

Novembre 2008 – Bulletin des séances du Grand Conseil

November 2008 – Memorial des Grossen Rates

Abgottsporn Beat (CVPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties (I), (Ausführungsgesetz des eidgenössischen Tierseuchengesetzes (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et objets usuels (I), (Ausführungsgesetz des Bundesgesetzes über Lebensmittel und Gebrauchsgegenstände (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Projet de budget 2009 (Entwurf des Voranschlags 2009), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Loi sur le tourisme (II), (Gesetz über den Tourismus) (II), NOVEMBRE 2008, débat final (13.11.2008_2)

Addor Jean-Luc (UDC/SVP)

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2009 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement, NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Projet de budget 2009, NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Naturalisations, NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Session climat, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement interpellation 5.090, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Loi sur le tourisme (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2)

Traitement postulat 6.026, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Traitement postulat 6.027 Edmond Perruchoud, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Andenmatten Stefan (Suppl.), (CSPO)

Loi sur le tourisme (II), (Gesetz über den Tourismus) (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2)

Barras-Martinet Véronique (PS/AdG)

Loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et objets usuels (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Bezat Evelyne (suppl.), (PS/AdG)

Développement et traitement postulat 2.133 Grégoire Raboud (suppl.),
NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Bittel Bernhard (Suppl.), (CSPO)

Rapport de la commission de gestion consécutif à l'audit par l'IF et l'OFROU de la gestion du projet et des travaux du lot 6506 "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" dans le cadre des travaux de l'A9 (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über das durch FI und ASTRA durchgeführte Audit betreffend Geschäftsführung Projektierung und Arbeiten Los 6506 "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" im Rahmen der Bauarbeiten an der A9),
NOVEMBRE 2008 discussion générale (13.11.2008_1)

Bonvin Marie-Madeleine (PS/AdG)

Développement postulat 5.106, NOVEMBRE 2008 (11.11.2008)

Bourban Pierre-Olivier (GRL)

Développement interpellation 5.100, NOVEMBRE 2008 (11.11.2008)

Développement postulat 5.101, NOVEMBRE 2008 (11.11.2008)

Développement et traitement motion 5.093 Grégoire Raboud (suppl.), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Loi sur le tourisme (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2)

Bourgeois Gaël (suppl.), (PS/AdG)

Développement postulat 3.152, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Bridy Pascal (PDCC)

Loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et objets usuels (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Session climat, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement motion 5.093 Grégoire Raboud (suppl.), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développements et traitements motion 1.241 Susanne Hugo-Lötscher et motion 1.257 Graziella Walker Salzmann, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement motion 1.255 Robert Sarbach, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement postulat 1.247 German Eyer, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Session climat, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement motion 4.131 François Pellouchoud (suppl.), NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Brigger Liliane (CSPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties (I), (*Ausführungsgesetz des eidgenössischen Tierseuchengesetzes (I)*), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et objets usuels (I), (*Ausführungsgesetz des Bundesgesetzes über Lebensmittel und Gebrauchsgegenstände (I)*), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Développement et traitement motion 1.257 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung und Behandlung der Motion 1.257 Graziella Walker Salzmann), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Bruchez Jean-Daniel (PDCB)

Loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Développements postulats 4.128 et 4.129 Grégoire Raboud (suppl.), NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Bumann Ambros (GRL)

Loi sur le tourisme (II), (*Gesetz über den Tourismus (II)*), NOVEMBRE 2008, débat final (13.11.2008_2)

Buttet Jérôme (PDCB)

Session climat, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Caballero Enrique (GRL)

Loi sur le tourisme (II), NOVEMBRE 2008, débat final (13.11.2008_2)

Chappot Florian (suppl.), (PS/AdG)

Développement postulat 3.153 Véronique Barras-Martinet, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Clausen Diego (CSPO)

Développement interpellation 5.114 (Entwicklung der Interpellation 5.114), NOVEMBRE 2008 (11.11.2008)

Développement et traitement postulat 2.139 German Eyer (Entwicklung und Behandlung des Postulates 2.139 German Eyer), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Constantin René (GRL)

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2009 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement, NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Projet de budget 2009, NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Développement résolution 1.269, NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Coudray Jacques-Roland (GRL)

Session climat, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Loi sur le tourisme (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2)

Crettenand Narcisse (GRL)

Développement et traitement postulat 2.121, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement postulat 2.135, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Crettol Camille (PS/AdG)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport double et de nouveaux locaux scolaires destinés à l'enseignement professionnel à l'école professionnelle de Martigny, NOVEMBRE 2008, entrée en matière (14.11.2008)

De Preux Philippe (GRL),

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2009 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement, NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Projet de budget 2009, NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Descombes Françoise (suppl.), (GRL)

Loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et objets usuels (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Diserens Brigitte (GRL)

Rapport de la commission de gestion consécutif à l'audit par l'IF et l'OFROU de la gestion du projet et des travaux du lot 6506 "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" dans le cadre des travaux de l'A9, NOVEMBRE 2008 discussion générale (13.11.2008_1)

Loi sur le tourisme (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2)

Dubosson Fernand (suppl.), (PDCB)

Loi sur le contrôle de l'habitant (I)

Loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Dumont Jean-Henri (PS/AdG)

Développement résolution 1.269 René Constantin, NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Rapport de la commission de gestion consécutif à l'audit par l'IF et l'OFROU de la gestion du projet et des travaux du lot 6506 "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" dans le cadre des travaux de l'A9, NOVEMBRE 2008 discussion générale (13.11.2008_1)

Dussex Grégoire (PDCC)

Loi sur le contrôle de l'habitant (I)

Loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Eggel Matthias (GRL)

Projet de budget 2009 (Entwurf des Voranschlags 2009), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Eggel Rolf (Suppl.), (SPO)

Développement et traitement postulat 2.138 German Eyer (Entwicklung und Behandlung des Postulates 2.138 German Eyer), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement postulat 2.139 German Eyer (Entwicklung und Behandlung des Postulates 2.139 German Eyer), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Es-Borrat Philippe (PDCB)

Développement motion 5.109, NOVEMBRE 2008 (11.11.2008)

Eyer German (SPO)

Projet de budget 2009 (Entwurf des Voranschlags 2009), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Session climat (Klimasession), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement postulat 5.098 (Entwicklung und Behandlung des Postulates 5.098), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement motion 1.255 Robert Sarbach (Entwicklung und Behandlung der Motion 1.255 Robert Sarbach), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Rapport de la commission de gestion consécutif à l'audit par l'IF et l'OFROU de la gestion du projet et des travaux du lot 6506 "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" dans le cadre des travaux de l'A9 (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über das durch FI und ASTRA durchgeführte Audit betreffend Geschäftsführung Projektierung und Arbeiten Los 6506 "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" im Rahmen der Bauarbeiten an der A9), NOVEMBRE 2008 discussion générale (13.11.2008_1)

Loi sur le tourisme (II), (Gesetz über den Tourismus) (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2) ss / débat final (13.11.2008_2)

Développement et traitement interpellation urgente 4.136 (Entwicklung und Behandlung der dringliche Interpellation 4.136), NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Favez Jérôme (suppl.), (GRL)

Loi sur le contrôle de l'habitant (I)

Loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Favre Christian (suppl.), (PDCC)

Décision concernant la première phase de l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis (mesure prioritaire de Sierre/Chippis)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Bietschbach sur le territoire de la commune de Rarogne

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Dranse sur le territoire des communes de Martigny et Martigny-Combe

Décision concernant la correction routière et la protection contre les forces de la nature de la route 53 Bramois – St-Martin – La Crête, sur le tronçon Mase – Suen, au franchissement du torrent de la Manna, sur le territoire des communes de Mase et St-Martin

Décision concernant la navette porte-autos Brigue-Iselle: renforcement de l'offre / participation financière à l'acquisition d'un deuxième train par les CFF SA
NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Ferrez Jean-Albert (PDCB)

Développement et traitement motion 1.255 Robert Sarbach, NOVEMBRE 2008
(13.11.2008_1)

Loi sur le tourisme (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2) /
débat final (13.11.2008_2)

Développement et traitement interpellation urgente 3.163, NOVEMBRE 2008
(14.11.2008)

Föhn Christoph (Suppl.), (GRL)

Décision concernant la première phase de l'aménagement du Rhône sur le territoire
des communes de Sierre et de Chippis (mesure prioritaire de Sierre/Chippis)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux de protection contre les crues
sur le territoire de la commune de Leytron

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Bietschbach
sur le territoire de la commune de Rarogne

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Dranse
sur le territoire des communes de Martigny et Martigny-Combe

Décision concernant la correction routière et la protection contre les forces de la nature de
la route 53 Bramois – St-Martin – La Crête, sur le tronçon Mase – Suen, au franchissement
du torrent de la Manna, sur le territoire des communes de Mase et
St-Martin

Décision concernant la navette porte-autos Brigue-Iselle: renforcement de l'offre /
participation financière à l'acquisition d'un deuxième train par les CFF SA

(Beschluss betreffend die erste Phase des Ausbaus der Rhone auf den Gemeindeterritorien
von Siders und Chippis (prioritäre Massnahme Siders/Chippis)

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die
Hochwasserschutzmassnahmen auf dem Gebiet der Gemeinde Leytron

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten des
Bietschbaches auf dem Gebiet der Gemeinde Raron

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten der Dranse
auf den Gebieten der Gemeinden Martigny und Martigny-Combe

Beschluss betreffend die Strassenkorrektion und den Schutz gegen Naturgefahren der Strasse
KS 53 Bramois – St-Martin – La Crête, auf dem Teilstück Mase – Suen, bei der Überquerung
des Wildbaches von La Manna, auf dem Gebiet der Gemeinden Mase und St-Martin

Beschluss betreffend den Autoverlad Brig-Iselle: Verstärkung des Angebots / finanzielle
Beteiligung an der Anschaffung eines zweiten Pendelzugs durch die SBB AG) NOVEMBRE
2008 entrée en matière (11.11.2008)

Gaillard Pascal (PDCC)

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2009 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement, NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Projet de budget 2009, NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Gavillet Laurent (UDC/SVP)

Loi sur le contrôle de l'habitant (I)
Loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Giroud Willy (GRL)

Développement motion 4.131 François Pellouchoud (suppl.), NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Grand Erno (CVPO)

Développement postulat 5.103 (Entwicklung des Postulates 5.103), NOVEMBRE 2008 (11.11.2008)

Loi sur le contrôle de l'habitant (I), (Gesetz über die Einwohnerkontrolle (I), NOVEMBRE 2008 discussion de détail (14.11.2008)

Grandjean Böhm Michelle (PS/AdG)

Loi sur le contrôle de l'habitant (I)
Loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Développement motion 1.252, NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Gualino Pierre (suppl.), (PDCB)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport double et de nouveaux locaux scolaires destinés à l'enseignement professionnel à l'école professionnelle de Martigny, NOVEMBRE 2008, entrée en matière (14.11.2008)

Imboden Ignaz (CSPO)

Décision concernant la première phase de l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis (mesure prioritaire de Sierre/Chippis)
Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Bietschbach sur le territoire de la commune de Rarogne

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Dranse sur le territoire des communes de Martigny et Martigny-Combe

Décision concernant la correction routière et la protection contre les forces de la nature de la route 53 Bramois – St-Martin – La Crête, sur le tronçon Mase – Suen, au franchissement du torrent de la Manna, sur le territoire des communes de Mase et St-Martin

Décision concernant la navette porte-autos Brigue-Iselle: renforcement de l'offre / participation financière à l'acquisition d'un deuxième train par les CFF SA

(Beschluss betreffend die erste Phase des Ausbaus der Rhone auf den Gemeindeterritorien von Siders und Chippis (prioritäre Massnahme Siders/Chippis))

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Hochwasserschutzmassnahmen auf dem Gebiet der Gemeinde Leytron

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten des Bietschbaches auf dem Gebiet der Gemeinde Raron

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten der Dranse auf den Gebieten der Gemeinden Martigny und Martigny-Combe

Beschluss betreffend die Strassenkorrektur und den Schutz gegen Naturgefahren der Strasse KS 53 Bramois – St-Martin – La Crête, auf dem Teilstück Mase – Suen, bei der Überquerung des Wildbaches von La Manna, auf dem Gebiet der Gemeinden Mase und St-Martin

Beschluss betreffend den Autoverlad Brig-Iselle: Verstärkung des Angebots / finanzielle Beteiligung an der Anschaffung eines zweiten Pendelzugs durch die SBB AG) NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), (CSPO)

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2009 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement (Bericht des Staatsrates betreffend das über dem Landesindex der Konsumentenpreise liegende Wachstum des Budgets 2009 in den Bereichen Personalaufwand, Sachaufwand und Beiträge der Laufenden Rechnung), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport double et de nouveaux locaux scolaires destinés à l'enseignement professionnel à l'école professionnelle de Martigny (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau einer Zweifachturnhalle und von neuen Schulräumlichkeiten für den beruflichen Unterricht in der Berufsschule Martigny), NOVEMBRE 2008, entrée en matière (14.11.2008)

Développement postulat 3.151 Zita Burgener-Imoberdorf (suppl.), (Entwicklung des Postulates 3.151 Zita Burgener-Imoberdorf (Suppl.), NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Jenelten-Biollaz Véronique (suppl.), (PDCC)

Développement postulat 5.099, NOVEMBRE 2008 (11.11.2008)

Kronig Laura (Suppl.), (SPO)

Loi sur le contrôle de l'habitant (I)

Loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (I)

Gesetz über die Einwohnerkontrolle (I)

Gesetz über die Harmonisierung der Einwohnerregister und anderer amtlicher Personenregister (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Léger Laurent (PDCB)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport double et de nouveaux locaux scolaires destinés à l'enseignement professionnel à l'école professionnelle de Martigny, NOVEMBRE 2008, entrée en matière (14.11.2008) / débat final (14.11.2008)

Développement motion 4.131 François Pellouchoud (suppl.), NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Lehner Thomas (CVPO)

Loi sur le contrôle de l'habitant (I)

Loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (I)

Gesetz über die Einwohnerkontrolle (I)

Gesetz über die Harmonisierung der Einwohnerregister und anderer amtlicher Personenregister (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Luisier Gabriel (PDCB)

Loi sur le tourisme (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2) / débat final (13.11.2008_2)

Traitement postulat 4.133, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Mangisch Marcel (CVPO)

Développement et traitement postulat urgent 5.115 (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulates 5.115), NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Martig Konrad (CVPO)

Décision concernant la première phase de l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis (mesure prioritaire de Sierre/Chippis)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Bietschbach sur le territoire de la commune de Rarogne

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Dranse sur le territoire des communes de Martigny et Martigny-Combe

Décision concernant la correction routière et la protection contre les forces de la nature de la route 53 Bramois – St-Martin – La Crête, sur le tronçon Mase – Suen, au franchissement du torrent de la Manna, sur le territoire des communes de Mase et St-Martin

Décision concernant la navette porte-autos Brigue-Iselle: renforcement de l'offre / participation financière à l'acquisition d'un deuxième train par les CFF SA

(Beschluss betreffend die erste Phase des Ausbaus der Rhone auf den Gemeindeterritorien von Siders und Chippis (prioritäre Massnahme Siders/Chippis)

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Hochwasserschutzmassnahmen auf dem Gebiet der Gemeinde Leytron

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten des Bietschbaches auf dem Gebiet der Gemeinde Raron

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten der Dranse auf den Gebieten der Gemeinden Martigny und Martigny-Combe

Beschluss betreffend die Strassenkorrektur und den Schutz gegen Naturgefahren der Strasse KS 53 Bramois – St-Martin – La Crête, auf dem Teilstück Mase – Suen, bei der Überquerung des Wildbaches von La Manna, auf dem Gebiet der Gemeinden Mase und St-Martin

Beschluss betreffend den Autoverlad Brig-Iselle: Verstärkung des Angebots / finanzielle Beteiligung an der Anschaffung eines zweiten Pendelzugs durch die SBB AG) NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Massy Laetitia (GRL)

Décision concernant la première phase de l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis (mesure prioritaire de Sierre/Chippis)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Bietschbach sur le territoire de la commune de Rarogne

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Dranse sur le territoire des communes de Martigny et Martigny-Combe

Décision concernant la correction routière et la protection contre les forces de la nature de la route 53 Bramois – St-Martin – La Crête, sur le tronçon Mase – Suen, au franchissement du torrent de la Manna, sur le territoire des communes de Mase et St-Martin

Décision concernant la navette porte-autos Brigue-Iselle: renforcement de l'offre / participation financière à l'acquisition d'un deuxième train par les CFF SA

NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Maye-Favre Emmanuelle (suppl.), (GRL)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport double et de nouveaux locaux scolaires destinés à l'enseignement professionnel à l'école professionnelle de Martigny, NOVEMBRE 2008, entrée en matière (14.11.2008)

Maytain Antoine (PDCC)

Décision concernant la première phase de l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis (mesure prioritaire de Sierre/Chippis)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Bietschbach sur le territoire de la commune de Rarogne

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Dranse sur le territoire des communes de Martigny et Martigny-Combe

Décision concernant la correction routière et la protection contre les forces de la nature de la route 53 Bramois – St-Martin – La Crête, sur le tronçon Mase – Suen, au franchissement du torrent de la Manna, sur le territoire des communes de Mase et

St-Martin

Décision concernant la navette porte-autos Brigue-Iselle: renforcement de l'offre / participation financière à l'acquisition d'un deuxième train par les CFF SA

NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Minnig Norbert (SPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et objets usuels (I), (Ausführungsgesetz des Bundesgesetzes über Lebensmittel und Gebrauchsgegenstände (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2009 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement, NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Projet de budget 2009, NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Développement motion 1.251, NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Développement motion 1.256, NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Session climat, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Loi sur le tourisme (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2) / débat final (13.11.2008_2)

Développement motion 4.131 François Pellouchoud (suppl.), NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Moulin Pascal (PDCB)

Décision concernant la première phase de l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis (mesure prioritaire de Sierre/Chippis)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Bietschbach sur le territoire de la commune de Rarogne

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Dranse sur le territoire des communes de Martigny et Martigny-Combe

Décision concernant la correction routière et la protection contre les forces de la nature de la route 53 Bramois – St-Martin – La Crête, sur le tronçon Mase – Suen, au franchissement du torrent de la Manna, sur le territoire des communes de Mase et St-Martin

Décision concernant la navette porte-autos Brigue-Iselle: renforcement de l'offre / participation financière à l'acquisition d'un deuxième train par les CFF SA
NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Näfen Lucia (Suppl.), (CVPO)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport double et de nouveaux locaux scolaires destinés à l'enseignement professionnel à l'école professionnelle de Martigny (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau einer Zweifachturnhalle und von neuen Schulräumlichkeiten für den beruflichen Unterricht in der Berufsschule Martigny),
NOVEMBRE 2008, entrée en matière (14.11.2008)

Pellouchoud François (suppl.), (UDC/SVP)

Développement et traitement motion 5.093 Grégoire Raboud (suppl.), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport double et de nouveaux locaux scolaires destinés à l'enseignement professionnel à l'école professionnelle de Martigny, NOVEMBRE 2008, entrée en matière (14.11.2008)

Développement motion 4.131, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Pernet Claude (suppl.), (PDCC)

Développement postulat 3.153 Véronique Barras-Martinet, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Perruchoud Christophe (GRL)

Développement motion 1.255 Robert Sarbach, NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Développements et traitements motion 1.241 Susanne Hugo-Lötscher et motion 1.257 Graziella Walker Salzmann, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement motion 1.255 Robert Sarbach, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Perruchoud Edmond (UDC/SVP)

Traitement postulat 1.227, NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Développement résolution 1.269 René Constantin, NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Loi sur le tourisme (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2) / discussion sur l'ensemble (13.11.2008_2) / débat final (13.11.2008_2)

Pignat Daniel (PDCB)

Développement motion 1.251 Marcelle Monnet-Terrettaz, NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Pitteloud Albert (UDC/SVP)

Loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Décision concernant la première phase de l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis (mesure prioritaire de Sierre/Chippis)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Bietschbach sur le territoire de la commune de Rarogne

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Dranse sur le territoire des communes de Martigny et Martigny-Combe

Décision concernant la correction routière et la protection contre les forces de la nature de la route 53 Bramois – St-Martin – La Crête, sur le tronçon Mase – Suen, au franchissement du torrent de la Manna, sur le territoire des communes de Mase et

St-Martin

*Décision concernant la navette porte-autos Brigue-Iselle: renforcement de l'offre / participation financière à l'acquisition d'un deuxième train par les CFF SA
NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)*

Développement interpellation 5.105, NOVEMBRE 2008 (11.11.2008)

Développements postulats 4.128 et 4.129 Grégoire Raboud (suppl.), NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Porcellana Daniel (PDCC)

Loi sur le tourisme (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2)

Quinodoz André (PDCC)

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2009 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement, NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Rapport de la commission de gestion consécutif à l'audit par l'IF et l'OFROU de la gestion du projet et des travaux du lot 6506 "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" dans le cadre des travaux de l'A9, NOVEMBRE 2008 discussion générale (13.11.2008_1)

Raboud Grégoire (suppl.), (SPO)

Développement et traitement motion 5.093, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement postulat 2.132, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développements postulats 4.128 et 4.129, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Rausis Lucie (suppl.), (PS/AdG)

Développement postulat 3.154, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Rebstein Vincent (suppl.), (PDCC)

Rapport de la commission de gestion consécutif à l'audit par l'IF et l'OFROU de la gestion du projet et des travaux du lot 6506 "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" dans le cadre des travaux de l'A9, NOVEMBRE 2008 discussion générale (13.11.2008_1)

Rey Bernard (GRL)

Loi sur le tourisme (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2) / débat final (13.11.2008_2)

Rey Jérémie (suppl.), (PDCC)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport double et de nouveaux locaux scolaires destinés à l'enseignement professionnel à l'école professionnelle de Martigny, NOVEMBRE 2008, entrée en matière (14.11.2008)

Richard Claude-Alain (PS/AdG)

Décision concernant la première phase de l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis (mesure prioritaire de Sierre/Chippis)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Bietschbach sur le territoire de la commune de Rarogne

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Dranse sur le territoire des communes de Martigny et Martigny-Combe

Décision concernant la correction routière et la protection contre les forces de la nature de la route 53 Bramois – St-Martin – La Crête, sur le tronçon Mase – Suen, au franchissement du torrent de la Manna, sur le territoire des communes de Mase et St-Martin

Décision concernant la navette porte-autos Brigue-Iselle: renforcement de l'offre / participation financière à l'acquisition d'un deuxième train par les CFF SA
NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Roch Jean-Didier (PDCB)

Rapport de la commission de gestion consécutif à l'audit par l'IF et l'OFROU de la gestion du projet et des travaux du lot 6506 "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" dans le cadre des travaux de l'A9, NOVEMBRE 2008 discussion générale (13.11.2008_1)

Roh Sébastien (suppl.), (PDCC)

Loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Rouvinez Jean-Pierre (PDCC)

Loi sur le tourisme (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2)

Roux Paul-André, président (PDCC)

Allocution, NOVEMBRE 2008 (11.11.2008)

Divers, séance du mardi 11 novembre 2008 / séance du mercredi 12 novembre 2008 / séance du jeudi matin 13 novembre 2008 / séance de relevée du jeudi 13 novembre 2008 / séance du vendredi 14 novembre 2008

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mardi 11 novembre 2008 / séance du mercredi 12 novembre 2008 / séance du jeudi matin 13 novembre 2008 / séance du vendredi 14 novembre 2008

Intervention finale, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Ruppen Felix (CVPO)

Session climat (Klimasession), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement postulat 2.132 Grégoire Raboud (suppl.), (Entwicklung und Behandlung des Postulates 2.132 Grégoire Raboud (Suppl.), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Rapport de la commission de gestion consécutif à l'audit par l'IF et l'OFROU de la gestion du projet et des travaux du lot 6506 "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" dans le cadre des travaux de l'A9 (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über das durch FI und ASTRA durchgeführte Audit betreffend Geschäftsführung Projektierung und Arbeiten Los 6506 "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" im Rahmen der Bauarbeiten an der A9), NOVEMBRE 2008 discussion générale (13.11.2008_1)

Ruppen Franz (UDC/SVP)

Loi sur le tourisme (II), (Gesetz über den Tourismus) (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2)

Sarbach Robert (SPO)

Développement motion 1.255 (Entwicklung der Motion 1.255), NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Développement et traitement interpellation 5.096 German Eyer (Entwicklung und Behandlung der Interpellation 5.096 German Eyer), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement postulat 5.107 German Eyer (Entwicklung und Behandlung des Postulates 5.107 German Eyer), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement motion 1.255 (Entwicklung und Behandlung der Motion 1.255), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Sauthier-Luyet Anne-Marie (GRL)

Naturalisations, NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Recours en grâce, NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Schmidhalter-Näfen Doris (SPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties (I), (Ausführungsgesetz des eidgenössischen Tierseuchengesetzes (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Décision concernant la première phase de l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis (mesure prioritaire de Sierre/Chippis)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Bietschbach sur le territoire de la commune de Rarogne

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Dranse sur le territoire des communes de Martigny et Martigny-Combe

Décision concernant la correction routière et la protection contre les forces de la nature de la route 53 Bramois – St-Martin – La Crête, sur le tronçon Mase – Suen, au franchissement du torrent de la Manna, sur le territoire des communes de Mase et St-Martin

Décision concernant la navette porte-autos Brigue-Iselle: renforcement de l'offre / participation financière à l'acquisition d'un deuxième train par les CFF SA

(Beschluss betreffend die erste Phase des Ausbaus der Rhone auf den Gemeindeterritorien von Siders und Chippis (prioritäre Massnahme Siders/Chippis)

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Hochwasserschutzmassnahmen auf dem Gebiet der Gemeinde Leytron

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten des Bietschbaches auf dem Gebiet der Gemeinde Raron

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten der Dranse auf den Gebieten der Gemeinden Martigny und Martigny-Combe

Beschluss betreffend die Strassenkorrektur und den Schutz gegen Naturgefahren der Strasse KS 53 Bramois – St-Martin – La Crête, auf dem Teilstück Mase – Suen, bei der Überquerung des Wildbaches von La Manna, auf dem Gebiet der Gemeinden Mase und St-Martin

Beschluss betreffend den Autoverlad Brig-Iselle: Verstärkung des Angebots / finanzielle Beteiligung an der Anschaffung eines zweiten Pendelzugs durch die SBB AG) NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Développement et traitement motion 1.241 Susanne Hugo-Lötscher (Entwicklung und Behandlung der Motion 1.241 Susanne Hugo-Lötscher), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement interpellation 1.243 German Eyer (Entwicklung und Behandlung der Interpellation 1.243 German Eyer), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement postulat 1.247 German Eyer (Entwicklung und Behandlung des Postulates 1.247 German Eyer), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Schnyder Philipp (Suppl.), (CSPO)

Loi sur le contrôle de l'habitant (I)

Loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (I)

Gesetz über die Einwohnerkontrolle (I)

Gesetz über die Harmonisierung der Einwohnerregister und anderer amtlicher Personenregister (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Théoduloz David (PDCC)

Loi sur le tourisme (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2) / débat final (13.11.2008_2)

Tschopp Laurent (suppl.), (PDCC)

Développement postulat 5.104, NOVEMBRE 2008 (11.11.2008)

Veuthey Alphonse-Marie (PDCB)

Développement et traitement motion 5.092, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Voide Nicolas (PDCB)

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2009 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement, NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Projet de budget 2009, NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Loi sur le tourisme (II), NOVEMBRE 2008, débat final (13.11.2008_2)

Volpi Fournier Marylène (SPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008) / débat final (13.11.2008_1)

Traitement motion 1.224 Gaël Bourgeois (suppl.), NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Développements et traitements postulat 5.094 Gaël Bourgeois (suppl.) et postulat 5.095, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et objets usuels (I), NOVEMBRE 2008 débat final (13.11.2008_1)

Loi sur le tourisme (II), NOVEMBRE 2008, débat final (13.11.2008_2)

Walker Salzmann Graziella (CSPO)

Projet de budget 2009 (Entwurf des Voranschlags 2009), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Développement postulat 1.258 (Entwicklung des Postulates 1.258), NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Session climat (Klimasession), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Loi sur le tourisme (II), (Gesetz über den Tourismus) (II), NOVEMBRE 2008, débat final (13.11.2008_2)

Walter Jakob (Suppl.), (CVPO)

Développement postulat 5.108 Markus Truffer (Entwicklung des Postulates 5.108 Markus Truffer), NOVEMBRE 2008 (11.11.2008)

Zehnder Viviane (PDCB)

Loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et objets usuels (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Zen Ruffinen Marie-Christine (PDCC)

Développement résolution 1.269 René Constantin, NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Zufferey Molina Francine (suppl.), (PS/AdG)

Développement et traitement interpellation 5.088, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement postulat 4.130, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Zurbriggen Felix (CSPO)

Loi sur le contrôle de l'habitant (I)

Loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (I)

Gesetz über die Einwohnerkontrolle (I)

Gesetz über die Harmonisierung der Einwohnerregister und anderer amtlicher Personenregister (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Loi sur le contrôle de l'habitant (I), (Gesetz über die Einwohnerkontrolle (I), NOVEMBRE 2008 discussion de détail (14.11.2008)

Loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (I), (Gesetz über die Harmonisierung der Einwohnerregister und anderer amtlicher Personenregister (I), NOVEMBRE 2008 discussion de détail (14.11.2008)

Zurbriggen Stefan (Suppl.), (CVPO)

Loi sur le tourisme (II), (Gesetz über den Tourismus) (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2)

Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie

Développement et traitement postulat 2.121 Narcisse Crettenand, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement postulat 2.132 Grégoire Raboud (suppl.), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement postulat 2.135 Narcisse Crettenand, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement postulat 2.138 German Eyer (Entwicklung und Behandlung des Postulates 2.138 German Eyer), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement postulat 2.139 German Eyer (Entwicklung und Behandlung des Postulates 2.139 German Eyer), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement

Développement et traitement interpellation 1.243 German Eyer (Entwicklung und Behandlung der Interpellation 1.243 German Eyer), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Loi sur le tourisme (II), (Gesetz über den Tourismus) (II), NOVEMBRE 2008, discussion de détail (13.11.2008_2) / débat final (13.11.2008_2)

Traitement postulat 4.133 Gabriel Luisier, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Développement et traitement interpellation urgente 4.136 German Eyer (Entwicklung und Behandlung der dringliche Interpellation 4.136 German Eyer), NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Développement et traitement postulat urgent 5.115 Marcel Mangisch (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulates 5.115 Marcel Mangisch), NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Heure des questions, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité

Loi sur le contrôle de l'habitant (I)

Loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2009 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement, NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Projet de budget 2009, NOVEMBRE 2008 entrée en matière (12.11.2008)

Développement interpellation 1.249 Laurent Gavillet, NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Développement interpellation 1.250 Jérôme Favez (suppl.), NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Développement interpellation 1.254 Franz Ruppen, NOVEMBRE 2008 (12.11.2008)

Loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (I), NOVEMBRE 2008 discussion de détail (14.11.2008)

Traitement postulat 6.026 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Développement et traitement interpellation urgente 1.281 Marcel Delasoie (suppl.), NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Heure des questions, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

Loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)

Loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et objets usuels (I), NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008)/ débat final (13.11.2008_1)

Décision concernant la première phase de l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis (mesure prioritaire de Sierre/Chippis)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Bietschbach sur le territoire de la commune de Rarogne

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Dranse sur le territoire des communes de Martigny et Martigny-Combe

Décision concernant la correction routière et la protection contre les forces de la nature de la route 53 Bramois – St-Martin – La Crête, sur le tronçon Mase – Suen, au franchissement du torrent de la Manna, sur le territoire des communes de Mase et

St-Martin

Décision concernant la navette porte-autos Brigue-Iselle: renforcement de l'offre / participation financière à l'acquisition d'un deuxième train par les CFF SA

NOVEMBRE 2008 entrée en matière (11.11.2008) / discussion de détail (11.11.2008) / intervention finale (11.11.2008)

Développement interpellation 5.091 Philipp Schnyder (suppl.), NOVEMBRE 2008 (11.11.2008)

Développement interpellation 5.100 Pierre-Olivier Bourban, NOVEMBRE 2008 (11.11.2008)

Développement interpellation 5.102 Philipp Schnyder (suppl.), NOVEMBRE 2008 (11.11.2008)

Développement interpellation 5.105 Albert Pitteloud, NOVEMBRE 2008 (11.11.2008)

Développement interpellation 5.114 Diego Clausen, NOVEMBRE 2008 (11.11.2008)

Session climat, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement interpellation 5.088 Francine Zufferey Molina (suppl.), NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement interpellation 5.090 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement motion 5.092 Alphonse-Marie Veuthey, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développements et traitements postulat 5.094 Gaël Bourgeois (suppl.) et postulat 5.095 Marylène Volpi Fournier, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1) ss

Développement et traitement interpellation 5.096 German Eyer, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement postulat 5.098 German Eyer, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Développement et traitement postulat 5.107 German Eyer, NOVEMBRE 2008 (13.11.2008_1)

Rapport de la commission de gestion consécutif à l'audit par l'IF et l'OFROU de la gestion du projet et des travaux du lot 6506 "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" dans le cadre des travaux de l'A9, NOVEMBRE 2008 discussion générale (13.11.2008_1)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport double et de nouveaux locaux scolaires destinés à l'enseignement professionnel à l'école professionnelle de Martigny, NOVEMBRE 2008, entrée en matière (14.11.2008) / débat final (14.11.2008)

Développement et traitement interpellation urgente 3.163 Jean-Albert Ferrez, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

Heure des questions, NOVEMBRE 2008 (14.11.2008)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de novembre 2008

Séances des 11, 12, 13 et 14 novembre 2008

Séance du mardi 11 novembre 2008

Présidence: M. le député Paul-André Roux.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 11 novembre 2008, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Paul-André Roux prononce l'allocution inaugurale suivante:

Monsieur le conseiller d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés et Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs de Canal 9 et de Teleoberwallis,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias, de la traduction, de la technique ainsi que du Service parlementaire,

Vous tous, je vous salue cordialement.

Entrée en matière sur le budget 2009, session spéciale sur le climat et lecture de la loi sur le tourisme, partie financement, voilà les sujets phares de cette session de novembre bien remplie.

Avant de débiter cette matinée, je tiens, au nom du Parlement valaisan, à adresser mes plus sincères félicitations à tous les nouveaux élus communaux ainsi qu'à tous les présidents et vice-présidents élus récemment et à leur souhaiter beaucoup de satisfactions dans leurs nouvelles fonctions.

Nous avons l'habitude de débiter nos matinées par la lecture d'une lettre ouverte de jeunes. Malheureusement, ce matin et demain matin, c'était le tour des jeunes apprentis de l'école professionnelle de Brigue, mais il y a eu un petit couac dans la coordination; ce qui fait que ces lettres ne nous sont pas arrivées. Nous allons essayer d'y remédier et de donner aussi cette chance à ces jeunes de Brigue de pouvoir s'exprimer devant le Parlement.

J'aimerais également vous faire une petite communication concernant la Journée des filles de jeudi. Il y a la possibilité pour les parlementaires qui le souhaitent d'inscrire encore aujourd'hui non seulement leurs filles, mais également leurs garçons. Vous pouvez ainsi encore passer auprès du Service parlementaire pour inscrire vos garçons s'ils souhaitent faire l'expérience d'une journée au sein du Parlement.

Voilà, Mesdames et Messieurs, sans plus attendre, comme notre programme est extrêmement chargé, nous allons débiter immédiatement.

Ordre du jour

Entrée en matière

1. Loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Ausführungsgesetz des eidgenössischen Tierseuchengesetzes (*erste Lesung*)

Entrée en matière

2. Loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Ausführungsgesetz des Bundesgesetzes über Lebensmittel und Gebrauchsgegenstände (*erste Lesung*)

3. **Entrée en matière et lectures**

Décision concernant la première phase de l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis (mesure prioritaire de Sierre/Chippis)

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Bietschbach sur le territoire de la commune de Rarogne

Décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Dranse sur le territoire des communes de Martigny et Martigny-Combe

Décision concernant la correction routière et la protection contre les forces de la nature de la route 53 Bramois – St-Martin – La Crête, sur le tronçon Mase – Suen, au franchissement du torrent de la Manna, sur le territoire des communes de Mase et St-Martin

Décision concernant la navette porte-autos Brigue-Iselle: renforcement de l'offre / participation financière à l'acquisition d'un deuxième train par les CFF SA

Eintretensdebatte und Lesungen

Beschluss betreffend die erste Phase des Ausbaus der Rhone auf den Gemeindeterritorien von Siders und Chippis (prioritäre Massnahme Siders/Chippis)

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Hochwasserschutzmassnahmen auf dem Gebiet der Gemeinde Leytron

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbaurbeiten des Bietschbaches auf dem Gebiet der Gemeinde Raron

Beschluss betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten der Dranse auf den Gebieten der Gemeinden Martigny und Martigny-Combe
Beschluss betreffend die Strassenkorrektur und den Schutz gegen Naturgefahren der Strasse KS 53 Bramois – St-Martin – La Crête, auf dem Teilstück Mase – Suen, bei der Überquerung des Wildbaches von La Manna, auf dem Gebiet der Gemeinden Mase und St-Martin

Beschluss betreffend den Autoverlad Brig-Iselle: Verstärkung des Angebots / finanzielle Beteiligung an der Anschaffung eines zweiten Pendelzugs durch die SBB AG

Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

4. Interpellation du député (suppl.) Philipp **SCHNYDER** (CSPO) et cosignataires concernant la route cantonale à travers le Bois de Finges: une carte de visite misérable pour le Haut-Valais (08.04.2008) (5.091)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Philipp **SCHNYDER** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Kantonsstrasse durch den Pfywald: miserable Visitenkarte für das Oberwallis (08.04.2008) (5.091)
5. Postulat du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, concernant: agréable mais surtout utile: la multifonctionnalité des bisses (10.06.2008) (5.099) (*en collaboration avec le DET*)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, betreffend Suonen: nicht nur schön, sondern vor allem auch nützlich und multifunktional (10.06.2008) (5.099) (*in Zusammenarbeit mit dem DVR*)
6. Interpellation du groupe GRL, par le député Pierre-Olivier **BOURBAN**, concernant la correction du Rhône... l'argent semble couler à flot! (11.06.2008) (5.100)
Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrat Pierre-Olivier **BOURBAN**, betreffend Rhonekorrektur: Das Geld scheint in Strömen zu fliessen! (11.06.2008) (5.100)
7. Postulat du groupe GRL, par le député Pierre-Olivier **BOURBAN**, concernant isolation des bâtiments et ordonnance sur les constructions (11.06.2008) (5.101) (*en collaboration avec le DSSE et le DFIS*)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Pierre-Olivier **BOURBAN**, betreffend Gebäudeisolation und Bauverordnung (11.06.2008) (5.101) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE und dem DFIS*)
8. Interpellation du député (suppl.) Philipp **SCHNYDER** (CSPO) concernant le trafic de transbordement et de transit à Goppenstein (11.06.2008) (5.102)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Philipp **SCHNYDER** (CSPO) betreffend Verlade- und Transitverkehr in Goppenstein (11.06.2008) (5.102)

9. Postulat du député Erno **GRAND** et cosignataires concernant une route cycliste sûre de Susten à Sierre (12.06.2008) (5.103)
Postulat von Grossrat Erno **GRAND** und Mitunterzeichnenden betreffend sichere Velostrasse von Susten nach Siders (12.06.2008) (5.103)
10. Postulat des députés Laurent **TSCHOPP** (suppl.), Pierre-Olivier **BOURBAN** et Markus **TRUFFER** concernant les glissières d'INSécurité (13.06.2008) (5.104)
Postulat der Grossräte Laurent **TSCHOPP** (Suppl.), Pierre-Olivier **BOURBAN** und Markus **TRUFFER** betreffend LEIDplanken (13.06.2008) (5.104)
11. Interpellation des députés Albert **PITTELOUD** (UDC/SVP), Willy **GIROUD** (GRL), Patrice **MICHAUD** (suppl.) (PDCB), Christian **FAVRE** (suppl.) (PDCC), Daniel **EMONET** (suppl.) (PDCB), Jean-Daniel **BRUCHEZ** (PDCB), Narcisse **CRETTENAND** (GRL), François **PELLOUCHOUD** (suppl.) (UDC/SVP) et Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) (PS/AdG) concernant: corriger le projet R3 avant le Rhône (13.06.2008) (5.105)
Interpellation der Grossräte Albert **PITTELOUD** (UDC/SVP), Willy **GIROUD** (GRL), Patrice **MICHAUD** (Suppl.) (PDCB), Christian **FAVRE** (Suppl.) (PDCC), Daniel **EMONET** (Suppl.) (PDCB), Jean-Daniel **BRUCHEZ** (PDCB), Narcisse **CRETTENAND** (GRL), François **PELLOUCHOUD** (Suppl.) (UDC/SVP) und Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.) (PS/AdG) betreffend: Korrektur des Projekts R3 vor der Korrektur der Rhone (13.06.2008) (5.105)
12. Postulat de la députée Marie-Madeleine **BONVIN** (PS/AdG) et cosignataires concernant la réhabilitation de la ligne du Tonkin (13.06.2008) (5.106)
Postulat von Grossrätin Marie-Madeleine **BONVIN** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Wiederinbetriebnahme der Tonkin-Linie (13.06.2008) (5.106)
13. Postulat des députés Markus **TRUFFER** (CVPO), Jakob **WALTER** (suppl.) (CVPO) et Liliane **BRIGGER** (CSPO) concernant la route la plus longue du monde (décret urgent du 19 mai 1973!) (13.06.2008) (5.108)
Postulat der Grossräte Markus **TRUFFER** (CVPO) und Jakob **WALTER** (Suppl.) (CVPO) sowie Grossrätin Liliane **BRIGGER** (CSPO) betreffend die längste Strasse der Welt (dringliches Dekret vom 19. Mai 1973!) (13.06.2008) (5.108)
14. Motion des députés Philippe **ES-BORRAT** (PDCB), Alphonse-Marie **VEUTHEY** (PDCB) et Gilbert **TORNARE** (GRL) concernant la modification de la loi sur les constructions afin d'éviter une double utilisation de l'indice d'utilisation du sol (13.06.2008) (5.109)
Motion der Grossräte Philippe **ES-BORRAT** (PDCB), Alphonse-Marie **VEUTHEY** (PDCB) und Gilbert **TORNARE** (GRL) betreffend Änderung des Baugesetzes zur Vermeidung einer doppelten Verwendung der Ausnutzungsziffer (13.06.2008) (5.109)

15. Interpellation du député Diego **CLAUSEN** (CSPO) concernant des mesures de protection contre le bruit dans le secteur de la gare de Brigue (07.10.2008) (5.114)
Interpellation von Grossrat Diego **CLAUSEN** (CSPO) betreffend Lärmschutzmassnahmen im Bereich des Bahnhofs Brig (07.10.2008) (5.114)

Entrée en matière

1. LOI D'APPLICATION de la loi fédérale sur les épizooties (*première lecture*)

Eintretensdebatte

AUSFÜHRUNGSGESETZ des eidgenössischen Tierseuchengesetzes (*erste Lesung*)

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement / Kommission für
Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt
Présidente: Marylène Volpi Fournier / Rapporteur: Gabriel Luisier*

Discussion sur l'entrée en matière:

Le président:

Je vous demande, même si on est en début de matinée, de respecter les personnes qui prennent la parole en faisant un peu de silence!

Merci.

M^{me} la députée (suppl.) Françoise Descombes (GRL):

Le groupe radical-libéral s'est penché avec attention sur le projet de loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties.

Il n'y a pas grands mots à dire sur cette loi étant donné que c'est une loi d'application de la loi fédérale.

Elle nous donne l'opportunité d'épurer la loi cantonale et de mettre un cadre flexible permettant de s'adapter rapidement.

Sur le plan pratique, les modifications n'apportent pas de véritables changements, car les normes fédérales sont déjà appliquées depuis 2000 sur le plan cantonal.

Toutefois, les raisons de ces modifications reposent sur les droits européen et fédéral et c'est pour cette raison qu'il faut rendre la traçabilité du bétail eurocompatible.

Par la même occasion, l'Office vétérinaire est l'autorité compétente pour octroyer les autorisations et effectuer les différents contrôles requis par la législation fédérale.

Par ailleurs, nous apprécions la cantonalisation et la professionnalisation des tâches dans cette nouvelle loi.

Compte tenu de toutes ces remarques, le groupe radical-libéral unanime vous invite à entrer en matière sur le projet de loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties.

Merci pour votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Bei diesem Entwurf handelt es sich um ein Ausführungsgesetz zu einem Bundesgesetz. Die auf kantonaler Ebene in Kraft stehende Vollziehungsverordnung ist heute veraltet und überholt. Sie stellt im Alltag viele Probleme dar. Als Hauptpunkt muss das Fehlen der "Rückverfolgbarkeit" des Klauenviehs genannt werden.

In der Praxis werden die Normen des eidgenössischen Gesetzes bereits seit dem Jahr 2000 angewendet.

Die Organisation sowie die Ernennung der tierseuchenpolizeilichen Agenten und die Verteidigung der Vieh- und Bieneninspektoren sollen wie bis anhin beibehalten werden.

Als amtlicher Tierarzt wird zukünftig bezeichnet, wer über die erforderlichen Zusatzausbildungen und Fähigkeitsausweise verfügt.

Da der Kanton meist keine Viehinspektoren mehr anstellen muss, erfährt unsere Gesetzgebung eine entsprechende Anpassung. Zudem bewirkt die Anpassung des Gesetzesentwurfs und dessen Vollziehung keine Erhöhung der öffentlichen Ausgaben.

Die SPO/Linke Allianz ist für Eintreten.

M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):

Les exigences d'application de la loi fédérale sur les épizooties sont utilisées depuis plus de dix ans. Ce texte remplacera l'ordonnance actuelle d'exécution qui date de 1969 et dont les dispositions sont obsolètes.

Les modifications de ce projet de loi reposent sur les droits européen et fédéral. L'objectif de ce projet est de dépoussiérer la législation cantonale actuelle et la mise en place d'un cadre flexible permettant de l'adapter rapidement.

Le projet de loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties a été accepté à l'unanimité de la commission et, comme celle-ci, le groupe DC du Bas-Valais propose de l'adopter en une seule lecture.

Le groupe DC du Bas-Valais accepte ce projet de loi et l'entrée en matière sans réserve.

Merci.

Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):

Ich fasse mich kurz.

Dieser Gesetzesentwurf ist eine Anpassung an eine fast vierzigjährige Verordnung. In diesem Gesetz soll die kantonale Gesetzgebung gestrafft werden. Ausserdem ist es notwendig dieses Gesetz dem eidgenössischen und europäischen Recht anzupassen.

Die CSPO befürwortet dieses Ausführungsgesetz und ist für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Véronique Barras-Martinet (PS/AdG):

Il s'agit d'une loi d'application d'une loi fédérale dont le toilettage et la révision sont rendus nécessaires par la présence d'articles obsolètes et par les nouvelles épizooties dues à des maladies émergentes ou réémergentes des dernières décennies.

La législation cantonale actuelle présente certains problèmes comme l'absence de traçabilité des animaux à onglons, la référence multiple à la fonction d'inspecteur du bétail plus obligatoire sur le plan fédéral et plus reconduite depuis 2000 ainsi que des détails inutiles dont les prescriptions et tâches y relatives.

Sur le plan pratique, les modifications envisagées n'apportent pas de véritables changements dans la mesure où l'application des normes fédérales est déjà la règle dans notre canton depuis 2000.

C'est pourquoi cette loi, qui n'a pour objectif que d'exécuter une loi de rang supérieur et de la compléter, permet notamment les améliorations suivantes:

- adaptation des tâches et des obligations de la police des épizooties;
- définition des moyens d'assurer la traçabilité lors du trafic d'animaux et de produits animaux;
- définition des autorités compétentes pour l'octroi des autorisations et la conduite des contrôles requis par la législation fédérale.

Le groupe PS/AdG est favorable à l'entrée en matière. Merci.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Die CVPO ist ohne Vorbehalte für Eintreten auf dieses Gesetz und die CVPO spricht sich ebenso aus, dass wir nur eine einzige Lesung durchführen.

Ich danke Ihnen.

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP accepte l'entrée en matière, en demandant toutefois d'introduire le Service de la chasse dans la collaboration et la formation de la lutte contre les épizooties. Un amendement sera déposé à cet effet.

Je vous remercie.

M. le député (suppl.) Sébastien Roh (PDCC):

Le groupe PDCC s'est penché avec soin sur le projet de loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties.

Nous sommes satisfaits du regroupement de la législation cantonale en une seule loi qui permet une évolution facilitée en fonction d'une législation fédérale en constante évolution.

Notre groupe est également satisfait que ce texte règle clairement les autorités compétentes et leurs compétences en matière de lutte contre les épizooties.

Notre groupe soutient ce projet de loi d'application et son traitement en une seule lecture.

Merci.

La discussion est close.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO), présidente de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Je ne vais pas être longue. Tous les groupes sont entrés en matière sur cette loi qui est effectivement une loi d'application.

La commission, à son unanimité, a été également pour. Vous avez vu qu'elle propose le passage en une seule lecture.

Je remercie tous les groupes d'entrer en matière.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Application, traçabilité, dépoussiérage, adaptation, toilettage, inconditionnel et intégration venant de la part de l'UDC, dernière remarque que nous examinerons.

A travers ces différents mots que j'ai retirés de vos interventions, je constate que le Grand Conseil a parfaitement compris la portée de cet acte législatif nouveau, qui ne fait finalement que d'entériner une pratique qui est mise en place dans le canton, suite aux dispositions fédérales, depuis l'an 2000.

Je n'allonge donc pas, Monsieur le président du Grand Conseil. Je suis heureux de constater l'unanimité de cette entrée en matière.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Effectivement, tous les groupes entrent en matière. **Celle-ci peut ainsi être considérée comme acceptée** et le point 1 de l'ordre du jour traité, tout en soulignant, Madame la présidente de la commission, que le vote en faveur d'une lecture unique interviendra à la fin de la lecture de détail. Merci.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 13 novembre 2008.*)

Entrée en matière

2. LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels
(première lecture)

Eintretensdebatte

AUSFÜHRUNGSGESETZ
des Bundesgesetzes über Lebensmittel und Gebrauchsgegenstände
(erste Lesung)

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement / Kommission für
Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt
Présidente: Marylène Volpi Fournier / Rapporteur: Gabriel Luisier*

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Viviane Zehnder (PDCB):

Aujourd'hui, la structure de contrôle des denrées alimentaires est fort complexe et à cela s'ajoutent de nombreuses modifications européennes et fédérales.

Par souci de simplification, ces tâches de contrôle devraient être cantonalisées, comme c'est déjà le cas pour 16 autres cantons et 3 en voie de réalisation.

Nécessité de contrôle d'un côté, structuration de l'autre, amélioration du niveau des compétences, meilleure protection du consommateur, ce projet de loi a pour mérite de mettre en place un important gain d'efficacité.

Ce n'est pas un objet véniel et son rôle est d'aménager avec les différentes législations une structure dans laquelle les exigences sont les mêmes pour tous et ne prétèrent pas les producteurs de notre canton. Cela se traduit par la mise en place de normes uniformes et de contrôles précis.

Aussi nous devons-nous de veiller à ce que les organes d'exécution puissent accomplir leurs missions avec efficacité surtout dans le domaine très sensible des produits carnés.

Notre groupe souhaite avoir quelques explications sur les éléments suivants:

- Quelle est la date prévue par le Conseil d'Etat pour l'entrée en vigueur de cette modification?
- Quel est le cahier des charges des auxiliaires officiels nommés par le Conseil d'Etat et dont il est fait mention à l'article 2 du projet de loi?
- Est-ce que les contrôleurs des denrées alimentaires se chargeront de tous les contrôles de réseaux d'eau communaux?

Je relève aussi que nous restons préoccupés par l'avenir des petits et moyens abattoirs de notre canton. La professionnalisation voulue par la législation européenne ne doit pas se faire à leur détriment.

Cela dit, je vous propose, au nom du groupe DC du Bas, d'accepter d'entrer en matière et d'adopter cette modification de loi en une seule lecture.

Merci pour votre écoute alerte.

Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):

Die Änderungen in diesem Gesetz betreffen hauptsächlich die Struktur der Lebensmittel- und der Fleischkontrolle.

Die Anforderungen der neuen europäischen und eidgenössischen Bundesgesetzgebung betreffend Lebensmittelhygiene wurde vom Bundesrat im November 2005 angepasst. Diese Anpassungen sind auch Voraussetzung für die Öffnung im europäischen Markt für alle Lebensmittel tierischer Herkunft.

Man spricht bei diesen Anpassungen auch vermehrt die Qualität der Produkte an. Deswegen wird von den Kontrollstellen mehr Professionalität verlangt.

Wir alle wissen was geschehen kann bei einer schlimmen Krankheit oder bei einer Epidemie. Dies hat uns der Mozzarella Fall in Italien vom vergangenen Sommer gezeigt.

Ausserdem sollte die Selbstkontrolle der spezifischen Betriebs- und Geschäftsinhaber und deren Angestellten sensibilisiert werden. Wir stellen auch fest, dass in der Schweiz und somit auch im Kanton Wallis die Selbstverantwortung der Personen gefördert wird.

Die CSPO stimmt diesem Gesetzesentwurf zu und ist für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée (suppl.) Françoise Descombes (GRL):

Ce projet de modification doit permettre de nous adapter aux nouvelles législations européenne et fédérale. La loi cantonale doit, de ce fait, être modifiée pour consentir, entre

autres, à l'accréditation des inspecteurs de denrées alimentaires et le contrôle des viandes aux vétérinaires officiels, d'où le système de contrôle devant être professionnalisé désormais.

Le groupe radical-libéral s'est soucié de certains points et vous fait les remarques suivantes suivies de leurs questions.

De ce projet découle du travail supplémentaire au niveau du canton, donc des postes supplémentaires, frais couverts par la facturation aux communes, ce qui m'amène, au nom du groupe radical-libéral, à vous poser trois questions:

Pour les postes supplémentaires, le flou s'est installé parmi nous. Nous avons reçu trois messages et trois fois les chiffres paraissent différents. Il y a de quoi se poser quelques questions. Alors, Monsieur le conseiller d'Etat, combien de postes supplémentaires, affectés à quel usage, envisagez-vous au niveau du canton? A-t-on besoin de tous ces postes immédiatement ou peuvent-ils être introduits progressivement? Combien cela va-t-il coûter aux communes?

Autre chose: une fois de plus, on introduit de nouvelles contraintes sur les petites exploitations agricoles. Nous devons veiller à ne pas trop charger leur bateau. Le Valais a besoin que des petites et moyennes exploitations survivent.

La dernière remarque concerne le fonctionnement global de cette commission. En effet, il semblerait que celle-ci soit régulièrement convoquée dans un laps de temps trop court, empêchant ainsi les commissaires de préparer au mieux la séance. Il serait souhaitable de changer ce mode de faire.

En attendant les réponses à nos questions, le groupe radical-libéral entre en matière sur ce projet de loi concernant l'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels.

Merci pour votre attention.

Hr. Grossrat Norbert Minnig (SPO):

Eine Anpassung an das Bundesgesetz und an die europäische Gesetzgebung, insbesondere die Verpflichtung, die Lebensmittelinspektoren zu akkreditieren sowie die Übertragung der Fleischkontrolle in den Schlachthäusern auf amtliche Tierärzte ist wohl unumgänglich.

Mit dem neuen Gesetz wird auch eine Öffnung des Marktes angestrebt. Der Zutritt zum Europamarkt sollte durch das neue Gesetz so offen und liberal als möglich gestaltet werden. Das neue Gesetz ist sicher im Interesse der Gesundheit von Mensch und Tier.

Vordergründig ist auch keine Erhöhung der öffentlichen Ausgaben zu erkennen.

Wer von uns möchte verdorbenes Fleisch essen, schlechten Wein trinken, im stinkenden Wasser baden und zuletzt mit einer Pilzvergiftung im Spital liegen?

Die SPO – als Feinschmecker bekannt – ist für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Véronique Barras-Martinet (PS/AdG):

Il s'agit d'une modification de loi concernant l'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels rendue nécessaire par les exigences des nouvelles législations européenne et fédérale.

Cette adaptation de la législation suisse aux exigences européennes a des conséquences radicales sur les structures d'exécution des organes de contrôle. L'exigence centrale en matière de contrôle officiel est l'accréditation des organes de contrôle et l'indépendance qui en découle. De même le système d'exécution doit être professionnalisé.

Actuellement, 25 contrôleurs à temps partiel, payés par les communes, effectuent le 68% des inspections dans les entreprises de denrées alimentaires et les établissements publics. Ce système de contrôle communal ne peut pas satisfaire les exigences légales, car l'indépendance et l'impartialité ne sont pas garanties.

Les exigences concernant le contrôle des viandes ne peut plus être satisfaite par des contrôleurs laïcs. En dehors du contrôle du bétail de boucherie et de la viande, le contrôle *ante mortem* et de l'hygiène durant l'abattage exigent le remplacement des contrôleurs actuels par des vétérinaires officiels, ce qui implique une professionnalisation du service vétérinaire public. Cette modification implique une cantonalisation du contrôle déjà en vigueur dans 16 cantons, c'est-à-dire le remplacement des contrôleurs communaux par des vétérinaires cantonaux. L'augmentation de postes de travail communaux qui en découle n'a pas d'incidences financières puisque les nouvelles tâches qui échoient au canton sont refacturées aux communes. Cela fait partie de la RPT concernant le désenchevêtrement des tâches entre communes et canton. De plus, la création de ces postes amènera une densité de 1,2 contrôleur pour 1'000 établissements en Valais contre 2 o/oo au niveau suisse. Le Valais touristique devra, cependant, être attentif à suivre l'efficacité de ces contrôles pour maintenir la qualité des établissements à un niveau digne de la marque Valais-Wallis et, si nécessaire, augmenter le nombre de contrôleurs à un niveau qui corresponde à l'objectif de cette loi.

Le groupe PS/AdG est favorable à l'entrée en matière.

Je vous remercie.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Le groupe DC du Centre s'est penché sur cet objet et a constaté la nécessité de conformer la loi cantonale à la loi fédérale.

De la même manière que la commission thématique, nous acceptons ce projet à l'unanimité et sans proposition d'amendement.

Nous aimerions tout de même apporter les remarques suivantes:

Premièrement, nous saluons l'heureuse initiative du service de répartir les postes de vétérinaires officiels en trois demi-postes pour limiter les temps de déplacement et ne pas se retrouver avec des contrôleurs payés la moitié du temps pour se promener à travers le canton. Au sujet des abattoirs, nous relevons dans le message du Conseil d'Etat, en première page: "La grande majorité des abattoirs en Suisse ont été fermés durant les 30 dernières années; ceux qui existent encore doivent donc être maintenus", deux lignes qu'il s'agira de ne pas oublier.

Deuxièmement, nous constatons sans surprise que, d'une part, l'effectif actuel des contrôleurs des denrées alimentaires est insuffisant pour fournir un travail de qualité et que, d'autre part, une fois l'effectif complété conformément aux prévisions du service, l'effectif restera inférieur à la moyenne helvétique.

Ensuite, nous devons montrer du doigt qu'une fois de plus l'adaptation des normes cantonales aux normes fédérales va coûter au canton en personnel nouveau et en financement. Nous nous interrogeons sur le bien-fondé de chacune des exigences nationales. Chaque décision entraîne une croissance de l'appareil étatique. A ce rythme-là, nous craignons qu'avec le temps, la totalité des ressources de l'Etat soit monopolisée par les charges de personnel. Nous aimerions avoir de la part du Conseil d'Etat une évaluation du nombre de postes nouveaux dont la responsabilité incombe aux adaptations législatives et, par la même occasion, il nous serait agréable d'apprendre le nombre de postes libérables que la RPT nous promet. Le résultat de ce rapport devrait permettre à nos représentants à Berne de se faire une idée de ce que leurs décisions coûtent à notre canton.

Pour terminer, en boutade, il serait de bon ton aussi que le Bureau de l'égalité et de la famille change d'adresse et ne soit plus assimilé à un laboratoire, tel que le Laboratoire cantonal.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Die CVPO ist auch bei dieser Vorlage ohne Vorbehalte für Eintreten. Wir sind ebenfalls dafür, dass man dieses Gesetz in einer einzigen Lesung behandelt und verabschiedet.

In Tat und Wahrheit handelt es sich ja um eine Anpassung der Gesetzgebung an die reale Entwicklung.

Ich danke Ihnen.

La discussion est close.

Le président:

Tous les députés ont pu s'exprimer sur cette entrée en matière.

M^{me} la présidente de la commission ne désire pas intervenir.

Je passe ainsi la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Des réponses à quelques questions qui se sont fait jour puisque le fond de cette matière est connu.

Tout d'abord, une réponse d'ordre très général par rapport aux obligations que nous fait la législation fédérale. Vous pouvez bien imaginer, Mesdames et Messieurs les députés, que dans la mesure où nous faisons partie d'une Confédération et que les lois fédérales s'appliquent non plus sur... les portes de grange, mais aussi dans les législations cantonales

d'application, nous n'avons tout simplement pas de marge de manœuvre! La proposition qui est faite ici par le député Pascal Bridy de rappeler à nos élus sur le plan fédéral les incidences qui sont faites au canton, c'est une bonne proposition que chacune et chacun d'entre vous peuvent faire dans leur entourage direct, dans la mesure où le Conseil d'Etat le rappelle toujours à nos parlementaires fédéraux lorsque nous les rencontrons.

Il est ici utile de signaler que dans toutes les consultations qui sont faites par la Confédération par rapport à la mise en place d'une nouvelle législation, nous sommes à chaque fois très attentifs à souligner qu'il n'est pas correct de renvoyer les dispositions coûteuses sur les cantons. Dans la mesure où la Confédération estime que des dispositions supplémentaires doivent être prises, elle doit en tirer la conséquence pour elle-même sans cesse renvoyer aux cantons les charges financières qui en découlent. C'est une pratique qui est souvent condamnée entre le canton et les communes. Nous sommes très attentifs à éviter ces reports de charges. Mais cela signifie très clairement qu'entre Confédération et communes, le canton est celui qui, finalement, est le plus pressurisé – si je peux employer ce mot – par les tâches nouvelles.

Quant au rapport à faire sur ces postes nouveaux, Monsieur le député Pascal Bridy, je rappellerai tout simplement que, chaque année, à l'occasion du budget, le Conseil d'Etat fait un inventaire de la situation lors de ses demandes de postes nouveaux et que vous pouvez trouver, année après année, les conséquences des dispositions fédérales qui sont reprises dans les législations cantonales. Donc, on va encore beaucoup plus loin que votre propre demande, Monsieur le député Pascal Bridy. Lisez – et vous aurez l'occasion d'ailleurs d'en parler cette semaine et probablement encore en session de décembre – les rapports du Conseil d'Etat sur les incidences en personnel des nouvelles dispositions légales.

La députée Viviane Zehnder, pour le groupe DC du Bas, pose quatre questions.

La date d'entrée en vigueur de cette loi? Le plus tôt possible, Madame la députée. Selon le traitement qui en sera fait ici au Grand Conseil et dans la mesure où cette loi n'est pas soumise au référendum facultatif, forcément, nous devrions pouvoir faire entrer en vigueur cette loi au 1^{er} janvier 2009. Mais, là, je dois réserver les dispositions qui relèvent de la Chancellerie et du Conseil d'Etat dans son ensemble. Alors, au plus vite, si possible au 1^{er} janvier 2009.

Le cahier des charges, Madame la députée, nous ne l'avons pas remis à la commission tout simplement parce qu'il n'est pas encore finalisé. Il est donc encore à faire sur la base de cette législation.

Le contrôle des réseaux d'eau, eh bien!, Madame la députée, cette loi ne change pas les dispositions en vigueur. Les communes restent responsables du contrôle de leurs eaux; à charge pour elles évidemment de les faire contrôler, selon une technique qui est parfaitement habituelle maintenant, par le Laboratoire cantonal lorsque des problèmes arrivent ou périodiquement par sondage.

Votre dernière remarque est beaucoup plus difficile, elle concerne les petits abattoirs. On l'a dit dans cette salle, évidemment que la loi s'applique dans sa dureté à l'ensemble du système, mais nous ne voulons pas la mort des petits abattoirs de proximité. Nous devons simplement trouver comment, sous l'angle pratique, faire en sorte que ces abattoirs puissent continuer à fonctionner sans représenter une charge financière excessive, notamment pour les

communes. Nous nous attelons, sans pouvoir faire de promesse complète, à trouver des dispositions pratiques qui permettent de poursuivre les activités de proximité.

La députée Liliane Brigger, pour le groupe CSPO, a, elle, cité une disposition qui est essentielle maintenant en matière de contrôle des denrées alimentaires. C'est la question de l'autocontrôle. Tout le système est basé sur un autocontrôle, même si nous devons évidemment – c'est une tâche générale de l'Etat – contrôler si cet autocontrôle, qui doit être pratiqué par les commerçants, est effectivement réalisé.

Concernant les demandes de la députée (suppl.) Françoise Descombes, les postes supplémentaires, vous avez raison, Madame, il y a deux messages: il y a d'abord un message propre à cette législation et il y a un message du Conseil d'Etat qui, lui, est propre au budget 2009 que vous allez traiter. Cela me permet de répondre aussi à votre deuxième question sur l'introduction progressive de ces postes supplémentaires. Ces postes supplémentaires, conformément au message accompagnant cette loi, sont de 6 au titre de contrôleurs des denrées alimentaires, y compris un demi-poste de secrétariat, et 1,5 poste en ce qui concerne les vétérinaires officiels. Si on additionne le tout correctement, ce sont 7,5 postes. Or, vous pouvez remarquer que, dans le cadre du budget 2009, nous introduirons progressivement ces demandes et ce sont notamment, si mes souvenirs sont exacts, 4 postes ou 4,5 postes pour les denrées alimentaires. Mais il est évident, et je le dis ici clairement, fermement, parce que je ne serai plus là pour défendre le budget 2010, ces 6 postes de contrôleur de denrées alimentaires et secrétariat et 1,5 poste de vétérinaire officiel sont indispensables. Avec ces postes et les postes existants, nous arrivons à ce fameux quotient de 1,2 alors qu'il devrait être de 2 si on était dans la moyenne suisse. Il est évident que dans le cadre du budget 2010, nous aurons besoin de ces postes complets même si, pour le budget 2009, à cause de l'introduction progressive, nous pourrions nous contenter de quelques postes en moins.

C'est l'occasion de dire ici qu'il y a plusieurs façons d'envisager ces postes supplémentaires. J'ai eu l'occasion de le dire devant la commission parlementaire. Bien sûr qu'il y a des postes supplémentaires au canton, mais, par définition, il y en a moins aux communes ou plutôt plus du tout aux communes. Sur la vingtaine de contrôleurs des communes qui étaient en activité, certains pourront être repris, d'autres quitteront ces fonctions accessoires, et c'est finalement un transfert de charges de personnel des communes sur le canton, à ceci près que ce transfert de charges en personnel est évidemment compensé par une facturation faite aux communes. Alors, Madame la députée, vous posez la question: que va-t-il arriver en coût pour les communes? Eh bien!, d'une façon générale, on ne doit pas assister à une augmentation des charges des communes. D'un côté, celles-ci vont se trouver déchargées de leurs charges de personnel et, de l'autre côté, elles vont payer, comme c'est le cas pour un certain nombre d'entre elles déjà actuellement, le coût des contrôles effectués par le canton.

Vous rompez une lance, Madame la députée, pour éviter que ces nouvelles contraintes ne pèsent lourdement sur les petites et moyennes entreprises. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire concernant les abattoirs de petite dimension, nous devons appliquer la législation fédérale, mais je vous confirme que nous devons l'appliquer raisonnablement, dans la mesure du possible, progressivement et en comprenant les obligations de ces petites et moyennes entreprises. Mais il n'y a pas deux lois fédérales et il n'y a pas deux lois cantonales; c'est dans l'application qu'il faut trouver le juste milieu.

Monsieur le représentant du groupe socialiste du Haut-Valais, vous avez raison de signaler que ces dispositions nouvelles cantonales sont inévitables de par la législation fédérale.

La députée Véronique Barras-Martinet, de même que le député Pascal Bridy mettent vraiment l'accent sur la difficulté probable qui va arriver pour effectuer ces tâches de contrôle des denrées alimentaires dans un canton qui, comme le canton du Valais, a une population indigène de 300'000 habitants mais qui compte aussi de très nombreux lits touristiques qui font finalement que sa population double pratiquement dans les périodes de grande fréquentation. Cela repose la difficulté du contrôle des denrées alimentaires: avec la mise à disposition de seulement six postes supplémentaires pour remplir l'ensemble de ces tâches, on peut, à juste titre, craindre que cet effectif soit insuffisant, mais l'avenir va nous le dire. Dans cette première année, qui est l'année de mise en place, l'année 2009, nous voulons mettre en place ce dispositif cantonal; dans le cadre du budget 2010, nous compléterons le dispositif et au besoin, si vraiment nous ne pouvons pas faire autrement, nous reviendrons devant ce Parlement pour d'éventuels postes supplémentaires. Mais nous voulons d'abord faire l'expérience. Nous en avons une partielle sur la base d'à peu près le tiers des communes, dans lesquelles nous pratiquons déjà ce dispositif.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, les réponses que je pouvais apporter à vos questions. Je vous en remercie, comme d'ailleurs de votre entrée en matière, semble-t-il, unanime.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Effectivement, **entrée en matière non contestée; elle peut donc être considérée comme acceptée**, et le point 2 de l'ordre du jour traité.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 13 novembre 2008.*)

3. Entrée en matière et lectures

DECISION

concernant la première phase de l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis (mesure prioritaire de Sierre/Chippis)

DECISION

concernant l'octroi de subventions pour les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron

DECISION

concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du Bietschbach sur le territoire de la commune de Rarogne

DECISION

concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Dranse sur le territoire des communes de Martigny et Martigny-Combe

DECISION

concernant la correction routière et la protection contre les forces de la nature de la route 53 Bramois – St-Martin – La Crête, sur le tronçon Mase – Suen, au franchissement du torrent de la Manna, sur le territoire des communes de Mase et St-Martin

DECISION

concernant la navette porte-autos Brigue-Iselle: renforcement de l'offre / participation financière à l'acquisition d'un deuxième train par les CFF SA

Eintretensdebatte und Lesungen

BESCHLUSS

betreffend die erste Phase des Ausbaus der Rhone auf den Gemeindeterritorien von Siders und Chippis (prioritäre Massnahme Siders/Chippis)

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung von Subventionen für die Hochwasserschutzmassnahmen auf dem Gebiet der Gemeinde Leytron

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten des Bietschbaches auf dem Gebiet der Gemeinde Raron

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten der Dranse auf den Gebieten der Gemeinden Martigny und Martigny-Combe

BESCHLUSS

betreffend die Strassenkorrektur und den Schutz gegen Naturgefahren der Strasse Bramois – St-Martin – La Crête, auf dem Teilstück Mase – Suen, bei der Überquerung des Wildbaches von La Manna, auf dem Gebiet der Gemeinden Mase und St-Martin

BESCHLUSS

betreffend den Autoverlad Brig-Iselle: Verstärkung des Angebots / finanzielle Beteiligung an der Anschaffung eines zweiten Pendelzugs durch die SBB AG

*Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr
Président: Antoine Maytain / Rapporteur: Jean-Pierre Rouvinez*

Le président:

Je vous rappelle quelle est la procédure.

Nous allons faire un seul débat d'entrée en matière. Ensuite, nous procéderons à la lecture décision par décision, avec un vote sur chaque décision.

S'il y avait des amendements déposés en modification d'une décision, la lecture de cette dernière serait reportée à mercredi ou à jeudi.

Si tel n'était pas le cas, la décision serait considérée comme acceptée de manière définitive.

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Laetitia Massy (GRL):

L'impact des dangers naturels pour de nombreuses régions de notre canton n'est plus à démontrer, les différentes crues ayant eu lieu ces dernières années montrent bien les risques liés notamment à des débordements de cours d'eau nécessitant parfois l'évacuation de nombreux riverains, sans compter les très importants dégâts matériels qui peuvent en découler.

Les communes concernées et le canton ont réagi et pris les mesures nécessaires afin d'éviter de futures catastrophes. L'établissement de cartes des dangers a permis d'identifier les secteurs prioritaires et les zones de travaux nécessaires.

Si la sécurité n'a bien évidemment pas de prix, elle a cependant un coût, et ce sont de très nombreux millions que le canton va devoir injecter afin d'assurer la sécurité des habitants et limiter les dégâts matériels.

Parmi les projets qui nous sont soumis ce matin, quatre consistent ainsi à parer le débordement de cours d'eau, qu'il s'agisse de la région de Martigny, Leytron, Sierre-Chippis ou Rarogne.

La correction routière prévue entre Mase et Suen est également destinée à renforcer la sécurité face aux dangers naturels.

Quant au dernier projet, il vise à renforcer la liaison Brigue-Iselle en participant à l'achat d'une nouvelle rame permettant d'augmenter la cadence des navettes. A ce sujet, le groupe radical-libéral se réjouit de constater le succès de cette navette dont il avait fortement soutenu la réintroduction en 2004. L'évitement du col du Simplon revêt d'ailleurs une importance capitale pour le Valais touristique et il est essentiel de continuer à développer ce mode de transport même s'il n'est pas rentable. A ce sujet, nous espérons d'ailleurs que nos voisins Italiens vont enfin réaliser la deuxième étape du terminal d'Iselle, reportée à plusieurs reprises et prévue, selon le rapport du Conseil d'Etat, pour l'année 2008/2009. En cas de report, quelle va être l'attitude du Conseil d'Etat?

Dans le panel des travaux soumis à l'approbation du Parlement ce matin, les premières étapes de la troisième correction du Rhône sont amorcées avec le projet d'aménagement du Rhône dans la région de Sierre-Chippis. Ces travaux sont fortement

attendus dans la région car, en plus de sécuriser tout le périmètre, maintes fois soumis aux inondations, ils permettront de redéfinir tout le secteur et d'en améliorer l'aspect et l'utilisation des rives. Cependant, différentes interrogations subsistent quant à la suite des opérations notamment. Si le projet sierrois semble dimensionné et n'empiète pas sur les terres agricoles, le groupe radical-libéral s'inquiète de la marche à suivre suivie, notamment le fait de vouloir élargir le Rhône au détriment des terres agricoles entre Sierre et Martigny principalement. Les travaux sont, certes, fortement avancés dans cette voie, mais toutes les possibilités ont-elles été véritablement explorées? Toutes les options analysées et négociées avec le canton de Vaud par exemple? Les querelles d'experts montrent bien qu'il y a opposition quant au choix de la méthode. Creuser ou élargir le Rhône? Les impacts sur le territoire valaisan ne seront pas les mêmes. La réflexion doit donc être poursuivie, car il est essentiel que le Valais ne saborde pas ses terres agricoles.

Le groupe radical-libéral est donc conscient de l'importance de tous ces projets, mais souhaite cependant obtenir quelques réponses à diverses interrogations.

Tout d'abord, concernant les coûts, y a-t-il un risque malgré les 20% prévus dans le budget de voir quelques crédits complémentaires dans le projet de Rarogne, ce projet étant déjà relativement ancien?

Concernant celui de Leytron, il semblerait qu'il y ait, actuellement, des affaiblissements de terrain dus aux infiltrations. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà une idée des incidences positives, financières bien sûr, liées aux futurs drainages?

Quant au projet de correction du Rhône à Sierre-Chippis, nous souhaitons également savoir comment s'est opéré le choix des indices de référence et surtout sur quels critères. D'autres indices n'auraient-ils pas pu être retenus?

Le groupe radical-libéral accepte donc l'entrée en matière sur ces différents projets, mais suivra avec beaucoup d'attention les travaux liés à la troisième correction du Rhône.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Ignaz Imboden (CSPO):

Unser Kanton hat bis heute grosse Anstrengungen im Bereich des Hochwasserschutzes und dem Schutz der Naturgefahren ganz allgemein unternommen.

Sehr oft vergisst man, dass unsere Bergwelt nicht nur faszinierend ist, sondern dass sie auch Gefahren in sich birgt. Vielleicht heute noch mehr als früher. Die kantonalen Behörden sind sich jedoch der Gefahren ganz bewusst.

Es ist somit eine zwingende Fortsetzung der bisherigen Politik, dass die getroffenen Massnahmen fortgesetzt werden.

Die CSPO-Fraktion unterstützt sämtliche Projekte, die uns vom Staatsrat unterbreitet werden.

Wir Oberwalliser kennen natürlich besonders die Problematik um den Bietschbach in Raron. Wir wissen auch, dass ohne die vorgeschlagenen Massnahmen die Bauten am linken Ufer gefährdet sind. Wie viele Eigenheime und andere Bauten könnten hier bei einem Hochwasser massiven Schaden nehmen? Deshalb begrüsst unsere Fraktion, dass mit dem

heutigen Paket auch die notwendigen Korrekturen am Bietschbach vorgeschlagen werden und wir unterstützen natürlich auch sämtliche Projekte im französischsprachigen Kantonsteil.

Zur Anschaffung eines zweiten Pendelzuges noch ein paar Worte.

Der Verlad am Simplon hat in den letzten Jahren verschiedentlich unser Parlament beschäftigt. Nur nach langem Zögern hat man im Kanton schlussendlich der Wiedereröffnung dieses Verlads die nötigen finanziellen Mittel zugesprochen. Dies nicht zuletzt weil – wie wir es immer dargelegt haben – diese Verlademöglichkeit auch für das Mittelwallis von grosser Bedeutung ist. Man fürchtete zudem ein Finanzloch. Heute wissen wir, dass man das Geschäft zu pessimistisch beurteilt hat. Die Zahlen sprechen eine klare Sprache und wir können so mit diesem Verlad das Angebot wesentlich verbessern.

Die CSPO stimmt selbstverständlich auch diesem Geschäft einstimmig zu.

Ich danke.

M. le député Claude-Alain Richard (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a examiné avec toute l'attention voulue ces différents objets. Si quatre projets et demi sont directement liés au problème de la sécurité, un projet et demi concerne la mobilité.

L'ensemble des décisions que nous allons prendre aujourd'hui représente un montant total d'investissements de 136,3 millions, dont 10 millions ont déjà été accordés pour la première phase de l'aménagement du Rhône (mesure prioritaire de Chippis, décision du 8 février 1999).

La répartition financière peut être décrite de la manière suivante:

- Part de la Confédération: 72,4 millions
- Part des communes: 10,4 millions
- Part du canton du Valais: 53,5 millions

En ce qui concerne la première phase de l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis, le groupe PS/AdG tient à relever que ce projet fait partie des trois tronçons prioritaires qui ont été définis en fonction de leur potentiel de dégâts, décision du Grand Conseil de 1999, sans oublier qu'il est aussi considéré comme prioritaire par la Confédération selon l'article 2 de l'ordonnance fédérale du 2 novembre 1994 sur l'aménagement des cours d'eau.

Différentes variantes ont été étudiées par un groupe – et c'est important – pluridisciplinaire pour atteindre l'objectif sécuritaire. La solution retenue ainsi que son financement, même s'il n'est pas définitif – attendons de connaître la participation fédérale – sont très bien décrits dans le message.

Le groupe PS/AdG souligne l'importance des enjeux en présence (habitations, activités industrielles, etc. et sécurisation de ce tronçon de 2,7 km) et accepte d'entrer en matière sur ce projet.

Les trois projets suivants relatifs à l'octroi de subventions pour:

- les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron,
- les travaux d'aménagement de la Dranse sur le territoire de la commune de Martigny ainsi que
- ceux du Bietschbach sur le territoire de la commune de Rarogne

ne nous posent pas de problèmes particuliers. Nous demandons simplement à M. le chef du département qu'il réexplique en plenum – même si cela est très bien décrit dans le rapport de la commission – les raisons pour lesquelles le taux de subventionnement cantonal varie d'une commune à une autre.

S'agissant de rivières, les propriétaires sont les communes qui sont maîtres d'ouvrage. Les cartes de dangers ont permis de mettre en évidence les dégâts considérables que ces rivières et torrents pourraient causer (exemple de Martigny avec des dégâts potentiels de 100 millions à 400 millions de francs en cas de crue extrême).

Les coûts totaux de ces travaux sont relativement élevés et représentent une charge trop lourde pour les communes de Leytron, Rarogne, Martigny et Martigny-Combe sans l'apport de subventions cantonales et fédérales.

En ce qui concerne la correction routière RC53, franchissement du torrent de la Manna, cette route de la rive droite du Val d'Hérens fait office d'itinéraire de remplacement de la route N°54 Sion – Les Haudères – Arolla. Le secteur du franchissement du torrent de la Manna est caractérisé par une concentration de menaces dues à des dangers naturels (avalanches, crues, glissements de terrains, etc.). Le financement de cet ouvrage est traditionnel, c'est-à-dire 75% le canton et le solde par les communes intéressées. Il n'y a plus de financement pour ce type d'ouvrage de la part de la Confédération. Lorsqu'il s'agit, comme ce projet le démontre, d'assurer la sécurité des usagers de la route, le groupe PS/AdG accepte sans retenue son entrée en matière.

Pour le projet concernant la participation financière à l'acquisition d'un deuxième train par les CFF SA pour la navette ferroviaire porte-autos Brigue-Iselle, le groupe PS/AdG se félicite qu'à la suite d'une demande du Grand Conseil de 2003 au Conseil d'Etat, le DTEE ait étudié la réintroduction de la navette porte-autos Brigue-Iselle. Cette réintroduction a sans doute répondu à une demande latente puisque les résultats de fréquentation sont très positifs (plus de 106'000 voitures en 2007). Aussi le Conseil d'Etat a-t-il retenu l'option d'étudier l'acquisition d'un train neuf à plancher bas pour permettre le transport de véhicules plus grands (bus et poids lourds de petite dimension), objet du présent message. Le groupe PS/AdG considère que ce projet de décision s'inscrit dans une politique des transports de transfert de la route au rail, politique qui promeut la sécurité et la protection de l'environnement.

Le groupe PS/AdG, vous l'avez compris, accepte l'entrée en matière de ces six objets en spécifiant et répétant que ceux-ci sont tous, d'une manière ou d'une autre, en relation directe avec la sécurité.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Ich äussere mich an dieser Stelle vor allem zum Beschlussentwurf betreffend den Autoverlad Brig-Iselle.

Bei den restlichen Vorlagen geht es um Arbeiten, welche unserer Meinung nach dringend und nötig sind. Da ist die SPO/Linke Allianz für Eintreten.

Der Staatsrat präsentiert ein Projekt, welches es erlaubt, den Takt beim Verlad von Autos am Simplon zu erhöhen und ihn zu öffnen für Fahrzeuge mit grösserem Höhenprofil und bis zu 28 t Gewicht.

Die SPO stand dem luxuriösen Ausbau der Simplonstrasse immer sehr kritisch gegenüber. Die Mehrheit hatte sich seinerzeit dafür entschieden. Dies galt es zu akzeptieren. Immerhin wurde der Simplon jahrelang zum einträglichen Beschäftigungsprogramm für die örtlichen Bauunternehmer. Es wurde aber auch immer darauf hingewiesen, dass die Nutzung dieser Strasse und des Passes touristischen Zwecken dienen soll. Davon haben wir uns meilenweit entfernt.

Heute haben wir ein grosses Problem. Und dieses Problem sind nicht in erster Linie die Autos oder die Lastwagen bis 28 t. Unser Problem sind die 40-Töner.

Auf die Gefahr hin, mich vor diesem Parlament gebetsmühlenartig zu wiederholen, mache ich Sie, meine Damen und Herren, auf folgendes aufmerksam:

Der Simplonpass ist mit seiner Steigung von 10 Prozent nicht für 40-Töner geeignet.

Angesichts all der Zwischenfälle mit 40-Tönern am Simplon und der Tatsache, dass immer mehr Gefahrguttransporte über den Simplonpass fahren, sorgen wir uns um die Sicherheit von Mensch und Natur entlang der Simplonstrasse.

Die Gemeinden Ried-Brig und Termen verfügen über wichtige Quellwasserfassungen, welche unterhalb der Nationalstrasse liegen. Trinkwasserfassungen können bei Gefahrgutunfällen betroffen sein. Dies würde auch die Gemeinde Brig-Glis in Mitleidenschaft ziehen.

Fassen wir zusammen:

Das Problem am Simplon sind nicht die Autos, sondern die Lastwagen und dieses Problem gilt es zu lösen.

Mit Niederflurwagen können auch 40-Tonnen Lastwagen problemlos transportiert werden. Der Verlad von Lastwagen ist rentabler, da diese die LSVA einsparen. Der Staatsrat hat bis heute noch keinen Auftrag erteilt, die Möglichkeiten des Lastwagenverlads für 40-Töner für 50'000 Franken abklären zu lassen. Stattdessen bringt er jetzt eine teure Lösung, welche vielleicht sogar bessere Lösungen verhindert.

Wir begrüssen zwar den Ausbau der Verlademöglichkeiten, vermissen aber bei dieser Gelegenheit den Willen des Staatsrats im gleichen Zug auf den Verlad der 40-Töner hin zu arbeiten.

Bei dieser Gelegenheit gilt es auch zu vermerken, dass die Schweizer Armee im Raum Gampel ihre Panzer auf die Schiene verlädt. Das beweist, dass für einmal das Militär klüger ist als der Kanton.

Wir beantragen, das Geschäft an den Staatsrat zurückzuweisen mit der Auflage, es gemeinsam mit der entsprechenden Studie wieder zu präsentieren.

M. le député (suppl.) Christian Favre (PDCC):

Le groupe DC du Centre s'est penché avec attention sur les six objets présentés, pour lesquels nous acceptons l'entrée en matière.

Cependant, nous avons quelques questions et commentaires à apporter.

Le premier objet porte sur une demande de crédit d'engagement pour les aménagements du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis pour un montant total de 78,5 millions.

Ainsi, dans le message, nous aurions souhaité trouver plus d'informations techniques relatives à cette première phase de travaux qui permettra le passage d'une crue centennale, de même que sur les travaux envisagés pour atteindre l'objectif de 1'520 m³/s d'une crue extrême et sur la planification de ces travaux.

De plus, nous nous étonnons du coût élevé de la gestion des matériaux d'excavation de 14,2 millions et du manque de précision à ce sujet.

En ce qui concerne l'emprise sur les terres agricoles, notre groupe se sent solidaire avec l'Association pour la défense du sol agricole. Il restera très attentif lors de la présentation du projet définitif. Nous pensons que l'écologie réelle doit se concrétiser dans la promotion d'une agriculture de proximité favorable aux fruits et légumes du pays et de saison. C'est pourquoi nous invitons les responsables du projet R3 à épargner au mieux les terres agricoles nécessaires à l'agriculture et à l'économie.

Pour le deuxième objet: subventions pour les travaux de protection contre les crues sur le territoire de la commune de Leytron, les différentes mesures proposées permettront de contenir les eaux de surface et auront une influence sensible sur la stabilisation de la zone.

Le troisième objet concerne les subventions pour les travaux d'aménagement du Bietschbach sur le territoire de la commune de Rarogne. Nous relevons le subventionnement élevé du projet, soit 95%, à mettre en relation avec les anciennes dispositions en vigueur dans ce cas. La sécurisation de la zone habitée ainsi que les mesures de renaturation et d'élargissement du lit de la rivière nous semblent tout à fait appropriées.

Le quatrième point: subventions pour l'aménagement de la Dranse sur le territoire des communes de Martigny et de Martigny-Combe, projet qui renforce les mesures prises dans les années 1980-1990 et qui permet de sécuriser une zone à fort potentiel de dommages en cas de crue extrême.

Cinquième objet: projet de décision concernant la route RC53 Bramois – St-Martin sur le territoire des communes de Mase et de St-Martin. Nous constatons que ce projet de pont sur le torrent de la Manna améliore grandement la sécurité de la zone ainsi que celle de la route, tout en y apportant un gain écologique non négligeable.

Objet six: navette ferroviaire Brigue – Iselle, participation financière. Le groupe DC du Centre ne peut que soutenir cette participation de 5,3 millions qui favorise grandement l'accessibilité à notre Valais touristique en période hivernale.

Nous souhaitons voir se renforcer ce type de transport qui offre une alternative sûre au passage du Simplon. Nous soutenons ce projet et invitons le Conseil d'Etat à prendre toutes les mesures promotionnelles nécessaires dans l'optique de voir fonctionner une deuxième navette de même type, ce qui permettra des cadences plus régulières pour tous les véhicules et augmentera ainsi l'attractivité de ces navettes.

Merci de votre attention

Hr. Grossrat Konrad Martig (CVPO):

Mit Ausnahme des Beschlusses betreffend den Autoverlad Brig-Iselle handelt es sich bei den vorliegenden Geschäften um Hochwasserschutzmassnahmen. Ich erlaube mir deshalb dazu gemeinsam Stellung zu nehmen.

Aufgrund der topographischen Lage und der Häufigkeit von Hochwasserereignissen geniesst der Hochwasserschutz in unserem Kanton eine hohe Priorität. Bund, Kanton und Gemeinden investieren viel Geld in den Hochwasserschutz. Das ist auch gut so. Sparen auf Kosten der Sicherheit der Bevölkerung wäre falsch und unverantwortlich. Aus diesem Grund unterstützt die CVPO diese Hochwasserschutzmassnahmen vorbehaltlos.

Seit der Wiedereinführung des Autoverlads zwischen Brig und Iselle ist die Nachfrage stets angestiegen. Die Möglichkeit unseren Kanton durch den Simplontunnel zu erreichen bzw. wieder zu verlassen und so den Gefahren der Passstrasse auszuweichen, wird vor allem von unseren Gästen aus Italien geschätzt und genutzt. Damit diese Dienstleistung an unseren Gästen aufrecht erhalten und ausgebaut werden kann, scheint die Anschaffung eines zweiten Pendelzugs gerechtfertigt.

Die CVPO ist für Eintreten, möchte aber ein paar Informationen zu folgenden Fragen:

- Wie erhöhen sich die Betriebskosten bzw. das Betriebsdefizit pro Jahr und welche Mehrkosten werden dadurch auf den Kanton zukommen?

- Die Problematik der 40-Töner auf der Passstrasse ist allgemein bekannt. Wurde die Möglichkeit studiert, zu einem späteren Zeitpunkt 40-Töner mit dem Zug durch den Simplontunnel zu transportieren?

- Entsprechen die Niederflurverladewagen denjenigen welche im Lötschbergtunnel zum Einsatz kommen?

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit und Ihre Antworten.

M. le député Pascal Moulin (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a étudié les projets de décision qui nous sont soumis et en accepte l'entrée en matière.

Il accepte le crédit d'engagement pour l'acquisition d'un deuxième train-navette porte-autos entre Brigue et Iselle. Le coût pour le canton plafonné à 5,3 millions, soit le 50% du coût total, est un investissement à fonds perdu et est justifié par le résultat de fréquentation de cette ligne par plus de 100'000 véhicules par année.

Pour les travaux d'aménagement du Bietschbach sur le territoire de la commune de Rarogne estimés à 9,8 millions, on accepte le financement des subventions à 85%. Le groupe s'est posé la question de savoir à quel moment le canton peut octroyer aux communes une subvention complémentaire extraordinaire de 10%. Nous notons ici que les travaux s'étaleront sur cinq ans.

Les travaux d'aménagement de la Dranse sur le territoire des communes de Martigny et de Martigny-Combe dureront dix ans. Pourquoi ces ouvrages ne pourraient-ils pas être réalisés dans un laps de temps plus court? Ces travaux devisés à 25 millions seront subventionnés par le canton à 85% et font l'objet de huit oppositions. Est-ce que ces oppositions vont encore retarder le début et l'avancement des travaux?

L'Etat contribue également à raison de 85% des 8 millions de francs à investir sur le territoire de la commune de Leytron. La contribution est ici complétée par un subventionnement différentiel sur la part communale de 4%. La carte des dangers établie pour la commune de Leytron présente d'importants problèmes liés à la protection des crues. A cela s'ajoute la problématique du glissement de terrain de Montagnon. Les mesures prévues visent à assurer la capacité hydraulique de plusieurs torrents et à contrôler le débordement de laves torrentielles. C'est un travail conséquent pour assurer, au final, la sécurité des habitants qui apprécieraient certainement une durée plus courte des travaux.

Quant à la correction routière concernant la protection contre les forces de la nature sur la route Mase – Suen au franchissement du torrent de la Manna, la répartition des coûts de 4'350'000 francs serait de 75% pour le canton et de 25% pour les communes, selon une répartition interne entre elles. Nous aimerions volontiers avoir l'explication de ce subventionnement à 75% et non à 85% comme pour les objets précédents.

Enfin, l'aménagement du Rhône sur les communes de Sierre et de Chippis s'intègre comme mesure prioritaire dans le projet global R3. Sans entrer dans les détails, le groupe DC du Bas s'est longuement interrogé sur les variantes proposées par le canton et l'Association pour la défense du sol agricole. Y aura-t-il un vrai débat sur ce sujet? Faut-il approfondir ou élargir le Rhône? Comment? Quel sera le mécanisme des financements futurs? Quelle procédure sera-t-elle appliquée? Un plan d'aménagement et un planning ont-ils été établis? Les coûts restant à la charge du canton du Valais sont estimés à 20'550'000 francs, soit le 30% des travaux de cette première phase. Un tel investissement mérite sinon une étude complémentaire au moins une explication de M. le chef du département.

En conclusion, je vous rappelle que notre groupe est favorable à ces projets de décision.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (GRL):

Die vorliegenden Projekte sollen die Bevölkerung auf lange Sicht bestmöglich vor Naturgefahren schützen. Durch die verschiedenen Baumassnahmen können bei einem eintretenden Naturereignis Millionenschäden verhindert werden. Alle diese Projekte sind bei der FDPO unbestritten.

Die Wiedereinführung des Autoverlads durch den Simplontunnel im Jahr 2004 kann als Erfolgsgeschichte gesehen werden. Nicht nur die Bevölkerung, auch der Tourismus und der Durchgangsverkehr profitieren rege von der Möglichkeit, sich den Weg über die

Passstrasse zu ersparen. Die erfreuliche Entwicklung mit stetig steigenden Zahlen an transportierten Fahrzeugen erfordert die Erweiterung dieses Angebots. Durch die Anschaffung eines zweiten Verladezuges mit einem grösseren Höhenprofil können nun auch grössere Fahrzeuge den Autoverlad nutzen und durch den angestrebten Stundentakt wird der Verlad einiges kundenfreundlicher. Weil in den letzten Tagen und Wochen immer wieder Teilstücke auf der Simplonstrecke gesperrt werden mussten, wurde vielen die Wichtigkeit des Autoverlads am Simplon wieder so richtig bewusst.

Die FDPO unterstützt die zukunftsweisende Investition, weist aber gleichzeitig auf die bestehende Gefahr hin, dass die grossen Lastwagen weiterhin den Weg über den Simplon nehmen müssen. Hier ist der Kanton gefordert. Es braucht auch hier Lösungen, bevor noch grössere Schadensereignisse eintreten.

Die FDPO ist für Eintreten.

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP accepte l'entrée en matière des différents objets traités avec les réserves et les observations suivantes sur l'aménagement du Rhône Sierre-Chippis.

Effectivement, affirmer, comme l'ont fait officiellement les responsables du projet R3, que la solution de l'approfondissement du Rhône était tout aussi onéreuse et plus compliquée à réaliser que le projet d'élargissement consiste, selon les ingénieurs de l'Association de la défense du sol agricole (ADSA) à la négation grossière de l'évidence de la part des responsables R3. Un tel comportement semble, selon nos ingénieurs, apporter la preuve que la solution de l'approfondissement n'a pas été étudiée par les responsables R3. L'étude de l'approfondissement du Rhône, réalisée par les ingénieurs de l'ADSA, comprend pour le secteur de Chippis:

1. l'établissement des profils sur la base des points fédéraux;
2. le contrôle des coordonnées et altitudes par GPS;
3. l'étude des pentes du profil en long;
4. le contrôle du coefficient de rugosité KS;
5. les calculs hydrauliques;
6. le report de la crue mille sur les profils en travers;
7. les coûts de réalisation comprenant les excavations et les évacuations de matériaux;
8. la mise en place des enrochements parallèles aux digues;
9. l'exhaussement du pont de Chippis;
10. les aménagements divers, études, divers, imprévus, TVA, etc.

Le montant total de ces travaux pour le secteur de Chippis s'élève à 25 millions, ce qui évite une dépense inutile de 50 millions par rapport au projet officiel devisé à 78 millions.

Ce projet a pour avantage de consommer trois à quatre fois moins d'énergie à la construction et de permettre sa réalisation dans un délai trois fois plus court.

Ces études ont été réalisées par M. Marc Etter, ingénieur hydraulicien, et validées par M. Claude-Alain Schmidhalter, ingénieur EPF du bureau d'ingénieurs Schmidhalter et Pfammatter à Brigue.

D'un point de vue technique, ces études prouvent qu'en approfondissant le lit du Rhône par tranches successives de 50 centimètres jusqu'à 1,30 mètre sur une largeur de 40 mètres (solution proposée par M. Pascal Tissières, hydrogéologue de l'EPFL), tout en régularisant la pente du profil en long, cela permet de doubler la capacité hydraulique du Rhône, soit de 700 m²/s à 1'520 m²/s, avec une revanche d'un mètre excluant tout dépôt de matériaux du fait de la vitesse de l'eau.

Cette solution est simple et moins onéreuse parce qu'elle évite les travaux collatéraux, tels que destruction de 13 villas, déplacement du gazoduc, des digues, transfert de décharges, drainages, tous travaux provoqués par l'élargissement.

Cette performance sécuritaire et son autoentretien sont un démenti formel au responsable R3 qui a affirmé devant la commission de l'équipement et des transports, et en présence de M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, que l'approfondissement du Rhône allait provoquer des dépôts de matériaux à la hauteur du pont de Chippis.

Vu la divergence de vues totale entre les responsables R3 et les résultats des études des ingénieurs de l'ADSA, il est nécessaire qu'il y ait une comparaison des deux solutions devant la commission de l'équipement et des transports par les ingénieurs des deux parties.

Le groupe UDC/SVP fait sien le souci sécuritaire. La crue millénaire ne peut être occultée. Il faut la considérer avec sérieux. En outre, le groupe UDC/SVP insiste sur la nécessité d'assurer au plus vite cette sécurité.

Nous précisons que notre accord de principe au crédit demandé ne préjuge en rien de la variante technique qui sera finalement retenue.

M. le chef du département peut-il, en outre, nous indiquer le montant budgétisé en 2009 pour cet objet spécifique à Sierre-Chippis et aussi pour l'ensemble du canton?

Par avance, merci pour votre réponse.

Le président:

Merci, Monsieur le député. Donc, vous ne vous opposez pas..., OK!

Nous avons ainsi fait le tour des intervenants.

La discussion est close.

M. le député Antoine Maytain (PDCC), président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

40 millions en septembre; 126 millions en novembre; 1,2 milliard en décembre!

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, les montants décidés et à décider issus de l'élaboration des cartes de dangers d'une bonne partie du territoire valaisan.

Il est bien entendu que ces gros montants seront à supporter conjointement par la Confédération, le canton et les communes, et ce dans un laps de temps exigé par la Confédération afin d'obtenir une subvention maximale. Ce qui signifie également que, progressivement et au fur et à mesure de l'avancement des concepts de protection du territoire valaisan, eh bien!, des ressources financières avec un apport toujours plus parcimonieux de la Confédération doivent être trouvées tant au niveau cantonal qu'au niveau communal, et ce toujours dans le respect des législations décidées et donc en vigueur.

C'est là, à notre avis, et ce bien avant la finalisation des techniques de réalisation des différents projets, que se situe le grand enjeu de demain.

En rapport aux six projets de décision que nous avons à traiter aujourd'hui, ceux-ci sont bien entendu de natures diverses:

- un concerne le Service des transports,
- un autre une sécurisation routière cantonale,
- trois concernent des corrections communales de cours d'eau et
- le dernier une correction cantonale du Rhône.

Le financement de ces quatre entités est bien entendu différent pour chaque objet et basé, comme précisé dans le message du Conseil d'Etat (pour le 85% et le 95%, et la différence de 10%) et le rapport de la commission thématique, dans lequel on trouve toutes ces valeurs, sur des fondements de différentes législations et conventions.

Pour ce qui est de la navette porte-autos de Brigue-Iselle, l'origine de cette remise en service volontariste a été décidée dans cette salle et le réjouissant succès rencontré par cette heureuse initiative fait que de nouveaux moyens adéquats se doivent d'être mis en place pour conforter cette importante desserte ferroviaire.

Pour ce qui est du pont de la Manna à St-Martin, et comme la manne fédérale arrive maintenant avec toujours plus de parcimonie, l'option protection avalanches à 20 millions a donc été remplacée par un projet plus complet avec davantage de sécurité et ce avec des coûts nettement plus abordables pour toutes les instances appelées à son financement.

Pour les quatre projets cours d'eau, c'est encore la carte des dangers qui nous pousse à prendre ces décisions. En effet, après la phase "établissement de cet inventaire" vient obligatoirement la phase "mise en application et réalisation" des mesures de sécurisation et de renaturation y relatives et qui passent donc obligatoirement par la suppression des différents points rouges, comme annoncés tout à l'heure, et bleus décelés.

Pour Leytron, l'objectif premier est donc de sécuriser, mais également de ralentir le processus de glissement du secteur de Montagnon.

Pour la Dranse à Martigny, c'est d'éviter une nouvelle évacuation de 2'000 personnes et plus.

Pour le Bietschbach à Rarogne, c'est de permettre de débloquer le processus d'autorisation de construire d'une importante zone à bâtir.

Il est bien entendu et primordial que tous ces projets ont une efficience, c'est-à-dire un rapport entre l'évaluation chiffrée des dégâts potentiels et les coûts de la sécurisation à entreprendre largement supérieure à celle exigée par la Confédération.

Il est aussi important de constater que pour atteindre les différents objectifs exigés pour de telles réalisations, les solutions techniques principales varient d'une situation à l'autre:

- étanchéification à Leytron,
- surélévation de digues à Martigny,
- élargissement à Rarogne.

Pour la mesure prioritaire de Sierre-Chippis, il nous paraît très important de préciser l'élément primordial suivant et qui consiste à ne pas confondre le projet complet Rhône 3 et les mesures prioritaires déjà décidées en 1999 et complétées en 2000 par le Parlement cantonal.

Le projet Rhône 3 vient d'être mis en consultation pour information et les nombreuses remarques et suggestions avancées par les différentes instances concernées sont actuellement en phase d'analyse et de traitement. C'est donc après cette mise à niveau, et seulement alors, que viendra l'étape suivante qui consiste en sa mise à l'enquête publique.

C'est aussi logiquement et après la mesure prioritaire de Viège, décidée en 2007 par ce Parlement et finalement effective dès cette fin d'année, que se profile la mesure prioritaire de Sierre-Chippis. En l'état des lieux et en rapport à cette décision, il est important de relever que le projet définitif issu d'une équipe pluridisciplinaire et finalisé par de nombreuses démarches participatives avec le COREPIL régional sera finalement celui issu du traitement de détail des 23 oppositions qui ont été déposées lors de la mise à l'enquête du projet.

Mais pour nous et au niveau du Grand Conseil, et pour chaque projet de décision que nous prenons, notre rôle consiste bien entendu à cerner de manière générale le domaine de la technique propre à l'objet concerné. Notre mission première consiste surtout à décider de l'enveloppe budgétaire inhérente à la concrétisation d'une telle mesure.

D'ailleurs, notre commission, consciente que la sécurité, comme dit tout à l'heure, n'a pas de prix, mais a un coût, mais également très sensible à tous les éléments douloureux issus des différentes carences d'ouvrages sous-dimensionnés ou d'éléments naturels non maîtrisés, que l'on a trop souvent tendance à vite oublier, a accepté, à l'unanimité, les six projets de décision avancés.

Voilà, je crois avoir répondu aux questions générales. Maintenant, pour les questions de détail, qui sont adressées directement au Conseil d'Etat, je lui laisse le soin de répondre.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Il ne va pas être facile, vous l'imaginez bien, de répondre à six objets dans le cadre de cette entrée en matière avec la série d'intervenants qui se sont exprimés à leur sujet..., mais, enfin, je vais m'y lancer!

Je vais les prendre dans l'ordre; comme cela, il y aura une certaine logique et chacun saura à quel moment il peut sortir boire un café en attendant que je lui donne sa propre réponse!

Tout d'abord, en ce qui concerne Madame la députée Laetitia Massy, vous avez raison: cette affirmation disant que la sécurité n'a pas de prix mais qu'elle a un coût, c'est une déclaration que l'on a déjà entendue en matières d'instruction publique, de santé et de toutes les autres tâches prioritaires de l'Etat. Je pense qu'il est parfaitement justifié de le dire. Nous le verrons d'ailleurs en session de décembre puisque, pour les 12 prochaines années, c'est 1,2 milliard qui devront être engagés par les collectivités publiques fédérales, cantonales et communales en Valais, c'est-à-dire environ 100 millions par an pour cette sécurité dans le canton. Nous aurons l'occasion d'y revenir à propos de ce crédit cadre.

Vous avez raison, Madame la députée, de souligner le succès de cette navette au Simplon. Nous en étions persuadés puisque cela faisait de nombreuses années que nous cherchions avec vous d'ailleurs, Mesdames et Messieurs les députés, à obtenir de la Confédération la concrétisation de l'évidence. Ce service est évident à travers les Alpes. Il est évident au Lötschberg. Il l'apparaissait peut-être un peu moins au Simplon, mais son succès nous réjouit aussi.

Vous posez, la députée, la question "OK pour Sierre, mais a-t-on examiné toutes les possibilités d'élargissement"? N'y a-t-il pas d'autres possibilités? Je dois dire très clairement ici, et ce sera une réponse générale sur ce sujet à tous les intervenants à ce propos, que les élargissements ne sont pas des élargissements décidés a priori. Sur l'ensemble du tracé du Rhône, sur les 160 km de ce tracé, a priori nous considérons toujours l'objectif à atteindre d'abord. Ensuite de cela, nous cherchons par quels moyens nous pouvons l'atteindre, et je le dis très fermement ici, toujours dans le but de perdre le moins possible de terres, non seulement d'ailleurs des terres agricoles, mais aussi des terres à bâtir puisque celles-ci sont parfois aussi concernées par le projet. Il n'y a donc pas une fixation de la part de l'équipe du projet visant à élargir à tout prix le Rhône, mais bien plutôt à trouver des solutions qui permettent d'atteindre les objectifs. Alors, ces solutions sont variables suivant les différents tronçons: parfois, c'est un élargissement, souvent des élargissements, et c'est aussi souvent des approfondissements. Nous ne sommes pas opposés, bien au contraire, et contrairement à ce que disent certains, à des approfondissements du lit du Rhône. Je peux même dire qu'il y a plus de 70 km sur les 160 km du Rhône, dans lesquels des mesures d'approfondissement sont prises, coordonnées, c'est vrai, le plus souvent avec des mesures d'élargissement. Mais nous cherchons à chaque fois, dans le cadre de la topographie du cours d'eau, les possibilités d'approfondissement parallèlement aussi aux élargissements. Si nous nous prononçons très souvent en faveur d'élargissements, je le répète, c'est souvent en coordination, pratiquement sur la moitié du tronçon, avec des mesures d'approfondissement, et si nous proposons des élargissements, c'est tout simplement parce que c'est la meilleure solution et durable (c'est important de le dire) qui puisse être trouvée pour atteindre les objectifs.

Il n'y a donc pas un dogme de l'élargissement dans la troisième correction du Rhône. Par contre, certains font un dogme du non-élargissement. Alors, Mesdames et Messieurs les députés, nous ne serons, sur cette question-là, jamais d'accord parce que, a priori, nous ne pouvons pas exclure l'obligation d'élargir. Encore une fois, c'est l'objectif qui doit être atteint en priorité, et là il faut refuser toutes les déclarations dogmatiques. Dans tous les cas, Madame la députée, secteur par secteur, je devrais presque dire mètre par mètre, mais disons au moins kilomètre par kilomètre, nous cherchons les possibilités qui soient les plus respectueuses de l'économie du sol. J'espère, Mesdames et Messieurs les députés, que vous vous souvenez de ma vie antérieure à la politique: je suis de formation ingénieur rural et j'ai vécu toute ma vie

professionnelle en travaillant la terre agricole, non pas de mes mains, mais avec des projets que j'ai eu l'occasion de porter. Et c'est me faire un affront personnel que d'imaginer que dans la troisième correction du Rhône, je veuille en quelque sorte détruire des terres agricoles indispensables à l'agriculture valaisanne. L'équipe de projet a donc des instructions très claires en ce qui concerne l'économie des terres agricoles. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour éviter que les solutions autres que l'élargissement ne soient écartées sans une analyse approfondie. Nous cherchons, dans toute la mesure du possible cette économie du sol, une économie du sol qui, ma foi, doit céder parfois à certains sacrifices indispensables pour la sécurité. Je crois qu'il est important de le dire ici: pas d'exclusive contre les questions d'approfondissement, et étude de cas en cas.

Madame la députée, le seul point sur lequel je ne suis pas d'accord avec vous, c'est lorsque vous dites: querelles d'experts. Il n'y a pas de querelles d'experts, Madame la députée. Il y a des querelles d'ingénieurs; cela est possible. Mais il n'y a pas, en tout cas à ce jour, de querelles d'experts. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Vous posez encore de bonnes questions concernant les coûts. Nous verrons, par rapport à certains objets qui sont présentés ici, qu'en session de décembre nous serons amenés à corriger certains coûts. Cette correction, nous la faisons en parfaite transparence et en relation aussi avec des modifications de projets. Mais, je crois qu'il est important de rappeler une chose qui semble échapper encore même à des vieux briscards de la politique dans cette salle: nous sommes en présence de projets qui sont de natures complètement différentes. D'un côté, nous avons des projets de cours d'eau latéraux. Ces projets de cours d'eau latéraux sont des projets de communes que le canton est appelé à subventionner. Par contre, nous avons, dans cette session, un projet de cours d'eau, qui n'est pas un cours d'eau banal, mais le fleuve Rhône, et ce sont des travaux du canton que la Confédération et les communes sont appelées à subventionner. Enfin, il y a un projet routier, qui a induit en erreur le député Pascal Moulin, il y a un projet de route à la charge du canton, mais pour lequel la loi cantonale sur les routes prévoit une participation des communes à 25%. Donc, ne mélangeons pas les 75% qui sont le montant restant à charge du canton pour ses propres objets routiers avec les 85% qui sont distribués, si l'on veut, en subventions cantonales et fédérales pour des projets des communes.

Je reviens à votre question, Madame la députée Laetitia Massy, au sujet des imprévus. Il y en aura des imprévus, encore; sont-ils suffisants dans les projets de décision que nous avons? C'est en tout cas ce que les communes concernées nous ont présenté et que nous avons jugé suffisant.

La dernière question concerne l'indice. Il s'agit là de l'indice de référence concernant le renchérissement. Il est généralisé. Nous utilisons toujours cet indice des prix de la construction génie civil pour des travaux de cette nature, génie civil région Romandie puisque, maintenant, cet indice est déterminé sur le plan suisse région par région.

J'en viens à la demande qui a été faite par le député Claude-Alain Richard qui me demande de réexpliquer pourquoi il y a des communes qui sont favorisées et d'autres qui le sont moins dans le cadre des subventions aux cours d'eau. Alors, c'est un hasard; ce n'est pas la conséquence d'une intervention venant des travées haut-valaisannes lors d'une session antérieure qui fait que nous accordons à la commune de Rarogne un subventionnement de 10% supérieur aux autres projets du Valais romand. C'est un pur hasard que cela se trouve à cette session, mais c'est un hasard mérité en ce qui concerne la commune de Rarogne. En effet, les taux de subventions qui sont accordés par le canton peuvent être majorés de 10% si

la charge qui reste, la charge qui doit être engagée par la commune par tête d'habitant, est excessive. Le coût d'un projet, divisé par le nombre d'habitants, représente des montants, en Valais, de l'ordre de grandeur de 2'500 francs par tête d'habitant. Par contre, en ce qui concerne le projet de Rarogne, la charge par tête d'habitant monte à 5'400 francs. Elle est de plus du double de la moyenne valaisanne. Selon la loi sur l'aménagement des cours d'eau, qui ne fait pas de la péréquation financière, puisque – ce calcul est valable aussi pour des communes riches en soi – c'est l'indice de charges que représentent les travaux de sécurisation par rapport à chaque habitant qui est pris en considération pour octroyer ces 10% de subventions supplémentaires. Je vous l'accorde, ce n'est pas si simple à comprendre parce que les taux de subventions ne sont pas fixés une fois pour toutes; ceux-ci dépendent de beaucoup d'éléments, de la qualité des projets mais aussi de la charge que représentent ces travaux sécuritaires pour les habitants d'une commune.

Avec cela, j'aurai donc répondu à la fois aux députés Pascal Moulin et Claude-Alain Richard.

J'aimerais maintenant en venir, même si je devrais éviter les réponses à cette intervention, à la députée Doris Schmidhalter-Näfen qui dévie en quelque sorte le débat de l'Autoverlad au Simplon; elle le dévie sur le débat que nous avons déjà eu dans cette salle au sujet de l'aménagement d'un ferroutage pour les 40 tonnes. Nous ne sommes pas dans le même sujet et les deux sujets ne sont pas contradictoires. Nous sommes ici en train de parler de l'augmentation de la fréquence pour les compositions qui existent de l'Autoverlad au Simplon et non de la mise en place d'un projet de ferroutage à 40 tonnes, dont le groupe de travail a été mis en place et, comme son nom l'indique, travaille à la recherche de solutions, qui ne sont pas en concurrence. Madame la députée, lorsque je vous entends dire que la route du Simplon est une route touristique, j'espère que personne, au niveau de la Confédération, ne nous écoute! En effet, votre intervention ne vise ni plus ni moins, si elle est prise comme telle, à être considérée comme une motion pour le déclassement de la route du Simplon. Si vous le voulez, il faut déposer cette motion. La Confédération n'a pas inclus dans son réseau des routes nationales des routes touristiques. On peut le regretter bien sûr. Mais, s'il vous plaît, essayez de mesurer vos propos! Ne dites pas n'importe quoi au sujet de cette route! Ce n'est pas qu'une route touristique, faute de quoi il conviendrait de la déclasser; ce que nous ne voulons évidemment pas.

Alors, nous traiterons tout à l'heure, lors du vote d'entrée en matière, votre proposition de renvoyer cette demande d'acquisition d'une composition supplémentaire pour l'Autoverlad au Simplon. Nous traiterons de cela et j'ose espérer, Mesdames et Messieurs les députés, que vous saurez faire la part entre, d'un côté, l'exploitation politique compréhensible venant de la députée Doris Schmidhalter-Näfen qui essaie d'utiliser ce débat dans lequel l'Autoverlad au Simplon n'est contesté par rien ni par personne, pour se faire en quelque sorte ici une tribune. Mais pour ceux qui sont raisonnables dans cette salle, je répète que le groupe de travail, qui a été mis en place par le Conseil d'Etat, examine les questions relatives au ferroutage des 40 tonnes.

Monsieur le député (suppl.) Christian Favre, au nom du groupe DC du Centre, vous regrettez le manque d'informations techniques. Je suis un peu désolé, Monsieur le député, de vous contredire. Les informations techniques, évidemment, ont toute la place nécessaire dans un message au Grand Conseil, mais il faut comprendre que le dossier du Grand Conseil n'est pas un dossier technique; c'est d'abord un dossier politique pour l'engagement de moyens

financiers. Les informations techniques sont données vraiment à profusion à la commission parlementaire qui, dans son rapport, ajoute les éléments qu'elle considère comme déterminants pour un projet. Donc, en ce qui concerne ces informations techniques, nous vous les fournissons volontiers; vous pouvez nous les demander en tout temps. Dès que vous recevez le message, vous pouvez vous adresser à mon département, à mon service pour les obtenir. Ils sont bien entendu volontiers à votre disposition, mais il faut savoir que sur chacun des dossiers qui vous est présenté, il y a... disons des kilos, pour ne pas dire des quintaux de documents. Alors, nous essaierons encore de faire mieux à l'avenir. Mais, encore une fois, le rôle du Grand Conseil n'est pas de procéder à une analyse technique des projets. Je vais exactement dans votre sens, Monsieur le député, lorsque vous demandez de soutenir l'agriculture et d'épargner au mieux les terres agricoles. J'en ai déjà fait non seulement la déclaration, mais j'espère aussi la preuve. On oublie que le projet de troisième correction du Rhône a beaucoup évolué depuis ses premiers concepts. Pourquoi a-t-il beaucoup évolué? Pas parce que les concepts initiaux étaient erronés, mais il a évolué parce qu'on rentre maintenant dans la concrétisation de ces objectifs, on rentre dans le terrain et, forcément, des adaptations sont nécessaires, tronçon par tronçon.

Monsieur le député Konrad Martig, vous posez, en ce qui concerne l'Autoverlad, des questions assez précises. Tout d'abord, quelle augmentation de coûts pour la gestion, pour l'exploitation de cette navette? L'augmentation des coûts par année est de l'ordre d'un million de francs. Cela signifie très clairement que même s'il est victime de succès, cet Autoverlad n'est pas rentable en tant que tel. Pour pouvoir conserver des prix de passage attractifs, le canton doit y aller de sa poche, mais c'est aussi ce que vous avez voulu, Mesdames et Messieurs les députés, avec nous. Donc, un million d'augmentation des coûts par an.

Vous demandez, en outre, si on peut faire passer des 40 tonnes. La réponse est que le gabarit du Simplon est insuffisant pour y faire passer des 40 tonnes couverts et que nous devons examiner des possibilités différentes, dans le cadre du projet qui est examiné par le groupe de travail dont j'ai déjà parlé.

Votre dernière question porte sur la nature du véhicule. Ce sont effectivement, Monsieur le député, des véhicules qui sont analogues à ceux utilisés au Lötschberg.

Le groupe DC du Bas, par le député Pascal Moulin, pose un certain nombre de questions, auxquelles j'ai déjà partiellement répondu, mais je lui dois encore une réponse concernant ces fameux délais de réalisation. J'ai déjà apporté en partie la réponse lorsque je vous ai dit que certains de ces projets étaient des projets du canton et d'autres des projets de communes. Donc nous devons aussi suivre le rythme des communes. Il est possible que des communes veuillent parfois accélérer le rythme. A cela, nous devons simplement leur dire que nos moyens financiers, comme d'ailleurs les moyens financiers de la Confédération, sont limités pour accompagner les communes dans leurs investissements. Dans la mesure où les communes ne peuvent effectivement pas réaliser plus vite ces travaux qui sont de leur compétence, alors il faut admettre qu'il y ait des temps de réalisation plus ou moins élevés.

En ce qui concerne le projet de Martigny, il faut dire qu'il se compose essentiellement – on pourrait détailler encore le projet – de deux parties: une partie au passage des agglomérations et une partie en direction du Rhône. On peut donc imaginer un phasage des travaux. Ce sont finalement les communes qui – entre guillemets – "commandent" en tenant compte de leurs disponibilités financières et des possibilités qu'a le canton d'octroyer les subventions correspondantes.

En ce qui concerne la troisième correction du Rhône, le plan d'aménagement Rhône 3 a été mis en consultation. Les remarques sont rentrées. J'aimerais insister sur le fait que la planification de la troisième correction du Rhône est une planification qui couvre divers types de travaux: des travaux de renforcement urgents, tels qu'ils ont été faits par exemple à Sion, à Fully ou dans le Chablais, d'une part, et, d'autre part, des travaux dits prioritaires comme ceux de Viège, dont nous espérons pouvoir commencer l'exécution cet hiver, et le cas des travaux de Sierre comme successivement ceux de Sion et des autres projets prioritaires. C'est une planification, et ensuite on travaille par priorité parce que, forcément, sur le milliard et demi que va coûter la troisième correction du Rhône, nous ne pouvons pas tout faire à la fois. C'est avec des volumes de l'ordre de grandeur d'une cinquantaine de millions de travaux par année que nous pouvons avancer par étapes. Il y a donc une planification et il y a, pour chaque objet, des programmes. Le cas typique est celui que nous avons sous les yeux aujourd'hui avec cette troisième correction du Rhône à Sierre puisque cet objet est encore séparé en deux phases d'exécution. Vous le voyez, nous n'allons pas à l'aveugle, mais nous allons d'une façon la plus planifiée possible. Il y a toujours des urgences qui peuvent se présenter.

J'aimerais souligner aussi, parce que vous avez posé la question du mécanisme financier futur de la troisième correction du Rhône, que cela fait au moins cinq ans que je m'en inquiète, cela fait au moins trois ans que j'attends de la Confédération qu'elle présente aux Chambres fédérales le subventionnement spécial affecté à ce projet qui est le projet le plus important de Suisse. Je finis par me décourager, mais je crois quand même qu'on est à bout touchant, notamment suite à la décision que vous allez prendre pour le crédit cadre en décembre prochain. Mais, nous ne savons toujours pas quel est le taux de subvention de la Confédération. Pour en avoir une idée, je vous prierai de vous référer à la dernière page du rapport de la commission thématique qui reprend ces taux de subvention, tels qu'ils sont actuellement construits pour être présentés aux Chambres fédérales. Ces taux de subventions sont supérieurs au 65% qui figure dans le projet de décision pour éviter d'être, je dirai, trop optimistes. Il figure dans le projet de décision concernant Rhône 3 à Sierre comme d'ailleurs figurait comme taux de subventions de Rhône 3 à Viège le taux de 65%. C'est – toujours entre guillemets – le "minimum" pour lequel d'ailleurs nous avons obtenu une confirmation de la part de la Confédération. Mais, nous espérons dépasser le 70% de subventions sur ces objets. Cependant, cela nécessite une décision fédérale.

J'en viens à l'intervention du député Albert Pitteloud pour l'UDC. Je crois que j'ai déjà répondu, Monsieur le député, en ce qui concerne les solutions d'approfondissement. Nous ne les excluons pas; nous les examinons chaque fois sur chaque tronçon.

En ce qui concerne les propositions qui sont faites, je suis toujours admiratif devant le chiffre 3. Bien sûr, c'est le chiffre de la Trinité, ce sont les trois Rois mages..., ça fait toujours rêver, le chiffre 3. D'ailleurs, vous remarquerez que la correction du Rhône qui vous est présentée, c'est la troisième correction du Rhône. Ce chiffre 3 semble vraiment impressionner les esprits. Les variantes qui sont présentées dans le cadre de la consultation portent sur des travaux de 3 ingénieurs, qui proposent des solutions 3 fois moins chères, qu'on pourrait réaliser 3 fois plus vite, et qui ont été examinées en 3 mois. Alors, ça fait vraiment rêver, ce chiffre 3. Personnellement, ça me fait rêver aussi comme d'ailleurs vous dans votre ensemble, Mesdames et Messieurs les députés, et même les membres du Conseil d'Etat. Cela fait rêver. Y a-t-il quelqu'un qui serait assez fou pour ne pas tenir compte d'une proposition, je dis plutôt d'une solution qui serait 3 fois moins chère, qu'on pourrait faire 3 fois plus vite et

qui aurait été examinée en 3 mois par 3 ingénieurs? Ce serait vraiment une folie de ne pas examiner cette proposition. Mais, je crois que ça nécessite aussi que cette proposition soit examinée à la lumière des objectifs que nous avons pour ce projet, non seulement des objectifs immédiats, parce que c'est le risque principal. Lorsque l'on fait une troisième correction du Rhône, dont on sait qu'elle s'achèvera au mieux dans 20 ans et probablement plutôt dans 30 ans, faire durable signifie d'éviter qu'à la fin de la troisième correction du Rhône, nous soyons immédiatement obligés d'en faire une troisième-bis qui coûterait encore plus cher que la troisième. Les deux corrections du Rhône précédentes ont pris une longue durée, mais elles ont au moins eu une durée d'efficacité relativement longue. Dans le cadre de celle-ci, nous n'avons pas le droit de nous rater. Après deux corrections successives, la troisième doit être durable. Ce sont ces objectifs de troisième correction du Rhône durable, à la lumière desquels il s'agit d'évaluer la proposition qui est faite d'approfondissement généralisé.

Vous savez, je ne crois pas à des solutions toutes faites lorsqu'il s'agit de sortir du laboratoire. Nous ne sommes pas en laboratoire. Le Rhône, c'est un objet difficile à traiter, avec un cours irrégulier, des pentes irrégulières, avec également des relations, des interactions, avec une nappe phréatique, et Dieu sait si elle est importante pour l'agriculture valaisanne, avec toutes sortes d'autres considérations à prendre en compte. Ce n'est effectivement pas un système simple, généralisé, à trouver, mais carrément du fait sur-mesure. C'est du fait sur-mesure que nous devons trouver pour cette troisième correction du Rhône, cela toujours dans l'objectif de la sécurité d'abord et ensuite de remplir l'ensemble des objectifs d'une correction de cours d'eau d'après les législations fédérale et cantonale, et en ayant à l'esprit, omniprésente la volonté d'économiser les terres.

J'aimerais dire, en ce qui concerne la mise à l'enquête de Rhône 3 Sierre, qu'il faut savoir qu'il s'agit d'un projet prioritaire. Il a donc fait l'objet d'une mise à l'enquête publique, dans laquelle des oppositions ont pu se faire jour, des oppositions qui elles-mêmes proposent, par exemple, la variante qui est appelée "variante d'approfondissement". Cette "variante d'approfondissement", telle qu'elle est proposée par les opposants, va être examinée et le Conseil d'Etat prendra une décision. A la suite de sa décision, les tribunaux (le Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral) seront appelés à traiter des recours. Je rappelle ici que, dans le traitement des oppositions et des recours, il existe un principe..., je vois de nombreux juristes me regarder très soupçonneux parce que je ne suis pas juriste..., oui il existe en matière de droit, notamment en matière de droit sur les expropriations, et il faudra passer par là dans ce projet de troisième correction du Rhône, un principe toujours actif pour traiter d'une opposition ou d'un recours, c'est le principe de proportionnalité. Si vous n'arrivez pas à prouver que les emprises que vous cherchez à prendre sont proportionnées à l'objectif recherché, alors, vous perdez devant les tribunaux. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les députés, qui vous inquiétez de savoir si toutes les solutions autres que celle d'un élargissement ont été examinées, nous pouvons simplement vous répondre qu'effectivement c'est le cas pour Sierre, comme ce sera le cas pour chacun des autres projets qui seront mis à l'enquête publique; ces questions seront même peut-être traitées devant les tribunaux parce que ce principe de proportionnalité est un principe décisif. C'est d'ailleurs une question qui a été posée par le président de la Fédération des communes valaisannes, M. Eric Roux, lors de la dernière rencontre qu'a eue cette fédération avec le Conseil d'Etat. J'ai pu, à ce moment-là, lui donner aussi cette garantie du respect du principe de la proportionnalité. Alors, Mesdames et Messieurs les députés, ces propositions d'approfondissement, le Conseil d'Etat ne va pas les

écarter d'un revers de main; il va forcément les examiner et les faire examiner. Sous quelle forme? J'y répondrai seulement partiellement d'ailleurs tout à l'heure lors de la réponse à l'interpellation qui traite plus particulièrement cette question, mais je dis ici devant vous, Mesdames et Messieurs les députés, cette analyse des deux variantes n'a rien à faire avec une commission parlementaire. La proposition qui est faite de venir présenter deux variantes techniques devant une commission parlementaire n'a pas vraiment de sens; c'est effectivement au Conseil d'Etat non pas à traiter cette question par lui-même, mais à la traiter avec des avis d'experts pour la résoudre.

Je terminerai en répondant à vos deux questions très ponctuelles qui concernent, tout d'abord: quels travaux seront effectués sur le tronçon Sierre-Chippis en 2009? Réponse: aucun travail ne sera effectué sous l'angle concret parce qu'il faut maintenant traiter les oppositions et, ensuite, mettre en soumission les travaux, etc. Cela va nous prendre du temps. Nous imaginons commencer ces travaux dans la région de Sierre à fin 2010. Quant aux montants qui sont prévus pour la troisième correction du Rhône au budget 2009, il s'agit de 29 millions bruts. Vous le verrez dans l'examen du budget cette semaine et en session de décembre.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, j'ai été un peu long, mais divisez mon temps de réponse par six et divisez-le par le nombre d'intervenants que vous étiez, et vous verrez que j'ai été extrêmement économe de paroles, à défaut d'être économe de temps, Monsieur le président du Grand Conseil, et je m'en excuse.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat. Vous êtes tout excusé. Effectivement, vous avez passé en revue six décisions et, pour nous, c'est un gain de temps certain.

Avant d'en venir à la lecture de détail de ces décisions, j'aimerais vous signaler la visite d'élèves de classes de préapprentissage accompagnés de leurs professeurs, M^{me} Marianne Jordan-Grange et M. Gilles Carron, du cycle d'orientation Ste-Jeanne-Antide à Martigny.

Madame et Monsieur les professeurs, Chers élèves,

C'est pour moi un honneur et un immense plaisir de pouvoir vous accueillir dans notre Parlement.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre présence ici ce matin. Par ce déplacement, vous faites preuve de l'intérêt que vous portez à votre Parlement. Soyez-en félicités!

Nous osons espérer que cette découverte de la vie parlementaire apportera un peu plus de clarté et de compréhension à vos cours d'instruction civique, voire de l'enthousiasme pour la culture civique et pour une meilleure connaissance de la politique.

Au nom de tous les députés, ainsi qu'à mon nom personnel, je vous souhaite une agréable journée dans la capitale valaisanne et formule mes vœux les meilleurs pour votre future voie professionnelle.

Mesdames et Messieurs les députés, je pense qu'on peut les applaudir!

Avant de procéder aux lectures de détail, **je précise que, sur les six décisions, cinq n'ont pas fait l'objet de contestation en matière d'entrée en matière qui peut ainsi être considérée comme acceptée.**

Par contre, la décision concernant la navette porte-autos Brigue-Iselle: renforcement de l'offre / participation financière à l'acquisition d'un deuxième train par les CFF SA, fait l'objet d'une proposition de renvoi au Conseil d'Etat présentée par le groupe SPO.

Nous votons.

Par 108 voix contre 3, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO présentée par la députée Doris Schmidhalter-Näfen.

Vous acceptez ainsi d'entrer en matière également sur ce projet de décision.

Nous passons ainsi immédiatement aux lectures de détail, aucune proposition d'amendement n'ayant été déposée.

M. le rapporteur a déjà pris place; je l'en remercie.

DECISION

concernant la première phase de l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis (mesure prioritaire de Sierre/Chippis)

BESCHLUSS

betreffend die erste Phase des Ausbaus der Rhone auf den Gemeindeterritorien von Siders und Chippis (prioritäre Massnahme Siders/Chippis)

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 7, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

En séance de commission, j'ai expliqué la portée des décisions du Grand Conseil, la mise à disposition des moyens financiers, et je me suis engagé à faire devant le Grand Conseil la déclaration suivante: le montant accordé ne sera utilisé que dans la mesure nécessaire, déterminée en fonction du traitement des oppositions et recours lors de la procédure d'approbation.

En effet, nous sommes dans le cadre d'une procédure d'approbation. On ne peut pas exclure que nous puissions encore faire des économies. Et, dans ce cas évidemment, le montant ne reste pas à disposition du Conseil d'Etat pour faire tout et n'importe quoi d'autre.

Cela dit pour le mémorial par rapport à la portée de l'engagement financier qui est pris.

Ainsi décidé par 111 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique en séance du Grand Conseil, à Sion, le 11 novembre 2008.

DECISION
concernant l'octroi de subventions pour les travaux de protection contre
les crues sur le territoire de la commune de Leytron
BESCHLUSS
betreffend die Gewährung von Subventionen für die
Hochwasserschutzmassnahmen auf dem Gebiet der Gemeinde Leytron

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 8, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 108 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique en séance du Grand Conseil, à Sion, le 11 novembre 2008.

DECISION
concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement du
Bietschbach sur le territoire de la commune de Rarogne
BESCHLUSS
betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten des
Bietschbaches auf dem Gebiet der Gemeinde Raron

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 8, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 109 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 11 novembre 2008.

DECISION

concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Dranse sur le territoire des communes de Martigny et Martigny-Combe
BESCHLUSS

betreffend die Gewährung von Subventionen für die Ausbauarbeiten der Dranse auf den Gebieten der Gemeinden Martigny und Martigny-Combe

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 8, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 107 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 11 novembre 2008.

DECISION

concernant la correction routière et la protection contre les forces de la nature de la route 53 Bramois – St-Martin – La Crête, sur le tronçon Mase – Suen, au franchissement du torrent de la Manna, sur le territoire des communes de Mase et St-Martin

BESCHLUSS

betreffend die Strassenkorrektion und den Schutz gegen Naturgefahren der Strasse Bramois – St-Martin – La Crête, auf dem Teilstück Mase – Suen, bei der Überquerung des Wildbaches von La Manna, auf dem Gebiet der Gemeinden Mase und St-Martin

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 7, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 110 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 11 novembre 2008.

DECISION
concernant la navette porte-autos Brig-Iselle: renforcement de l'offre /
participation financière à l'acquisition d'un deuxième train par les CFF
SA
BESCHLUSS
betreffend den Autoverlad Brig-Iselle: Verstärkung des Angebots /
finanzielle Beteiligung an der Anschaffung eines zweiten Pendelzugs
durch die SBB AG

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 111 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 11 novembre 2008.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Six décisions acceptées à l'unanimité, je n'ai pas fait le total, mais ça dépasse forcément largement plus de 600 voix accordées. J'en viens à me questionner sur mon avenir politique: est-ce qu'il ne faudrait pas revenir sur ma décision parce que, à voir les unanimités que j'obtiens devant vous, ma politique est suivie!

Mais, ce que j'aimerais surtout vous signaler, c'est que ce n'est pas ma politique, c'est la politique de mon département et celle du Conseil d'Etat que vous décidez de suivre dans tous ces objets qui concernent la sécurité et la mobilité.

Alors, le tableau des votes que j'ai vu tout vert, tout vert, laisse bien augurer des débats de la session "climat" de jeudi, lors de laquelle nous aurons l'occasion de croiser le fer..., croiser le vert encore quelquefois.

Merci beaucoup de votre appui pour la sécurité et la mobilité dans ce canton.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous pouvons ainsi passer au point 4 de l'ordre du jour.

**Développements / Entwicklungen:
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /
Department für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

4. INTERPELLATION

**du député (suppl.) Philipp Schnyder (CSPO) et cosignataires concernant
la route cantonale à travers le Bois de Finges: une carte de visite
misérable pour le Haut-Valais (08.04.2008) (5.091)**

INTERPELLATION

**von Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend Kantonsstrasse durch den Pfywald:
miserable Visitenkarte für das Oberwallis (08.04.2008) (5.091)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole de la part de l'auteur de l'interpellation.

Monsieur le conseiller d'Etat, je pense que vous pouvez répondre directement.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports,
de l'équipement et de l'environnement:*

C'est volontiers que je réponde à cette interpellation.

Durant la période des travaux de construction de l'autoroute à travers le Bois de Finges, la nouvelle route cantonale en rive droite du Rhône via Salquenen est appelée à reprendre la totalité du trafic, vous le savez. Durant l'été 2008, l'ancienne route à travers Finges est restée ouverte afin de limiter au maximum le transit sur le viaduc de Sierre Est pendant les travaux de construction du giratoire de "Kalkofen" situé à l'extrémité du pont en rive gauche. Nous faisons ces travaux d'adaptation du réseau routier cantonal et ces travaux sont maintenant pratiquement terminés.

Il n'a donc pas été possible, l'été dernier, d'entreprendre des travaux de réparation sur l'ancienne route. Dès le printemps prochain, les premiers travaux préparatoires pour le déplacement des canalisations seront entrepris sur le tracé de l'autoroute à travers Finges.

Selon le programme des travaux réactualisé, les interventions directement sur le tracé de la route cantonale actuelle seront limitées au strict minimum jusqu'à l'automne 2008, voire le printemps 2010. Le Service des routes et des cours d'eau entreprendra donc au printemps prochain les travaux de réfection strictement nécessaires afin d'assurer des conditions correctes de circulation pendant la période transitoire. Des interventions ponctuelles urgentes seront également entreprises sans tarder dans le cadre de l'entretien courant.

Le mode de circulation pendant la période des grands chantiers de construction des galeries sera établi dans l'objectif d'assurer en permanence un transit correct entre Sierre et La Souste. Le détail des dispositions pratiques ne pourra être établi précisément que lorsque les programmes d'avancement des chantiers seront établis. En plus, les mesures proposées vont être approuvées par l'Office fédéral des routes afin de bénéficier du subventionnement fédéral.

Une signalisation informative particulière devra être mise en place afin de rendre attentifs les usagers au fait qu'ils empruntent une route de chantier, dont les caractéristiques peuvent se détériorer au fil du temps et des étapes de travaux. Là, je parle bien sûr du moment où les travaux auront débuté, ce qui ne devrait pas intervenir, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, avant fin 2009 – début 2010.

Nous pensons donc quand même que cette route peut rester ouverte et qu'elle répond aux critères de sécurité minimaux prescrits pour autant que les usagers respectent la vitesse autorisée et adaptent leur comportement à l'état de la chaussée.

Je vous remercie de votre interpellation et de votre attention.

5. POSTULAT

**du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz,
concernant: agréable mais surtout utile: la multifonctionnalité des bisces
(10.06.2008) (5.099) (en collaboration avec le DET)**

POSTULAT

der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz, betreffend Suonen: nicht nur schön, sondern vor allem auch nützlich und multifunktional (10.06.2008) (5.099) (in Zusammenarbeit mit dem DVR)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz (PDCC):

Les bisces possèdent de multiples atouts qui viennent s'ajouter à leur utilisation agricole. Ce postulat demande de revaloriser certains d'entre eux et d'en préserver d'autres dans la mesure où ils présentent un intérêt pour la sécurité, l'environnement, le tourisme et la population de notre canton.

Demain, nous en sommes convaincus, les bisces qui sillonnent nos coteaux feront partie des moyens d'importance majeure de protection des forêts contre le feu. Nous avons tous en mémoire les incendies de Finges en 1996, dont les dernières braises furent éteintes trois mois plus tard, et de Loèche en 2003, l'un des plus importants survenus en Suisse depuis un siècle avec 300 ha détruits.

Un jour, malheureusement, victime de la malveillance ou de la malchance, la forêt valaisanne risque d'être à nouveau la proie des flammes. Le rôle qu'elle joue dans la défense de notre espace vital contre les dangers naturels est essentiel. Nombreuses sont les agglomérations, les voies de communication et autres infrastructures qu'elle protège contre les avalanches, les chutes de pierres, les glissements de terrain et les laves torrentielles.

C'est pourquoi l'amélioration de la lutte contre les incendies de forêt doit passer par la création de chambres d'accumulation d'eau alimentées par les bisses ainsi que de bassins de rétention dans certains endroits stratégiques afin de renforcer l'efficacité des services d'intervention.

Année après année, nous constatons un déficit hydrique particulièrement sur les versants exposés au sud. Des zones humides, d'une grande valeur écologique, disparaissent. La restauration de certains de nos ouvrages ancestraux contribuera à une meilleure répartition cantonale des eaux, à la préservation de la biodiversité et à la sauvegarde de nos paysages ruraux traditionnels.

Des journalistes en visite chez nous citent fréquemment les bisses comme éléments de marketing touristique. En octobre, plusieurs millions de téléspectateurs japonais ont vu une émission de la télévision italienne consacrée au bisse de Saxon. Entretien comme sentiers raquettes ou piétonniers, les chemins de faible déclivité qui longent les bisses favorisent un tourisme doux hiver comme été et contribuent à l'élargissement de l'offre touristique des stations moins dotées en infrastructures.

Fort de ces constats, nous demandons au Conseil d'Etat d'établir un plan d'action dans le cadre du développement de l'espace rural afin de sauver ces témoins de la richesse du patrimoine valaisan en accordant une aide à l'entretien et à la restauration des bisses qui satisfont aux critères énumérés précédemment.

Fier de ce capital environnemental, culturel et paysager d'une importance incontestable et inestimable, le Valais se doit d'avoir l'ambition de présenter un jour sa candidature pour l'inscription de nos bisses au patrimoine mondial de l'UNESCO comme le canton de Vaud l'a fait pour le vignoble en terrasses de Lavaux.

Osons donner à ce patrimoine unique sa vraie valeur!

Merci de votre soutien.

Le président:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour tritement.

6. INTERPELLATION

du groupe GRL, par le député Pierre-Olivier Bourban, concernant la correction du Rhône..., l'argent semble couler à flot! (11.06.2008) (5.100)

INTERPELLATION

der GRL-Fraktion, durch Grossrat Pierre-Olivier Bourban, betreffend Rhonekorrektio:n: Das Geld scheint in Strömen zu fliessen! (11.06.2008) (5.100)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL):

Le texte est assez clair et précis pour que nous ne développions pas longuement la question posée. Tout au plus, pourrions-nous ajouter que, suite au dépôt de ce postulat, nombreux sont les députés, tous groupes confondus, qui ont rapporté avoir trouvé le luxe de cet envoi un peu déplacé. A titre de comparaison, c'est comme si, pour le budget de l'Etat, on nous faisait parvenir le même type de document, même si – j'en conviens – le budget se prête moins bien à cet exercice sur papier glacé que des photos et graphiques.

Enfin, je rappelle une fois encore que toute l'information est disponible et très bien présentée sur le site www.vs.ch/rhone. L'information existe; elle est accessible et bien faite.

Dès lors, n'est-il pas possible de contenir les flots de papier... en attendant de contenir efficacement les flots d'eau des futures crues du Rhône? Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Je voudrais, tout d'abord, remercier le député Pierre-Olivier Bourban de faire de la pub pour le site de la troisième correction du Rhône. C'est vrai que ce site est très bien fait. Mais, il faut dire aussi, Mesdames et Messieurs les députés, qu'à partir du moment où vous êtes sur le site et que vous voulez disposer des documents pour les travailler, pour y faire Dieu sait quels ajouts, eh bien!, il vous faut un matériel d'impression assez développé par rapport au format de ces différents documents.

Alors, il faut reconnaître ici, en matière de communication, qu'il y a bien sûr le site, qui est une technique d'information tout public, du moins pour ceux qui ont accès à Internet, et puis il y a, à part cela, la nécessité de présenter les documents eux-mêmes sous une forme qui est directement accessible auprès des députés.

Je crois, Monsieur le député, qu'il est nécessaire de rappeler que la troisième correction du Rhône, et d'ailleurs vous le soulignez, est un projet très important pour notre canton; il n'y en a certainement pas eu de plus importants en matière sécuritaire, et il doit s'inscrire dans la durée également. Sa réussite est déterminante pour l'avenir du Valais. Ce projet nous concerne tous. Son établissement doit être accompagné, et ça c'est une volonté fédérale aussi, d'une démarche participative qui se traduit par des supports de communication comme le "Rhône.vs" périodique qui est, je crois, bien accueilli, ou le site Internet.

Vous pouvez comparer la nature de ces informations, d'une part, le tout-ménage "Rhône.vs" qui s'adresse d'une façon générale à la population sans entrer dans des considérations techniques pointues et qui répond à des questions d'ordre général. Et puis, vous avez le site qui, lui, commence à être déjà nettement plus pointu. Enfin, vous avez ces documents qui vous sont remis à vous, députés, comme d'ailleurs à d'autres personnes qui doivent recevoir ce type de documents, à la Confédération, au niveau du canton, dans les communes, etc. Il est très important que ces trois niveaux d'information soient effectivement suivis pour qu'il y ait une réelle démarche participative. C'était d'autant plus important dans le cadre de la mise en consultation du plan d'aménagement Rhône 3.

Mesdames et Messieurs les députés, si nous vous avons simplement dit: écoutez, vous pouvez aller prendre connaissance de la consultation du plan Rhône 3 sur le site de l'Etat, vous auriez dit: mais enfin, OK, d'accord, mais nous sommes quoi ici?

Vous avez un droit, Mesdames et Messieurs les députés, à une information qui est certainement plus considérable que celle de n'importe lequel des citoyens parce que vous avez non seulement à accompagner la démarche, à être convaincus, mais vous avez à prendre des décisions aussi par rapport à cela. On l'a encore vu ce matin.

Et puis, il faut dire aussi qu'il ne s'agit pas de la mise à jour d'un document existant, mais bien d'un nouveau dossier qui est déterminant pour la réalisation du projet.

Alors, c'était aussi une occasion unique, Mesdames et Messieurs les députés, pour chacun de vous qui êtes très attaché au traitement de ce projet dans vos régions ou sous un angle plus particulier, d'avoir une vue d'ensemble de ces grands travaux qui feront l'objet de décisions par tronçons.

Je pense que cette transmission était indispensable pour vous. Evidemment, ce qui a pu choquer, c'est la mallette. Eh bien!, c'est ça qui fait le propre de cette distribution d'informations. Cette mallette a un immense mérite: elle vous permettra aussi d'y joindre les évaluations, pour ne pas dire les expertises sur les questions qui restent encore en suspens pour les principes d'établissement de la troisième correction du Rhône. Il faudra encore approfondir cette matière..., si je peux me permettre, et, par conséquent, cette mallette permettra d'y mettre au moins quelques documents supplémentaires comme vous l'auriez fait dans un classeur.

Pour ce qui est de la qualité d'impression de ces documents, il s'agit d'une qualité standard pour l'édition d'une documentation de ce type avec des plans. Faute de cela, vous avez à votre disposition des documents tels que ceux qui accompagnent les projets de décision qui vous sont soumis, c'est-à-dire des plans quasiment impossibles à consulter, surtout quand on sait la quantité d'éléments qui doivent être présentés.

Il faut aussi dire que l'ordre de grandeur du coût de l'ensemble de cette opération (impression et distribution), c'est 2,3% du coût des études nécessaires à l'établissement du plan.

Vous voyez ainsi qu'on reste encore dans des parts marginales.

Mais, je comprends votre souci. Nous essayerons de faire mieux, à défaut de faire moins bien!

7. POSTULAT

**du groupe GRL, par le député Pierre-Olivier Bourban, concernant
isolation des bâtiments et ordonnance sur les constructions (11.06.2008)
(5.101) (*en collaboration avec le DSSE et le DFIS*)**

POSTULAT

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Pierre-Olivier Bourban, betreffend
Gebäudeisolation und Bauverordnung (11.06.2008) (5.101) (*in
Zusammenarbeit mit dem DGSE und dem DFIS*)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL):

Lorsque l'ordonnance sur les constructions a été adoptée, les murs des bâtiments avaient souvent une épaisseur de 20 à 30 cm. Si, aujourd'hui, vous isolez conformément aux normes en vigueur, les murs font 30 à 40 cm. Et si vous voulez correspondre à du Minergie, standard Minergie ou Minergie+, c'est plutôt 40 à 50 cm qu'il faut compter; ce qui représente, en termes de densité d'habitation entre 8 et 15% de perdu pour une même surface réellement utilisable. La tendance va également à une augmentation de l'épaisseur des murs pour profiter de l'effet d'accumulation de la masse.

En résumé, plus vous isolez, plus vous êtes pénalisés sur votre surface utile.

Utiliser l'axe de l'isolation permettrait de rétablir en partie ce déséquilibre, mais cela uniquement en cas d'isolation périphérique.

Une solution encore meilleure nous a été soufflée depuis le dépôt de ce postulat et répondrait à tous les cas de figure: ce serait de prendre l'axe du mur. Cela répondrait également au problème de l'augmentation de l'isolation dans le cas de rénovation ou de transformation. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier également cette variante.

La proposition pour la distance aux limites est, elle, très claire.

Une dernière suggestion, qui pourra encourager encore plus une meilleure isolation des bâtiments, serait d'utiliser comme critère non une épaisseur d'isolation, comme cela est proposé dans le postulat, mais les valeurs cibles de la norme sur l'isolation plutôt que les valeurs limites. Merci pour votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il sera ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

8. INTERPELLATION

du député (suppl.) Philipp Schnyder (CSPO) concernant le trafic de transbordement et de transit à Goppenstein (11.06.2008) (5.102)

INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO) betreffend Verlade- und Transitverkehr in Goppenstein (11.06.2008) (5.102)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le conseiller d'Etat, vous pouvez répondre directement.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Je vais faire court et distribuer ma réponse complète à cette interpellation, de façon à ce qu'elle soit intégrée dans les documents du Grand Conseil.

Il faut dire en ce qui concerne le problème qui est ici soulevé que, selon les observations qui sont effectuées, les bouchons se produisent environ six à huit samedis par an de 10 à 14 h. C'est lors de ces journées exceptionnelles que le BLS raccourcit la cadence à 10 minutes, de sorte que la capacité de chargement se trouve notablement élevée.

Vous comprendrez que, par rapport à cette situation, des investissements très importants ne peuvent pas se justifier pour parer à des situations exceptionnelles de ce type.

Il faudrait, en effet, créer une piste supplémentaire. Du fait de la situation topographique, cette construction nécessiterait un engagement financier très important.

La perspective, c'est évidemment le classement de cette route dans le réseau de base des routes nationales. A partir de ce moment-là, la Confédération pourra prendre ce projet en main sur la base des demandes que nous effectuerons. Mais, le rôle du canton se limitera à faire ces demandes, auxquelles, actuellement, pour des raisons financières, nous ne pouvons pas donner suite.

Par contre, ce que nous pouvons faire, c'est essayer d'améliorer la gestion des voies d'accès à l'Autoverlad. Nous demanderons au BLS de rationaliser, dans toute la mesure du possible, le stockage des voitures en attente sur ses pistes d'entrée. Un déplacement du point de vente des billets pourrait être étudié afin d'optimiser le flux des voitures en attente.

Voilà ce que nous pouvons dire en réponse à votre interpellation.

9. POSTULAT

**du député Erno Grand et cosignataires concernant une route cycliste sûre
de Susten à Sierre (12.06.2008) (5.103)**

POSTULAT

**von Grossrat Erno Grand und Mitunterzeichnenden betreffend sichere
Velostrasse von Susten nach Siders (12.06.2008) (5.103)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

Der Text im Postulat umschreibt das Problem, insbesondere wenn die Pfywaldstrasse einmal ganz geschlossen würde. Einige Ergänzungen seien erlaubt.

Eine Velostrasse durch das Wallis ist ein Ferienangebot für aktive Ferien und sportsuchende Einheimische. Jährlich werden es immer mehr, die dieses interessante, attraktive Angebot und diese Möglichkeit suchen. Gerade kleine Anbieter von touristischen Angeboten, abseits der grossen Touristenzentren, können davon besonders profitieren.

Voraussetzung aber ist eine sichere Velostrasse, übrigens nicht nur durch den Pfywald, sondern ebenso durch das ganze Wallis von Gletsch bis an den Genfersee.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Votre postulat n'est pas combattu; on va le transmettre au Conseil d'Etat pour traitement.

10. POSTULAT
des députés Laurent Tschopp (suppl.), Pierre-Olivier Bourban et Markus Truffer concernant les glissières d'INSécurité (13.06.2008) (5.104)
POSTULAT
der Grossräte Laurent Tschopp (Suppl.), Pierre-Olivier Bourban und Markus Truffer betreffend LEIDplanken (13.06.2008) (5.104)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp (PDCC):

Tous les cyclistes, tous les motards savent que la meilleure façon de ne pas avoir d'accident est d'adapter sa vitesse.

Mais, si les choses étaient si simples, les automobilistes n'auraient pas besoin de glissières de sécurité.

Je vous rassure tout de suite, les postulants ne demandent pas la suppression des glissières de sécurité. Ce que nous demandons, c'est tout simplement qu'un inventaire des tronçons dangereux soit établi et que les guillotines à motards qui s'y trouvent, guillotines qui fonctionnent très bien, trop bien sur les cyclistes, soient tout simplement neutralisées.

Merci pour eux; merci pour leurs familles.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat est accepté par le Parlement; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

11. INTERPELLATION

des députés Albert Pitteloud (UDC/SVP), Willy Giroud (GRL), Patrice Michaud (suppl.) (PDCB), Christian Favre (suppl.) (PDCC), Daniel Emonet (suppl.) (PDCB), Jean-Daniel Bruchez (PDCB), Narcisse Crettenand (GRL), François Pellouchoud (suppl.) (UDC/SVP) et Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG) concernant: corriger le projet R3 avant le Rhône (13.06.2008) (5.105)

INTERPELLATION

der Grossräte Albert Pitteloud (UDC/SVP), Willy Giroud (GRL), Patrice Michaud (Suppl.) (PDCB), Christian Favre (Suppl.) (PDCC), Daniel Emonet (Suppl.) (PDCB), Jean-Daniel Bruchez (PDCB), Narcisse Crettenand (GRL), François Pellouchoud (Suppl.) (UDC/SVP) und Gaël Bourgeois (Suppl.) (PS/AdG) betreffend: Korrektur des Projekts R3 vor der Korrektur der Rhone (13.06.2008) (5.105)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

Membre du COREPIL de Sierre et en tant que député membre de la commission de l'équipement et des transports, j'ai proposé, à plusieurs reprises, aux responsables R3 d'étudier la possibilité d'approfondir le lit du Rhône afin d'augmenter sa capacité hydraulique pour atteindre le degré de sécurité exigé par l'autorité politique.

Les responsables du projet R3 m'ont répondu que cette solution n'est pas réalisable du fait qu'il faut creuser de plus de 3 mètres le lit du Rhône et hausser les digues de plus de 2 mètres, tout en précisant que l'influence du Rhône sur la nappe serait très importante.

Mes connaissances élémentaires en hydraulique acquises dans les cours de génie rural à l'école d'agriculture de Châteauneuf ainsi que dans la commission hydro-agricole du projet Hydro-Rhône m'incitent à croire que les arguments avancés sont disproportionnés et ne correspondent pas à la réalité hydrogéologique de la relation Rhône-nappe.

Enfin d'étayer mes évaluations, j'ai proposé à la Fédération des producteurs de fruits et légumes la création de l'ADSA ainsi que l'attribution de mandats à plusieurs bureaux d'ingénieurs en hydraulique et en hydrologie visant à évaluer, dans le détail, de manière technique et scientifique, la solution d'approfondissement du Rhône dans sa largeur actuelle.

Ces études effectuées dans le secteur de Chippis et de Fully par l'ingénieur Marc Etter et validées par M. Claude-Alain Schmidhalter, ingénieur à Brigue, nous autorisent à affirmer que l'approfondissement d'un à deux mètres du lit du Rhône sur une largeur de l'ordre de 40 mètres permet de doubler sa capacité hydraulique en évitant tout dépôt de matériaux. Selon nos ingénieurs, cette solution est applicable sur tout le parcours du Rhône sans problèmes majeurs.

Concernant l'influence du Rhône sur la nappe phréatique du fait de l'approfondissement de son lit, les rapports de M. Pascal Tissières, hydrogéologue, dont les compétences professionnelles et scientifiques forcent le respect, indiquent qu'un abaissement du lit du Rhône d'un à deux mètres par tranches successives de 50 cm en appliquant la méthode dite observationnelle couramment appliquée dans le domaine de la géotechnique et contrairement à son élargissement n'aurait que très peu d'effets sur la nappe compte tenu de l'imperméabilité du lit du Rhône sur une épaisseur de plusieurs mètres.

Divers bureaux d'ingénieurs mandatés par R3 reconnaissent dans leurs rapports que l'élargissement du Rhône provoquera d'importants dépôts de matériaux sans que la sécurité en soit pour autant garantie, car il faudra prévoir plus tard construire à grands frais des arrières-digues – preuve que le projet d'élargissement R3, très onéreux à la construction et à l'entretien, ampute le patrimoine foncier pour obtenir une sécurité toute relative avec comme conséquence d'accentuer la pénurie alimentaire et énergétique.

Le moins que l'on puisse dire est que l'élargissement du Rhône ne mérite pas le label Minergie.

Les cosignataires de la présente interpellation demandent une confrontation des responsables du projet R3 aux ingénieurs mandatés par l'ADSA en présence des autorités politiques, à savoir le président du Grand Conseil, les membres du Conseil d'Etat, le président de la commission de l'équipement et des transports et un représentant de chaque groupe parlementaire afin que la mission initiale confiée par le Grand Conseil soit remplie et que l'intérêt général du canton soit sauvegardé.

En parallèle, le comité de l'ADSA adressera tout prochainement au Conseil d'Etat une demande formelle d'entretien à ce sujet.

P.S.: L'ADSA ne saurait se satisfaire de la réponse du directeur et du chef du projet R3 l'assurant que ses remarques seront analysées et synthétisées par leurs services. L'ADSA considère cette réponse comme une manière de s'attribuer à la fois les rôles de juge et partie dans ce dossier, ce qu'elle ne saurait admettre.

Voyez-vous, Monsieur le conseiller d'Etat, vous avez fait un commentaire avant sur la Trinité..., c'est moi qui vous en ai même donné l'idée en séance de la commission des constructions! On est bien d'accord. Trois contre six pendant X temps. Mais, Monsieur le conseiller d'Etat, en l'occurrence, il s'agit tout simplement de transporter eau et matériaux au Léman. Pour transporter eau et matériaux au Léman, il faut une certaine vitesse de l'eau. La vitesse de l'eau s'obtient, on le sait très bien, par la pente dont on dispose et la morphologie de l'ouvrage. A chaque fois qu'on élargit le Rhône, on casse cette dynamique hydraulique et on provoque des dépôts de matériaux et toutes les complications qui s'ensuivent.

La grande différence entre nos trois ingénieurs et vos 24 ingénieurs, c'est que le cahier des charges est fondamentalement différent.

Monsieur, je peux vous donner un autre exemple concret: 100 ingénieurs peuvent perdre pour un ingénieur. Si vous donnez le mandat à 100 ingénieurs de faire voler un char d'assaut par temps venteux, ils n'arriveront pas; si vous donnez le mandat à un ingénieur de faire voler une feuille de papier par temps venteux, il arrivera. Le nombre d'ingénieurs n'a strictement rien à voir dans cette affaire. C'est le cahier des charges qui est fondamentalement

différent. Le cahier des charges d'élargissement, je tiens bien à le préciser ici, est issu d'un choix purement doctrinaire, pseudo environnemental et, ironie du sort, il consomme trois fois plus d'énergie à la construction et à l'entretien.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Monsieur le conseiller d'Etat, à vous de répondre.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Nous avons déjà beaucoup parlé de cette question tout au long de la matinée, mais je ne vais pas faire l'économie de la réponse à cette interpellation.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler, si besoin est, que le plan d'aménagement du Rhône (PA-R3) publié pour information a été établi par un groupement d'ingénieurs mandaté par le Conseil d'Etat, contrôlé par les meilleurs experts, supervisé par les spécialistes du canton et de la Confédération. Plus de 10 millions de francs d'études ont été consacrés sur près de 3 ans..., on retrouve encore une fois le chiffre 3, à l'établissement de ce dossier. Le PA-R3 satisfait les bases légales et les directives en matière de protection contre les crues, et garantit la protection durable des personnes et des biens.

En ce qui concerne le chiffre 3 et la Trinité, je laisse évidemment à Albert Pitteloud le soin d'affirmer qu'il est lui-même le père de la Trinité..., mais enfin ça c'est une autre question, que nous aurons l'occasion de débattre en aparté.

Ce dossier a été publié pour information jusqu'au 30 septembre. Il présente de manière transparente, même si c'est sur du papier contenu dans certaines mallettes, le développement complet des études qui ont été menées. Chacun a pu faire ses remarques qui serviront à la mise à jour et l'adaptation du dossier avant son adoption par le Conseil d'Etat. L'analyse de toutes ces remarques est en cours.

Il existe, cependant, des éléments pour lesquels la marge d'adaptation est réduite, voire inexistante. Il s'agit en particulier du respect des bases légales et de la garantie de protection durable de la population et des biens.

Nous entendons maintenant depuis quelque temps les défenseurs d'une variante généralisée d'approfondissement taire les propositions qui avaient été initialement faites. Mais, j'aimerais rappeler que dans les propositions figurait également la surélévation des digues.

Alors, maintenant, je vais analyser ces deux éléments, du moins provisoirement.

En ce qui concerne la solution de surélévation des digues en alternative à l'élargissement du lit, cette solution a bien évidemment été étudiée et développée, mais elle a été écartée au terme de l'évaluation. En effet, elle augmenterait potentiellement le danger lié au Rhône en permettant que s'élève encore plus le niveau d'eau du fleuve en crue qui

surplombe déjà la plaine de plus de trois à quatre mètres. Poursuivre dans ce sens, c'est-à-dire continuer à monter des digues, serait irresponsable. La surélévation des digues accentuerait les conséquences en cas d'inondation, l'eau se déversant d'une plus grande hauteur avec une plus grande force et à une plus grande vitesse, et l'inondation se propagerait sur un territoire plus grand. Enfin, je vous passe les détails de cet argumentaire. La surélévation des digues ne répond pas aux besoins de sécurité de la population valaisanne et n'est, de ce fait, pas acceptable. Le plan d'aménagement du Rhône ne pourra donc pas être adapté dans ce sens.

Je tenais à le dire parce que maintenant, c'est peut-être un des premiers effets de la mise en consultation du plan d'aménagement R3, on n'entend plus parler de la solution de surélévation des digues. C'est très bien. Un premier but didactique a au moins été atteint.

Et maintenant, nous parlons de l'autre solution, dont je rappelle qu'elle a été intégrée souvent dans nos projets: celle de l'abaissement du fond. Cette solution a également été étudiée. Elle a été retenue dans les secteurs favorables en combinaison avec des élargissements du lit du fleuve. Parfois même, c'est la seule solution qui a été retenue sur, je crois, environ 10 à 15 km. Il va donc de soi, concernant cette proposition générale et dogmatique d'approfondissement du lit au lieu des élargissements qui sont proposés en combinaison avec des approfondissements, que le Conseil d'Etat examinera et fera examiner toutes les propositions et remarques qui sont issues de la consultation et procédera, en cas de bien-fondé, aux adaptations justifiées du plan d'aménagement R3.

Mais, pour pouvoir examiner le bien-fondé des propositions qui sont faites, encore faut-il que nous disposions de cette fameuse étude. M. le député Albert Pitteloud a dit en séance de la commission thématique qu'il transmettra l'étude des bureaux mandatés à la direction du projet R3. Nous attendons toujours. Si nous voulons pouvoir analyser d'une manière détaillée non seulement des affirmations, mais les analyser de manière concrète, les faire analyser cas échéant par des experts, il faut forcément que nous ayons ces études dans les mains.

Alors, merci de nous les transmettre dans les meilleurs délais!

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Monsieur le député Albert Pitteloud, vous avez une rectification formelle à faire?

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

Juste un petit complément d'information.

Oui, on vous remettra ces études, mais en présence, et ce sont nos ingénieurs qui veulent être en confrontation directement avec vos ingénieurs, devant le Conseil d'Etat.

Apparemment, ils ne font pas très confiance à vos ingénieurs et à ce qu'ils disent.

Voilà, apparemment!

C'est tout ce que l'on demande simplement.

Les études seront remises. C'est comme cela que ça se pratique habituellement, paraît-il.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Vous voulez répliquer, Monsieur le conseiller d'Etat?

Volontiers!

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Le Conseil d'Etat est extrêmement démocratique. Il reçoit tous ceux qui veulent bien lui remettre des pétitions.

S'agissant de ces documents, si les pétitionnaires, en quelque sorte, veulent venir nous les remettre en mains propres, ils seront les bienvenus. La Chancellerie leur donnera un rendez-vous et ils voudront bien se déplacer au Palais du Gouvernement.

Mais, jusqu'à dire que les Postes suisses ne sont pas fiables, alors là ce n'est pas faire un affront à mon département, mais c'est faire un affront aux Postes.

Il existe donc aussi la possibilité de transmettre ces études, à moins qu'elles soient tellement volumineuses que plusieurs mallettes ne suffiraient pas, par la Poste.

Mais, c'est bien volontiers que la Chancellerie donnera un rendez-vous pour la remise de ces documents dans les plus brefs délais.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous poursuivons.

12. POSTULAT
de la députée Marie-Madeleine Bonvin (PS/AdG) et cosignataires
concernant la réhabilitation de la ligne du Tonkin (13.06.2008) (5.106)
POSTULAT
von Grossrätin Marie-Madeleine Bonvin (PS/AdG) und
Mitunterzeichnenden betreffend Wiederinbetriebnahme der Tonkin-
Linie (13.06.2008) (5.106)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marie-Madeleine Bonvin (PS/AdG):

Le Conseil du Léman a tenu sa conférence de presse annuelle le 4 novembre dernier.

Les projets de cette association sont nombreux, mais ne devraient pas se réaliser avant 2020.

La réhabilitation de la ligne du Tonkin entre St-Gingolph et Evian fait partie de ses projets. Cependant, tout en étant conscient du travail accompli par les conseillers d'Etat au sein de cet organisme franco-suisse et en sachant aussi ce qu'une telle entreprise exige de tractations longues et délicates avec la France, il est temps que le Grand Conseil donne un signal fort au Conseil d'Etat afin qu'il accorde un caractère prioritaire à la ligne du Tonkin, car les déplacements dans cette région sont de plus en plus difficiles, voire chaotiques.

Ce projet, important pour le Chablais, pour le Valais dans son ensemble et pour son tourisme en particulier, grâce notamment à un TGV reliant Evian à Sion, ne peut pas, ne doit pas rester au stade de vœu pieux.

Merci de répondre à nos attentes.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**13. POSTULAT
des députés Markus Truffer (CVPO), Jakob Walter (suppl.) (CVPO) et
Liliane Brigger (CSPO) concernant la route la plus longue du monde
(décret urgent du 19 mai 1973!) (13.06.2008) (5.108)**

**POSTULAT
der Grossräte Markus Truffer (CVPO) und Jakob Walter (Suppl.)
(CVPO) sowie der Grossrätin Liliane Brigger (CSPO) betreffend die
längste Strasse der Welt (dringliches Dekret vom 19. Mai 1973!)
(13.06.2008) (5.108)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Jakob Walter (CVPO):

In einer Zeitspanne von 35 Jahren sollte es eigentlich möglich sein, eine bestehende 3,5 m breite Strasse mit einer gesamten Länge von 7,5 km, auf eine Breite von 7 Meter (heute 6,5 m) auszubauen. Das hätte eine zu bewältigende jährliche Baustrecke von 215 m bedeutet. Abgerechnet das sich im Ausbau befindende Los Wychel – Bachtala, warten aber nach 35 Jahren immer noch zirka 2'000 m auf ihren Ausbau. Das heisst, dass bis heute im Schnitt 160 m pro Jahr korrigiert wurden, bedeutet aber auch bei gleich bleibenden Vergaben nochmals eine Wartezeit von zirka zwölf einhalb Jahren. Ein halbes Jahrhundert für 7,5 km zu korrigierende Strasse.

Soll die Tourismusgemeinde Grächen überleben, ist sie auf den Endausbau ihrer einzigen Zufahrtsmöglichkeit dringendst angewiesen. Heute ist es so, dass vor allem im Winter der Verkehr kollabiert, im Sommer die Reiseunternehmen die Station aus den

Angeboten streichen. Dies im Wissen, dass die Chauffeure mit den grösseren Reiseccars Grächen nur mit den grössten Schwierigkeiten erreichen. Ihr Motto ist klar: "Einmal die Strasse St. Niklaus – Grächen befahren, aber nie wieder".

Sehr geehrter Herr Staatsrat Rey-Bellet, wir bitten Sie zu veranlassen,

- ein weiteres Los noch diesen Herbst auszuschreiben,

- für das neue Los den Baubeginn auf Frühjahr 2009 festzulegen,

- in einem verbindlichen Rhythmus – Ausschreibung/Baubeginn – weiter zu bauen, damit baulich gesehen, die längste Strasse der Welt in absehbarer Zeit endlich dem hindernisfreien Verkehr übergeben werden kann.

Das diesbezügliche Dekret geht auf den 18. Mai 1973 zurück. Vor zwei Tagen besuchte Bundesrätin Calmy-Rey Grächen. Ob sie wohl wissend über den Ausbaustand der Zufahrtsstrasse gleich mit dem Puma anreiste, habe ich sie leider vergessen zu fragen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'étant pas combattu, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

14. MOTION

des députés Philippe Es-Borrat (PDCB), Alphonse-Marie Veuthey (PDCB) et Gilbert Tornare (GRL) concernant la modification de la loi sur les constructions afin d'éviter une double utilisation de l'indice d'utilisation du sol (13.06.2008) (5.109)

MOTION

der Grossräte Philippe Es-Borrat (PDCB), Alphonse-Marie Veuthey (PDCB) und Gilbert Tornare (GRL) betreffend Änderung des Baugesetzes zur Vermeidung einer doppelten Verwendung der Ausnutzungsziffer (13.06.2008) (5.109)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB):

Le dépôt de cette motion par trois députés présidents de commune fait suite à des problèmes concrets rencontrés par des communes dans l'application de la loi sur les constructions et son ordonnance, précisément concernant l'indice d'utilisation du sol.

Le texte de notre intervention me semble assez clair pour que je n'aie pas besoin d'allonger son développement.

Nous demandons simplement une modification des bases légales afin de donner aux communes les moyens d'empêcher une double utilisation de l'indice d'utilisation du sol.

Nous vous remercions du bon accueil que vous voudrez bien faire à notre intervention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Votre motion n'est pas combattue; elle est transmise au Gouvernement pour traitement.

Nous arrivons ainsi au dernier point de notre ordre du jour.

15. INTERPELLATION
du député Diego Clausen (CSPO) concernant des mesures de protection
contre le bruit dans le secteur de la gare de Brigue (07.10.2008) (5.114)
INTERPELLATION
von Grossrat Diego Clausen (CSPO) betreffend Lärmschutzmassnahmen
im Bereich des Bahnhofs Brig (07.10.2008) (5.114)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO):

Ich möchte hier noch einige Präzisierungen anfügen, damit Sie wissen um was es geht.

Seit fast genau sechs Jahren, nämlich dem 29. November 2002, läuft seitens der SBB das Plangenehmigungsgesuch betreffend der Eisenbahnlärmsanierung Richtung Naters. Für die SBB war darin klar, dass aufgrund der geltenden Vorschriften keine besonderen baulichen Schutzmassnahmen notwendig seien.

Das Bundesamt für Verkehr hat nun am 22. September 2008, nach einem endlosen Hin und Her entschieden, dass das bisherige Verfahren neu aufzurollen sei. Das Auflagedossier wird in verschiedenen Punkten zur Überarbeitung an die SBB zurückgewiesen und als gegenstandslos abgeschrieben. Durch die Rückweisung der Planvorlage werden auch die bisherigen Einsprachen (über 200) als gegenstandslos erklärt.

Den SBB wird nun bis Ende Dezember 2008 Zeit eingeräumt im Sinne der Erwägungen des BAV, ein neues Auflageprojekt einzureichen.

Die SBB gingen bisher unter dem Verweis auf das Kosten/Nutzen Verhältnis davon aus, auf bauliche Massnahmen verzichten zu können. Anhand von Lärmmessungen im Bereich der Brücken und entlang der Schienen sind aber Lärmschutzmassnahmen notwendig.

Obwohl der Fall Bahnhof Brig seitens der SBB als Grenzfall in Bezug auf das Kosten/Nutzen Verhältnis betrachtet wird, soll sich der Kanton Wallis umso mehr für diese Angelegenheit einsetzen. Dies im Sinne einer optimalen Wohnqualität in einer Region mit mehr als 20'000 Einwohnern.

Als Knackpunkt im westlichen Teilbereich erweisen sich die beiden Rhonebrücken. Die SBB ging bis anhin davon aus, dass eine Schutzwand entlang einer Brücke kaum Wirkung erzielt. Messungen aber haben gezeigt, dass die südliche ältere Brücke mit direkter Schienenlage zusätzlichen Lärm erzeugt, wogegen die nördliche mit geschotterter Fahrbahn nicht besonders laut ist.

Das BAV geht davon aus, dass eine Schutzwand – wenn auch im reduzierten Masse – eine wahrnehmbare Wirkung zeigt. Diese Lärmschutzwand müsste bis zum BLS Lokomotivdepot gezogen werden. Im gegenüberliegenden Gebiet, Triesta, Felsenweg und Zbriggasse entstanden zudem zwischenzeitlich neue Wohnhäuser.

Weiter östlich sind die SBB bisher von zwei Linien ausgegangen, welche das Bahnhofareal von Osten nach Westen durchqueren und deshalb aufgrund unterschiedlicher Frequenzen unterschiedliche Lärmemissionen haben. Das BAV erachtet dies jedoch als nicht korrekt. Es wies die SBB an, dies als eine Anlage zu betrachten. Somit wird der so genannte Schienenbonus kleiner bzw. der zu berücksichtigende Lärm grösser. Diese Lärmschutzmassnahmen müssten bis auf die Höhe Autoverlad gezogen werden.

Ebenso gilt es den östlichen Abschnitt in Richtung Simplontunnelportal zu beachten, obwohl das Gleisfeld des Rangierbahnhofs dazwischen liegt. Denn gegenüberliegend entstanden hier zwischenzeitlich neue Wohnquartiere mit mehreren mehrstöckigen Wohnhäusern in der W5 bis W7 Zone.

Es besteht Handlungsbedarf zumal sich das Problem durch die Inbetriebnahme des NEAT Basistunnels und die Wiederaufnahme des Autoverlads zwischen Brig und Iselle verschärft hat. Inzwischen unterstützt der Kanton Wallis zudem die Aufstockung des Autoverlads mit 5,3 Millionen für die Anschaffung eines zweiten Autoverlad Pendelzugs. Somit kann künftig stündlich verkehrt werden. Dieses Vorgehen ist für die Region Wallis und Norditalien sehr attraktiv und wird von allen Seiten begrüsst.

Hingegen sollte aber das Rollmaterial des neuen Autoverlad-Pendelzugs in Bezug auf die Lärmemission optimal sein. Zudem gilt es mit der Zeit das bestehende Rollmaterial ebenso auszuwechseln bzw. anzupassen.

Zu erwähnen gilt es noch, dass in der Zwischenzeit eine Petition in Umlauf gesetzt wurde, welche eine rasche und wirksame Umsetzung von Lärmschutzmassnahmen fordert. Diese über 1'500 Unterschriften gingen bereits an die SBB.

Was gedenkt der Kanton Wallis in dieser wichtigen und dringlichen Angelegenheit zu tun, damit das neue Auflageprojekt unverzüglich, spätestens anfangs des neuen Jahres aufliegt, um im Sinne der vorgängig erwähnten Punkte umgesetzt zu werden?

Es kann nicht sein, dass die anliegende Wohnbevölkerung nochmals sechs Jahre zuwarten muss.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Je ne suis pas certain d'être en mesure de répondre à toutes les questions techniques qui ont été développées par l'interpellateur, mais ce que je peux dire c'est que le Conseil d'Etat, dans toutes ces questions de bruit, a mené une action très déterminée dans le cadre des

travaux qui sont nécessaires en relation avec la mise en service du tunnel de base du Lötschberg. Ce qui fait que, mis à part le secteur de la gare de Brigue et la pose de fenêtres, l'ensemble des protections antibruit a pu être mis en place avant l'ouverture du Lötschberg en décembre 2007. Le solde des travaux, dont la pose de certaines fenêtres, est en cours de réalisation et sera achevé au printemps 2009. C'est le résultat d'un travail acharné des communes soutenues par le Conseil d'Etat et mon département contre, si l'on peut dire, les CFF qui ont successivement présenté des projets chaque fois un peu améliorés, mais chaque fois de manière insuffisante jusqu'à ce que nous obtenions satisfaction.

La question technique, qui est particulièrement difficile à résoudre, du franchissement du double pont métallique ferroviaire en direction de la ligne de faite occasionnant des nuisances dans le quartier nord-ouest de Naters, n'a pas encore trouvé de réponse pertinente si ce n'est par des mesures d'exploitation provisoires, telles que réduction de vitesse de circulation sur ce tronçon dont le trafic a été, cependant, fortement soulagé suite à l'ouverture de la transversale ferroviaire de base du Lötschberg.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec satisfaction de la décision de l'Office fédéral des transports du 22 septembre 2008 – 22 septembre, jour célèbre puisque c'est le jour de la fête de Saint Maurice –, décision qui annulait la procédure engagée et qui demandait aux CFF de préparer un nouveau dossier pour fin 2008. Dans sa décision, l'Office fédéral des transports charge donc les CFF d'étudier des protections antibruit ainsi que des mesures d'assainissement du pont ferroviaire sud. Le retrait du dossier qui avait été mis à l'enquête va, par conséquent, dans le sens des oppositions qui visaient non seulement à prendre des mesures d'allégement mais concrètement, comme le demandait également le canton, des mesures de protection et d'assainissement phonique.

Le canton va donc examiner attentivement le nouveau dossier qui sera mis à l'enquête publique et la prise en compte des différentes contraintes et nuisances mesurées dans ce secteur qui n'est pas encore phoniquement assaini.

Nous poursuivrons donc la collaboration avec la commune de Naters pour la recherche d'une solution acceptable, à défaut d'une solution idéale.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous voici arrivés au terme de cette matinée de session.

Je tiens à vous remercier de votre collaboration et à vous souhaiter un bon appétit.

Je vous donne rendez-vous demain matin à 9 heures.

La séance est levée à 11 h 45.

Séance du mercredi 12 novembre 2008

Présidence: M. le député Paul-André Roux.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Entrée en matière

1. Loi sur le contrôle de l'habitant (*première lecture*)
Loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Einwohnerkontrolle (*erste Lesung*)
Gesetz über die Harmonisierung der Einwohnerregister und anderer amtlicher Personenregister (*erste Lesung*)

Entrée en matière et décision

2. Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2009 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement

Eintretensdebatte und Beschluss

Bericht des Staatsrates betreffend das über dem Landesindex der Konsumentenpreise liegende Wachstum des Budgets 2009 in den Bereichen Personalaufwand, Sachaufwand und Beiträge der Laufenden Rechnung

Entrée en matière

3. Projet de budget 2009

Eintretensdebatte

Entwurf des Voranschlages 2009

4. Naturalisations
Einbürgerungen
5. Recours en grâce
Begnadigungen

Traitements: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

6. Motion de la commission de justice, par sa vice-présidente Graziella **WALKER SALZMANN** et son rapporteur Michel **ROTHEN**, concernant: pour une autorité de recours fiscale unique (11.03.2008) (1.221)
Motion der Justizkommission, durch die Vizepräsidentin Graziella **WALKER SALZMANN** und den Berichterstatter Michel **ROTHEN**, betreffend: für eine einzige Steuerrekursbehörde (11.03.2008) (1.221)
7. Postulat du groupe GRL, par les députés Brigitte **DISERENS** et Didier **CACHAT**, concernant les subventions liées à la RPT (12.03.2008) (1.223)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte **DISERENS** und Grossrat Didier **CACHAT**, betreffend Subventionen in Zusammenhang mit der NFA (12.03.2008) (1.223)
8. Motion des députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) (PS/AdG), Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) et cosignataires concernant l'introduction du paiement par tranches de l'IFD (12.03.2008) (1.224)
Motion von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG), Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Ratenzahlung bei der DBSt (12.03.2008) (1.224)
9. Postulat du député Edmond **PERRUCHOUD** et cosignataires concernant les modèles de règlements communaux (13.03.2008) (1.227)
Postulat von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD** und Mitunterzeichnenden betreffend Vorlagen für Gemeindereglemente (13.03.2008) (1.227)

Développements: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

10. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Laurent **GAVILLET**, concernant les armes à l'arsenal: et le respect de la loi? (10.06.2008) (1.249)
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Laurent **GAVILLET**, betreffend Hinterlegung der persönlichen Waffe im Zeughaus und Einhaltung der Gesetzesbestimmungen (10.06.2008) (1.249)
11. Interpellation des députés Jérôme **FAVEZ** (suppl.) (GRL) et André **VERNAY** (GRL) concernant les paliers d'attente durant les années 1996 à 2003 (11.06.2008) (1.250)
Interpellation der Grossräte Jérôme **FAVEZ** (Suppl.) (GRL) und André **VERNAY** (GRL) betreffend Anlaufstufen in den Jahren 1996 bis 2003 (11.06.2008) (1.250)
12. Motion du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, concernant: baisser les impôts oui mais! (11.06.2008) (1.251)
Motion der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, betreffend Steuersenkungen: ja, aber... (11.06.2008) (1.251)

13. Motion des députés Michelle **GRANDJEAN BÖHM** (PS/AdG), Franziska **LUTZ-MARTI** (CVPO), Sonia **Z'GRAGGEN** (PS/AdG), Bernard **BRIGUET** (PS/AdG), Christoph **MICHLIG** (CSPO) et cosignataires concernant les déductions fiscales des frais supplémentaires occasionnés par la perte d'autonomie de la personne âgée: un service du maintien de la personne âgée à domicile (11.06.2008) (1.252)
Motion der Grossrätinnen Michelle **GRANDJEAN BÖHM** (PS/AdG), Franziska **LUTZ-MARTI** (CVPO), Sonia **Z'GRAGGEN** (PS/AdG) sowie der Grossräte Bernard **BRIGUET** (PS/AdG), Christoph **MICHLIG** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend steuerlicher Abzug der Zusatzkosten im Zusammenhang mit dem Autonomieverlust der Betagten: eine Fördermassnahme für den Verbleib zu Hause (11.06.2008) (1.252)
14. Interpellation du député Franz **RUPPEN** (UDC/SVP) concernant les frais forfaitaires en cas d'activité professionnelle indépendante: changement de pratique au sein du Service cantonal des contributions? (13.06.2008) (1.254)
Interpellation von Grossrat Franz **RUPPEN** (UDC/SVP) betreffend Spesenpauschale bei selbstständiger Erwerbstätigkeit: Praxisänderung bei der kantonalen Steuerverwaltung? (13.06.2008) (1.254)
15. Motion du groupe SPO, par les députés Robert **SARBACH** et German **EYER**, concernant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles; modification des critères d'imposition (13.06.2008) (1.255)
Motion der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Robert **SARBACH** und German **EYER**, betreffend Gesetz über die Besteuerung der Motorfahrzeuge; Umstellung der Besteuerungskriterien (13.06.2008) (1.255)
16. Motion du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, concernant: les enfants ne doivent pas être un luxe! (13.06.2008) (1.256)
Motion der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, betreffend: Kinder dürfen kein Luxus sein! (13.06.2008) (1.256)
17. Postulat de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant les rencontres "FemmesTISCHE" (13.06.2008) (1.258)
Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend FemmesTISCHE (13.06.2008) (1.258)
18. Résolution du groupe GRL, par le député René **CONSTANTIN**, concernant: devoir de dénoncer les actes pédophiles à la justice pénale (11.09.2008) (1.269)
Resolution der GRL-Fraktion, durch Grossrat René **CONSTANTIN**, betreffend Pflicht zur strafrechtlichen Anzeige von pädophilen Handlungen (11.09.2008) (1.269)

Le président:

Je vous adresse à tous un cordial salut et vous souhaite la bienvenue pour cette matinée de session de novembre.

Nous allons immédiatement débiter notre ordre du jour, qui est relativement chargé, avec en point de mire évidemment l'entrée en matière sur le projet de budget 2009.

1. Entrée en matière

LOI
sur le contrôle de l'habitant (*première lecture*)
LOI
sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres
officiels de personnes (*première lecture*)

Eintretensdebatte

GESETZ
über die Einwohnerkontrolle (*erste Lesung*)
GESETZ
über die Harmonisierung der Einwohnerregister und anderer amtlicher
Personenregister (*erste Lesung*)

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen
Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

Le président:

Nous avons groupé ces deux lois pour ne faire qu'une seule entrée en matière.

Je vous demande de prendre place, Mesdames et Messieurs les députés, pour que nous puissions, dans le calme et la sérénité, débiter nos débats.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Grégoire Dussex (PDCC):

Bonjour à tout le monde!

Comme d'habitude, le groupe DC du Centre s'est penché avec attention sur ces deux projets de loi qui ont pour but de faciliter et de simplifier la recherche et la collecte de données du contrôle de l'habitant.

Pour ne pas rallonger une matinée déjà très chargée avec le budget, le groupe DC du Centre adhère avec conviction à ce projet et accepte l'entrée en matière.

Merci de votre écoute.

Le président:

Merci, Monsieur le député pour votre concision et votre précision.

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Auch ich will mich der Kürze befeissen und lediglich anmerken, dass die CSPO vom Staatsrat in diesem Zusammenhang Zusicherungen wünscht, dass die zusätzlichen Kosten, welche in diesem Kontext neu auf die Gemeinden zukommen das erträgliche Mass nicht überschreiben.

Im übrigen sind auch die Abgeordneten der CSPO einstimmig für Eintreten.

Danke.

M. le député (suppl.) Fernand Dubosson (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a étudié avec beaucoup d'attention le projet de loi d'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres. Nous saluons également la réflexion du groupe de travail d'élaborer deux projets de loi distincts. Cela permet de doter le canton du Valais d'un cadre légal relatif au contrôle de l'habitant. Cette loi sera un outil de travail apprécié des responsables communaux du contrôle de l'habitant.

Toutefois, l'article 9 "Obligation de renseigner" de la loi sur le contrôle de l'habitant nous interpelle. A l'alinéa 1, lors de doute ou de manque de clarté, sera-t-il possible au responsable du contrôle de l'habitant d'exiger de produire comme pièce complémentaire le bail à loyer? L'alinéa 4 du même article nous apprend que La Poste devra communiquer gratuitement les adresses des personnes qui ne s'acquittent pas de leurs obligations au sens de l'article 7 de la présente loi. La question qui se pose est la suivante: si La Poste perd le monopole de la distribution du courrier, sera-t-elle à même de fournir les renseignements demandés et peut-on exiger d'elle seule et non pas de ses concurrents la mise à disposition gratuite des adresses dont ces sociétés disposent?

Le groupe DC du Bas-Valais accepte l'entrée en matière.

Hr. Grossrat Thomas Lehner (CVPO):

Die CVPO-Fraktion begrüsst die Schaffung von zwei Gesetzen. Das Gesetz über die Harmonisierung der Einwohnerregister und anderer amtlicher Personenregister enthält die Ausführungsbestimmungen zum Bundesgesetz und lässt dem Gesetzgeber keinen grossen Handlungsspielraum. Auf der anderen Seite haben wir das Gesetz über die Einwohnerkontrolle, welches die Regeln für die Führung der Einwohnerregister festhält und dem Gesetzgeber in der Formulierung doch gewisse Spielräume offen lässt.

Gerade für die Verantwortlichen der Einwohnerkontrollen bietet das neue Gesetz eine ideale Handhabung, welche eine einheitliche und rechtlich abgesicherte Führung der Einwohnerregister ermöglicht. Auf der anderen Seite – und das muss hier auch erwähnt werden – entstehen bei der Umsetzung dieser Gesetze auch Mehrkosten für die Gemeinden. Die Kosten für die Installation und den Unterhalt der Software im Zusammenhang mit dem

Anschluss an das Sedex System gehen vollumfänglich zulasten der Gemeinden. Umso mehr verlangen wir vom Kanton, dass er die Gemeinden bei der Bereinigung des eidgenössischen Gebäude- und Wohnungsregisters unterstützt. Zudem verlangen wir von der Dienststelle für Bevölkerung und Migration, dass sie ihre Aufsichtspflicht ausübt und die Ausbildung der mit der Führung der Einwohnerregister verantwortlichen Personen ohne Verzögerung in Angriff nimmt.

Erstaunt sind wir über die Tatsache, dass der Heimatschein für die Einwohnerkontrolle nicht mehr ein offizielles Dokument sein soll, währenddem das Gesetz über die politischen Rechte für alle stimmberechtigten Bürger die Hinterlegung des Heimatscheins vorsieht. Wir verlangen, dass sich die zweite Kommission mit dieser Problematik noch einmal auseinandersetzt.

Ansonsten ist die CVPO-Fraktion für Eintreten.

Ich danke.

M. le député (suppl.) Jérôme Favez (GRL):

Ces deux lois cantonales visant à simplifier la collecte des données à des fins statistiques et, en outre, l'échange des données personnelles entre les registres ont le soutien du groupe radical-libéral pour leur entrée en matière.

Notre groupe sera, toutefois, particulièrement attentif au respect de la sphère privée afin qu'aucun abus ne soit constaté lors de son application. A cet effet, nous déposerons un amendement dans la loi qui demandera, à l'article 9 alinéa 1 de la loi sur le contrôle de l'habitant, de dresser une liste exhaustive des pièces à fournir au contrôle de l'habitant.

Par ailleurs, nous demandons des précisions concernant le Sedex: est-ce une plateforme, un logiciel ou un routeur?

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Michèle Grandjean Böhm (PS/AdG):

Je vais être courte et concise.

Notre groupe souligne l'heureuse correction apportée par la commission à l'article 8 alinéa 3 de la loi sur le contrôle de l'habitant. En effet, le projet initial utilisait l'expression "les interdits" pour parler des personnes sous tutelle. Terme juridique ou vestige du Moyen Age? A vous de juger!

Notre groupe accepte l'entrée en matière.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (SPO):

Datenbanken und Informatikprogramme vereinfachen die Büroarbeit. Bald auch vermehrt die von unseren Gemeindeschreibern. Mussten früher Unterlagen geordnet und bei Bedarf allenfalls von Hand wieder herausgesucht werden, soll das in Zukunft per Knopfdruck erledigt werden. Doch wer hat Zugriff auf welche einzelne Datenbanken und wie umfassend?

Kann zum Beispiel eine Gemeindeschreiberin aus Langeweile einmal ein bisschen herumsuchen, wohin das stille Mädchen aus der letzten Reihe anno dazumal im gemeinsamen Schulzimmer hingezogen ist? Wie lange es dort bereits wohnt, in welchem Haus, in welchem Stockwerk, mit wem, mit wie vielen Kindern?

Die in den vorliegenden Gesetzesentwürfen geplante Harmonisierung der Datenbanken ermöglicht diese und ähnliche Suchereien. Deshalb muss in der Verordnung klar und restriktiv bestimmt werden, wer auf welche Datenbank, welche Daten abfragen und korrigieren darf und wer nicht.

Auf Daten, die der betreffende Angestellte für seine tägliche Arbeit nicht benötigt, soll und darf er keinen Zugriff haben.

Die SPO/Linke Allianz ist für Eintreten.

M. le député Laurent Gavillet (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP a analysé avec attention les deux projets de loi qui nous sont présentés ce jour.

Nous restons sur notre faim concernant le montant informatique d'un tel projet. Nous n'avons pas pu en faire un lien dans le budget 2009 de l'Etat du Valais, mais nous restons persuadés que le chef du département saura nous orienter et nous donner le montant prévu pour cette opération d'uniformisation des registres.

Sur le fond, il est évident que le groupe UDC/SVP entre en matière.

Merci de votre écoute.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Bei den vorliegenden Gesetzen handelt es sich um zwei sehr technische Gesetze. Sie fallen auch in die Zuständigkeit mehrerer Dienststellen.

Auslöser dieses Gesetzes ist das eidgenössische Registerharmonisierungsgesetz und aufgrund dieses Gesetzes müssen die Kantone nun die vorliegenden Ausführungsgesetze erlassen. Dies auch im Hinblick auf die Volkszählung 2010. Diese Volkszählung wird nämlich nicht mehr mittels Fragebogen in jedem Haushalt durchgeführt, sondern durch die Nutzung von Personen-, Gebäude- und Liegenschaftsregister.

Der Kanton Wallis hat entschieden aufgrund von Klarheit zwei verschiedene Gesetze zu schaffen, das eine über die Einwohnerkontrolle und das Gesetz über die Harmonisierung der Einwohnerregister und anderer amtlicher Personenregister.

Das Gesetz über die Einwohnerkontrolle stellte diesbezüglich Regeln (Niederlassung, Anmeldung, Auskunftspflicht usw.) auf und im kantonalen Gesetz zur Registerharmonisierung wird als wichtige Neuerung die Informatikplattform geschaffen, ein

zentrales Register, das sowohl nach oben zum Bund wie auch nach unten zu den Gemeinden verbunden ist.

Zu den Ressourcen und Bedenken

Es wurde hier aufgeführt, dass der Datenschutz wichtig ist. Wir haben ja ein neues Datenschutzgesetz und ich glaube, dies bildet genügend gesetzliche Grundlage um hier den Ängsten entgegenzuwirken und sicherlich braucht es für die Umsetzung dieser Gesetze neue Stellen. Zwei Stellen werden auf kantonaler Ebene ja im Budget geschaffen.

Auch bei den Gemeinden fallen neue Arbeiten und Kosten an. Dies ist nicht zu umgehen.

Zwei letzte Bemerkungen

Dank allen die hier für Eintreten stimmen werden und noch eine organisatorische Bemerkung. Die Kommission trifft sich für die Behandlung der Abänderungsanträge direkt nach dieser Sitzung im 2. Stock.

Recht herzlichen Dank.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Quelques mots quand même à cette entrée en matière, d'abord pour remercier les différents intervenants et présidents de groupe qui ont marqué non seulement leur intérêt en donnant leur opinion sur ces deux projets légaux, mais surtout en montrant leur volonté d'entrer en matière, donc de pouvoir remplir les obligations qui nous viennent finalement du droit supérieur puisqu'il s'agit ici de traiter de deux législations en application du droit fédéral.

Il est vrai que ce droit fédéral s'adresse avant tout aux communes puisque ce sont les communes qui ont la charge et la responsabilité déjà aujourd'hui du contrôle des habitants et que ce contrôle des habitants, à l'avenir, prendra encore beaucoup plus d'importance. Vous le savez, notamment à la suite des accords bilatéraux, il sera essentiel à l'avenir que chaque commune puisse savoir qui réside sur son territoire, non seulement en population étrangère, mais également en population indigène.

Cette loi fédérale qui s'applique et qui s'adresse avant tout aux communes mérite quand même que le canton non seulement s'y intéresse, mais que le canton intervienne pour aider justement les communes à remplir les différentes missions. C'est dans cet état d'esprit que ces textes de loi ont été rédigés puisque le canton non seulement met à disposition des communes et forcément de son administration une plate-forme informatique qui permet et qui profite de l'obligation faite aux communes d'annoncer les différentes mutations et les différentes écritures via ce routeur Sedex, mais le canton profite de cette obligation pour pouvoir récolter, au niveau cantonal, ces données, les mettre à disposition de l'Administration. Imaginez tous les services qui ont besoin quotidiennement d'avoir des adresses à jour et de savoir qui réside sur le territoire. On peut bien sûr penser au Service des contributions, mais aussi au Service de la circulation routière, etc. Les communes, en fournissant ces informations, ont accès aussi immédiatement au système via cette plate-forme, ce qui va pour elles aussi, à terme, provoquer des économies importantes, notamment dans le temps mis à disposition pour rechercher des adresses et rechercher des personnes.

Mais c'est vrai, il faut le reconnaître, que dans la phase de la mise en place du système, telle que prévue par la loi, les communes auront des coûts supplémentaires, notamment en ce qui concerne l'apurement et la mise à jour du registre fédéral des bâtiments et des logements. Toutefois, là, vous savez que le Service cantonal de la géomatique s'engage à appuyer les communes dans ce travail-là. Les communes auront des coûts supplémentaires aussi dus à l'installation et ensuite au maintien on-line avec le système Sedex, ce qui est aussi à la charge des communes. Cependant, je suis persuadé et les gens du terrain qui travaillent quotidiennement déjà aujourd'hui au contrôle des habitants sont absolument persuadés et unanimes pour dire que là on va faciliter le travail des communes à terme et que, finalement, c'est une bonne chose pour avoir un service du contrôle des habitants qui soit crédible.

Alors, bien sûr, les craintes qui ont été exprimées aujourd'hui par différents intervenants sur notamment l'aspect protection des données personnelles sont des craintes que nous avons faites nôtres aussi puisque, effectivement, non seulement ces fichiers auront des maîtres de fichier, mais la Commission cantonale de protection des données va nous donner chaque fois l'aval quant à l'exploitation même de ce système de fichiers. Nous entendons bien évidemment que cette loi, qui est une des lois les plus sévères au monde, sur la protection des personnes soit appliquée avec rigueur aussi en ce qui concerne le fichier du registre des habitants.

Voilà les quelques remarques que je voulais vous faire en entrée en matière, en vous remerciant de l'unanimité qui se dégage pour cette entrée en matière et en me réjouissant avec vous de débattre à l'intérieur de la commission d'abord tout à l'heure et ensuite au plenum vendredi des propositions de détail.

Merci beaucoup.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Effectivement, **cette entrée en matière n'est pas combattue; elle peut ainsi être considérée comme acceptée.**

(Suite de l'examen, *séance du vendredi 14 novembre 2008.*)

Ainsi, le point 1 de l'ordre du jour est traité.

Entrée en matière et décision

2. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2009 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement

Eintretensdebatte und Beschluss

BERICHT DES STAATSRATES

betreffend das über dem Landesindex der Konsumentenpreise liegende Wachstum des Budgets 2009 in den Bereichen Personalaufwand, Sachaufwand und Beiträge der Laufenden Rechnung

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux - Berichterstatter: Edgar Gottet / Rapporteur: Pascal Gaillard

Le président:

Je vous rappelle que, selon l'article 4 alinéa 4 du décret concernant les mesures structurelles 2005-2009 du 14 septembre 2005, nous devons discuter de ce rapport et, ensuite, prendre une décision spécifique pour ou contre ce rapport.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député René Constantin (GRL):

Oui, ce rapport, comme l'a relevé la commission des finances, est un excellent outil de management qui se doit d'être réalisé et discuté ici dans ce plenum chaque année. Les éclairages sont de première qualité. Nous pouvons ainsi mieux cerner les incidences financières de l'action gouvernementale et parlementaire aussi, faut-il le souligner, puisque nous sommes, par nos décisions, coresponsables de la gestion de l'Etat. Mais comme toutes les décisions et stratégies ne nous appartiennent pas, nous sommes aussi en droit d'établir une analyse différente de la vôtre.

En matière de gestion du personnel, le groupe radical-libéral, dans sa grande majorité, vous fait part de son insatisfaction. Déjà lors des budgets précédents, à l'instar de nombreux autres groupes d'ailleurs, nous avons déclaré notre mécontentement par rapport à l'augmentation massive des postes de travail. L'an dernier, une conclusion de la commission des finances nous avait interpellés. Je vous la relis telle qu'elle apparaissait dans le rapport: "L'importante progression des impôts en Valais (+37,4% en 10 ans) avait été exclusivement utilisée pour couvrir l'augmentation des charges de fonctionnement de l'Etat." Rappelez-vous la passe d'armes qui avait eu lieu, il y a un an exactement dans ces mêmes travées, par rapport à cette augmentation de postes. Il y a en la matière, hélas!, comme un goût de reviens-y, même si les échanges au niveau des rapports et contre-rapports entre commission de haute surveillance et Conseil d'Etat sont moins acidulés cet automne. Les charges de personnel augmentent de 6,15% par rapport au budget 2008. Cet état de fait a soulevé de nombreuses questions au sein de notre groupe, mais que l'on se comprenne bien: nous soutenons toute forme de valorisation de celles et ceux qui effectuent du bon travail. A l'Etat, ils sont nombreux, et le groupe radical-libéral se fait un plaisir de remercier et féliciter les collaboratrices et collaborateurs qui donnent le meilleur d'eux-mêmes. Nous saluons la

volonté d'octroyer à nos fonctionnaires, magistrats et enseignants le renchérissement de base pour tous, ainsi que le renchérissement complémentaire en guise de rattrapage, bien que ce dernier, si l'on voulait demeurer parfaitement cohérent, ne devrait être attribué qu'aux personnes ayant été soumises au régime sec durant les périodes de vaches maigres.

Notre groupe s'inquiète véritablement par rapport à l'augmentation programmée du nombre de postes cette année. Nous voici donc face à un tableau qui annonce 59 nouveaux postes, dont 10 apparaissent de manière prématurée. D'une manière ou d'une autre, il faut casser cette spirale ascendante qui ne conduira, si un frein n'est pas instauré aujourd'hui, qu'à des déficits structurels dès 2010. Aussi soutenons-nous les revendications de la commission des finances en la matière. Nous ne tomberons pas dans une opposition primaire à toute augmentation; nous l'avons déjà dit. C'est une simple question de bon sens puisque des besoins nouveaux ont été clairement établis comme le prouvent les résultats de l'audit réalisé au niveau de la police cantonale par exemple.

Mais, ne peut-on pas imaginer, Monsieur le conseiller d'Etat, simultanément, l'abandon de certaines tâches, un gain en matière d'unités de travail liées au désenchevêtrement ou à la nouvelle gestion publique de l'Etat?

Fort de ces constats et déterminé dans cette volonté de mieux réguler cette progression trop marquée, le groupe radical-libéral accepte le rapport qui nous a été présenté.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je vous rappelle peut-être que certains présidents de groupe ont renoncé à débattre sur ce rapport et le feront dans le cadre de l'entrée en matière du budget puisqu'il y a un lien certain entre les points 2 et 3 à l'ordre du jour.

Cela dit pour votre information.

Herr Grossrat..., non, Monsieur le député Nicolas Voide, vous avez la parole!

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Monsieur le président du Grand Conseil, je parlerai en français bien sûr...

Nous avons eu de la peine non pas à le comprendre, mais à l'accepter. Il est impossible de conjuguer la mise en œuvre ou la mise en vigueur des dispositions légales que nous avons commises ou qui l'ont été, pour nous, à Berne avec le confinement de l'augmentation des charges de personnel, des dépenses générales et des subventions de fonctionnement dans l'augmentation de l'IPC.

Dans ce sens, la philosophie du décret sur les mesures structurelles se heurte à l'impossibilité de sa réelle mise en œuvre. Il n'en demeure pas moins que le décret précité a pour conséquence l'élaboration du rapport lui-même soumis maintenant à notre examen. Les députés DC du Bas lisent toujours avec beaucoup d'intérêt ces quelques pages tant les renseignements qu'elles contiennent sont précieux et de première main. Il n'est, dès lors, pas

étonnant que ce rapport ait servi de base à l'analyse de la commission des finances relative au budget 2009.

Soucieux, et vous l'avez dit, Monsieur le président du Grand Conseil, d'éviter des redites, nous reviendrons, dans le cadre du budget lui-même, et c'est le lieu de le faire, sur les propositions de dite commission des finances nées de la lecture du rapport, je pense à la gestion du personnel en particulier.

A ce stade, nous saluons et acceptons le rapport lui-même, dont nous ne souhaitons pas devoir nous passer dans le futur.

Les députés DC du Bas soutiendront donc la motion annoncée visant à en ancrer le principe dans la loi et, pour l'heure, entrent en matière et approuvent le rapport lui-même.

Je vous remercie.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer (CSPO):

Seit dem Inkrafttreten des Dekrets 2005 ist der Personalaufwand stetig angestiegen, im Durchschnitt jährlich um 3,85 Prozent. Der Personalaufwand 2009 steigt gegenüber dem Voranschlag 2008 sogar um 6,15 Prozent, was auf folgendes zurückzuführen ist:

Der Staatsrat schlägt vor, für die in den Jahren 1994 bis 1998 nicht ausgeglichene Teuerung im Jahr 2009 allen Angestellten einen nachträglichen Teuerungsausgleich zu gewähren. Sofern dies die finanzielle Situation des Kantons zulässt, unterstützt dies die CSPO.

Im Weiteren wird vom Staatsrat die Schaffung von 49,9 Stellen im Organigramm und 9,7 Stellen für Hilfsangestellte, also 59,6 Stellen total vorgeschlagen.

Die Schaffung von neuen Stellen widerspricht dem Parlamentswillen, wie er im Dekret betreffend die strukturellen Massnahmen zum Ausdruck kommt. Zu erwähnen ist, dass die Zunahme der Anzahl Stellen im Zusammenhang mit der Verstaatlichung der Betriebs- und Konkursämter auf den 1. Januar 2009 in den oben erwähnten Stellen nicht enthalten ist.

Die CSPO unterstützt die Forderung der FIKO, wonach die zusätzlich benötigten Stellen auf die Parlamentsbeschlüsse und auf Bundesbeschlüsse, die dem Kanton neue Aufgaben übertragen, zu begründen sind. Was heisst, dass auf die Schaffung der zehn Stellen im Organigramm für biometrische Pässe verzichtet ist und dass durch organisatorische Massnahmen 13,4 Stellen eingespart werden.

Der Sachaufwand übersteigt gegenüber dem Voranschlag 2008 den Konsumentenpreisindex um 1,9 Prozent.

Aus dem Bericht des Staatsrats geht betreffend die Entwicklung des Sachaufwands hervor, dass allein 7,5 Millionen Franken auf neue Sachverhalte zurückzuführen sind, insbesondere im Zusammenhang mit neuen Aufgaben.

Die CSPO geht mit der Finanzkommission einig, dass in dieser Rubrik eine grosse Sicherheitsmarge eingebaut ist und daher die von der FIKO geforderte Reduktion in der Rubrik 318 möglich sein sollte.

Abschliessend ist festzuhalten, dass es sich beim Voranschlag 2009 um das vierte Budget handelt, das dem Dekret über die strukturellen Massnahmen unterliegt. Die Zielsetzungen des Dekrets wurden nicht erreicht, weil der Aufwand stärker ansteigt als der Konsumentenpreisindex. Der Bericht des Staatsrats ist notwendig um die bedeutendsten Aufwandsposten zu analysieren und zu verfolgen.

Die CSPO erachtet den Bericht des Staatsrats als ein ausgezeichnetes Steuerungsinstrument. Die Forderung der FIKO und der GPK, wonach der Bericht in Zukunft in jedem Fall vor dem Voranschlag zu erstellen ist, wird von der CSPO begrüsst und unterstützt.

Die CSPO ist für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC):

Le groupe DC du Centre a pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2009 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement.

Si l'on se réfère au décret sur les mesures structurelles, ce rapport devrait être exceptionnel. Or, force est de constater que ce dernier est devenu ordinaire et établi chaque année. Notre groupe relève que ce rapport est un excellent outil à disposition du Parlement. De ce fait, nous soutiendrons la motion commune de la commission des finances et de la commission de gestion visant à ce que ce rapport perdure même après la fin du décret concernant les mesures structurelles. Nous demandons au Conseil d'Etat et au Parlement de répondre favorablement à cette motion et d'ancrer l'obligation de l'établissement de ce rapport dans une base légale.

Les éléments mentionnés dans ce rapport seront traités lors de l'entrée en matière du budget. Dès lors, nous ne nous attarderons pas sur ces derniers ici.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour les précieuses informations contenues dans ce rapport et le groupe DC du Centre entre en matière et accepte ce dernier.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Comme c'est devenu une habitude depuis que ce Parlement a approuvé le décret concernant les mesures structurelles, avec le mois de novembre revient, comme chaque année, ce qu'il faut bien appeler un exercice alibi.

En effet, l'esprit de ce décret, dont on a fait mine d'approuver les objectifs sans jamais en accepter vraiment les conséquences, c'est que la croissance des dépenses du personnel et des dépenses générales supérieure à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation soit l'exception. Or, depuis 2005, ce qui ne devait être qu'une exception est devenu la règle. Cela, dans l'intérêt des Valaisans qui paient des impôts, le groupe UDC/SVP ne peut pas l'accepter.

Nous ne sacrifierons pas cette année à ce que mon collègue Edmond Perruchoud, il y a précisément un an, quand il parlait du rapport 2007, appelait un rituel ayant pour but de nous donner bonne conscience.

Nous n'acceptons pas de donner aussi facilement bonne conscience au Conseil d'Etat de n'avoir pas eu le courage de fixer de manière conséquente de vraies priorités et de veiller à ce que l'Etat autant que possible se concentre sur ses tâches essentielles, quitte à devoir dire non, parfois, à des gens qui, évidemment, seront ensuite mécontents, mais en gardant toujours à l'esprit l'intérêt à long terme des contribuables.

Ce que nous n'acceptons pas, en particulier, c'est que pour chaque tâche nouvelle, on demande du personnel supplémentaire alors que, dans le même temps, on n'entend jamais dire ou trop rarement que l'on réduit ou que l'on supprime du personnel affecté à des tâches qui seraient redimensionnées ou supprimées, et il y en a avec la fameuse RPT.

Nous n'acceptons pas non plus que le Conseil d'Etat ne maîtrise pas l'évolution des dépenses de fonctionnement, telles que celles qui apparaissent sous la rubrique 318 Honoraires et prestations de service, dont la commission des finances a parlé dans son rapport, où l'on met toutes sortes de dépenses dont la transparence ne semble pas toujours être la caractéristique principale et qui mériteraient peut-être un jour un examen un peu plus approfondi.

D'ores et déjà, je peux dire que sur ces deux points: l'augmentation du personnel et la rubrique Honoraires et prestations de service, le groupe UDC/SVP, s'agissant du budget, déposera des propositions d'amendement qui vont au-delà de ce que demande la commission des finances et qui exigent des économies plus conséquentes.

Pour l'heure, nous ne voulons pas donner bonne conscience au Conseil d'Etat de n'avoir pas eu le courage de mener jusqu'au bout la tâche de rigueur que le Grand Conseil lui a confiée en acceptant le décret sur les mesures structurelles.

Le groupe UDC/SVP refuse ce rapport.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a lu avec grand intérêt le rapport sur les augmentations supérieures à l'indice des prix à la consommation.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ce rapport qui nous apporte de nombreuses informations pointues et précieuses pour l'étude du budget.

Nous savons depuis le premier rapport que les objectifs de ne pas dépasser l'indice des prix à la consommation ne peuvent être atteints, car irréalistes au niveau surtout des coûts du personnel. La droite qui prône toujours la croissance la refuse à l'Etat; c'est quand même un peu paradoxal.

Nous reviendrons dans l'entrée en matière sur le fond des propositions de ce rapport.

Nous l'acceptons.

Merci.

La discussion est close.

M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:

Optimiser la structure de l'Etat au travers des réorganisations et des choix de priorités, voilà les propositions issues des mesures structurelles.

En charge de l'application des mesures structurelles, la commission de gestion doit faire le constat que les objectifs du décret n'ont pas été atteints sur les mesures structurelles.

L'existence du rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2009 dans les charges du personnel et des dépenses générales, et des subventions de fonctionnement est là pour nous le rappeler.

La commission des finances qualifie ce rapport d'excellent outil de pilotage pour suivre et analyser les évolutions des principales charges de l'Etat et, avec elle, par le dépôt d'une motion conjointe, la commission de gestion souhaite que ce rapport soit établi chaque année si nécessaire conjointement au budget.

Une lecture approfondie de ce rapport nous apprend que le Parlement est en partie responsable de l'augmentation des dépenses du personnel et des dépenses générales. En effet, le Parlement doit être conséquent avec les décisions prises au plenum entraînant la création de postes nouveaux, respectivement de préalablement bien apprécier les incidences financières lors de l'acceptation des interventions parlementaires.

A ce sujet et au vu du nombre croissant d'interventions parlementaires, il est urgent de mettre en place et d'appliquer une mesure qui permettrait au Parlement de connaître et d'apprécier les incidences financières d'une motion ou d'un postulat lors de son développement, mais au plus tard lors de son traitement.

Pour répondre à l'invitation de la commission des finances, la commission de gestion tâchera, pour la session de décembre, de se prononcer sur la transformation de 3,4 postes au sein du DECS et de vérifier en particulier si ces transformations correspondent à des besoins organisationnels nouveaux ou si les missions existaient déjà.

Quant au rapport sur le traitement particulier des personnes actives dans le secteur de l'asile auprès du Service de l'action sociale, ce rapport vous sera rendu dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne le suivi des mesures structurelles, nous attendons, comme promis par le Conseil d'Etat, les résultats de l'analyse détaillée des prestations étatiques des derniers services n'ayant pas fait l'objet de cette analyse.

Au sujet de l'avancement du projet de désenchevêtrement des tâches et réforme de la péréquation financière entre le canton et les communes (RPT 2), la situation est la suivante:

Le Conseil d'Etat a approuvé, le 25 juin 2008, cinq principes qui serviront de lignes directrices à l'ensemble de la réforme. Ces principes sont:

- le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes en partant d'une simplification des procédures;
- l'octroi de la plus grande liberté de décision possible aux communes;

- la suppression des mécanismes qui tendent à favoriser une allocation non optimale des deniers publics dans la législation relative aux subventions ainsi que dans celle relative à la péréquation financière;
- la réduction des coûts financiers et administratifs supportés par le canton et les communes;
- l'ancrage dans la loi des nouveaux principes introduits sous forme de décret dans le cadre de la première phase du projet RPT, décret qui concerne 14 lois cantonales.

Parallèlement, quatre projets transversaux ont débuté leurs travaux. Il s'agit des missions respectives suivantes:

- flux financier;
- subventions;
- législations;
- péréquation financière.

Cette RPT est très importante. Je remercie le Conseil d'Etat de tenir au courant le Parlement, à travers les commissions permanentes, de l'avancement des travaux.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Charges de personnel: +6,15%

Biens, services et marchandises: +3,37%

Subventions sans caractère d'investissement: +6,36%

Mesdames et Messieurs les députés, ces taux, réservés habituellement à mesurer l'inflation en Amérique latine, représentent en fait les écarts entre les budgets 2008 et 2009 de notre "cher" – dans tous les sens du terme – canton.

6,15, 3,37 et 6,36, avouez que l'on est bien loin du taux d'inflation de 1,5% escompté par le Conseil d'Etat.

Qu'à cela ne tienne, un rapport politiquement et cosmétiquement correct de 10 pages, et le tour est joué. Le Parlement, si frileux devant son électorat, qui plus est quelques mois avant son renouvellement, validera sans sourciller ce léger écart, pourtant clairement proscrit par l'esprit du décret sur les mesures structurelles encore en vigueur jusqu'à fin 2009.

6,15, 3,37 et 6,36, Chers collègues députés, cela représente tout de même, respectivement 34,9 millions d'augmentation des charges du personnel, 6,5 millions d'augmentation des biens, services et marchandises, 68,6 millions d'augmentation des subventions sans caractère d'investissement, 110 millions constituant la somme consolidée de ces trois secteurs.

Toute chose étant égale par ailleurs, la commission des finances ne peut faire fi de cette escalade budgétaire et déposera des amendements raisonnables et raisonnés pour tenter de limiter dans une moindre mesure ces hausses.

Messieurs les conseillers d'Etat, bien que les esprits mobiles ne soient pas garantis contre les idées fixes, je suis convaincu que votre prise de position du 5 novembre réfutant par moult et plus ou moins convaincantes argumentations les propositions de la commission des finances évoluera dans le sens opposé d'ici à la fin de la session de décembre finalisant le budget 2009.

A ce sujet et pour revenir dans le détail des propositions de notre commission, je rappellerai tant au Conseil d'Etat qu'à l'ensemble du Parlement que:

Premièrement, pour les augmentations de salaires, la commission des finances ne remet pas en cause ni bien évidemment le renchérissement de base de 1,5%, ni le renchérissement complémentaire de 1,2%, ni les augmentations individuelles représentant 0,66%, ni même la totalité des 59,5 postes nouveaux prévus au budget alors même que ceux-ci n'avaient augmenté que de 18 unités en 2005, 20,8 en 2006, 16,8 en 2007 et 28,9 en 2008.

Nous demandons seulement au Conseil d'Etat de limiter à 36,2 le nombre de nouveaux postes, non pas en supprimant tel ou tel poste ou fonction nécessaires à l'accomplissement de ces tâches, mais, comme il l'a parfaitement fait pour compenser les deux jours de congé supplémentaires entrant en vigueur en 2009, par un léger bénéfice d'efficience, pour reprendre les termes de notre grand argentier et sénateur.

Deuxièmement, la commission des finances estime que la création de 10 nouveaux postes pour l'établissement des documents d'identité biométriques est prématurée et manque d'analyse. Nous demandons ainsi au Conseil d'Etat d'attendre le résultat du référendum et de présenter à ce moment-là seulement et de manière clairement détaillée au niveau du besoin en unités de travail la création des nouveaux postes liés à cette tâche.

Troisièmement, pour ce qui concerne la rubrique 318 dont il est requis une réduction de 2 millions de francs sur 59 millions, la commission des finances suggère au Conseil d'Etat de privilégier le recours aux considérables, performantes et substantielles compétences internes à notre Administration. En effet, nous considérons que la hausse démesurée de cette rubrique depuis 2007 (+14,7%) doit impérativement être freinée. Les honoraires et mandats d'experts externes ne constituent pas toujours la panacée. Même si l'herbe est toujours plus verte dans le pré du voisin, il est autant rassasiant et surtout plus économe de brouter dans son propre jardin.

Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, je vous constate bien attentif à mes propos. L'on dit communément que si la connaissance parle, la sagesse écoute, je ne serai donc pas surpris que, tout comme l'an passé, le Gouvernement, qui réfute en bloc les propositions de la commission des finances en novembre, ne mûrisse tant sa réflexion que ses décisions et ne revienne, en décembre, l'esprit beaucoup plus conciliant. J'ose ainsi supputer que le Conseil d'Etat, dans sa grande capacité de gestion de notre Administration cantonale trouvera, sans grande difficulté au demeurant, les ressources et le courage nécessaires à répondre aux exigences, je le répète, raisonnables et raisonnées de la commission des finances au sujet du rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2009.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout d'abord, un constat, qui avait d'ailleurs déjà été fait au moment où ce Parlement, en accord du reste à l'époque avec le Gouvernement, avait adopté ce fameux décret sur les mesures structurelles. Il avait été dit déjà à l'époque que compte tenu, en ce qui concerne par exemple la masse salariale et la progression annuelle de la masse salariale, simplement en application du droit existant, la masse salariale progresse automatiquement de plus de 2,5 à 2,9% par année. Autrement dit, les mesures structurelles dans leur esprit ne pourraient vraiment être appliquées qu'au moment où le taux d'inflation dépasse ces 2,5 ou 2,9% parce que la loi, il faut quand même l'appliquer. Cela juste quand même pour vous dire, Monsieur le député Jean-Luc Addor, que si vous refusez de donner bonne conscience au Gouvernement, je suis impatient de voir et de lire vos propositions de modification non seulement du budget, mais de la législation en vigueur en ce qui concerne la politique salariale. En effet, là aussi, il faut être conséquent. Il ne suffit pas de venir chaque année dire au Gouvernement: ouais, vous ne remplissez pas l'esprit des mesures structurelles; vous êtes incapables de faire des choix, etc., alors que le Parlement le sait forcément, les dispositifs légaux actuels, tant que l'inflation ne dépasse pas 2,5%, en ce qui concerne la politique du personnel, ne peuvent pas être appliqués dans l'esprit. Je reviens maintenant, l'esprit, c'est important, mais ce rapport-ci est encore beaucoup plus important, et j'aimerais vous dire que si les députés, certains se sont exprimés sur la nécessité – n'est-ce pas, Monsieur le président de la commission de gestion ou encore le représentant du groupe DC du Centre, Monsieur le député Pascal Gaillard? – de donner un ancrage à ce rapport parce qu'il est utile, nécessaire et que c'est un excellent outil de gestion, eh bien!, le Gouvernement partage cet avis parce qu'il permet tout simplement de démontrer au Parlement, sur chaque position, non seulement la difficulté qu'il y a à remplir l'esprit, mais la dure réalité des choses.

Alors, en ce qui concerne la politique du personnel, 6 et quelques %, le président de la commission des finances l'a relevé, de progression, sur ces 6 et quelques % de progression, seuls 2% sont du ressort de la volonté du Gouvernement, soit 1,2% de renchérissement de rattrapage – et je vais vous dire pourquoi on l'a fait et pourquoi on souhaite que le futur Gouvernement et le futur Parlement fassent le second pas en 2010 – et les postes nouveaux compensés partiellement par les recettes qui font la différence entre 1,2 et 2%. Tout le reste, c'est l'inflation, les augmentations individuelles selon les prescriptions légales actuellement en vigueur, l'étatisation des offices de poursuites que nous avons voulue d'un commun accord et qui est une bonne chose, qui est couverte par les recettes, en 2009 moins qu'en 2010 parce qu'en 2009, il y a des frais supplémentaires dus à l'étatisation, c'est notamment le système informatique commun que nous voulons appliquer sur l'ensemble de ces offices de poursuites, mais, enfin, ce sont des décisions que nous avons prises. Et le résultat de ces décisions, c'est une augmentation de la masse salariale des 4 et quelques % qui ne sont pas du ressort du Gouvernement, mais qui sont bien de la responsabilité pour le moins partagée entre Parlement et Gouvernement, et puis d'autres éléments sur lesquels on n'a pas pris.

Il en est de même pour le poste Biens et marchandises. Ma foi, quand vous avez le prix de l'essence qui s'envole, et vous savez de combien, alors quel pouvoir on a au Gouvernement de stopper ce prix? Vous dites: ouais, il faut économiser dans d'autres domaines. OK, c'est le message que nous donne la commission des finances, mais on entrera dans le détail, et c'est quand on entre dans le détail que le bât blesse.

Cela dit, je crois que vous ne devez pas mettre en doute la volonté du Gouvernement de maîtriser les dépenses générales.

En ce qui concerne la politique salariale, si effectivement le Gouvernement propose pour 2009 le 1,2% de rattrapage de compensation du renchérissement, c'est parce que nous avons le souci de profiter, pendant la période encore où la conjoncture est favorable, et de faire en sorte que nous puissions démontrer à la fonction publique que nous sommes des patrons responsables, c'est-à-dire qu'au moment où la crise est là, on demande l'effort et on l'obtient, sans avoir les fonctionnaires dans la rue comme on le voit dans certains cantons pas si éloignés que cela, mais au moment où la conjoncture se retourne, eh bien!, on rend la politesse. Et je dis qu'il est important de rendre maintenant la politesse parce que vous savez très bien que si ce n'est pas déjà en 2009, mais 2010, 2011 et 2012 ne s'annoncent pas aussi dorés que les 4 à 5 dernières années et qu'il faudra peut-être à un moment donné que le prochain Parlement et le prochain Gouvernement prennent aussi, ne serait-ce que pour maîtriser les dépenses, des mesures qui ne sont pas toujours très sympathiques non plus pour la fonction publique. A ce moment-là, le Gouvernement comme le Parlement pourront dire: on est des employeurs conséquents; on vous le retourne, mais maintenant on est de nouveau dans une situation difficile, il faut qu'on rediscute entre partenaires. Là, on est crédible.

Voilà esquissées d'une façon peut-être un peu brute quelles sont la volonté et la vision du Gouvernement dans le cadre de la politique salariale.

Alors, oui, Monsieur le président de la commission des finances, je pense que de la sagesse, on en trouvera de part et d'autre. Vous savez en tout cas en ce qui concerne déjà les 10 postes pour le passeport biométrique, compte tenu que le Conseil fédéral a changé le fusil d'épaule par rapport à la votation du mois de mai et qu'il a communiqué d'une façon claire que si la votation était négative pour le passeport biométrique et la carte d'identité biométrique, à ce moment-là, cela remettait en cause les accords mêmes de Schengen. Cela veut dire que 90 jours après le nœud et la non-application, eh bien!, on devrait sortir des accords de Schengen et, par conséquent, les conséquences sont tout autres que simplement le passeport biométrique. Il n'en demeure pas moins que le passeport biométrique est une condition sine qua non pour remplir les accords de Schengen et qu'au niveau international maintenant, c'est la norme qui a été acceptée. Alors, ici, le Gouvernement dit: OK, la situation est changée, le Conseil fédéral modifie sa stratégie, nous suivons immédiatement, et nous pouvons, sur ce point-là en tout cas, vous donner satisfaction. Alors, bien sûr, après, il y aura des discussions déjà lors des discussions de chaque département puisque les postes sont connus. C'est à ce moment-là que chaque chef de département pourra s'exprimer, donner ses préoccupations, montrer quels sont ses soucis et ses exigences, et puis le Parlement décidera en connaissance de cause, mais vous savez très bien que vous avez devant vous un Gouvernement qui, s'il se bat sur ses positions et ses visions, devient très docile une fois que le Parlement s'est exprimé et qu'il respecte à la lettre, en tout cas c'est notre volonté, les décisions prises par le Parlement.

Alors, merci d'accepter ce rapport, tant pis pour ceux qui ne peuvent pas l'accepter, mais c'est un outil de travail indispensable pour le futur.

Mais, s'il vous plaît, ne vous mortifiez pas à chaque examen de ce rapport parce que vous savez, au départ, que les conditions cadres et légales font que l'esprit des mesures structurelles et de ce rapport ne pourra pas être respecté tant que l'on n'a pas un taux d'inflation supérieur à ce que la progression due au dispositif légal en vigueur exige.

Merci beaucoup encore de votre attention et je me réjouis de débattre, tout à l'heure, de l'entrée en matière sur le budget.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du Département des finances.

Peut-être une question au député Jean-Luc Addor: vous acceptez d'entrer en matière, mais vous refusez le rapport, n'est-ce pas?

On est bien d'accord.

Tous les groupes ayant accepté l'entrée en matière, celle-ci est considérée comme acceptée.

Nous pouvons passer au vote sur le rapport.

Le rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2009 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions de fonctionnement est accepté par 112 voix contre 6.

Entrée en matière

3. PROJET DE BUDGET 2009

Eintretensdebatte

ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2009

Rapport de la commission des finances / Bericht der Finanzkommission

Prise de position du Conseil d'Etat / Stellungnahme des Staatsrates

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Das Positive vorweg: das Budget 2009 respektiert die Ausgaben- und Schuldenbremse. Die Investitionen können aus eigenen Mitteln finanziert werden. Dies ist umso bemerkenswerter, als ja das Investitionsvolumen sehr hoch ist. Und es ist weiter auch darum bemerkenswert, da gleichzeitig auch willkommene und auch von der CVPO geforderte

und unterstützte Steuererleichterungen berücksichtigt sind, die wir entweder bereits beschlossen haben oder die wir noch beschliessen werden. Die Ausgaben der laufenden Rechnung steigen weniger stark als die Einnahmen. Dies erweitert selbstredend den Spielraum für Investitionen ohne Neuverschuldung.

Der Voranschlag 2009 ist mittelfristig wohl der letzte Voranschlag, der noch unter den Vorzeichen der sieben fetten Jahre erstellt wurde. Anders ist es wohl nicht zu erklären, dass der Personalaufwand und der Sachaufwand deutlich über der allgemeinen Teuerungsentwicklung liegen. Es werden zahlreiche neue Stellen beantragt, die dann zu entsprechenden Folgekosten führen. Hier hätte man sich von der Regierung etwas mehr Zurückhaltung gewünscht. Diese Zurückhaltung fordern wir auch bei den Ausgaben ohne Investitionscharakter.

Die Finanzkommission zeigt die künftige Problematik auf Seite 8 des deutschsprachigen Berichts sehr deutlich und treffend auf. Was tut der Staatsrat wenn die Erträge nicht mehr so reichlich fliessen wie das noch im Budget 2009 vorgesehen ist? Reduziert der Staat Investitionen auf das Niveau der Selbstfinanzierungsmarge? Kürzt er die Ausgaben der laufenden Rechnung? Erhöht er die Einnahmen? Klammer geöffnet: Auf diese Fragen könnte uns auch der integrierte Mehrjahresplan Hinweise liefern. Diese Planung müsste unbedingt zusammen mit dem Voranschlag unterbreitet werden. Diese Mehrjahresplanung hat leider wieder einmal Verspätung, so dass sie im Jahr 2008 nicht mehr behandelt werden kann. Die CVPO bedauert dies sehr, da uns der Businessplan des Staates die Richtung aufzeigen könnte, wohin die Reise mittelfristig geht. Dies würde zur Bewusstwerdung der auf uns zukommenden Probleme für die Regierung und den Grossen Rat einen bedeutenden Beitrag leisten. Klammer geschlossen.

In der Praxis wird es wohl ein Mix aus allen drei Möglichkeiten sein. Umso wichtiger scheint es der CVPO, dass wir bei den laufenden Ausgaben zurückhaltend sind. Wenn neue Stellen in der Administration geschaffen sind, sind sie dann in härteren Zeiten nicht mehr wegzubringen. Die Bürokratie konkurriert dann mit den Investitionen oder verlangt nach zusätzlichen Steuern.

Der Grosse Rat selbst muss sich nämlich auch an der Nase nehmen und sich vorsichtiger bewegen. Mit immer neuen Forderungen und Gesetzen schaffen wir die beste Voraussetzung für das Wachstum des administrativen Apparates.

Vor einem Jahr habe ich bei der Eintretensdebatte zum Voranschlag 2008 vor dem Hintergrund des sich abzeichnenden Wirtschaftsabschwungs bedauert, dass man die strukturellen Reformen immer wieder vor sich her schiebt. Und es wird jetzt vermutlich noch knüppelhärter kommen, als man sich das noch vor kurzem vorstellen konnte, ohne dass wir jetzt in ein unnötiges Gejammer verfallen wollen. Das Finanzsystem ist weltweit aus den Fugen geraten und die reale Wirtschaft schlittert in Richtung Rezession.

Vor diesem Hintergrund ist es zu begrüessen, dass die Investitionen im Budget 2009 hoch behalten werden. Andererseits sind wir zusammen mit der Finanzkommission der Auffassung, dass die Funktionskosten im Griff zu behalten sind. Wir müssen das resoluter tun als dies der Staatsrat im Budget 2009 abbildet. Mehr Investitionen statt Bürokratie – als Schlagwort.

Und hier öffne ich eine zweite Klammer: Die Finanzkommission schlägt dem Staatsrat vor welche Stellen konkret eingespart werden sollen, zumindest deutet sie die Richtung klar an, wenn man den Bericht liest. Und in seinem Bericht legt der Staatsrat dann

ebenso recht überzeugend dar, warum gerade gewisse Stellen nicht gestrichen werden können. Ich denke, dass es nicht Aufgabe des Grossen Rates ist, der Exekutive den konkreten Stellenabbau mit Hinweisen welche Stellen gestrichen werden müssen, darzulegen. Dafür ist der Staatsrat zuständig. Der Grosse Rat muss der Exekutive aber den Rahmen aufzuzeigen, innerhalb dessen er sich dann bewegen muss. Die Kommission strukturelle Massnahmen hat eigentlich aufgezeigt wie es gehen sollte. Die Exekutive muss in einer permanenten Leistungs- und Organisationskontrolle der Dienststellen nach Dienstleistungen suchen, die überflüssig oder nicht mehr prioritär sind. Der Staat muss sich gerade in härteren Zeiten auf seine Kernaufgaben und das Wesentliche konzentrieren. Dadurch werden Kapazitäten frei, die dann intern umgeschichtet werden können. Sobald der Grosse Rat konkret vorschlägt welche Stellen nicht neu zu schaffen sind, wird er sich vermutlich auf eine schiefe Ebene begeben. Das Ziel ist wichtig, nicht der Weg zu diesem Ziel. Und hier schliesse ich diese Klammer.

Die CVPO ist unter Berücksichtigung der Vorschläge der Finanzkommission für Eintreten auf den Voranschlag 2009. Wir gehen davon aus, dass sich der Staatsrat und die Finanzkommission in einem konstruktiven Dialog bis zur Detailberatung finden werden, so dass die CVPO dem Voranschlag im Dezember in der Schlussabstimmung dann vorbehaltlos zustimmen kann.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député René Constantin (GRL):

Le groupe radical-libéral vous fait part de son analyse politique au travers de sentiments divers.

La satisfaction tout d'abord

Excédent de revenus, marge d'autofinancement s'élevant à 210 millions: les indicateurs sont au vert, même si l'excédent de revenus (quelque 2,2 millions) apparaît comme bien mince s'il fallait accepter, au travers d'amendements, des charges supplémentaires durant le traitement du budget 2009. Cela signifie donc que notre marge de fonctionnement est étroite. Lors de l'analyse des budgets 2007 et 2008, nous avions, à la lumière des rapports de la commission des finances, pointé un doigt accusateur sur le fait que les charges augmentaient proportionnellement plus que les revenus. Nous relevons aujourd'hui votre mérite qui a permis à cette même commission des finances, dans son rapport à la page 5, d'annoncer que les charges augmentaient moins que les recettes. Cela est une excellente nouvelle. Ce mode de faire doit perdurer au fil des ans.

Deuxième sujet de grande satisfaction: le montant des investissements est en hausse. Par trois fois durant cette législature, le groupe radical-libéral a insisté sur la nécessité d'octroyer des moyens supplémentaires au niveau des investissements, en mettant l'accent notamment sur l'entretien de nos infrastructures, sur la rénovation des bâtiments de l'Etat. Votre budget concernant ce poste a donc pris l'ascenseur. C'est extra..., comme dirait l'ami Ferré..., pas Jean-Albert, l'Entremontant, mais l'autre, Léo, le troubadour! Oui, c'est extra, pour autant que la volonté initiale, celle d'aujourd'hui, puisse totalement se réaliser demain, car s'il fallait soudain devoir diminuer ce montant pour respecter le principe du double frein à l'heure du bouclage 2009, cela reviendrait à faire un pet dans l'eau, du vent, du mouvement en surface, mais rien de concret.

Venons-en aux points négatifs

Pour ce qui concerne la gestion du personnel, nous avons déjà abordé ce point tout à l'heure.

Quant aux subventions sans caractère d'investissement, là aussi, il y a du souci à se faire. Nous l'avions déjà souligné lors des analyses précédentes, les chiffres parlent d'eux-mêmes: 876 millions octroyés en 2004, près de 1'146'000'000 dans ce budget 2009. Si vous analysez la courbe dessinée en page 16 du rapport, avouez que cela est inquiétant, même si les incidences nettes sont moins élevées, je vous l'accorde.

Par le biais de la commission de gestion et la commission des mesures structurelles, demande a été faite, dès 2005, d'établir un état des lieux de toutes les subventions, puis de juger du bien-fondé de chacune d'elles en fonction de l'évolution des besoins. Les députés n'ont pas reçu votre rapport. Quelles sont les conclusions de vos investigations? Avez-vous l'intention de nous les transmettre? Nous aimerions avoir une réponse à cette question.

Concernant le domaine de la santé publique, les chiffres font froid dans le dos. Depuis 2006, les coûts ont passé de 297 millions pour atteindre 436 millions, montant programmé pour 2009. Il s'agit là d'une augmentation de plus de 45% en moins de quatre ans. Si l'augmentation des coûts s'explique aisément, le taux d'augmentation, par contre, est difficilement compréhensible. Cette incompréhension se justifie d'autant plus de par l'attitude de M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener. Lui-même a pris son porte-voix pour pester et clamer sa colère contre les services de M. Couchepin qui ont admis récemment une augmentation des primes de caisse maladie fixée à 3,6% alors que, paradoxalement, ses propres services et lui-même ont budgété pour le domaine santé une augmentation moyenne de 5,3%. Charité bien ordonnée commence toujours par soi-même, Monsieur Burgener, vous devriez vous rappeler cet adage.

En guise de conclusion, permettez au groupe radical-libéral de se montrer audacieux dans sa stratégie en matière financière.

En résumé, le budget 2009 est équilibré malgré les faiblesses relevées tout à l'heure. Il y aura de quoi faire l'an prochain au vu des excédents escomptés.

En outre, que nous apprend l'actualité? La semaine dernière, la Confédération annonce des chiffres réjouissants. Lors de la présentation du budget 2008, l'excédent programmé se montait à 1,5 milliard; la semaine dernière, d'autres chiffres sont annoncés. A quelques semaines de la clôture des comptes, plus de 4 milliards d'excédents. En clair, cela signifie que pour nous, Valaisans, le taux de progression des recettes devrait normalement suivre la même courbe ascendante.

Nous aurons donc plus de moyens durant l'année 2009. Que faire avec l'argent promis? Amender aujourd'hui ce budget et tirer massivement vers le haut les subventions à distribuer? Ce serait une grave erreur, Mesdames et Messieurs, car, premièrement, l'argent promis n'est pas encore dans l'escarcelle. Dans les rangs de la droite raisonnable, on ne dépense que l'argent disponible. Deuxièmement, l'embellie prendra fin en 2010. La crise financière affectera les montants reçus de la péréquation intercantonale, on le sait. Le budget du canton de Zurich, principal bailleur de fonds de cette péréquation, est d'ailleurs déjà revu à la baisse.

2010 s'annonce donc plus rude et voilà que, paradoxalement, le groupe radical-libéral vous proposera, par le biais du dépôt de motion, de nouvelles baisses fiscales. Je devine déjà

le sourire narquois de notre grand argentier. D'ordinaire pragmatiques et réfléchis, ces radicaux-libéraux seraient-ils tombés sur la tête? Est-ce de l'inconscience, du populisme exacerbé ou... un geste réfléchi? Un geste réfléchi, Chers collègues. Si vous deviez en douter, je vous invite à relire le mémorial de juin dernier où nous avons annoncé notre travail de réflexion sur ce sujet et surtout notre volonté d'introduire de nouveaux allègements fiscaux. Mais qu'est-ce qui peut bien justifier pareille démarche?

1. On ne parle que de politique anticyclique. Allons au-delà des intentions et agissons! La crise a ses effets pervers; donner du pouvoir d'achat supplémentaire aux ménages ne pourra qu'atténuer les effets négatifs de ce nouveau fléau.
2. La seule manière efficace de lutter efficacement contre la hausse généralisée de l'appareil administratif revient à diminuer les moyens octroyés par les contribuables à l'Etat.
3. En matière d'attractivité pour les ménages, au niveau des charges fiscales, primes de caisse maladie, etc., notre canton se situe au quinzième rang. C'est une info que j'ai découverte hier sur le Teletext. On peut donc raisonnablement espérer quelques places.

Nous poursuivrons donc dans la même ligne en défendant l'allègement fiscal raisonnable et ciblé, qui permettra simultanément de faire face à nos obligations tout en stimulant la consommation et, par-là même, la croissance économique.

Par souci de cohérence et ne pouvant courir trop de lièvres à la fois, soit l'octroi de moyens ou subventions supplémentaires et la baisse de la fiscalité, le groupe radical-libéral n'apportera que deux amendements à ce budget qui conduiront, s'ils étaient acceptés, à une augmentation minimale des charges de quelque 200'000 à 250'000 francs.

Nous entrons naturellement en matière sur ce projet et vous remercions pour votre attention.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC):

Le groupe PDCC a analysé avec toute l'attention voulue le budget 2009 de l'Etat du Valais.

Avec un total de recettes de plus de 2,5 milliards et un total de charges de près de 2,3 milliards, la marge d'autofinancement s'élève à environ 220 millions de francs et permet de couvrir les investissements nets d'environ 218 millions et de dégager un excédent de financement de 2,2 millions.

Nous constatons donc que ce projet de budget respecte en tous points les dispositions constitutionnelles du double frein aux dépenses et à l'endettement.

L'excédent de financement dégagé dans ce projet de budget laisse une faible marge de manœuvre au Parlement. Notre groupe espère vivement que cet état de fait incitera l'ensemble du Parlement à beaucoup de retenue dans ses revendications financières.

Nous relevons également que depuis l'élaboration de ce projet, la situation économique s'est passablement modifiée, notamment suite à la crise financière qui a secoué l'ensemble de la planète ces derniers mois. Conscients que notre canton est certainement

moins touché que d'autres par cette crise financière, nous désirons néanmoins avoir l'avis du Conseil d'Etat sur les conséquences que pourrait avoir cette situation nouvelle sur le projet de budget 2009, surtout qu'elle risque d'être suivie par une crise économique.

Après cette brève introduction, nous pouvons conclure que, pour 2009, tout va bien dans le meilleur des mondes et que nous n'avons qu'à accepter ce budget tel que présenté.

Néanmoins, une analyse plus fine nous incite à relever les éléments suivants qui ont interpellé notre groupe:

Pour les investissements, le groupe PDCC, conscient que le niveau de ces derniers est déterminé en fonction de la marge d'autofinancement, prend acte de la position du Conseil d'Etat en réponse aux très bonnes questions soulevées par la commission des finances concernant la politique d'investissements en cas de dégradation de la situation économique.

L'évolution des frais de personnel: L'augmentation de 6,15% de cette rubrique par rapport au budget 2008 nous inquiète. En effet, si nous sommes totalement en accord avec les propositions du Conseil d'Etat concernant les adaptations salariales, y compris le renchérissement complémentaire, nous sommes beaucoup moins convaincus par la création de nouveaux postes. Depuis le budget 2005, jamais le Gouvernement n'avait demandé autant de nouveaux postes. Cette évolution est préoccupante et ne reflète pas la volonté exprimée à plusieurs reprises par le Parlement du "Personalstopp". Sur la base de ces constatations, le groupe PDCC soutiendra sur le principe la position de la commission des finances visant à réduire le nombre de nouveaux postes.

Concernant les postes prévus à l'organigramme pour les passeports biométriques, notre groupe partage l'avis de la commission des finances demandant d'attendre la votation populaire avant de les créer. Nous saluons également la position du Conseil d'Etat qui s'est rallié à cette proposition.

L'évolution des dépenses générales Biens, services et marchandises, dans le compte 2007, les dépenses de cette rubrique s'étaient avérées de 13 millions inférieures au budget. Cette situation se répète année après année. Le budget 2009 prévoit une augmentation de 17 millions par rapport au compte 2007. La commission des finances s'est intéressée plus précisément à la rubrique 318 Honoraires et prestations de service. Elle estime qu'une réduction de 2 millions de cette rubrique est possible. Notre groupe partage l'avis de la commission des finances et soutiendra sa proposition, sans encore se prononcer sur le montant précis de la réduction de la ligne budgétaire.

Concernant les impôts, notre groupe salue les diminutions d'impôts prévues dans le budget 2009, d'autant plus que le projet de budget tel que présenté permet de les absorber tout en respectant le double frein aux dépenses et à l'endettement. Si la correction de la progression à froid a déjà été décidée lors de la session de septembre, les mesures ciblées en faveur des contribuables personnes physiques devront être décidées lors d'une prochaine session et, à ce moment, nous serons attentifs afin que la classe moyenne et les familles en soient les principaux bénéficiaires.

Concernant le RSV et les hospitalisations hors canton, notre groupe salue les demandes de la commission des finances visant à accentuer les efforts afin de réaliser des économies financières. Une fois n'est pas coutume, la commission des finances ne demande pas de coupe budgétaire dans ce domaine. Nous relevons, un peu désabusés, que la subvention

au RSV augmente encore de 5,5 millions ou 2,9% sans que cette augmentation soit accompagnée d'une diminution des subventions pour les hospitalisations hors canton qui, elles, augmentent de 5,7 millions. Cette évolution nous incite à partager la vive inquiétude de la commission des finances et tend à démontrer notre impuissance face à cette problématique.

Concernant les caisses de pension, le groupe PDCC prend acte des remarques de la commission des finances, tout en précisant que les chiffres mentionnés dans son rapport ne sont déjà plus d'actualité. Nous tenons ici simplement à rappeler les obligations légales concernant la fusion des deux caisses et le changement de système. Nous sommes convaincus que le Gouvernement les proposera au Parlement permettant de satisfaire à ses obligations dans les délais impartis. A ce jour, nous désirerions avoir l'avis du Conseil d'Etat sur la manière dont il prévoit le financement nécessaire à la fusion planifiée pour fin 2009 et si ce financement peut avoir une incidence financière sur le budget qui nous occupe aujourd'hui.

Pour les autres éléments soulevés par la commission des finances, notre groupe se rallie aux propositions prises et salue le travail de la commission des finances.

Depuis plusieurs années, grâce à la bonne conjoncture et aux garde-fous financiers constitués par le décret sur les mesures structurelles 2005-2009, notre canton, son Gouvernement, son Parlement et son Administration ont réussi à maîtriser les finances. Bravo! Etant conscients que le budget 2009 ne sera pas le modèle des années à venir, nous relevons que l'excellente gestion financière de ces dernières années permettra à notre canton de faire face aux situations plus difficiles qui interviendront très certainement dans un avenir plus ou moins proche. Pour cela, il faudra continuer le travail dans le même esprit de rigueur afin de gérer au mieux l'argent public.

Pour affronter les tempêtes, il est toujours préférable d'avoir un bateau en excellent état, mais il ne faut pas oublier de le maintenir dans le meilleur état possible dans la tempête.

En remerciant le Conseil d'Etat et la commission des finances pour leur travail, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière. Merci pour votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Dank reichlich fliessenden Steuereinnahmen haben wir ein gutes Budget. Trotz den Steuererleichterungen sieht das Budget 2009 höhere Steuereinnahmen vor. Der Staatsrat und teilweise auch der Grosse Rat halten deshalb in machen Belangen den Fuss auf das Gaspedal gedrückt. Glücklicherweise drückt die Finanzkommission auf die Bremsen. Aufgrund der Konjunkturabschwächung und der Finanzkrise ist deshalb Vorsicht angebracht und es fragt sich, ob nicht einige Entscheide überdacht werden sollten. Wir unterstützen grösstenteils die Forderungen der Finanzkommission. Wenn wir nun aber Stellen streichen wollen, welche auf Parlamentsbeschlüssen beruhen, sollten wohl eher die Parlamentsbeschlüsse aufgehoben werden.

Bei der Prüfung des Voranschlags 2009 hat sich bei unserer Fraktion eine Frage aufgedrängt, die aufgrund der neuesten Börsenentwicklungen von eminenter Bedeutung ist und auch für den zukünftigen Handlungsspielraum unseres Kantons relevant ist.

Unser Rat hat bekanntlich beim Gesetz über die Vorsorgekassen die Fusion der beiden staatlichen Kassen für 2010 verlangt, wobei ein Deckungsgrad von 80 Prozent vorausgesetzt wird.

Wir wissen, dass die Entwicklungen der letzten Wochen und Monate zu einem dramatischen Einbruch des Deckungsgrades der beiden Kassen geführt haben.

Wir müssen heute auch davon ausgehen, dass ein Deckungsgrad von 80 Prozent nur durch mehrere hundert Millionen Franken erreicht werden kann. Wir müssen zudem davon ausgehen, dass unser Kanton im nächsten und übernächsten Jahr allenfalls grosse Mittel für die Wirtschaftsankurbelung ausgeben muss.

Leider haben wir die letzten 600 Millionen zur Unzeit in die Kassen eingebracht und zwar als die Börse am Zenit stand. Zwischenzeitlich haben auch diese Millionen einen Einbruch erlitten. Es stellt sich heute die Frage, ob der Kanton noch ein zweites Mal einige hundert Millionen Franken zur Unzeit einbringen will. Die Börsenkurse sind heute im Keller und umso mehr Geld muss eingeschossen werden. Wir würden von der Regierung gerne wissen, wie sie die Lage beurteilt und ob am eingeschlagenen Fahrplan festgehalten wird.

Andererseits begrüssen wir die Ausführung der budgetierten Investitionen. Wir begrüssen das Bestreben des Staatsrates, die Nettoinvestitionen von 217 Millionen Franken vorzunehmen. Es ist erfreulich, dass die Nettoinvestitionen vollständig durch den Cashflow der laufenden Rechnung gedeckt werden.

Bezüglich der Staatsausgaben erlauben wir uns noch einige Fragen und kritische Bemerkungen anzubringen:

- Bezüglich der Personalpolitik ist auffallend, dass zwischen Organigrammstellen und Hilfsangestelltenstellen unterschieden wird. Hinzu kommt, dass jedes Jahr immer wieder Hilfsangestelltenstellen umgewandelt werden. Wir ersuchen den Staatsrat zu dieser Personalpolitik Stellung zu nehmen.

- Im Gesundheitswesen fehlt uns die nötige Klarheit bezüglich der Behindertenpolitik nach der Einführung des NFA.

- Bezüglich der Wanderwege stellt sich die Frage, ob das Budget für die nächsten drei Jahre tatsächlich schon ausgeschöpft ist und deshalb verschiedene Projekte der Gemeinden blockiert werden, oder ob der Staatsrat hier Handlungsbedarf sieht?

- Ebenso stellt sich die Frage, ob die Reglementsänderung vom 1. Februar 2008, wonach die Subventionierung von Sonnenkollektoren aufgehoben wurde, der richtige Weg ist.

- Im Raumplanungsdepartement fragen wir uns, was der Staatsrat zur schnelleren Einführung des Grundbuches zu machen gedenkt, zumal im Oberwallis noch ein grosser Handlungsbedarf besteht.

- Im Unterrichtswesen befürworten wir nach wie vor den flexiblen Spielraum für Ausnahmegewilligungen der Schülerbestände. Die Schulen müssen auch in kleinen Gemeinden gewährleistet werden. Die CSPO unterstützt die Anträge der Logopädinnen, damit die ihnen gemachten Versprechungen betreffend Anpassungen auch gemacht werden, und wird entsprechende Abänderungsanträge zum Budget hinterlegen.

- Mit Argusaugen verfolgt die CSPO die Ausgaben bei den Betriebs- und Konkursämtern. Denn bei den Regieämtern flossen reichlich Gebühren in die Staatskasse. Wird dies nun auch bei den verstaatlichten Ämtern geschehen?

- Bei einer allfälligen Schaffung von verschiedenen Zentren für die Herstellung von biometrischen Pässen erwartet die CSPO eine regionale Ausgewogenheit.

- Beim Personalbestand der Kantonspolizei werden im Oberwallis über kurz oder lang grosse Schwierigkeiten auftreten, da nun schon seit zwei Jahren keine Oberwalliser die Polizeischule absolvieren.

Wir fordern erneut eine Stärkung des interkommunalen Finanzausgleichs. Wir fragen den Staatsrat an, ob bezüglich der Vermögenssteuer der Bergbahnen Korrekturen vorgenommen worden sind.

In diesem Sinne danken wir für die geleistete Arbeit der Finanzkommission und der verschiedenen Departemente.

Die CSPO ist für Eintreten. Danke.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Le budget 2009 prévoit des résultats positifs, soit un excédent de revenus ainsi qu'un excédent de financement. Même si les prévisions sont moins bonnes que celles constatées dans le budget 2008, nous devrions sans problème pouvoir financer le ménage de l'Etat, les investissements prévus et les subventionnements accordés.

Notre canton n'a plus de dettes et, même si les années futures risquent d'être nettement moins idylliques vu la crise qui se profile à l'horizon, nous devons aujourd'hui relever les grands défis qui nous attendent demain. L'administration, la police et la justice devront être renforcées pour répondre aux besoins futurs et permettre l'application des nouvelles législations décidées par ce Parlement ou imposées par la Confédération. Notre Parlement doit aussi anticiper la crise en mettant en place un programme conjoncturel afin d'endiguer la récession qui s'annonce et permettre à nos entreprises de maintenir les emplois.

La fusion des caisses de pension est aussi un challenge important. Le canton a déjà mis plus de 600 millions pour recapitaliser et permettre la fusion des deux caisses de pension. La crise financière a fait perdre beaucoup d'argent aux caisses et les objectifs fixés pour 2009 ne sont pas atteints. Il faudra peut-être dans un proche avenir décider d'un nouveau calendrier afin que l'Etat ne doive pas investir à nouveau une trop grande somme d'argent.

Notre groupe a déposé une demande pour diminuer les impôts, comme le groupe radical-libéral d'ailleurs, mais pour les bas et moyens revenus. Nous proposons aussi d'augmenter les déductions pour les primes de cotisations d'assurances et d'augmenter la déduction pour les frais de garde des enfants afin de soulager les familles. Nous espérons que le Parlement soutiendra nos propositions.

La mise en place de la RPT comporte encore des incertitudes. Nous ne savons pas combien, à l'avenir, la Confédération versera au canton du Valais pour couvrir les prestations incombant désormais au canton. L'avenir est incertain. Berne nous a promis de continuer ses mesures d'économies qui se feront certainement en grande partie par un report des charges sur les cantons. La péréquation financière est aussi remise en question par beaucoup de cantons. Le Parlement se devra donc d'être vigilant ces prochaines années pour permettre au canton de remplir ses obligations.

Le groupe PS/AdG a étudié le budget 2009 et le rapport de la commission des finances avec beaucoup de sens critique. Il constate que les augmentations supérieures à la

l'indice des prix à la consommation sont justifiées pour les salaires du personnel. En effet, il est normal de donner, en plus du renchérissement, un renchérissement complémentaire pour compenser les sacrifices de la fonction publique durant les années 1994 à 1998.

Pour les postes nouveaux dans l'Administration, la gauche pense que les tâches supplémentaires justifient l'engagement du personnel demandé par le Conseil d'Etat. Cependant, nous demandons aux départements d'analyser les besoins urgents et de décider des priorités à accorder, par exemple, nous regrettons qu'aucune synergie n'ait été recherchée lors de l'étatisation des offices de poursuites et faillites permettant une économie de personnel. Nous pensons que s'il est urgent d'engager du personnel en suffisance pour avancer l'informatisation des registres fonciers, l'on peut peut-être restreindre pour le moment l'engagement du personnel pour les passeports et les cartes d'identité biométriques en attendant de connaître les résultats du référendum de mai 2009. Cela nous permettra peut-être aussi de savoir si décentraliser ce service ne posera pas trop de problèmes comme c'est un service qui aura un travail irrégulier puisque les cartes d'identité ne sont pas garanties tant par jour.

La commission des finances demande une diminution de 2 millions de la rubrique 318 Biens, services et marchandises. Tout le monde sait que la rubrique 31 est une rubrique fourre-tout où se retrouvent les frais administratifs, les bâtiments, les honoraires et les mandats externes, et qu'il est tentant pour les services d'avoir un coussin de sécurité pour pallier les dépenses imprévues. Le groupe PS/AdG avait, l'année passée, soutenu la demande de réduction de cette rubrique. Cette année, nous voulons croire que les fonctionnaires ayant conscience de l'importance d'une gestion publique parcimonieuse ne gaspillent pas l'argent public et que les comptes concernant les Biens, services et marchandises seront meilleurs que le budget.

Notre groupe soutient la demande de la commission des finances d'établir un rapport sur le traitement particulier des employés de l'Action sociale. Nous ne trouvons pas normal que plus de 50 personnes soient engagées sous contrats privés et qu'elles ne bénéficient pas des prestations sociales, ni des conditions d'engagement offertes aux employés d'Etat.

Notre groupe déposera des propositions de modification du budget dans différents départements.

Nous demandons 800'000 francs de plus pour les logopédistes indépendants afin de respecter les promesses faites par le Service de la jeunesse qui avait promis de traiter la question tarifaire au moment de la mise en place de la nouvelle organisation. En effet, la différence entre les revenus des logopédistes indépendants et des logopédistes de l'Etat est de 30% en défaveur des indépendants.

Nous voulons aussi une budgétisation plus réaliste des besoins pour la recherche archéologique. Nous demandons donc 600'000 francs de plus pour permettre de mettre en valeur un patrimoine unique et précieux.

Nous souhaitons également donner plus de moyens à la formation continue afin de permettre au personnel de réellement pouvoir se former en cours d'emploi.

Le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière sur le budget et espère que les propositions de modification du budget déposées trouveront grâce auprès de la commission des finances et des commissions thématiques.

Nous remercions aussi la commission des finances pour son excellent travail, même si nous ne partageons pas toutes ses conclusions.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

J'aimerais vous faire une communication d'importance. Ce matin, à 10 heures, M. le conseiller fédéral Samuel Schmid a donné sa démission pour le 31 décembre de cette année.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Wir wissen, dass in der Walliser Politik ein langer Schnauf zählt. Als Minderheitspartei wissen wir auch, dass wir immer wieder die gleichen Anliegen einbringen müssen. Und die Erfahrung hat uns auch gelehrt, dass irgendwann der Tag kommt, an welchem unsere guten Vorschläge von den Mehrheitsparteien übernommen werden.

Wir haben in diesem Saal anlässlich der Budgetdebatten immer wieder gesagt, dass eine intelligente Finanz- und Wirtschaftspolitik eine antizyklische Politik ist. Wir waren auch einverstanden, dass der Staat in Konjunkturphasen Schulden abbaut, wenn er umgekehrt bereit ist, in der Rezession mit einem Impulsprogramm die Wirtschaft zu stützen.

Gute Politik schaut voraus. Jede Walliserin, jeder Walliser stützt die UBS mit 10'000 Franken. Ob das genügt, die wankenden Banken zu retten, weiss niemand genau. Einzig sicher ist, dass die neoliberale Wirtschaftspolitik am Boden ist und dass die ungebremste freie Marktwirtschaft an die Wand gefahren ist. Und mit grosser Wahrscheinlichkeit schlittern wir wegen der Abzockerei in eine Rezession. Das ist das wirtschaftliche Klima, in welchem wir uns heute in der Budgetdebatte befinden.

Im vorliegenden Budget sind uns in diesem Klima zwei Feststellungen von grosser Bedeutung.

1. Der Staatsrat will im nächsten Jahr die Investitionen hochfahren. Und er will diese Investitionspolitik in den Jahren 2010, 2011 und 2012 fortsetzen. Und die Regierung stellt zumindest in Aussicht, im Falle einer Verschlechterung der Wirtschaftssituation angemessene Massnahmen zu prüfen. Und mit dieser Investitionspolitik stellen wir fest, dass die Regierung richtigerweise den Pfad der Sparerei verlassen hat und sich hinwendet zu einer aktiven Wirtschafts- und Finanzpolitik. Wir begrüssen diese Stossrichtung.

2. Die Regierung hat mit einem Investitionsvorfinanzierungskonto ein Instrument geschaffen, um den Rückgang von Investitionen zu verhindern. Auf diesem Konto sollen Reserven gebildet werden, um in wirtschaftlich weniger guten Zeiten über eine gute Investitionskapazität zu verfügen. Man kann dem Katzi auch Büsi sagen. Wir sagen dieser Politik eine antizyklische Politik. Und wir stellen fest, dass unsere immer wieder wiederholte Forderung für eine antizyklische Politik zumindest ansatzweise Einzug ins Regierungsgebäude gehalten hat. Wir gehen nicht so weit zu behaupten, die Walliser Regierung betreibe eine linke Wirtschafts- und Finanzpolitik. Ein gewisser Linkskurs in dieser Frage ist jedoch feststellbar.

Aufgrund dieser zwei Feststellungen, nämlich mit dem Hochfahren der Investitionen und dem Bilden von Reserven für wirtschaftlich schlechte Zeiten, stimmen wir dem Budget zu.

Und erlauben Sie mir, werte Kolleginnen und Kollegen, noch eine Schlussbemerkung.

Die Aufmerksamkeit in diesem Saal hält sich momentan in Grenzen. Ich habe dafür durchaus Verständnis, weil die Demission von Bundesrat Schmid sicher interessanter ist als mein Votum. Danke schön.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je vous demande un peu de silence, de vous ressaisir..., les commentaires doivent être terminés maintenant au sujet de cette démission!

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

L'étau se resserre.

Une fois n'est pas coutume, notre entrée en matière sur le budget 2009 ne débutera pas par une recherche de qualificatifs, mais par ce constat: l'étau se resserre.

Certes, tout en portant 217,4 millions de francs d'investissements nets au budget et en absorbant ainsi la marge d'autofinancement (à 2,2 millions d'excédent de financement près), le Conseil d'Etat ne présente pas moins un budget respectant les exigences constitutionnelles fixées par les Valaisannes et les Valaisans et, c'est à souligner, prévoyant une augmentation des charges inférieure à celle des recettes.

Les députés DC du Bas notent avec satisfaction qu'une partie du resserrement de l'étau est consécutive aux allègements fiscaux consentis.

Le budget 2009, avant même la digestion par le compte 2008 des effets (32,5 millions de francs) du décret du 9 septembre 2008 corrigeant par anticipation la progression à froid, le budget 2009, disais-je, prend en compte un montant de 30,1 millions de francs pour des mesures ciblées en faveur des contribuables personnes physiques.

Nous comprenons, dès lors, mal ici le besoin de publicité des groupes GRL et PS/AdG annonçant moult motions alors que le montant est au budget et que le texte lui-même est à l'ordre du jour de la session de décembre de notre Parlement. Point besoin donc de moult motions.

Les députés DC du Bas se réjouissent de débattre en décembre du texte qui l'a déjà été par la commission et de modifier ainsi la loi fiscale de manière ciblée.

Vous nous avez habitués, Messieurs les conseillers d'Etat, avec les comptes que vous nous avez présentés à un sentiment mitigé au moment du budget puisque nous ne pouvions nous empêcher de penser que vous entendiez modérer les élans dépensiers des députés en sous-estimant les recettes et/ou en surestimant les dépenses.

Pour le budget 2009, ce sentiment s'estompe, remplacé par une légitime inquiétude liée à des facteurs dépassant les frontières cantonales et consécutive à la mauvaise santé de

l'économie mondiale. Sans alarmisme, nous en appelons, cependant, à la prudence et traiterons avec cet état d'esprit des propositions qui tendront à péjorer le résultat escompté au terme de l'exercice 2009.

Nous ne doutons pas que la commission des finances partage cette analyse et en profitons pour la féliciter du sérieux du travail accompli dans l'analyse du budget 2009.

Globalement, nous partageons l'ensemble des remarques par elle soulevées à cette occasion et des conclusions qu'elle a prises.

Nous refusons, par contre, de trop figer notre prise de position à ce stade de l'entrée en matière, l'expérience ayant démontré la salutaire et commune volonté tant du Conseil d'Etat que de la commission des finances, entre novembre et décembre, de tendre ensemble au bien commun par l'adoption de compromis.

Néanmoins, nous ne pouvons que nous inquiéter de l'augmentation des dépenses de personnel s'agissant des postes nouveaux, acceptant par contre sans réserve les augmentations salariales liées au renchérissement et au rattrapage de ce dernier.

Parmi les 23,4 postes nouveaux non directement justifiés par des dispositions prises antérieurement, nous laissons de côté volontairement les 10 postes liés aux documents biométriques d'identité. Nous refusons de trancher une question sans incidences financières et sortant de notre sphère de compétences puisque l'organigramme est de celle du Conseil d'Etat.

Il vous reste donc 13,4 postes à négocier, Messieurs les membres du Conseil d'Etat et Mesdames et Messieurs les membres de la commission des finances. Nous attendons votre future position commune.

Dans le même élan, vous aplanirez vos divergences relatives aux Biens, services et marchandises sous la rubrique 318 plus particulièrement.

Le groupe PDCB a remarqué, ces dernières années et pour le budget 2009 encore, que notre situation financière et la bonne gestion générale des deniers publics permettaient des amortissements extraordinaires conséquents au compte de fonctionnement (17,2 millions de francs pour le budget 2009). La seule existence de cette possibilité d'amortissement allant au-delà des exigences légales nous réjouit. Nous sommes, par contre, parfaitement conscients de ce que ce poste du compte de fonctionnement sera le premier visé en cas de détérioration de la situation. C'est d'ailleurs en comparant ce chiffre de 17,2 millions de francs d'amortissement supplémentaire au budget 2009 avec les 85,1 millions du compte 2007 et les 20,6 millions du budget 2008 que nous avons senti l'étau se resserrer.

La problématique des caisses de pension ne pouvait nous laisser indifférents. Notre Parlement a pris, avec le Gouvernement, ses responsabilités et des engagements clairs dans la loi (fusion des caisses en 2009 et changement de système en 2011). Pour l'heure, nous estimons que ce calendrier devrait pouvoir être tenu, mais resterons attentifs à tout signal contraire émis par le comité de pilotage. En effet, la fusion des caisses devrait pouvoir s'opérer et sans être trop influencée par la situation économique mondiale puisque cette dernière tend plutôt à rapprocher les deux taux de couverture qui devront être harmonisés dans le cadre de la fusion.

Autre est évidemment l'obtention d'un taux de couverture de 80%.

Les députés DC du Bas estiment inutile de procéder au jour le jour à de savants calculs qui ne peuvent qu'inquiéter tant que la situation générale ne se sera pas améliorée. Ils

partent du principe qu'une analyse définitive de la situation et prospective devra être effectuée au tout début 2011. Nous saurons alors si le passage au taux de couverture de 80% dans le délai légal pour la caisse fusionnée sera supportable.

Dans tous les cas, voilà encore une preuve de ce que l'étau se resserre.

C'est ainsi, confiant, mais lucide que le groupe PDCB entre en matière.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

A nouveau, le budget que le Conseil d'Etat nous propose pour 2009 présente un excédent de dépenses (plus de 56 millions) et respecte l'exigence constitutionnelle du double frein aux dépenses et à l'endettement.

De cela, le groupe UDC/SVP, évidemment, ne peut que se réjouir comme tout le monde ici.

Comme la commission des finances, il y voit la preuve que les finances de l'Etat peuvent absorber une nouvelle baisse des impôts, dont nous serons saisis à la prochaine session (cela vient d'être rappelé) et qui, cette fois-ci, doit bénéficier de manière ciblée, on l'a vu, avant tout aux particuliers. En effet, il est normal pour l'UDC que la santé des finances de l'Etat profite aux Valaisans et en particulier à tous ceux parmi eux qui paient des impôts, et qu'elle ne soit pas absorbée par l'augmentation constante du nombre des fonctionnaires et des dépenses générales de l'Etat.

Dans cet esprit, comme je l'ai annoncé tout à l'heure, le groupe UDC/SVP déposera deux amendements.

Tout d'abord, nous refusons l'augmentation de personnel proposée de 59,6 postes et nous proposons de retrancher du budget la charge brute correspondante de 6,1 millions. Pour nous, il est, en effet, inconcevable que sur un budget de plus de 2,5 milliards, on n'arrive pas à trouver, en particulier si l'on tire véritablement les conséquences des tâches redimensionnées ou supprimées, une économie de 0,2%, si nous comptons bien. Cette augmentation de personnel est d'autant plus inacceptable que, comme nous le savons tous, l'engagement de personnel supplémentaire grève les finances de l'Etat pour une durée dont nous savons tous qu'elle est sans limite.

Ce que nous demandons par là au Conseil d'Etat, c'est de fixer des priorités et de faire des choix. Dans ce sens, j'aimerais dire ici, au passage, que le groupe UDC/SVP est très déçu, alors que cela fait un an que le commandant de la police cantonale réclame 70 policiers supplémentaires pour assurer une tâche essentielle de l'Etat, que le Gouvernement n'ait pas eu le courage d'anticiper une mesure nécessaire et inéluctable. Ce manque d'anticipation est d'autant plus regrettable que nous savons aujourd'hui, sur la base d'un rapport d'audit qui date du 15 septembre déjà, que le nombre que le commandant de la police cantonale avait alors articulé correspond à l'avis de ces experts reconnus dans le domaine. Même si, aujourd'hui ou plutôt en décembre, nous débloquons le crédit nécessaire, ce sera déjà trop tard pour organiser convenablement une école d'aspirants en 2009. Par la faute du Conseil d'Etat, la sécurité des Valaisans perd ainsi une année précieuse.

Nous voulons aussi que le Conseil d'Etat maîtrise mieux les dépenses de fonctionnement. Et pour la fameuse rubrique 318 Honoraires et prestations de service, dont j'ai déjà parlé, nous ne voyons pas, à moins que le Gouvernement ne nous en fournisse des

explications plus convaincantes que dans sa prise de position du 5 novembre dernier, pourquoi nous devons accepter qu'entre le compte 2007 et le budget 2009, cette rubrique, par ailleurs fort peu transparente, passe de plus de 51 millions déjà à plus de 59 millions et augmente ainsi, sauf erreur, de plus de 7 millions.

Nous partageons nous aussi les préoccupations de la commission des finances en ce qui concerne l'avenir des institutions étatiques de prévoyance. A cet égard, nous avons pris note de ce que le Conseil d'Etat traitera de cet objet d'ici à la fin de ce mois. Le Grand Conseil peut ainsi espérer (et nous le demandons ici) qu'à la session de décembre, le Gouvernement lui indique son appréciation de la situation des caisses et surtout quelles mesures il entend prendre pour en assurer la pérennité.

Enfin, comme chaque année (mais la question est d'importance, car elle touche concrètement tous les Valaisans), nous nous inquiétons, tout comme la commission des finances, de la croissance régulière et continue des coûts du Réseau Santé Valais qui, au-delà du budget du RSV lui-même, se mesurent, du point de vue de l'Etat et donc des contribuables, à l'augmentation, une fois de plus, de la subvention (5,5 millions d'écart entre le budget 2008 et le budget 2009). Là encore, au-delà de ce duel dont nous ne nous mêlerons pas entre MM. Burgener et Couchepin, nous attendons, nous aussi, les rapports que le Conseil d'Etat a promis sur les économies réalisables et surtout les résultats des mesures qu'il a annoncées dans la prise de position, dont j'ai déjà parlé, du 5 novembre.

C'est avec ces quelques éclairages et ces préoccupations que le groupe UDC/SVP accepte l'entrée en matière sur ce budget.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Positiv ist, dass das Budget 2009 sowohl einen Ertragsüberschuss aus der Laufenden Rechnung, als auch einen Finanzierungsüberschuss vorsieht. Damit sind die Bestimmungen der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse eingehalten.

Ebenfalls erfreulich ist, dass für das kommende Jahr Steuererleichterungen in der Höhe von rund 62 Millionen Franken vorgesehen sind. Etwas mehr als die Hälfte davon ist auf den bereits beschlossenen Ausgleich der kalten Progression, 30 Millionen Franken sind auf die geplante Revision des Steuergesetzes zurückzuführen. Die FDPO hat sich in der Vergangenheit mehrmals für eine Überprüfung der Steuersituation und gezielte Steuersenkungen ausgesprochen. Dementsprechend ist die geplante Steuersenkung von 30 Millionen in unserem Sinn. Auf der anderen Seite steigt aber der Steuerertrag trotz der Steuererleichterungen um mehr als 34 Millionen. Es kann davon ausgegangen werden, dass der Steuerertrag – unter anderem auch durch den neuen Lohnausweis bedingt – noch höher ausfallen wird, als budgetiert. Die FDPO erwartet, dass die Auswirkungen des neuen Lohnausweises analysiert werden. Die daraus resultierenden Mehreinnahmen müssen aus Sicht der FDPO vollumfänglich den Steuerzahlerinnen und Steuerzahlern – in Form einer Steuersenkung – zurückgegeben werden. Der Staat darf nicht aus der Lohnausweis-Umstellung Profit ziehen.

Völlig unbefriedigend ist die Situation beim Personal- und Sachaufwand. Dieser hat in der Vergangenheit massiv zugenommen und soll weiter steigen. So sind etwa im Budget 2009 zusätzlich 49,9 Beamten- und 9,7 Aushilfsstellen vorgesehen, also insgesamt rund 60 neue Stellen. Die FDPO hat bereits in der Vergangenheit mehrmals darauf hingewiesen, dass

der Wille des Parlaments bezüglich Personalstopp nicht ernst genommen wird. Das Budget 2009 beweist dies erneut. Es liegt nun am Grossen Rat, Gegensteuer zu geben. Die FDPO unterstützt deshalb die Anträge der Finanzkommission zur Kürzung des Personal- und Sachaufwands.

Die FDPO spricht sich für Eintreten aus.

La discussion est close.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

La commission des finances constate avec satisfaction que le projet de budget 2009 présenté par le Conseil d'Etat:

- respecte les exigences légales du double frein aux dépenses et à l'endettement;
- absorbe aisément les rabais fiscaux 2008 (soit la compensation du renchérissement pour un montant de 32 millions) et 2009 (soit les mesures découlant de la révision de la loi fiscale prévue pour la session prochaine de décembre et représentant un montant total de 30 millions).

En outre, ce projet dégage une marge d'autofinancement de 219,6 millions qui, après amortissements du patrimoine administratif, génère un excédent de revenus de 56,1 millions et permet une planification d'investissements à hauteur de 217,4 millions.

L'excédent de financement constitué par la différence entre la marge d'autofinancement et les investissements ne représente que le montant de 2,2 millions.

Mesdames et Messieurs les députés, je ne serais pas surpris qu'en décembre, à l'issue des débats sur le budget 2009 et après décisions sur les dizaines d'amendements que chaque groupe et de nombreux députés déposeront cette semaine, le budget ne respecte plus le deuxième frein, soit celui de l'endettement. En effet, la marge de manœuvre laissée par le Conseil d'Etat ne laisse guère de latitude au Parlement.

Je ne voudrais pas ici évoquer de raisons d'Etat, mais vous recommander toutefois à l'état de raison... et souligner au passage que le pouvoir de raisonner ne confère pas nécessairement la raison.

Eu égard à cette réflexion, j'invite les présidents de groupe, respectivement les députés qui déposeront des amendements engendrant une hausse des dépenses, soit de fonctionnement, soit d'investissements, de proposer une baisse équivalente afin de ne pas métamorphoser le budget 2009 en acte législatif anticonstitutionnel.

Ce principe me paraît inéluctable même si les propositions de la commission des finances, développées lors de l'entrée en matière du point précédent à l'ordre du jour et largement soutenues lors de cette entrée en matière, amèneraient une marge supplémentaire de 3,5 millions.

Pour rappel, les 45 propositions de modification avec incidences financières du budget 2008 des commissions thématiques, groupes et autres députés individuellement engendraient initialement une dégradation de la marge d'autofinancement de 14,4 millions et de l'excédent de financement de 29,2 millions. Au final, la détermination tant du Conseil

d'Etat que de la commission des finances avait permis de – si vous me permettez l'expression – "limiter la casse" à une augmentation des investissements de 3 millions. Ce même scénario, s'il était répété cette année, ne nous permettrait pas de boucler le budget en respectant le double frein.

S'il peut être conjecturé que la volonté précédemment énoncée ne trouvera écho qu'auprès de quelques méritoires élus, il n'en demeure pas moins que les années à venir seront, selon toute vraisemblance, sujettes à quelques indices négatifs résultant des turbulences de la crise financière qui bat son plein en ce deuxième semestre.

Si le budget, et par définition l'année 2009, devait encore bénéficier des retombées de la haute conjoncture, encore solidement ancrée en 2008, il n'en sera pas forcément de même pour les années 2010 et suivantes.

Dès lors, il y a lieu de saluer et de valider les mesures fiscales intégrées au projet de budget 2009, car il est erroné de croire en l'absence de réactions de la part des contribuables face à l'évolution de l'impôt. L'influence de la fiscalité agit effectivement sur les comportements des agents économiques. Il est, dès lors, crucial, en période de crise économique, de réfréner le principe du sacrifice marginal qui provoque des incidences tant micro que macro économiques.

La commission des finances investiguera plus en profondeur quant aux effets à moyen terme de la crise financière sur les finances de l'Etat lors de l'analyse de la planification intégrée pluriannuelle transmise hier à ses membres par le Conseil d'Etat.

Je n'épiloguerai guère plus sur les dégâts..., non sur l'état des degrés de couverture des deux caisses de pension étatiques ainsi que sur la prochaine étape de leur recapitalisation et de leur fusion, ce processus donnant lieu à un rapport ultérieur spécifique ainsi qu'à d'autres débats au sein de cette Assemblée.

Chers collègues, pour le traitement à venir des amendements au projet de budget 2009, cohérence sera le maître mot qui régira les prises de position de la commission des finances. Le Parlement, quant à lui, devrait en faire de même et surtout ne pas se limiter à la deuxième partie de ce mot...

Merci de votre attention et, par avance, de soutenir les propositions d'économies de la commission des finances telles que détaillées dans son rapport.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Présenter un budget 2009 qui conclut d'abord au respect constitutionnel, comme cela a été maintes fois répété dans cette salle, mais en plus avec une baisse de recettes fiscales de 62 millions, des amortissements supplémentaires de 17 millions et puis un niveau d'investissements jamais atteint dans le canton de 217 millions, je pense que si vous présentez cela au commun des mortels dans la rue, après tout ce qu'il a entendu depuis le mois de septembre sur le développement de la situation des finances internationales et de la politique monétaire menée bien au-delà de nos frontières, il aurait plutôt tendance, ce quidam, à dire: mais quel est l'inconscient qui ose présenter encore un tel budget pour 2009?

Bien, je peux vous dire que le Gouvernement, après avoir analysé la situation dans le détail, bien que le budget, comme vous le savez bien, se prépare déjà durant les mois de mai et

de juin pour arriver pratiquement à terme au mois de septembre, c'est-à-dire au moment où la conjoncture mondiale, au niveau en tout cas de la situation financière, s'est inversée, eh bien!, le Conseil d'Etat a refait son analyse et il ne change pas d'un iota le projet de budget 2009, tout simplement parce qu'il se refuse, le Conseil d'Etat, de se mettre à genoux sur le tapis du catastrophisme et à implorer la direction Wall Street de l'arrivée imminente (s'il vous plaît, le plus vite possible!) d'une crise qui devrait toucher cette fois, comme on le dit partout, la real économie. Eh bien!, non, parce que 2009, nous en sommes persuadés, c'est peut-être le dernier exercice, mais 2009, grâce peut-être aussi à des aspects structurels, sera, nous en sommes persuadés, encore une année épargnée par la crise au niveau du canton du Valais, en tout cas pour les trois premiers trimestres, d'une façon quasi-certaine. Pourquoi est-ce que je dis au niveau structurel aussi? Parce que, d'abord, les cantons qui ont revu à la baisse les recettes déjà pour 2009, et certains ont raison, sont les cantons qui sont avant tout des places financières. Le canton de Zurich, qui a pratiquement 40% de ses revenus fiscaux dus à l'activité des personnes morales, notamment dans les secteurs bancaire, fiduciaire et des assurances, forcément qu'il est beaucoup plus touché que le canton du Valais qui, au niveau place financière, on le dit assez, le canton du Valais est un canton financièrement faible et pourtant ce canton financièrement faible présentera certainement pour 2009 un des meilleurs budgets, en tout cas des plus optimistes, si l'on fait une comparaison intercantonale, mais il faut dire que l'on n'est pas touché directement – c'est une raison structurelle. L'autre raison structurelle, c'est que bien sûr on peut déplorer de dépendre encore beaucoup de la péréquation intercantonale au niveau fédéral, bien que cette participation ait fortement baissé du fait que notre situation économique et financière a progressé au prorata en comparaison intercantonale. Mais, il n'en demeure pas moins que les effets sur les montants que nous touchons de plus de 400 millions, les effets de la crise se feront sentir, mais avec un décalage dans le temps, un heureux décalage, qui doit nous permettre à nous en Valais d'avoir une politique responsable et de faire en sorte que, si nous avons la chance peut-être d'avoir les effets différés sur quelques mois de ce qui se passe au niveau de la crise internationale, nous devons profiter de ces quelques mois, non pas pour baisser encore une fois les impôts, Monsieur le député René Constantin, parce que je suis persuadé qu'après les baisses que nous proposerons déjà au mois de décembre de 62 millions entre la compensation du renchérissement, la progression à froid et les mesures ciblées, ce serait pratiquement alors de l'irresponsabilité d'aller déjà aujourd'hui annoncer aux citoyens qu'on va encore baisser les impôts alors qu'on les a baissés, depuis l'an 2000, à six reprises. On aura baissé en tout 300 millions les recettes fiscales; allez regarder l'effort que cela fait au prorata de la capacité financière du canton et de la situation financière du canton. Alors, là, je crois qu'il faut aussi avoir le sens des responsabilités et puis, à un moment donné, dire: si, jusqu'à aujourd'hui, on a su cibler correctement la diminution du poids de la fiscalité sur les citoyens et sur les entreprises, on doit pouvoir continuer à avoir cette même politique, et forcément aussi reconnaître que la situation se péjore; elle se péjore avec un moment différé, mais elle se péjorera pour nous aussi, et c'est à ce moment-là que nous devons être absolument prêts.

C'est le souci du Gouvernement de mener cette politique anticyclique, Monsieur le député German Eyer, vous qui dites maintenant: enfin, le Gouvernement pratique la politique voulue par les socialistes, une politique anticyclique, il faut investir. Alors, si la politique socialiste, c'est d'investir, je pense qu'il y a beaucoup de socialistes dans cette salle... et on est pratiquement tous des socialistes lorsque la conjoncture se péjore! Et vous voyez la volonté inscrite par le Gouvernement dans le budget 2009, mais que nous avons aussi inscrite dans la PIP (planification intégrée pluriannuelle).

Ici, le député Beat Abgottspon regrette que cette PIP ne soit pas soumise en même temps que le budget. On a essayé de faire notre possible, mais compte tenu du changement de la situation internationale en septembre et en octobre, le Gouvernement a laissé la PIP, telle qu'il l'avait proposée avant la crise, mais propose maintenant aussi à la commission des finances de mettre sur pied un groupe de travail pour faire l'évaluation des répercussions de l'évolution de la conjoncture économique sur le canton du Valais, de manière à pouvoir, d'ici au mois de mai 2009, faire une révision complète de la PIP avec des éléments qui – en tout cas nous l'espérons pour le mois de mai – soient un peu plus précis et un peu plus sérieux. Actuellement, il y a des cantons qui ont revu leur planification, mais ils doivent la revoir pratiquement tous les jours. En effet, l'influence est telle des mouvements de l'économie qu'il n'est pas possible d'avoir une vision claire avec un trend à moyen et long termes pour dire: voilà la répartition en 2010, 2011 et 2012 de ce qui se passe aujourd'hui.

La problématique des caisses de pension est là aussi et elle est révélatrice de cette situation-là. Imaginez-vous qu'en l'espace de trois semaines ou d'un mois, il y a des dizaines de millions qui partent en fumée pour nos caisses de pension uniquement dû à l'évolution de la bourse et puis, deux jours après, ça reprend, et ce que vous avez perdu la veille, vous le récupérez en partie, parfois totalement, mais vous le reperdez quelques jours plus tard.

Pour vous donner la situation des caisses de pension parce que c'est une problématique qu'il faudra bien saisir assez rapidement, vous savez que le calendrier arrêté au niveau légal pour les caisses de pension, c'est la fusion à partir de 2010. Cette fusion, nous la préparons actuellement. A notre avis, aujourd'hui, malgré l'évolution de la situation internationale, le principe même de la fusion et la réalisation de la fusion ne doivent pas être mis en cause pour la simple et bonne raison que, pour fusionner ces deux caisses, il suffit d'avoir déjà un taux de couverture de même niveau.

Vous voulez connaître le taux de couverture à fin octobre? A la fin octobre de cette année, le taux de couverture des caisses: CPPEV 61% et CRPE 59,5%. Par rapport au 1^{er} janvier de cette année, la perte pour la CPPEV est de -12% et pour la CRPE de -14%... ou l'inverse, je ne sais pas, enfin il y a entre -12 et -14% de diminution du taux de couverture.

Alors bien sûr, on a entendu dans la république dire: mais à quoi ça sert (notamment certains syndicats) d'avoir injecté 600 millions? Eh bien!, ça sert qu'au lieu d'avoir un taux de couverture aujourd'hui de 28% et de 20 et quelques % pour l'autre caisse, on a quand même des taux de couverture qui sont nettement plus acceptables. Point 1. Point 2: Il est clair qu'au moment où il faudra réaliser cette fusion, il faudra rétablir l'équilibre au niveau du taux de couverture des deux caisses. Ici, paradoxalement, avec la crise qui s'est développée au niveau financier, comme l'a relevé à juste titre le député Nicolas Voide, la différence du taux de couverture s'est réduite entre les deux caisses tout simplement parce que les portefeuilles des caisses ne sont pas comparables. Il y a un portefeuille qui a plus d'immobiliers et l'autre qui a plus d'actions ou de papiers en bourse. Par conséquent, ça a rétabli un peu la différence de couverture.

Par contre, il est évident que si au moment, en 2011, tel que fixé par la loi, il faut changer le principe, abandonner le principe de la primauté des prestations pour introduire la primauté des cotisations, à ce moment-là, il faudra avoir atteint ce taux de couverture de 80%, qui nous semble aujourd'hui bien loin d'être réalisé, mais cela n'empêche pas qu'il faudra, à un moment donné, faire une appréciation de la situation. Il est vrai qu'il ne faut pas prendre, en ce qui concerne les caisses de pension, des décisions au jour le jour, selon l'évolution de la bourse parce que, à ce moment-là, je peux vous dire que l'on ne peut rien faire du tout. Pour

les caisses de pension, c'est sur 20 à 30 ans qu'il faut considérer l'évolution de la situation. Il ne sert à rien de paniquer aujourd'hui parce que la bourse s'est cassé la figure. La dernière fois que la bourse s'est cassé la figure, les cinq ans qui ont suivi ce krach boursier, la rentabilité des caisses avait été entre 7, 10 ou 12%. Donc, vous voyez, après la crise, le redressement et on doit voir cela sur une période de 20 à 30 ans et pas avec un réflexe immédiat. Cela pour vous dire aussi qu'au moment où on prendra la décision: est-ce qu'on va à 80% et puis on réalise le changement ou pas, il faudra être conscient qu'on utilisera l'argent des contribuables. L'argent des contribuables dépend de la masse en tout cas de la situation boursière du moment. C'est là qu'il faudra faire très attention et porter une appréciation détaillée et professionnelle sur l'évolution de la situation. Voilà quelques éléments sur la situation des caisses de pension, des obligations et des engagements que nous devons encore prendre dans le futur.

Je reviens au budget 2009 pour vous dire que, bien sûr, le rapport de la commission des finances, le Conseil d'Etat l'a salué. Vous savez aussi que – et c'est devenu presque traditionnel maintenant – qu'entre le mois de novembre, où on discute de l'entrée en matière, et le mois de décembre où on arrête département par département, puis l'ensemble du budget de l'Etat, il y a toujours une discussion qui s'instaure entre la commission des finances et le Gouvernement. Et là, bien sûr, on examinera cas par cas, mais il est vrai aussi, et vous avez pu le constater lors du développement des arguments du Conseil d'Etat dans les différents rapports, que les positions du Gouvernement sont tout aussi raisonnables que celles peut-être développées par la commission des finances. C'est lorsqu'on entre dans le détail que ça devient délicat. J'aimerais vous faire remarquer ici: dire tout simplement qu'il faut fixer des priorités et puis le Grand Conseil décide des enveloppes, on fixe des priorités et le Conseil d'Etat décide à l'intérieur de ces priorités pour satisfaire les exigences du Grand Conseil. Mais, je vous rappelle que vous avez, vous Parlement, instauré des commissions thématiques et que chaque prestation de l'Etat, actuellement, est analysée année après année, et fait l'objet d'un contrat entre vous et nous. Alors, on ne peut pas, d'un côté, avoir des contrats de prestations, où on s'arrête et on dit: oui cette prestation est indispensable, oui avec ce personnel, etc., et puis à la fin de l'exercice, quand on a mis tout cela à bout, on dit: voilà ce que cela donne, et puis, à la fin, on dit: non, non, non, nous, on veut moins de personnel, débrouillez-vous, refixez des priorités! On ne va pas refixer des priorités sans avoir votre accord et sans avoir une discussion avec vous parce que là alors c'est renvoyer la balle aux commissions thématiques. Et puis, à la commission thématique, on dira au Gouvernement et au chef de département concerné: qu'est-ce que c'est que ça, vous avez cédé, on avait convenu ensemble que c'était important, qu'il fallait absolument avoir ce personnel-là avec ces dépenses et ces prestations, et puis vous avez tout simplement cédé soit devant le Parlement, soit devant vos collègues parce que vos collègues, eux, ont obtenu ce qu'ils veulent et, vous, vous n'avez pas été capable de le faire! Alors, la discussion qui doit s'instaurer est une discussion de responsabilité et de cohérence, Monsieur le président de la commission des finances, vous avez entièrement raison. Je salue ici votre intervention, notamment en ce qui concerne l'appel au Parlement à la cohérence et à la responsabilité par rapport notamment au double frein aux dépenses et à l'endettement.

Alors, oui le budget 2009 est un bon budget, oui le budget 2009 est un budget, je dirai, exceptionnel dans la conjoncture actuelle, mais je vous dis aussi qu'il faut agir en toute responsabilité et que le temps qui nous est donné maintenant pour préparer 2010, 2011, 2012, on doit l'utiliser pour vraiment faire une analyse approfondie de la situation et savoir quelles mesures on va prendre. Mais, on est en position de le faire, c'est-à-dire qu'on a un canton sans dette, on a un canton avec le taux d'imposition l'un des plus bas, si ce n'est le plus bas de

Suisse romande, et c'est une réalité et, en même temps, on a un canton qui a développé une capacité d'investissements. Regardez ce qui se passe dans les cantons qui nous entourent. Il y a des cantons qui ont trois fois notre budget et qui n'arrivent pas au niveau d'investissements nets qu'on développe dans notre canton. Je trouve que c'est bien, ces investissements nets sont nécessaires et utiles, aussi pour faire de la politique anticyclique.

Je vous remercie, sur ces mots, pour votre entrée en matière.

Je suis prêt bien sûr ensuite à discuter dans le détail, notamment en ce qui concerne mon département, en session de décembre.

Merci beaucoup.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons procéder au vote.

Mesdames et Messieurs les députés, soyez attentifs.

Par 116 voix, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur le projet de budget 2009.

(Suite et fin de l'examen du projet de budget 2009, session ordinaire de décembre 2008.)

4. NATURALISATIONS EINBÜRGERUNGEN

LISTE DES DEMANDES DE NATURALISATION

Commission de justice / Justizkommission

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL), présidente de la sous-commission naturalisations, recours en grâce et surveillance des établissements pénitentiaires:

La sous-commission naturalisations, recours en grâce et établissements pénitentiaires a siégé les 23, 25, 26 septembre et 1^{er} octobre 2008 pour examiner 87 dossiers transmis par le Service cantonal de la population et des migrations relatifs aux 177 personnes étrangères, selon la liste en votre possession.

Les deux premières pages de votre document concernent les confédérés qui ne sont pas reçus par la sous-commission.

Il y a lieu de noter que les abréviations b et dc de la dernière colonne signifient respectivement "bourgeoisie" et "droit de cité".

Les demandeurs étrangers proviennent de 22 nationalités différentes avec une majorité de candidats d'origine serbe (57 personnes), suivis par les Portugais (31 personnes) et on trouve en troisième position les Français (15 personnes).

La commission relève que la grande majorité des citoyens sont parfaitement intégrés à notre mentalité et adhèrent à nos valeurs. Les familles ont fait leur vie ici, travaillé, étudié et construit, voire créé une entreprise chez nous et n'ont que peu ou plus de liens avec leur pays d'origine. Nous avons rencontré des personnes bien implantées économiquement, avec d'excellents niveaux d'étude et souvent la maîtrise de plusieurs langues, qui se sentent aussi Valaisans que vous et moi. C'est un honneur pour notre canton de pouvoir compter sur l'apport de ces nouveaux citoyens.

Cependant, parmi les candidats, la commission a refusé trois femmes, dont les connaissances linguistiques étaient insuffisantes. Ces trois personnes, qui ne figurent pas sur votre liste, ont reçu toutes les informations nécessaires sur les conditions requises et se sont engagées à suivre des cours de langue. Elles seront convoquées ultérieurement.

La sous-commission insiste une nouvelle fois sur le travail qui doit être fait dans les communes en matière d'intégration, d'autant plus que de nouveaux exécutifs communaux entreront en fonction au début janvier. La commune municipale, qui accorde dorénavant le droit de cité depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2008, est responsable de l'intégration des candidats à la naturalisation. Plusieurs communes ont mis sur pied une commission d'intégration, composée notamment de responsables scolaires. Cette proximité permet d'évaluer le degré d'intégration des candidats ainsi que leur comportement et leur adéquation à nos valeurs, d'autant plus qu'ils ont l'obligation de résider trois ans dans la commune pour demander le droit de cité. Ces nouveaux citoyens vont faire leur vie dans la commune et il incombe à cette dernière de veiller à accueillir les candidats qui remplissent les conditions définies dans la loi.

Au chapitre des statistiques, il reste à ce jour quelque 150 dossiers avec bourgeoisie, donc avec l'ancien système, encore en traitement à différents stades au Service cantonal de la population et des migrations.

Le nombre total de requêtes encore à traiter au 30 septembre 2008 s'élève à 1'488, les nouvelles requêtes comprises.

Le renfort accordé au service par le biais de deux personnes à mi-temps depuis le début du mois de mai doit permettre de résorber le retard et atteindre l'objectif d'une durée de traitement dans le service inférieure à 12 mois. Pour mémoire, en 2007, la durée moyenne de la procédure de naturalisation était de 34 mois.

Je tiens à remercier les collaboratrices du Service de la population et des migrations, M^{mes} Allet et Terrettaz pour leur disponibilité et leur engagement.

Nous tenons également à souligner l'investissement important consenti par M^{me} Françoise Gianadda, cheffe de service, en matière d'intégration.

Je remercie également tous mes collègues de la sous-commission pour leur précieuse collaboration et leur collégialité.

La commission de justice vous propose, Mesdames et Messieurs les députés, d'accorder la naturalisation aux 68 personnes confédérées ainsi qu'aux 177 étrangers, selon la liste en votre possession. Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la présidente de la sous-commission.

Il y a une demande de parole.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP estime que la sous-commission a fait en particulier, comme c'est d'ailleurs son habitude depuis plusieurs années, un bon travail dans la bonne direction.

Si je me permets de prendre la parole, je profite pour relever ce qui est positif, mais c'est aussi parce qu'il y a une année, j'avais déposé une question écrite (à laquelle je n'ai toujours pas reçu de réponse) sur un point qui nous semble important. Parce qu'entre autres éléments importants pour apprécier de l'intégration ou de la non-intégration des étrangers qui sollicitent le passeport suisse, il y a la question importante de la religion. Dans ce sens, j'avais demandé si le Conseil d'Etat était disposé, dès 2008, mais là on est un peu tard, à indiquer dans les dossiers et dans le document qui nous est remis à nous députés la religion, respectivement la confession des étrangers candidats à la naturalisation et s'il était disposé à en tenir une statistique.

Alors, je demande que cela se fasse pour la prochaine fois. Et puis à l'occasion quand le chef du département concerné sera là, il me serait agréable qu'il me réponde. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Effectivement, il est surprenant que vous n'ayez pas reçu de réponse à une question écrite étant donné qu'il y a un délai légal pour y répondre.

Avec le Service parlementaire, nous ferons en sorte que cette réponse soit rapidement sur votre table.

Je vous propose la manière de faire suivante: un vote global.

Est-ce que quelqu'un s'y oppose?

Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons ainsi voter la naturalisation pour l'ensemble des cas présentés.

Soyez attentifs!

Ces demandes de naturalisation sont acceptées par 109 voix.

C'est ainsi à l'unanimité que vous avez accepté de naturaliser toutes ces personnes.

Je vous en remercie.

En votre nom à tous, je tiens à les féliciter et à souhaiter la bienvenue à ces nouveaux concitoyennes et concitoyens.

Je vous demanderai, Mesdames et Messieurs les députés, de bien les applaudir!

5. RECOURS EN GRACE BEGNADIGUNGEN

Commission de justice / Justizkommission

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL), présidente de la sous-commission naturalisations, recours en grâce et surveillance des établissements pénitentiaires:

La commission de justice a examiné le cas présenté par le recourant et vous transmet ses conclusions par le biais du rapport détaillé que vous avez trouvé sur votre bureau ce matin.

Je saisis l'occasion pour vous inviter à traiter ces documents de manière extrêmement confidentielle pour protéger la sphère privée du recourant.

Celui-ci étant suffisamment explicite (je parle du rapport), je me limite à souligner la gravité de l'état de santé du recourant qui se péjore régulièrement.

Actuellement âgé de 66 ans, il requiert des soins quotidiens permanents qui ne peuvent être assurés dans un établissement pénitentiaire. Ses différents traitements, rendez-vous médicaux, physiothérapie constituent une charge trop importante pour le personnel d'un établissement pénitentiaire.

Les différentes expertises sont formelles: le recourant ne retrouvera pas l'aptitude à purger sa peine.

Tenant compte de cette situation exceptionnelle, la commission de justice propose au Grand Conseil de suivre la position du Conseil d'Etat et d'accorder la grâce pour le solde de la peine.

Merci de votre attention et de votre bonne conscience.

Le président:

Merci, Madame la présidente de la sous-commission.

Je demanderai aux scrutateurs de se préparer et de passer dans les tranchées... les travées pour procéder à ce vote avec, comme l'a signalé M^{me} la présidente de la sous-commission, un préavis favorable que ce soit du Conseil d'Etat et de la commission de justice.

Grâce totale: 112 voix.

Traitements / Behandlungen:
Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

6. MOTION

de la commission de justice, par sa vice-présidente Graziella Walker Salzman et son rapporteur Michel Rothen, concernant: pour une autorité de recours fiscale unique (11.03.2008) (1.221)

MOTION

der Justizkommission, durch die Vizepräsidentin Graziella Walker Salzman und den Berichterstatter Michel Rothen, betreffend: für eine einzige Steuerrekursbehörde (11.03.2008) (1.221)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Pour les traitements, vous avez les réponses du Conseil d'Etat sur vos tables.

Cette motion de la commission de justice est acceptée par le Conseil d'Etat.

Il n'y a pas de demande de parole.

Je vous en remercie.

Nous pouvons poursuivre.

7. POSTULAT

du groupe GRL, par les députés Brigitte Diserens et Didier Cachat, concernant les subventions liées à la RPT (12.03.2008) (1.223)

POSTULAT

der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte Diserens und Grossrat Didier Cachat, betreffend Subventionen in Zusammenhang mit der NFA (12.03.2008) (1.223)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Selon la réponse écrite qui vous a été distribuée, le Conseil d'Etat accepte ce postulat, car réalisé.

Aucune demande de parole.

Je vous remercie, Madame la députée Brigitte Diserens.

8. MOTION

des députés Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG), Marylène Volpi Fournier (SPO) et cosignataires concernant l'introduction du paiement par tranches de l'IFD (12.03.2008) (1.224)

MOTION

von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG), Grossrätin Marylène Volpi Fournier (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Ratenzahlung bei der DBSt (12.03.2008) (1.224)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat demande aux motionnaires de transformer leur motion en postulat.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO):

Les montants des factures de l'impôt fédéral direct peuvent être conséquents.

C'est pourquoi le bon sens demande qu'il soit possible pour tout un chacun, à l'image des impôts communaux et cantonaux, de payer ces montants par tranches.

Les modalités et la fréquence des paiements seront bien sûr à définir par le département.

Le paiement par tranches a été introduit avec bonheur pour l'Etat et pour les communes. Il est donc fort à parier que la même chose se produira si ce Parlement est d'accord d'accepter cette motion qui, pour notre part, peut être transformée en postulat puisqu'on nous donne l'assurance qu'avec la nouvelle plate-forme de perception, il sera développé un programme qui tiendra compte de notre demande.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Si j'ai bien compris, vous acceptez de transformer votre motion en postulat, tel que le demande le Conseil d'Etat.

Il n'y a pas d'autres demandes de parole.

On peut poursuivre.

9. POSTULAT
du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant les modèles
de règlements communaux (13.03.2008) (1.227)
POSTULAT
von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend
Vorlagen für Gemeindereglemente (13.03.2008) (1.227)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat; cependant, le député Edmond Perruchoud souhaite quand même prendre la parole. Je la lui cède volontiers.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Je ne vais pas apprécier la réponse du Conseil d'Etat; j'ai beaucoup trop de respect à l'endroit de l'Exécutif.

J'aimerais, par contre, faire un sort à l'argument de l'autonomie communale, qui avait été avancé lors de l'introduction de cette demande.

Ce système de modules de règlements a pour but de renforcer l'autonomie communale et non pas de la diminuer.

Je ne veux pas aller beaucoup plus loin, sauf qu'en acceptant la réponse à ce postulat, avec l'accord présumé des cosignataires et des nombreux présidents de commune et anciens présidents de commune qui ont loué cette initiative, j'aimerais qu'on ne l'édulcore pas, de telle manière qu'il n'en reste rien ou comme sœur Anne qui ne voit jamais rien venir.

Je continuerai, dans cette attente, à suivre le travail de l'Administration.

Merci beaucoup.

**Développements / Entwicklungen:
Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

**10. INTERPELLATION
du groupe UDC/SVP, par le député Laurent Gavillet, concernant les
armes à l'arsenal: et le respect de la loi? (10.06.2008) (1.249)
INTERPELLATION
der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Laurent Gavillet, betreffend
Hinterlegung der persönlichen Waffe im Zeughaus und Einhaltung der
Gesetzesbestimmungen (10.06.2008) (1.249)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Le texte de l'interpellation semble suffisamment clair. Je peux tout de suite passer la parole à M. le chef du département pour la réponse.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Le Conseil d'Etat tient, tout d'abord, à rappeler qu'à l'occasion de la réponse au postulat relatif au dépôt facultatif facilité et sans frais de l'arme de service, il avait clairement précisé qu'au niveau du canton, les possibilités de stockage d'armes à feu en lieux sûrs, d'armes d'ordonnance étaient très restreintes en fonction des locaux à disposition. On a très peu de locaux qui correspondent aux besoins.

En résumé, nous avons rappelé que tout citoyen estimant avoir un risque quant au maintien de son arme de service à la maison pouvait déjà aujourd'hui se libérer de façon réglementaire de ce souci et déposer son arme.

Ces conditions respectées, le citoyen soldat valaisan n'a aucun risque de sanction disciplinaire militaire.

Sur le fond, vous avez raison, Monsieur le député, ce problème ne peut pas recevoir une simple réponse cantonale, mais doit être de niveau fédéral. Nous atteignons ici, il est vrai, les limites du fédéralisme.

Actuellement, un groupe de travail interdépartemental intitulé "armes d'ordonnance", institué par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports et dans lequel les cantons sont représentés, examine le problème concernant le dépôt de l'arme de service. La remise à domicile des armes d'ordonnance aux militaires, l'acquisition des armes d'ordonnance lors du départ de l'armée ainsi que le prêt et la remise des armes

d'ordonnance pour le tireur hors service sont analysés et feront l'objet de propositions concrètes.

Le département fédéral prévoit d'informer les cantons vers la fin de cette année encore. De fait, le calendrier retenu par le département fédéral nous permettra d'assurer le suivi de ce dossier, tout en tenant compte de la loi et des sensibilités des uns et des autres.

En aucun moment, le Conseil d'Etat valaisan ne prendra de dispositions contraires au droit et mettant en péril l'intégrité du citoyen soldat valaisan.

11. INTERPELLATION
des députés Jérôme Favez (suppl.) (GRL) et André Vernay (GRL)
concernant les paliers d'attente durant les années 1996 à 2003
(11.06.2008) (1.250)
INTERPELLATION
der Grossräte Jérôme Favez (Suppl.) (GRL) und André Vernay (GRL)
betreffend Anlaufstufen in den Jahren 1996 bis 2003 (11.06.2008) (1.250)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Tout de suite la parole à M. le conseiller d'Etat pour la réponse!

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Pour faire face aux difficultés financières du canton, le Gouvernement avait introduit des paliers d'attente entre 1996 et 2003.

Les auteurs de l'interpellation demandent au Conseil d'Etat s'il compte remédier à cette inégalité de traitement qui a touché les fonctionnaires concernés par le système des paliers d'attente.

Nous rappelons que le Grand Conseil avait introduit le système des paliers d'attente à l'article 7bis de la loi fixant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais. Par voie d'ordonnance, le Conseil d'Etat peut instituer, pour les premières années de service, des paliers d'attente entraînant une réduction de 6% au maximum du traitement fixé par les dispositions légales ordinaires.

Cette mesure a été appliquée à tous les salariés, fonctionnaires et enseignants, engagés entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 2003. Supprimé dans les dernières années par étapes, les paliers d'attente n'ont plus été appliqués aux employés engagés dès le 1^{er} janvier 2004.

Ce système a été confirmé par décision judiciaire suite à un recours déposé par un collaborateur touché par les paliers d'attente. En effet, le Tribunal cantonal, puis le Tribunal

fédéral ont décidé que les griefs de violation du principe d'égalité de traitement et de la protection contre l'arbitraire étaient infondés (décisions du TC et du TF). Le Tribunal fédéral a d'ailleurs considéré que le législateur cantonal pouvait prendre des mesures financières durant une période budgétaire difficile.

Le législateur a donc prévu l'introduction et la suppression des paliers d'attente, mais il n'a pas prévu le principe de rattrapage de ces derniers. Selon les décisions judiciaires évoquées ci-dessus, l'application des paliers d'attente, qui correspond au principe d'égalité de traitement et de la protection contre l'arbitraire, est donc parfaitement conforme au droit.

Cela dit, elle est peut-être conforme au droit, mais ce n'est peut-être pas le meilleur instrument qu'on ait pu inventer en période de mauvaise conjoncture.

12. MOTION

**du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz,
concernant: baisser les impôts oui mais! (11.06.2008) (1.251)**

MOTION

**der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz,
betreffend Steuersenkungen: ja, aber... (11.06.2008) (1.251)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Les personnes disposant d'un revenu modeste ont souvent de la peine à payer leurs impôts. Lorsque le revenu permet tout juste de survivre, il suffit d'un impondérable pour que ces personnes ne puissent plus faire face à leurs obligations et plongent dans la précarité.

Ces personnes doivent, en plus des impôts, s'acquitter des taxes communales autofinancées qui ont augmenté fortement dans la grande majorité des communes pour répondre aux exigences légales.

Les factures d'électricité grèvent aussi lourdement le budget des personnes ayant un très petit revenu. Les familles et les retraités tirent souvent le diable par la queue, car ils voient leurs factures augmenter mais pas leurs revenus.

Pour ces personnes, pouvoir déduire 300 francs sur le montant d'impôts à payer est une bénédiction car, pour eux, chaque centime est important et les fins de mois sont toujours difficiles.

J'aurais pu me contenter de demander une réduction uniquement pour les petits revenus, mais je voulais aussi favoriser les contribuables qui dépassent les seuils permettant de toucher des subventions de caisses maladie ou d'autres prestations sociales. Ces personnes assument la totalité de leurs charges sans l'aide de l'Etat et il ne leur reste pour vivre souvent pas beaucoup d'argent. Nous devons aussi reconnaître leur contribution importante au bon fonctionnement de l'Etat social en leur rétrocédant une petite partie de leurs impôts, d'autant plus que, pour atteindre ce revenu, souvent les deux parents travaillent. N'oubliez pas que, dans ce revenu, est comptée la valeur locative des bâtiments qui gonfle artificiellement les revenus.

Notre canton a fait des efforts importants en diminuant les charges fiscales pour l'économie, pour les entreprises et pour les familles. Ces réductions successives n'ont pas empêché une progression soutenue des recettes d'impôts ces dernières années.

Aujourd'hui, il est temps de favoriser les personnes physiques. Cependant, une diminution linéaire des impôts favorise principalement les grands contribuables.

C'est pourquoi nous proposons de déduire un montant fixe de la somme à payer, car cela avantage en premier les revenus modestes.

Je suis consciente de la charge que cela représente pour le canton, mais je suis persuadée que de déduire 300 francs sur le montant de l'impôt à payer est un moyen social pour diminuer la charge fiscale des contribuables. En effet, 300 francs d'économies, c'est primordial pour les petits revenus. Ce sera certainement aussi apprécié par les personnes disposant d'un revenu moyen. Merci de votre soutien.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Votre motion est combattue.

M. le député Daniel Pignat (PDCB):

Le groupe PDCB a pris connaissance de la motion "baisser les impôts oui mais!".

Même si, à première vue, celle-ci se base sur un motif probablement louable, force est de constater que cette motion n'apporte pas une solution équitable pour améliorer la situation des bas et moyens revenus.

En effet, vous nous proposez une déduction forfaitaire de 300 francs sur le montant des impôts à payer pour les personnes disposant d'un revenu net imposable de 80'000 francs ou moins. Cette mesure n'apportera quasiment aucune amélioration à une famille de cinq personnes, le montant déductible représentant pour la famille 82 centimes par jour, soit 16 centimes par personne. Je vous laisse apprécier l'effet de cette mesure.

Par contre, pour une personne seule ayant un revenu net imposable de 80'000 francs à disposition et qui n'a, a priori, pas besoin de cette aide, la déduction consentie représente un argent de poche complémentaire, sûrement bienvenu, mais pas forcément nécessaire.

Finalement, pourquoi nous proposez-vous un plafond à 80'000 francs plutôt qu'à 70'000 ou 90'000 francs? Et sur quelles réflexions repose la déduction de 300 francs par rapport à un autre montant?

Force est de constater que la mesure proposée n'a fait l'objet d'aucune analyse précise quant à la nécessité, ses effets et son coût.

Enfin, ce Parlement devra, lors de la session de décembre, se pencher sur les modifications de la loi fiscale et le budget 2009 contient déjà un montant de 30 millions en prévision d'une baisse d'impôts, ciblée elle.

Vous l'aurez compris, au vu de ce qui précède, le groupe PDCB combat cette motion.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous allons passer au vote.

Par 72 voix contre 24 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.251 de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz.

Vous avez ainsi classé cette motion au stade du développement.

13. MOTION

des députés Michelle Grandjean Böhm (PS/AdG), Franziska Lutz-Marti (CVPO), Sonia Z'graggen (PS/AdG), Bernard Briguet (PS/AdG), Christoph Michlig (CSPO) et cosignataires concernant les déductions fiscales des frais supplémentaires occasionnés par la perte d'autonomie de la personne âgée: un service du maintien de la personne âgée à domicile (11.06.2008) (1.252)

MOTION

der Grossrätinnen Michelle Grandjean Böhm (PS/AdG), Franziska Lutz-Marti (CVPO), Sonia Z'graggen (PS/AdG) sowie der Grossräte Bernard Briguet (PS/AdG), Christoph Michlig (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend steuerlicher Abzug der Zusatzkosten im Zusammenhang mit dem Autonomieverlust der Betagten: eine Fördermassnahme für den Verbleib zu Hause (11.06.2008) (1.252)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Michèle Grandjean Böhm (PS/AdG):

L'objet de cette motion est de permettre à la personne âgée atteinte dans sa santé de procéder à une déduction fiscale des frais engendrés par la perte de son autonomie.

En effet, dans bien des cas, cette personne peut rester à la maison, mais elle se voit dans l'obligation d'engager une personne pour réaliser les tâches de base pour l'entretien d'une maison comme par exemple le ménage, les achats ou l'entretien simple de l'extérieur.

Il s'avère, cependant, que la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées prévoit cette situation.

Il n'est, par contre, pas simple pour les contribuables de comprendre que la situation de la personne âgée soit assimilée à celle de la personne en situation de handicap. C'est la raison pour laquelle de nombreuses personnes ne connaissent pas leurs droits et ne demandent pas de déductions fiscales.

M. Salamin, chef du Service des contributions, nous a assurés que cette motion est réalisée à 95%; par conséquent, **nous la retirons.**

Mais, il a également reconnu que l'information devrait être plus complète et plus précise. Afin de clarifier les points importants liés au mot "handicap" et de préciser certains aspects pour les personnes âgées ayant perdu une partie de leur autonomie, nous allons déposer une interpellation.

Nous demandons au Bureau de bien vouloir la traiter lors de la session de décembre afin de compléter le guide des personnes physiques sur la manière de remplir la déclaration fiscale 2008.

D'avance, merci au nom des personnes âgées concernées.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous prenons note que **vous retirez votre motion**, que vous allez déposer une interpellation et que vous demandez au Bureau que celle-ci puisse être traitée en session de décembre, chose que nous examinerons dans le cadre de la séance du Bureau du Grand Conseil.

14. INTERPELLATION

du député Franz Ruppen (UDC/SVP) concernant les frais forfaitaires en cas d'activité professionnelle indépendante: changement de pratique au sein du Service cantonal des contributions? (13.06.2008) (1.254)

INTERPELLATION

von Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP) betreffend Spesenpauschale bei selbstständiger Erwerbstätigkeit: Praxisänderung bei der kantonalen Steuerverwaltung? (13.06.2008) (1.254)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Le texte de l'interpellation étant suffisamment clair, Monsieur le conseiller d'Etat, vous pouvez répondre.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

L'auteur de l'interpellation demande pourquoi le Service cantonal des contributions a modifié sa pratique concernant les frais forfaitaires des contribuables indépendants et plus particulièrement des études d'avocat et de notaire et des bureaux d'architecture.

En préambule, nous relevons que le Service cantonal des contributions n'a jamais fixé dans ses circulaires ou directives les frais forfaitaires des frais de représentation des indépendants, notamment ceux des études d'avocat, de notaire ou des bureaux d'architecture.

En ce qui concerne les contribuables exerçant une activité indépendante, les articles 27 alinéa 1 de la loi sur l'impôt fédéral direct et l'article 23 de la loi sur la fiscalité admettent de déduire du revenu brut les frais justifiés par l'usage commercial ou professionnel. Si l'énumération de ceux-ci n'est qu'exemplative, leur déductibilité est conditionnée par la preuve de leur nécessité au regard de l'activité poursuivie. Cette preuve incombe aux contribuables puisqu'elle tend à la diminution de la charge fiscale. En principe, les frais comptabilisés doivent être justifiés. Les autorités fiscales et les instances judiciaires autorisent que certaines dépenses, par exemple les frais de représentation, soient déduites de manière forfaitaire. Ces forfaits tiennent compte notamment de la profession, du genre du commerce, des usages, du revenu ou du chiffre d'affaires.

Pour la période fiscale 2006, les autorités fiscales n'ont pas changé leur pratique en matière de frais forfaitaires de représentation.

En revanche, il est exact que pour un certain nombre d'indépendants, parmi lesquels les études d'avocat et de notaire et les bureaux d'architecture, quelques autorités fiscales ont appliqué par analogie le règlement complémentaire pour le personnel dirigeant relatif au remboursement des frais édité par la Conférence suisse des impôts.

En ce qui concerne les frais de représentation, ce règlement prévoit un taux pouvant aller jusqu'à 5% du revenu, mais au maximum 24'000 francs.

D'autres autorités fiscales ont effectué une enquête portant sur les frais forfaitaires et effectifs de représentation dans leur rayon d'un certain nombre d'indépendants. Sur la base de forfaits ressortant du règlement de la Conférence suisse des impôts et des résultats des enquêtes effectuées, les autorités fiscales ont dû adapter quelques forfaits.

Les contribuables qui ne seraient pas d'accord avec les adaptations effectuées par les autorités fiscales ont la possibilité de formuler une réclamation dans les délais impartis et, en plus, à l'appui de leur réclamation, ils peuvent invoquer toutes les circonstances relevantes pour un forfait plus élevé ou alors donner leurs frais effectifs qui, eux, sont toujours déductibles. Merci.

15. MOTION

**du groupe SPO, par les députés Robert Sarbach et German Eyer,
concernant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles; modification
des critères d'imposition (13.06.2008) (1.255)**

MOTION

**der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Robert Sarbach und German
Eyer, betreffend Gesetz über die Besteuerung der Motorfahrzeuge;
Umstellung der Besteuerungskriterien (13.06.2008) (1.255)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

Der Antrag für die vorgeschlagene Gesetzesänderung ist eigentlich für die Klimasession von morgen Donnerstag vorgesehen gewesen. Wir finden es aber sinnvoll, dass das Büro diese Motion separat behandeln will, angesichts ihrer Wichtigkeit.

Die EU Kommission schlug bereits im Juli 2005 vor, die Motorfahrzeugsteuer europaweit von CO2 Ausstoss jeden Autos abhängig zu machen. Bislang sind es jedoch erst neun der 25 EU Länder, welche die Kraftfahrzeuge nach CO2 Ausstoss und nicht nach Hubraum besteuern. In Dänemark, Grossbritannien und Schweden ist die Motorfahrzeugsteuer ausschliesslich CO2 abhängig. Nicht gut sieht es hingegen im Land der Luxusautos aus. Deutschland hat einen Marktanteil an Personenwagen mit unter 131g CO2 Ausstoss von gerade einmal 11,3 Prozent im ersten Halbjahr 2008. Schlechter schnitten von 17 europäischen Staaten nur die Schweiz, Irland und Finnland ab.

Damit sich klimafreundliche Personenwagen beim Kunden durchsetzen, ist die Automobilindustrie auf die Unterstützung der Politik angewiesen.

Aufgabe der Hersteller ist es, emissionsarme Technologien zu wettbewerbsfähigen Preisen anzubieten und die Käufer durch konsequentes Marketing zum Kauf umweltfreundlicher Fahrzeuge zu bewegen.

Der Gesetzgeber sollte diese Anstrengungen unterstützen, beispielsweise durch die Umstellung der Motorfahrzeugbesteuerung auf eine CO2 abhängige Besteuerung. Die Neuordnung der Motorfahrzeugsteuer soll mit Ermässigungen den Kauf sparsamer und klimafreundlicher Autos belohnen und so nach und nach die alten Dreckschleudern von der Strasse drängen.

In Deutschland soll ab 2010 diese Praxis umgesetzt werden. Die Bundesregierung will dadurch Anreize für eine stärkere Nachfrage nach verbrauchs- und schadstoffarmen Fahrzeugen schaffen. Sparsame Fahrzeuge können dadurch steuerlich entlastet und solche mit einem hohen Verbrauch stärker belastet werden. Durch massvolle Erhöhung der Steuersätze im Altbestand soll sicher gestellt werden, dass die Neufahrzeuge bei der Besteuerung nicht schlechter gestellt sind.

Obwohl diese Diskussion in der Schweiz noch in den Kinderschuhen steckt, wäre es ein Zeichen seitens unseres Tourismuskantons Wallis, sich für den Erhalt sauberer und gesunder Luft einzusetzen.

Wir bitten daher den Staatsrat die nötigen Schritte in die vorgeschlagene Richtung zu unternehmen.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Cette motion déposée en ce que je qualifierai de session ordinaire va exactement dans le même sens que les deux que nous traiterons demain durant la session sur le climat, à savoir la 1.241 du groupe SPO et la 1.257 du groupe CSPO.

Raison pour laquelle je ne vois pas pourquoi on la traite aujourd'hui puisqu'une session sur le climat est prévue à cet effet.

Pour cette raison, je vous demande – je ne sais pas si je dois le faire sous la forme d'une motion d'ordre – que cette motion soit également traitée demain puisqu'elle est identique à celles que je viens de citer en la matière.

Si ça ne pouvait pas être fait sous cette forme, à ce moment-là, je reprendrai la parole pour combattre cette motion.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

On peut prendre cette demande sous forme de motion d'ordre, mais je m'adresse peut-être au motionnaire: est-ce que traiter cette motion dans le cadre de la session spéciale sur le climat vous convient également, Monsieur le député? Si vous voulez la traiter maintenant, on va passer à la motion d'ordre.

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

Sehr gerne, Herr Grossratspräsident. Das war ja auch eigentlich die Absicht der Initianten dieser Motion, das unter dieser Klimasession zu behandeln. Und selbstverständlich werde ich mich morgen nochmals darum bemühen.

Le président:

Très bien!

D'autres personnes désiraient combattre cette motion; sont-elles d'accord de la traiter demain?

Elles me font signe que oui.

Je crois qu'il n'y a pas besoin de voter. C'est le bon sens qui dicte qu'on va remettre cette motion à l'ordre du jour de demain.

Je vous remercie.

16. MOTION

**du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz,
concernant: les enfants ne doivent pas être un luxe! (13.06.2008) (1.256)**

MOTION

**der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz,
betreffend: Kinder dürfen kein Luxus sein! (13.06.2008) (1.256)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Dans notre canton, les femmes actives sur le marché du travail sont de plus en plus nombreuses. Les femmes sont de mieux en mieux formées. Et l'économie a besoin de cette main-d'œuvre. De plus, les familles, souvent, ne pourraient vivre avec un seul salaire. Et ce n'est pas toujours par choix que les femmes travaillent.

Assumer les coûts découlant du placement d'un enfant présentent pour les familles de ce canton une charge importante. C'est pourquoi il est logique de pouvoir déduire les frais de garde effectifs afin que le revenu des familles ne soit pas lourdement grevé par la charge financière importante que représente le placement des enfants à la crèche ou chez une maman de jour.

Cette motion propose de permettre une déduction des frais de garde effectifs à concurrence de 4'000 francs par enfant jusqu'à 16 ans pour les revenus inférieurs à 90'000 francs. Cela doublera presque la déduction pour les frais de garde qui est actuellement de 2'100 francs et augmentera la prise en charge jusqu'à 16 ans. Cette limite d'âge de 16 ans est surtout importante pour les parents d'enfants souffrant de handicap qui ne voient jamais leurs enfants devenir autonomes.

Le Conseil d'Etat a repris notre proposition dans son projet de mesures fiscales ciblées en faveur des contribuables. Nous l'en remercions. La proposition du Conseil d'Etat va même plus loin que la nôtre puisqu'elle supprime le plafond de 90'000 francs.

Nous retirons donc notre motion en faveur du projet du Conseil d'Etat.

Nous espérons que la majorité de ce Parlement acceptera de soutenir ce projet et permettra ainsi aux familles de pouvoir déduire les frais de garde effectifs de leurs enfants.

Je tiens, pour terminer, quand même à préciser à M. Voide que nos motions demandant des baisses fiscales ont précédé le projet du Conseil d'Etat, et non le contraire.

Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Je prends note que vous retirez votre motion.

17. POSTULAT
de la députée Graziella Walker Salzmann (CSPO) et cosignataires
concernant les rencontres "FemmesTISCHE" (13.06.2008) (1.258)
POSTULAT
von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend FemmesTISCHE (13.06.2008) (1.258)
TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Zu diesem Postulat gibt es eigentlich nichts weiter auszuführen als den Hinweis zu machen, dass gerade die Einbürgerungen, über welche wir heute abgestimmt haben, gezeigt haben, dass das Sprachproblem der Grund ist warum man Gesuche ablehnt und genau um diesem Sprachproblem von Frauen entgegenzuwirken, wurde dieses Postulat hinterlegt.

Ich danke.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Votre postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Nous arrivons gentiment au terme de notre ordre du jour avec le dernier point.

18. RESOLUTION
du groupe GRL, par le député René Constantin, concernant: devoir de
dénoncer les actes pédophiles à la justice pénale (11.09.2008) (1.269)
RESOLUTION
der GRL-Fraktion, durch Grossrat René Constantin, betreffend Pflicht
zur strafrechtlichen Anzeige von pädophilen Handlungen (11.09.2008)
(1.269)

TEXTE DEPOSEE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député René Constantin (GRL):

Le texte qui vous est soumis ce matin a été mûri, réfléchi, façonné en partenariat – et j'insiste là-dessus – avec les services du Département de l'intérieur, que je remercie vivement pour leur précieuse collaboration.

Rappelez-vous le postulat initial de notre groupe qui visait à contraindre les autorités ecclésiastiques à signaler à la justice pénale tout acte pédophile clairement établi. Ce postulat résultait de témoignages de victimes qui ont fait part du non-traitement de ces actes pédophiles pourtant connus des autorités en fonction.

Des gens bien intentionnés et les services de M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier nous ont fait comprendre que ledit postulat ne répondait pas totalement à la problématique, car il ne visait, en fait, qu'une catégorie de la population, en l'occurrence le monde de l'Eglise. Si nous voulions apporter un vrai plus à la lutte contre la loi de l'omerta, il fallait étendre la portée du texte à d'autres couches de la population.

Les remarques des personnes qui ont contribué à la rédaction de ce texte étaient parfaitement fondées. Nous avons ainsi adhéré à la proposition du Conseil d'Etat de transformer ledit postulat en résolution.

Le Valais est précurseur en la matière puisque, dans la loi en faveur de la jeunesse, il oblige les personnes côtoyant les enfants dans leurs activités à signaler les situations de mise en danger de l'enfant ou de l'adolescent au supérieur hiérarchique ou à l'autorité tutélaire. Il est clairement stipulé que les infractions poursuivies d'office doivent être dénoncées au juge d'instruction pénale.

Ce qui se fait en Valais doit se faire, Mesdames et Messieurs, sur l'ensemble du pays.

Le droit d'aviser, comme le stipule l'article 364 du code pénal, ne suffit pas. Faut-il se remémorer la loi du silence qui a prévalu dans notre canton ou aussi les faits dévoilés la semaine dernière encore dans le canton de Fribourg, faits connus par l'autorité ecclésiastique mais non transmis pour autant à la justice, pour être convaincu que ce droit d'aviser doit se métamorphoser en devoir de signaler et ce pour toutes les personnes, quelles que soient leurs fonctions auprès d'enfants ou de jeunes adolescents?

Renforcer la protection de notre jeunesse avec cette obligation de signaler représente à coup sûr une alternative à la volonté d'instaurer l'imprescriptibilité voulue par l'initiative du 30 novembre prochain, initiative que d'aucuns jugent peu efficace de par la difficulté de réunir, après des décennies, preuves ou témoignages à charge.

En la matière, il faut tout faire pour ne pas laisser du temps au temps.

L'efficacité de la lutte contre les actes pédophiles peut être grandement améliorée si l'obligation de signaler au supérieur ou à la justice, c'est selon, est généralisée.

Qu'un capucin ou un enseignant ou encore un moniteur de gym puisse sévir et commettre moult actes criminels durant plus de 20 ans sans qu'il y ait dénonciation, cela, Mesdames et Messieurs, ne doit plus exister.

Nous vous invitons à soutenir massivement cette résolution, à l'instar du juge des mineurs, M. Lavanchy, qui s'est exprimé favorablement sur ce texte, une résolution qui, si elle est adoptée par ce plenum puis ensuite par la Berne fédérale, apportera un réel plus au niveau de la protection de notre jeunesse.

Je vous remercie pour votre soutien.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Il y a une demande de parole.

Je vous rappelle l'article 142 alinéa 2 du règlement: "La discussion générale pour une résolution n'est pas ouverte, à moins que le Grand Conseil n'en décide autrement."

Madame la députée Marie-Christine Zen Ruffinen, est-ce que vous souhaitez ouvrir la discussion?

("Je combats en tout cas" – répond la députée Marie-Christine Zen Ruffinen).

Alors, vous souhaitez la discussion.

Nous allons d'abord devoir voter pour ouvrir la discussion.

Si le Grand Conseil l'accepte, vous pourrez vous exprimer; si le Grand Conseil ne l'accepte pas, la discussion ne sera pas ouverte.

Nous votons.

Par 69 voix contre 41 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'ouvrir la discussion générale sur cette résolution.

M^{me} la députée Marie-Christine Zen Ruffinen (PDCC):

Les actes pédophiles sont révoltants et choquent tout le monde. Ils doivent être pénalement punis et tout doit être entrepris pour aider les victimes.

Mais, cette résolution est dangereuse et je la combats.

Premièrement, le Législateur fédéral du code pénal, dans sa sagesse, laisse aux personnes astreintes au secret professionnel le droit de dénoncer ou non les actes pédophiles. Il considère que les personnes tenues par le secret professionnel (quelques professions bien spécifiques: médecins, avocats, sages-femmes, etc.) sont à même de juger si elles doivent passer outre leur secret professionnel pour dénoncer des actes pédophiles, car la dénonciation pénale peut avoir des conséquences dramatiques. Il est extrêmement important que ce respect du secret professionnel perdure.

Deuxièmement, de nombreux exemples relatés par la presse ont montré que des personnes travaillant dans le monde de l'enfance ont pu interpréter à tort des signes faisant croire que des enfants étaient victimes d'actes pédophiles alors que ce n'était pas le cas. Ces faits devraient nous faire réfléchir sur les conséquences des dénonciations obligatoires par des professionnels pas forcément qualifiés dans ce domaine.

On connaît tous la complexité des cas de pédophilie. Nous vivons une période où les enfants sont très avertis. Ils sont, très jeunes, sensibilisés par tout ce qui les entoure et leur imaginaire très développé les amène parfois à fabuler sans qu'ils mesurent forcément les conséquences de leurs paroles. Les adultes sont là pour les protéger et surtout pour trier le bon grain de l'ivraie.

Il n'y a pas de doute, des actes très graves contre l'intégrité des enfants existent, mais il peut s'agir d'une mauvaise interprétation de problèmes vécus par l'enfant. De même, l'on a pu voir, ces dernières années, nombre de dénonciations utilisées dans des divorces comme des armes contre le conjoint pour empêcher des droits de visite.

Imaginez les conséquences pour un innocent, objet d'une dénonciation pénale. Une enquête, des jours ou des semaines de prison après une arrestation en famille ou au bureau, d'où la perte de son emploi, et un procès qui se finit par un acquittement, mais qui laisse une vie détruite.

C'est pourquoi nous combattons cette résolution, qui part d'une très bonne intention, mais l'enfer en est pavé.

Cependant, nous irons plus loin en déposant une motion pour modifier l'article 54 de la loi valaisanne sur la jeunesse afin d'instituer une commission composée de spécialistes (pédopsychiatres, psychologues, avocats ou autres) formés dans ces questions très délicates et aptes à juger la véracité des propos de l'enfant, et chargés de prendre toutes les mesures, y compris la dénonciation pénale afin de protéger les mineurs contre leur entourage et quelquefois contre eux-mêmes.

S'il est effrayant de constater l'horreur des actes pédophiles, il est tout aussi essentiel que les professionnels qui côtoient les enfants dans leur quotidien soient armés pour lutter contre de tels actes, et instituer un soutien dans de telles situations est le devoir de l'Etat.

N'oubliez jamais que n'importe qui peut avoir à affronter une dénonciation et tout le monde doit être protégé: les victimes bien entendu, mais aussi les innocents pris dans la tourmente d'une mise en cause erronée.

Faisons confiance au législateur fédéral et occupons-nous d'abord des mesures à prendre pour combattre ce fléau dans notre canton avec des mesures justes et efficaces.

Si vous êtes sensibles à mes arguments, refusez cette résolution.

Merci de votre soutien.

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

Nous n'avions pas prévu de prendre la parole sur cet objet pensant que la discussion ne serait pas ouverte, mais le débat démocratique le demande.

J'aimerais ainsi juste amener une ou deux précisions.

Concernant les intentions du député René Constantin et du groupe GRL, je pense qu'ici, dans l'Assemblée, tout le monde peut être d'accord sur le fait que les actes pédophiles doivent être absolument condamnés, notamment par la justice pénale.

Cependant, il y a un problème de fond et un problème de forme.

Le problème de fond, c'est exactement ce qui a été décrit tout à l'heure – je ne vais pas le reprendre –, c'est la question quand même de la différenciation entre une dénonciation pénale et ce qui est dans la loi en faveur de la jeunesse qu'on a en Valais, soit le devoir d'aviser son supérieur hiérarchique. Il y a une différence importante dans les conséquences pour les personnes concernées et surtout dans l'activité justement de la démarche liée à ce délit.

Personnellement, ayant fait partie de la première commission ayant traité ce sujet lors de l'introduction de la nouvelle loi en faveur de la jeunesse à l'époque, non seulement je l'ai défendue mais, en plus, j'ai dû aller l'expliquer, notamment avec le juge Jean Zermatten, pour dire à quel point, notamment auprès des travailleurs sociaux qui comprenaient mal cette obligation, ce devoir d'aviser, pour leur expliquer à quel point cela avait du sens et qu'il ne fallait pas se cacher derrière le secret de fonction ou le secret professionnel, mais qu'il était important de pouvoir mettre en marche, si c'était nécessaire, des procédures pas forcément pénales mais des procédures ne serait-ce qu'administratives ou au sein des services concernés de l'Etat.

C'est pour cela que cette résolution me semble limite sur le fond.

Cependant, elle me semble aussi limite sur la forme.

J'ai entendu souvent, lors du dépôt de résolutions dans cette Assemblée, que le Parlement cantonal n'est pas une Assemblée fédérale et n'est pas le Parlement fédéral. Alors, ici, il me semble important de ne pas confondre les choses. Je crois qu'effectivement, c'est un sujet d'actualité. Il est traité. On va voter sur ce sujet le 30 novembre au niveau fédéral. Mais il me semble que le canton du Valais, à mon sens, ne gagnerait pas à vouloir donner des leçons à

l'ensemble de la Suisse. Par contre, il gagnerait peut-être par une autre procédure, peut-être en coordination avec d'autres cantons pour éventuellement lancer une initiative cantonale ou des initiatives cantonales concertées.

Par contre, Monsieur le député René Constantin, les élections fédérales ont eu lieu l'année passée. Vous n'avez pas été élu au Conseil national. Je ne suis pas sûr qu'une démarche de ce type-là soit bien reçue et bien perçue au niveau fédéral. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je voudrais juste préciser concernant la forme de la résolution qui a été examinée par le Bureau du Grand Conseil, celle-ci remplit tout à fait la forme de notre règlement.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

La question est délicate.

Le concours des services de l'Administration n'a sans doute pas été superflu pour élaborer un texte que nous apprécierons en fin de parole.

A l'instar du collègue Jean-Henri Dumont, nous aimerions trouver un parallélisme dans les positions de l'initiant avec la problématique de l'imprescriptibilité des actes de pornographie sur lesquels nous allons voter le 30 novembre.

Le groupe UDC/SVP partage le souci des initiants.

Le groupe UDC/SVP fait sienne la douleur des victimes d'actes intolérables et inadmissibles.

Par contre, le groupe UDC/SVP souhaite *cum grano salis*, mettre un petit peu de nuance, car le système d'instauration de ce qui pourrait être compris comme une forme de délation peut être tout autant dramatique.

Je cite deux exemples où le système de délation, lorsque la présomption d'innocence ne fonction pas totalement, peut avoir des conséquences terribles.

Vous avez souvenir du conseiller national Hubert Bonvin, mon ami Hubert Bonvin avec lequel je siégeais au comité de la Société valaisanne des officiers, qui a été soupçonné alors qu'il était conseiller national de prétendues escroqueries. Il a dû démissionner de son rôle de conseiller national, pourtant dans lequel il excellait. Et quelque temps après, il a été blanchi, acquitté par le Tribunal fédéral. Un premier exemple du danger de cette forme de délation.

Vous avez aussi souvenir de la date du 12 janvier 1989: M^{me} Elisabeth Kopp, conseillère fédérale, devait quitter le Conseil fédéral. Sans doute, c'était plus un reproche qu'on lui faisait d'avoir un mari qui n'était pas au-dessus de tout soupçon que de ses qualités propres de conseillère fédérale. M^{me} Kopp a démissionné, a dû démissionner, et quelques mois après, elle a été blanchie, acquittée par le Tribunal fédéral.

Tout cela pour dire que ce genre d'initiative, sans doute salutaire, mérite beaucoup de prudence et de retenue.

C'est dans ce sens que le groupe UDC/SVP, en face d'un problème juridique délicat mais un problème humain vrai et réel, soutient la demande du député René Constantin et consorts.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Il n'y a plus de demande de parole.

La discussion est close.

Nous allons passer au vote concernant cette résolution.

Par 68 voix contre 38 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution 1.269 du député René Constantin.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous sommes au bout de notre ordre du jour à midi pile, comme une horloge suisse.

Je vous remercie de votre discipline.

Je vous souhaite un bon appétit et surtout d'être en forme pour une grande journée politique demain jeudi.

La séance est levée à 12 heures.

Séance du jeudi 13 novembre 2008

Présidence: M. le député Paul-André Roux.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

SESSION CLIMAT

KLIMASESSION

1. Déclaration du Conseil d'Etat concernant la politique sur le climat
Erklärung des Staatsrats zur Klimapolitik

Développements et traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen und Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

2. Interpellation de la députée (suppl.) Francine **ZUFFEREY MOLINA** (PS/AdG) concernant: quelles mesures prend le canton pour réduire le réchauffement climatique, la fonte des glaciers, etc.? (12.03.2008) (5.088) (*en collaboration avec le DSSE*)
Interpellation von Grossrätin (Suppl.) Francine **ZUFFEREY MOLINA** (PS/AdG) betreffend: Welche Massnahmen ergreift der Kanton zur Reduktion der Klimaerwärmung, des Gletscherschwunds usw.? (12.03.2008) (5.088) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)
3. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant les feux de déchets en plein air (08.04.2008) (5.090)
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Verbrennung von Abfällen im Freien (08.04.2008) (5.090)
4. Motion du groupe PDCB, par le député Alphonse-Marie **VEUTHEY**, concernant: quelles mesures contre les particules fines pour nos installations de chauffage? (09.04.2008) (5.092)
Motion der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Alphonse-Marie **VEUTHEY**, betreffend Massnahmen gegen Feinstaub aus Heizanlagen (09.04.2008) (5.092)
5. Motion des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.) (SPO), Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) et Evelyne **BEZAT** (suppl.) (PS/AdG) concernant l'autorisation de construction (07.05.2008) (5.093) (*en collaboration avec le DSSE*)
Motion von Grossrat Grégoire **RABOUD** (Suppl.) (SPO), sowie der Grossrätinnen Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) und Evelyne **BEZAT** (Suppl.) (PS/AdG) betreffend Baubewilligung (07.05.2008) (5.093) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)

6. Postulat des députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) (PS/AdG), Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) et cosignataires concernant la généralisation des cours de sensibilisation au respect de l'environnement pour le personnel d'entretien (07.05.2008) (5.094)
 Postulat von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG), Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend allgemeine Einführung von Umweltsensibilisierungskursen für das Unterhaltspersonal (07.05.2008) (5.094)
7. Postulat des députés Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO), Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) (PS/AdG) et cosignataires concernant l'écologie appliquée dans l'administration (07.05.2008) (5.095)
 Postulat von Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO), Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend angewandter Umweltschutz in der Verwaltung (07.05.2008) (5.095)
8. Interpellation du groupe SPO, par les députés German **EYER**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et Susanne **HUGO-LÖTSCHER**, concernant l'eau, un élément vital pour l'homme et la nature (08.05.2008) (5.096)
 Interpellation der SPO-Fraktion, durch Grossrat German **EYER** sowie der Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Susanne **HUGO-LÖTSCHER**, betreffend Wasser - lebenswichtiges Element für Mensch und Natur (08.05.2008) (5.096)
9. Motion du groupe SPO, par le député German **EYER**, concernant des installations solaires sur le toit – aussi dans des zones centrales (09.05.2008) (5.097)
 Motion der SPO-Fraktion, durch Grossrat German **EYER**, betreffend Solaranlagen aufs Dach – auch in Kernzonen (09.05.2008) (5.097)
10. Postulat du groupe SPO, par le député German **EYER**, concernant un rapport sur le climat (09.05.2008) (5.098) (*en collaboration avec les autres départements*)
 Postulat der SPO-Fraktion, durch Grossrat German **EYER**, betreffend Klimabericht (09.05.2008) (5.098) (*in Zusammenarbeit mit den anderen Departementen*)
11. Postulat du groupe SPO, par le député German **EYER**, concernant la biodiversité (13.06.2008) (5.107)
 Postulat der SPO-Fraktion, durch Grossrat German **EYER**, betreffend Biodiversität (13.06.2008) (5.107)

Développements et traitements: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE)

Entwicklungen und Behandlungen: Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

12. Postulat du groupe GRL, par le député Narcisse **CRETENAND**, concernant les états généraux de l'énergie (12.12.2007) (2.121)

Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETTENAND**, betreffend Energiedebatte (12.12.2007) (2.121)

13. Postulat des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.) (SPO), Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) et Evelyne **BEZAT** (suppl.) (PS/AdG) concernant l'installation de réducteurs de tension (07.05.2008) (2.132)
Postulat von Grossrat Grégoire **RABOUD** (Suppl.) (SPO) sowie der Grossrätinnen Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) und Evelyne **BEZAT** (Suppl.) (PS/AdG) betreffend Installation von Spannungsreduziergeräten (07.05.2008) (2.132)
14. Postulat des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.) (SPO), Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) et Evelyne **BEZAT** (suppl.) (PS/AdG) concernant la campagne de sensibilisation aux économies d'énergie (07.05.2008) (2.133)
Postulat von Grossrat Grégoire **RABOUD** (Suppl.) (SPO) sowie der Grossrätinnen Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) und Evelyne **BEZAT** (Suppl.) (PS/AdG) betreffend Energiesparkampagne (07.05.2008) (2.133)
15. Postulat du député Narcisse **CRETTENAND** (GRL) et cosignataires concernant les capteurs solaires thermiques (10.06.2008) (2.135)
Postulat von Grossrat Narcisse **CRETTENAND** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend thermische Sonnenkollektoren (10.06.2008) (2.135)
16. Postulat du groupe SPO, par le député German **EYER**, concernant une offensive en faveur des sources indigènes d'énergie (13.06.2008) (2.138)
Postulat der SPO-Fraktion, durch Grossrat German **EYER**, betreffend Offensive für einheimische Energieträger (13.06.2008) (2.138)
17. Postulat du groupe SPO, par le député German **EYER**, concernant les chauffages électriques (13.06.2008) (2.139)
Postulat der SPO-Fraktion, durch Grossrat German **EYER**, betreffend Elektroheizungen (13.06.2008) (2.139)

Développements et traitements: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS)

Entwicklungen und Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

18. Motion du groupe SPO, par les députés Susanne **HUGO-LÖTSCHER**, Marc **KALBERMATTER** (suppl.) et German **EYER**, concernant un système de bonus-malus pour l'imposition des véhicules à moteur (07.05.2008) (1.241)
Motion der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER** sowie der Grossräte Marc **KALBERMATTER** (Suppl.) und German **EYER**, betreffend Bonus-Malus-System bei der Motorfahrzeugbesteuerung (07.05.2008) (1.241)
19. Motion du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant une révision de l'impôt sur les véhicules à moteur: système de bonus-malus (13.06.2008) (1.257)

Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend Revision der Motorfahrzeugsteuer: Bonus-Malus-System (13.06.2008) (1.257)

20. Motion du groupe SPO, par les députés Robert **SARBACH** et German **EYER**, concernant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles; modification des critères d'imposition (13.06.2008) (1.255)

Motion der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Robert **SARBACH** und German **EYER**, betreffend Gesetz über die Besteuerung der Motorfahrzeuge; Umstellung der Besteuerungskriterien (13.06.2008) (1.255)

21. Interpellation du groupe SPO, par les députés German **EYER**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et Susanne **HUGO-LÖTSCHER**, concernant: pas de diesel sans filtre (08.05.2008) (1.243) (*en collaboration avec le DTEE*)

Interpellation der SPO-Fraktion, durch Grossrat German **EYER** sowie der Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Susanne **HUGO-LÖTSCHER**, betreffend: Kein Diesel ohne Filter (08.05.2008) (1.243) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)

22. Postulat du groupe SPO, par le député German **EYER**, concernant les frais de bicyclette (09.05.2008) (1.247)

Postulat der SPO-Fraktion, durch Grossrat German **EYER**, betreffend Fahrradspesen (09.05.2008) (1.247)

* * * * *

Première lecture

23. Loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties

Erste Lesung

Ausführungsgesetz des eidgenössischen Tierseuchengesetzes

Première lecture

24. Modification de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels

Erste Lesung

Änderung des Gesetzes über die Anwendung des Bundesgesetzes über Lebensmittel und Gebrauchsgegenstände

25. Rapport de la commission de gestion consécutif à l'audit par l'IF et l'OFROU de la gestion du projet et des travaux du lot 6506 "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" dans le cadre des travaux de l'A9

Bericht der Geschäftsprüfungskommission über das durch FI und ASTRA durchgeführte Audit betreffend Geschäftsführung Projektierung und Arbeiten Los 6506 "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" im Rahmen der Bauarbeiten an der A9

Réponse du Conseil d'Etat

Antwort des Staatsrates

Le président:

J'ai le grand plaisir de vous adresser mes plus cordiales salutations en cette belle journée parlementaire. Effectivement, aujourd'hui sera une grande journée puisque nous allons faire quelque chose d'inédit ce matin et, cet après-midi, évidemment, nous débattons d'une loi que tout le canton attend.

Cependant, ce matin, je devais vous transmettre une lettre ouverte provenant de l'école professionnelle de Viège. Curieusement, la direction de l'école nous a informés que les élèves n'avaient aucun intérêt pour cette démarche. Nous en prenons note, car la démocratie, c'est aussi l'absentéisme ou l'abstention, cela dépend, et nous respectons ce choix. Toutefois, j'ose espérer qu'il s'agit vraiment d'une décision des apprentis et non pas de la direction.

No comment!

Voilà, journée des filles!

J'ai le plaisir, au nom du Parlement, de souhaiter la bienvenue aux jeunes filles et également au jeune homme – sans s – de nos parlementaires qui profitent de cette journée pour nous rendre visite et découvrir le travail de sa maman, papa, oncle, tante députés.

Un petit clin d'œil à Thiébaud qui se trouve seul parmi toutes ces jeunes filles..., c'est le dur apprentissage de la minorité qui, pour une fois, est dans le sens inverse.

J'espère que vous prendrez du plaisir parmi nous et que cette journée restera un très beau souvenir pour vous.

Vous allez découvrir toutes les facettes de la vie parlementaire grâce à votre guide de ce jour, notre adjointe M^{me} Fernande Melly-Fux, que je remercie pour son appui.

Je tiens également à féliciter le Bureau de l'égalité et de la famille de cette excellente initiative qui, je l'espère, se perpétuera à l'avenir. Mes remerciements vont également à l'Office cantonal du personnel pour l'organisation de cette journée.

Je vais nommément appeler ces jeunes filles et ce jeune homme pour que vous les connaissiez un peu mieux, mais, tout d'abord, j'aimerais saluer à la tribune les jeunes filles, enfants de nos représentants des médias, chefs de service, qui nous font aussi le plaisir de participer à cette journée. Je vous salue tous très cordialement.

Alors, je vais citer vos noms pour que tout le monde vous connaisse. Il y a parmi vous Célia Molina, Lara Bertholet, Mégane Nigro, Estelle Nigro, Sadya, Florine Emonet, Joyce Carraud, Mathilde Bonvin, Estelle de Preux, Mathilde Favez, Thiébaud Veuthey, Elise Bourban, Katharina Brunner, Sandra Constantin, Salome Ruppen et les élèves de M^{me} Eyer, sixième année primaire de Fiesch, soit Melanie Walther, Irisea Volken, Chiara Imhasly, Franziska Wellig et Dragana Tansijevic.

Voilà, je vous souhaite une excellente journée parmi nous et nous nous retrouverons tout à l'heure pour la photo et le petit cadeau souvenir.

Je vous laisse suivre votre guide.

(Applaudissements)

Mesdames et Messieurs les députés, nous allons débiter maintenant notre session spéciale sur le climat.

SESSION CLIMAT

KLIMASESSION

Le président:

Mesdames et Messieurs les députés, comme vous pouvez le constater, j'ai mis une cravate de circonstance.

Ce matin, tout est vert, mais certainement que ce vert va se décliner du vert clair au vert foncé. A chacun sa touche; à chacun sa sensibilité écologique!

C'est donc une première pour le Parlement que de se pencher sur un thème spécifique. Si l'expérience est concluante, mes successeurs auront tout loisir d'organiser d'autres sessions spéciales sur des thèmes généraux et rassembleurs.

Je tiens à remercier notre collègue député German Eyer d'avoir suggéré cette initiative et les présidents de groupe d'avoir unanimement donné leur accord.

Mes remerciements vont également au Gouvernement qui a accepté de donner un peu de dynamisme à cette session en répondant directement à toutes vos interventions.

Merci, Messieurs les conseillers d'Etat.

Nous allons ainsi débiter avec le point 1 de l'ordre du jour.

D'entente avec vos présidents de groupe, après la déclaration du Conseil d'Etat, ceux-ci auront la possibilité également de s'exprimer sur la politique générale de leur parti en ce qui concerne le climat et cela d'entente avec chaque membre du Bureau. Chacun aura le loisir de s'exprimer pour une durée de trois minutes.

1. DECLARATION DU CONSEIL D'ETAT concernant la politique sur le climat ERKLÄRUNG DES STAATSRATS zur Klimapolitik

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Je n'ai pas, dans ma garde-robe, une cravate aussi verte que celle du président du Grand Conseil, mais j'ai fait l'effort que je pouvais, avec une couleur qui va plus ou moins bien avec mon teint! Alors, veuillez m'excuser de cette tiédeur dans le vert pour ce matin!

Avant de passer à la déclaration du Conseil d'Etat, je me permettrai un avis personnel.

Lorsqu'il s'agit de changement de climat, voilà qu'on s'adresse au Conseil d'Etat comme si le Conseil d'Etat était tout-puissant et, en plus de cela pour faire bonne mesure, le Conseil d'Etat me désigne pour porter son message. Est-ce à dire que c'est Rey-Bellet qui fait la pluie et le beau temps au Conseil d'Etat? Eh bien, pour vous le dire franchement, ce n'est pas tout à fait faux, mais c'est très incomplet. Ces deux appréciations sont très incomplètes. D'abord, le climat n'est pas l'affaire du seul Gouvernement – il faut le dire aussi pour celles et ceux qui nous écoutent ou nous regardent –, c'est l'affaire de tous. C'est l'affaire du Grand Conseil, mais aussi de chacune de nos communes, de chacune et de chacun de nos concitoyens. Et puis, finalement, le climat, au sein du Gouvernement, ce n'est pas que l'affaire de mon département, mais évidemment, dans mon département, je suis en charge des éléments naturels, de l'eau, de l'air, de la terre, du bruit – pour autant qu'il soit un élément naturel –, de la nature, du paysage et des forêts. C'est la raison pour laquelle, j'ai l'honneur de présenter cette déclaration du Conseil d'Etat sur la politique cantonale sur le climat.

A la suite de maintes interventions parlementaires, le Grand Conseil a décidé d'agender une session spéciale traitant des différentes questions en lien avec le changement climatique. Le Conseil d'Etat constate que le Grand Conseil partage ses préoccupations en matière de climat et l'en remercie. Le Gouvernement saisit volontiers l'opportunité qui lui est accordée de présenter les différents axes de sa politique en lien avec le climat.

Si nous parlons de climat, nous devons nous rappeler que la notion de climat correspond à une statistique des conditions atmosphériques dans une région et une période de temps données. Elle n'est pas à confondre avec la météo qui désigne le temps dans un futur proche et dans des zones ponctuelles.

La détermination du climat est effectuée à l'aide de moyennes statistiques établies à partir de mesures, permanentes ou journalières, des données atmosphériques locales; telles que la température, les précipitations, l'ensoleillement, l'humidité, la vitesse du vent. Sont également pris en compte leur récurrence ainsi que les phénomènes exceptionnels.

Jusqu'à une période récente, l'homme a observé le climat et ses changements comme résultat d'une évolution naturelle. Cela reste vrai, mais le climat est également influencé par les êtres humains et les animaux domestiques. Le climat se réchauffe sous l'action des gaz à effet de serre. Les notions de changement climatique et de réchauffement climatique se réfèrent au climat planétaire et à ses variations récentes, globales, mais aussi locales.

Le changement climatique, c'est aussi une question que doit aborder la politique, ainsi que le comportement. Politique et comportement environnementaux sont essentiels.

Il convient de ne pas oublier, en effet, que les changements climatiques résultent aussi de cycles naturels, on ne le rappellera jamais assez, mais le changement climatique est examiné aujourd'hui sous l'angle des effets de notre comportement environnemental, voire de notre politique environnementale. La politique environnementale nécessite une approche globale, souple, active et efficace.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat, comme la Confédération, veille avec ses actions et démarches à protéger la population contre les dangers naturels et contre les nuisances excessives provoquées par le bruit, les substances et organismes dangereux ou le rayonnement

non ionisant. Il doit aussi, en appliquant le cas échéant le principe de précaution, préserver à long terme les ressources naturelles (le sol, l'eau, l'air, la forêt) et la diversité biologique et paysagère et il doit aussi réparer les dommages graves qui leur sont causés.

En ouverture de la présente session sur le climat, il est indispensable de définir correctement la terminologie utilisée. Vu les interventions déposées par vous, Mesdames et Messieurs les parlementaires, il est plus approprié de nommer cette demi-journée: Comment notre politique environnementale peut-elle influencer de manière positive le changement climatique et les conséquences qui en découlent?

Le changement du climat

Nous l'avons déjà rappelé, le climat se réchauffe sous l'action des gaz à effet de serre. La Suisse, en ratifiant le Protocole de Kyoto en juillet 2003, s'est engagée à participer aux efforts internationaux pour limiter les changements climatiques ainsi "humainement" provoqués. Comme le CO₂ représente plus de 80% des gaz à effet de serre émis en Suisse, la loi sur le CO₂ est le principal instrument pour tenir nos engagements. Elle prévoit que, d'ici à 2010, les émissions de CO₂ soient réduites de 10% pour l'ensemble des agents fossiles (de 15% concernant les combustibles fossiles et de 8% concernant les carburants fossiles) par rapport aux émissions de 1990, soit une diminution de 4 millions de tonnes de CO₂. Selon les dernières projections de l'Office fédéral de l'environnement, dans son communiqué du 24 octobre dernier, la Suisse devrait atteindre ses premiers objectifs d'ici à fin 2012.

Il faut, lorsque l'on parle de phénomène de cette dimension, agir à l'échelle du globe.

Le Valais et la Suisse, à l'échelle du globe, sont certes très petits, mais il ne faut pas oublier que beaucoup de grands problèmes environnementaux ne peuvent se résoudre que grâce et par la coopération internationale. Grâce à la compétence de la diplomatie environnementale fédérale, les causes que la Confédération défend sont universellement reconnues. En tant que dépositaire de la Convention de Berne, qui vise à préserver la vie sauvage et le milieu naturel de l'Europe, et de la Convention de Bâle, qui porte sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux, la Suisse a, dans ces domaines, une responsabilité particulière.

Qu'en est-il de la politique environnementale dans ses principes?

La politique environnementale est inscrite à l'article 2 de la Constitution fédérale parmi les tâches incombant à l'Etat. Le droit de l'environnement est réglé dans plusieurs lois fédérales et cantonales, sans encore citer les dispositions concernant l'énergie, l'aménagement des cours d'eau, des forêts et du paysage.

Ces dernières années, les fondements de la politique environnementale ont été revus. L'un de nos objectifs principaux est donc d'accroître l'efficacité des mesures qui sont prises. En effet, énoncer des mesures sans en assurer l'efficacité, c'est forcément faire une démarche pratiquement inutile. Aujourd'hui, dans de nombreux secteurs, la priorité est donnée aux incitations économiques qui récompensent un comportement respectueux de l'environnement. Ces incitations se reflètent dans les principes applicables que je vais maintenant énumérer.

Premier principe: privilégier la responsabilité

Ce principe est illustré dans la loi sur le CO₂ qui prévoit de réduire, comme je l'ai dit d'ici à 2010, les émissions de dioxyde de carbone de 10% par rapport à 1990. L'objectif doit être atteint en priorité par des mesures librement consenties. Les milieux économiques (ou les

agences qu'ils ont désignées) se sont engagés dans un contrat de prestations à réduire leurs émissions. Ils peuvent ainsi choisir eux-mêmes les moyens d'arriver au but fixé.

Deuxième principe, qui est beaucoup plus connu et depuis beaucoup plus longtemps, c'est le principe du pollueur-payeur

Polluer l'environnement coûte cher et c'est aux pollueurs d'en supporter les frais. Par exemple, les taxes d'incitation perçues sur les composés organiques volatils contenus dans les solvants répercutent les coûts environnementaux sur les prix. Les montants ainsi prélevés sont rétrocédés à la population par le biais de l'assurance maladie. Le but de ce renchérissement des solvants est de faire changer le comportement des consommateurs et des producteurs.

Troisième principe: celui de prévention

En agissant à temps, nous évitons des atteintes parfois irréversibles à l'environnement. Prendre des mesures préventives coûte généralement beaucoup moins cher que de réparer les dégâts causés. Ainsi, l'étude d'impact sur l'environnement doit permettre de veiller à ce que la construction de grandes installations ménage l'homme et l'environnement grâce au respect des prescriptions légales. Les questions à résoudre sont souvent complexes. Pour prendre un exemple simple: suffit-il de renforcer l'épaisseur d'une conduite de gaz pour assurer la sécurité d'une zone d'habitation ou bien doit-on modifier le tracé de la conduite?

Quatrième principe: informer et faire participer

Les citoyens, qui ne sont pas nécessairement réfractaires à des mesures qui leur sont, à long terme, positives en matière de climat, ne peuvent s'engager et agir de manière responsable que s'ils sont bien informés. Les services cantonaux renseignent donc la population sur les sujets environnementaux et la tiennent au courant de l'évolution de la pollution. Nous pouvons citer le portail Internet du service cantonal de la protection de l'environnement qui donne des informations on-line sur la qualité de l'air en Valais. Par ailleurs, si les milieux concernés sont de plus en plus souvent associés d'emblée aux projets, la législation permet également aux organisations environnementales de participer aux procédures. Le droit de recours qui leur a été donné a permis de rappeler les autorités et administrations aux dispositions de protection et d'inciter les investisseurs et les responsables de projets à mieux prendre en compte la nature et l'environnement. Est-ce encore nécessaire et dans quelle mesure? Ce n'est pas le débat de ce jour.

Changements climatiques

De nombreuses études montrent que le climat de notre planète a toujours subi des variations. Le changement climatique n'est donc pas un élément ou un phénomène nouveau. Par contre, nous l'avons d'emblée souligné en introduction, l'influence de l'homme sur le climat, par l'action des gaz à effet de serre est une nouveauté pour notre génération et pour la planète.

Le dernier rapport de l'organe consultatif sur les changements climatiques sur la base du rapport de l'ONU de 2007 arrive à la conclusion que, selon les dernières études, la grande majorité du réchauffement climatique du XX^e siècle (avec une probabilité plus élevée que 90%) est liée à l'augmentation des gaz à effet de serre résultants des comportements humains. Les activités humaines, notamment les émissions de CO₂ dues à l'utilisation des agents fossiles, en sont responsables.

Pour la Suisse, mais également pour notre Vieux Pays touristique, le changement climatique est et devient un challenge important avec des conséquences économiques dans les domaines suivants, que je vais énumérer sans ordre particulier, pas plus alphabétique que d'importance:

Des conséquences sur le tourisme hivernal

Sur le plan régional, le réchauffement se manifeste essentiellement dans l'Arc alpin. L'augmentation de la température, comparée avec la tendance globale, a presque doublé. En Suisse, les températures moyennes depuis 1970 ont augmenté de 1,5°C environ. Les pronostics évaluent l'augmentation des températures d'ici à 2100 d'environ 3°C à 7°C. Un été moyen correspondrait alors à la canicule que nous avons vécue en 2003. C'est une manière de montrer les effets plus facilement que de parler de 3°C ou de 7°C. L'été serait beaucoup plus sec et l'hiver plus humide. La diminution de l'enneigement aux altitudes moyennes et dans les endroits très ensoleillés induira des pertes économiques ainsi que la nécessité d'adapter l'offre par des prestations nouvelles.

Des conséquences et des effets sur le tourisme estival aussi

Le tourisme estival en montagne pourrait, en revanche, bénéficier d'une augmentation de la fréquence des canicules. Toutefois, le recul des glaciers, l'assèchement des ruisseaux et le risque accru de chutes de pierres rendront la montagne plus difficile à gérer. Le dégel du pergélisol pourrait impliquer de coûteuses mesures d'assainissement des installations de transports touristiques et la fréquence accrue d'événements extrêmes pourrait nuire à la sécurité sur les voies d'accès.

J'en viens d'ailleurs aux effets sur les infrastructures publiques

Une augmentation du nombre d'événements climatiques extrêmes impliquerait pour l'économie et la société une hausse des coûts liés aux dégâts aux infrastructures publiques, notamment aux voies de communication et aux agglomérations. Il est donc important d'anticiper dans toute la mesure du possible ces dégâts par des mesures d'aménagement du territoire et de mise en place des ouvrages de protection, en particulier pour les localités et les voies de communication, pour garantir les accès et éviter les risques inutiles.

Des conséquences et des effets aussi sur l'énergie hydraulique et le degré d'alimentation en eau potable

Si les températures augmentent, l'utilisation du chauffage sera, certes, moindre en hiver, mais la climatisation sera davantage utilisée en été, ce qui impliquera une forte augmentation de la consommation d'électricité. Si les précipitations sont plus abondantes en hiver, elles s'accumuleront moins sous forme de neige et de glace en haute montagne, le régime de fonctionnement des ouvrages hydroélectriques sera modifié. Ils ne seront plus adaptés à l'augmentation de l'amplitude été/hiver des précipitations. De plus, comme je l'ai déjà dit, la fonte du pergélisol entraînera l'instabilité de certains reliefs en haute montagne, ce qui pourrait être problématique pour certains barrages (risques d'instabilité, de chutes de rochers, de sédimentation).

Les plus grandes amplitudes des débits d'eau entraîneront une baisse de la production dans les centrales au fil de l'eau si on ne les adapte pas. L'augmentation de la fréquence d'événements extrêmes accroîtra également le risque de coupure d'exploitation ou d'alimentation d'origine hydroélectrique.

Le manque d'eau en été et les besoins plus élevés en eau d'irrigation pour l'agriculture entraîneront vraiment, il faut en être convaincu et on le vit parfois déjà maintenant dans certains secteurs, cette concurrence accrue.

Des conséquences et des effets sur l'agriculture puisque j'en parle

La productivité des plantes cultivées étant sensible aux variations climatiques, certaines cultures seront plus rentables que d'autres. Pour autant que l'offre en eau soit suffisante, un réchauffement moyen de l'ordre de 2°C à 3°C devrait avoir, dans l'ensemble, des conséquences positives sur les revenus de l'agriculture, car la période de végétation sera plus longue.

La concentration accrue des précipitations sur le semestre d'hiver augmentera le risque des dégâts liés à la sécheresse en été. En outre, l'augmentation de la fréquence de fortes précipitations provoquera davantage de dégâts aux cultures et augmentera l'érosion du sol. Les nouvelles variétés adaptées prendront de plus en plus d'importance.

Des effets sur la santé

En Suisse, les conséquences sanitaires les plus vraisemblables du réchauffement climatique sont les effets directs et indirects des températures élevées en été (y compris des canicules). En 2003, les fortes chaleurs de la journée sans rafraîchissement nocturne ont nettement influencé la mortalité en ville. Une hausse des températures peut aussi entraîner la prolifération de parasites, l'augmentation de la pollution atmosphérique (en particulier celle due à l'ozone) et des allergènes aériens (surtout le pollen), ainsi que la multiplication des infections liées à l'eau et aux denrées alimentaires.

Des conséquences et des effets sur le recul des glaciers et évolution du paysage

Le recul important des glaciers au cours de ces dernières années laisse des traces visibles dans le paysage. Certaines destinations touristiques autrefois intéressantes et majestueuses sont devenues moins attractives, pour autant qu'il y reste d'ailleurs encore quelque chose à admirer. Avec la fonte des glaciers, le degré d'approvisionnement en eau durant les périodes chaudes et sèches se réduira avec les conséquences que j'ai déjà évoquées sur l'agriculture et la production de l'énergie.

Des effets et des conséquences sur l'adaptation de la faune et la flore

Depuis des millions d'années, Mesdames et Messieurs les députés, la végétation, la faune et les écosystèmes réagissent aux changements de température et d'humidité. Ce n'est pas nouveau. De nombreuses espèces peuvent s'adapter par sélection naturelle à des modifications progressives et durables. J'ai dit les deux mots importants: des modifications "progressives et durables". Mais les modifications actuelles et futures, très rapides, associées à la pression croissante de l'homme sur la nature, dépassent sans doute leur capacité d'adaptation. La situation est donc plus critique qu'autrefois.

Les modifications du régime hydrologique affectent tout particulièrement les plantes et les animaux vivant dans l'eau, le long des cours d'eau, dans les zones humides et sur les terrains secs. Si la disponibilité de l'eau change de manière systématique, la répartition des espèces évoluera aussi.

La hausse des températures touche spécialement les espèces alpines qui n'ont pas de possibilité de repli. Les associations animales et végétales changeront et de nouvelles espèces apparaîtront avec de nouvelles associations. Certaines espèces disparaîtront alors que d'autres

feront donc leur apparition. Les espèces animales mobiles, telles que les oiseaux et les insectes volants, changeront de site et de période de reproduction, ce qui risque d'influencer durablement les rapports entre oiseaux migrateurs et sédentaires, par exemple.

En matière de biodiversité, le Valais occupe une position privilégiée: de nombreuses espèces ne sont présentes qu'en Valais. Le rôle et la responsabilité de notre canton se trouveront encore renforcés.

Des effets sur nos forêts

Selon la région et le climat local, certaines essences d'arbres ou associations forestières se déplaceront vers d'autres altitudes, coloniseront de nouvelles terres ou disparaîtront, surtout dans les vallées sèches des Alpes centrales, notamment en Valais.

De longues périodes de chaleur et de sécheresse affaiblissent les forêts. On peut donc s'attendre à ce que nos forêts soient plus vulnérables aux attaques de bostryches ou autres ravageurs qui prolifèrent dans ces conditions. Les forêts sont en outre affectées par la pollution atmosphérique et l'acidification des sols et deviennent donc moins résistantes aux tempêtes. Un climat plus sec signifie également un plus grand risque d'incendies. Tous ces facteurs se répercuteront sur les prestations fournies par les forêts (puisque c'est comme cela qu'il convient d'appeler maintenant le rôle de la forêt), notamment celle vitale de la protection contre les dangers naturels.

Afin de lutter contre ces conséquences, l'organe consultatif sur les changements climatiques demande aux acteurs décisionnels de favoriser un comportement durable envers notre environnement, notre climat et nos ressources. Désormais, aucune autre alternative ne s'offre à nous.

Deux mots sur la situation actuelle en Suisse concernant la réalisation des objectifs du Protocole de Kyoto.

Selon le dernier communiqué – je l'ai déjà cité –, les calculs démontrent que la Suisse pourra remplir ses engagements internationaux d'ici à fin 2012. Je ne reviendrai pas sur les différents instruments, dont j'ai déjà parlé, si ce n'est pour les citer: la taxe sur le CO₂, la taxe sur les combustibles, le centime climatique sur les carburants financé par l'économie privée. Enfin, vous connaissez tout cela et les possibilités d'information à ce sujet sont très nombreuses.

Ces informations récentes de la Confédération démontrent que les mesures sur le plan national commencent à produire l'effet souhaité.

J'en viens donc maintenant, après ce tableau, à la marge de manœuvre du canton du Valais et aux démarches entreprises par le Conseil d'Etat.

Comme je l'ai déjà mentionné et je le rappelle pour la deuxième fois, le changement climatique est un phénomène mondial. Bien que le Valais ne représente qu'une infime partie du monde, il peut également œuvrer et lutter contre le changement climatique d'origine humaine et anticiper les effets négatifs des dangers naturels, tout en restant dans le cadre de ses compétences et de ce qui est réalisable. En matière de politique environnementale, les démarches principales découlent de la Confédération, sur la base de l'article 2 Constitution fédérale, qui laisse ensuite une marge de manœuvre aux cantons pour l'exécution. De ce fait, la contribution du canton du Valais doit être intégrée dans les démarches nationales et internationales et respecter la répartition des tâches confédérales.

Il serait, Mesdames et Messieurs les députés, naïf de croire que le Valais peut sauver le monde ou influencer de façon significative le changement climatique. Par contre, rien ne l'empêche d'agir selon un principe, que je ne prononcerai pas en anglais, mais qui dit ceci: penser globalement, agir localement. Vous trouverez la traduction anglaise dans toutes les bonnes sources publiées sur ce sujet.

En respectant ces principes au cours de ces dernières années, le Conseil d'Etat a, dans le cadre de ses compétences, entrepris des actions concrètes s'intégrant dans ce que l'on peut appeler un combat international.

Et maintenant, j'entre dans une liste. Vous me pardonnerez, elle ressemble à un inventaire à la Prévert..., mais puisque l'on parle de vert ici et que mon document est en vert, cela vous permettra de mieux me suivre.

Dans les différentes actions concrètes, nous pouvons signaler:

Agenda 21: Après la décision de principe du Grand Conseil du 16 septembre 2004, une structure a été mise en place visant à favoriser une politique de développement durable. Par exemple, la création d'un groupe de travail "Système de management intégré" avec pour objectif d'améliorer le comportement environnemental de l'Administration cantonale.

Ensuite, dans le domaine de l'énergie dans les bâtiments, les actions ont été nombreuses. De nombreux cours ont été organisés, en particulier pour Minergie.

L'information a été coordonnée au niveau intercantonal, un soutien a été apporté aux activités d'information d'associations ainsi qu'une participation à des manifestations (cf. réponse au postulat 2.133).

Des programmes de promotion dans le domaine de l'énergie à l'intention des privés et des communes ont été initiés.

En ce qui concerne Minergie, il n'est pas inutile de rappeler que, depuis 1999, 540 labels, portant sur 343'000 m² construits, ont pu être délivrés.

Depuis 2008, trois labels Minergie-P ont aussi pu être délivrés.

En matière de solaire thermique, depuis 2000, 1070 demandes portant sur 10'000 m² réalisés dans 820 installations.

En matière de bois-énergie, depuis 2001, 387 demandes portant sur 4,4 MW réalisés.

J'en viens aux actions particulières liées à l'Administration cantonale.

Tout d'abord, le suivi de la consommation et de l'assainissement des bâtiments de l'Etat. Vous aurez, et je fais ici une petite parenthèse, dans le cadre du budget 2009, à vous déterminer aussi sur l'engagement d'un ingénieur chargé effectivement de ce suivi et surtout des propositions d'assainissement des bâtiments de l'Etat. A vous de juger l'intérêt de cette proposition.

Concernant toujours les actions au sein de l'Administration cantonale, les constructions que nous entreprenons sont faites selon le standard Minergie.

Nous avons introduit un programme de réduction de l'énergie dans les hôpitaux (10 millions de kWh par an) ainsi qu'un programme de réduction de l'énergie dans les tunnels (800'000 kWh par an).

En outre, nous avons apporté un soutien aux projets pour l'utilisation rationnelle de la force hydraulique.

Nous avons renoncé à l'installation d'enneigement technique sur les nouvelles pistes de ski alpin situées au-dessous de 1'500 m d'altitude, sauf si les conditions locales le justifient et dans les secteurs qui n'ont pas d'enneigement naturel.

Nous avons également introduit la réduction du montant de l'impôt sur les véhicules électriques, les véhicules hybrides et ceux fonctionnant au gaz afin d'inciter les usagers à acheter les véhicules les moins polluants.

De nombreuses campagnes de sensibilisation et d'information sur les thèmes de l'eau et de l'air, avec notamment la création des trois sentiers de l'eau (dans le Val d'Iliez, dans le Val d'Hérens et à Zeneggen) et d'un sentier de l'air à Montana.

La lutte contre l'incinération illicite de déchets en plein air fera d'ailleurs encore l'objet de quelques propos aujourd'hui, avec premières réactions positives des milieux touristiques et surtout des efforts sensibles de la part des communes.

Nous avons entrepris des mesures d'information et d'intervention en cas de smog hivernal ou estival, avec la promotion d'un abonnement demi-tarif "découverte" durant ces périodes de smog (action SMOG 2008, entreprise à l'occasion des deux alarmes SMOG de février et juin, portant sur la vente d'abonnement ½ tarif pour 3 mois au prix de 20 francs.)

Nous procédons toujours et avec beaucoup d'engagement au subventionnement des ouvrages de protection et prise en charge d'une partie des coûts engendrés par les intempéries dans les différents étapes d'interventions. La troisième correction du Rhône et tous les projets de correction de torrents réalisés par les communes sous la haute surveillance du canton intègrent par ailleurs, en plus des aspects sécuritaires et dans toute la mesure du possible, les principes de rétention et de renaturation

L'établissement des cartes de danger dans le cadre de la politique de protection contre les dangers naturels, voilà quelque chose d'essentiel. On ne peut pas agir sans savoir ni pourquoi, ni comment, ni où. Concernant le danger d'avalanche, les cartes sont, à ce jour, établies quasiment pour l'ensemble du canton. La prévision du danger est affinée grâce au réseau des stations nivo-météo implantées en altitude à des endroits qui permettent de fournir des données significatives sur les plans local et régional. Ce réseau est en voie d'être complété par des pluviomètres. Les cartes de danger crues sont, à ce jour, réalisées pour le 80% des communes du canton, pourcentage qui correspond également à ce que l'on trouve en matière de degré d'établissement des cartes de danger géologique.

Enfin, il faut aussi signaler le rôle pionnier du canton du Valais dans le domaine de la prévention des dangers naturels, à l'exemple des programmes de recherche sur les crues CONSECRU et du système de prévision des crues MINERVE en relation avec les retenues hydroélectriques. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'aller présenter ces programmes pionniers dans le cadre d'un congrès international à Montréal, il y a moins d'un mois. Dans ce même cadre s'inscrivent les études MATTEROCK réalisées par le CREALP dans le domaine des éboulements rocheux, le système d'observation des avalanches (en fonction depuis une dizaine d'années) ou encore les observations des bassins versants en période de crues effectuées depuis trois ans.

En matière de gestion des forêts, nos forêts ont un volume sur pied trop élevé, sont trop denses et manquent de rajeunissement. C'est la raison pour laquelle la création de puits de

carbone, qui contribuerait à une capitalisation accrue des volumes, n'est a priori pas opportune. Dans le cadre de l'exploitation des forêts, il est important, par contre, de prévoir une utilisation des bois en cascade. L'usage du bois dans la construction et le mobilier permet de stocker durablement le carbone et, en fin de vie, la combustion du bois permet d'économiser sur la consommation de combustibles fossiles.

La planification forestière a pour mission prioritaire de définir le potentiel d'exploitation de la ressource bois.

Un concept de protection contre les incendies de forêt est en élaboration et permettra d'optimiser les mesures de prévention et de lutte dans une perspective d'augmentation des risques en relation avec le changement climatique.

En outre, le Valais collabore avec l'Institut fédéral de recherche forestière WSL dans le cadre de projets Interreg pour examiner les conséquences des changements climatiques sur les forêts valaisannes (évolution de la végétation, dépérissement du pin, conditions de rajeunissement, risques liés aux parasites et événements naturels, etc.).

En matière de dangers naturels, développement des mesures préventives et organisationnelles, développement du réseau d'observation, comme j'ai eu l'occasion de le dire.

Concernant les transports publics, le Conseil d'Etat (en collaboration et, je dois le souligner, avec l'appui constant du Parlement) a entrepris des démarches qualitatives afin d'augmenter l'offre des transports publics au niveau du réseau, des horaires, des cadences, des gares et du matériel roulant. Quantitativement, les places/km ont été augmentées de quelque 30% et la mise en exploitation du tunnel de base du Lötschberg a été un succès dépassant les prévisions malgré les limites de capacité dues au fait que les 2/3 du tunnel ne sont encore équipés que d'une seule voie. De nombreux investissements importants ont été effectués par le canton avec la Confédération et les entreprises de transports. Et nous poursuivons dans cette direction.

Sur le plan de la politique touristique, Suisse Tourisme, par le biais de l'Institut de recherche sur les loisirs et le tourisme de l'université de Berne et d'un groupe d'accompagnement, a élaboré un inventaire sur les stratégies d'atténuation et d'adaptation en tenant compte des opportunités et des risques liés au changement climatique. A travers ses différents engagements, le Conseil d'Etat favorise les mesures définies par le plan d'action.

A l'interne de l'Administration, nous avons mis en place un système de management intégré avec pour objectifs:

- respecter les engagements du canton en faveur du développement durable;
- profiler le canton comme modèle dans le domaine environnemental;
- contribuer à réduire les coûts et à augmenter l'efficacité des processus;
- renforcer les mesures en faveur de l'environnement de l'Administration.

Nous avons par exemple, depuis août 2007, pris la décision, au niveau de mon département, que tous les nouveaux véhicules et autres engins diesel doivent être équipés d'un filtre à particules. Cette mesure va être élargie prochainement à l'acquisition de tous les véhicules diesel de l'Etat du Valais.

En outre, le Service du personnel et de l'organisation propose depuis plusieurs années, avec le soutien du Service de l'énergie et des forces hydrauliques ainsi que mon Service de la protection de l'environnement, des cours éco-drive pour le personnel de l'Etat.

Quelles sont maintenant les actions futures qu'envisage le Conseil d'Etat? – et ce sera par cela que je vais terminer. Il faut aussi que je laisse parler mes collègues..., ils piaffent d'impatience, avant que je ne reprenne moi-même pour mon département ma voix.

Les actions futures du Conseil d'Etat en phase d'étude ou de planification sont les suivantes:

Un système de bonus – malus concernant l'impôt cantonal sur les véhicules se basant sur la recommandation de l'Association suisse des services des automobiles. Introduction d'un bonus pour les véhicules les moins polluants en se basant sur l'étiquette énergétique.

Le rattrapage, par des mesures organisationnelles, du retard dans le contrôle périodique des véhicules afin de garantir le bon entretien de ces derniers et de favoriser le renouvellement du parc.

Dans le cadre des conventions-programmes RPT conclues avec la collaboration de la Confédération pour la période 2008-2011, le canton du Valais s'est engagé à élaborer un concept cantonal de conservation de la nature et du paysage. La préservation de la biodiversité s'inscrit parfaitement dans ce programme traitant également de cette thématique. En complément, plusieurs projets visant le maintien de la biodiversité sont en cours d'élaboration:

- concept cantonal de protection des oiseaux nicheurs (en collaboration avec la station ornithologique de Sempach);
- plan d'action cantonal de préservation des batraciens;
- mise sous protection de sites naturels d'importance nationale (inventaires des biotopes);
- établissement de contrats pour une exploitation agricole favorisant le maintien des prairies et pâturages de haute valeur biologique.

A part cela, nous sommes dans une phase de lancement d'un projet d'écologie industrielle avec des entreprises implantées en Valais.

Nous voulons renforcer les exigences légales pour les bâtiments, faire la promotion de Minergie-P, soutenir le programme national d'assainissement énergétique des bâtiments.

Nous voulons aussi mettre à jour de la fiche G2 "Approvisionnement en énergie" du plan cantonal et publier un concept pour la promotion de l'énergie éolienne.

Nous mettons en consultation un programme de politique énergétique, comprenant également des mesures visant la Société à 2000 Watts.

En matière de forces hydrauliques, nous voulons augmenter la production hydroélectrique par la rénovation et l'amélioration du rendement des installations existantes par la valorisation énergétique des réseaux d'eau potable et par la construction d'aménagements hydroélectriques, dans le respect bien sûr de la protection de l'environnement.

Nous voulons un bon positionnement des forces hydroélectriques lors de l'ouverture du marché de l'électricité et maintenir l'avantage de site (parfois, les effets de site sont positifs) de la force hydraulique pour les cantons de montagne, à travers les redevances, les recettes, les impôts.

Nous voulons développer le cadre pour que la production découlant des futurs retours des concessions tombe en mains indigènes, c'est-à-dire du canton et des communes.

En matière de forêt, nous voulons définir une politique cantonale de la ressource forêt/bois (potentiel d'approvisionnement en bois, optimisation des filières).

En matière de dangers naturels, nous voulons mettre en place une structure de gestion intégrée des risques naturels.

En matière de ressource eau, nous voulons mettre en place une plate-forme de coordination à même de proposer une gestion coordonnée de la ressource eau en considération de tous les intérêts en présence. Je vous ai parlé, il y a maintenant bien dix minutes ou un quart d'heure de cela, de la concurrence qui peut s'instaurer en matière de ressources d'eau. Alors, il est utile de mettre en place cette plate-forme de coordination.

Nous voulons harmoniser les politiques du paysage, de la nature, de la forêt, de l'énergie et de la qualité de l'air grâce au subventionnement des dispositifs permettant de réduire les émissions polluantes des chauffages à bois.

Nous voulons subventionner des installations permettant de réduire la pollution de l'air au-delà du strict minimum légal, notamment pour les chauffages à bois. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Nous voulons renforcer le contrôle des installations polluantes de manière à satisfaire aux exigences y relatives de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air.

Nous voulons étendre la promotion des cours éco-drive pour l'ensemble de la population valaisanne.

Nous voulons aussi contrôler le respect des exigences environnementales avant l'octroi d'allègements fiscaux.

Nous voulons l'intégration des aspects environnementaux dans la politique touristique par le biais de la nouvelle loi sur le tourisme que vous allez, je n'en doute pas, adopter durant cette session. Le Conseil d'Etat prévoit également des mesures encourageant les partenaires touristiques et les prestataires à évaluer les opportunités et les risques et à affiner la stratégie d'atténuation pour les futures régions touristiques.

A l'interne de l'Administration, je l'ai dit, nous voulons mettre en place l'obligation du filtre à particules obligatoire pour tous les nouveaux véhicules et engins diesel de l'Etat.

Nos conclusions maintenant

En tenant compte des dernières informations de la Confédération, des démarches politiques entreprises ou en cours au niveau fédéral et des actions décidées en cours ou en planification sur le plan cantonal, le Conseil d'Etat estime que des efforts importants ont déjà été entrepris et sont encore planifiés afin de réduire les effets des activités et comportements humains sur les changements du climat. Il est, de plus, convaincu que chacun d'entre nous peut, par son comportement personnel, encore fournir des efforts bien plus importants dans l'objectif de cette réduction.

A travers les réponses aux interventions parlementaires qui sont à développer et à traiter ce matin, le Conseil d'Etat démontre non seulement qu'il a entrepris des actions, qu'il a l'intention d'en faire d'autres, mais aussi une volonté, une fermeté d'aller dans toutes les mesures appropriées, avec des mesures politiquement défendables et raisonnablement réalisables dans les domaines de sa compétence, dans la compétence du canton, c'est ce que je veux dire par la compétence du Gouvernement, nous voulons très fermement aller dans ces directions favorables au climat.

En se ralliant à la politique fédérale et internationale concernant la lutte contre le changement climatique, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil contribuent par des signaux clairs à l'atteinte des objectifs du Protocole de Kyoto et, par conséquent, au maintien durable de notre magnifique et unique planète..., Valais y compris.

Merci de votre attention.

(Texte traduit en allemand.)

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour cet état des lieux très complet sur toutes les mesures que le canton du Valais entreprend dans le domaine environnemental.

On peut constater qu'en fait notre canton n'est de loin pas à la traîne, qu'il peut même être cité comme exemplaire, mais qu'il reste encore beaucoup de choses à faire dans ce domaine.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je peux passer maintenant la parole aux représentants des groupes qui souhaiteraient donner leur opinion sur ce sujet.

Je vous rappelle que chaque député a droit à un temps de parole de trois minutes.

Merci.

M. le député Jérôme Buttet (PDCB):

Le groupe DC du Bas salue, lui aussi, tout d'abord l'idée de réunir sur une seule demi-journée le développement et le traitement de plusieurs interventions parlementaires relevant d'une thématique commune: la préservation de notre climat. La mise en pratique de cette idée permet de donner une plus grande visibilité aux préoccupations de cette Assemblée, en l'occurrence à l'une de ses préoccupations prioritaires. Préoccupation prioritaire, en effet, puisque si aujourd'hui seront traitées 20 interventions, plus de 50 autres relevant des mêmes soucis ont déjà été développées durant cette législature, soit depuis mars 2005, 50 interventions provenant de tous les horizons politiques représentés dans cette Assemblée.

S'il peut aisément comprendre que chaque auteur attende légitimement une réponse à son intervention, le groupe DC du Bas voit également, dans la réunion de toutes ces sollicitations, l'opportunité pour le Conseil d'Etat de répondre aussi de façon globale en proposant, dans des délais raisonnables, des solutions simples, incitatives et financièrement acceptables pour toutes les parties visant à une moindre consommation d'énergie et à une

diminution des émissions dans tous les domaines, entre autres ceux de la construction et de la mobilité. Ce que nous venons d'entendre de la part du Conseil d'Etat montre que nous sommes assez proches de ses vues.

Lors de la toute récente révision de la LOCRP, nous avons accepté d'introduire, à l'instigation du groupe SPO, l'alinéa suivant à l'article 44: "Lors de l'élaboration des actes, les principes d'une législation axée sur les effets doivent être pris en compte." Il nous semble aisé, dans le domaine de la protection de l'environnement, de mettre en vigueur cette façon de voir et de fixer, au travers des actes législatifs, les objectifs à atteindre plutôt que moult moyens pour y parvenir.

Dans le domaine du bâtiment, tout d'abord, arrêtons et exigeons des normes minimales sévères mais réalistes, objectivement mesurables en matière de consommation et/ou déperdition d'énergie et d'émissions nocives, et laissons libre appréciation aux maîtres d'œuvre, aux architectes, techniciens et autres professionnels dans le choix des solutions les meilleures, les plus adéquates et les plus économiques pour atteindre ces normes, solution qui, demain, seront peut-être fort différentes de celles que nous connaissons et que nous serions tentés d'imposer aujourd'hui. Notons aussi que la capacité de ces professionnels de proposer des solutions permettant, de la façon la plus simple et la plus économique, d'atteindre les minima exigés sera rapidement reconnue par leurs clients potentiels et amènera les maîtres d'œuvre à solliciter les services des meilleurs. Le jeu de la concurrence incitera ces professionnels à une mise à jour continue de leurs connaissances plus efficacement que des formations spécifiques ou continues, des campagnes d'information que certains aimeraient leur voir imposées par l'Etat. Il est bien entendu qu'une formation librement choisie est beaucoup plus efficace qu'une formation imposée à tous. Laissons donc aux professionnels cette libre appréciation des moyens les plus à même d'atteindre les objectifs précis plutôt que d'aligner une liste d'exigences ou d'interdictions très sectorielles en matière d'isolation, de qualité des matériaux, de surfaces vitrées, d'orientation, de production autonome d'énergie et j'en passe, mesures intrinsèquement efficaces mais pas forcément toutes applicables de façon cohérente, efficiente et rentable dans toute construction, quel que soit son emplacement, plaine ou montagne, région dégagée ou région sans soleil durant la saison froide...

Le président:

Vous arrivez gentiment au bout, Monsieur le député!

M. le député Jérôme Buttet (PDCB):

Exigences sectorielles qui risquent donc de se trouver figées et qui peineront à prendre en compte l'évolution technique et économique en la matière.

De nouvelles normes proches du standard Minergie devront être satisfaites dès l'an prochain pour l'obtention de l'autorisation de construire et nous nous en réjouissons. A l'exemple de l'encouragement apporté aux constructions Minergie, il nous paraît judicieux de persévérer sur le même principe encourageant un ou deux paliers qualitativement supérieurs en matière de bilan énergétique des bâtiments.

Si le groupe DC du Bas apprécie tout effort, toute volonté allant dans le sens de la préservation de notre climat et de notre environnement, il ne pourra, toutefois, pas adhérer à toutes les propositions qui nous sont présentées ce matin.

Il interviendra si besoin est lors de l'examen de certaines d'entre elles.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je vous rappelle que le temps de parole est de trois minutes par intervenant; si on commence à en utiliser cinq, on ne finira plus!

Et puis, j'aimerais aussi que les choses soient claires – d'ailleurs, c'était très clair lorsque nous avons eu la séance du Bureau –, le but est de faire un état général de la politique de chaque groupe et non pas d'entrer directement dans des thèmes que l'on aura tout à l'heure à débattre.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Der Klimawandel ist ein Faktum, er verändert die Welt und es ist unsere Verantwortung, vorausschauend darauf zu reagieren. Es nützt jedoch nichts, wenn wir schwarz malen oder in unkontrollierten Aktivismus verfallen. Die Klimapolitik ist ein Weltthema, internationale Zusammenarbeit ist entscheidend, um die anstehenden Probleme zu lösen.

Der Kanton Wallis ist ein Mosaiksteinchen im Weltgeschehen, massen wir uns also nicht an, die Welt retten zu können.

Der Bundesrat hat anfangs 2008 eine Energiestrategie beschlossen. Insbesondere wurden Aktionspläne zu Energieeffizienz und erneuerbaren Energien verabschiedet. Im Bereich der Gebäude will der Bund die Kantone bei der Einführung eines gesamtschweizerischen Gebäudeenergieausweises unterstützen. Es wurden Anreizsysteme zur Förderung von erneuerbaren Energien in Nah- und Fernwärmesystemen geschaffen. Der Kanton und die Gemeinden sind aufgerufen, Investitionshemmnisse zu beseitigen. Langfristig könnte beispielsweise der Energiebedarf aller Wohn- und Geschäftsgebäude in der Schweiz um rund 50 – 70 Prozent reduziert werden, sofern sie klug renoviert werden.

Der Verkehr gehört zu den grössten Energieverbrauchern. Wer also Emissionen eindämmen will, muss in diesem Bereich etwas unternehmen, beispielsweise mittels Bonus-Malus-Besteuerung.

Nicht zu vergessen ist, dass die Schweiz im Klimaschutz gemäss dem Bundesamt für Umwelt auf Kurs ist. Neueste Berechnungen zeigten, dass die Schweiz ihre internationalen und nationalen Ziele bezogen auf die CO₂ Emissionen zwischen 2008 und 2012 wahrscheinlich erreichen werde.

Die Eckpfeiler sind also eingeschlagen, es liegt jetzt am Kanton Wallis, die richtigen Schlüsse zu ziehen und am Parlament, die richtigen Budgetentscheide zu fällen.

Will das Parlament wirklich etwas für das Klima tun, sollte es sich auf Massnahmen beschränken, für welche eine gewisse politische Akzeptanz zu erwarten ist, anstatt im Übereifer Interventionitis zu betreiben und dabei nichts bewirken zu können.

Nichtsdestotrotz ist jeder Einzelne aufgerufen, etwas für das Klima zu tun, denn mit kleinen Schritten kommen wir zu einer sauberen Umwelt. Danke.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

La problématique du réchauffement climatique ainsi que l'épuisement des ressources énergétiques d'origine fossile doivent être un souci permanent de notre société.

Il convient, cependant, de rester serein et de réfléchir aux mesures les plus adéquates en la matière afin de dégager une ligne claire quant à la future politique cantonale.

La notion de développement durable est la clé de réflexion essentielle dans cette thématique. Le développement durable satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de satisfaire leurs propres besoins. C'est ainsi que l'ONU a défini, en 1987, la notion de développement durable. Mais, il ne faut pas perdre de vue que cette notion recouvre trois aspects d'égale importance: l'équilibre doit se trouver autour des dimensions économique, sociale et environnementale.

C'est en privilégiant cet angle de vue que le groupe GRL a étudié les différents objets à l'ordre du jour. Trois grandes catégories semblent se dégager dans les mesures proposées:

- la consommation rationnelle de l'énergie en lien avec les bâtiments,
- la production d'énergie renouvelable et
- les mesures liées à la mobilité.

La construction et la rénovation d'un parc immobilier tant privé que public offrent des opportunités d'améliorer radicalement la situation. Des standards de construction intègrent aujourd'hui les techniques les plus performantes en matière d'isolation, de chauffage et de production d'eau chaude. Toutes les constructions ou rénovations d'importance doivent prendre en compte la question d'une utilisation rationnelle de l'énergie. L'Etat a un triple rôle à jouer dans ce domaine:

- fixer des standards minimaux,
- montrer l'exemple dans la gestion de son patrimoine immobilier et
- donner les impulsions nécessaires aux acteurs privés.

La production des énergies renouvelables doit être encouragées et se réaliser parallèlement aux économies d'énergie.

Le Valais ne peut se passer de mobilité. Un canton excentré, au vaste territoire, oblige ses habitants et ses acteurs économiques à se déplacer fréquemment. L'encouragement au développement des transports publics est, certes, intéressant, mais il ne permettra pas de résoudre toutes les difficultés. Nous nous devons de prendre en compte les besoins spécifiques de chacun et de trouver des solutions innovantes. Pour la mobilité privée, les transports en commun doivent être améliorés dans les grands axes et, dans les voies latérales, il faut optimiser les déplacements privés. Unir ceux qui sont obligés d'utiliser leur voiture n'a pas de

sens. Pour la mobilité nécessaire au bon fonctionnement des entreprises, il faudra veiller à ce que les mesures prises ne les pénalisent pas; elles doivent rester concurrentielles.

Par contre, il existe un fort potentiel de développement autour des nouvelles technologies. Le Valais, avec la capacité de ses hautes écoles, doit soutenir les entreprises qui se développent autour de ces nouvelles technologies.

En conclusion, le groupe GRL pense que la question du réchauffement climatique doit être abordée de manière sereine comme une chance à saisir, une chance pour le développement des richesses énergétiques renouvelables de notre canton, une chance pour nos entreprises innovantes, une chance pour la diversification de notre économie en collaboration avec les hautes écoles, une chance pour l'assainissement de notre parc immobilier et, enfin, une chance aussi pour les Valaisannes et les Valaisans qui saisiront l'opportunité d'adapter leurs comportements.

Le principe de fixer des règles et de les faire respecter, d'inciter, de convaincre et de récompenser plutôt que de punir doit nourrir nos débats. Merci.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Das Positive vorweg.

Meine Vorredner haben alle gesagt, dass die Klimaerwärmung ein Problem sei. Damit sind wir nicht mehr auf diesem Niveau wo wir einen Glaubenskrieg betreiben, ob es die Klimaerwärmung gibt oder nicht.

Sie ist eine Realität und nicht nur Klimatologen sagen heute, dass die Klimaerwärmung die grösste Bedrohung der Sicherheit der Menschen auf dieser Welt ist. Der neu aufgelegte UNO Klimabericht, den auch Staatsrat Rey-Bellet zitiert hat, rüttelt auf. Wassermangel hier, Anstieg des Meeresspiegels dort, Gletscherschmelze, Überschwemmungen, Bergstürze. Der Klimawandel läuft ganz offensichtlich auf Hochtouren.

Die EU rechnet damit, dass im Bereich der Energie- und Umwelttechnologien in den nächsten Jahrzehnten rund 1'000 Millionen Euro investiert werden. Die Frage stellt sich, wollen wir in diesem gigantischen Markt mitmachen, in diesem Markt des ökologischen Umbaus, ja oder nein. Und die Frage ist sicher auch berechtigt, die heute Morgen auch aufgeworfen wurde, ob es Sinn macht, ein globales Problem auf der kantonalen Ebene angehen zu wollen. Wir sind überzeugt, dass nachhaltige Veränderungen nur eintreten werden, wenn das Problem nicht nur von oben nach unten, sondern eben auch von unten nach oben bearbeitet wird. Dabei geht es uns nicht – liebe Kollegin Graziella Walker – darum, irgendwie die Welt verändern zu wollen. Es geht auch nicht darum in unkontrollierten Aktivismus einzusteigen, obwohl es eine Tatsache ist, dass drei Viertel der Vorstösse von heute Morgen von der linken Seite kommen.

Klimapolitik ist Energiepolitik. Die Energiezukunft liegt in den erneuerbaren Energien. Im Wallis herrschen dafür paradiesische Verhältnisse. In keinem anderen Kanton scheint die Sonne so lang wie im Wallis. In keinem anderen Kanton bläst stetig der Berg- und Talwind. Und im Wallis gibt es an der Ingenieurschule hier in Sitten viele gescheite Köpfe, die den Durchbruch für die erneuerbaren Energien definitiv schaffen können. Investitionen in die erneuerbaren Energien sind nicht nur gut für die Umwelt, sondern schaffen auch Arbeitsplätze. Damit lohnt sich der ökologische Umbau gleich doppelt.

Klimapolitik ist aber auch Verkehrspolitik. Und Klimapolitik hat auch direkt mit der Umwelt, mit der Landschaft und mit der Raumplanung zu tun.

Sehr geehrte Damen und Herren, die aktuelle Finanzkrise kam mit einem Knall über die ganze Welt, mit dem entsprechenden Dominoeffekt. Im Unterschied dazu kommt die Klimaveränderung ganz schleichend daher, aber ich bin überzeugt, dass die Auswirkungen dramatischer sein werden. Deshalb ist es dringend notwendig, dass wir sowohl aus ökologischen aber auch aus ökonomischen Gründen uns dieser Debatte stellen.

Danke schön.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Sans cravate verte, j'aimerais dire que malgré ce que pourrait donner à penser l'avalanche d'interventions de la gauche, le climat, comme l'environnement en général, n'est le monopole de personne. C'est uniquement un devoir, notre devoir à tous, de nous souvenir que cette terre ne nous a pas été confiée par le Créateur pour la détruire, mais comme un capital que nous pouvons exploiter mais dont nous devons conserver l'intégrité.

Dans ce sens, il y a quelques éléments que nous ne devons pas perdre de vue dans l'examen des mesures ponctuelles proposées par les uns ou par les autres.

Sans que nous puissions échapper à nos responsabilités, il faut bien convenir, tout d'abord, que, par nature, certains problèmes seront résolus au niveau mondial ou ne le seront pas. Les Valaisans ne vont pas changer tout seuls le climat de la planète entière.

Les moyens proposés doivent être raisonnablement propres à atteindre les objectifs recherchés. Ainsi, à quoi sert-il d'interdire aux Valaisans de brûler les déchets de jardin quand, au même moment, des usines crachent une fumée noire dans des pays où personne n' imagine organiser une session sur le climat?

Avant de restreindre de manière parfois disproportionnée les libertés des citoyens ou le peu qu'il en restera bientôt, nous devons être sûrs du diagnostic. Or, comment toujours faire confiance aux apôtres de l'écologie dans leurs prédictions ou leurs prévisions apocalyptiques? Comment avoir toujours foi dans les prophéties sur le réchauffement de la planète quand nous voyons qu'il neige au mois d'octobre et que nous ne sommes toujours pas capables de prévoir la météo à plus de quelques jours?

Ceux qui nous parlent d'écologie, ce sont parfois les mêmes, c'est-à-dire la gauche et ceux qui la suivent, qui sont les chantres de la mondialisation et de ses divers avatars, tels que l'adhésion à l'Union Européenne. Or, la mondialisation, le libre-échange et l'abaissement des frontières à tout crin, c'est la mort de l'économie de proximité, une économie qui, pourtant, justement, limite entre autres les charges liées aux transports qui pèsent si lourdement sur notre environnement. Pour la Suisse et pour le Valais, le libre-échange agricole, c'est la mort de notre agriculture, sans bénéfices notoires pour le consommateur et pour le seul profit des grandes chaînes de distribution et des trusts de l'agroalimentaire. L'écologie, donc, n'est pas toujours où l'on croit. Qui, ici, défendra notre agriculture, garante si importante de notre environnement, contre Bruxelles et contre la mondialisation que nous prépare Doris Leuthard?

Pour terminer, j'aimerais plaider pour l'homme, pour qu'à force de restrictions et d'interdits, dans un ultime paradoxe, il ne se retrouve pas bientôt de trop sur cette planète que, pourtant, le Créateur lui a confiée.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):

Das Weltklima verändert sich. Dies nicht zum ersten Mal in der Geschichte unseres Planeten, jedoch sind schwerwiegende Folgen für Natur und die Menschheit zu befürchten.

Die CVPO begrüsst die Thematisierung dieses Problems hier im Grossen Rat und ist auch bereit, wirksame Vorschläge in die richtige Richtung zu unterstützen.

Jeder und jedem ist es erlaubt und empfohlen seine eigenen Energiesparmassnahmen für sich zu bestimmen. Hier im Grossen Rat müssen wir jedoch sinnvolle und nachhaltige Massnahmen gegen die Klimaerwärmung treffen. Handgestrickte Vorschläge von Grossrätinnen und Grossräten, welche unüberlegte Verbote und technisch nicht korrekte Lösungen verlangen, können wir nicht annehmen. Es braucht vom Grossen Rat den Willen und den allgemeinen Beschluss, Massnahmen gegen die Klimaerwärmung und Rahmenbedingungen für die Energieeffizienz zu treffen. Die wirksamen Lösungen müssen dann die Fachleute ausarbeiten. Mit den MuKE, den Mustervorschriften, die durch die kantonalen Energiedirektorenkonferenz ausgearbeitet wurden, werden den Kantonen schon sehr strenge Vorschriften vorgeschlagen. Abgesehen davon, dass abgelegene Gebiete in den Bergen – ohne Zufahrt – gleich behandelt werden wie städtische Agglomerationen, gehen diese Richtlinien in die gute Richtung.

Ein generelles Verbot von Elektroheizungen können wir jedoch als Bergkanton nach Abwägen der Vor- und Nachteile wohl kaum einführen. Hier müssen die kantonalen Gegebenheiten berücksichtigt werden.

Der CO₂ Ausstoss ist das grösste Problem bei der Klimaerwärmung.

Der Kanton Wallis hat mit seiner Wasserkraft und dem grossen Potential der Sonne zwei wichtige Trümpfe in der Hand. Auch schweizweit haben wir dank der Wasserkraft und den Atomkraftwerken eine sehr gute CO₂ Bilanz bei der elektrischen Energie.

Wir von der CVPO unterstützen eine aktive Klimapolitik mit den Zielen

1. den CO₂ Ausstoss zu vermindern,
2. die Produktion der erneuerbaren Energieträger zu fördern (vor allem unsere heimische Wasserkraft),
3. die Energieeffizienz der Gebäude und der Verbraucher zu steigern,
4. die angewandte Forschung und den Technologietransfers zu unterstützen.

Dieses weltweite Problem der Klimaerwärmung können wir nicht hier im Wallis alleine lösen. Wir sind jedoch bereit unseren Anteil dazu beizutragen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Les socialistes et l'alliance de gauche ont fait, par le passé, de nombreuses interventions concernant l'énergie et la protection du climat.

Nos propositions pour une utilisation rationnelle des énergies et pour la mise en place de mesures concrètes visant à diminuer les émissions de gaz polluants n'ont souvent pas retenu l'attention de ce Parlement, qui les a rejetées.

Aujourd'hui, on peut se réjouir de l'intérêt du Parlement pour cette demi-journée consacrée au climat. Cependant, c'est durant toute la législature que ce souci de préserver notre climat devrait être présent lors de chacune de nos décisions. En effet, il n'y a pas une solution miracle, mais un ensemble de mesures qui, par un effet multiplicateur de chaque intervention, produit un résultat mesurable sur l'émission des polluants responsables des effets de serre et de réchauffement du climat.

Notre environnement est fragile et si la nature a une excellente capacité à résister à nos agressions, il arrive un moment où les dégâts sont irréversibles. Et là, même si nous le voulons, nous ne pouvons plus réparer les dommages infligés. De plus, notre planète est petite et les effets de notre pollution peuvent se ressentir bien au-delà de nos frontières. Notre manière de vivre et de consommer les énergies fossiles ici en Valais sont en petite partie responsables de la lente agonie des ours blancs qui disparaissent à cause de la fonte de la banquise.

Comme les autres groupes, les socialistes et l'alliance de gauche ont fait des propositions concrètes pour cette session. Nous souhaitons que la majorité des interventions de ce matin soit étudiée, mais nous sommes, cependant, persuadés que ce sont les habitudes et les comportements de chaque citoyen qu'il faut changer. Pour cela, il faut créer une politique de sensibilisation et de promotion des énergies propres. Les médias pourraient publier régulièrement des dossiers sur les nouveautés énergétiques et sur les méfaits des gaz à effet de serre sur le climat, et sur les répercussions importantes que cela a sur notre environnement.

Le canton pourrait encore améliorer la formation continue et la sensibilisation des professionnels de la construction. Les réfections des bâtiments pour en améliorer l'isolation et le remplacement des chauffages à mazout par des pompes à chaleur et des panneaux solaires devraient être subventionnés car, pour le moment, ces travaux sont onéreux et les propriétaires hésitent encore à déboursier les sommes supplémentaires pour financer le surcoût des installations moins polluantes. Les travaux de réfection de l'important parc immobilier de notre canton auraient un double effet:

1. une pollution nettement diminuée avec tous les avantages pour la santé et pour l'environnement que cela représente et
2. un volume de travail important pour les entreprises, ce qui permettra d'atténuer la crise qui se dessine à l'horizon.

Au niveau du parc automobile, nous devons encourager, par des réductions fiscales, les véhicules peu gourmands en énergie, de manière à changer les habitudes d'achat des véhicules des Valaisans.

Les Forces Motrices Valaisannes devraient, dans la mesure du possible, aider et encourager les communes, par un partenariat technologique et financier, pour la construction de micro centrales électriques.

Arnold Schwarzenegger, qui ne peut être taxé de gauchiste impénitent, a eu le courage de promulguer une législation ambitieuse sur la réduction des émissions polluantes. La Californie est devenue, en quelques années, un modèle à suivre et les économies des énergies fossiles ont été importantes.

Nous souhaitons que notre canton prenne des mesures concrètes et joue un rôle de pionnier dans la promotion des énergies renouvelables, et devienne, lui aussi, un modèle pour le reste de la Suisse et pour l'Europe.

Pour être ambitieux, il faut être modeste, c'est-à-dire que nous devons fixer quelques objectifs et œuvrer pour les faire aboutir. Nous ne pourrions, à nous seuls, changer le monde, mais il est indispensable d'agir à notre niveau, car si nous ne prenons pas aujourd'hui les mesures nécessaires à diminuer les gaz polluants, demain, ce seront nos enfants qui paieront notre imprévoyance et notre négligence.

Merci.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Le groupe PDCC a, depuis longtemps, démontré son intérêt pour les questions environnementales et constate avec plaisir que ses préoccupations sur le thème de l'eau ont reçu un écho favorable non seulement de la part du Parlement, mais aussi de la part du Gouvernement qui vient de nous faire part de quelques-unes de ses intentions et de ses projets en cours dans le domaine.

Nous défendons l'idée que la fibre écologiste doit être développée dans tous les partis si l'on veut prôner des solutions acceptables et attrayantes.

Si nous saluons les idées, quand bien même nous privilégions les mesures incitatives aux mesures répressives, nous ne sommes pas persuadés du bien-fondé de la mise sur pied de sessions thématiques telles que celle-ci. Le risque est trop grand de voir un Parlement pris en otage, muselé par le politiquement correct. Comment, en effet, oser combattre les interventions que nous estimons inappropriées lorsqu'elles sont cataloguées pareillement? A quand une session économie, sécurité publique, santé, protection de l'enfance ou autres?

Les modifications du climat sont réelles. Les explications à ces altérations climatiques restent, cependant, théoriques et vous trouverez toujours quelqu'un pour proposer des théories différentes. Il n'en demeure pas moins vrai que l'activité humaine participe aux modifications climatiques et qu'il est nécessaire de mener une réflexion politique sur objet pour y apporter des solutions.

Mais la question que nous nous posons est celle de l'échelle. La pollution ou le CO₂ ne connaissent pas les frontières politiques et nous avons orienté notre réflexion sur le modèle suivant: mieux vaut enseigner à pêcher qu'offrir un poisson. Est-il plus rentable d'imposer une norme astreignante ou d'encourager une vision plus orientée vers la participation volontaire à l'effort? Le rendement écologique, le bilan écologique est-il plus intéressant si l'on taxe l'usage ou si l'on encourage la bienveillance et l'action bien pensée? Une pomme fraîche du Valais en vaut bien une qui a parcouru 10'000 km.

Nous sommes persuadés que les tracasseries administratives, les taxes, les surtaxes entraînent la tricherie et la dissimulation alors que l'enseignement, l'incitation et la persuasion amènent à une inclination naturelle à être attentif aux préoccupations écologistes.

C'est dans cet état d'esprit que le groupe PDCC aborde cette session climat et c'est avec cet état d'esprit que nous appuierons ou combattons les diverses interventions de cette matinée.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous avons ainsi terminé avec tous les représentants de groupe qui ont pu s'exprimer sous le point 1 de l'ordre du jour.

Comme vous pouvez le constater, effectivement, on se trouve devant des verts un peu différents, allant du vert clair au vert foncé d'après les attitudes de chaque parti.

Nous allons passer au point suivant en attaquant toute la problématique des interpellations, postulats et motions.

Pour chaque intervention, vous avez la réponse écrite du Conseil d'Etat sur vos pupitres.

Nous avons pris un peu de retard. Ce débat a été relativement long et, si possible, je demanderai à mesdames et messieurs les députés qui ont obtenu des réponses favorables à leurs postulats ou motions, et éventuellement si ceux-ci ne sont pas combattus, de ne pas faire trop long dans leurs interventions, voire dire qu'il accepte la réponse s'ils sont satisfaits, pour essayer d'avancer un petit peu parce que nous aurons encore deux lectures de lois avant midi.

Je vous remercie de votre concision.

**Développements et traitements / Entwicklungen und Behandlungen:
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /
Department für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

2. INTERPELLATION

**de la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG) concernant:
quelles mesures prend le canton pour réduire le réchauffement
climatique, la fonte des glaciers, etc.? (12.03.2008) (5.088)
(en collaboration avec le DSSE)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin (Suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG) betreffend:
Welche Massnahmen ergreift der Kanton zur Reduktion der
Klimaerwärmung, des Gletscherschwunds usw.? (12.03.2008) (5.088)
(in Zusammenarbeit mit dem DGSE)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

M^{me} la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG):

Je tiens à vous remercier pour la réponse à mon interpellation puisqu'elle fait trois pages alors que mon texte prenait une demi-page.

Je ne vais pas faire long. Je voudrais juste dire que, par rapport au réchauffement climatique, je souhaite reprendre un avertissement contenu dans le film documentaire présenté par Al Gore. Cet avertissement est le suivant: c'est le premier film catastrophe dont les responsables et les victimes sont dans la salle.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Monsieur le conseiller d'Etat, vous voulez quand même répondre?

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Un mot effectivement, Mesdames et Messieurs les députés, pour signaler la manière dont le Conseil d'Etat a procédé à ses réponses puisqu'il devait le faire avant d'entendre les développements.

Vous trouverez ainsi, dans votre dossier, la réponse complète, par exemple à cette interpellation de la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina qui fait, je crois, quatre pages, et vous trouverez, dans la deuxième langue, la traduction résumée. C'est une systématique de la présentation du Conseil d'Etat. C'est la raison pour laquelle chacun de nous ne va s'exprimer, s'il doit le faire, que sous forme résumée dans l'autre langue que le résumé que vous avez déjà.

Concernant cette interpellation, je n'ajouterai rien aux quatre pages qui ont déjà été données, mais j'aimerais profiter aussi de cette interpellation pour m'adresser au député Jean-Luc Addor en lui disant que lorsque nous plaidons pour le climat, nous plaidons pour l'homme; nous ne plaidons pas pour autre chose. En plaidant pour le climat, d'abord nous plaidons pour l'homme.

J'aimerais rappeler la conclusion du Conseil d'Etat: notre volonté d'entreprendre toutes les mesures appropriées, politiquement défendables et raisonnablement réalisables dans les domaines de sa compétence.

Vous voyez qu'on n'est peut-être pas très éloignés ou, au moins, je l'espère.

En ce qui concerne cette interpellation, vous trouverez tous les renseignements dans le développement très détaillé qui en est fait par le Conseil d'Etat en précisant aussi que je peux me rasseoir là-dessus puisque j'ai déjà abordé tous ces sujets dans la réponse générale qui a été faite tout à l'heure.

3. INTERPELLATION

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant les feux de déchets en plein air (08.04.2008) (5.090)

INTERPELLATION
der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
Verbrennung von Abfällen im Freien (08.04.2008) (5.090)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je sais bien que nous ne sommes pas les seuls à plaider pour l'homme et j'en donne volontiers acte au chef du département concerné.

J'aimerais simplement dire que si j'en juge par les réactions que j'ai pu enregistrer de la part d'un certain nombre de citoyens depuis le dépôt de cette interpellation qui concerne l'interdiction des feux de déchets de jardin, de vigne, etc. en plein air, on voit qu'il est quand même parfois difficile de les convaincre de l'opportunité de toutes ces restrictions. Il est déjà difficile de les convaincre de l'opportunité alors qu'on a l'impression qu'on manque de policiers pour assurer l'ordre public, l'engagement de ces policiers, ils ont l'impression que c'est pour les embêter finalement pour des broutilles. Et puis sous l'angle du bilan écologique, sans être ingénieur, on est frappé par l'intensité du trafic, le samedi, de tous ces gens qui vont amener leurs déchets à la décharge et puis le citoyen moyen s'interroge sur l'efficacité écologique de ces mesures, d'où cette interpellation.

J'ai lu la réponse du Conseil d'Etat. Je m'incline volontiers devant les chiffres et j'attends volontiers les compléments que vous voudrez bien y apporter.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

J'aimerais rappeler ici qu'il ne s'agit pas d'une invention nouvelle liée au réchauffement climatique ou autre.

Les dispositions concernant l'incinération des déchets en plein air sont une interdiction qui existe depuis belle lurette sur le plan fédéral et sur le plan cantonal. Nous n'avons fait, en 2007, que d'en rappeler l'existence, cela eu égard aux chiffres. Et là, Monsieur le député Jean-Luc Addor, pour les citoyens qui vous poseraient des questions relatives à l'efficacité de cette mesure, je crois que les chiffres qui figurent dans la réponse sont essentiels. Je profite de les redire ici: l'incinération de 50 kg de déchets verts en plein air produit autant de poussières fines (les fameuses PM10) que 5'000 km parcourus par un poids lourd ou que 30'000 kg, autrement dit 30 tonnes, d'incinération d'ordures ménagères dans une station d'incinération. Donc, 50 kg = 5'000 km = 30 tonnes, si on peut dire ça comme cela. A travers ces chiffres, on peut mieux sensibiliser la population à cet effet.

Bien sûr que l'on ne va pas sauver le climat mondial avec cela, mais je crois que les mesures qui ont été prises par les communes sont assez efficaces maintenant et assez rapides; on doit les en remercier. En tout cas, l'air valaisan a non seulement une meilleure qualité, mais il a aussi une meilleure allure. C'est dans ce sens-là aussi que les milieux touristiques nous ont félicités de cet utile rappel.

4. MOTION

**du groupe PDCB, par le député Alphonse-Marie Veuthey, concernant:
quelles mesures contre les particules fines pour nos installations de
chauffage? (09.04.2008) (5.092)**

MOTION

**der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Alphonse-Marie Veuthey,
betreffend Massnahmen gegen Feinstaub aus Heizanlagen (09.04.2008)
(5.092)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Cette motion est acceptée par le Conseil d'Etat.

Je pense que le motionnaire est très satisfait..., il souhaite s'exprimer, mais il n'a pas appuyé sur le bouton, je ne vois pas son nom apparaître..., c'est fait! Alors, Monsieur le député, je vous passe la parole.

M. le député Alphonse-Marie Veuthey (PDCB):

Un week-end de l'hiver dernier, quelques jours après un commentaire du chef du département Jean-Jacques Rey-Bellet au Parlement par rapport aux particules fines, je me trouvais en montagne, sur les hauts de Savièse, par un magnifique ciel bleu. Quel contraste avec – entre guillemets – la "brume" de la plaine du Rhône. Le rapprochement avec l'information donnée par le chef du département au Grand Conseil était fait.

Que pouvions-nous, nous, faire en Valais contre ces particules fines? Allions-nous attendre de notre Berne fédérale de nouvelles dispositions contraignantes, peut-être pas adaptées à notre canton également attaché à son économie forestière?

La motion du groupe PDCB ne prétend pas résoudre à elle seule le problème des particules fines, mais les petits ruisseaux font les grandes rivières. Comme en matière d'approvisionnement énergétique, les petits projets hydrauliques, solaires, éoliens ou autres ne vont pas résoudre à eux seuls les problèmes énergétiques et de protection de l'environnement. En revanche, toutes ces initiatives ajoutées à de grands projets ou à de grandes mesures contribuent à l'amélioration de notre environnement.

Pour notre canton et pour les générations futures, je vous remercie d'avoir accepté cette motion.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Je résumerai comme ceci les trois pages de notre réponse:

Il est d'abord utile de dire que le chauffage à bois présente de nombreux avantages, et nous en sommes non seulement conscients mais aussi promoteurs. Ce chauffage est neutre au point de vue du CO₂. Il permet d'exploiter une ressource indigène renouvelable. Il renforce notre économie publique. Il contribue à l'entretien de nos forêts.

Il n'aurait donc que des qualités si, malheureusement, les émissions de particules fines, ces fameuses PM10 dont on vient de parler, n'en étaient pas le principal défaut. Ces chauffages à bois produisent, en effet, une part très importante, le quart des suies dans l'air valaisan, qui sont les plus toxiques des particules fines. Pour paraphraser le député Alphonse-Marie Veuthey, je dirai que les petites poussières font de grandes misères! Ce sont ces suies, les particules les plus fines, qui sont pour un quart émises par les chauffages à bois.

C'est dans ce sens-là qu'il faut, à cause de tous les autres avantages du système des chauffages à bois, accepter cette motion, ce que nous faisons volontiers.

5. MOTION

des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Marylène Volpi Fournier (SPO) et Evelyne Bezat (suppl.) (PS/AdG) concernant l'autorisation de construction (07.05.2008) (5.093) (en collaboration avec le DSSE)

MOTION

von Grossrat Grégoire Raboud (Suppl.) (SPO), sowie der Grossrätinnen Marylène Volpi Fournier (SPO) und Evelyne Bezat (Suppl.) (PS/AdG) betreffend Baubewilligung (07.05.2008) (5.093) (in Zusammenarbeit mit dem DGSE)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Cette motion est rejetée par le Conseil d'Etat.

M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):

Les ménages portent une part importante de responsabilité dans la consommation d'énergie, notamment au travers du chauffage de l'eau.

Lors de la construction d'une villa, la décision d'un jeune couple concernant le type d'alimentation en énergie dépend souvent du budget à disposition. Son choix est souvent de nature financière avant d'être de nature environnementale. Combien de jeunes couples que j'ai rencontrés ont renoncé à l'installation de panneaux solaires thermiques par manque de mesures incitatives. Quelques années plus tard, ces mêmes couples regrettent de ne pas avoir choisi la bonne option. En demandant un devis pour y remédier, leur décision bute cette fois sur le surcoût occasionné non pas par les panneaux thermiques, mais par les travaux annexes, c'est-à-dire le percement d'un canal dans les dalles pour la pose de tuyaux d'amenée d'eau.

Au niveau européen, on commence à imposer des installations obligatoires de panneaux solaires dans les nouvelles constructions.

Alors, ce que cette motion demande au Conseil d'Etat, c'est d'ajouter un critère dans l'autorisation de construction, à savoir la pose d'une gaine technique, c'est-à-dire d'un canal qui, au niveau de la construction, ne provoque pratiquement pas de surcoût, mais cela permettrait, lorsque le jeune couple décide réellement de mettre des panneaux solaires, d'investir sans qu'il y ait de surcoût au niveau des travaux. Donc, cela économiserait des milliers de francs aux propriétaires qui seraient ainsi incités à faire le choix du solaire thermique pour le chauffage de l'eau, voire le chauffage partiel de la maison.

Je répète: on ne demande pas que toutes les nouvelles constructions, qui sont situées dans des zones qui ne s'y prêtent pas, soient contraintes, mais au moins que dans les nouvelles constructions dans des zones qui se prêtent à l'énergie solaire, on soit obligé d'installer cette gaine technique.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

En plus que cette motion soit rejetée par le Conseil d'Etat, elle est également combattue ici.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Comme explicité à l'entrée en matière, nous nous opposons à cette motion que nous estimons tracassière.

Une brève argumentation.

S'il est prévu un chauffage par pompe à chaleur, le rendement est suffisamment intéressant pour qu'il n'y ait pas nécessité d'échangeur thermique. Je rappelle au passage qu'en été, il fait chaud quand on recherche la fraîcheur alors qu'en hiver, il fait froid quand on recherche de la chaleur.

S'il est prévu un chauffage à combustion, les boisseaux existent déjà et leur changement d'affectation en cas de changement de système de chauffage n'est pas si difficile ni coûteux.

Enfin, quand les motionnaires évoquent un surcoût négligeable, je rappellerai cet adage de nos vieux: "Dans les dettes, ce sont les derniers mille qui ont la queue la plus longue."

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL):

Pourquoi ne pas obliger de prévoir des boisseaux de cheminée pour un chauffage au bois et un local de réserve pour permettre le stockage ou une structure du bâtiment permettant la pose ultérieure d'une éolienne en toiture ou encore la place nécessaire et la pose de tubes pour une installation solaire photovoltaïque?

Cela pour dire que soit on oblige à mettre des panneaux solaires, soit on s'abstient de compliquer encore les normes de construction pour une utilisation hypothétique future.

Le groupe GRL demande au motionnaire de retirer cette motion au profit du postulat du député Narcisse Crettenand qui va dans le même sens et même plus loin en demandant qu'on étudie la possibilité d'obliger la pose de panneaux solaires, sans quoi nous nous y opposerons. Merci.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

Cette motion a de nouveau un côté louable mais qui ne correspond pas à la réalité.

Premier point, pour l'installation de panneaux solaires sur les toits, nous ne posons à aucun moment des boisseaux comme colonne montante. Lors de l'installation de panneaux solaires, nous posons tout simplement des conduites de liaison Armaflex-Solair. Ce sont deux petits tuyaux avec un fil électrique inséré dans une même gaine et qui peuvent être posés dans n'importe quelle paroi et sans avoir besoin d'un évidement aussi important qu'un boisseau. Le coût moyen d'un tuyau double avec sonde est d'environ 1'600 francs pour une longueur de 15 mètres. Pour revenir sur votre argumentation, lors de transformation pour installation de panneaux solaires par après, ce ne sont pas de grands travaux à exécuter. Simplement, on crée une nouvelle chenau fictive pour y insérer ces conduites.

Second point, nécessité d'obliger toute nouvelle construction de se munir de ce boisseau en prévision du solaire. Dans bien des villages de notre canton, durant la saison d'hiver, c'est-à-dire la saison où l'on chauffe et où l'on a le plus besoin de chaleur, il n'y a pas si ce n'est que très peu de soleil.

Mesdames et Messieurs les députés, ne créons pas des lois et des critères qui ne seront pas réalisables ou pas rentables.

C'est pour cela que le groupe UDC/SVP refuse cette motion. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Je pose la question au député (suppl.) Grégoire Raboud: acceptez-vous la proposition du groupe GRL de vous rallier au postulat 15 dans l'ordre du jour, déposé par le député Narcisse Crettenand, qui est partiellement accepté par le Conseil d'Etat?

Si vous vous y ralliez, OK; sinon, nous allons passer au vote.

(...)

Vous demandez le vote.

Par 82 voix contre 16, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 5.093 du député (suppl.) Grégoire Raboud.

Cette motion est ainsi classée définitivement.

6. POSTULAT

des députés Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG), Marylène Volpi Fournier (SPO) et cosignataires concernant la généralisation des cours de sensibilisation au respect de l'environnement pour le personnel d'entretien (07.05.2008) (5.094)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG), Grossrätin Marylène Volpi Fournier (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend allgemeine Einführung von Umweltsensibilisierungskursen für das Unterhaltspersonal (07.05.2008) (5.094)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté sous conditions.

7. POSTULAT

des députés Marylène Volpi Fournier (SPO), Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG) et cosignataires concernant l'écologie appliquée dans l'administration (07.05.2008) (5.095)

POSTULAT

von Grossrätin Marylène Volpi Fournier (SPO), Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend angewandter Umweltschutz in der Verwaltung (07.05.2008) (5.095)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO):

Vous me permettrez de répondre aux deux postulats 5.094 et 5.095 en même temps et pour gagner du temps, comme l'a fait d'ailleurs le Conseil d'Etat dans sa réponse.

Je vais commencer par le postulat 5.095 en disant que "charité bien ordonnée commence par soi-même", dit le proverbe. Et le respect de l'environnement n'échappe pas à la règle. Comme vous avez pu le lire, le présent postulat demande qu'au sein de l'Administration soient développés des comportements simples comme le tri obligatoire du papier ou l'extinction obligatoire des mises en veille des appareils électriques. Cela ne doit pas être laissé à l'appréciation d'une ou l'autre personne, mais bien être une application consciente et développée au sein de l'Administration. D'ailleurs, et pour faire en sorte que "charité bien ordonnée commence vraiment par soi-même", j'ai récemment demandé au chef du Service parlementaire, notre respecté M. Bumann, de faire le nécessaire pour que des bacs récupérateurs de papier et des containers PET soient mis à disposition dans la salle des pas perdus. Il m'a assuré que cela serait fait et que même les députés ne seraient plus obligés de mettre leurs kilos de papier (35 kg en une seule année) à la poubelle.

Pour respecter l'environnement par des gestes simples, il faut aussi passer par le personnel d'entretien. La sensibilisation à l'économie d'énergie, au choix de produits de nettoyage moins polluants ou à l'extinction systématique des appareils électriques doit être faite et l'est certainement déjà dans une certaine mesure. Le présent postulat demande que cela se généralise, s'approfondisse et devienne systématique pour tout le personnel travaillant dans les bâtiments étatiques disséminés à travers le canton.

Je vous remercie d'accepter ces deux postulats et merci de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Vous avez la réponse écrite du Conseil d'Etat; vous êtes satisfaite de cette réponse?

Merci, Madame la députée.

Monsieur le conseiller d'Etat, ce n'est pas nécessaire, les réponses sont sur les bureaux..., vous voulez quand même intervenir.

Alors, je vous cède la parole.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil, le texte des postulants est connu de tout le monde. Il a été largement diffusé. La réponse du Conseil d'Etat mérite aussi d'être rappelée puisque nous n'avons pas attendu cette déclaration faite ici selon laquelle nous acceptons le postulat. Le Conseil d'Etat a déjà pris une décision le 12 août 2008 de mettre en œuvre un système de management intégré au sein de l'Administration cantonale.

Voilà, comme cela la population valaisanne sait que le Conseil d'Etat agit vite!

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat..., un peu moins vite que la postulante puisque le texte a été déposé le 7 mai 2008...

Madame la députée, vous voulez encore intervenir?

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO):

Oui, juste une petite chose et, pour paraphraser deux personnes dans cette salle, les petites poussières font les grands je ne sais plus quoi, etc., je voulais simplement dire que les petites cravates vont faire les grands hommes d'Etat.

Et je veux remettre en ce moment une belle cravate verte à M. le conseiller d'Etat!

Le président:

Bravo, Madame la députée.

(Applaudissements)

Vous l'avez en plus bien choisie parce qu'elle ne semble pas être trop vert clair, mais d'un vert quand même acceptable pour notre conseiller d'Etat!

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

J'ose espérer qu'en me l'offrant avec des raies, ce n'est pas simplement pour me rayer de la liste!

Le président:

Les points 6 et 7 de l'ordre du jour sont ainsi traités.

8. INTERPELLATION

du groupe SPO, par les députés German Eyer, Doris Schmidhalter-Näfen et Susanne Hugo-Lötscher, concernant l'eau, un élément vital pour l'homme et la nature (08.05.2008) (5.096)

INTERPELLATION

der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer sowie der Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen und Susanne Hugo-Lötscher, betreffend Wasser - lebenswichtiges Element für Mensch und Natur (08.05.2008) (5.096)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

Ich versuche mich ebenfalls sehr kurz zu halten.

Mit einem Finanzvolumen von 1,2 Milliarden Franken über 30 Jahre ist die dritte Rhonekorrektur das grösste Flussbauprojekt der Schweiz und auch ein Modellprojekt mit internationaler Ausstrahlung. Die finanziellen Mittel erlauben es, dass für die Natur tatsächlich etwas erreicht werden kann. Bereits interessieren sich auch die Wissenschaftler für die Wiederbelebung der Rhone mit der R3. Das gewonnene Wissen wird in Zukunft auch für andere Projekte angewendet.

Wir sind mit den Antworten zur Flusssdynamik und der Vernetzung der Auengebiete zufrieden. Betreffend die Integration der Autobahnraststätte in das Projekt der dritten Rhonekorrektur sind wir eher skeptisch, was die Einbindung in das Projekt der R3 betrifft.

Gerade wegen dem Vorzeigecharakter des Gesamtprojekts warten wir gespannt auf die Umsetzung der Antworten des Staatsrats. Vielen Dank.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Bien qu'encore très ému du cadeau que je viens de recevoir, je veux ajouter une chose à la réponse du Conseil d'Etat, un élément que nous avons déjà rappelé à tous les initiants de projets divers en relation avec le restoroute dit de Rarogne, le restoroute de "Grossey".

Il est tout à fait clair que le Conseil d'Etat décide ou a décidé d'une localisation du restoroute. Le restoroute lui-même, tous les autres projets imaginés par les régions, les communes en liaison avec ce restoroute doivent suivre une procédure complète, propre à ces projets, et qui n'est pas la procédure du restoroute. Il est très important de le dire.

Et forcément l'intégration du restoroute lui-même, qui est un relatif petit élément par rapport à l'ensemble de cette zone, dans la plaine de Rarogne doit se faire dans le cadre de l'amélioration foncière intégrale qui a été décidée par le Conseil d'Etat le 18 avril 2007.

9. MOTION

du groupe SPO, par le député German Eyer, concernant des installations solaires sur le toit – aussi dans des zones centrales (09.05.2008) (5.097)

MOTION

der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend Solaranlagen aufs Dach – auch in Kernzonen (09.05.2008) (5.097)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Cette motion est devenue sans objet, car déjà réalisée.

Donc, Monsieur le député, nous pouvons poursuivre et je vous en remercie.

10. POSTULAT
du groupe SPO, par le député German Eyer, concernant un rapport sur
le climat (09.05.2008) (5.098) (*en collaboration avec les autres*
***départements*)**

POSTULAT
der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend
Klimabericht (09.05.2008) (5.098) (*in Zusammenarbeit mit den anderen*
***Departementen*)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat dans le sens de ses considérations.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Für einmal ist der Vorschlag des Staatsrats besser als mein Vorschlag. Darum sind wir mit der Antwort zufrieden.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Je crois que si vous avez osé dire que nous étions en retard par rapport à une proposition antérieure, qui avait été déposée au mois de mai et pour laquelle nous n'avons pris la décision finalement que trois mois plus tard, dans le cas particulier, nous avons plusieurs années d'avance!

11. POSTULAT
du groupe SPO, par le député German Eyer, concernant la biodiversité
(13.06.2008) (5.107)

POSTULAT
der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend
Biodiversität (13.06.2008) (5.107)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

Angesichts des beschleunigten Artensterbens und des Verlusts von Lebensräumen haben die am Erdgipfel in Johannesburg 2002 anwesenden Staaten beschlossen, den Verlust der Biodiversität bis 2010 signifikant zu verlangsamen. Die Länder Europas gehen noch einen Schritt weiter. An der fünften Ministerkonferenz "Umwelt für Europa" in Kiew im Mai 2003 haben sich die Umweltminister Europas inklusive der Schweiz verpflichtet, den Verlust an Biodiversität ganz zu stoppen.

Ich möchte drei Fakten erwähnen:

1. Die meisten Menschen wissen nicht, wie schlecht es um die Biodiversität in unserem Land bestellt ist und was sie für deren Erhalt tun können. Das zeigt eine Studie des GfS Forschungsinstituts Bern von 2005.

2. Wir nehmen unsere internationale Verantwortung für die Erhaltung der Biodiversität zu wenig wahr. Die Aktivitäten der Schweiz haben nicht nur einen Einfluss auf die Vielfalt in unserem Land, sondern auch auf die globale Biodiversität. Bisher ist die Erhaltung der Biodiversität bei der Vergabe von Exportrisikogarantien, dem Import von Produkten oder der Wirtschaftsförderung im Ausland kein Kriterium.

3. (ein ganz wichtiger Punkt) Es fehlt am politischen Willen, die bestehenden Gesetze und Verordnungen umzusetzen. Die Erhaltung der Biodiversität hat auf der politischen Agenda momentan keine Priorität. Für den Vollzug kommt erschwerend hinzu, dass zwischen den verschiedenen Politikbereichen, aber auch zwischen Bund, Kantonen und Gemeinden, Zielkonflikte bestehen.

Wir nehmen die Antwort des Staatsrats zur Kenntnis und fordern das Parlament auf, die in diesem Zusammenhang nötigen finanziellen Mittel bei Bedarf zur Verfügung zu stellen.

Vielen Dank.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

J'ai déjà eu l'occasion de le dire lors de la déclaration initiale du Conseil d'Etat, dans le cadre des conventions programmes RPT qui sont conclues avec la Confédération pour la période 2008-2011, nous nous engageons non seulement à aller dans le sens de mesures concrètes, mais nous nous engageons aussi à élaborer un concept cantonal de conservation de la nature et du paysage. La préservation de la biodiversité s'inscrit tout à fait dans ce programme.

J'ai eu d'ailleurs l'occasion aussi de m'exprimer dans le cadre du séminaire et des colloques qui ont été organisés la semaine dernière sur le thème de la biodiversité. Tous ceux qui y ont assisté savent que nous portons au thème de la biodiversité une attention toute particulière, dans la mesure où là le Valais est vraiment très très directement concerné. Le Valais, dont on disait qu'il est riche en mines pauvres, est surtout riche en biodiversité, et ça c'est une mine riche pour le Valais.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons ainsi terminé avec votre département. Nous vous remercions.

Nous passons aux développements et traitements du DSSE.

**Développements et traitements / Entwicklungen und Behandlungen:
Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) /
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

12. POSTULAT

**du groupe GRL, par le député Narcisse Crettenand, concernant les états
généraux de l'énergie (12.12.2007) (2.121)**

POSTULAT

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand, betreffend
Energiedebatte (12.12.2007) (2.121)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté dans le sens de la réponse écrite.

M. le député Narcisse Crettenand (GRL):

Je constate que la cravate du président du Grand Conseil est plutôt d'un vert pâle. Malheureusement, beaucoup d'entre nous se suffisent d'un trop petit geste ou d'une belle déclaration pour se donner bonne conscience, mais cela ne suffit pas, comme par exemple le papier recyclé qui n'est utilisé que pour les réponses de cette session sur le climat.

Personnellement, je porte un veston qui est noir parce que la situation est sérieuse.

Malgré que la réponse à notre postulat ait été donnée et comme cette réponse ne me satisfait qu'en partie, je vais développer, en partie au moins, le postulat du groupe radical-libéral.

Est-il nécessaire de rappeler la réalité incontestable des changements climatiques et de leurs impacts sur notre environnement vital, ainsi que l'épuisement à venir des ressources d'énergie fossile? L'épuisement des ressources d'énergie fossile induit une augmentation du prix de l'énergie et cela provoque des incertitudes dans l'approvisionnement qui fragilisent notre économie et mettent à mal le budget non seulement des entreprises, mais aussi des individus et des familles.

L'accès aux énergies va devenir de plus en plus un enjeu économique et une source de conflits géopolitiques entre les pays producteurs et consommateurs. C'est déjà le cas aujourd'hui avec la guerre en Irak.

Les gens du pétrole, avec leur surestimation chronique des réserves mondiales, et les actions de leur puissant lobby qui freinent le développement des technologies nouvelles provoqueront probablement beaucoup plus de dégâts à notre civilisation que l'autisme de certains banquiers qui provoque aujourd'hui une crise financière mondiale.

Le Grand Conseil valaisan, en acceptant le postulat de la société à 2'000 watts, déposé par le groupe radical-libéral, a donné un signe positif dans le sens de la prise en compte des réalités pour notre canton et pour notre pays.

Il y a une double trajectoire que nous devons impérativement prendre pour assurer un développement durable en matière énergétique: celle des économies d'énergie et, en parallèle, celle du développement des énergies renouvelables.

Certains milieux nous disent que le potentiel dans le domaine des énergies renouvelables est faible et qu'il faut être bienveillant à son égard. L'objectif de l'Allemagne à l'horizon 2020 est que le 30% de son énergie soit d'origine renouvelable. Nous pouvons donc en faire autant, si ce n'est faire mieux, et cela doit être mis en parallèle avec les potentialités énormes d'économies d'énergie pour augmenter encore substantiellement la part des énergies renouvelables et propres.

Si, en théorie, tout le monde s'accorde pour approuver ces principes, en pratique, on constate régulièrement ici dans cette salle en tout cas que c'est jamais le bon moment, ni le bon endroit pour accepter des mesures dont l'objectif premier est, rappelons-le, de permettre aux générations futures, aux générations de ceux qui étaient présents ce matin sur l'estrade, de disposer des ressources dont elles auront besoin pour leur développement.

Compte tenu de l'urgence d'agir, il faut s'engager dès maintenant pour fixer des objectifs ambitieux en la matière.

Le groupe radical-libéral demande que le Conseil d'Etat organise, sous l'égide de la fondation pour le développement durable des régions de montagne ou un organisme similaire, un débat multipartite des états généraux (les Français diraient un grenelle de l'environnement) réunissant les organes concernés de l'Etat du Valais, des communes, les représentants politiques, d'associations professionnelles et d'ONG afin d'aboutir à faire l'état des lieux et à prendre les décisions à long terme en matière d'économies d'énergie et de développement d'énergies renouvelables dans le cadre de la politique environnementale et du développement durable de notre canton.

Comme la réponse écrite du Conseil d'Etat répond partiellement à notre postulat, nous ne sommes que partiellement satisfaits. Je souhaiterais plus d'ambition de la part du Conseil d'Etat dans ce domaine.

Nous maintenons donc notre demande d'organiser des états généraux de l'énergie ambitieux afin de donner à notre canton le leadership dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Merci de votre attention et de votre soutien.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Si ma cravate, effectivement, est vert pâle, vous, vous proposez un Parlement avec du papier recyclé, moi, je propose un Parlement sans papier!

Comme quoi, parfois, le vert pâle va encore plus loin que ce qu'on pense!

Monsieur le chef du département, vous voulez répondre à ce postulat?

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Peut-être pour d'abord entrer dans la philosophie des couleurs, si ma cravate est rouge, il est clair que les meilleures tomates sont rouges après avoir passé par une phase verte! C'est seulement une petite déclaration concernant cette question des couleurs.

Monsieur le député Narcisse Crettenand, vous avez reçu notre réponse écrite. Il est vrai qu'il est important de réunir autour d'une table, dans une discussion et, pourquoi pas, sous l'égide de la fondation pour le développement durable, tous les acteurs concernés par l'énergie, mais aussi par l'environnement, l'économie et les milieux écologiques. Je pense que c'est quelque chose qui est bon.

Cependant, seulement faire des débats ne suffit pas, il faut aussi passer à des actions concrètes. Je reviendrai là-dessus à l'occasion de mes réponses à d'autres interventions parlementaires.

Je peux seulement vous annoncer que le Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et en particulier l'énergie, est en train de préparer un rapport sur la politique énergétique qui va être soumis au Conseil d'Etat au début décembre et, par après, au Parlement pour être discuté en session de février 2009. Ce sera un rapport donnant un survol sur notre politique énergétique concernant les forces hydrauliques comme source indigène renouvelable, ainsi que toute la question du retour des concessions et son financement, le rôle des FMV, leurs projets, et encore toutes les autres énergies renouvelables comme la biomasse, les éoliennes, le solaire, la question de la distribution, la question des lignes à très haute tension, ainsi que d'autres questions qui vous préoccupent.

Je pense qu'il est important à la fin de cette législature de tirer quelque part un bilan et de bien communiquer ce qui a été fait au niveau du département.

Cela s'inscrit quelque part aussi dans une discussion et répond à une exigence ou une proposition de la commission des finances dans le cadre de son rapport sur le budget 2009 du Conseil d'Etat.

13. POSTULAT
des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Marylène Volpi Fournier (SPO) et Evelyne Bezat (suppl.) (PS/AdG) concernant l'installation de réducteurs de tension (07.05.2008) (2.132)

POSTULAT
von Grossrat Grégoire Raboud (Suppl.) (SPO) sowie der Grossrätinnen
Marylène Volpi Fournier (SPO) und Evelyne Bezat (Suppl.) (PS/AdG)
betreffend Installation von Spannungsreduziergeräten (07.05.2008)
(2.132)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite.

Je vous passe la parole, Madame la députée (suppl.) Evelyne Bezat.

M^{me} la députée (suppl.) Evelyne Bezat (PS/AdG):

Une politique raisonnable de diminution des émissions de gaz à effet de serre passe d'abord par des mesures d'énergie. Beaucoup de personnes prennent conscience du problème, mais elles sont aussi nombreuses à hésiter sur les actions concrètes à entreprendre.

Il faut des mesures efficaces. Or, quelles mesures prioritaires d'assainissement énergétique mettre en œuvre? Je connais beaucoup de personnes qui se posent encore la question. Certes, j'ai pris connaissance des mesures déjà prises par le canton du Valais en matière d'informations et de conseils, et je les salue.

Je me bornerai donc à souligner un ou deux points supplémentaires.

Au niveau européen, des directives sont éditées, d'une part, pour sensibiliser les responsables politiques et les citoyens à des mesures d'économies d'énergie et, d'autre part, pour promouvoir des audits énergétiques, appelés également "procédures d'avis énergétique", cela en vue de l'assainissement énergétique des bâtiments. Ces audits, dont le coût varie entre 300 et 600 euros, bénéficient de réduction d'impôts pour ceux qui les font. Dans ce domaine, le Valais, par son HES-SO, a développé des compétences techniques. Elles sont, malheureusement, insuffisantes pour répondre à la demande croissante.

Ce postulat demande donc au Conseil d'Etat d'entreprendre une campagne de sensibilisation sur les économies d'énergie qui ont fait leurs preuves et sur l'importance d'effectuer un diagnostic thermique, un audit énergétique, pour faciliter le choix de mesures prioritaires dans les investissements à entreprendre.

Je vous remercie.

(Ndlr: Il s'agit du développement du postulat 2.133 qui suit.)

Le président:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Monsieur le député (suppl.) Grégoire Raboud, vous voulez ajouter quelque chose?

Non! Votre nom était apparu par erreur. Je vous en remercie.

Ce postulat est combattu.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):

Eigentlich wollte ich dieses Postulat bekämpfen, denn die Anwendung eignet sich nicht in allen Fällen von Lichtquellen. Ich habe jetzt aber in der Antwort den Satz gesehen "...in allen Fällen muss der Nachweis der energetischen Wirtschaftlichkeit erbracht werden...", was mich hier beruhigt.

Ich möchte hier nur festhalten, dass es oft viel bessere Lösungen als den Spannungsreduzierer gibt, wie der Einsatz von Energiesparlampen und intelligente Steuerungen, die mittels Lichtsensoren und Präsenzmeldern das Licht am rechten Ort zur rechten Zeit und zur nötigen Beleuchtungsstärke regeln.

Ich möchte den Staatsrat auffordern, diese Überlegungen dann auch in das Gesetz aufzunehmen.

Danke schön.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

En ce qui concerne ce postulat, une réponse écrite a été donnée.

Je prends acte des déclarations du député Felix Ruppen.

En complément de la réponse écrite, je peux encore dire que, la semaine passée, j'ai eu une réunion avec des responsables de la haute école spécialisée à Sion, avec Dominique Albrecht, Marcel Maurer et Hans-Peter Biner, ingénieurs. Ils m'ont fait découvrir un nouveau système d'un prototype opérationnel, que je qualifie de révolutionnaire, qui permet de fortes adaptations d'éclairage, avec beaucoup de possibilités d'énergie. Ce nouveau système sera testé quelque part sur une place en ville de Sion, mais aussi dans des parkings à Viège, comme on m'en a informé.

Je suis très curieux de voir comment les résultats de ces tests vont évoluer. Cela a aussi à voir, Monsieur le député Felix Ruppen, avec la tension, ce nouveau système, et peut-être ce serait bien de monter une fois à l'Ecole d'ingénieurs.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Il y a une petite inversion assez cocasse.

En fait, la députée (suppl.) Evelyne Bezat a défendu le **postulat 2.133** qui figure au point 14 de l'ordre du jour.

En principe, c'était le député (suppl.) Grégoire Raboud qui aurait dû défendre le **postulat 2.132** figurant au point 13 de l'ordre du jour. Donc, il n'a pas pu le faire.

Ce postulat étant combattu, Monsieur le député (suppl.), vous pouvez quand même le défendre.

Pour clarifier, je précise bien que le député (suppl.) Grégoire Raboud défend le **postulat 2.132**.

Monsieur le député Felix Ruppen, vous avez combattu ce postulat-là?

Non, finalement, ce postulat n'est plus combattu!

Alors, Monsieur le député (suppl.) Grégoire Raboud, vous pouvez rapidement intervenir.

M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):

En deux mots, rapidement, il s'agit d'économies d'énergie qui peuvent être améliorées dans l'amélioration de l'efficacité énergétique, c'est-à-dire en fournissant le même service avec beaucoup moins d'énergie.

C'est pour cela que nous proposons l'utilisation de réducteurs de tension. De quoi s'agit-il? Des variations de tension dans la fourniture d'énergie électrique occasionnent une usure prématurée d'appareils électriques et d'ampoules. Des appareils permettent de régulariser la tension variable à l'entrée pour obtenir une tension constante à la sortie. En France, ce genre d'installations sur le réseau d'éclairage public de certaines communes a permis des économies d'énergie supérieures à 30% et, ce qui est d'autant plus intéressant, c'est que ces investissements ont été amortis en cinq ans. En Suisse, des expériences ont été faites dans le domaine privé, dans des hôtels où l'installation de réducteurs de tension a été amortie en trois ans.

Je suis satisfait de la réponse du Conseil d'Etat parce que je me rends compte, je ne veux pas dire que le Conseil d'Etat est en avance, qu'il applique déjà cette technique et qu'il fera la démarche pour inciter les communes également à installer ces réducteurs de tension.

Je remercie ainsi le Conseil d'Etat pour la réponse qu'il a donnée à ce postulat.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Le point 13 de l'ordre du jour est ainsi traité.

14. POSTULAT
des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Marylène Volpi Fournier (SPO) et Evelyne Bezat (suppl.) (PS/AdG) concernant la campagne de sensibilisation aux économies d'énergie (07.05.2008) (2.133)

POSTULAT
von Grossrat Grégoire Raboud (Suppl.) (SPO) sowie der Grossrätinnen Marylène Volpi Fournier (SPO) und Evelyne Bezat (Suppl.) (PS/AdG) betreffend Energiesparkkampagne (07.05.2008) (2.133)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Madame la députée (suppl.) Evelyne Bezat, vous avez déjà développé ce postulat (*voir ci-avant*).

Apparemment, ce postulat est totalement accepté. Vous êtes évidemment satisfaite.

Nous pouvons ainsi passer au point suivant de l'ordre du jour.

15. POSTULAT
du député Narcisse Crettenand (GRL) et cosignataires concernant les capteurs solaires thermiques (10.06.2008) (2.135)

POSTULAT
von Grossrat Narcisse Crettenand (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend thermische Sonnenkollektoren (10.06.2008) (2.135)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

M. le député Narcisse Crettenand (GRL):

Dans la mesure où ce postulat demandait l'étude de l'obligation d'installer des capteurs solaires thermiques, je constate, en lisant la réponse, que le Conseil d'Etat n'a pas l'intention d'être très studieux dans ce domaine.

Je crois de moins en moins aux mesures incitatives et je pense que l'Etat doit fixer des règles ambitieuses et les faire respecter.

Alors, obliger au maximum 20% d'énergie renouvelable pour les besoins en chaleur dans les bâtiments n'est pas très ambitieux.

Cependant, la conclusion de la réponse peut me satisfaire, car je fais pleinement confiance au Service de l'énergie du canton du Valais qui a, en son sein, des personnes très compétentes.

Je me suis surpris à rêver que les ambitions que Marcel Maurer manifeste pour sa ville de Sion deviennent les ambitions du Conseil d'Etat pour faire du Valais, en collaboration avec ses hautes écoles, les entreprises du canton, un exemple dans le domaine de la maîtrise des énergies et des énergies nouvelles.

Le président du Grand Conseil a dit tout à l'heure, après l'intervention du conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. Alors, mettons-nous au travail et mettons-nous au travail aussi dans le domaine du solaire thermique!

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat est accepté.

Monsieur le conseiller d'Etat?

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Quelques compléments brièvement en ce qui concerne ce postulat.

Il est clair que vu aussi la géographie de notre canton, il y a beaucoup d'emplacements où le solaire thermique va très bien. A ce moment-là, il est toujours conseillé aussi, dans les informations qui accompagnent une autorisation de construire, de faire appel à ces nouvelles technologies.

En contrepartie, il y aussi des endroits, même en Valais, qui ne sont pas trop ensoleillés, et là il ne serait pas juste quelque part de les obliger à monter des capteurs solaires. Il serait peut-être mieux avec ces 5'000 ou 10'000 francs d'augmenter l'isolation du bâtiment comme cela on pourrait économiser de l'énergie.

Cependant, partout où c'est possible, il est bien clair que pour compléter le chauffage ou même pour organiser le chauffage que par le solaire bien sûr, nous le soutenons.

Dans ce sens, nous acceptons très volontiers ce postulat.

16. POSTULAT

du groupe SPO, par le député German Eyer, concernant une offensive en faveur des sources indigènes d'énergie (13.06.2008) (2.138)

POSTULAT
der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend Offensive
für einheimische Energieträger (13.06.2008) (2.138)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté avec la réserve des moyens budgétaires disponibles.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Ziel dieses Postulats ist es, den Weg zu ebnen für eine vernünftige Energiepolitik. Wir wollen einerseits das Klima schützen, die Versorgungssicherheit unseres Landes erhöhen und unsere Volkswirtschaft stärken. Das bedeutet: Weg vom fossilen Raubbau und hin zu erneuerbaren und umweltfreundlichen Energiequellen.

Unser Credo lautet also: Kreislauf anstatt Raubbau.

Wir hoffen, dass die in der Antwort des Staatsrats erwähnten Projekte nicht nur diskutiert, sondern auch umgesetzt werden. Die Finanzierung wird von unserer Fraktion mit Sicherheit Unterstützung finden.

In diesem Sinne akzeptieren wir auch die Antwort des Staatsrats und ich danke für die Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Hier eine kurze Ergänzung der schriftlich vorliegenden Antwort.

Es ist klar, wir haben im Bereich der Wasserkraft – einer erneuerbaren Energie – auch ein erhebliches Potential, insbesondere bei der kleinen Wasserkraft. In vielen Gemeinden laufen solche Projekte, die von uns unterstützt werden. Dann haben wir relativ viele Gesuche in Bezug auf die Windenergie. Der Staatsrat hat beschlossen im Grundsatz eine Offensive für die Windenergie zu starten, diese Projekte zu unterstützen, wobei es natürlich in unserem Sinn wäre, wenn insbesondere auch die einheimischen Stromverteiler in solche Projekte einbezogen werden. Wie es aussieht, wollen die Initianten dieser Projekte namentlich im Goms die öffentliche Hand und die einheimischen Interessierten etwas aussen vor halten, was ich nicht akzeptieren könnte.

In Bezug auf die Sonnenenergie eignet sich dort der Kanton Wallis auch bestens. Ich hatte noch gestern Abend in Naters eine Besprechung, weil ein Initiant ein Projekt in einer Oberwalliser Gemeinde hat, ausserhalb der Bauzone, einen Park von 10'000 m² mit Solarpanels zu belegen. Ich habe gesagt, er solle eine Eingabe machen. Wir werden auch

diese Frage analysieren unter dem Stichwort der Raumplanung. Das ist etwas wo wir in den nächsten Jahren sicher noch viel erreichen können.

In Bezug auf Windenergie hat der Staatsrat auch ein Konzept beschlossen, denn wenn wir die Windenergie fördern wollen, müssen wir auch schauen, dass sie nicht in Konflikt kommt mit anderen Interessen, beispielsweise mit Landschaftsschutz, dass man dort dann saubere Abgrenzungen macht. Das Konzept werden wir dann im Verlauf der nächsten Woche detailliert vorstellen.

Auch im Bereich der Biomasse gibt es grössere Projekte. Da haben wir grössere Projekte ebenfalls in Monthey, Saas Fee – nicht wahr, Herr Felix Zurbriggen – das Holzfernwärmeprojekt in Martigny, ebenfalls ein solches Projekt mit der Satom in Monthey. Das sind Grossprojekte, die energiemässig mehr bringen als eine Summe von vielen kleinen Projekten. Deshalb müssen wir auch die Unterstützung, was die finanzielle Geschichte anbelangt, überdenken. Und ich bin auch froh, dass wir im Budget es erreichen konnten – auch dank der Kommission unter Präsident Coudray – dass die Beträge im Bereich der erneuerbaren Energie auf das nächste Jahr hin verdoppelt werden.

17. POSTULAT
du groupe SPO, par le député German Eyer, concernant les chauffages
électriques (13.06.2008) (2.139)
POSTULAT
der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend
Elektroheizungen (13.06.2008) (2.139)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté dans le sens de la réponse écrite.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Der Erdölchock sass in den 70er Jahren tief. Mit billigem Nachtstrom wurden die Kunden angelockt. Zudem hatte die Stromwirtschaft mit dem Bau von Atomkraftwerken Überkapazitäten geschaffen. In den 90er Jahren erkannte auch der Verband der Schweizerischen Elektrizitätswerke, ich zitiere: "Die direkte Erzeugung von Wärme aus hochwertiger Elektrizität macht grundsätzlich wenig Sinn". Zitat Ende.

Verschiedene Kantone und Energieerzeuger haben heute die Zeichen der Zeit erkannt. Sie gewähren Interessierten für den Ersatz von Elektroheizungen durch Wärmepumpen oder Holzheizungen Förderpauschalen.

Ein Einfamilienhaus, dessen Elektroheizung 52'000 kWh Energie verbraucht, kann nach einer Sanierung auf Minergie-Standard auf 80 Prozent dieser Energie verzichten.

Das Credo lautet also hier: Stromfresser raus und Pumpen rein.

Wir hoffen, dass die Mustervorschriften, die in der Antwort des Staatsrats erwähnt sind, auch kontrolliert und zusätzlich der Bauherrschaft auch alternative Energieanlagen vorgeschlagen werden.

In diesem Sinne akzeptieren wir auch hier die Antwort des Staatsrats.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Ce postulat est combattu.

Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO):

Eine sinnvolle Einschränkung für die Verwendung von elektrischen Heizungen besteht bereits heute. Aufgrund der E-Formulare – hier spezifisch das Formular E10 – muss bei einer Elektroheizung die Gebäudeisolation um 20 Prozent verbessert werden.

Grundsätzlich wird diese Art von Energieträger vor allem in Arten und bei Objekten verwendet, welche herkömmliche Energiezulieferarten schwer zulassen. Als Beispiele seien hier erwähnt: alte, sensible Dorfkerne, welche als Ortsbild schützenswert sind oder Kirchen, welche kurzfristig wärmetechnisch gesehen Heizenergie brauchen.

Zu erwähnen gilt, dass wir letztes Jahr für die Einreichung des Energienachweises bei Gebäuden neu den Zielwert anstelle des bisherigen Grenzwerts festgesetzt haben. Dieser Zielwert erfüllt quasi den Minergie-Standard was die Gebäudeisolation angeht.

Dieses Postulat aber verlangt das Erfüllen des Minergie-Standards, was bedeuten würde, dass zudem eine kontrollierte Lüftung zwingend sein muss.

Zudem werden die heutigen E-Formulare zukünftig durch die neuen Mustervorschriften der Kantone im Energiebereich, die so genannten MuKE 2008, im Sinne eines durchdachten Gesamtkonzepts angepasst.

Wenn wir uns die beiden vorgängig erwähnten Beispiele vor Augen halten würden, würde dies riesige Investitionskosten mit sich bringen. Von der grauen Energie, welche für diese Aufwendungen verbraucht werden müsste, will ich gar nicht sprechen.

Es kann schon gar nicht sein, dass zukünftig generell Elektroheizungen zwingend durch Alternativenergien ersetzt werden müssen. Auch dies regelt die MuKE 2008 im Sinne eines Gesamtkonzepts besser.

Erlauben Sie mir noch folgende Bemerkung.

Die Klimasession ist an und für sich eine sehr lobenswerte Idee. Schade nur, dass man die Chance verpasst hat, parteiübergreifend, zusammen mit den zuständigen Dienststellen und der Fachhochschulen, Ingenieurschulen koordiniert und ganzheitlich die Angelegenheit zu betrachten. Gewisse Vorstösse scheinen hier äusserst konzeptlos und nur einseitig durchdacht daherzukommen.

In diesem Sinne und der Form halber und im Sinne, dass möglichen zukünftigen Bauherren nicht Erschwernisse in den Weg gelegt werden, bekämpfe ich dieses Postulat.

Herr Eyer, vielleicht noch das. Die Strategie von unten nach oben ist schon recht, aber grundsätzlich wird von oben nach unten ganzheitlicher gedacht.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Ich danke Herrn Diego Clausen für seine Ausführungen und auch für seine Unterstützung bezüglich der Mustervorschriften der Kantone im Energiebereich.

Nur, Herr Clausen, haben Sie Pech, grosses Pech. Warum? Weil diese Mustervorschriften folgendes festhalten: "Die Neuinstallation ortsfester elektrischer Widerstandsheizungen zur Gebäudebeheizung ist grundsätzlich nicht zulässig". Also Sie unterstützen diese Mustervorschriften der Kantone, die auch German Eyer und Konsorten in ihrem Postulat aufgenommen haben. Nun diese Mustervorschriften sind grundsätzliche Vorschriften, das heisst sind grundsätzlich nicht zulässig. Es gibt dann Ausnahmen, beispielsweise für Frostschutzheizungen, dann gibt es aber auch noch Ausnahmegewilligungen, die möglich sind, beispielsweise für abgelegene Bauten wie Skiliftstationen, dann provisorische Bauten und auch kleine Erweiterungen von bereits elektrisch beheizten Gebäuden. Und in unserem Kanton wären sicher auch noch in gewissen Fällen Ausnahmen möglich für Gebäude an hochgelegenen Orten, die im Winter per Strasse nicht erreichbar sind. Aber generell muss man effektiv – wie das German Eyer oder auch Rolf Eggel dargelegt hat – eher auf Wärmepumpen setzen, weil dort die Effizienz drei- bis viermal grösser ist. Und ich denke, mit diesen Einschränkungen, auch mit diesen Erläuterungen sollten wir – weil das sind Mustervorschriften, die für die Kantone bindend sind, das wird im eidgenössischen Energiegesetz festgehalten werden und das werden wir auch in unsere kantonale Gesetzgebung übernehmen – aber eben mit den Ausnahmen, die einen vernünftigen Gebrauch dieses Grundsatzes möglich machen.

In diesem Sinne wäre es vielleicht gut wenn Sie Ihren Widerstand für die Widerstandsheizung aufgeben würden.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Vous voulez reprendre la parole, Monsieur le député Diego Clausen?

Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO):

Nur schnell zur Präzisierung. Es geht mir eigentlich nur der Form halber darum – also ich bestätige Ihnen, die MuKEn kenne ich auch bestens, auch dass zukünftig keine Elektroheizungen mehr zugelassen sind (ausser mit Ausnahmegewilligung). Aber der Form halber müsste man dieses Postulat trotzdem bekämpfen, denn es verlangt einen Minergie-Standard und mit dem kann ich nicht zufrieden sein.

Zudem, dass bestehende Elektroheizungen bei Sanierungen durch alternative Systeme ersetzt werden müssen.

In diesem Sinne bleibe ich bei der Bekämpfung.

Le président:

Très bien, Monsieur le député, ce postulat étant combattu, nous allons passer au vote.

Par 57 voix contre 39 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 2.139 du député German Eyer.

Nous avons ainsi terminé avec votre département, Monsieur le conseiller d'Etat Thomas Burgener.

Nous poursuivons avec le DFIS.

Développements et traitements / Entwicklungen und Behandlungen:

Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /

Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

Le président:

C'est M. le président du Gouvernement Jean-Michel Cina qui remplace M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier et qui va se charger de répondre aux diverses interventions, en commençant par les motions 18 et 19 à l'ordre du jour qui vont dans le même sens.

18. MOTION

**du groupe SPO, par les députés Susanne Hugo-Lötscher,
Marc Kalbermatter (suppl.) et German Eyer, concernant un système de
bonus-malus pour l'imposition des véhicules à moteur (07.05.2008)
(1.241)**

MOTION

**der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher sowie der
Grossräte Marc Kalbermatter (Suppl.) und German Eyer, betreffend
Bonus-Malus-System bei der Motorfahrzeugbesteuerung (07.05.2008)
(1.241)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

19. MOTION
du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann, concernant
une révision de l'impôt sur les véhicules à moteur: système de bonus-
malus (13.06.2008) (1.257)

MOTION
der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann,
betreffend Revision der Motorfahrzeugsteuer: Bonus-Malus-System
(13.06.2008) (1.257)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat y a répondu dans la même réponse et il propose de transformer ces motions en postulats.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

In den letzten Jahrzehnten nahm die Klimaerwärmung massiv zu.

Verursacht wird der Klimawandel hauptsächlich durch die Verbrennung fossiler Energien und die dadurch steigenden CO₂ Emissionen.

Auf politischer Ebene kann durch gesetzliche Grundlagen, Anreizsysteme und Labels eine klimafreundlichere Schweiz entstehen.

Der Mensch war immer mobil und er wird es auch immer bleiben. Das Bedürfnis nach Mobilität wird eher zunehmen.

Schweizerinnen und Schweizer sind im Schnitt täglich 28 Kilometer auf Achse, sei es zur Arbeit, für die Freizeit oder die Ferien. Im Wallis vermutlich noch länger. Dies verursacht rund 40 Prozent der CO₂ Emissionen. Deshalb fordern wir den Staatsrat auf, bei der kantonalen Motorfahrzeugsteuer ein System auszuarbeiten und einzuführen, bei dem umweltfreundlichere Motorfahrzeuge steuerlich entlastet werden und stark umweltverschmutzende Fahrzeuge einen Malus entrichten müssen.

Zur Begründung:

Das Bonus-Malus System ist eine flankierende Massnahme zur Reduktion des CO₂, kann aber die CO₂ Abgabe nicht ersetzen. Bis jetzt besteht im Walliser Gesetz die Möglichkeit, umweltfreundlichere Fahrzeuge steuerlich zu entlasten. In Zukunft sollen aber auch besonders umweltschädigende Fahrzeuge stärker zur Kasse gebeten werden.

Ein solches System ist in den Kantonen Genf und Waadt bereits eingeführt und in verschiedenen anderen Kantonen in Bearbeitung oder kurz vor der Einführung.

Die SPO/Linke Allianz ist aber einverstanden die Motion in ein Postulat umzuwandeln.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous prenons note de votre acceptation.

Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):

Jeder hat die freie Wahl des Verkehrsmittels. Jedes Transportmittel hat seine Legitimität und Aufgabe. Hingegen kann es richtig sein, gewisse Verkehrsmittel durch bestimmte Massnahmen mehr oder weniger attraktiv zu machen.

In diesem Sinne ist die CSPO mit der Umwandlung der Motion in ein Postulat einverstanden.

Ich danke.

Le président:

Danke, Frau Grossrätin.

Ces deux transformations de motions en postulats sont ainsi acceptées.

Malgré cela, il y a quand même une demande de parole pour combattre.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Etant donné que les motionnaires ont accepté la transformation en postulat, et c'était aussi le sens que nous voulions donner, il n'y a plus lieu de développer quoi que ce soit.

Nous sommes d'accord avec cette manière de faire pour gagner du temps.

Merci.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Mon préopinant a dit exactement la même chose que ce que j'avais préparé.

Le bonus, c'est une incitation, nous sommes d'accord.

Le malus, c'est de la répression et nous ne sommes pas d'accord.

Mais, sous la forme de postulats, nous acceptons bien sûr la transformation.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous prenons ainsi note que ces deux motions sont transformées en postulats.

20. MOTION

**du groupe SPO, par les députés Robert Sarbach et German Eyer,
concernant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles; modification
des critères d'imposition (13.06.2008) (1.255)**

MOTION

**der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Robert Sarbach und German
Eyer, betreffend Gesetz über die Besteuerung der Motorfahrzeuge;
Umstellung der Besteuerungskriterien (13.06.2008) (1.255)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

C'est le report de la motion dont le développement avait été agendé pour hier.

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

Ich erlaube mir anzuknüpfen an die Worte von Kollege Narcisse Crettenand, der sagte, der Staatsrat darf ruhig etwas kühner und mutiger werden. Ich denke, das sind auch Eigenschaften, die sich für die Parlamentarier eignen würden.

Wie ich bereits gestern darlegen konnte geht es in dieser Motion um eine grundlegende Änderung des Besteuerungssystems für Motorfahrzeuge. Neu soll nicht mehr der Kubikinhalt eines Motors die Motorfahrzeugsteuer bestimmen, sondern der CO₂ Ausstoss, gemessen in Gramm pro Kubikmeter Luft. Dies ist eine weiter reichende Umstellung als die in den beiden Motionen von Frau Graziella Walker und der von Herrn Marc Kalbermatter und Konsorten beschriebenen Umstellung der Motorfahrzeugbesteuerung mit einem Bonus-Malus System.

In dem von uns vorgeschlagenen Besteuerungssystem ist es wohl möglich, dass sparsame Fahrzeuge steuerlich entlastet und solche mit einem hohen Verbrauch stärker belastet werden. Grundsätzlich soll aber der CO₂ Ausstoss eines jeden Fahrzeugs die Steuerabgabe bestimmen. Selbstverständlich ist es auch möglich, im Gesetz mehrjährige Übergangsfristen einzuplanen oder eine stufenweise Einführung auszuarbeiten. Zudem könnten nach Einführung der neuen Berechnung besonders verbrauchsarme Fahrzeuge mit einem nicht besteuerten "CO₂ Freibetrag" begünstigt werden. Weitere Kombinationsmöglichkeiten sind gegeben und müssen von einer Kommission erarbeitet werden.

Ausserdem würde hier das Verursacherprinzip angewendet. Wer klimaschädigendes CO₂ produziert, soll proportional zur ausgestossenen Menge bezahlen. In erster Linie soll es aber darum gehen, mit drastischen Massnahmen die Fahrzeugbenutzer zu animieren, auf klimafreundliche Autos umzusteigen und damit die CO₂ Produktion zu vermindern.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Votre motion est combattue.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

L'idée de déterminer l'impôt sur la base de la capacité de pollution n'est pas nouvelle. Toutefois, si l'on désire réellement taxer les véhicules en se basant sur une notion d'écologie, il faudrait aussi inclure dans le calcul de la taxe le kilométrage effectif, l'usure des pneus (polluant eux aussi), l'impact écologique de la construction du véhicule, la consommation réelle, etc., en fait un bilan écologique complet. Je ne viendrai même pas sur la différence de notions entre taxe et impôt, notions que vous maîtrisez déjà.

Enfin, les collectivités qui ont déjà introduit des normes d'imposition allant dans ce sens se retrouvent enlisées dans des problèmes de gestion quasi-insolubles.

Pour qu'une loi soit bonne, elle doit d'abord être applicable. Elle peut bien avoir une forme quasi-parfaite, si elle entraîne plus de problèmes qu'elle n'apporte de solutions, elle n'est pas bonne.

Un calcul de l'impôt basé sur la cylindrée reste simple, pratique et peu ou prou proche de la réalité, même quant à son potentiel de pollution.

Sur la base de ces réflexions, nous demandons que cette motion soit classée en l'état.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais partage les objectifs des motionnaires lorsqu'ils visent un parc automobile écologique et peu polluant dans notre canton, mais nous ne partageons pas les moyens.

Sur le plan formel, cette motion devait être développée hier avec le mode classique. Elle a été déplacée à ce matin dans le cadre de la session sur le climat. Par conséquent, contrairement aux autres interventions parlementaires qui ont été développées ce matin, nous n'avons pas la position du Conseil d'Etat.

Par conséquent, nous ne pouvons en aucun cas accepter, soit sous forme de motion, soit sous forme de postulat, que ce texte soit accepté de manière définitive aujourd'hui.

Pour le surplus, les arguments que j'avais à mettre en avant sont exactement ceux qui viennent d'être énoncés par mon préopinant; je ne les répéterai pas.

Le groupe DC du Bas s'aligne sur le groupe DC du Centre.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Votre remarque est tout à fait judicieuse.

Effectivement, c'est particulier par rapport à cette motion. On se trouve maintenant au stade du développement. On va régler cela au sein du développement s'il y a un vote à faire, et transmettre au Conseil d'Etat. Et on aura la réponse du Conseil d'Etat après le vote, si celui-ci est positif pour vous, Monsieur le motionnaire.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Il convient ici de rappeler que l'impôt sur les véhicules à moteur est déjà différencié puisqu'il tient compte aujourd'hui de la cylindrée qui semble être le critère le plus objectif.

Aux yeux du groupe radical-libéral, cette contraignante motion ne tient pas compte de tous les paramètres en la matière et, même si nous partageons le souci des auteurs de ce texte, nous pensons réellement qu'une étude approfondie doit être entreprise.

C'est donc bien sur la forme et non pas sur le fond que nous combattons cette motion, en priant les signataires de bien vouloir la transformer en postulat afin de connaître tous les tenants et aboutissants.

Il est bien évident que comme elle est combattue formellement par mes préopinants, si elle ne devait pas passer la rampe, cette action n'aurait plus de valeur.

Les quelques mois supplémentaires qui seront nécessaires à cette analyse n'auront que peu d'effets pour notre canton qui se veut pionnier et exemplaire, mais qui, finalement, ne représente qu'une rue de Milan ou qu'un centre commercial de Pékin!

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Da wir festgestellt haben, dass sämtliche Vorredner sagen sie seien eigentlich im Grundsatz dafür, aber sie dann doch bekämpfen, **ziehen wir den Vorstoss zurück.**

Le président:

Très bien, Monsieur le député.

Nous prenons donc note que **cette motion est retirée.** Il n'y aura ainsi pas de vote.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

21. INTERPELLATION
du groupe SPO, par les députés German Eyer, Doris Schmidhalter-Näfen
et Susanne Hugo-Lötscher, concernant: pas de diesel sans filtre
(08.05.2008) (1.243)
(en collaboration avec le DTEE)

INTERPELLATION
der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer sowie der
Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen und Susanne Hugo-Lötscher,
betreffend: Kein Diesel ohne Filter (08.05.2008) (1.243)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Die Luftreinhalteverordnung legt Immissionsgrenzwerte fest für die aus dem Strassenverkehr stammenden Luftschadstoffe wie Ozon, Feinstaubpartikel und Stickoxide. Die Kantone haben dafür zu sorgen, dass diese eingehalten werden.

Mit 34 Prozent der Gesamtmissionen ist der Strassenverkehr einer der Hauptverantwortlichen für die Verbreitung von Feinstaubpartikeln. Er produziert jährlich 6'200 Tonnen PM10, wobei der grösste Teil aus Dieselmotoren stammt.

Die aus den Abgasen von Dieselmotoren stammenden ultrafeinen Partikel sind besonders problematisch. Sie sind ungefähr zehnmal stärker krebserregend als die Russpartikel aus Benzinmotoren.

Die Messstation in Sitten zeigt an, dass der Jahresimmissionsgrenzwert beim Schwebestaub (20 Mikrogramm pro Kubikmeter) in der Rhoneebene nicht eingehalten wird. Die stärksten Überschreitungen verzeichnen wir im Herbst und Winter.

Die Lösung des Problems der Feinstäube aus Dieselmotoren ist einfach: Sie heisst Partikelfilter.

Ich stelle bei der Antwort des Staatsrats fest, dass der Wille zur Umrüstung des bestehenden Fahrzeugparks nicht ausgeprägt ist und bedaure dies sehr.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung und Staatsratspräsident:

In der Tat – und das kann ich bestätigen – ist der Wille des Staatsrats vorhanden, dass man beim Benützen der am wenigsten umweltschädlichen Fahrzeuge Vorteile vorsieht. Das hat er auch zum Ausdruck gebracht und die Antwort auf die vorherigen Anfragen im Sinne der Einführung eines Bonus Systems so auch beantwortet.

Allerdings – und das wäre jetzt das Nachrüsten von Partikelfiltern auf Fahrzeugen, die in unserem Kanton bereits im Verkehr sind. Dies stellt unseres Erachtens eine Massnahme dar, welche technisch aufwendiger und finanziell viel kostspieliger ist im Vergleich zu den Resultaten von Fahrzeugen, die im Originalzustand mit Filtern versehen sind.

Der Staatsrat unterstützt deshalb diese Massnahme nicht wegen der vorgenannten Nachteile. Der Fahrzeugpark erneuert sich regelmässig und die Fahrzeughalter haben bei den Fahrzeugwechseln die gute Wahl zu treffen und dazu möchten wir sie auch animieren, dass sie dann entsprechend Fahrzeuge wählen, die umweltfreundlicher sind.

Um ein gutes Beispiel zu geben und nach dem Vorbild der seit dem 14. August 2007 in Kraft gesetzten Richtlinien des Departements meines Kollegen Rey-Bellet, wird der Staatsrat fordern, dass sämtliche vom Staat zukünftig erworbenen Fahrzeuge und Geräte, die mit Dieselmotoren versehen sind, mit Partikelfiltern ausgerüstet werden.

Die entsprechenden Resultate über die Luftqualität sind zurzeit auf dem Internetportal des Staates verfügbar und dort sind die entsprechenden Angaben auch vorhanden.

22. POSTULAT
du groupe SPO, par le député German Eyer, concernant les frais de
bicyclette (09.05.2008) (1.247)
POSTULAT
der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend
Fahrradspesen (09.05.2008) (1.247)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est refusé par le Conseil d'Etat.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Ich wende mich gegen meine Kollegen aus dem Unterwallis. Ich wende mich gegen meine Kollegen aus dem Oberwallis. Und ich richte meine Augen auf die Herren, welche mir gegenüber sitzen. Ich stelle fest: Fehler bei der Ernährung und zu wenig Bewegung.

Diese Feststellung gilt für mehrere Politiker, aber auch für Beamte. Was spricht also dagegen, das Velo als Fahrzeug zu Dienstzwecken einzusetzen? Velo fahren ist umweltfreundlich, energiesparend und gesund. Können Autospesen entschädigt werden, sollte dies beim Velo auch möglich sein.

Es gibt drei Gründe, die dafür sprechen:

Erstens fährt das Velo nicht gratis. Abschreibung und Unterhalt kosten.

Zweitens schafft eine Velospesenentschädigung einen Anreiz, Dienstwege mit dem Velo zurückzulegen.

Drittens schafft ein Velo Zeit und somit Kosten für den Kanton, im Kurzstreckenbereich bis acht Kilometer pro Fahrt ist das Velo dem Auto hinsichtlich Fahrzeit oft überlegen.

Für die Entschädigung der Velospesen sind mehrere Modelle denkbar. Es könnte beispielsweise von einer Tagespauschale von drei Franken, bei einer maximalen jährlichen Entschädigung von 300 Franken ausgegangen werden. Sie sehen, auch die finanziellen Auswirkungen werden nicht ins Uferlose abgeleitet.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Monsieur le député Pascal Bridy, vous souhaitez combattre ce postulat.

Je vous cède la parole.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Magnifique argumentation, à laquelle je répondrai par quelques onomatopées: ah!, oh!, eh bien!

Mais de qui se moque-t-on? Et pourquoi pas une indemnité spéciale semaine différenciée selon la pointure du godillot?

Avec des idées pareilles, n'allez pas vous étonner si l'on vous propose une distribution d'abonnements CFF demi-tarif!

Votre trait d'humour nous a amusés, mais les plaisanteries les meilleures sont les plus courtes.

Alors, écourtons ici, s'il vous plaît, son traitement!

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous allons voter.

Par 76 voix contre 14 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 1.247 du député German Eyer.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous avons terminé avec cette session spéciale sur le climat.

Je tiens encore, en votre nom, à réitérer mes remerciements au Conseil d'Etat, à son président, à M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet et à tous les conseillers d'Etat qui ont bien voulu répondre d'une manière directe à toutes ces interventions ce matin.

Je vous remercie, vous également, d'avoir participé activement à cette session spéciale.

Un merci tout particulier aux présidents de groupe.

Je dirai qu'il serait intéressant de faire un petit débriefing de cette session spéciale au sein de vos groupes et, éventuellement, que les présidents de groupe nous fassent un petit rapport lors de notre prochaine séance du Bureau pour voir s'il y a un intérêt peut-être une autre fois à faire ce genre d'exercice ici au sein du Parlement.

Monsieur le député Pascal Bridy, vous voulez ajouter quelque chose?

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Je ne sais pas sous quelle forme – si on doit passer par une motion d'ordre ou autre – proposer ceci, mais si, d'aventure, une nouvelle session thématique devait être agendée, nous proposerions que le recueil des réponses du Conseil d'Etat soit, dans la mesure du possible, transmis aux députés avant la session; ce qui permettrait d'éviter des redites et des doublons, les postulats et motions étant traités durant la même matinée puisque nous avons pu constater que, bien souvent, les opposants ont utilisé, à peu de chose près, les mêmes arguments que le Conseil d'Etat.

Cette proposition est destinée simplement à faciliter la procédure et à l'alléger.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous en prenons note.

Je n'ai pas eu le sentiment qu'il y avait beaucoup de redites puisque les sujets étaient assez différents les uns des autres.

Mais, nous en prenons note et puis nous étudierons cette proposition au sein du Bureau.

Première lecture

23. LOI D'APPLICATION de la loi fédérale sur les épizooties

Erste Lesung

AUSFÜHRUNGSGESETZ des eidgenössischen Tierseuchengesetzes

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement / Kommission für
Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*

Présidente: Marylène Volpi Fournier / Rapporteur: Gabriel Luisier

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

Article 4

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Albert Pitteloud (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

Cette proposition est retirée.

Je constate qu'il n'y a pas d'autres propositions concernant le texte qui vous est soumis.

Article 4, adopté.

Articles 5 à 32, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi d'application n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

La loi d'application de la loi fédérale sur les épizooties est adoptée par 101 voix et une abstention en première lecture dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO), présidente de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Le nouveau texte permet d'être plus en phase avec la réalité d'aujourd'hui et de prendre en compte les soucis liés aux épizooties.

Le souci légitime exprimé par le député Albert Pitteloud, qui a retiré son amendement, étant réglé par la loi et l'ordonnance fédérale, je pense qu'il n'y a effectivement plus de problème dans ce texte.

Enfin, et comme je vous l'avais annoncé, la commission demande le passage de ce texte de loi en une seule lecture.

Je profite déjà de remercier le chef de service, M. Theytaz, et tous ses collaborateurs pour nous avoir aidés dans ce travail.

Merci.

Le président:

Merci, Madame la présidente de la commission.

Vous proposez une seule lecture. Nous devons voter.

La lecture unique est acceptée par 100 voix.

Nous avons ainsi adopté définitivement cette loi.

Première lecture

**24. LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels**

Erste Lesung

**AUSFÜHRUNGSGESETZ
des Bundesgesetzes über Lebensmittel und Gebrauchsgegenstände**

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement / Kommission für
Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt
Présidente: Marylène Volpi Fournier / Rapporteur: Gabriel Luisier*

Titre et considérants, adoptés.

I

**Loi concernant l'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les
objets usuels du 21 mai 1996**

Articles 1, 2, 2bis, 3 à 6, adoptés.

Article 7, abrogé.

Articles 11 et 12, adoptés.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi d'application n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

La loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels est adoptée par 98 voix et 2 abstentions en première lecture dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO), présidente de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Les modifications soumises aujourd'hui au Parlement portent principalement sur la structure des contrôles des denrées alimentaires et le contrôle des viandes. Comme vous le savez, ces modifications ont été obligatoires dans la mesure où le droit européen et le droit fédéral ont été modifiés. Le prochain Parlement aura encore le loisir de revenir sur le sujet à l'occasion de la question du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes. A ce moment-là, il faudra savoir si c'est le canton ou les communes qui devront payer le coût des contrôles.

Pour terminer et comme vous avez pu le voir là aussi dans le rapport de la commission, cette dernière vous propose de passer cette loi en une seule lecture.

Je reprofite de l'occasion pour remercier tous les collaborateurs qui nous ont aidés dans la tâche. Merci.

Le président:

Merci, Madame la présidente de la commission.

Proposition d'une seule lecture pour ce texte de loi, nous votons.

La lecture unique est acceptée par 103 voix.

Ce texte de loi est ainsi définitivement adopté.

Je vous en remercie.

Je vais évidemment passer la parole, à la fin de cette discussion, à M. le conseiller d'Etat en charge des deux dossiers.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

J'aimerais bien sûr comme il se doit remercier la commission et sa présidente pour cet excellent travail, mais aussi vous remercier vous tous, Mesdames et Messieurs les députés, pour ces deux objets législatifs qui, s'ils ne faisaient, semble-t-il, pas un pli, étaient tout de même nécessaires dans notre canton.

Il n'a manqué à mon bonheur, finalement, que deux voix lors du vote de la loi sur les denrées alimentaires, celle, par exemple, du rapporteur de la commission qui a sans doute d'autres chats à fouetter..., mais évidemment cela ne suffira pas à ternir mon bonheur de ce jour!

J'aimerais vous remercier non seulement au nom de mon département et du Conseil d'Etat, mais surtout au nom des consommateurs de ce canton. On s'est souvent posé la question de savoir comment appeler le Laboratoire cantonal. Dans d'autres cantons, c'est le Service de la protection des consommateurs. Il ne fait bien sûr pas que cela, mais il est vrai que la coloration générale de ces deux lois va dans le sens de la protection des consommateurs. Et lorsque l'on parle de consommateurs, en Valais, c'est non seulement les Valaisannes et les Valaisans domiciliés, mais ce sont aussi tous nos hôtes qui ont droit évidemment à la meilleure des protections possibles en ce qui concerne les denrées alimentaires.

Je ne veux pas passer sous silence non plus la loi sur les épizooties.

A ces deux lois, vous avez réservé un excellent accueil et je vous en remercie encore.

**25. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION
consécutif à l'audit par l'IF et l'OFROU de la gestion du projet et des
travaux du lot 6506 "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" dans le
cadre des travaux de l'A9
BERICHT DER GESCHÄFTSPRÜFUNGSKOMMISSION
über das durch FI und ASTRA durchgeführte Audit betreffend
Geschäftsführung Projektierung und Arbeiten Los 6506 "Tunnel Eyholz
– Felsabtrag Staldbach" im Rahmen der Bauarbeiten an der A9**

Réponse du Conseil d'Etat / Antwort des Staatsrates

*Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission
Président: André Quinodoz - Berichterstatter: Markus Truffer / Rapporteur: Laetitia
Massy*

Discussion générale:

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):

Die GPK und das Finanzinspektorat haben einen fundierten Bericht abgegeben, welcher die buchhalterischen Grundsätze und die rechtlichen Abläufe bis ins Detail beurteilt und die Fehler verurteilen. Es ist wichtig, dass bei den Dienststellen und den Sektionen Kontrollen durchgeführt und Mängel aufgezeigt werden. Nur so kann man verhindern, dass nach und nach gewisses Fehlverhalten institutionisiert wird. Dies ist die juristische Seite dieses Berichts.

Nun müssen wir aber auch die unternehmerischen Folgen dieses Berichts überlegen.

Die Planung wird auf wissenschaftlich korrekten Annahmen für ein oft sehr komplexes Bauwerk ausgeführt. Bei der Ausführung kann es zu unvorhersehbaren Situationen kommen, welche ein rasches Handeln und einen unternehmerischen Handlungsspielraum benötigen, um kurzfristig negative Folgen für das Bauwerk zu verhindern. Ingenieure und

Unternehmer müssen oftmals zusammen vor Ort rasche Entscheide zugunsten des Bauwerks treffen. Gerade solch unternehmerisches Denken und Handeln hilft mit die Gesamtkosten und den Zeitplan im Griff zu behalten. Wichtig ist aber bei solchen Entscheiden, die direkte Information der Verantwortlichen in den betroffenen Dienststellen und Departementen.

Ein weiterer kritischer Punkt in den neu gesetzten Richtlinien ist, dass die Arbeiten der Ingenieure und Unternehmer nur zu 80 Prozent ausbezahlt werden, bis ein interner Bericht der Dienststelle über die Entwicklung der Gesamtkosten steht. Dies kann manchmal sehr lange dauern. So muss der Unternehmer für 20 Prozent der geleisteten Arbeit auf das Geld warten und Bank spielen bis die Abrechnung erledigt ist. Ein solches Verhalten gegenüber einem Unternehmer, der seinen Angestellten die Löhne zu 100 Prozent auszahlen muss, die Sozialabgaben und die Lieferantenrechnung begleichen muss, ist nicht korrekt vom Staat.

Ich möchte den Departementchef bitten, diese Weisungen noch einmal zu überdenken oder zumindest strikte Termine für die Erstellung dieser internen Berichte festzulegen.

Besten Dank.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL):

A la lecture du rapport de la commission de gestion, on a l'impression de vivre de nouveau un mauvais film. Depuis quelques années, on a l'occasion de visionner un nouvel épisode avec, à chaque fois, une impression de déjà vu, avec un mauvais scénario, de mauvais acteurs, un mauvais producteur.

En 2004, 2005, 2006, 2007, la commission de gestion et l'Inspection cantonale des finances avaient déjà fait un grand nombre de recommandations. Certes, les problèmes n'étaient pas chaque fois les mêmes, en passant par des paiements anticipés, des fausses factures, des mauvaises pratiques administratives. La liste des dysfonctionnements était déjà longue.

La commission de gestion, par conséquent le Parlement et l'Inspection cantonale des finances et même l'OFROU ont demandé au service de revoir les directives et de les faire appliquer.

Il est vrai que le cas qui nous préoccupe ce jour ne porte pas exactement sur les mêmes dysfonctionnements que ceux connus en 2004, 2005, 2006, 2007, mais c'est grave. Il est très grave de constater qu'après toutes ces remarques récurrentes faites au long de toutes ces années, tout n'ait pas été mis en œuvre pour pallier d'éventuels autres dysfonctionnements.

Les déclarations du Conseil d'Etat et plus précisément du département se suivent et se ressemblent. Au vu des problèmes connus, la mise en œuvre de ces recommandations n'est finalement rien de plus qu'une déclaration d'intention.

Dans le dernier rapport de l'Inspection cantonale des finances, qui a découvert ces nouveaux dysfonctionnements par simples pointages, il est fait état de 18 recommandations. Tous les cas pouvant surgir n'ont certainement pas été énumérés et il ne serait pas improbable de voir surgir donc d'autres problèmes tout bientôt.

Un rapport d'audit a été demandé par la commission de gestion. Cela dit, le groupe radical-libéral se demande pourquoi, après tant de remarques négatives, ce ne soit pas le

département lui-même qui ait pris cette initiative..., mais bon ça, ça aurait dû être une façon de voir, une sorte de prise de conscience.

Pour moins que cela, il a été suggéré dans ce Parlement de coacher certains conseillers d'Etat ou de démissionner ou de changer de département.

Alors, que pouvons-nous demander? Il ne nous reste que quelques mois au vu des échéances prochaines, nous ne pouvons qu'espérer..., espérer qu'un nouveau film soit à l'affiche ce printemps, avec de nouveaux acteurs, un nouveau scénario, un nouveau producteur.

Au bilan, nous ne pouvons que faire part de notre profonde déception. Monsieur Rey-Bellet, vous nous avez déçus. En faisant fi des demandes faites dans ce Parlement, ne vous seriez-vous pas quand même un peu moqué du citoyen valaisan?

Hr. Grossrat (Suppl) Bernhard Bittel (CSPO):

Kriselt der Autobahnbau im Oberwallis oder geht er voran? Die CSPO will einen raschen, effektiven und effizienten Bau der Autobahn im Oberwallis ohne weitere Verzögerungen. Dieses flächendeckende Grossprojekt soll in erster Linie den Kanton und in zweiter Linie auch die Gemeinden im Oberwallis nachhaltig und zukunftsorientiert weiterbringen. Die CSPO anerkennt die Notwendigkeit der Schlussfolgerungen der GPK in ihrem Bericht über das Finanzinspektorat und das ASTRA durchgeführte Audit betreffend der Geschäftsführung, Projektierung und Arbeiten "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" im Rahmen der Bauarbeiten an der A9 im Oberwallis. Ebenso spricht sich die CSPO für ständige interne Kontrollen, aber auch für Kontrollen durch externe Stellen der Dienststelle in einer Art zweistufigen Verfahrens aus, wirft jedoch gleichzeitig die Frage auf, ob die Führung des gesamten Departements straff genug durchgeführt wurde. Daher ist es empfehlenswert ein Audit hinsichtlich der Organisation einerseits und ein Audit betreffend Strukturen andererseits über das gesamte Departement auszuweiten. An oberster Stelle sei doch die Erfüllung der Erwartung der Bürger und Bürgerinnen und dies verlangt moderne und zeitgemässe Führungs- und Verwaltungsstrukturen und Instrumente.

Um diese Erwartungen festzuhalten und nachzuleben benötigt es den heutigen gültigen Systemen entsprechend einen Regelkreis, welcher der ständigen Verbesserung entspricht.

Ziele, Ausführung, Resultate, Controlling, Verbessern und Mittel müssen den drei Bereichen der Effizienz, Effektivität und Wirtschaftlichkeit zugeordnet werden. Um dies zu erreichen wäre es sinnvoll den neusten Steuerungs- und Führungssystemen nachzuleben, denn wer deren Anforderungen nachweislich erfüllt, gewinnt bei Mitarbeitenden und der Gesellschaft an Vertrauen.

Aber seit Jahren haben wir einen Reformstau und man ist nicht bereit sich weiterzuentwickeln. Reformen müssen endlich und kontinuierlich in unserer Republik umgesetzt werden. Ansonsten werden wir immer wieder Unzulänglichkeiten feststellen, die dem Image des Kantons Wallis schaden.

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

16 mars 2006: y a-t-il un pilote dans l'avion?

Avril 2006 scandale de l'A9: pourquoi pas une commission d'enquête?

2 mars 2007, le scandale de l'A9 continue.

1^{er} août 2007: dix inculpations pour le scandale de l'A9. Et les responsabilités politiques et administratives?

Tels sont les titres des prises de position du groupe PS/AdG concernant les affaires et scandales récurrents de l'A9 dans le Service des routes et des cours d'eau et dans le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.

Et faut-il encore rappeler les précédents rapports de la commission de gestion 2004, 2005, 2006 et 2007?

Un rapport d'audit conjoint sur la gestion du projet du lot 6506 "Tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach" dans le cadre des travaux de l'A9 a été établi par l'Inspection cantonale des finances et l'Office fédéral des routes.

La commission de gestion en tire les constats suivants:

- Des lacunes dans la gestion administrative et financière au sein de la section construction des routes nationales.
- Contrôles et corrections de différents montants ou mètres. Ce n'est pas la première fois que des dysfonctionnements sont révélés dans la gestion administrative et financière de la construction de l'A9.

Le département et le Conseil d'Etat ont décidé plusieurs mesures correctives. Je n'en citerai qu'une, positive: l'application intégrale des recommandations figurant dans ce rapport d'audit.

Vu la gravité de la situation, les conclusions et attentes de la commission de gestion sont très claires, je cite: "Afin de s'assurer que les problèmes récurrents de la section construction des routes nationales ne soient pas que la pointe de l'iceberg, considérant que dans cette section, le service n'a pas fait son travail de gestion et d'organisation, la commission de gestion demande notamment encore au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement de ne plus se limiter aux déclarations d'intention, mais d'agir et faire appliquer les mesures correctives proposées, et d'étendre sans délai les nouvelles règles à l'ensemble du Service des routes et cours d'eau."

Le groupe PS/AdG se réjouit de la réponse positive et volontariste du Conseil d'Etat au rapport de la commission de gestion et à ses conclusions. Mais n'aurait-il pas fallu afficher et agir de cette manière volontariste plus tôt alors que des problèmes au sein du service étaient connus, mais pas encore aussi récurrents?

Au lieu de balayer d'un revers de manche des remarques et propositions notamment du groupe PS/AdG, n'aurait-il pas fallu pour une fois nous écouter et prendre déjà les mesures nécessaires?

La question des compétences et des responsabilités administratives et politiques dans les dysfonctionnements de ce service reste ouverte.

Nous saluons le fait que le Conseil d'Etat accepte d'initier un audit du service, comme demandé par la commission de gestion. Nous pensons qu'un audit complet doit toucher autant les questions organisationnelles que structurelles, et souhaiterions des précisions sur la distinction que fait le Conseil d'Etat entre un audit organisationnel de la section et un audit structurel du service.

Tout en rappelant qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, le groupe PS/AdG salue la volonté d'agir avec diligence pour corriger rapidement une situation inadmissible du Service des routes et des cours d'eau, situation inadmissible qui n'aurait pas dû se produire et qui aurait dû déjà être corrigée depuis longtemps.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Der Autobahnbau im Oberwallis ist ein Kapitel für sich und wird wohl in die Geschichtsschreibung über das Versagen in der Politik eingehen. Da wird jahrzehntelang vorerst geplant und geschlampt. Jetzt sind wir in der Realisierungsphase und die Pannen, Pech und Pleiten folgen sich.

Als ich den Bericht der GPK gelesen habe, ist es mir gleich gegangen wie meiner ehemaligen Präsidentin Brigitte Diserens. Ich meinte ich sei im falschen Film. Als ehemaliges Mitglied der GPK war ich an mindestens drei Berichten über den Nationalstrassenbau im Oberwallis beteiligt. Es war beim Riedbergtunnel, beim Lüftungstollen Eyholz, beim Einschnitt Turtmann und dann diese unseligen Vorauszahlungen. Immer wieder haben wir – gestützt auf Berichte des Finanzinspektorats – gravierende Missstände festgestellt. Und die Antwort des Departementvorstehers blieb immer die gleiche, nämlich die Probleme seien erkannt und die entsprechenden Massnahmen seien schon eingeleitet worden oder würden demnächst eingeleitet.

Jetzt sind wir auf der nächsten Baustelle, beim Felsabtrag im Staldbach. Und wiederum stellt die GPK fest, dass einiges nicht korrekt lief.

Fehler können passieren, das können wir akzeptieren. Wenn man aber aus gemachten Fehlern nichts lernt und wenn dabei öffentliche Gelder verbrannt werden, dann ist das nicht mehr zu akzeptieren.

Sehr geehrter Herr Departementvorsteher, mit Verlaub, aber ich habe die allergrössten Zweifel ob Sie diesen Laden tatsächlich im Griff haben. Herr Staatrat Rey-Bellet, wir haben in früheren Sessionen einen Departementwechsel verlangt. Wenn wir nicht am Ende der Legislatur wären und wenn wir nicht wüssten, dass Sie Ihre Amtszeit beenden wollen, müssten wir heute hier ernsthaft Rücktrittsforderungen in den Raum stellen.

Jetzt soll ein externes Audit den Laden ausleuchten. Meine Damen und Herren, ich gehe mit Ihnen hier und heute eine Wette ein, dass weitere Unregelmässigkeiten an den Tag kommen werden.

Ein anderes Parlament wird dann diesen Bericht zur Kenntnis nehmen und Massnahmen beschliessen. Es würde mich nicht wundern, wenn dieses neue Parlament die Einsetzung einer PUK beschliessen würde. Damit in den nächsten Jahrzehnten beim Bau der Autobahn im Oberwallis die Pannen, Pech und Pleiten endlich gestoppt werden.

Danke schön.

M. le député (suppl.) Vincent Rebstein (PDCC):

Le groupe PDCC a analysé avec attention le rapport de la commission de gestion sur la partie orientale du projet autoroutier de contournement de Viège, le "tunnel Eyholz – Felsabtrag Staldbach".

Force est de constater que certains points critiques ont été soulevés et nous rendons hommage au Conseil d'Etat de la célérité avec laquelle il a, avec le chef du département, pris en main les choses pour remédier à certains dysfonctionnements administratifs.

A titre personnel et en tant que technicien, je regrette que le fameux rapport d'audit n'ait pas été communiqué aux membres du Parlement ou à tout le moins les 18 recommandations que le Conseil d'Etat a suivies dans sa décision. En effet, en règle générale, le maître d'ouvrage (ici l'OFROU et le Valais), lorsqu'il a un projet, donne un cadre à ce projet et mandate ingénieurs et entreprises par le biais des procédures marchés publics. Si des surprises apparaissent en cours d'exécution, il en supporte généralement les coûts, car c'est le maître de l'ouvrage qui apporte le lieu de la réalisation du projet. De même, lorsqu'il y a lieu de procéder à de nouvelles orientations techniques pour assurer la sécurité de l'ouvrage futur et surtout les ouvriers qui travaillent sur le chantier, il est tout à fait normal que des décisions soient prises rapidement et surtout sans avoir à suivre une nouvelle procédure marchés publics.

Il n'est, par contre, pas normal qu'une entreprise augmente exagérément ses prix unitaires parce que simplement elle est déjà sur place et que peut-être elle s'est rendue compte que ses prix étaient trop bas. Sur ce point, je suis entièrement d'accord avec la réaction des auditeurs.

Mais, de là à éventuellement stopper le chantier en attendant qu'une procédure d'appel d'offres soit lancée et aboutisse peut-être à l'attribution d'un nouveau contrat à une nouvelle entreprise, cela n'est pas raisonnable tant du point de vue du coût que des délais de réalisation de l'ouvrage. On n'arrête malheureusement pas un chantier d'envergure d'un simple claquement de doigt d'un spécialiste de la finance. Toutefois, il n'est pas non plus normal, même s'il faut faire avancer le projet et le chantier, que des décisions impliquant une augmentation de plusieurs millions de francs, même justifiée, soient prises en séance d'étude ou de chantier sans en référer à la hiérarchie directe. Pour cela, les décisions du Conseil d'Etat sont tout à fait appropriées.

Finalement, tout le canton souhaite que l'A9 puisse une fois être inaugurée dans son entier en respectant les règles administratives et en appliquant les mesures prises par le Conseil d'Etat. Ainsi, l'A9 et d'autres grands projets en cours dans le Valais verront le jour dans les délais escomptés avec leur lot de surprises mais, cette fois, en toute connaissance de cause.

Le groupe PDCC a donc pris note du rapport de la commission de gestion et de la réaction très rapide du Conseil d'Etat et du DTEE en particulier, et les remercie de faire appliquer ces décisions.

Notre groupe suivra avec attention la poursuite du projet.

Merci pour votre attention.

M. le député Jean-Didier Roch (PDCB):

Le rapport d'audit de l'ICF et de l'OFROU concernant la gestion du projet de ces travaux s'inscrivant dans le cadre du contournement de Viège a mis en évidence différents problèmes portant sur une gestion déficiente des mandats d'ingénieurs, de géologues et de géomètres, des déficiences dans la planification du lot concerné, un non-respect des procédures, une qualité de métrages insuffisante, une gestion de la facturation et des paiements discutable.

Le groupe DC du Bas est conscient de ces problèmes, mais relève la célérité du Conseil d'Etat dans ses décisions à faire appliquer non seulement les 18 recommandations issues du rapport, mais d'approuver les instructions complémentaires financières du DTEE et de faire respecter les instructions administratives de procédure en cas de modification d'objet ou de dépassement en cours de chantier.

Nous rejoignons les conclusions et attentes de la commission de gestion, notamment sa demande d'initier un audit externe sur l'ensemble du service avant la fin de la législature avec présentation des résultats pour septembre 2009.

Nous apprécions la volonté du Conseil d'Etat de faire porter cet audit sur les aspects organisationnels de la section construction des routes nationales et sur les aspects structurels du service en ayant deux objectifs:

1. de conclure ce rapport d'audit externe non en septembre, comme demandé par la commission de gestion, mais de présenter les résultats pour février prochain;
2. de remettre le rapport sur l'état effectif de la mise en œuvre des recommandations de la commission de gestion pour la fin 2008.

Finalement, ces objectifs nous font souligner qu'il est important, vu les changements qu'il y aura à la tête du département au printemps prochain, de repartir sur de bonnes bases structurelles et de fonctionnement du service concerné pour qu'il puisse assurer, avec l'ensemble de ses dirigeants et employés, et ce dans un climat de confiance et de sérénité, les tâches qui lui sont dévolues notamment dans ce grand chantier de l'A9 qui durera encore bien quelques années.

Le groupe DC du Bas accepte le rapport de la commission de gestion.

Le président:

Nous avons ainsi fait le tour des intervenants.

La discussion est close.

Je peux passer la parole au président de la commission de gestion.

M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:

Je remercie l'ensemble des députés qui se sont exprimés sur notre rapport avec bienveillance et qui apportent leur contribution positive à une réalisation importante pour notre canton: la construction de l'autoroute.

La commission de gestion se déclare satisfaite de la réponse écrite du Conseil d'Etat à notre rapport, car nous constatons que le Conseil d'Etat et le chef du DTEE, M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, ont entrepris la mise en place des dispositions visant à corriger la situation décrite dans le rapport d'audit.

Les règles d'organisation mises en place devraient, si elles sont appliquées, permettre de gérer de façon efficace et conforme aux règles administratives cet important chantier que représente la construction de l'autoroute dans le Haut-Valais.

Pour répondre et tranquilliser les députés qui auraient souhaité que notre rapport décrive et commente les 18 recommandations de l'audit de l'ICF et de l'OFROU, nous avons estimé qu'il était plus important d'informer le Parlement de la mise en pratique intégrale de ces recommandations décidées par le Conseil d'Etat dans le cadre de sa décision du 3 septembre 2008 et de vous assurer, pour éviter un nouveau mauvais film dans ce secteur, que la commission de gestion restera très attentive à la mise en vigueur et à l'application des mesures proposées par le département et décidées par le Conseil d'Etat.

La commission de gestion étudiera également avec beaucoup d'attention le rapport sur l'état effectif de la mise en œuvre des recommandations, rapport demandé pour la fin de cette année.

Les audits organisationnels de la section et structurels du service promis pour le mois de janvier, voire février 2009 par le Conseil d'Etat et par le chef du DTEE devraient compléter les démarches entreprises pour garantir à l'avenir une bonne gestion administrative et financière de cette section, respectivement de ce service.

Merci pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

J'aimerais, tout d'abord, exposer le problème dont il s'agit parce que, autrement, il faudrait refaire l'histoire qui remonte au début des travaux de planification de l'autoroute, comme certains le font. Le problème qui est ici analysé est celui de la gestion financière et administrative des imprévus de chantier. Pour résumer, c'est de ceci dont il s'agit: de la gestion financière et administrative des imprévus de chantier. On l'a d'ailleurs très bien vu à travers les déclarations de chacune et chacun d'entre vous. Certains insistent sur l'aspect du contrôle et de la légalité des décisions prises et d'autres sur la nécessité d'avancer les chantiers. Alors, le problème qui est ici présenté, c'est celui effectivement de la gestion des chantiers sous l'angle financier et plus particulièrement dans le respect des règles administratives et des compétences financières de décision.

La première chose qu'il faut constater, c'est que s'agissant des mesures prises sur le chantier, jusqu'à présent en tout cas, elles ont toujours été considérées comme pertinentes, c'est-à-dire qu'au moment où la Confédération devait juger des mesures de chantier prises en urgence, celles-ci ont toujours été confirmées dans leur bon sens.

Par contre, c'est le timing des décisions de validation des engagements pris en cas d'urgence qui pose ici un problème. La pratique de la section des routes nationales du Haut-Valais consistait, lors d'une adjudication sur un chantier donné, à utiliser l'argent logiquement accordé pour cette adjudication également pour faire face aux travaux d'urgence imprévus. C'est en cela que, sous l'angle administratif, ce n'est pas correct: arriver à la fin d'un décompte

de chantier ou plutôt à la fin de l'utilisation des moyens financiers accordés pour un chantier alors que le chantier n'est pas terminé, simplement arriver à ce moment-là pour demander un complément d'adjudication, c'est trop tard. La décision de complément d'adjudication doit intervenir au moment où la décision de complément de travaux est prise.

Alors, je me tourne maintenant vers ceux qui sont intervenus, et ils sont dans deux travées en tout cas, justement par rapport à ces décisions à prendre sur le chantier. Notre but n'est pas d'empêcher qui que ce soit, en tout cas pas ceux qui ont la gestion technique d'un chantier, de faire face à ces imprévus. Des imprévus sur un chantier, il y en a toujours, et c'est le rôle de la direction, du représentant du maître d'œuvre, de faire en sorte de pouvoir faire face à ces imprévus. Ces imprévus sont de plusieurs natures: ça peut être des imprévus qui n'ont pas d'incidence immédiate très urgente (un déplacement de conduite imprévu à faire), mais ça peut être aussi des décisions d'urgence à prendre pour la sécurité du chantier, comme cela a été le cas au "Felsabtrag Staldbach". Ce sont des décisions immédiates à prendre pour éviter mort d'homme et pour éviter des catastrophes liées à l'effondrement d'une paroi rocheuse. Ce sont typiquement des décisions d'urgence à prendre sur un chantier, indépendamment des incidences financières. Même, dans un tout premier temps, c'est le rôle sur le chantier de celui qui le dirige de prendre ces mesures.

Notre but n'est donc pas d'empêcher l'avancement de ces chantiers, mais notre but, à travers les instructions que nous avons données, c'est de faire en sorte que les décisions qui sont prises et qui ont des incidences financières telles qu'elles vont nécessiter un complément d'adjudication soient préparées à l'intention de l'autorité politique qui en a la compétence.

Je rappelle que la compétence du chef du département, c'est 200'000 francs. En ce qui concerne notamment tous les problèmes liés aux imprévus, aux accidents sur les chantiers autoroutiers, c'est pratiquement toujours de la compétence du Conseil d'Etat.

Alors, dans tous les cas qui ont précédé celui-ci, le Conseil d'Etat, sur la base d'ailleurs d'une approbation de l'OFROU, a, chaque fois, reconnu la pertinence des mesures prises et accordé les crédits d'adjudication supplémentaires. Monsieur le député (suppl.) Vincent Rebstein, je peux vous répondre là-dessus: dans tous ces cas, nous n'avons pas repassé par un appel d'offres nouveau. Il est totalement impossible de le faire par rapport à des décisions d'urgence. Il faut donc là reconnaître que, sous l'angle technique, la section des routes nationales du Haut-Valais a pris, chaque fois, les bonnes décisions par rapport à ces situations d'urgence. Par contre, elle n'a jamais ou pratiquement jamais présenté en même temps ou le plus rapidement possible les décisions relatives aux implications financières à l'autorité de décision. C'est donc de cela dont il s'agit et de rien d'autre.

Maintenant, je vais rentrer dans la réponse à chacune et à chacun d'entre vous.

Monsieur le député Felix Ruppen, vous avez raison de dire ici que l'autoroute, c'est des chantiers complexes, avec des imprévus, avec des décisions rapides à prendre sur place, dans un esprit d'entreprise. C'est comme cela que je peux résumer votre intervention que je partage totalement. Mais vous dites, Monsieur le député, qu'il faut informer l'autorité. Non, il ne faut pas seulement informer l'autorité, mais il faut lui présenter les décisions financières qui sont de la compétence de l'autorité politique. Il faut donc les présenter au Conseil d'Etat. Il est important de le dire: pas seulement l'information, mais la préparation des décisions relatives au financement. Vous vous inquiétez du fait que l'on va attendre avant de payer les entreprises lorsque le 80% est atteint. En réalité, ce n'est pas cela que nous demandons. Nous demandons à la section, comme d'ailleurs dans toutes les autres sections du Service des routes et des cours

d'eau, de faire en sorte que lorsqu'elle atteint le 80% de l'enveloppe financière accordée sur une adjudication, elle présente un rapport. A ce moment-là, il n'y a pas nécessairement déjà la demande d'acomptes supplémentaires des entreprises. Il suffit qu'au moment où il y a une demande d'acompte qui passe de 65 à 75% du volume, le service dise déjà à ce moment-là, ce qui va se passer pour les 20% restants avant qu'il ait sous les yeux la demande d'acompte suivante. C'est ce que nous attendons du service. Il n'y aura donc, normalement, pas de retard en liaison avec cette exigence. Par contre, il y aura, à travers cette exigence, un réel pilotage de l'avancement non seulement technique, mais aussi financier de chacun des mandats ou adjudications que nous avons donnés.

Madame la députée Brigitte Diserens, si je vous ai déçue, vous m'avez aussi un peu déçu avec votre intervention. Je vous ai entendue généralement plus prête à examiner concrètement de quel sujet il s'agit. Ici, vous avez fait une généralisation dont je me demande si elle n'aurait pas dû remonter encore à la fameuse affaire des terrains de Martigny ou Dieu sait quoi d'autre dans la construction des routes nationales. Il est très important de dire ici que nous ne sommes pas, dans le cadre de ce rapport d'audit, nous ne sommes pas du tout dans le même scénario que ce qui s'est passé au sujet des prépaiements. Et, Monsieur le député Jean-Henri Dumont, lorsque vous dites que vous attendez une action volontariste, que vous regrettez qu'elle n'ait pas eu lieu, je rappelle que concernant les prépaiements, c'est moi qui ai eu l'occasion malheureuse de les dénoncer alors que personne ne s'en était jamais aperçu, pas plus les organes de contrôle, d'inspection et autres. Alors, cette attitude volontariste, tous ceux qui me connaissent dans l'exécution au niveau du département pourront vous dire qu'ils en souffrent parfois plutôt que l'inverse. Cette volonté, elle est claire, mais elle s'adapte forcément en fonction des problèmes rencontrés. Lorsqu'il s'agit de problèmes qui peuvent avoir des incidences pénales, nous les dénonçons avec effets immédiats sans attendre et sans même être sûrs de toutes les conséquences.

Lorsqu'il s'agit ici, dans une affaire qui n'a rien à voir, mais vraiment rien à voir avec le reste, de la façon de gérer financièrement les imprévus de chantier, je crois que même si ça vous fait plaisir et que c'est simple à dire qu'il s'agit d'un même scénario dans lequel rien ne fonctionne, il faut clairement dire ici que cette problématique n'a rien à voir, c'est une problématique interne à l'Administration, entre l'Administration et son autorité qui est dans le cas particulier sur le plan financier le Conseil d'Etat.

Quant à la rapidité et à la volonté de prendre les décisions, avant même que la commission de gestion n'ait eu l'occasion de se prononcer et même de m'interviewer sur ce sujet, le Conseil d'Etat, sur ma proposition, et moi-même pour ce qui concerne mon département, avons pris les décisions correctives nécessaires.

Alors, essayons d'analyser point après point, les problèmes qui se présentent et je suis totalement certain que vous pourrez changer de chef de département, vous pourrez même changer l'organisation du service, vous pourrez changer pratiquement tout par rapport à cela, vous aurez toujours des problèmes qui vont se présenter, ne serait-ce que parce que, et là je relève l'intervention du groupe CSPO, les dispositifs de gouvernance doivent être sans cesse améliorés. Et par rapport justement à cette gestion des imprévus de chantier, on entend déjà des voix qui disent qu'il faudrait déconnecter le chantier du principe habituel des décisions financières, telles qu'elles sont réglées dans notre propre disposition de la loi sur la gestion, tout simplement pour permettre au chantier d'avancer, en donnant par exemple des enveloppes financières à gérer plutôt qu'en travaillant, comme on le fait, par contrôle de l'autorité financière sur chacune des décisions d'adjudication. On entend même des gens aller dans cette

direction alors que ce qu'on a décidé de prendre ici, c'est dans l'immédiat et pour éviter ces reproches de présentation tardive – je dis bien de présentation tardive – des décisions de régularisation par rapport aux urgences, eh bien!, nous présentons simplement ici une façon de régler dans l'immédiat ce problème. Qu'on arrête de nous le reprocher alors qu'on sait pertinemment que les mesures prises sur le chantier étaient les bonnes et qu'elles sont validées par l'OFROU. Alors, encore une fois, il s'agit d'un problème administratif en liaison avec des chantiers qui ont une ampleur très différente des autres chantiers de ce canton. Donc, ne pas généraliser, s'il vous plaît! C'est déjà assez difficile de traiter cette affaire sous l'angle judiciaire, tel qu'il est apparu avec les prépaiements, sans encore faire une espèce de drame avec cette question des imprévus de chantier, dont il faut que nous réglions, avant de voir l'ensemble de la gouvernance à ce sujet-là, maintenant l'application concrète et pratique.

Si vous allez dans le détail de l'application de ces décisions d'adjudication, vous vous apercevrez avec étonnement qu'avec l'accord de l'Administration des finances et de l'Inspection des finances, les paiements sont effectués jusqu'à 15% de plus que l'adjudication faite. Mais lorsque je vous aurai dit cela, vous allez me sauter au cou, me griffer, dire encore que c'est un nouvel épisode d'un mauvais scénario. Non, c'est tout simplement la conséquence du type d'adjudications qui est fait en matière de route nationale, dans lesquelles la Confédération n'adjudge pas les éléments relatifs aux régies ou au renchérissement. Et il est admis, y compris par les finances, Inspection ou Administration des finances, de dépasser le montant des adjudications. Mais si je vous le dis bêtement comme cela, Mesdames et Messieurs les députés, vous me direz: "Mais qu'est-ce qui se passe ici encore? On se permet de dépasser les décisions de 15%". Eh bien!, c'est la réalité des choses et cela s'explique aussi par une situation particulière.

Je crois qu'il faut ici bien ramener ce débat à ce qu'il est: il est à régler la façon administrative des décisions financières à prendre en relation avec les imprévus de chantier.

Quant à la déclaration du député German Eyer sur la dilapidation des moyens financiers au "Felsabtrag Staldbach" ou le soupçon de dilapidation de l'argent public, il faut dire qu'il n'y a pas eu là de dilapidation de l'argent public, il y a eu ni plus ni moins que la prise des responsabilités sur le chantier des différents imprévus qui se sont passés. Au point que toutes les demandes relatives à ces imprévus de chantier, demandes financières, sont maintenant réglées avec l'accord de l'OFROU qui reconnaît que les mesures prises étaient les mesures adéquates. Bien sûr, nous aurions préféré pouvoir, immédiatement après la survenance des événements et avant que les travaux ne soient pratiquement à bout touchant, accorder au moins par tranches des montants successifs de compléments d'adjudication, en sachant bien que l'adjudication complémentaire complète n'est possible que lorsque le programme des travaux complémentaires est en place. Donc, il passe très rapidement un à deux millions d'engagements supplémentaires pour lesquels le Conseil d'Etat devrait prendre des décisions de principe, à défaut de pouvoir faire sa décision d'adjudication définitive. Donc, pas de dilapidation de l'argent public dans le cadre du "Felsabtrag Staldbach", pas plus que dans les autres dossiers dans lesquels les mêmes difficultés se présentent. Lorsque vous parlez de la pointe de l'iceberg, il ne s'agit pas de la pointe de l'iceberg, il s'agit simplement de la façon habituelle de traiter ces cas de dépassement des imprévus de chantier. Il y a donc d'autres cas que vous connaissez aussi avec la galerie de Tourtemagne, avec le tunnel de Riedberg et d'autres encore, dans lesquels les régularisations des décisions doivent passer d'abord par l'OFROU avant que le Conseil d'Etat ne puisse prendre lui-même sa décision.

En clair, je rappelle les décisions que le Conseil d'Etat et mon département ont déjà prises, non seulement je les rappelle et je vous renvoie au rapport que le Conseil d'Etat a produit, mais je peux vous dire déjà que concernant le point 5 de la décision du Conseil d'Etat initialement prise, le suivi a eu lieu puisque mon service a, comme il l'était demandé, présenté la situation de la régularisation des différents cas qui correspondent à celui du "Felsabtrag Staldbach".

Je dois aussi préciser au passage que les décisions que je défends ici, le comportement aussi que j'explique ici, c'est aussi celui qui est admis et reconnu par le Conseil d'Etat. Lorsque je défends ici la réponse du Conseil d'Etat, je défends bien sûr mes décisions, mais je défends aussi celles du Conseil d'Etat qui a pris connaissance de manière très approfondie de ces difficultés.

La dernière question à laquelle il m'est demandé de répondre: audit? Nous sommes plus précis que la commission de gestion parce que nous voulons bien préciser et ne pas perdre du temps à des endroits dans lesquels il n'est pas nécessaire d'aller plus loin. Vous avez systématiquement vu que les difficultés concernaient la section des routes nationales du Haut-Valais. En ce qui concerne cette section, il y a clairement eu un problème organisationnel, auquel nous avons déjà commencé à répondre par l'engagement d'un responsable administratif qui double en quelque sorte le responsable technique, et les décisions sont à prendre désormais par les deux. Mais cet audit externe, nous le voulons sous l'aspect organisationnel parce que ce mode de fonctionnement et les autres dispositions que nous avons prises pour la section, il est essentiel que la Confédération puisse en quelque sorte donner son avis là-dessus. La Confédération a, sur le plan suisse, connaissance de l'ensemble des organisations des sections ou des services des routes nationales. L'OFROU a déjà annoncé qu'il ferait un rapport à ce sujet puisqu'il est en quelque sorte co-maître d'œuvre avec nous de l'autoroute en Valais. Sur la base de cette détermination de l'OFROU, nous voulons faire un audit organisationnel, c'est-à-dire s'assurer de la façon dont l'organisation interne de la section fonctionne. Nous avons pris, je l'ai dit, des décisions d'urgence, mais nous voulons être certains, dans le sens de la gouvernance dont a parlé le représentant du groupe CSPO, que cette organisation interne de la section est suffisante et efficace.

En outre, nous voulons faire en sorte aussi d'analyser à travers l'audit dit structurel la façon dont cette section est intégrée dans le Service des routes et cours d'eau. Il est inutile d'aller vérifier comment fonctionne la section des routes du Bas-Valais, celle du Valais central ou celle du Haut-Valais. Ce sont des sections dans lesquelles, Mesdames et Messieurs les députés, vous n'avez rencontré, pas plus que dans celle de la logistique d'entretien, aucun problème au cours de toutes ces années. Il faut donc vraiment se reposer cette question des relations structurelles entre cette section des routes nationales du Haut-Valais, dont la mission va se terminer en tant que section de construction dans dix ans. Il faut régler ce problème au niveau structurel du service. C'est dans ce sens-là que, encore une fois, après réception de la prise de position de l'OFROU, nous voulons demander à l'Inspection des finances de procéder à ce "finalement" double audit. Vous avez donc pu lire notre prise de position à ce sujet-là.

Voilà, la dernière chose sur laquelle j'aimerais encore ajouter une dernière phrase, quant à votre demande de non seulement dire ici ce que l'on veut faire, mais aussi agir dans le concret. C'est un reproche que vous me faites. Mesdames et Messieurs les députés, allez demander à ceux qui sont au front et confrontés à ces difficultés s'ils pensent qu'effectivement je ne fais que parler devant le Grand Conseil et si aucune mesure n'a jamais été prise. Il faut aussi avoir à l'esprit que lorsque vous généralisez les situations malheureuses qui sont

présentes ici ou là, lorsque vous les généralisez, ce sont des collaborateurs qui sont, eux, aux prises avec ces difficultés. Ils en sont parfois responsables par leur comportement dans la mesure où ils ne respectent pas les bases normales du fonctionnement d'une Administration mais, d'un autre côté, il faut aussi pouvoir leur permettre de se corriger, et cela dans un climat qui ne soit pas complètement bloquant.

Alors, je vous inviterai aussi à faire preuve de mesure parce que je crois que c'est vrai, comme l'a dit le porte-parole Felix Ruppen pour le groupe CVPO, qu'il faut contrôler pour trouver des erreurs et pour les corriger.

Mais de la correction des erreurs à la généralisation des accusations, il y a un pas, Mesdames et Messieurs les députés, que, fort heureusement, la majorité de vos groupes n'a pas franchi.

Alors, je vous en remercie. Je remercie en particulier la commission de gestion de la façon dont elle a empoigné ce problème. Elle a rapidement aussi amené cet objet devant le Grand Conseil, aussi pour éviter les généralisations.

La dernière remarque, la toute dernière, est relative au programme qui est mis en place. Madame la députée Brigitte Diserens, s'il y a un mauvais film avec un mauvais scénario, eh bien!, j'ai encore la prétention de faire en sorte que le scénario soit modifié pour que mon successeur n'ait plus à répondre au moins de ces fautes-là. Il en aura à d'autres à répondre certainement parce que, encore une fois, une œuvre de construction de ce genre n'est pas simple à mener. Et je dois le dire ici, mon but est de faire en sorte qu'effectivement à la session de février, nous puissions présenter ce rapport d'audit et les décisions qui vont suivre, de façon à ce que l'on puisse partir sur de nouvelles bases, toujours avec le même scénario, mais avec moins de pannes techniques.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous avons ainsi épuisé l'ordre du jour de cette matinée.

Je rappelle peut-être aux papas, mamans, oncles et tantes de ces jeunes filles qu'ils ont rendez-vous au tea-room Gaillard pour les prendre.

Nous nous retrouverons à 14 h 15 pour débattre de la loi sur le tourisme.

Je vous souhaite un bon appétit et vous remercie pour votre patience.

La séance est levée à 12 h 35.

Séance de relevée du jeudi 13 novembre 2008

Présidence: M. le député Paul-André Roux.

Ouverture de la séance: 13 h 15.

Ordre du jour:

Deuxième lecture (suite)

Loi sur le tourisme

Zweite Lesung (Fortsetzung)

Gesetz über den Tourismus

Le président:

Je vous salue tous cordialement. J'espère que vous avez passé un bon moment à table.

Nous allons débiter cet après-midi consacré au tourisme.

J'aimerais, tout d'abord, vous lire une lettre ouverte provenant de l'école de commerce MC31, MC32 et DC31 des Collines de Sion, dont je salue la présence de six représentants à la tribune accompagnés par leur professeur de droit et de civisme, M^e Jérôme Evéquo, notre ancien collègue.

Je vous demande de bien les applaudir.

Je débute la lecture de cette lettre (*Cf. Recueil "Lettres ouvertes" destinées au Grand Conseil / octobre 2008 – février 2009.*) en vous priant de bien écouter; vous verrez qu'elle n'est pas piquée des vers.

Je remercie les représentants de ces classes ainsi que leur professeur. Effectivement, c'est un problème récurrent que la sécurité et des choix de société doivent être faits dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la vidéosurveillance.

Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs les députés, la sonnette que je vous montre n'est pas là pour vous remettre à l'ordre, pour vous sonner les cloches, en cas de dérapage verbal lors du débat de la loi sur le tourisme qui s'annonce passionnant et certainement passionné!

Mais je voudrais profiter de vous montrer le symbole de deux atouts de notre tourisme: les combats de reines et le golf.

Pourquoi les combats de reines? Cela paraît évident, c'est une sonnette d'une de nos reines.

Pour le golf, moins, mais sachant qu'il s'agit du nouveau challenge du Concours de golfs des parlementaires valaisans, que j'ai le plaisir d'offrir et de mettre en jeu, vous comprenez mieux pourquoi aussi le golf.

Le premier gagnant de ce challenge a été notre ancien collègue M. Yves Bagnoud. S'il nous entend, il est prié de passer auprès du Service parlementaire pour le prendre pendant cette année jusqu'au prochain concours.

(Applaudissements)

Voilà, après avoir détendu l'atmosphère, nous allons passer aux choses sérieuses et nous débutons notre ordre du jour avec le point 1 qui est en définitive le seul.

Deuxième lecture

LOI sur le tourisme

Zweite Lesung

GESETZ über den Tourismus

(Suite des débats intervenus en session ordinaire de septembre 2008.)

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE

Président: Jean-Albert Ferrez / Vice-président et rapporteur: Pierre-Olivier Bourban

Le président:

Je vous rappelle que lors de la session de septembre passé, nous avons examiné tous les amendements concernant la partie Structure.

Nous débutons ainsi sans autre avec la partie financement et le chapitre 4 y relatif.

Le vice-président de la commission, le député Pierre-Olivier Bourban, remplace la députée Graziella Walker Salzmänn, nommée rapporteur, qui a eu des problèmes de santé lors des précédentes séances de la commission. Je remercie ainsi le vice-président de la commission de prendre cette charge aujourd'hui qui ne sera pas si facile compte tenu du nombre d'amendements que nous devons traiter.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, un peu de bienveillance et de compréhension, car il n'est pas si évident de passer d'un article à l'autre, sachant qu'un même article a plusieurs variantes. On doit essayer de trouver des solutions pragmatiques pour que le débat soit le plus clair possible.

Evidemment, certains amendements devront être confrontés les uns aux autres, et je vous rappelle que c'est toujours la proposition de la commission qui a la préséance sur toutes les autres propositions.

Sans plus attendre, nous débutons, Monsieur le rapporteur.

Chapitre 4 Finances

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor (par le député Edmond Perruchoud):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion au chapitre 4 :

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Chapitre 4

La proposition du groupe UDC/SVP correspond à un retour au système des taxes de séjour et d'hébergement comme prévu par la première commission.

La commission a refusé cette proposition par 11 non, un oui et une abstention, suite également aux prises de position des différents groupes lors de l'entrée en matière qui avaient largement débattu sur le financement.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

On a souhaité élaguer un petit peu le travail qui nous attend cet après-midi. Le Service parlementaire a reçu la liste des amendements que nous avons retirés.

Alors, je crois qu'il est inutile de revenir avec ces amendements, dont celui-ci.

La discussion est close.

Le président:

Je vous remercie, Monsieur le député.

Effectivement, nous avons reçu cette liste, mais il nous semblait plus logique que vous retiriez les amendements devant l'Assemblée et pas en catimini entre deux commissions.

Nous prenons ainsi note du retrait de votre proposition.

Monsieur le rapporteur, vous savez également quelles seront les propositions qui sont retirées; ce qui va accélérer notre débat.

Nous passons ainsi à l'article 16, Monsieur le rapporteur.

Section 1

Article 16

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor (pas développée):

Propositions du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terretaz:

Proposition du député (suppl.) Patrick Bérod et cosignataires (pas développée):

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey (pas développée):

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer:

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Stefan Andenmatten:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 16:

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 16

Le groupe UDC/SVP propose de remplacer "logements" par "surfaces utiles". La commission a accepté cette proposition avec une nouvelle formulation. En effet, il s'agit de préciser en français la notion. Un camping ou un hôtel, par exemple, correspondent mieux à cette définition que le terme de "logement".

C'est également pour le mettre en adéquation avec le terme allemand et la version allemande que **la commission propose "structures d'hébergement"** en lieu et place de "logements" ou de "surfaces utiles", tel que proposé par le groupe UDC/SVP.

Le président:

L'auteur de la proposition est satisfait.

Nous pouvons poursuivre.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Section 1 (titre)

La proposition du groupe PS/AdG correspond à une modification des articles suivants, celle de l'article 16 en particulier.

A cet article, il y a trois propositions différentes de celle de la commission:

- le groupe PS/AdG propose une taxe cantonale de promotion touristique perçue sur l'ensemble du territoire. Cette proposition a été refusée par la commission par 10 non, un oui et 2 abstentions;
- le groupe SPO, par le député German Eyer, demande que "toutes les installations utiles au tourisme paient un impôt touristique sur la valeur fiscale de leurs installations" (art. 16 nouveau). La commission a refusé cette proposition avec 10 non, un oui et 2 abstentions;

- le groupe CSPO, par le député (suppl.) Stefan Andenmatten, propose de supprimer et de reprendre la section complète conformément à la première lecture, soit les articles 16 à 22. Proposition refusée par la commission avec le même score que pour la proposition précédente.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Donc, trois propositions qui, si elles sont maintenues, vont s'affronter puisqu'il s'agit d'un principe général de financement.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terretaz (PS/AdG):

Traiter de façon égalitaire tous les acteurs économiques bénéficiant du tourisme est une nécessité pour avoir une équité entre tous.

C'est pourquoi le groupe PS/AdG est favorable à une taxe de promotion touristique cantonale (TPT).

Pour l'instant, seules les entreprises situées dans un peu plus de 50 communes appliquent déjà la TPT alors que, tout le monde le sait, les entreprises sont mobiles. Elles peuvent être installées en plaine et travailler dans les stations sans problème. De plus, on voit tous les week-ends des personnes remplir leurs voitures de vivres dans les grands commerces avant de rejoindre leurs chalets ou leurs appartements.

Il est donc normal que tous les bénéficiaires du tourisme soient aussi payeurs de la TPT. Cela rétablira une égalité de traitement entre les entreprises et les commerces de plaine et ceux installés dans les stations.

La deuxième commission n'a pas osé attaquer cet aspect du dossier. Pourtant, redimensionner la TPT et faire participer au financement des régions les réels bénéficiaires de l'activité touristique, en tenant compte de leur dépendance envers le tourisme, cela aurait été profitable pour tous. En effet, si la taxe est cantonale, elle peut être modeste, car tous les acteurs économiques participeraient à l'effort financier. Un règlement cantonal réglerait la perception d'une taxe modulée selon l'implication des entreprises dans l'économie touristique et la redistribuerait aux régions selon leur force contributive.

Il est plus facile, il est vrai, de taxer le simple citoyen propriétaire d'une résidence secondaire plutôt que d'aller chercher l'argent auprès de l'économie.

La deuxième commission a manqué de courage politique en n'osant pas retenir une TPT cantonale. Merci.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Wir haben grundsätzlich ein anderes Finanzierungsmodell vorgeschlagen. Wir haben eine andere Architektur was die Finanzen anbelangt. Wir sagen, das Modell wie es von der Kommission vorgeschlagen ist über Quadratmeter, über Koeffizienten, über Faktoren ist ungerecht, kann nicht gerecht sein. Unser Modell, dass man den Steuerwert der Anlagen bezieht ist viel gerechter, ist einfacher. Gerechter vor allem darum, weil in Regionen oder

Gemeinden, welche die Tourismusförderungstaxe nicht kennen, Anlagen, die direkt dem Tourismus dienen, nicht zur Kasse gebeten werden. Ich denke an Versicherungen, ich denke an Banken und ich denke an Bahnunternehmen. Das kann es nicht sein und darum schlagen wir ein Finanzierungsmodell vor, das sich nach dem Steuerwert der Anlagen richtet, die effektiv dem Tourismus dienen. Es sollen nämlich diejenigen bezahlen, die direkt vom Tourismus profitieren. Danke schön.

Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Andenmatten (CSPO):

Die Kurtaxe, die weltweit ein angewandtes System ist, wurde in diesem Saal seit Beginn der Diskussion zum Tourismusgesetz verteufelt. Was überall funktioniert geht scheinbar im Wallis nicht und 80 Prozent der Vermieter würden gemäss Aussagen in diesem Saal hier bei den Abrechnungen betrügen. Armes Wallis... kann ich nur sagen. Zudem sei es administrativ zu aufwendig. Zum Betrugsvorwurf äussere ich mich nicht, denn wer ein gutes Gewissen hat, muss nicht andere verdächtigen.

Administrativ wäre die Kurtaxe mit der im neuen Gesetz verlangten Statistik eine Mehrarbeit von Maximum drei Minuten pro Abrechnung. Um aber nicht das Kind mit dem Bad auszuschütten, **ziehe ich meinen Vorschlag** – in Abstimmung mit meiner Fraktion – **zurück**. Ich danke.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous prenons note que vous retirer votre proposition.

Il reste ainsi deux propositions, mais le député Jacques-Roland Coudray désire s'exprimer.

Je lui cède volontiers la parole.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

Puisque la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, au nom du groupe PS/AdG, s'obstine à reposer une taxe de promotion touristique cantonale (TPT), je me permets aussi, avec obstination, de m'ériger contre cette proposition.

J'aimerais rappeler ici les désavantages de cette taxe cantonale.

Le premier désavantage: c'est une extension de la parafiscalité. C'est exactement le contraire de ce que l'on est en train de faire dans ce Parlement, les mois passés et les mois qui vont suivre, notamment au mois de décembre avec les diminutions fiscales. On veut rendre notre canton plus compétitif en le positionnant au mieux sur l'indice global de la charge fiscale et parafiscale.

Deuxièmement, les entreprises de l'extérieur du canton, mais opérant en Valais ne paieraient pas de taxe; elles seraient donc favorisées par rapport à leurs concurrents indigènes. Discrimination pour nos entreprises.

Vous avez parlé de mobilité, Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, effectivement, les entreprises valaisannes sont mobiles, mais beaucoup vont travailler à l'extérieur. Certaines produisent un chiffre d'affaires de l'ordre de 70 à 80% dans nos cantons voisins. Eh bien!, ces mêmes entreprises seraient pénalisées par cette taxe puisque les entreprises, au niveau déjà des charges sociales, sont pénalisées.

Dernier point: de manière générale, il est aberrant de vouloir dynamiser un secteur économique, en l'occurrence le tourisme, tout en le grevant par l'impôt. Le report de l'augmentation sur le client va nuire à sa compétitivité du fait de la forte concurrence dans le secteur des divertissements et l'introduction de cette taxe déploiera d'autres effets comme l'augmentation du prix à la consommation pour les hôtes et la population résidente.

Quant à la conception technique, lorsque l'on aura mis en place des facteurs de correction des marges des liens avec le tourisme, des coefficients de zone, nous allons tout droit vers une nouvelle usine à gaz.

Chers collègues, je vous prie de combattre cette proposition.

J'estime que le tourisme valaisan n'a pas besoin de plus d'Etat, mais de plus d'initiatives privées.

La discussion est close.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

Nous rentrons dans le vif du sujet avec ces trois amendements ou plutôt deux, puisqu'un a été retiré, qui touchent à l'essence même du modèle de financement que la commission vous a proposé ici même au mois de septembre, lorsque nous avons traité le détail des amendements. La commission n'a pas changé son fusil d'épaule, a maintenu le principe de la taxe touristique d'hébergement et a rejeté tant la taxe de promotion touristique cantonale que le modèle basé sur des valeurs cadastrales et que le retour aux taxes de séjour, proposés dans ces trois amendements.

Alors, je ne parlerai plus des taxes de séjour puisque cette proposition a été retirée.

Brièvement, pour compléter les propos de notre collègue Jacques-Roland Coudray concernant la taxe de promotion touristique cantonalisée, je vous rappellerai que ce modèle a déjà été discuté lors de la première lecture et que c'est pratiquement le seul modèle de financement qui avait déjà fait l'objet d'un vote dans ce Parlement. Résultats de ce vote: 54 contre et 19 pour. Je m'attends bien entendu à ce que vous ne changiez pas de position sur ce modèle-là, les arguments qui militent en sa défaveur n'ayant bien entendu pas changé depuis ce printemps.

Concernant la proposition du groupe SPO, il a déjà été dit dans ce Parlement que les valeurs cadastrales n'étaient pas une base utilisable pour financer le tourisme, soit sur le fond, soit sur la forme. Je ne veux pas m'étendre sur le fond. Il s'agit essentiellement d'arguments juridiques. Sur la forme, les énormes disparités qui sont encore actuellement en vigueur nous poseraient des soucis. Et puis, au-delà de ces deux aspects, je vous rappelle l'élément fondamental qui a conduit la commission à dessiner le modèle de financement qu'elle vous

propose: c'est de donner aux communes, aux régions, la marge de manœuvre pour dimensionner le financement qu'elles souhaitent percevoir et les moyens qu'elles souhaitent donner à leur organisation touristique. Alors, percevoir uniformément sur l'ensemble du territoire du canton un pourcentage additionnel sur les valeurs cadastrales, on retombe dans le même phénomène que l'on peut tout à fait qualifier de cantonalisation du tourisme et la même difficulté pour répartir par la suite les montants d'une région à l'autre. Certes, dans le dispositif prévu par le groupe SPO, il y a la possibilité pour les communes d'augmenter de 0,2 jusqu'à un maximum de 0,8 o/oo ce coefficient, mais le fond du problème reste le même.

Je vous invite donc bien entendu à vous exprimer librement dans un premier temps lorsque le président va opposer ces deux variantes nouvelles de financement, mais dans tous les cas à donner la priorité à la solution de la commission par la suite.

Je vous remercie.

Le président:

Il y a une demande de parole de la part du député Edmond Perruchoud.

Oui, je vous la cède, mais, par la suite, j'aimerais bien que si vous deviez intervenir, vous le fassiez avant le président de la commission et le conseiller d'Etat, s'il vous plaît.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Monsieur le président du Grand Conseil, votre remarque est pertinente. Mon jeune voisin me l'a faite.

Mais l'argument vient maintenant en plenum et il ne serait pas possible de prendre la parole sur un argument qui est nouveau.

Je dois m'inscrire en faux à l'endroit des propos du président de la deuxième commission. La loi fiscale que nous avons votée ici dit à l'article 240: "La valeur fiscale des immeubles non agricoles correspond à la taxe cadastrale." Selon la loi fédérale sur l'harmonisation fiscale, il est clair que c'est la valeur vénale qui est déterminante. Un arrêt tout récent, si tant est que vous ayez des juristes chez vous, et je sais que vous en avez des bons, un arrêt tout récent du Tribunal fédéral du 15 mai 2008 rappelle cela de manière absolument claire.

Alors, on peut venir raconter ce que l'on veut ici. Il faut poser des réalités. La réalité est que les taxes cadastrales en tout cas du bâti correspondent à une réalité. Malheureusement, on a évacué ce genre d'argument systématiquement et l'on se trouve maintenant dans une impasse.

Vivez avec cette impasse!

Le président:

Merci, Monsieur le député.

M. le président du Gouvernement va évidemment s'exprimer avant le vote.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Je me sens dans l'obligation de prendre la parole parce que, ici, vraiment on est au cœur de la discussion. En effet, je n'aimerais pas, à un certain moment, après discussion et si un référendum était lancé, laisser germer des arguments ou des opinions qui pourraient faire dire: nous, on s'oppose à la loi parce qu'on avait une meilleure idée! Alors, ici, j'aimerais vraiment prendre la parole et dire que cette meilleure idée n'existe pas.

In diesem Zusammenhang möchte ich jetzt wirklich auch auf den Antrag der SPO übergehen. Sie wissen, dass wir seit Jahren bezüglich der Finanzierung im Tourismus das Ei des Kolumbus suchen. Dieses Bemühen war geprägt von der stetigen Suche nach der besten Lösung. Wir waren unvoreingenommen. Wir haben wirklich die beste Lösung gesucht. Und es ging von Anfang an nicht darum, dass irgendwer in dieser Diskussion Recht bekommt, sondern unser Denken war immer darauf ausgerichtet, das Richtige zu tun. Klar ist, dass die richtige Lösung mehrere Facetten haben kann. Aber eines ist sicher und das möchte ich hier auch nochmals bestätigen, wir haben Ihre Lösung unvoreingenommen nach objektiven Kriterien überprüft und die Kommission ist zur Überzeugung gelangt, dass diese Lösung unpraktikabel ist und verfassungsrechtlichen Grundsätzen nicht standhält.

Wir haben zu diesem Zweck ein Rechtsgutachten in Auftrag gegeben (bei Dr. Amon). Er hat uns am 29. Oktober 2008 dieses Rechtsgutachten übergeben und ich zitiere daraus und das soll auch Gelegenheit geben, den Mechanismus einer Kostenanlastungssteuer zu begreifen. Er sagt in diesem Rechtsgutachten, ich zitiere: "So muss die Bemessungsgrundlage einer Kostenanlastungssteuer geeignet sein, den Nutzen zu bemessen, den die Steuerpflichtigen aus den damit bereit gestellten Leistungen ziehen können oder die Kosten müssen im Ergebnis sachgerecht auf die Verursacher überwältigt werden". Das heisst also, Katasterwert oder Steuerwert ist hier die eigentliche Debatte. Il n'y a pas de discussion entre valeur cadastrale et valeur fiscale. De toute façon, si c'est valeur cadastrale ou valeur fiscale, devant la Constitution, ce système ne tient pas la route. Warum? Weil eben hier beim Kataster- oder Steuerwert der Tourismusnutzen und der Wert des Grundstücks miteinander nicht korrelieren. Sie stellen keine sachgerechte Bemessungsgrundlage dar. Und das will ich auch aufzeigen: Sie haben gemischt genutzte Grundstücke. Wie wollen Sie bei gemischt genutzten Grundstücken, d.h. Grundstücke, die zum Teil touristisch genutzt werden oder, wie Sie es sagen, als Tourismusanlagen dienen und zum Teil andere Nutzungen haben, die letztgenannten rausnehmen?

Da gibt es noch verschiedene andere Probleme und die möchte ich auch noch aufzeigen. Es gibt einen fehlenden Verteilmechanismus. Es ist in Ihrem Vorschlag nicht durchdacht, wie dann die auf der Grundlage dieses Steuerwerts und einem Promillesatz eingezogenen Steuern wieder zurück in die Regionen verteilt werden. Also fehlender Verteilungsnachweis. Dann – das wurde angesprochen – fehlende Harmonisierung der Kataster- oder Steuerwerte was zu einer Ungleichbehandlung führt. Selbst innerhalb derselben Gemeinde gibt es aus meiner Sicht unterschiedliche Berechnungen und Bemessungen der entsprechenden Steuer- und Katasterwerte, aber der touristische Nutzen kann sowohl in dem einen Gebäude wie im anderen Gebäude daraus gezogen werden. Also hier gibt es eine Ungleichbehandlung. Sie werden zu Recht sagen, dass das schon lange die Pflicht des Kantons wäre, diese Kataster- und Steuerwerte im Kanton zu harmonisieren. In diesem Punkt mögen Sie Recht haben.

Dann kommen wir zu einem weiteren Punkt. Sie sprechen von tourismusdienenden Anlagen. Hier muss ich einfach sagen, dass eine klare Definition des Begriffskonzepts "tourismusdienende Anlagen" fehlt. Was heisst das? Was fällt alles darunter? Das ist nicht so einfach, denn es wird auch immer wieder schwierig sein, genau zu bestimmen, was dient jetzt dem Tourismus, was dient den Einheimischen und wenn wir auf diese Fragen eingehen, dann werden wir von Anbeginn auf den Kopf fallen.

Dann was weiter fehlt: Es fehlt eine klare Abstufung in Ihrem Modell zwischen der geographischen Lage der entsprechenden Grundstücke. Grundstücke im Tal und Grundstücke in einer Tourismusgemeinde können ja nicht alle über denselben Leisten geschlagen werden. Es fehlt also in Ihrem Modell eine klare Abstufung. Auch innerhalb der entsprechenden touristischen Anlagen. Es gibt touristische Anlagen, welche eine höhere Wertschöpfung haben als die anderen. Wie wollen Sie das erklären, dass alle auch diesbezüglich über denselben Leisten geschlagen werden? Also meines Erachtens muss ich hier sagen, dass Ihr Modell – und das ist, glaube ich, auch der Moment um zu sagen – vor der Verfassung wirklich nicht standhält und in diesem Sinne auch nicht praktikabel ist.

Ich danke der CSPO, dass sie ihren Antrag zurückgezogen hat – auch im Namen der Gesamtfraktion. Es gab Vorteile im Zusammenhang mit der Kurtaxe, aber das heutige Modell ist ein innovatives Modell. Es ist ein Modell, das Zukunft haben wird. Davon bin ich überzeugt.

Sur la taxe de promotion touristique cantonale. Le député Jacques-Roland Coudray l'a expliqué, il a donné les arguments, mais je rappelle encore deux éléments. Le canton d'Uri a essayé de l'introduire et ça n'a pas passé. Dans le canton des Grisons, le même modèle est en train d'être créé. J'ai discuté avec le chef du département en charge de l'économie du canton des Grisons, il a investi maintenant deux ans pour préparer le terrain dans son canton, pour que ce modèle-là soit accepté. Il y a trois ou quatre jours, j'ai eu une rencontre avec lui et il m'a dit que, maintenant, il se trouve devant une opposition et qu'il n'arrive pas à passer ce modèle parce que le PRD et le PDC du canton des Grisons s'y opposent. Alors, lui aussi, il doit chercher un autre modèle.

Nous, aujourd'hui, nous avons l'occasion d'être des pionniers, de proposer une solution innovante. Saisissons cette chance!

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Nous avons ainsi deux propositions concernant le financement:

- celle défendue par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz qui est une taxe de promotion touristique cantonale et
- le modèle proposé par le député German Eyer concernant un impôt touristique sur la valeur fiscale.

Nous allons les opposer et le vainqueur des deux sera opposé à la proposition de la commission.

Par 36 voix contre 17 et 62 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO défendue par le député German Eyer.

Vous avez ainsi soutenu pour l'instant le modèle proposé par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz.

Ce modèle est opposé à celui présenté par la commission, qui a la préséance évidemment.

Par 94 voix contre 17 et 12 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PS/AdG défendue par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz.

Vous avez ainsi soutenu la proposition de la commission.

Nous pouvons poursuivre avec la proposition d'un alinéa 3 nouveau, Monsieur le rapporteur.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Alinéa 3 nouveau

La proposition du député (suppl.) Patrick Bérod et cosignataires est la suivante: "Le montant de la taxe doit correspondre au besoin touristique régional et ne peut être confiscatoire." La proposition du groupe GRL, déposée par le député Bernard Rey, a été retirée au profit de cette formulation.

Ce principe a été admis par la commission et accepté par 11 oui, un non et une abstention.

Article 16, adopté avec la nouvelle formulation proposée par la commission aux alinéas 1 et 2 (version française) et l'alinéa 3 nouveau proposé par le député (suppl.) Patrick Bérod.

Article 17

Propositions du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz:

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer (nicht entwickelt):

Propositions du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor (par le député Edmond Perruchoud et par le député Franz Ruppen):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 17:

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 17

La proposition du groupe PS/AdG d'un titre nouveau à la section 2 va avec la proposition de l'article 17 Principe. Elle consiste à mettre une taxe au mètre carré prélevée sur les résidences secondaires et serait faite en fonction de la valeur déclarée de l'assurance-incendie du bâtiment taxé.

La commission a refusé cette proposition par 11 non, un oui et une abstention.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Plutôt que de rechercher de l'argent pour financer le tourisme auprès des véritables bénéficiaires de l'activité touristique, notamment les banques, les notaires, les promoteurs immobiliers et les commerces, la deuxième commission a préféré taxer les propriétaires de résidences secondaires.

Je reconnais, Monsieur le député Jacques-Roland Coudray, que tous ces propriétaires n'ont pas, contrairement à l'économie, de lobby pour les défendre. Pourtant, pour eux aussi, cette taxe est de la parafiscalité et c'est un impôt qu'on leur prélève sans leur demander leur avis.

40'000 logements de vacances appartiennent à des Valaisans. Il est plus facile de demander à tous ces propriétaires de passer à la caisse. Ces personnes s'acquittent déjà de toutes les taxes et plus-values qu'occasionnent leurs logements. Elles paient une valeur locative et leurs impôts. En plus, on va leur demander de payer une taxe annuelle. Bien entendu, on n'ose pas chiffrer cette taxe de manière précise. Alors, on parle d'une fourchette très large. Si cette taxe est acceptée telle que proposée, les propriétaires de résidences secondaires ne sauront pas s'ils devront s'acquitter d'un montant raisonnable comparable à la taxe de séjour forfaitaire actuelle ou s'ils devront dépenser chaque année plusieurs milliers de francs.

Les propriétaires valaisans ne sont pas forcément demandeurs de prestations touristiques et il n'est pas juste qu'ils soient les seuls à payer alors que les véritables bénéficiaires des activités touristiques, eux, ne passent pas à la caisse.

Il faut relever, en outre, que la taxe au mètre carré, dite taxe touristique d'hébergement, pose problème. Tout d'abord, un problème de discrimination entre les communes: celles qui ne feront pas partie d'une région ne pourront pas utiliser le produit de cette taxe pour leur promotion touristique, mais elles devront reverser à l'Etat les montants perçus.

Le premier projet, en limitant les régions, incitait les communes à se réunir dans une région touristique. La diminution des exigences pour créer une région laissera des communes hors région touristique. Par exemple, pour Ovronnaz, il est impensable que la commune de Leytron ne puisse disposer de l'argent nécessaire à sa promotion touristique.

Deuxièmement, un problème d'équité entre les propriétaires. En effet, que l'on possède un mayen ou une résidence luxueuse ayant coûté plusieurs millions de francs, on sera taxé au même taux qui dépendra de la situation de la résidence secondaire par rapport à la région touristique.

Cette manière de taxer le citoyen est inéquitable, car il n'est pas normal que la valeur des bâtiments n'intervienne pas dans le calcul du montant à payer.

C'est pourquoi nous demandons que la valeur des bâtiments soit prise en compte pour établir la taxe touristique sur l'hébergement.

Merci.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

Nous nous trouvons ici en face d'une proposition du groupe PS/AdG de moduler finalement notre proposition puisque le concept de taxer les résidences secondaires sur la base des mètres carrés figure également dans sa proposition.

Néanmoins, cette proposition est entachée d'un certain nombre de manquements, ce qui fait que la commission ne peut pas l'accepter en l'état.

En ne taxant que les résidences secondaires, on passe finalement à côté de deux autres catégories de logements qui sont pourtant concernés par le tourisme: l'ensemble des logements de vacances et tout ce qui est hôtels, logements de groupes, campings, etc. Voilà pour le premier problème de cette solution.

L'autre problème vient de cette espèce de pondération avec la valeur d'incendie. D'une part, on aura probablement de la peine à expliquer ce que la valeur d'incendie vient faire là-dedans et, d'autre part, nous y voyons éventuellement un problème puisque cela va finalement inciter les gens à sous-assurer, de manière à payer un petit peu moins cette taxe-là, et on sait tous les problèmes qui peuvent découler de cette situation.

Au final – vous me voyez venir –, la commission rejette cette proposition et vous invite à la suivre. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Pour reprendre vos propos sur l'article 17, Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, et juste pour vous expliquer que, si on examine votre proposition, il n'y figure pas un élément sur lequel le citoyen pourrait définir ce que, vous, vous voulez prendre dans sa caisse. Il n'y a pas un critère là-dedans, alors que dans notre proposition, celle de la commission, il y a quand même un maximum et un minimum. Premier élément.

Deuxième élément. Je vous donne un chiffre: il y a, en Valais, 59'000 propriétaires hors canton et étrangers de résidences secondaires et 23'000 propriétaires de résidences secondaires valaisans. Sur ces 23'000 résidences secondaires, je peux vous dire qu'on trouve quand même quelques-unes qui sont hors zone à bâtir, qui sont dans les zones mayens pour lesquelles on a trouvé une solution. Alors, prenez ces chiffres en considération.

Donc, si on reprend votre proposition, vous allez aussi taxer les Valaisans.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons passer au vote. Madame la députée, vous maintenez votre proposition, évidemment!

Par 100 voix contre 19, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions du groupe PS/AdG défendues par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz.

Vous avez ainsi suivi la commission.

Nous poursuivons, Monsieur le rapporteur.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 17

La proposition du groupe SPO, déposée par le député German Eyer, est liée à la proposition précédente et n'a donc plus de raison d'être.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Le député German Eyer me fait signe que c'est en ordre!

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 17

Alinéa 1

Proposition du groupe UDC/SVP déposée par le député Jean-Luc Addor: il s'agit d'une modification rédactionnelle qui a été acceptée par 12 oui contre un non par la commission.

Lettre a

Proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, concernant les lieux d'hébergement avec prestations hôtelières: il s'agit ici d'une volonté d'exonérer les hébergements de groupe, les campings et les auberges.

Cette proposition a été refusée par la commission par 12 non, un oui et zéro abstention.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Nous ne partageons pas la philosophie de la commission et de ce Parlement, mais il n'en demeure pas moins que nous entendons intervenir et faire de ce projet le meilleur possible.

Cette proposition s'inscrit en juxtaposition avec la proposition du groupe UDC/SVP de ne pas assujettir – je précise bien: de ne pas assujettir – toutes les bâtisses en dehors de la zone à bâtir.

Alors, en bonne logique, on ne va pas commencer à compter les résidences de tourisme, les gîtes, les campings, les cabanes CAS, les refuges, les cabanes de chasseurs, etc. La proposition a pour avantage la clarté, la simplicité. On ne prive pas les caisses de l'Etat ou les caisses des régions touristiques, selon votre philosophie, de sommes importantes. C'est vraiment peu de chose qui représente une chasse aux sorcières, aux lumières éteintes ou allumées dans la montagne observées avec des jumelles. Abandonnons toute cette périphérie!

Restons à l'essentiel: les hôtels et les résidences secondaires et, au niveau de la lettre a, les hôtels et les appart'hôtels.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

Pour vous dire simplement que notre collègue Edmond Perruchoud a raison. D'ailleurs, la commission a repris sa proposition concernant les bâtiments à l'extérieur de la zone à bâtir, respectivement dans la zone mayens. Simplement, pour des questions rédactionnelles, nous l'avons déplacée à l'article 18.

Par contre, j'ai beaucoup de peine à le suivre lorsque, dans la foulée de sa proposition de sortir les bâtiments hors zone à construire, il émet l'hypothèse que toutes les auberges de jeunesse du canton, tous les logements de groupe du canton, tous les emplacements de camping, toutes les résidences de tourisme seraient obligatoirement en dehors de la zone à construire et qu'il les sort de la lettre a de cet alinéa avec cette proposition. Nous pensons que ce n'est pas la bonne manière de faire. Raison pour laquelle nous avons refusé cette partie-là de la proposition. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Nous allons procéder au vote.

Alinéa 1, lettre a

Par 98 voix contre 19 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP défendue par le député Edmond Perruchoud.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 17

Alinéa 1, lettre b

Proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, de supprimer "ou de toute autre forme d'hébergement" et de remplacer "habitant" par "propriétaire". Cela, pour la commission, revient à dire que les propriétaires de résidences secondaires ne paient plus rien dans leurs propres communes et cela même s'ils louent leurs biens.

La commission a donc refusé cette proposition par 12 non, un oui et zéro abstention.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Mit der von der Kommission vorgeschlagenen Bestimmung in Artikel 17, Absatz 1, Buchstabe b) des Tourismusgesetzes sollen auch Zweitwohnungen in der Steuersitzgemeinde des Eigentümers unter den Geltungsbereich der Abgabe fallen. Wir verlangen mit unserem Abänderungsantrag, dass Zweitwohnungen, die sich in einer Tourismusstation der

Steuersitzgemeinde des Eigentümers befinden, nicht unter den Geltungsbereich der Abgabe fallen. Es sind hier beispielsweise Zweitwohnungen in folgenden Gemeinden mit Tourismusstationen betroffen,

im Oberwallis Naters – Blatten/Belalp,

im Unterwallis Ayent – Anzère, Riddes – La Tzoumaz oder Leytron mit Ovronnaz.

Weitere Beispiele könnten angefügt werden.

Solche Zweitwohnungen in der Steuersitzgemeinde des Eigentümers wurden von den Eigentümern erbaut oder gekauft, um selber in der eigenen Gemeinde Ferien zu machen, weil sie zur eigenen Gemeinde eine besonders enge Beziehung haben. Diese emotionale Bindung zum Familienchalet äussert sich auch darin, dass man sich in diesen Zweitwohnungen wie in einer Hauptwohnung einrichtet und sehr viel Zeit darin verbringt. Diese Zweitwohnungen werden daher meistens auch nicht vermietet.

Eine Unterstellung dieser Zweitwohnungen in der Steuersitzgemeinde unter die touristische Beherbergungsabgabe ist deshalb nicht gerechtfertigt. Dies auch unter Berücksichtigung der Tatsache, dass für diese Zweitwohnungen ja bereits Grundstücksteuern und Eigenmietwerte zu bezahlen sind.

Aus all diesen Gründen bitten wir um Zustimmung zu unserem Abänderungsantrag.

Ich danke Ihnen.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

Ici aussi une proposition qui peut paraître assez alléchante. Il est vrai qu'il aurait été agréable de pouvoir faire un cadeau à une grande partie de notre électorat en leur disant: votre résidence secondaire, dans le cas où elle est sise dans la même commune que celle dans laquelle vous habitez, n'est pas soumise à la taxe.

Seulement, cela crée beaucoup plus de problèmes que ça n'en résout. Cela ne résout pas tellement de problèmes que ça parce que même s'il vient d'être cité un certain nombre de communes qui, de par leur étendue, comprennent des villages de plaine et des stations de montagne, il y a aussi des tas de stations de montagne, dont la commune est limitée à la station, voire où la station est divisée en plusieurs morceaux. Dans ces cas-là, il y aurait une injustice entre l'habitant de Leytron qui a son chalet à Ovronnaz et qui serait donc exonéré, et puis l'habitant de Chermignon dont le chalet serait sis sur le territoire de la commune de Montana et qui, dans ce cas-là, serait soumis à la taxe.

Mais, le problème fondamental, c'est que la conception même de la taxe touristique sur l'hébergement, qui taxe exclusivement le potentiel d'utilisation à des fins touristiques, eh bien!, ce processus ne permet pas de faire une distinction en fonction du lieu de domicile du propriétaire. Si nous introduisons cet amendement, la loi, peut-être pas la loi entière mais en tout cas le modèle de financement, tombe au premier recours d'une personne concernée.

Raison pour laquelle la commission vous invite également à rejeter cet amendement.

Je vous remercie.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung und Staatsratspräsident:

Herr Ferrez hat das eigentlich klar dargelegt. Aber ich möchte es in drei Sätzen nochmals sagen.

Wenn man das System als solches anschaut, könnte man geneigt sein, Ihren Antrag als sehr sinnvoll zu betrachten, Herr Ruppen. Aber es ist eben ein anderes System und das muss man im Kopf behalten. Wir ersetzen ein Kurtaxensystem durch ein Beherbergungstaxensystem. Wenn der Eigentümer der Zweitwohnung in der entsprechenden Gemeinde in der er auch lebt, sein Grundstück vermietet hat, dann muss doch auf dieses Grundstück eine Kurtaxe erhoben werden. Wenn man das System beibehält, wird die Kurtaxe durch die Beherbergungstaxe ersetzt. Und wie gesagt, wir beziehen uns nicht auf die effektive Nutzung, sondern auf das Potential der Nutzung. Und dieses Potential der Nutzung lässt eben eine Vermietung zu. Sie haben das Problem gut erkannt. Sie haben versucht sich aus dieser Schlinge herauszuziehen, indem Sie gesagt haben, dass die eben nie vermietet werden. Damit haben Sie versucht, dem Konzept, das wir gemacht haben, ein Schnippchen zu schlagen. Aber weil das System sich auf den potentiellen Nutzen beruft, müssen wir auf der Grundlage des gewählten Systems und im Rahmen der Gleichbehandlung diese Zweitwohnungen eben auch besteuern. Das wird ja in einem massvollen Rahmen sein. Es sind ja zum Teil Gebäude, die ausserhalb der Bauzone oder in der Maiensässzone sind oder auch aufgrund des geographischen Faktors nur einen kleinen Betrag bezahlen müssen. Dies in den Gegenden, von denen Sie gesprochen haben.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Nous allons procéder au vote.

Alinéa 1 lettre b

Par 98 voix contre 17 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP défendue par le député Franz Ruppen.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 17

Alinéa 3 nouveau

Proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor: "Seules les bâtisses situées à l'intérieur de la zone des constructions sont assujetties."

La commission a partiellement admis ce principe parce que l'on a eu beaucoup de discussions sur le problème de résoudre les cas effectivement de ce qui était hors zones à bâtir, dans les zones mayens. Nombreux ont été les intervenants à dire que ce n'était pas une bonne solution que d'exclure ceux qui étaient dans ces différentes zones parce qu'il y a, en fonction des régions et des communes, des cas auxquels on doit prêter une attention et un traitement différents.

C'est pourquoi la commission a refusé cette proposition sous cette forme et l'a reportée dans l'article 18 alinéa 3 que l'on traitera tout à l'heure, en mettant simplement que les communes peuvent appliquer un facteur de zéro dans le cadre de ces différentes zones. Cela permet à la commune de définir l'exonération. Il est considéré ainsi qu'il n'est pas possible de généraliser sur tout le territoire du canton, mais que les communes disposent de cette marge de manœuvre.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Die SVP-Fraktion hält an ihrem Vorschlag gemäss Artikel 17, Absatz 3 fest und wendet sich damit gegen den von der Kommission vorgeschlagenen Gegenvorschlag im neuen Artikel 18, Absatz 3, zweiter Teil. Unser Vorschlag ist klarer und garantiert eine Gleichbehandlung, da sämtliche Bauten ausserhalb der Bauzone nicht der Abgabe unterliegen. Beim Vorschlag der Kommission kann der Gemeinderat den Standortfaktor auf 0,0 festlegen. Jede Gemeinde kann also selber festlegen, ob auf ihrem Territorium Bauten ausserhalb der Bauzone der Abgabe unterliegen oder nicht. Dies führt unweigerlich zu einer ungleichen Behandlung, da in einigen Gemeinden für Bauten ausserhalb der Bauzone keine Abgabe zu entrichten ist, während in anderen Gemeinden diese so genannte "Hüttensteuer" eingeführt wird.

Im Sinne der Rechtsgleichheit und einer klaren und einheitlichen Regelung halten wir deshalb an unserem Vorschlag fest.

Ich danke Ihnen.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

Nous ne pouvons pas accepter l'amendement de l'UDC sous la forme contraignante qui est proposée. Il y a beaucoup trop d'endroits, beaucoup trop de communes touristiques, dans lesquels les spécificités locales du plan de zones font qu'un nombre non négligeable de bâtiments se trouvent hors zones à construire ou juste à la lisière des zones à construire. Par conséquent, imposer uniformément l'exonération pour tous ces bâtiments-là d'un coup, ce n'est pas possible.

Encore une fois, nous avons entièrement confiance dans les autorités communales puisque ce sont déjà elles qui vont fixer la valeur du facteur de localisation sur l'ensemble de leur territoire et qui vont fixer les autres chiffres du modèle bien entendu. Nous avons donc confiance dans les communes pour savoir, zone par zone, lorsque l'on est en dehors de la zone à construire ou dans la zone moyens, s'il faut ou non fixer à zéro en fonction des bâtiments qui se trouvent à cet endroit.

Je vous remercie donc de suivre la commission et non la proposition du groupe UDC/SVP.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Nous allons voter.

Alinéa 3 nouveau

Par 96 voix contre 18 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP défendue par le député Franz Ruppen.

La discussion est close.

Article 17, adopté avec la modification rédactionnelle présentée par le groupe UDC/SVP à l'alinéa 1.

Article 18

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terretaz:

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer (nicht entwickelt):

Propositions du groupe PDCC par le député David Théoduloz:

Propositions du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor (par le député Edmond Perruchoud):

Vorschlag von Grossrat (Suppl.) Stefan Zurbriggen:

Propositions du député Gabriel Luisier:

Vorschläge der CVPO-Fraktion durch Grossrätin Franziska Lutz-Marti (nicht entwickelt):

Proposition du député (suppl.) Patrick Bérod et cosignataires (par la députée Brigitte Diserens):

Propositions du groupe GRL par le député Bernard Rey:

Propositions de la députation PDC des districts d'Hérens et de Conthey par le député Daniel Porcellana:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 18:

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 18

La proposition du groupe PS/AdG "Exonérations" est liée à la proposition faite à l'article précédent et n'a donc plus lieu d'être.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Juste pour préciser que, malheureusement, tous les chalets de peu de valeur, qui ne sont pas habitables toute l'année, ne sont pas forcément en zones mayens. Il y en a dans les zones mayens, mais la grande majorité d'entre eux sont quand même en zones à bâtir, même s'ils n'ont aucun confort.

Voilà, c'était pour cela que je proposais l'exonération.

Le président:

Merci, Madame la députée, pour ces précisions, mais comme cette proposition est liée à celle présentée à l'article précédent, j'imagine qu'elle est retirée ou **caduque** plutôt.

On peut poursuivre, Monsieur le rapporteur.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 18

La proposition du groupe SPO, déposée par le député German Eyer, consiste à revenir à la valeur fiscale de l'installation. Elle est aussi liée à ce qui avait été donné précédemment.

Monsieur le président de la commission, vous voulez intervenir à ce stade?

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

Oui, juste pour revenir sur les derniers propos de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz.

Je lui rappelle qu'à l'article 18 alinéa 4 lettre d, ses préoccupations concernant certains mayens pas atteignables toute l'année et dont on ne pourrait pas justifier un potentiel touristique important, la possibilité de les exonérer reste dans la loi.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 18

Alinéa 1

Il y a plusieurs propositions:

- celle du groupe PDCC, déposée par le député David Théoduloz, qui veut mettre un coefficient lié à la valeur cadastrale, a été acceptée par un oui et refusée par 9 non et 3 abstentions;
- celle du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, a été retirée;
- celle du député (suppl.) Stefan Zurbriggen consistant à supprimer la surface de plancher pour la remplacer par le nombre de lits a été refusée par la commission par 12 non, une abstention et zéro oui;

- une autre proposition du groupe UDC/SVP demandant de supprimer "ou surface exploitable pour les campings", qui est liée à un objet qui a déjà été refusé.

La commission propose une nouvelle formulation pour ce point de l'alinéa 1 de l'article 18. Cette nouvelle formulation fait suite au travail qui a été effectué par la haute école pour affiner les chiffres donnés lors de la première partie du travail de la commission. Ces chiffres ont été étudiés pour deux régions: Saas Fee et Orsières. Avec ces nouveaux chiffres, la commission a pu constater qu'une partie des revendications qui avaient été formulées par les hôteliers, à savoir de ne pas prendre en compte les surfaces qui n'étaient pas directement liées à l'hébergement, était justifiée. La nouvelle formulation tient compte de cet élément. Par contre, l'ensemble des surfaces qui sont exclues seront définies dans l'ordonnance.

M. le député David Théoduloz (PDCC):

Nous avons déposé un amendement pour l'introduction, à l'article 18 alinéa 1, d'un coefficient lié à la valeur cadastrale.

Comme la commission propose, à l'article 18 alinéa 3, un facteur 0.0 possible selon décision des communes pour les zones mayens et hors zones à bâtir, nous **retirons** notre amendement.

Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Zurbriggen (CVPO):

Mit dem vorliegenden Gesetz über den Tourismus in unserem Kanton erreichten bzw. erreichen wir bereits heute eine wesentliche Verbesserung gegenüber dem bestehenden.

Ziel des Walliser kantonalen Tourismusgesetzes ist, das Leitbild des Kantons betreffend Tourismus zu fördern. Wir wollen einen qualitativ hoch stehenden, konkurrenzfähigen wertschöpfungsorientierten Tourismus im Kanton Wallis, der seiner Bevölkerung dient und der nachhaltigen Entwicklung Rechnung trägt.

Ich stelle fest, dass die gute Arbeit der zweiten Kommission mit dem Gegenvorschlag diesem Ziel einen grossen Schritt näher rückt.

Der unsinnige Vorschlag mit der Taxierung der Bruttogeschossfläche ist überarbeitet und geändert worden. Mit Artikel 7, Absatz 1 der Verordnung wird meinem Anliegen Rechnung getragen, insofern die Bemessungsflächen auf die Zimmer und Korridore, speziell in Betrieben mit hotelmässigen Leistungen beschränkt werden.

Mit meinem festen Glauben an den Staatsratspräsidenten und Departementsvorsteher, Jean-Michel Cina, bin ich bereit diesen Antrag zurückzuziehen und hoffe, dass diese Anträge wiederum in der Verordnung mit einbezogen werden.

Danke schön.

Ich ziehe den Antrag zurück.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Proposition retirée.

Les deux propositions du groupe UDC/SVP, déposées par le député Jean-Luc Addor, sont également retirées.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

J'interviens ici par rapport à la nouvelle proposition de la commission et la définition qu'elle entend donner de la surface brute de plancher utile.

En effet, peut-on se référer, tel que le fait la commission, à la loi sur les constructions et faire une proposition qui la viole?

Pourquoi est-ce que je dis cela? Parce que selon la loi sur les constructions et selon le Tribunal fédéral, en raccourci, ce qui compte dans la surface brute de plancher utile, c'est ce qui est compris dans l'enveloppe thermique, ce qui fait que notamment par rapport aux articles suivants – c'est pour cela que je pose la question et pour avoir un éclaircissement –, à l'article 18 alinéa 2, par rapport aux montants qui oscillent entre 1 et 50 francs dans les propositions qui sont faites, il faudra que l'on sache si les surfaces sont maximales ou si elles sont nettement inférieures, ce qui pourrait faire varier beaucoup les calculs et les prévisions faites.

Alors, ce que je demande, c'est, de manière très claire: est-ce que l'on est absolument sûr, et selon mes informations, et je crois qu'il y a quelqu'un dans cette salle qui a eu l'occasion de traiter un dossier au niveau du Tribunal fédéral, les notions de surface brute de plancher utile sont très claires et apparemment elles sont beaucoup plus importantes que ce qu'on veut bien dire, notamment pour les hôteliers, ce qui pourrait permettre de prendre une position différente sur les articles à venir, notamment quant aux montants maximaux.

Alors, j'attends des éclaircissements. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je pense que les éclaircissements doivent venir du président de la commission ou du président du Gouvernement...

Il y a un député qui souhaite encore s'exprimer avant!

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

J'aimerais qu'on m'éclaire et puis qu'on fasse des travaux préparatoires qui permettront, avec mon ami et collègue Gabriel Luisier, d'aller à nouveau au Tribunal fédéral, mais cette fois-ci pour perdre et non pas pour gagner. Nous avons beaucoup trop de considération à l'endroit de la république et canton du Valais.

Lorsque vous mettez "à l'exception des surfaces communes ne servant pas à l'hébergement", Monsieur le président du Conseil d'Etat, les salles d'eau, les toilettes, la cuisine qui ne servent pas à l'hébergement ne sont donc pas prises en compte pour le calcul de la surface en mètres carrés.

Merci de votre réponse.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Alors quelques renseignements techniques que va nous donner le président de la commission.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

Je vous donne une première moitié d'explication et je compte bien entendu sur le chef du département pour vous en donner la deuxième moitié.

M^e Perruchoud vient de nous demander si les salles d'eau, les cuisines et autres sont des surfaces communes destinées à l'hébergement. Dieu merci, chez moi en tout cas, les salles d'eau, les cuisines ne sont pas des établissements publics; elles font donc partie du logement et rentreront dans la définition.

La modification que la commission a apportée aussi bien au texte de loi, et nous avons vérifié que les dispositions correspondantes figurent dans l'ordonnance, concerne, par exemple, une piscine, un local de wellness, un garage souterrain, une chaufferie, une buanderie, etc.

Par conséquent, la commission reste convaincue que la formulation qu'elle vous propose sera solide par rapport à ces interprétations.

Je vous remercie.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Monsieur le député Gabriel Luisier, vous voulez répliquer?

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

C'est vraiment une demande de précision qui est importante, notamment pour les hôtels et les stations hôtelières.

Il s'agit d'être très clair.

Pour les hôtels, est-ce que les salles communes, genre salles de conférence, fitness, etc., sont, oui ou non, décomptées? C'est extrêmement important qu'on le sache.

Et puis à ce titre-là, j'ai ici sous les yeux le glossaire de la loi sur les constructions et le Tribunal fédéral est clair: la réponse est oui.

Alors, il faudra simplement qu'on le sache parce que, effectivement, cela veut dire que les surfaces seront plus importantes et on pourra se déterminer de manière différente sur les articles suivants.

Mais j'aimerais savoir si, oui ou non, notamment pour les hôtels, ces surfaces sont comptées.

Et j'attends une réponse si possible la plus claire possible de la part du chef du département. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Vous avez raison, c'est lors de nos délibérations qu'il faut bien préciser les choses. Cela évite passablement de problèmes ensuite dans l'application pratique.

Et M. le chef du département va nous donner les explications utiles.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Comme vous le savez, je suis souvent du même avis que le député Gabriel Luisier et je pense qu'il a raison de poser la question et qu'il a le droit d'avoir une réponse à ce sujet.

Nous avons créé dans la loi la base légale qui dit que justement la référence, c'est la surface brute de plancher utile. C'est la décision qui a été prise par la deuxième commission dans un premier temps. Après, il y a eu une discussion pour mieux définir cette question. Sur la base de ces discussions, nous avons créé une base légale qui dit et qui est maintenant reprise dans la proposition: la surface brute de plancher utile au sens de la loi sur les constructions, à l'exception des surfaces communes ne servant pas à l'hébergement et celles-ci sont fixées dans l'ordonnance. Je peux vous lire le projet d'ordonnance, mais c'est un projet d'ordonnance qui n'a pas encore été décidé par le Conseil d'Etat, c'est évident, parce que, d'abord, il faut accepter la loi, ce dont je serai très heureux si vous le faisiez de manière très large. Alors, je vous lis l'article 7 de l'avant-projet du département: "Surfaces de calcul pour les établissements avec prestations hôtelières. En principe, pour les établissements avec prestations hôtelières, seules sont prises en considération les surfaces brutes de plancher utile qui ont un lien direct avec l'hébergement comme notamment la chambre, le corridor et le hall d'entrée. Ne sont pas considérés comme des locaux affectés à l'hébergement notamment les salles de conférence, les espaces et aménagements pour le sport et le wellness, les locaux techniques comme les chaufferies, les ascenseurs, etc., ainsi que les locaux qui ne sont pas à la disposition exclusive des hôtes d'hébergement, par exemple restaurants, bars, etc. et qui nécessitent une autorisation d'exploiter au sens de l'article 4 de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce des boissons alcoolisées du 8 avril 2004."

Je pense que c'est assez précis. Maintenant, cela figure dans le mémorial. Sur cette base, cela donne aussi au député (suppl.) Stefan Zurbriggen l'assurance que l'on a pris en compte ces aspects.

Pour le député Edmond Perruchoud, si vous avez des toilettes dans la chambre d'hôtel, est-ce que vous pensez que c'est quelque chose de commun ou bien que c'est quelque chose qui fait partie de la chambre? Je vous laisse la réponse.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Monsieur le député Gabriel Luisier, vous voulez reprendre la parole pour remercier le président du Gouvernement?

Très volontiers... ou sinon pour une petite rectification matérielle.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Je ne serai pas long, Monsieur le président du Grand Conseil.

Juste pour souligner que je salue la volonté du département et du Conseil d'Etat de minimiser les surfaces à prendre en compte.

Je suis partiellement d'accord avec la réponse faite, dans le sens où les corridors, les locaux techniques, les chaufferies, etc. ne sont effectivement pas pris en compte. Par contre, si je prends une salle de conférence, je crains fort que vous tombiez à faux, et vous risquez beaucoup d'avoir des recours qui vous pendent au bout du nez.

Alors, je veux simplement que tout le monde en ait conscience.

Merci.

Le président:

Très bien!

Merci, Monsieur le député.

Nous pouvons ainsi poursuivre puisque l'article 18 alinéa 1 est traité.

Article 18 alinéa 2, Monsieur le rapporteur.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 18

Alinéa 2

On a plusieurs propositions qui concernent la fourchette du montant.

Le député Gabriel Luisier propose de passer de 10 à 50 francs le mètre carré. La commission a refusé cette proposition par 10 non, un oui et une abstention.

Le groupe CVPO, par la députée Franziska Lutz-Marti, propose une fourchette de 10 à 40 francs. Cette proposition a été retirée.

La proposition du groupe PDCC d'une fourchette de 1 à 50 francs a été refusée par la commission par 12 non, une abstention et zéro oui.

La proposition du groupe UDC..., non excusez-moi, il s'agit d'une autre proposition.

Le député (suppl.) Patrick Bérod propose un montant compris entre 10 et 25 francs; proposition refusée par la commission avec un oui, dix non et une abstention.

Enfin, nous traiterons séparément la proposition faite pour le groupe GRL par le député Bernard Rey puisque celle-ci est liée à un autre article.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Nous avons ainsi quatre propositions d'amendement qui sont assez convergentes si ce n'est au niveau des chiffres.

Nous allons commencer à les opposer, et on va remonter jusqu'au meilleur qui va être opposé à la proposition de la commission.

Mais, avant cela, je passe la parole au député David Théoduloz.

M. le député David Théoduloz (PDCC):

On **retire** cet amendement, toujours en fonction de l'article 18 alinéa 3 pour les zones mayens et hors zones à bâtir.

Merci.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Compte tenu des explications de tout à l'heure et compte tenu que notamment les représentants des stations les plus concernées retirent leurs propositions, je **retire** également la mienne.

Merci.

M. le député Bernard Rey (GRL):

Selon les explications données par le rapporteur, je crois que je prendrai la parole un tout petit peu plus tard!

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Donc, on se retrouve avec deux propositions: celle déposée par le député (suppl.) Patrick Bérod et la vôtre, Monsieur le député Bernard Rey..., c'est donc bien le moment de la défendre!

Je vous passe la parole.

M. le député Bernard Rey (GRL):

Plus tard étant déjà arrivé..., je vais juste vous dire qu'en séance de commission, nos commissaires ont peut-être un petit peu trop hâtivement retiré nos amendements à l'article 18 alinéas 2 et 3.

Comme le droit nous en est donné, j'aimerais maintenir ou réintroduire ces deux modifications de texte qu'il faut bien entendu lire ensemble.

Diviser par deux les limites inférieures et supérieures de la taxe de base pour doubler la valeur supérieure du coefficient de localisation, on pourrait croire que c'est blanc bonnet et bonnet blanc. Blanc bonnet et bonnet blanc, ça le sera en effet quant aux montants récoltés puisque la somme totale demandée pour former une région sera toujours acquise. Cependant, nous pensons que notre proposition donne aux régions et aux communes le poids qu'elles méritent. Comme le montant de la taxe de base se décide par la région et doit être identique pour toute la région, il sera beaucoup plus facile de trouver un consensus sur un prix au mètre carré si ce dernier est défini dans des fourchettes inférieures. Il sera également plus facile de faire adhérer une commune de plaine à une région si le prix au mètre carré est plus bas.

Grâce aux coefficients qui, au lieu de 0.1 à 1.0, passeront de 0.1 à 2.0, on respectera mieux les disparités régionales au sein d'une région, car on bénéficiera d'une fourchette plus large pour corriger le prix au mètre carré. Les communes, donc le citoyen, auront un pouvoir plus grand quant à la fixation des coefficients à certaines zones.

Notre proposition a l'avantage de maintenir la même pression sur les parties – entre guillemets – "riches" d'une région, mais de diminuer la charge financière sur les parties pauvres.

Le garde-fou contre la tentation de fixer le coefficient de localisation à des valeurs trop basses existe bel et bien puisque le budget des régions devra atteindre le montant minimal de 5 millions de francs.

C'est pour ces raisons que nous vous invitons à soutenir ces deux amendements.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

Une intervention en deux étapes, d'une part, pour vous dire que si je remercie l'ensemble des groupes et députés qui ont retiré leurs demandes de modification des bornes 10 et 30 francs, je peux aussi les rassurer, car, déjà au mois de septembre, nous étions convaincus que cette fourchette était correcte. Entre-temps, nous sommes retournés notamment dans la commune de Saas Fee qui était celle qui avait le plus de soucis avec ces limites. Après avoir fait non plus des estimations, mais vraiment l'inventaire complet de tous les hôtels et d'une grande partie des bâtiments, nous avons pu, et en faisant là aussi les deux scénarios: le scénario qui prend l'ensemble des surfaces au sens large surface brute de plancher et le scénario, comme on vient de le discuter tout à l'heure, en enlevant des locaux, les piscines, les locaux techniques, etc., eh bien!, même dans le cas le plus défavorable, il fallait retenir un montant au mètre carré de 25 fr. 80 pour que Saas Fee retombe sur ses pattes. Je précise encore que ces calculs ont été faits au niveau de la commune de Saas Fee uniquement et non pas de ce qui pourrait devenir la région de Saas Fee, sachant que la variation de la structure

d'hébergement entre la commune de Saas Fee, d'une part, et l'ensemble du Saastal, d'autre part, va avoir encore une influence à la baisse sur le prix au mètre carré nécessaire.

Donc, en résumé, la fourchette de 10 à 30 francs, en tenant encore compte du fait que l'article 42 prévoit l'indexation de ces montants pour le long terme, est correcte. Je vous remercie de vous y rallier.

Maintenant, la seconde partie: la proposition du groupe GRL de diviser par deux ces montants et de multiplier par deux le facteur de localisation. Il est vrai que c'est un amendement qui a causé de longues discussions dans la commission. Et puis, au final, les représentants de ce groupe dans la commission ont pris la liberté de retirer cet amendement pour les deux raisons que je vais vous donner:

Effectivement, c'est un artifice mathématique puisque vous multipliez par deux d'un côté et vous divisez par deux de l'autre, vous n'avez rien changé, si ce n'est que le seuil minimum se retrouve divisé par deux. C'est équivalent à garder 10 francs et 30 francs comme limites sur le montant au mètre carré et passer le facteur de localisation de 0.05 à 1.0 – si on veut prendre cette version-là. Alors pourquoi la commission, au final, a-t-elle refusé de descendre, de diviser par deux le seuil inférieur? D'une part, parce que l'on ne pouvait plus utiliser l'argument d'obtenir une taxation faible pour certains bâtiments, certaines zones, étant donné qu'entre-temps, nous avons introduit cette possibilité pour les communes de fixer à 0.0 ce coefficient pour les zones mayens et hors zones à bâtir. D'autre part, parce que nous avons estimé dans la commission qu'une fourchette de 1 à 10, même si vous avez plusieurs communes dans la même région, même si ces communes sont, à l'image d'Orsières, très variées dans leur habitat, le facteur de 1 à 10 suffit et il ne nous paraissait pas nécessaire de passer là à un facteur de 1 à 20. Peut-être que c'est déjà suffisamment compliqué sans élargir encore le spectre à disposition des autorités communales.

Je vous remercie donc de suivre la commission encore une fois sur ce point.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL):

Vu que je suis cosignataire de la proposition du député (suppl.) Patrick Bérod, je **retire** cette proposition.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Il ne nous reste ainsi plus qu'une seule proposition: celle du groupe GRL défendue par le député Bernard Rey que l'on va opposer à la proposition de la commission.

Je précise que la proposition du député Bernard Rey à l'alinéa 2 est liée à celle déposée à l'alinéa 3. On est d'accord, Monsieur le député.

Alinéas 2 et 3

Par 63 voix contre 53 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions du groupe GRL défendues par le député Bernard Rey.

Vous avez ainsi suivi la commission.

Nous allons poursuivre en restant encore à l'alinéa 2, Monsieur le rapporteur, avec la proposition déposée par le député Jean-Luc Addor.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 18

Alinéa 2

Cette proposition du groupe UDC/SVP a été **retirée, de même que la proposition qui a été faite à l'alinéa 3 suivant.**

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Nous poursuivons avec l'article 18 alinéa 3 pour les autres propositions.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 18

Alinéa 3

Le député Gabriel Luisier propose de supprimer "d'entente avec la région". Formellement, le conseil communal est compétent pour décider des facteurs. Dans les faits et pratiquement, pour qu'une région se constitue, les différents acteurs devront, dans tous les cas, se mettre d'accord et se coordonner. Ce texte ne fait que refléter la réalité.

C'est pourquoi la commission a décidé de refuser cette proposition par 11 non, un oui et une abstention.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Cette proposition du député Gabriel Luisier est identique à celle qui suit, celle déposée par le député Daniel Porcellana.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Je **retire** cette proposition.

M. le député Daniel Porcellana (PDCC):

De même, nous **retirons** cet amendement.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous poursuivons.

La proposition à l'article 18 alinéa 3 du député Bernard Rey est liée au vote précédent et tombe.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 18

Alinéa 3

La nouvelle formulation présentée par la commission à l'article 18 alinéa 3: la commission a ajouté – on en a passablement déjà parlé –: "Pour les zones mayens et hors zones à bâtir, ce facteur peut être fixé à 0.0."

Cette proposition a été **acceptée** par 9 oui, 2 non et 2 abstentions.

M. le député (suppl.) Olivier Delaloye (GRL):

Cet article 18 alinéa 3, nouvelle formulation proposée par la commission, laisse apparaître une zone de flou, un flou entre la zone de mayens telle que définie selon le sens de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 ainsi que la loi sur les constructions de février 1996 par rapport au sens que donne la population en général à la notion de mayens, notion qui consiste à nommer les pâturages de moyenne altitude entre les villages et les alpages.

Ceci pour exemple: les secteurs des mayens de la Zour, des mayens de Riddes qui se trouvent en zones à construire ou, le cas inverse, de mayens de Conthey ou d'autres communes qui se trouvent entièrement hors zones à bâtir, soit en zones agricoles, soit en zones de mayens.

Dès lors, nous souhaiterions que le Conseil d'Etat nous précise cette notion étant donné que cet article ne fait pas mention de la définition du mot "mayens" au sens de la loi.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Mon propos apparaîtra pâle puisque le préopinant a bien débarrassé le terrain.

Mais je poursuis quand même en observant ce qui suit: notre collègue Franz Ruppen a évoqué cet élément potestatif donné aux conseils communaux d'opter pour un coefficient nul qui risque de créer des inégalité de traitement. Je crois que je n'ai pas à y revenir, c'est tellement gros, c'est gros, pas comme un mayen, mais comme une cathédrale, et cela se vérifiera plus tôt que tard.

Maintenant, en ce qui concerne la formulation, on dit "pour les zones mayens et hors zones à bâtir", en voulant faire trop bien, on crée un pléonasme. La zone mayens, officiellement mayens homologuée en tant que telle, et il en est 49 en Valais, pas une de plus, cette zone, selon l'article 27 alinéa 2 de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT): "Les dispositions relatives à la zone agricole sont en principe applicables à la zone des mayens", la zone officielle des mayens. Et comme notre

distingué collègue Delaloye l'a annoncé tout à l'heure, quand on est dans le hors zones à bâtir, à part ces 49 zones mayens strictement, il est de très nombreuses, selon information du Service de l'aménagement du territoire: plus de 200 zones en Valais qui ne sont pas formellement des zones mayens, mais occupées par des guérites, des mayens, etc.

Cela signifie que votre texte a pour conséquence d'exonérer les zones mayens effectivement et d'assujettir les zones mayens qui ne sont pas homologuées.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

Merci à nos deux préopinants d'avoir attiré notre attention là-dessus, ce qui permet tant à la commission qu'au chef du département de préciser les choses.

Lisez l'alinéa 3 de l'article 18: "Le conseil municipal, d'entente avec la région, fixe le facteur de localisation pour chaque lieu géographique entre 0.1 et 1.0", nous avons ajouté: "Pour les zones mayens, etc." Donc, la fixation d'un facteur géographique intervient pour chaque zone, et chacune des zones sises..., pardon pour chaque lieu géographique, et chaque lieu géographique qui se retrouverait soit dans une zone mayens, soit en dehors de la zone à bâtir, ce coefficient peut être à zéro.

Alors, j'ai moi aussi demandé à savoir combien de bâtiments pouvaient être concernés par ces deux précisions: hors zones à bâtir et zones mayens. Je n'ose même pas vous donner les fourchettes d'estimation que j'ai reçues en retour des différents services parce que, selon ce que vous considérez comme un bâtiment – est-ce que quatre planches avec un bout de fil de fer pour les faire tenir ensemble font déjà ou non une construction? –, vous avez vraiment une palette très très large.

Donc, encore une fois, c'est le bon sens des communes qui va, cas par cas, avec les différents outils et notamment la lettre d de l'alinéa 4, fixer, disons assujettir, d'une part, et, dans un deuxième temps, fixer les coefficients pour chaque cas qui se présenterait sur leur territoire.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

J'apprécie beaucoup la rhétorique du député Edmond Perruchoud, comme d'ailleurs d'autres, mais souvent j'ai quand même un petit problème avec sa rhétorique, soit elle est imprécise, soit elle me rappelle un peu un "Birchermüesli"! Et pour la dernière, j'ai un peu l'impression que vous commencez à faire un "Birchermüesli" en mélangeant plusieurs choses.

Je remercie pour la question qui était précise et je tâcherai de répondre le plus précisément possible, Monsieur le député (suppl.) Olivier Delaloye.

Premièrement, ce sont des zones hors zones à bâtir; cela se définit par la législation fédérale sur l'aménagement du territoire. Alors, là, on se réfère à la définition, à la jurisprudence qui est en lien avec les termes "hors zones à bâtir". C'est le premier élément.

Après, zones mayens, là aussi, on se réfère à une définition qui était une définition plutôt valaisanne qui sur la base d'une discussion ou d'une marge de manœuvre que la Confédération a laissée pour dire que dans les zones mayens, c'est quand même considéré

comme une zone à bâtir et que c'est le conseil communal qui donne les autorisations pour construire. Mais pour donner des autorisations de construire même dans une zone mayens, il y a quand même des règles qui sont très très restrictives. Dans ce sens, nous avons dit: on prend les mêmes hors zones à bâtir pour l'imposition et on les considère au même niveau que hors zones à bâtir et zones mayens.

Maintenant, il peut y avoir des mayens qui sont hors zones à bâtir, et c'est la majorité, la majorité sont hors zones à bâtir. Alors, pour ceux-là, on peut prendre le facteur 0.0. Après, il y a des mayens qui sont en zones mayens. Pour ceux-là aussi, on peut prendre le facteur 0.0. Ensuite, il peut se trouver des mayens en zones à bâtir. Pour ceux-là, pour moi, le facteur 0.0 n'est pas applicable, mais on ne va pas, dans l'ordonnance, définir ce qui est mayen, on va prendre les zones, alors pour ces objets-là au moins le conseil communal pourrait, dans le facteur géographique, aller jusqu'à 0.1, ce qui se rapproche de 0.0.

Voilà!

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Nous pouvons donc poursuivre avec l'article 18 alinéas 4 et 5, Monsieur le rapporteur.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 18

Alinéas 4 et 5

Les propositions du groupe UDC/SVP aux alinéas 4 et 5 ont été **retirées**.

Il y a trois propositions pour l'article 18 alinéa 5 et une proposition de nouvelle formulation par la commission.

La commission a refusé la proposition du député Gabriel Luisier par 11 non, un oui et une abstention.

Celle-ci est la même que la proposition de la députation PDC des districts d'Hérens et de Conthey.

En considérant que de ne pas mettre une certaine contrainte pour la constitution des régions n'était pas dans l'esprit de la loi; par contre, la commission a également estimé, pour les communes qui ne sont pas considérées comme touristiques ou ne souhaitent pas faire partie d'une région, que la taxe devait être le plus bas possible.

Dans ce sens, la proposition du groupe GRL est une contrainte pour les communes touristiques et une garantie pour les propriétaires de résidences secondaires des autres communes quant à la modicité de la taxe. Dans le projet de loi, il était prévu que ce soit le Conseil d'Etat qui le fixe, mais cela ne donnait strictement aucune garantie pour les communes qui n'étaient pas dans une zone touristique.

La proposition de la commission de passer de 10 à 20 francs la taxe de base permet ainsi de ne pas être dissuasive à l'adhésion à une région puisque, en cas d'adhésion, les montants de la taxe par mètre carré, sauf pour les trois grandes stations haut-valaisannes,

seraient de toute façon inférieurs à 20 francs et le montant pourrait donc être inférieur pour les propriétaires de résidences secondaires dans ces zones. Dans le cas contraire, le prix à payer serait d'un franc par mètre carré, soit, par exemple, pour un mayen de 70 mètres carrés 70 francs par année.

La commission propose donc, dans une **nouvelle formulation**, de reprendre la proposition du groupe GRL et de passer la taxe de base de 10 à 20 francs et de maintenir le facteur de localisation à 0.1.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Pour bien comprendre cette proposition et malgré la reformulation par la commission de l'article 18 alinéa 5, il faut bien lire l'article 20 pour la question de l'affectation. Je cite: "Le produit de la taxe est utilisé pour le marketing touristique, notamment l'information, l'animation et la promotion touristique."

Or, à l'article 18 alinéa 5, de quoi s'agit-il? Il s'agit tout simplement, pour une commune qui ne fait pas partie d'une région touristique, pour l'Etat de prélever d'une manière autoritaire un certain montant qui ne sera pas retourné à la commune ou forcé à la commune. Or, c'est contraire au principe des taxes, sauf à dire si l'Etat devait tout d'un coup lui-même assurer l'accueil, l'animation et l'information des touristes qui visitent la commune concernée.

Cela ne va pas. Les avis de droit sont assez clairs à ce sujet. Les communes qui seraient confrontées à cette question, évidemment, s'y référeront et feront recours le cas échéant.

Cela dit, le problème de la contrainte et de vouloir forcer les communes pose quand même un problème. Comme dans tout, il y aura des régions qui fonctionneront très bien, d'autres moins bien et d'autres pas du tout. Si une commune devait, pour des raisons objectives, sortir d'une région, vouloir sortir parce que ça ne fonctionne pas, il n'y aurait aucune raison de la pénaliser.

Je vous demande donc de bien vouloir soutenir cette proposition.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Il y a une proposition identique à la vôtre déposée par la députation PDC des districts d'Hérens et de Conthey.

Monsieur le député Daniel Porcellana, maintenez-vous votre proposition?

M. le député Daniel Porcellana (PDCC):

A l'article 7, la députation PDC des districts d'Hérens et de Conthey avait proposé que les communes devaient être membres d'une région. Cet amendement avait finalement été retiré.

Etant donné qu'à l'alinéa 2, les communes peuvent se regrouper en régions touristiques, notre amendement n'a plus de raison d'être et je le **retire**.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Il reste ainsi la proposition du député Gabriel Luisier.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

Nous avons là une opposition de la vision qui risque peut-être bien de se terminer en une opposition d'avis de droit.

Le principe qui a guidé la commission, c'est de dire que puisque l'on ne pouvait pas classer toutes les communes du canton dans une région touristique, on pouvait admettre que chacune des communes de ce canton décide souverainement de savoir si elle est touristique ou non.

Si une commune décide qu'elle est touristique, elle rejoint obligatoirement une région touristique, avec laquelle elle règle toutes ses activités touristiques.

Si une commune décide souverainement de ne pas avoir d'activités touristiques, elle reste en dehors d'une région et elle n'a pas à avoir d'activités touristiques.

L'application de ce principe au niveau des taxes donne exactement la solution que la commission vous propose, à savoir que par solidarité cantonale, par uniformité cantonale, la TTH est perçue sur l'ensemble du territoire du canton et partout elle est transmise à une entité qui a des missions en matière d'activités touristiques.

Si la commune est membre d'une région, il est parfaitement logique de transférer ces montants à la région à laquelle la commune appartient.

Si la commune n'appartient pas à une région, il est parfaitement logique de transférer ces montants à l'Etat qui, vous le savez déjà, assure un certain nombre de missions en termes touristiques, notamment au travers de ses missions de promotion. Les conditions juridiques qui nous ont permis d'établir la TTH vont exactement dans ce sens-là.

Alors, quand je disais avis de droit contre avis de droit, j'ai pris note que notre collègue Gabriel Luisier en a mentionné un. De notre côté, il nous paraît évident que l'on ne peut pas laisser dans une commune qui décide de ne pas être touristique parce qu'elle ne rejoint pas une région touristique, on ne peut pas laisser à cette commune-là des montants qui doivent être affectés à des activités touristiques. Si on voulait malgré tout le faire, et nous avons fait l'exercice à blanc pour voir ce que cela donne, eh bien, si on voulait malgré tout le faire, il faudrait ajouter quelques articles dans la loi qui précisent que les communes, en tout cas celles qui ne sont pas dans une régions touristique, eh bien!, ces communes ont, elles aussi, un certain nombre de tâches et de missions en matière touristique. De cette version-là, nous n'en avons pas voulu parce qu'encore une fois et tout à fait synchronisé avec ce que nous avons fait au mois de septembre sur la création des régions touristiques, nous estimons qu'une

commune qui estime avoir de l'activité touristique sur son territoire doit se regrouper et rejoindre une région touristique.

Je vous remercie par conséquent de suivre encore une fois la commission sur ces points-là.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Peut-être juste encore une intervention du député Gabriel Luisier.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil, très rapidement.

Simplement pour dire que la question d'une commune qui se trouve dans une région qui dysfonctionne demeure.

Et le président de la commission a parlé de vision..., je vous invite à vous méfier des gens qui ont des visions!

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Je ne vais pas faire des éloges sur avis de droit contre avis de droit. Je ne vais pas parler de visions ou d'ambitions..., nous, nous avons des visions et des ambitions... Voilà!

A l'alinéa 2, Monsieur le député, on a prévu que le produit de la taxe des communes qui ne sont pas membres d'une région touristique est utilisé pour le marketing touristique et dans l'intérêt des assujettis. Alors, on va retrouver des assujettis avec ce modèle, même si une commune ne fait pas partie d'une région touristique. Tant que l'on utilise l'argent de ces assujettis dans leur intérêt, vous pouvez amener un avis de droit de n'importe qui, c'est l'affectation dans le terrain, comment on utilise cet argent. Si, nous, nous n'utilisons pas l'argent dans l'intérêt des assujettis, c'est là que nous allons avoir un problème juridique. Mais tant que nous suivons l'alinéa 2 de cette loi, nous sommes en conformité avec les avis de droit ou avec l'appréciation juridique.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Vous voulez encore..., mais alors une rectification formelle, Monsieur le député Gabriel Luisier.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Ce n'est pas une rectification, c'est une précision.

Je crois que c'est important ce qu'a dit M. le conseiller d'Etat.

Prenons le cas d'Anniviers. Alors, effectivement, si c'est utilisé dans le sens des assujettis, pas de problème. Mais si Anniviers devait, par hasard, ne pas faire partie du cœur du Valais parce qu'il ne le souhaite pas, est-ce que l'Etat ira faire l'accueil, l'animation, l'information, qui vont dans le sens de l'assujetti?

Je n'y crois pas.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Il n'y a plus de prise de parole.

Nous pouvons passer au vote.

Alinéa 5

Par 88 voix contre 23 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du député Gabriel Luisier.

Vous avez ainsi suivi la commission.

Nous poursuivons avec l'article 18 alinéa 6 nouveau, Monsieur le rapporteur.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 18

Alinéa 6 nouveau

La proposition du groupe PDCC, soit: "Le propriétaire qui justifie une location a droit à un rabais sur la taxe touristique sur l'hébergement" est très proche de la proposition de la députation PDC des districts d'Hérens et de Conthey qui précise simplement que "le conseil municipal est compétent pour fixer ce rabais".

La commission n'a pas tout à fait compris cette position dans le sens que le principe même de la TTH consiste à diminuer la charge sur ceux qui louent actuellement en le transférant ou en le lissant sur l'ensemble des résidences secondaires.

C'est pourquoi la commission a refusé cette proposition par 11 non, un oui et une abstention pour les deux formulations de l'article 18 alinéa 6 nouveau.

M. le député David Théoduloz (PDCC):

Nous **retirons** notre amendement, mais au profit de celui de la députation PDC des districts d'Hérens et de Conthey – nous en avons discuté ensemble et le défendons ci-après – tout simplement parce qu'il est plus complet puisqu'il stipule que "le conseil municipal est compétent pour fixer ce rabais".

Si l'on prend justement cette taxe touristique d'hébergement (TTH), on se rend compte, en fonction du potentiel d'utilisation du logement, que l'on a une véritable volonté de favoriser à l'avenir l'hôtellerie et donc un développement basé sur les lits marchands, ce qui ne nous pose absolument aucun problème.

Par contre, le projet n'incite pas véritablement à la location de résidences secondaires puisqu'il n'intègre pas un éventuel rabais, une éventuelle réduction de la TTH en cas de location.

C'est pour cela que nous demandons le vote. Nous vous rappelons ici que nous stipulons que "le conseil municipal est compétent pour fixer ce rabais", c'est justement dans le cadre de l'autonomie et de la liberté communales que la commission défend depuis le début de cette deuxième lecture.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Donc, vous avez également défendu la proposition déposée par le député Daniel Porcellana pour la députation PDC des districts d'Hérens et de Conthey.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

Je serai bref puisque cette proposition, encore une fois a priori alléchante, de faire un rabais au propriétaire qui met son bien en location est tout à fait juridiquement incompatible avec le système que nous avons mis sur pied puisque nous taxons le potentiel et non pas l'utilisation effective. On ne peut pas calquer sur un potentiel un rabais lié à l'utilisation.

Je vous remercie donc de rejeter cet amendement.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Ainsi, nous allons procéder au vote.

Alinéa 6 nouveau

Par 71 voix contre 35 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition de la députation PDC des districts d'Hérens et de Conthey à laquelle s'est rallié le groupe PDCC.

Vous avez ainsi suivi la commission.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 18

Alinéa 6 nouveau

La proposition du groupe CVPO, déposée par la députée Franziska Lutz-Marti, a été **retirée**. Peut-être préciser que cette disposition est déjà prévue à l'article 42 de la loi qui vous est soumise.

La discussion est close.

Article 18, adopté avec les nouvelles formulations présentées par la commission aux alinéas 1, 3 et 5.

Chapitre 4

Section 3 (titre)

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Section 3 Impôt sur les transactions des résidences secondaires

Nous vous proposons de traiter cette proposition du groupe PS/AdG, déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ultérieurement puisqu'une proposition similaire a été faite par le député Gabriel Luisier après l'article 27.

Article 19

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz:

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 19:

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 19

La proposition du groupe PS/AdG est de revenir au texte de la première commission.

Cette proposition a été refusée par 8 non, 2 oui et 3 abstentions.

La proposition du groupe SPO est liée à la proposition faite précédemment et n'a plus lieu d'être.

Le président:

Cette proposition du groupe SPO est **retirée**.

Il reste celle déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Notre groupe pense qu'il ne faut pas simplement taxer les résidences secondaires, mais aussi inciter les propriétaires à louer leurs biens et ainsi lutter efficacement contre les lits froids.

Pour cela, la remise du forfait propriétaire lorsqu'il justifie d'une location est un excellent moyen de dynamiser la location des résidences secondaires.

Mais vu que, précédemment, on a refusé la proposition du PDCC, je pense que je **retire** ma proposition.

La discussion est close.

(Suite de l'examen de l'article 19, voir ci-après.)

Chapitre 4

Section 4

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Section 4 Impôt d'incitation sur les résidences secondaires

Le groupe PS/AdG propose de garder le texte de la deuxième commission.

Donc, il n'y a effectivement rien à redire, la commission, je pense, a accepté sans autre qu'on conserve son texte.

Il en va de même pour la section 5 Aides financières publiques ci-après.

Chapitre 4

Section 5

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Article 19 (suite)

Proposition de la députation PDC des districts d'Hérens et de Conthey par le député Daniel Porcellana:

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey (pas développée):

Propositions du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor (pas développées):

Proposition du député Gabriel Luisier:

Proposition du député Alain de Preux (PDCC) (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 19

Alinéa 4

La députation PDC des districts d'Hérens et de Conthey propose de supprimer la deuxième partie du texte, donc le versement à la région et respectivement au canton.

Cette proposition a également été faite par le député Gabriel Luisier, ainsi que par le groupe UDC/SVP, mais qui, en plus, propose de ne pas verser à la région. Cela est en adéquation avec leur proposition de départ, et cette proposition a été **retirée**.

Enfin, la proposition du groupe GRL a été **retirée**.

Les propositions de la députation PDC des districts d'Hérens et de Conthey et du député Gabriel Luisier ont été refusées par 9 non, 2 oui et une abstention.

M. le député Daniel Porcellana (PDCC):

En ce qui concerne l'article 19 alinéa 4, cet amendement est **retiré** puisqu'il n'a effectivement plus de sens compte tenu de la formulation de l'alinéa 2 de l'article 7.

Il en va également de même pour ce qui est de l'amendement que nous avons déposé se rapportant à l'article 20 alinéa 2.

Nous retirons donc ces deux amendements.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Pour les mêmes raisons que notre collègue Daniel Porcellana, je **retire** cette proposition.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 19

Alinéa 4

Il y a encore une proposition déposée par le député Alain de Preux. Cela n'avait pas été transmis.

Le président:

On me fait signe que cette proposition est **retirée**.

La proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor: "La taxe est perçue une fois par an par la commune du lieu de situation de l'objet..." est acceptée par la commission.

Et la dernière proposition déposée par le groupe UDC/SVP est également **retirée**.

La discussion est close.

Article 19, adopté avec la proposition du groupe UDC/SVP, tel que précisé par le président du Grand Conseil.

Article 20

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey (pas développée):

Vorschlag von Grossrat (Suppl.) Stefan Zurbriggen (nicht entwickelt):

Propositions du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor (par le député Edmond Perruchoud):

Proposition du député Gabriel Luisier (pas développée):

Vorschlag von Grossrat (Suppl.) Martin Bittel (nicht entwickelt):

*Proposition de la députation PDC des districts d'Hérens et de Conthey par le député Daniel Porcellana (pas développée – **retirée**):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 20:

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 20

Alinéa 1

On a une proposition qui a été retirée par le groupe GRL et une proposition déposée par le député (suppl.) Stefan Zurbriggen demandant d'inclure les infrastructures touristiques. Cette proposition a été refusée par 9 non, zéro oui et 3 abstentions parce qu'inclure les infrastructures touristiques rendrait tout le financement proposé juridiquement inacceptable puisqu'on ne pourrait toucher uniquement les résidences secondaires dans ce cas-là sans faire l'objet d'une inégalité de traitement.

La proposition du groupe UDC/SVP a également été refusée par la commission par 12 non, zéro oui et zéro abstention.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Le député (suppl.) Stefan Zurbriggen me fait signe qu'il **retire** sa proposition. Merci.

Il nous reste donc la proposition déposée par le député Jean-Luc Addor.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Je ne vais pas vous réserver une démonstration de l'inconstitutionnalité de nombreuses taxes prévues dans cette loi. Je crois que ce n'est pas la place pour faire du droit. On fait de la politique. Il est des instances qui font application du droit.

Donc, c'est devenu **sans objet**.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 20

Alinéa 2

La proposition du député Gabriel Luisier est devenue **caduque** suite au refus de la proposition précédente.

On a également **une proposition déposée par le député (suppl.) Martin Bittel qui prévoit que "les moyens engagés sur place tiennent compte de manière appropriée des sites au sein desquels ces moyens sont générés"**. Cette proposition a été acceptée par la **commission**. Si l'équilibre au sein d'une région est le fait d'une négociation, qui doit tenir compte des apports de chacun, la commission a admis que le préciser dans la loi contribuera à rassurer les petits partenaires et à communiquer dans le cadre de l'adhésion à une région ce fait.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

A l'article 20 alinéa 2, je pense que la proposition du groupe UDC/SVP est également **retirée**. C'est bien le cas.

La proposition de la députation PDC des districts d'Hérens et de Conthey a également été **retirée** (cf. art. 19).

A l'alinéa 3, la proposition du groupe UDC/SVP est aussi **retirée**.

La discussion est close.

Article 20, adopté avec l'alinéa 2 nouveau proposé par le député (suppl.) Martin Bittel.

Chapitre 4

Section 2 (titre nouveau)

Proposition du député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à la section 2 (titre nouveau):

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Chapitre 4

Section 2 (titre)

Proposition du député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC) pour le financement des communes. Ce titre est également lié à toute une série d'amendements par lesquels le député Jean-Pierre Rouvinez propose que les communes, membres d'une région, participent à son financement en fonction du chiffre d'affaires réalisé dans le tourisme par les entreprises domiciliées sur la commune et que le Conseil d'Etat règle dans une ordonnance les modalités de calcul.

Avec cette nouvelle proposition de financement, ce ne sont plus les communes qui décident de la taxe de promotion touristique, mais le canton.

Cette proposition a été refusée par 11 non et une abstention par la commission.

M. le député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC):

Ou bien la taxe touristique n'existe pas ou bien la taxe de promotion touristique (TPT) est cantonale ou bien elle est communale, comme c'est prévu actuellement, et cette taxe de promotion touristique est injuste et discriminatoire.

Le commerçant, l'entrepreneur, le médecin, le physiothérapeute et j'en passe, domicilié sur une commune qui a introduit la TPT, est pénalisé par rapport à son collègue d'une autre commune.

Les grandes surfaces commerciales de plaine ne sont pas touchées par la TPT alors que les commerces des vallées, qui souvent ont de la peine à tourner, y sont soumis.

Ma proposition met les assujettis à égalité. La commune qui veut introduire la TPT la prend au budget ordinaire au prorata des conditions actuelles de la TPT, par exemple, et la reverse aux organes touristiques pour la promotion selon les propositions qui sont faites aux articles 21 et 22 tenant compte de l'emplacement, du chiffre d'affaires, du nombre d'employés, etc. à évaluer une fois par année ou une fois chaque quatre ans, par exemple.

Un commerce équitable ne se fait pas seulement en achetant des bananes Max Havelaar!

Merci de soutenir mes propositions.

La discussion est close.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

La commission n'a pas retenu ce modèle.

Je vous rappelle l'édifice de financement que nous avons monté: introduction de la taxe touristique d'hébergement (TTH) nouvelle et maintien là où elles étaient déjà en vigueur des taxes de promotion touristiques communales (TPT) avec l'ajout du mécanisme du montant de substitution dont on discutera encore dans quelques articles pour garantir l'égalité.

Alors, nous avons jugé peu opportun de défaire les TPT communales existantes pour les remplacer par le mécanisme qui est proposé par notre collègue Jean-Pierre Rouvinez.

Je vous remercie de nous suivre dans cette décision.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, vous voulez ajouter quelque chose?

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Je voudrais juste dire que si les entreprises dans le canton sont préférentielles par rapport aux entreprises des autres cantons, les entreprises à l'intérieur du canton, dans une commune qui pratique la taxe ou dans une commune qui ne l'a pas, sont aussi préférentielles.

Le président:

Nous allons passer au vote.

Il est évident qu'avec cette proposition à la section 2 d'un titre nouveau: financement par les communes, il y a toutes les autres propositions présentées par le député Jean-Pierre Rouvinez qui en découlent. Si vous acceptez cette proposition, celles-ci seront certainement acceptées; si vous la refusez, elles tomberont, j'imagine. C'est bien cela.

Section 2 (titre nouveau)

Par 65 voix contre 41 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du député Jean-Pierre Rouvinez.

Section 2 (titre), adopté tel que proposé par la commission.

Article 21

Proposition du député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC) (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Le président:

Suite au vote qui vient d'intervenir, cette proposition tombe.

Article 21, adopté.

Article 22

Proposition du député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC) (pas développée):

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor (par le député Edmond Perruchoud):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 22:

Le président:

Article 22

La proposition déposée par le député Jean-Pierre Rouvinez tombe.

Il reste la proposition du groupe UDC/SVP à l'alinéa 4, Monsieur le rapporteur.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 22

Alinéa 4

La proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, vise à remplacer "les prestations liées à l'hébergement" par "les sujets de droit soumis à la taxe touristique sur l'hébergement", ce qui revient à dire que si, par exemple, une entreprise est propriétaire d'un studio dans une station, elle paiera la TTH, mais ne paiera rien pour son entreprise ou, en clair, une entreprise qui ferait 10 millions de chiffre d'affaires paierait un montant de l'ordre de 100 à 200 francs pour la propriété de son studio, mais rien du tout pour l'entreprise.

La commission a donc refusé cette proposition par 11 non, un oui et zéro abstention.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Il s'agit donc de la coordination des deux sources de financement: taxe d'hébergement et taxe de promotion touristique.

Le projet exonère ou plutôt n'assujettit point les prestations liées à l'hébergement. On voulait par-là donner un encouragement à l'hôtellerie. Le groupe UDC/SVP partage ce souci, mais la méthode crée une inégalité de traitement assez crasse. On aurait préféré diminuer le coefficient des hôtels à 0.5 à l'instar des résidences secondaires et non pas créer artificiellement ici un non-assujettissement de fait.

J'ai de la peine à ramener ce projet de loi sur des rails un petit peu rectilignes tellement l'on a pris toutes les directions.

Je crois penser que le groupe UDC/SVP, mais à défaut peut-être que quelqu'un viendra nous apporter la lumière pour coordonner ces deux sources va devoir retirer parce que l'on est trop avancé, la bâtisse est sous toit et, malheureusement, les murs ne sont pas d'équerre.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Vous maintenez quand même votre amendement?

Oui, vous le maintenez.

La discussion est close.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

Je suis surpris des derniers termes utilisés par notre collègue Edmond Perruchoud, lui qui a, à plusieurs reprises, vanté les mérites du vice-président de la commission qui est architecte comme vous le savez tous!

L'édifice est parfaitement clair. Il y a des activités d'hébergement. Que vous soyez hôtelier (avec des chambres d'hôtel), propriétaire d'une résidence secondaire, propriétaire de quelques studios pour loger vos employés, ça c'est une activité d'hébergement soumise à la taxe touristique d'hébergement.

Et puis en-dehors de ces activités d'hébergement, il y a le reste de toutes les activités qui, elles, sont soumises à la TPT.

La formulation de la commission est parfaitement claire.

Je prendrai tout le temps qu'il faut pour expliquer à M^e Perruchoud les subtilités qui se cachent là-dedans, mais je vous remercie de nous suivre.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Nous allons voter.

Alinéa 4

Par 95 voix contre 11 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP défendue par le député Edmond Perruchoud.

Vous avez ainsi suivi la commission.

Article 22, adopté.

Article 23

Proposition du député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC) (pas développée):
Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Le président:

Cette proposition devient caduque.

Article 23, adopté.

Article 24

Proposition du député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC) (pas développée):
Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor (pas développée):
Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Le président:

La proposition du député Jean-Pierre Rouvinez devient caduque.

La proposition du groupe UDC/SVP à l'alinéa 5 est retirée.

Article 24, adopté.

Article 25

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor (pas développée):
Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer:
Proposition du député Jean-Pierre Rouvinez (pas développée):
Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey (pas développée):
Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 25:

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 25

Le groupe UDC/SVP propose de supprimer cet article qui concerne le montant de substitution.

On a la même proposition venant du groupe SPO et également celle déposée par le député Jean-Pierre Rouvinez, mais qui était liée à sa proposition de financement.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Ich gebe Ihnen zwei Gründe an, warum unserer Ansicht nach dieser Artikel mit dem Substitutionsbeitrag gestrichen werden sollte.

Es gibt Gemeinden im Oberwallis, die haben die Diskussion geführt über die Einführung einer Tourismusförderungstaxe. Der Souverän hat an der Urne entschieden, diese Tourismusförderungstaxe nicht einzuführen. Mit dem Substitutionsbeitrag wird jetzt durch die Hintertüre diese Tourismusförderungstaxe eingeführt, d.h. die Gemeinden – das ist nicht mehr ganz klar definiert – sollen analog einen Beitrag leisten, der in etwa der Höhe der Tourismusförderungstaxe entspricht.

Das zweite Argument – und da bin ich mit Kollege Coudray auch einverstanden – die Tourismusförderungstaxe und da stehe ich im Widerspruch zu den Genossinnen und Genossen aus dem Unterwallis. Die Tourismusförderungstaxe ist meiner Ansicht nach eine der dümmsten Steuern, die es gibt, weil gerade das einheimische Gewerbe durch eine solche Taxe benachteiligt wird.

Dann kommt mir noch ein dritter Grund in den Sinn. Dort wo wir diese Tourismusförderungstaxe nicht haben, dort wird der Beitrag über das allgemeine Budget einbezahlt, d.h. die Direktbetroffenen (Versicherungen, Bahnen, Banken) werden dort nicht zur Kasse gebeten und das finden wir ungerecht. Darum soll dieser Substitutionsbeitrag gestrichen werden.

Le président:

Monsieur le rapporteur, vous avez une précision?

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Oui, simplement préciser – j'ai oublié de le mentionner tout à l'heure – que les propositions de suppression présentées par le groupe UDC/SVP et par le groupe SPO ont été refusées par 9 non, 2 oui et une abstention.

La discussion est close.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

La taxe de promotion touristique (TPT), on en a parlé en long et en large. C'est effectivement un système qui aurait été intéressant, mais dont on a suffisamment dit qu'il n'était absolument pas réaliste à l'heure actuelle, dans la mesure où on veut le généraliser à l'ensemble du canton.

Alors, ce montant de substitution, c'est une combine pour étendre les TPT communales aux communes qui n'en ont pas une, mais qui doivent compenser cet état de fait puisqu'elles sont membres d'une région et que, par solidarité avec les autres communes de la région, elles doivent quand même contribuer au budget total.

Alors, je suis un petit peu surpris de voir que la volonté de supprimer ce montant de substitution vient finalement des mêmes rangs que ceux qui voulaient introduire une TPT cantonale puisque c'est la demi-mesure qui permet quand même d'avoir un petit peu les mêmes effets.

Néanmoins, la commission, bien entendu, maintient sa position, maintient le montant de substitution dans l'édifice de financement et, une fois de plus, vous invite à la suivre.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Monsieur le député German Eyer, vous avez une remarque?

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Eine kurze materielle Berichtigung.

Herr Ferrez, Sie haben mich, glaube ich, nicht richtig verstanden. Es gibt Widersprüche. Im Gegensatz zur SP Unterwallis ist die SPO gegen die Tourismusförderungstaxe. Das zur Berichtigung.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung und Staatsratspräsident:

In der Tat, ist es richtig wie German Eyer es gesagt hat. Wir haben folgende Situation: Wir haben die SP Unterwallis, die für die Tourismusförderungstaxe einsteht und wir haben die SPO, die ein anderes Modell hat. Ich habe ja sehr ausführlich dargelegt, dass dieses Modell nicht praktikabel ist. Also bleibt beiden Parteien eigentlich am Schluss nichts mehr anderes übrig, als diesem Gesetz zuzustimmen, weil einerseits kein besseres Modell vorliegt und andererseits kann die SPO das Modell der SP Unterwallis nicht übernehmen. Also was bleibt, ist schlussendlich nur noch das Modell, das jetzt die Kommission vorschlägt. Und es würde mich natürlich sehr freuen, wenn Sie in Anbetracht dieser verzwickten Situation in der Sie sich befinden, diesem Gesetz in der Schlussabstimmung zustimmen.

Allen Ernstes, wir haben folgendes Problem und das haben Sie zu Recht erkannt.

Wenn eine Gemeinde in einer Tourismusregion mitmachen will, dann muss sie – auch unter dem Siegel der Gerechtigkeit – einen Beitrag bezahlen, um mitzumachen. Sonst haben wir in einer Tourismusregion Gemeinden, die als Trittbrettfahrer Leistungen des touristischen Marketings von dieser Tourismusorganisation beziehen und nichts bezahlen. Und das geht nicht. Das wäre ungerecht. Der Einsatz für das Modell haben Sie jetzt hier dargelegt. Aber die Gerechtigkeit besagt, dass Gemeinden, die einer Tourismusregion beitreten, entweder die Tourismusförderungstaxe einführen – und wenn sie das nicht wollen und dazu sind sie frei – oder einen äquivalenten Betrag einbezahlen, damit sie Vollmitglied dieser Region sein können.

Le président:

Nous allons procéder au vote sur cette proposition de suppression défendue par le député German Eyer.

Par 98 voix contre 11 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO.

Vous avez ainsi décidé de maintenir cet article.

Nous poursuivons.

La proposition déposée par le député Jean-Pierre Rouvinez est caduque.

Alinéa 3, Monsieur le rapporteur.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 25

Alinéa 3

Le groupe GRL, par le député Bernard Rey, propose de supprimer la deuxième partie de cet alinéa.

Il est vrai que la commission a estimé que le propos n'avait pas de sens. Comment déterminer un montant basé sur une taxe qui n'a pas été décidée?

En réalité, le montant sera issu des négociations entre les communes qui constituent la région.

Il est difficile d'imaginer une commune qui entre dans une région avec un montant décidé par le Conseil d'Etat sans son accord.

La commission a donc accepté l'amendement proposé par le groupe GRL par 9 oui, un non et 2 abstentions.

Article 25, adopté avec la proposition du groupe GRL à l'alinéa 3.

Article 26

Proposition du député Jean-Pierre Rouvinez (pas développée):

Propositions du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor (par le député Edmond Perruchoud):

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 26:

Le président:

La proposition déposée par le député Jean-Pierre Rouvinez est caduque.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 26

Alinéa 1

La proposition du groupe UDC/SVP est caduque également puisqu'elle est liée à la proposition de supprimer le montant de substitution.

Ensuite, le groupe UDC/SVP propose également une nouvelle formulation "notamment à l'accueil, l'information et à l'animation". Or, on donnait ces éléments-là lorsque l'on parlait de marketing. On parle ici de promotion touristique, et l'accueil et l'animation ne font pas partie de la promotion touristique. S'agissant d'une taxe d'affectation, il n'est pas possible de faire en sorte que les entreprises participent à l'animation, par exemple.

C'est pourquoi la commission a refusé cette proposition par 11 non, un oui et zéro abstention.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Nous retirons cet amendement.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 26

Alinéa 2

La proposition du groupe UDC/SVP est retirée.

Article 26, adopté.

Article 27

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor (pas développée):

Proposition du député Gabriel Luisier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 27

Alinéa 1

La proposition du groupe UDC/SVP est **retirée**.

La proposition du député Gabriel Luisier de supprimer "membres d'une région touristique" a été refusée par la commission par 9 non, 2 oui et une abstention.

Le président:

Le député Gabriel Luisier me fait signe qu'il **retire** sa proposition.

Merci.

Article 27, adopté.

Chapitre 4

Section 3

Propositions du député (suppl.) Laurent Tschopp (PDCC) (pas développées):

Proposition du député Gabriel Luisier:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à la section 3:

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Section 3

Deux variantes ont été proposées par le député (suppl.) Laurent Tschopp.

Le président:

Le député (suppl.) Laurent Tschopp **retire** ses deux propositions..., comme ça nous avançons et nous arrivons à la proposition déposée par le député Gabriel Luisier de réintroduire les articles 29 à 32 selon la première lecture, Monsieur le rapporteur.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Cette proposition est également celle qui avait été proposée, après l'examen de l'article 18, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz au nom du groupe PS/AdG.

Cette proposition de revenir au texte de la première lecture a été refusée par la commission par 8 non, un oui et 3 abstentions.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Cette proposition a déjà été acceptée par le Parlement en 2005 par 106 voix contre 15.

Je rappelle aussi qu'elle émane des milieux concernés, notamment des milieux touristiques, à savoir les milieux des remontées mécaniques et de l'immobilier qui étaient à l'origine de cette proposition.

Je rappelle également que cette taxe est facultative, de type communal, qu'elle n'a aucune force obligatoire au niveau cantonal, qu'elle retourne à l'économie puisqu'elle crée un

fonds d'infrastructures et que les entreprises locales bénéficieront de ces montants le jour où elles pourront réaliser les travaux, que le tourisme a besoin d'infrastructures, que les besoins sont énormes et qu'il y a là, en l'occurrence, un moyen d'y parvenir ou de combler certaines lacunes, et surtout de dire également que les montants à disposition, pour autant qu'ils soient appliqués par les communes concernées, sont relativement alléchants puisque l'on peut tabler, si l'on généralise cela à l'échelle du canton, sur un ordre de grandeur, quand ça va mal, d'une vingtaine de millions et, quand ça irait bien, d'une cinquantaine de millions, et surtout que l'argent est prélevé une fois et quand il est là: lors de la transaction.

Alors, de manière surprenante, cette proposition que le Parlement avait acceptée, qui faisait l'accord des milieux concernés, a disparu.

Je voudrais vous lire un petit extrait du mémorial: "La mise en œuvre rapide de cet instrument de financement souhaité... Nous allons donner une priorité à l'examen de ces questions. Mon département proposera une réponse circonstanciée et complète à la question de l'instrument de financement adéquat. Et s'il s'avérait que ce n'était pas le droit sur le timbre (parce que c'était cela la proposition initiale), une solution alternative répondant à l'esprit de la motion serait recherchée. Une telle démarche peut intervenir rapidement répondant au souci d'efficacité des motionnaires. J'espère avoir convaincu le motionnaire de la rapidité que l'on veut mettre en place."

Alors, ça, ce n'est pas Gabriel Luisier qui l'a dit, mais le chef du département.

Alors, simplement, je demande, il y a deux alternatives: soit on trouve une solution, que ce soit dans la loi sur le timbre, dans la loi sur les communes ou dans une autre disposition législative, peu importe, et puis on entend le chef du département pour avoir une solution d'ici à la fin de la législature – je rappelle que ses propos datent de 2005 déjà – ou alors on maintient notre proposition. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Juste une petite communication aux parents des enfants participant à la Journée des filles et garçons.

M. Richard Meyer amènera vos enfants ici au Parlement à l'issue de la cérémonie de clôture de ladite journée aux environs de 17 heures.

Je pense donc qu'ils vous attendront soit à la tribune, soit dans la salle des pas perdus.

Nous poursuivons.

Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, on vous avait dit tout à l'heure qu'on reportait votre proposition à ce moment-ci. Est-ce que vous voulez prendre la parole? Non.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Il est à juste titre relevé par le député Gabriel Luisier que cette motion a été acceptée. Le Conseil d'Etat avait déjà quelques soucis. On a fait un avis de droit sur cette question qui suscitait quand même quelques questions. Mais, finalement, vous avez accepté cette motion. Et le Conseil d'Etat, rapidement, l'a mise dans une législation qui était en train d'être préparée, c'est-à-dire la loi sur le tourisme.

Le Conseil d'Etat a rempli son mandat en l'intégrant dans la loi sur le tourisme.

C'est vous qui décidez sur cette question.

Nous, nous l'avons proposé, nous l'avons fait dans les discussions en deuxième commission. La deuxième commission n'a pas voulu cette taxe sur les valeurs des transactions.

Finalement, c'est à vous de prendre la décision.

Pour moi, de toute façon, on va revenir assez rapidement, je dis maintenant assez rapidement, avec la loi sur le timbre. Il y a une révision de la loi sur le timbre qui est en préparation et qu'on devra proposer au Grand Conseil. Mais cette révision est en lien avec le fait de ne plus prendre des taxes sur les fusions. C'est en lien avec la loi sur les fusions.

Alors, de toute façon, on va revenir avec ce sujet et, dans ce cadre, nous pourrions revenir avec cette question.

Mais, à vous de choisir, de vous déterminer! Il faut juste prendre en considération qu'il reste quelques problèmes juridiques. Il reste aussi l'élément de vouloir trop charger la loi sur le tourisme. Je rappelle que les milieux desquels vous êtes proche ont toujours dit: il ne faut pas faire trop de taxes. Maintenant, avec cette loi, c'est une simplification: il y a deux taxes et puis il y a la possibilité pour les communes de faire une taxe sur les résidences secondaires.

A vous de choisir!

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Nous allons voter sur cette proposition du député Gabriel Luisier.

Par 53 voix contre 49 et 11 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du député Gabriel Luisier.

Vous avez ainsi soutenu la commission en décidant de **ne pas réintroduire cette taxe sur les transactions immobilières.**

Section 3 (titre), adoptée.

Articles 28 à 31, adoptés.

Le président:

Nous avons ainsi terminé l'examen du chapitre 4 et arrivons au dernier article de la loi avec l'article 44.

Article 44

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Proposition du groupe PDCC par le député David Théoduloz:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 44:

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL), rapporteur:

Article 44

Alinéa 1

Propositions du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, et du groupe PDCC, par le député David Théoduloz, de proposer le référendum obligatoire en lieu et place du référendum facultatif.

La commission a estimé, par 8 oui contre 4 non et zéro abstention, que si la loi devait être acceptée par le Grand Conseil, il appartenait à chacun de la combattre par un référendum.

Le contraire reviendrait à dire que nous pourrions dans ce cas soumettre toutes nos décisions au vote populaire.

M. le député David Théoduloz (PDCC):

Un référendum obligatoire dans ce cas précis, pourquoi?

Tout d'abord, pour l'intérêt général que suscite cette loi sur le tourisme depuis quelques années déjà. Vous le savez, et vous avez tous eu l'occasion d'être confrontés à cet exercice, chaque personne, chaque citoyen concerné ou pas par une éventuelle taxe concernée ou pas par le tourisme a son mot ou en tout cas estime avoir son mot à dire dans le cadre de cette loi.

Nous vous le rappelons, le tourisme et le canton du Valais, c'est une très très belle histoire, 27% des emplois sont liés directement ou indirectement au tourisme valaisan. Cela est, pour nous, une raison suffisante pour demander aux citoyens de valider cette loi sur le tourisme.

Dire que nous n'assumons pas nos responsabilités nous paraît faux, pourquoi?

Parce que, à l'issue du débat final, chacun d'entre nous devra décider et nous appuierons sur l'une des trois touches, et cette décision sera ensuite publique. Donc, nous devons assumer la décision. Mais demander le référendum obligatoire ne veut pas dire ne pas assumer une décision.

Ensuite, le groupe PDCC considère que le référendum obligatoire nous permettra aussi d'étayer, d'argumenter le pourquoi de cette loi sur le tourisme plutôt que de permettre une politisation par la recherche de signatures, par quelque groupe politique que ce soit d'ailleurs qui, s'il est en cours de recherche de signatures, démontrera de toute façon ce projet de loi.

Enfin, nous souhaitons aller nous, PDCC, jusqu'au bout de l'esprit démocratique et soumettre cette loi au peuple valaisan.

Winston Churchill le disait: "La démocratie est le pire des régimes..., à l'exception de tous les autres."

Nous demandons le vote sur cette question.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Le référendum obligatoire dans notre système qui, pour les lois, comme vous le savez, ne connaît que le référendum facultatif, c'est une institution typiquement présidentielle.

Notre président, le président de ce Parlement, l'a bien compris, peut-être dans des accents un peu gaulliens (on en est aux grands hommes aujourd'hui décidément, Winston Churchill, De Gaulle maintenant).

Toujours est-il que la question politique au-delà de ce que permettent nos institutions, parce que notre Constitution le permet, cette demande n'est pas aussi bizarre qu'il peut y paraître puisque notre Constitution prévoit expressément que le référendum peut être demandé par la majorité du Grand Conseil. Ce que nous demandons nous aussi, c'est donc ni plus ni moins que ce que permet la Constitution.

Alors, dans quels cas est-ce que cela peut avoir un sens? Et dans quels cas est-ce que cela a pu être pratiqué aussi ailleurs que chez nous? Eh bien!, c'est précisément dans des questions d'importance, dans des questions d'importance qui doivent être expliquées aux citoyens.

Notre collègue David Théoduloz vient de le rappeler. Je ne veux pas insister sur l'importance (on en a assez parlé) du domaine dont nous parlons, du tourisme pour notre canton, que ce soit par le poids qu'il représente du point de vue économique ou par le nombre de personnes qu'il met en cause, qu'il s'agisse des acteurs économiques proprement dits ou des touristes et des utilisateurs, si j'ose dire, qu'il met en cause. C'est une chose.

J'aimerais encore relever autre chose. Si la plupart des votes qui ont eu lieu cet après-midi et en session de septembre ont été assez clairs, voire très clairs, posons-nous la question: est-ce que c'était toujours parce que pour tout le monde ici, c'était absolument clair. Il faudra expliquer cette loi à tous les Valaisans qui seront touchés par toutes les sources de discrimination que nous allons créer si nous acceptons cette loi. Il faudra l'expliquer à toute une série de Valaisans et il faudra qu'ils en soient bien convaincus si l'on veut éviter l'exercice de la récolte de signatures.

Alors, de toute manière comme cet exercice démocratique d'explication devra être fait, eh bien!, nous pensons, tout comme notre président qui, le premier, avait émis cette idée publiquement en tout cas et tout comme notre collègue David Théoduloz, que c'est à nous de prendre l'initiative de permettre cette explication démocratique.

Pour ceux d'entre vous qui n'en seraient pas convaincus, je vous invite, avant de voter sur cette proposition d'amendement, à vous poser la question suivante: est-ce que si on nous prend les uns après les autres (j'ose le dire ici) à la sortie de cette salle et puis qu'on nous pose des questions précises sur ce que nous allons exactement voter si nous disons oui purement et simplement sans cette clause à cette loi, je me pose la question de savoir ce qu'une série d'entre nous vont répondre.

Merci d'y penser quand vous soutiendrez ou non cette proposition d'amendement.

M. le député Bernard Rey (GRL):

Le droit de référendum est un droit fondamental de notre démocratie et le groupe radical-libéral le défendra toujours bec et ongles.

M^e Addor vient de faire du populisme en disant: je vous dis que si on nous interroge à la sortie, pour toutes les lois, la plupart d'entre nous auront de la peine à répondre ce qu'on a voté. Pour celle-ci, je n'ai aucune peine à dire ce que j'ai voté. Je serai vraiment toujours persuadé des choix que j'ai faits. Je crois que le raisonnement de M^e Addor, si on le pousse à l'extrême, demanderait que l'on exige le référendum obligatoire pour tous les textes de loi.

Le référendum obligatoire ici, à notre avis, est défendu par deux catégories de députés:

- ceux qui, à l'instar du groupe UDC/SVP, se sont toujours opposés à cette loi, peut-être plus pour des raisons politiques que de réelles convictions, et cela est très dangereux à mon avis, et qui veulent ainsi s'éviter l'exercice de la récolte de signatures, et
- ceux qui ne sont ni pour ni contre, bien au contraire, mais qui veulent peut-être attendre l'avis de la population pour savoir ce qu'ils devront penser de ce projet de loi.

Le groupe radical-libéral estime que si référendum il doit y avoir, cela doit provenir de la volonté populaire de citoyens et non pas du Parlement quand même apte, à notre avis, à assumer ses propres décisions.

C'est pourquoi nous soutiendrons en bloc la prise de position de la commission.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Il est vrai que le projet de loi de la deuxième commission posait légèrement des problèmes. Le nombre d'amendements présentés en est la preuve.

Nous sommes aussi persuadés qu'il faudrait améliorer encore ce projet de loi.

Nous pensions, dans un esprit constructif, plutôt que d'aller vers un référendum proposer une troisième lecture, cela afin d'éviter justement ce référendum et de laisser au Parlement la chance d'offrir à notre canton une loi efficiente permettant d'avoir les outils nécessaires à une promotion du tourisme efficace et de trouver les moyens financiers de l'appliquer sans prélever des taxes injustes et inéquitables.

C'est pourquoi nous demandons que quand même la solution de la troisième lecture soit envisagée avant celle du référendum. Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous prenons note que vous demandez une troisième lecture. Selon notre règlement, on peut le faire avant le vote final. On reviendra donc à ce moment-là sur votre proposition.

La discussion est close.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

La présence d'au moins un éminent juriste dans la commission a dû déteindre sur moi parce que lorsque nous avons vu les deux propositions d'amendement qui traçaient "facultatif" pour marquer "obligatoire", nous aurions aussi pu dire "hors sujet" ou quelque chose comme ça.

La Constitution prévoit, à l'article 31, un certain nombre de cas pour soumettre au vote populaire une action que nous faisons dans ce Parlement, mais l'article 123 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs parle, lorsque c'est le Grand Conseil qui décide de soumettre une loi au peuple, de référendum extraordinaire.

Alors, on ne va pas chipoter entre "obligatoire" et "extraordinaire", si ce n'est pour vous demander finalement qu'est-ce qu'il y a d'extraordinaire dans ce que nous sommes en train de faire.

Il y a une loi qui nous a occupés pendant plusieurs années, qui aura pris quatre sessions du Grand Conseil pour les deux lectures habituelles. Il y aura eu une première lecture qui aura ouvert beaucoup de questions et une deuxième lecture qui aura répondu à la quasi-totalité de ces questions.

Il y a surtout, et je ne veux pas non plus en faire un cas personnel, une deuxième commission qui a traité tous vos amendements, et il a été dit qu'il y en avait plus d'une centaine, 150 et quelques, etc., et dont vous avez accepté, sans aucune exception, toutes les positions.

Alors, dites-moi qu'est-ce qu'il peut y avoir encore comme autres propositions, comme autres idées, comme autres variantes que l'on pourrait encore éventuellement remettre sur la table et dont la deuxième commission pourrait avoir une opinion que ce Parlement ne pourrait pas suivre.

Mais, référendum, s'il doit y avoir, il doit être provoqué par des gens qui ne font pas partie de ce Parlement puisque, contrairement à vous qui avez eu l'occasion à deux reprises de déposer des amendements, vous n'avez peut-être pas eu toutes les idées et toutes les alternatives qu'il fallait étudier dans le cadre de cette loi. Alors, laissons aux organismes externes au Parlement venir nous parler de leurs idées qu'ils n'ont pas encore eu l'occasion de relayer auprès de l'un ou l'autre d'entre vous, auprès des groupes et des partis politiques.

Je suis prêt en tout cas, en tant que président de cette deuxième commission, à affronter un débat populaire et un vote populaire sur la base de ce que n'importe quelle entité dans ce canton arrivera à réunir comme argument contre cette loi.

Il a été dit par le député Bernard Rey, il ne faut pas confondre soutenir le référendum obligatoire et s'opposer à la loi. Celles et ceux d'entre vous qui auront envie de s'opposer à cette loi auront l'occasion de le faire dans quelques minutes, mais la question que l'on vous pose ici, au travers des deux amendements de l'article 44, ce n'est pas de savoir si vous êtes d'accord avec cette loi ou non.

Je pense que déjà beaucoup de choses ont été dites au sujet de ce référendum obligatoire. Effectivement, la discussion a été provoquée par et à l'initiative de notre président du Grand Conseil, qui a émis cette idée au début de l'été, à un moment où la commission n'avait pas encore rendu ses travaux, à un moment où, effectivement, sur la base de ce qui s'était passé lors de la première lecture et de la durée que prenaient les travaux de la deuxième commission, eh bien!, on pouvait éventuellement avoir du souci pour l'avenir de cette loi.

Mais, encore une fois, soit ce qui s'est passé l'après-midi du 11 septembre, soit ce qui vient de se passer l'après-midi du 13 novembre me fait penser que ce Parlement a complètement réglé le problème de la loi sur le tourisme, a discuté de tout ce qu'il était possible de discuter, a accepté tout ce que la commission avait à proposer.

Raison pour laquelle je vous incite, d'une part, à rejeter cette demande de référendum extraordinairement obligatoire et, d'autre part, à soutenir la loi.

Je vous remercie.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Il n'y a plus de demande de parole.

Nous allons procéder au vote.

Alinéa 1

Par 77 voix contre 36 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions du groupe UDC/SVP et du groupe PDCC.

Article 44, adopté.

Le président:

Nous sommes ainsi arrivés au terme de la lecture de détail.

Je vais ouvrir **la discussion sur l'ensemble de la loi** et passer la parole au député Edmond Perruchoud.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP)

Vous me saviez prompt, Monsieur le président du Grand Conseil, mais pas aussi prompt que ce que vous suscitiez tout à l'heure.

Ce que je vous demande est la réouverture de la discussion, selon l'article 93, sur **l'article 6 alinéa 3** du projet de loi.

J'ai donc mission de motiver brièvement ma demande.

Cet article 6 alinéa 3 prévoit que "un montant minimal de 10 millions de francs pris sur le budget ordinaire de l'Etat est affecté annuellement à la promotion de l'image du canton". Ce montant minimal de 10 millions est octroyé à la société pour la promotion du Valais qui est une société anonyme de droit privé.

Cette disposition est une nébuleuse, pour ne pas dire une erreur.

J'ai consulté de nombreuses lois: la loi sur l'agriculture, mais c'est peut-être une particularité, la loi sur la politique économique cantonale. On ne trouve nulle part une telle disposition.

Lorsqu'en séminaire avec mes collègues éclairés de la commission des finances, sauf une personne – mais je ne vais faire de la peine à personne et je ne la citerai pas –, tous se déclaraient manifestement assez interpellés par ma remarque, car il n'est pas normal de donner une enveloppe automatique de 10 millions par année à une société anonyme de droit privé. Cela bloque une telle rubrique au niveau du budget et cela a pour conséquence de priver le Grand Conseil d'une possibilité qui lui est constitutionnellement octroyée.

Loin de moi de parler de la quotité du montant. Loin de moi de parler du principe du montant. Si un montant est nécessaire, peut-être supérieur à 10 millions, on le décide annuellement ici, démocratiquement par ce Parlement. Par contre, avec l'effet pervers de cet article 6, on crée annuellement une enveloppe de 10 millions et, contrairement aux institutions de droit public où le report est possible sur trois ans (vous connaissez la loi sur la gestion administrative et financière), ici, ce report n'est pas possible, ce qui va inciter à demander ces 10 millions et peut-être à les demander de manière un petit peu hâtive.

Il s'agit donc d'une nébuleuse. Il s'agit d'une erreur.

Je demande au Grand Conseil de rouvrir la discussion et de supprimer le montant de 10 millions.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je suis juste en train de regarder si cette proposition avait déjà été déposée parce que, effectivement, selon l'article 93, vous avez le droit de revenir sur un article au moment de la discussion sur l'ensemble. Par contre, pour pouvoir revoter sur un article, il faut qu'un amendement ait été déposé.

Je vérifie donc si un amendement a bien été déposé. Est-ce que vous pouvez peut-être me le confirmer?

Je n'en vois pas.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP)

La sénilité précoce qui risque de m'atteindre ne m'a pas encore atteint cet après-midi.

On parle de la suppression du chiffre. On ne parle pas du montant. On ne parle pas du principe. On parle du chiffre dans une loi.

Le président:

Donc, vous parlez des 10 millions!

J'essaie de trouver...

Je répète que pour voter, il faut que cette proposition ait été déposée au moment de l'entrée en matière.

Alors, oui, effectivement, si je reprends la proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, aux articles 4 à 6 et 13 où il y a toute une série de propositions qui sont faites..., donc, on peut entrer en matière et on va mettre au vote cette proposition.

Monsieur le président de la commission, vous voulez vous exprimer?

(...)

Petite information formelle: d'abord, nous devons voter si nous sommes d'accord de revenir sur cet article et, ensuite, on votera l'article.

Par 71 voix contre 35 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent de revenir sur l'article 6 alinéa 3.

Je constate que plus personne ne demande la parole dans le cadre de la discussion sur l'ensemble de la loi.

La discussion est ainsi close.

Débat final:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Heute stimmen wir über ein Gesetz ab von dem niemand mehr hundert Prozent überzeugt ist.

Bei der Vorbereitung dieser Schlussdebatte habe ich mir gedacht anzufangen mit dem Kompromiss vom Kompromiss vom Kompromiss. Und trotzdem – dieser Gesetzesentwurf ist wichtig und wird auch als das kleinere Übel angesehen als das bestehende Gesetz.

Dass nicht alle zufrieden sind, vor allem mit dem Finanzierungssystem belegt allein der Umstand, dass 76 Abänderungsanträge eingereicht worden sind. In den Medien sind die gegnerischen Stimmen im Vorfeld der zweiten Lesung praktisch verstummt. Ist das ein gutes Zeichen oder ist das die Ruhe vor dem Sturm? Die Zukunft wird es weisen.

Zur Organisationsstruktur ist festzuhalten, dass das Gesetz durch die Aufweichung der Kriterien mehrheitsfähig gemacht wurde. Wo bleiben die Visionen der Väter dieses Gesetzes?

Die Ausgestaltung der Verordnung wird die Details zu Artikel 7, Absatz 2 Kriterien der Tourismusregionen regeln müssen. Die Bemessungsgrundlage der Logiernächte bleibt uns also erhalten, auch wenn gegen die Bemessungsgrundlage der Kurtaxe vehementer Widerstand erwachsen ist. Es wäre sachgerecht den Begriff "kommerzielle Logiernächte" in der Verordnung zu präzisieren, ebenso den Begriff "Gesamtbudget", damit alle Unklarheiten zum vornherein ausgeräumt werden können.

Im Verlauf der langen Diskussionen ist es den Befürwortern des Gesetzes nicht gelungen, konkrete Zahlen auf den Tisch zu legen. Es ist den einzelnen Stationen nicht möglich die Höhe der touristischen Beherbergungsabgabe zu rechnen, da im Rahmen der neuen Organisationsstrukturen das Vorgehen zwischen den Gemeinden und den Tourismusregionen gegenseitig abgestimmt werden muss.

Grundsätzlich ist festzuhalten, dass mit dem neuen Finanzierungsvorschlag von einem Grundprinzip abgewichen wird, wie es sonst in allen erfolgreichen Tourismusstationen angewendet wird. Der Gast bezahlt eine Taxe. Dies war im Wallis die Kurtaxe und das ist neu nicht mehr so.

Der Widerstand gegen das Kurtaxensystem, welches neben allen Nachteilen auch Vorteile aufwies – wie der zuständige Departementchef heute ausführte – war zu gross. Darum hat die CSPO diesen Antrag zurückgezogen.

Ungeklärt und wichtig für alle Gemeinden ist die Frage der Finanzierung der Infrastrukturen. Die Gemeinden werden nicht umhin kommen eine Steuer, nämlich die Lenkungsabgabe auf Zweitwohnungen einzuführen und das in einem Umfeld bereits hoher Gebühren und Steuern. Bis heute wurde dies nämlich mit der Kurtaxe geregelt.

Aufgrund der unterschiedlichen Beherbergungsstrukturen im Unter- und im Oberwallis wird es so kommen, dass die Oberwalliser Gemeinden den Grundbetrag für die TBA viel höher ansetzen müssen um allein das bisherige Budgetniveau zu erreichen, geschweige denn mehr Budget für den Tourismus zu erhalten.

Ein Ziel des Tourismusgesetzes war ja bekanntlich dem Tourismus mehr Mittel zur Verfügung zu stellen. Das neue Finanzierungssystem führt zu Mehrbelastungen vor allem der Zweitwohnungen aber auch der Hotellerie. Ein weiterer Ansatzpunkt und ein weiteres Problem ist die Erhaltung der alten Bausubstanz, welche ja im Rahmen der Energieeffizienz aber auch der Erhaltung der Dorfkerne eine grosse Bedeutung genießt. Mit dem vorgesehenen Finanzierungssystem werden sich heute einige überlegen, ob sie nicht lieber auf die Renovation verzichten wollen, statt wie eine Kuh gemolken zu werden. Dieses Problem werden die Gemeinden zu lösen haben.

Zum Substitutionsbeitrag ist anzumerken, dass eine Ungleichbehandlung geschaffen wird, wenn dessen Höhe im Gesetz nicht klar geregelt ist, was geschehen ist mit der Streichung des entsprechenden Absatzes.

Innerhalb der CSPO gehen die Meinungen zu diesem Gesetz auseinander. Ein Problem wurde nicht gelöst und nach Ansicht der CSPO-Fraktion wird es auch nicht gelöst mit der Lenkungsabgabe auf Zweitwohnungen, nämlich das Problem der kalten und gefrorenen Betten.

Trotz aller Bedenken, die Bedeutung des Tourismus für die ganze Walliser Volkswirtschaft ist so gross, dass nichts unversucht gelassen werden sollte, um die Rahmenbedingungen des Tourismus zu verbessern. Dies ändert jedoch nichts an der Tatsache, dass die CSPO mit dem neuen Finanzierungssystem nicht glücklich ist. Sollten andere, mehrheitsfähige Lösungen auf den Tisch kommen, wird die CSPO auf deren Prüfung eintreten.

Danke.

M. le député David Théoduloz (PDCC):

Le groupe PDCC souhaite, tout d'abord, remercier la deuxième commission pour son travail fouillé, tant aux niveaux des structures que du financement. En effet, même si notre groupe politique eût préféré bénéficier d'un rapport complémentaire reprenant les différents amendements déposés au sujet du financement, force est de constater, à l'issue de cette lecture de détail, que toutes les hypothèses ont été analysées.

Au sein de notre groupe, différentes voix, tant favorables que défavorables à certains éléments de la loi, se sont élevées. Chacune de ces dernières aura enrichi le débat et nous aura particulièrement permis de prendre conscience du vif intérêt manifesté pour cette base légale et de la sensibilité extrême du sujet que nous traitons ce jour.

Ainsi, ne doutons pas que ce projet de loi ne soit pas seulement examiné par les professionnels de la branche touristique, mais également, et peut-être dans le cadre d'un référendum facultatif, par une grande majorité des citoyens.

A l'analyse du résultat de nos délibérations, le groupe PDCC retient les principaux éléments suivants:

Tout d'abord, au niveau des structures, la lecture de septembre a permis de faire la lumière sur ce point essentiel du projet. Un consensus basé sur 700'000 nuitées commerciales et un budget de 5 millions a rallié une forte majorité de ce Parlement. Une partie de notre fraction politique, initialement favorable à la mise en œuvre de trois régions, tel qu'imaginé dans le cadre de la loi sur la politique régionale, a finalement choisi de rejoindre la proposition intermédiaire. Il n'en reste pas moins que le groupe PDCC considère que cette démarche de mise en commun des forces locales ne sera pas à son aboutissement une fois ce projet de loi voté. Ainsi, nous encourageons les communes à favoriser la création d'entités plus importantes encore que les minima requis.

Pour ce qui est du financement, le groupe PDCC émet les remarques suivantes:

La TTH fait l'objet d'une appréciation se montant à 40 millions avec un prix moyen au mètre carré de 15 francs. La répartition de cette recette possible entre les différents types d'hébergement stipulés à l'annexe 4 du rapport final de la commission et le principe du potentiel d'utilisation du logement introduit à l'article 16 témoignent de la volonté de favoriser, à l'avenir, l'hôtellerie et ainsi un développement basé sur les lits marchands.

A contrario, le projet n'incite pas véritablement à la location de résidences secondaires puisqu'il n'intègre pas une éventuelle réduction de la TTH en cas de location. Dès lors, et nous insistons, il paraît opportun, par voie d'ordonnance, de permettre aux communes d'introduire une telle disposition.

Enfin, concernant la part de recettes potentielles relatives aux résidences secondaires, le groupe PDCC a pris connaissance de la proportion de contributeurs valaisans par rapport aux étrangers et aux hors canton. Cette donnée d'importance nous permettra assurément de communiquer que ce ne sont pas les seuls Valaisans qui financeront cette taxe.

Pour le surplus, nous sommes satisfaits de la possibilité donnée aux communes d'exonérer les zones mayens et hors zones à bâtir. Nous avons, en effet, toujours défendu que ces habitations devaient être exclues du champ de prélèvement de la taxe.

Au sujet du prélèvement de la TPT, nous ne disposons d'aucune donnée. Seul un montant global de 80 millions regroupant les deux taxes a été, jusqu'à présent, articulé. Nous avons déjà signalé dans le débat d'entrée en matière qu'un plafonnement de la TPT évitant des impositions trop fortes de nos entreprises valaisannes eût été bienvenu. La commission a donné la préférence à une autonomie complète des communes en la matière.

Plus généralement, le groupe PDCC admet que seul l'exercice pratique pourra nous donner de véritables indications quant aux moyens financiers dégagés par la mise en œuvre de cette nouvelle loi. Il aurait, cependant, souhaité poser des jalons plus précis à même d'informer clairement les citoyens valaisans des éventuelles contributions qui les attendent.

Mais, nous l'avons tous compris, cette loi donnera aux communes et aux régions les outils nécessaires au financement du tourisme, tout en leur garantissant une forte indépendance dans leur application.

Enfin, à l'issue de l'examen de cet objet, le groupe PDCC, dans sa majorité, reste convaincu que ce projet de loi constitue une base appelée à évoluer et que cette dernière correspond plus nettement aux attentes des professionnels du tourisme que la loi actuelle. Elle dote nos futures régions et notre canton de moyens financiers supplémentaires et nous rend par-là même plus concurrentiels. Elle incite nos communes à se réunir pour former des entités aptes à faire face à une concurrence qui a, en règle générale, déjà fait ce pas.

Il faut le dire et le répéter, l'ensemble des possibilités structurelles et de financement a été analysé au travers d'une commission extraparlamentaire, puis de deux lectures. Nous nous trouvons maintenant confrontés à différentes philosophies de base:

- faut-il prélever une taxe directement auprès des touristes ou plutôt auprès des hébergeurs?
- faut-il stipuler des limitations dans la loi ou laisser une importante marge de manœuvre aux communes?
- faut-il opter pour des taxes favorisant une perception sur une cible plus large ou exclusivement sur la population concernée directement par le tourisme?

Ce sont tant de questions pour lesquelles les réponses ne trouveront pas une unanimité au sein de notre groupe.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Im Namen der CVPO möchte ich zuerst einmal der zweiten Kommission danken für ihre wirklich sehr seriöse fundierte Arbeit. Vor allem der Präsident stand wie ein Fels in der Brandung da und ich glaube, man darf ihm wirklich ein Kompliment machen. Ich habe nicht erwartet, dass wir dieses Gesetz auf diese Schiene – wie sie heute aufgegleist ist – bringen würden.

Die CVPO unterstützt das Tourismusgesetz – auch weil es ein Wagnis darstellt. Wer nichts wagt, gewinnt nichts. Auch weil es noch Unbekannte beinhaltet. Seien wir ehrlich. Wir verabschieden in diesem Saal wohl kein einziges Gesetz wo wir alles wissen was dann schlussendlich in der Realität umgesetzt wird und herauskommt, wo wir alle Auswirkungen kennen, die ein solches Gesetz haben wird.

Wir sind aber schlau und intelligent genug dann diese Gesetz anzupassen, wenn sich erweisen sollte, dass gewisse Sachen wirklich nicht haltbar sind.

Die CVPO ist für dieses Gesetz, vor allem aber, weil das Gesetz gegenüber dem heutigen Gesetz ein Fortschritt bedeutet sowohl was die Strukturen betrifft als auch was die Finanzierung betrifft.

Unser Tourismus, der ja für die Walliser Wirtschaft von entscheidender Bedeutung ist, braucht diesen Impuls, braucht dieses neues Gesetz um die Zukunft mit Erfolg zu bewältigen.

Wir sind für dieses Gesetz, vor allem aber auch weil wir keine Alternative haben zu einem neuen Gesetz. Der Status quo bedeutet in diesem Fall ganz klar Rückschritt. Ich glaube, in der heutigen Zeit müssen wir dem Tourismus moderne Instrumente in die Hand geben, neue Strukturen in die Hand geben, vermehrt Mittel in die Hand geben, damit er die Rolle spielen kann, die er für unsere gesamte Volkswirtschaft spielen muss.

Wir sind für dieses Gesetz, vor allem aber auch weil wir es schlicht und einfach nicht verantworten können, den Tourismus im Regen stehen zu lassen.

Der Grosse Rat muss hier seine Verantwortung wahrnehmen. Wir können nicht immer nur warten und schauen was dann das Volk eventuell machen wird. Dafür werden wir sicher dann Gelegenheit haben. Wir werden auch die Bevölkerung über unsere Argumente, über unsere Überlegungen informieren können, falls das Referendum zustande kommt.

Wir haben hier eine Führungsfunktion und wir haben heute gesehen, dass wir genug Argumente haben, um dieses Gesetz auch der Bevölkerung verkaufen zu können und der Bevölkerung klar machen zu können, dass es dieses Gesetz braucht.

In diesem Sinne werden wir von der CVPO das Gesetz annehmen.

Ich danke Ihnen.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Les députés DC du Bas estiment que tout a déjà été dit en septembre en ce qui concerne les structures puisque le soutien du Parlement a été unanime, les seules voix discordantes étant celles de ceux qui les voulaient plus strictes et qui donc, par défaut, acceptaient celles mises en place.

Nous réitérons, dans le cadre de ce débat final, l'interrogation formulée en entrée en matière et à laquelle nous estimons qu'il est temps d'obtenir une réponse: qu'en est-il de la soumission ou non à la loi des écoles hôtelières? Bénéficieront-elles d'un tarif préférentiel ou seront-elles même non soumises car considérées comme entreprises économiques?

Au chapitre du financement, nous avons plaidé pour ne pas sombrer dans la guerre des chiffres, sollicitant, par contre, de la commission les vérifications nécessaires lors du traitement des propositions d'amendement. Cela a été fait et nous l'en remercions.

La commission a, au surplus, apporté quelques aménagements au système par elle proposé, répondant ainsi aux soucis exprimés par une large majorité de ce Parlement relayant ceux des propriétaires valaisans de résidences secondaires en zones mayens et hors zones à bâtir notamment. Là encore, la commission a œuvré dans le bon sens et nous l'en félicitons.

L'élément primordial à nos yeux, la qualité première du texte que nous devons maintenant sanctionner au vote final est sa souplesse dans l'application. Nul ne peut dire aujourd'hui avec certitude, sauf s'il entend duper son interlocuteur, quel sera le montant qu'il sera appelé à payer au titre de la TTH. Loin d'être un défaut, cet élément est – répétons-le – la principale qualité de la loi qui marque ainsi sa pleine confiance en les communes qui devront, d'après leurs besoins propres et régionaux, fixer leur tarif. C'est là, Mesdames et Messieurs les députés, la réponse à tous ceux qui peignent le diable sur la muraille: autonomie communale et responsabilisation des autorités communales.

Vous l'aurez compris, le groupe PDCB votera cette loi, convaincu, quasiment avec vous tous à vous entendre au débat d'entrée en matière, qu'elle améliore la situation actuelle.

Accepter la nouvelle loi et, dans un même élan et humblement accepter que cette dernière doive peut-être à l'usage connaître quelques adaptations, c'est faire un pas en avant alors que le statu quo est inévitablement un pas en arrière pour la cause du tourisme dans notre canton après quatre ans de travaux.

Dire non aujourd'hui, réclamer une troisième lecture, emboucher les trompettes du référendum et faire campagne contre la loi, c'est faire ce pas en arrière.

Le référendum – rappelons-le ici – ne vise pas à intégrer de nouveaux arguments dans le texte que nous aurons adopté tout à l'heure. Le référendum vise simplement à demander au peuple de dire oui ou non, c'est-à-dire de faire un pas en avant ou de faire en pas en arrière.

Nous le disions lors de l'entrée en matière et je cite: "Le principal avantage qu'il y a de disposer d'un texte tel que celui-là, c'est qu'il permet de quitter définitivement toutes celles et tous ceux qui ne veulent pas faire avancer le dossier. C'est l'option des députés DC du Bas-Valais: laisser ici ceux qui ne veulent pas doter notre tourisme d'une loi moderne et efficace. Que leurs motifs soient égoïstement économiques, étroitement régionalistes ou grossièrement électoralistes, peu importe finalement. Avec tous les autres, et nous osons croire que nous serons les plus nombreux, nous entrons résolument en matière."

Eh bien!, nous redisons aujourd'hui que cette loi est un pas en avant et que nous voulons le faire avec vous.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Ich weiss nicht, ob es sich beim vorliegenden Tourismusgesetz um ein gutes Gesetz oder um ein schlechtes Gesetz handelt.

Weil ich nicht weiss, wie die Strukturen in der Walliser Tourismuslandschaft künftig konkret aussehen werden.

Weil ich nicht weiss, wie hoch der Substitutionsbeitrag in einer Gemeinde ist, die die Tourismusförderungstaxe nicht kennt und nicht will.

Weil ich nicht weiss, wie viel ein Hotelier in Zermatt, Verbier oder Nendaz bei Inkrafttreten des Gesetzes bezahlen muss.

Weil ich nicht weiss, wie viel ein Chaletbesitzer in Zukunft bezahlen muss, 0 Franken, 50 Franken, 100 Franken, 1'000 Franken oder 1'500 Franken.

Weil ich nicht weiss, wie viel Geld in welcher Region zur Verfügung steht und weil ich nicht weiss, was dann schliesslich mit diesem Geld ganz konkret geschehen soll.

Das Tourismusgesetz ist ein Buch mit sieben Siegeln. Ein Gesetz, das mehr Fragen offen lässt als es Antworten gibt.

Ich unterstelle dem Staatsrat und der zweiten Kommission nicht, ein schlechtes Gesetz ausgearbeitet zu haben. Weil ich es schlicht nicht weiss.

In diesem Saal sitzen viele Gemeinderäte und Gemeinderätinnen, viele Gemeindepräsidenten und Gemeindepräsidentinnen. Diesem Gesetz werden die Gemeinderäte und die Gemeindepräsidenten das effektive Gesicht geben. Weil sie im Wesentlichen bestimmen, wie der Bürger, wie die Bürgerin letztendlich zur Kasse kommt.

Die Fraktion der SPO ist nicht bereit diese Katze im Sack zu kaufen. Und deshalb wird unsere Partei das Referendum ergreifen.

Das gibt den Gemeindepräsidenten und den Gemeinderäten genügend Zeit, um uns Stimmbürgerinnen und Stimmbürgern zu erklären, wie viel wir effektiv zahlen müssen. Zeit genug um die Karten auf den Tisch zu legen. Die Karte, auf welcher der Preis pro Quadratmeter geschrieben ist, die Karte, auf welcher die Höhe des Koeffizienten geschrieben ist und die Karte, auf welcher geschrieben ist, welcher Faktor wo eingesetzt wird.

So kann sich jeder Stimmbürger und jede Stimmbürgerin vor der Abstimmung seine persönliche Rechnung machen. Um dann frei und demokratisch an der Urne entscheiden.

Die Fraktion der SPO lehnt das Gesetz ab.

M. le député Bernard Rey (GRL):

Arrivé quasiment au terme de plusieurs années de discussions, consultations, modifications et recherche de consensus, le groupe radical-libéral vous fait part de ses considérations sur la mouture finale que nous allons voter.

Quelques questions et réponses tout d'abord.

- Est-ce que le Valais a besoin d'une nouvelle loi? Notre réponse est oui.
- Est-ce que cette loi est parfaite? Réponse par l'affirmative serait mensonger et il y aura inmanquablement des ajustements à effectuer au moment de sa mise en application. Cette loi est à nos yeux, à l'heure actuelle, la meilleure possible.
- Est-ce que cette loi va résoudre tous les problèmes du tourisme? Bien sûr que non. D'ailleurs, le tourisme ne se fait ni par des bureaucrates ni par des politiciens, mais par des professionnels sur le terrain. Cette loi va donner des structures et un financement qui amélioreront grandement la compétitivité de notre canton.

Dans ses grandes lignes, le projet tel que présenté nous convient. Notre groupe a toujours eu la volonté de ne pas étatiser le tourisme et était contre les modèles centralisateurs.

La deuxième commission a eu l'extrême intelligence d'analyser en profondeur les propositions effectuées par les différents groupes, tout en gardant en perspective le double objectif du pragmatisme et d'un tourisme performant et de qualité. Ainsi, les concessions faites tant au niveau des structures que du financement ne péjorent en rien ce tourisme que nous voulons compétitif.

Par des améliorations, telles que la nouvelle définition de surface brute de plancher ou l'introduction du coefficient 0.0 qui pourra être fixé pour les zones mayens et hors zones à bâtir, la loi ne perd pas de sa substance mais, au contraire, tient mieux compte de certains particularismes locaux ou des remarques pratiques effectuées par les hôteliers.

Notre canton a perdu déjà beaucoup de temps et, pendant que nous nous déchirions pour savoir qui avait raison, nos concurrents en ont profité pour nous voler des parts de marché.

Il est temps, enfin, que nous nous donnions les moyens de nos ambitions, une partie de ces moyens étant donnée par cette nouvelle loi, et que nous mettions notre énergie pour faire de la promotion.

Vous vous en souvenez certainement, notre groupe s'était abstenu en première lecture lors du traitement des amendements concernant la partie financière. M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina avait alors, sous le coup d'une déception peu compréhensible, traité le groupe radical-libéral de groupe frileux, incapable à ses yeux de faire des choix. Pourtant notre rapporteur du mois de février avait clairement annoncé que ces abstentions venaient du fait que ces demandes de modification étaient contradictoires ou incompatibles, mais que notre groupe allait s'appliquer à faire des propositions constructives au sein de la deuxième commission.

L'engagement et les innovations proposées par "P-O" Bourban au sein de cette deuxième commission ont clairement démontré qu'il ne s'agissait pas de promesses en l'air. Je pense qu'une déclaration de M. Cina, reconnaissant qu'il avait eu tort de mettre en doute le sérieux du travail du groupe radical-libéral, serait pour le moins la bienvenue.

Juste avant de conclure, nous espérons que les groupes politiques référendaires sauront prendre leurs responsabilités économiques et politiques, car laisser les professionnels du tourisme qu'ils prétendent défendre avec la loi actuelle, c'est ne pas vouloir être performants, c'est ne pas vouloir être concurrentiels, c'est être sans perspective.

Notre groupe va bien sûr accepter ce projet de loi sur le tourisme, conscient de la professionnalisation que celui-ci va apporter à notre canton.

Il souhaite également qu'à l'avenir, la promotion du Valais continue à se faire avec pragmatisme mais, dans certaines circonstances, avec moins de dogmatisme.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Avoir une position divergente de la majorité, voire de l'hégémonie ne justifie pas un renvoi à la géhenne ou à nous adresser de la vindicte.

Lorsque l'on vient parler de populisme des rangs qui ont tendance à faire un suivisme institutionnel, c'est assez malvenu.

J'aimerais rappeler que votre serviteur a émis au nom de son groupe UDC/SVP des propositions en commission, dont une en tout cas a été qualifiée d'excellente, et le groupe est particulièrement sensible à ce compliment qui émanait d'une personnalité de ce Parlement.

Il est d'usage de rendre hommage à la commission. Il faut le faire. La commission s'est donnée beaucoup de peine et elle en a eu, à commencer par l'architecture de ce projet de loi. On l'a dénoncée au débat d'entrée en matière. L'architecture part du haut pour imposer vers le bas et, malheureusement, ce n'est pas comme cela que la démocratie telle que créée et constituée fonctionne dans notre pays.

La démarche légère de tout à l'heure, qui a voulu que l'on accorde ces 10 millions annuels à cette société anonyme de droit privé, est la démonstration que l'on veut absolument aboutir, peu importe le résultat final, même si nous recherchons l'excellence, peut-être ce souci n'est pas partagé par tous.

Je pourrais longuement émettre des griefs à l'endroit du projet qui ressort de cette séance vespérale. Je ne vais pas le faire, sauf un élément.

La taxe d'hébergement touristique, calculée sur des mètres carrés que l'on ne domine pas, personne ne sait exactement qu'est-ce que seront ces mètres carrés. Ensuite, on a une taxe de base, une fourchette du simple au triple, personne ne sait comment l'on va fixer cette taxe de base. Et puis l'on continue: l'exception des surfaces communes ne servant pas à l'hébergement. Je vous souhaite bien du plaisir; l'ordonnance, Monsieur le président du Conseil d'Etat, n'est pas si limpide que vous voulez bien le prétendre. Ensuite, on ajoute encore un facteur de localisation. Pour chaque lieu géographique; on sort les zones mayens et les hors zones à bâtir. Ensuite, on ajoute un coefficient de types d'hébergement. Il faut être mathématicien et peut-être docteur en mathématiques pour retomber un peu sur ses pattes.

Et puis lorsque l'on vient dire, mais je crois penser que mes relations de parenté sont en train vraiment de devenir évanescence parce que je suis frustré, lorsque l'on vient dire que la souplesse amène à l'ignorance, je crois penser qu'on remonte avant la Révolution française où l'on a fait des lois pour protéger les citoyens.

Je ne vais pas poursuivre, sauf à vous rappeler que le groupe UDC/SVP a souhaité une taxe calculée sur les taxes cadastrales du bâti, et c'est une possibilité qui est tout à fait pratique, réalisable et disponible, ou encore une variante sur le montant de la couverture de l'assurance incendie. Lorsque l'on vient dire que cela aurait pour effet d'amener nos bons

citoyens propriétaires fonciers à ne pas assurer correctement, c'est prendre le peuple du Valais pour un peuple de demeures.

Cette loi est la loi que l'on a bien voulu mettre sous toit. L'on dit que l'on fait un pas en avant. Le groupe UDC/SVP souhaite que ce pas en avant ne soit pas le pas qui nous amène dans le précipice.

Pour nous, l'idée du référendum a été préconisée. Est-ce que l'on va participer activement ou pas. C'est une décision qui se prendra démocratiquement avec nos partenaires non seulement politiques, mais aussi économiques. Nos ramifications touristiques sont relativement profondes et larges. Et c'est à ce niveau-là que la décision sera prise.

Et puis, cerise sur le gâteau, nous avons réactivé les sociétés de développement qui étaient privées de tout leur patrimoine. Ces sociétés de développement vivent, existent, et aucun moyen ne leur est donné. Je demande que l'on me fasse la démonstration qu'il y a encore un certain équilibre avec une loi qui se compose de cette manière-là.

C'est donc la raison pour laquelle le groupe UDC/SVP va devoir s'opposer à cette loi.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Le pas en avant proposé par le député Nicolas Voide est un grand pas dans l'inconnu, car aujourd'hui nous n'avons aucune réponse concrète, comme l'a dit avant moi le député German Eyer, ni sur les structures ni sur le financement, et je ne referai donc pas la liste qu'il a faite avant moi.

La loi sur le tourisme devait apporter à notre canton un outil performant et moderne de promotion et de gestion du tourisme. Nous avons essentiellement besoin d'une nouvelle loi pour optimiser les moyens marketing afin de permettre une promotion efficace de notre canton et de ses atouts touristiques.

Que reste-t-il de ce projet ambitieux? Pas grand-chose malheureusement.

Le regroupement des communes en régions touristiques assez grandes au niveau du marketing a été abandonné. En effet, les conditions fixées pour la création d'une région entérinent comme région pour ainsi dire les stations d'une certaine importance qui existent à l'heure actuelle. On essaie de nous culpabiliser parce que nous osons douter des résultats sortis aujourd'hui et des propositions de cette loi.

Au niveau du financement, au lieu de rechercher un financement équitable, la deuxième commission a instauré la taxe touristique d'hébergement. Le grand inconvénient de cette taxe est qu'elle ne frappe pas tous les acteurs qui profitent du tourisme. En refusant la taxe cantonale de promotion touristique et l'impôt sur les transactions immobilières, on se prive, j'en suis certaine, de sommes importantes que tous les acteurs profitant du tourisme auraient accepté de payer à condition bien entendu que ces taxes restent raisonnables, ce qui aurait pu l'être si elles avaient été cantonalisées. Les constructions et le développement touristique ont rapporté des millions et il serait juste qu'une petite partie de ces sommes soit reversée pour la promotion touristique.

Quant à la taxe touristique d'hébergement, je vous l'ai déjà dit, elle est injuste, car elle ne tient aucun compte de la valeur des résidences secondaires. Une construction luxueuse de plusieurs millions sera taxée comme le modeste chalet. De plus, tous les propriétaires sont

taxés, même les Valaisans qui ont un chalet dans leurs propres communes où ils paient leurs impôts et leurs taxes.

Les acteurs du tourisme, très présents dans la deuxième commission, ont privilégié les professionnels du tourisme qui, eux, sont étonnamment peu touchés et qui paieront beaucoup moins que par le passé.

Parce que nous pensions qu'une nouvelle loi devait remplacer l'ancienne loi désuète qui n'est plus adaptée aux exigences actuelles du tourisme, notre groupe a travaillé avec bonne volonté pour aboutir à un projet satisfaisant.

Nous avons fait de nombreuses propositions constructives, dont aucune n'a été retenue.

Il faut bien le reconnaître, malheureusement, le projet de loi qui sort cet après-midi de nos travaux n'est pas satisfaisant pour notre groupe.

Le nombre d'amendements déposés par tous les groupes d'ailleurs est significatif de l'insatisfaction des parlementaires par rapport au projet de la deuxième commission.

Bien sûr, tout le monde se rallie à un projet minimal, mais je crois que ce n'est pas la bonne solution.

Le groupe PS/AdG est désolé d'être obligé de refuser ce projet de loi, mais nous pensons qu'il vaut mieux remettre l'ouvrage sur le métier plutôt que d'accepter une loi insatisfaisante et qui n'est pas équitable pour les propriétaires de résidences secondaires.

Je vous remercie.

M. le député Enrique Caballero (GRL):

Je plaide coupable: il y a sept ans, j'ai déposé une motion, la motion que l'on traite aujourd'hui, puisque c'est sous mon initiative que le groupe tourisme à cette époque-là avec des représentants de tous les groupes politiques constitués de ce Parlement-là acceptaient de déposer cette motion.

J'avais préparé cinq pages pour en vanter les mérites; je laisse tomber mes cinq pages, simplement pour vous dire que l'on a perdu sept ans, que 90% de ce projet de loi correspond fondamentalement au projet de la motion. Donc, j'y adhère pleinement et je pense que mes dix collègues du comité du groupe tourisme d'il y a sept ans y adhèrent aussi pleinement.

On a perdu sept ans, sept ans pendant lesquels nous avons également des collègues de Valais Tourisme, de Valais Excellence, du Service de la promotion touristique qui ont essuyé souvent des moqueries ou des railleries. Merci beaucoup Urs, merci Yvan, merci François pour votre travail.

On a perdu assez de temps. Pendant qu'on blablate, le Tyrol, lui, avance!

Votons cette loi. Ne votons pas le référendum. Ne votons pas un troisième traitement, une troisième commission.

Merci à tous ceux qui ont travaillé et œuvré dans ce sens.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO):

Que n'a-t-on pas entendu sur la loi sur le tourisme?

Il faut des régions, mais il n'en faut pas.

Il faut supprimer Valais Tourisme, mais il faut le garder sous une autre forme.

Il faut que l'on déclare tout le Valais touristique, mais que seuls quelques acteurs touristiques décident.

Et enfin, pour le bouquet, il faut que tout le monde soit appelé à contribution, mais que seuls quelques-uns paient et, si possible, pas mon voisin, pas les gens de ma parenté et pas mon porte-monnaie.

Tout cela a mené à un grand et vaste brassage d'idées, de projets et de visions sur le tourisme valaisan, sur ce qu'il est et surtout sur ce qu'il devra être.

Vous le savez bien, plusieurs commissions, composées d'experts et de députés, ont travaillé sur la question. Plusieurs propositions en sont sorties. Aucune n'a eu l'heur de convenir parfaitement à chaque personne concernée par le tourisme, autant dire à tout un chacun qui, puisqu'il vit dans un canton touristique, se sent le droit et le devoir d'exprimer son avis – certains d'ailleurs plus que d'autres.

Mais la question centrale aujourd'hui est bien celle de savoir ce que l'on doit faire lorsque l'on est à la croisée des chemins, c'est-à-dire à la veille de prendre une décision importante et nécessaire pour tout un canton. En d'autres termes, la question est de savoir à quel moment on peut encore dire oui ou on doit dire non selon que le curseur se balade entre un bilan complètement positif ou complètement négatif.

Du point de vue des structures, cette loi est moderne et ambitieuse pour le Valais. Les réformes ne se feront pas toutes sans heurts. Les changements demanderont de la bonne volonté dans toutes les communes valaisannes et auprès de tous les acteurs touristiques du canton.

La recherche de solutions pour travailler ensemble devra prendre plus d'énergie que celle que certains emploieront pour trouver tout ce qui sépare. Mais, si on se projette dans 20 ans et qu'on essaie de lire le Valais avec les yeux des adultes de demain, je suis sûr que ces personnes applaudiront les téméraires qui ont osé faire le pas de l'unité et du dépassement des frontières pour préparer les outils avec lesquels le Valais touristique a pu faire sa place sur la scène du tourisme mondial.

Pour cela, permettez-moi modestement de remercier tous les membres de la première commission parlementaire qui ont beaucoup travaillé pour arriver à présenter un projet qui a eu, pour la partie structures dans son ensemble, l'aval de ce Parlement et qui sera définitivement accepté, je pense, aujourd'hui par ce Parlement.

Du point de vue du financement, les choses se compliquent. Depuis le départ, les modèles s'affrontent. Tout le monde ici les connaît: taxe de promotion touristique cantonale, taxe de séjour couplée avec différentes autres taxes et taxe touristique d'hébergement.

Personne ne sera surpris ici si je vous dis que, personnellement, j'ai toujours milité pour une taxe de promotion touristique cantonale. Il s'agit là d'un modèle cohérent et équilibré, qui prend en compte une assiette d'assujettis à la taxe la plus large possible et qui

nuance là aussi de façon équilibrée le degré d'assujettissement à la taxe suivant la dépendance que chacun a au tourisme.

Permettez-moi de revenir sur un regret ou peut-être encore une demande qui pourrait être satisfaite si, toutefois, ce Parlement consentait à réexaminer humblement en troisième lecture un système de financement qui ne ferait pas en sorte que tout un pan des contribuables valaisans soit oublié. Je pense bien sûr là à tous les secteurs économiques qui, de près ou de loin, sont dépendants du tourisme pour les bénéfices qu'ils génèrent.

Bon nombre de parlementaires sont d'accord de dire que la taxe cantonale est un bon système, qu'il faudrait avoir le courage de la proposer, que dans l'idéal elle correspond mieux à l'ambition du projet qui est bien de faire prendre conscience à l'ensemble du canton que nous vivons largement du tourisme. Bien sûr, il y a, dans ce système, bien moins de pragmatisme que dans ceux que nous propose la deuxième commission parlementaire. Par contre, il y a une plus grande dose d'audace, de courage, d'avant-gardisme et de cohérence.

On dit souvent que la politique est l'art du possible. Eh bien!, j'exhorte ce Parlement à faire en sorte que ce possible soit le moins loin de l'idéal.

Pour ma part, le possible est désormais trop éloigné pour que je puisse accepter cette dernière mouture de la loi sur le tourisme.

Appréciant malgré tout l'innovation apportée au niveau des structures, je m'abstiendrai lors de ce vote final à la différence de mon groupe.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Une législature ou presque pour terminer par une queue de poisson.

Le peuple décidera peut-être s'il la coupera ou s'il ne la coupera pas.

Finalement, le pire a été évité puisque le chiffre tabou de 9 régions, cher à Valais Tourisme et au département, a été évité, puisque le chiffre de 1,5 million de nuitées à la discrétion du Conseil d'Etat a été transformé en 700'000 nuitées commerciales (un chiffre précis). Je vous le dis, le pire a été évité.

Cela dit, le financement reste malgré tout contraignant et non pas incitatif. Il oblige les communes à se plier à la volonté étatique en leur coupant les vivres si elles ne le font pas. Reste que les Anniviards, les Nendards, les Bagnards, les gens de Leytron ou d'ailleurs ne sont pas contents. Reste que les propriétaires passeront à la caisse alors que les électriciens, les grandes surfaces, les banquiers et bien d'autres seront épargnés.

Si le peuple valaisan devait choisir, tous ces gens-là voteraient – je parle bien sûr des propriétaires.

Alors, pour ma part, je ne peux pas me rallier à ce projet et je le refuserai.

Je note enfin que "vite" pour le chef du département, c'est trois ans. Alors, je ne sais pas ce que c'est que "assez vite".

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Il y a une deuxième demande de parole de la part de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz.

C'est par rapport au vote?

Oui, alors on finit le débat d'entrée en matière.

Je constate que nous avons fait le tour des intervenants.

La discussion est close.

Je cède ainsi la parole au président de la commission.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

Tellement de choses ont été dites dans ce débat final que je ne vais évidemment pas revenir sur tous ces points.

Mais, enfin, ça y est, c'est fait, cette loi est sous toit, cette loi est prête à être soumise au vote final.

Cette loi concrétise les trois volontés que l'on a senties très très tôt lors du traitement dans ce Parlement: oui on veut une nouvelle loi, oui on veut de nouvelles structures, oui on veut un nouveau financement.

La fin du travail pour ce Parlement ne signifie pas la fin du travail pour la mise en œuvre de cette loi. Si elle devait être acceptée par vous-mêmes dans quelques instants et si elle devait passer le cap d'un référendum que l'on a d'ores et déjà entendu confirmer, ce sont les communes, ce sont les professionnels du tourisme à qui nous avons voulu répondre par cette loi qui vont se trouver au pied du mur et qui auront deux ans en principe pour se déterminer, comme je le disais cet après-midi: est-on vraiment une commune touristique ou non? A-t-on vraiment envie à continuer à travailler là-dedans? Que va-t-on devoir faire pour mettre en place tous les outils qui nous permettront de développer, grâce à cette loi, une activité touristique digne du XXI^e siècle et surtout capable de résister à la concurrence toujours dans ce même XXI^e siècle?

Alors, question: quelle va être la durée de vie de cette loi? Notre collègue Enrique Caballero vient de nous rappeler que, pour la loi de 1996, il avait fallu attendre 2001 pour les premières velléités de la remettre sur la table et de l'améliorer (5 ans). Est-ce que cette loi que nous faisons aujourd'hui durera 2 ans, 5 ans, 10 ans, 20 ans avant que nos successeurs dans ce Parlement ne viennent nous dire: ça ne suffit pas, il faut recommencer, il faut être plus ambitieux?

Une autre manière de poser la question, c'est de dire: est-ce que nous avons fait, au cours de ces deux lectures, simplement une grande somme de compromis de manière à ne pas faire basculer l'édifice ou, au contraire, avons-nous choisi certains secteurs dans lesquels nous pouvions avancer, faire un grand pas en avant, et certains autres secteurs dans lesquels il était surtout prudent de ne pas aller trop vite pour éviter d'emballer la machine?

Poser la question, c'est peut-être y répondre, mais c'est aussi une autre manière de voir les choses puisque, comme chaque fois, il y a les contents et il y a les déçus, il y a ceux qui voient un verre à moitié plein et ceux qui voient un verre à moitié vide.

Alors, on verra bien, soit au travers du vote final, soit lorsque dans les semaines à venir cette loi sur le tourisme va continuer à faire parler d'elle, ce que chacun pense du résultat que nous avons obtenu.

Je ne veux pas reprendre chacun des points soulevés, mais juste un élément de réponse puisque l'on a parlé des écoles hôtelières. Effectivement, il semble logique de se pencher sur leur situation particulière. Je ne pense pas, à titre personnel, que l'on puisse les considérer comme un hôtel, ne serait-ce que par le simple fait que leurs occupants sont domiciliés à cet endroit-là et donc, en principe, ils devraient échapper à cette taxe, mais je laisserai peut-être le soin au chef du département d'apporter plus de précisions s'il le souhaite.

Au final, j'aimerais bien entendu, au nom de la commission, remercier les groupes qui s'expriment en faveur du travail que nous avons fait jusqu'à maintenant et qui vont soutenir cette loi au vote final, et puis renvoyer celles et ceux qui s'y opposent à leurs responsabilités.

Je reprendrai la parole, avec votre permission, après le vote pour quelques compléments.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

J'ai une demande de parole..., mais c'est une erreur...

Hr. Grossrat Ambros Bumann (GRL):

Es ist kein Irrtum, aber wahrscheinlich haben Sie meine Wortmeldung, die ich bereits vor 20 Minuten eingegeben habe, übersehen. Das kann passieren.

Aber ich verzichte darauf nach dem Kommissionspräsidenten zu sprechen.

Le président:

Alors, écoutez, Monsieur le député, je m'en excuse, mais j'étais vraiment bien fixé sur mon écran et votre nom n'a pas apparu. C'est peut-être un problème technique.

Monsieur le président du Gouvernement, je vous cède la parole.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Tout d'abord, j'aimerais profiter pour vous remercier d'être encore là puisque l'on s'approche de 18 heures. Cela démontre l'importance que vous donnez, à juste titre, à cette loi. Donc merci, merci pour votre engagement après quatre ans de travail, quatre ans de travail intense, important et enrichissant.

Ich habe immer gewusst, dass Politik ein Hindernislauf und ein Marathonlauf zugleich ist. Mit einem Unterschied zur Politik: Bei der Politik gibt es am Strassenrand keine Leute, die klatschen, wenn man vorbeiläuft. Ich weiss aber auch, dass jede Hürde, die man überschritten hat und jeder Schritt nach vorne uns näher ans Ziel bringt. Sie haben eine Motion – und Herr Caballero hat zu Recht darauf hingewiesen – im Jahr 2004 verabschiedet. Dort haben Sie drei Reformwünsche geäussert. Vous avez demandé trois réformes.

Erste Reform: Reform der Strukturen.

Mit diesem Gesetz – Ziel erreicht.

Sie haben eine Reform beim Finanzierungssystem verlangt. Vereinfachung des Finanzierungssystems – Ziel erreicht.

Sie haben einen dritten Reformwunsch geäussert, mehr Mittel für den Tourismus. Immerhin haben wir jetzt eine Struktur, in der wir zehn Millionen Franken über das Budget zusätzlich den Touristikern zur Verfügung stellen, um Promotion zu machen. Dies in einem wirtschaftlichen Umfeld, das sich verschlechtert und wir sind darauf angewiesen, in den nächsten Jahren in diesem Bereich zu investieren, weil eben der Tourismus zu Recht eine bedeutende Industrie hier im Kanton darstellt.

Ich bin seit vier Jahren hier. Ich habe Ihnen diese Vorlage präsentiert, ich war immer offen, mit Ihnen gemeinsam eine bessere Lösung zu erarbeiten. Es gibt in Amerika Leute, die sagen "we can", ich kann hier sagen "we do". Und es heisst nicht "we do what we can", sondern "we do". Wir haben in diesem Bereich mit Personen gearbeitet, die hier anwesend sind - wie Herr Caballero das zu Recht gesagt hat - unter anderem mit meinen Mitarbeitern, mit Wallis Tourismus, mit anderen Tourismusakteuren, die wollen, dass dieser Tourismus auch im Wallis ein wichtiger Industriestandort bleibt. Mit Visionen, mit Schritten nach vorne. Und diese Schritte bringen uns nicht näher an den Abgrund. Es geht darum Rahmenbedingungen zu setzen, damit dieser Tourismus Erfolg hat.

Ich bin überzeugt und ich habe keine Angst, auch wenn dieses Gesetz vors Volk kommt, dass es uns gelingt, das Volk davon zu überzeugen, dass dieses Gesetz richtig und gut ist. Ich bin auch überzeugt, dass das Volk reformfreudiger ist als jene Personen, die in den Strukturen sind und diese Strukturhaltung mitprägen.

Ich bin aber auch überzeugt, dass man vom Lokalen zum Regionalen übergehen muss und deshalb ist diese Vision – was die Tourismusregionen betrifft – eine Vision, die wir im Monat Dezember auch bei den IHG-Regionen wieder finden werden. Es geht darum, vom Lokalen wegzugehen, um zu übergemeindlichen Organisationen zu kommen und das sind genau diese Tourismusregionen. Diese Tourismusregionen sind geführt von professionellen Destinationsmanagementgesellschaften, die darauf ausgerichtet sind, dem Gast – und der Gast bleibt im Zentrum aller unserer Überlegungen – ein gutes Angebot zu gewähren, die Qualität in den Vordergrund zu rücken und professionell aufzutreten. Es kommt also darauf an, den Gast wieder ins Zentrum zu stellen.

Ich möchte aber nicht zurückfallen, wir haben einen Schritt vorwärts gemacht. Wir werden ihn auch vorwärts machen, da bin ich überzeugt, dass das Volk dem auch zustimmen wird. Denn wir können es uns nicht erlauben, nochmals sieben Jahre – wie Herr Caballero gesagt hat – auf dem Hometrainer zu trainieren und nicht vorwärts zu kommen. Das kann sich kein Kanton, kein Land erlauben.

Ich werde nicht auf die einzelnen Voten eingehen. Es ist ein Thema angesprochen worden, die écoles hôtelières. Là, je partage l'avis du président de la commission. Dans l'ordonnance, on trouvera une solution pour que cette entité ne soit pas assujettie à la taxe. J'aimerais aussi rappeler parce qu'il y a eu cette discussion autour des mayens et je vous dis trois choses:

- Un mayen ou une résidence secondaire de 100 mètres carrés, situé dans une zone à bâtir et situé dans une commune qui ne fait pas partie d'une région touristique, paiera 100 francs.
- Un mayen en zone mayens avec le coefficient 0.0 décidé par la commune ne paiera rien.
- Un mayen hors zone à bâtir avec le coefficient 0.0 décidé ne paiera rien.

Par conséquent, vous pouvez imaginer que ces propriétaires de mayens paieront peu ou rien.

Je profite aussi de rappeler au député Bernard Rey, à juste titre, il y avait une déception, je ne le cache pas. On est des êtres humains, on est des gens qui veulent s'engager pour ce canton. Il y avait un passage où je me suis dit: mais pourquoi le parti qui a le grand R dans son nom, R comme réforme, sur cette question, ne s'est pas avancé? Et vous avez fait preuve, et le groupe radical a fait preuve vraiment d'enthousiasme, a démontré vraiment sa capacité de proposer des solutions de réforme. Je pense aujourd'hui qu'on a pris la bonne voie.

Je suis persuadé que la population nous soutiendra et je suis aussi convaincu de votre soutien, dans un référendum éventuel, parce que le soutien, on le fait ici et on le fait devant le peuple. Je compte aussi sur votre soutien, mais je sais que vous êtes des gens qui tiennent parole.

Alors, merci aux personnalités qui ont collaboré dans la commission et aux autres membres de cette commission ainsi que de la première commission, avec la députée Marylène Volpi Fournier à la tête qui a fait un excellent travail avec sa commission, surtout axé sur les structures. La deuxième commission, sous la présidence du député Jean-Albert Ferrez, a fait un excellent travail. Je crois qu'ensemble avec ces deux commissions, on a fait un travail qui est un bond en avant qui doit nous amener à trouver les meilleures solutions.

Je suis convaincu et je suis persuadé que nous arriverons à convaincre le peuple parce que le peuple – et je vous dis cela – ne veut pas être conduit par des politiciens qui conduisent avec une vision qui est toujours dans le rétroviseur. Je ne crois pas que l'on puisse conduire un pays en regardant dans le rétroviseur. Avec cette vision-là, on pourrait se casser le nez. Et ce n'est en tout cas pas cela que, moi, je veux pour ce canton.

Alors, merci à toutes ces personnes, merci à vous tous, et j'apprécierai vraiment votre soutien pour ce vote final. Cela me ferait plaisir si c'est un vote important qui nous donne la force de défendre cette loi devant le peuple. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Nous sommes ainsi au terme de ce débat final.

Je passe la parole à la députée Marcelle Monnet-Terrettaz en soulignant que notre règlement, en son article 100, prévoit qu'à la fin des dernières délibérations, mais avant le vote final, le Grand Conseil peut décider une lecture supplémentaire.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Lorsque l'on aura finalisé et concrétisé les options choisies aujourd'hui, je suis certaine que les déçus de cette nouvelle loi seront beaucoup plus nombreux que ceux qui la refusent aujourd'hui.

En effet, il faut le reconnaître, cette loi a beaucoup d'inégalités: des inégalités entre les régions, entre les communes, entre les acteurs touristiques, entre les propriétaires.

Je crois qu'il faudrait pouvoir avoir le temps de vraiment dire à la population exactement à quelle sauce ils seront mangés, que ce soient les communes qui feront partie des régions touristiques, que ce soient les autres communes, que ce soient les propriétaires ou que ce soient les professionnels.

Je vous remercie d'accepter cette troisième lecture qui, pour notre groupe, serait vraiment un moyen constructif de ne pas aller vers un référendum. Je vous remercie.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous prenons note de votre proposition, à savoir une troisième lecture.

Nous passons au vote.

Par 89 voix contre 22 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent de procéder à une troisième lecture de ce texte de loi.

Vous avez ainsi refusé de créer une nouvelle commission pour cette loi.

Le débat final étant terminé, nous allons passer au vote.

La loi sur le tourisme est adoptée par 77 voix contre 31 et 6 abstentions en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

J'ajouterai que vous avez accepté avec enthousiasme (*applaudissements*) cette loi sur le tourisme!

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, nous avons fini. Nous avons été un peu longs, mais je pense que c'était nécessaire.

Le président de la commission souhaiterait adresser quelques remerciements.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la deuxième commission parlementaire:

Désolé de vous garder quelques instants encore, mais je tiens quand même à vous remercier pour avoir largement accepté cette loi sur le tourisme.

Je voudrais également remercier la première commission qui a quand même copieusement contribué à déblayer le terrain. Sans son travail, la deuxième commission n'aurait pas pu parvenir à cet objectif.

Je voudrais aussi, en votre nom à tous, transmettre vos applaudissements et remercier en mon nom propre les membres de la deuxième commission et les différents suppléants qui ont siégé au cours de ces dix séances. Tous ont parfaitement rempli leur rôle d'interface avec leurs groupes respectifs et tous ont contribué à maintenir une excellente et fructueuse ambiance de travail. J'aimerais en particulier remercier les deux rapporteurs Graziella Walker Salzman et Pierre-Olivier Bourban, lui-même vice-président de la commission et père spirituel de cette taxe touristique sur l'hébergement.

Présider cette commission a été un travail important, mais n'a jamais été une corvée, je vous l'assure.

Merci, pour terminer, à MM. Werner Schnyder, Dominique Luyet pour la tenue des procès-verbaux de nos séances. Merci à MM. les chefs de service François Seppey et Philipp Spörri, qui sont probablement encore à la tribune, pour leur assistance, leurs connaissances étendues du domaine sous les angles technique et juridique. Merci enfin et surtout au chef du département Jean-Michel Cina qui a toujours fourni à la commission les éléments qu'elle a souhaité avoir, qui a dû mettre un petit peu d'eau dans son vin à de nombreuses reprises, mais qui n'a jamais fait de concession sur le but final.

Merci à tous et bonne soirée.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission, avec les félicitations du Parlement (*applaudissements*).

Je vous souhaite à tous une excellente fin de soirée.

Je vous rappelle que, demain, nous siégerons encore.

Je veux encore vous dire que si nous avons battu un record avec 143 interventions pour cette loi, nous avons battu un deuxième record avec 5 h 40 pour la lecture de cette loi.

Comme quoi c'était vraiment une loi à discuter.

Merci et bonne soirée.

La séance est levée à 18 heures.

Séance du vendredi 14 novembre 2008

Présidence: M. le député Paul-André Roux.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Entrée en matière et lecture

1. Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport double et de nouveaux locaux scolaires destinés à l'enseignement professionnel à l'école professionnelle de Martigny

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau einer Zweifachturnhalle und von neuen Schulräumlichkeiten für den beruflichen Unterricht in der Berufsschule Martigny

Développements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

2. Postulat de la députée (suppl.) Zita **BURGENER-IMBERDORF** (CSPO) et cosignataires concernant le manque de places d'accueil pour la protection d'enfants et d'adolescents (10.06.2008) (3.151)
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Zita **BURGENER-IMBERDORF** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend fehlende Aufnahmeplätze zum Schutz für Kinder und Jugendliche (10.06.2008) (3.151)
3. Postulat des députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) (PS/AdG), Pascal **REY** (PDCC), Patrick **RUDAZ** (PDCC), Zita **BURGENER-IMBERDORF** (suppl.) (CSPO), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** (SPO), Michelle **GRANDJEAN BÖHM** (PS/AdG), Jacqueline **BOVIER** (suppl.) (UDC/SVP) et Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) concernant: comment va le personnel enseignant? (11.06.2008) (3.152)
Postulat der Grossräte Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.) (PS/AdG), Pascal **REY** (PDCC), Patrick **RUDAZ** (PDCC) sowie der Grossrätinnen Zita **BURGENER-IMBERDORF** (Suppl.) (CSPO), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** (SPO), Michelle **GRANDJEAN BÖHM** (PS/AdG), Jacqueline **BOVIER** (Suppl.) (UDC/SVP) und Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) betreffend: Wie steht es um die Lehrpersonen? (11.06.2008) (3.152)
4. Postulat des députées Véronique **BARRAS-MARTINET** (PS/AdG), Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) et cosignataires concernant des ballons de foot en accord avec les droits humains (13.06.2008) (3.153)

Postulat der Grossrätinnen Véronique **BARRAS-MARTINET** (PS/AdG), Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Fussbälle und Menschenrechte (13.06.2008) (3.153)

5. Postulat de la députée (suppl.) Lucie **RAUSIS** (PS/AdG) et cosignataires concernant les étudiants élus à la députation (13.06.2008) (3.154)
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Lucie **RAUSIS** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Studierende im Grossen Rat (13.06.2008) (3.154)
6. Postulat du député (suppl.) Frank **WENGER** (CSPO) et cosignataires concernant une amélioration du climat scolaire et d'apprentissage (13.06.2008) (3.155)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Frank **WENGER** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Verbesserung des Schul- und Lernklimas (13.06.2008) (3.155)

Première lecture

7. Loi sur le contrôle de l'habitant

Erste Lesung

Gesetz über die Einwohnerkontrolle

Première lecture

8. Loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres de personnes

Erste Lesung

Gesetz über die Harmonisierung der Einwohnerregister und anderer amtlicher Personenregister

Traitements: Présidence

Behandlungen: Präsidium

9. Postulat du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant la sécurité dans les tribunaux (13.02.2008) (6.026) (*en collaboration avec le DFIS*)
Postulat der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Sicherheit in den Gerichten (13.02.2008) (6.026) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
10. Postulat du groupe UDC/SVP, par le député Edmond **PERRUCHOUD**, concernant le recueil systématique des lois (14.02.2008) (6.027) (*motion transformée en postulat*)
Postulat der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Edmond **PERRUCHOUD**, betreffend Systematische Gesetzessammlung (14.02.2008) (6.027) (*Motion in ein Postulat umgewandelt*)

11. Postulat du groupe UDC/SVP, par le député Edmond **PERRUCHOUD**, concernant le Bulletin Officiel (14.02.2008) (6.028) (*motion transformée en postulat*)
Postulat der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Edmond **PERRUCHOUD**, betreffend Amtsblatt (14.02.2008) (6.028) (*Motion in ein Postulat umgewandelt*)

Traitement: Département de l'économie et du territoire (DET)

Behandlung: Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

12. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Gabriel **LUISIER**, concernant la légalisation des fiches du plan directeur (07.10.2008) (4.133)
Postulat der PDCB- und PDCC-Fraktion, durch Grossrat Gabriel **LUISIER**, betreffend Gesetzmässigkeit der Richtplan-Blätter (07.10.2008) (4.133)

Développements: Département de l'économie et du territoire (DET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

13. Postulat du député (suppl.) Grégoire **RABOUD** (SPO) et cosignataires concernant l'aménagement du territoire, sécurité alimentaire et effet de serre (10.06.2008) (4.128)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Grégoire **RABOUD** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Raumplanung, Ernährungssicherheit und Treibhauseffekt (10.06.2008) (4.128)
14. Postulat du député (suppl.) Grégoire **RABOUD** (SPO) et cosignataires concernant des outils pour l'aménagement du territoire (10.06.2008) (4.129)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Grégoire **RABOUD** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Raumplanungsinstrumente (10.06.2008) (4.129)
15. Postulat des députés Francine Zufferey **MOLINA** (suppl.) (PS/AdG) et Pascal **NICOLO** (suppl.) (PS/AdG) concernant: promouvoir le Valais par le biais des habitants du Valais (12.06.2008) (4.130)
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Francine Zufferey **MOLINA** (PS/AdG) und Grossrat (Suppl.) Pascal **NICOLO** (PS/AdG) betreffend Walliswerbung durch die Walliser Bevölkerung (12.06.2008) (4.130)
16. Motion du député (suppl.) François **PELLOUCHOUD** (UDC/SVP) concernant le centre de lavage: le respect du repos du dimanche (12.06.2008) (4.131)
Motion von Grossrat (Suppl.) François **PELLOUCHOUD** (UDC/SVP) betreffend Waschanlagen und Sonntagsruhe (12.06.2008) (4.131)

Urgences / Dringlichkeiten

17. Interpellation urgente du groupe SPO, par le député German **EYER**, concernant le programme cantonal d'impulsion conjoncturelle (11.11.2008) (4.136) (*en collaboration avec le DFIS*)

Dringliche Interpellation der SPO-Fraktion, durch Grossrat German **EYER**, betreffend kantonales Konjunktur-Impulsprogramm (11.11.2008) (4.136) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)

18. Postulat urgent des députés Marcel **MANGISCH** (CVPO), Hans-Ulrich **WEGER** (CVPO), Klaus **RUSSI** (CSPO), Frank **WENGER** (suppl.) (CSPO), Martin **BITTEL** (suppl.) (CVPO), Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO), Irmina **IMESCH-STUDER** (suppl.) (CSPO), Franziska **SCHMID-SCHMID** (suppl.) (CVPO) et cosignataires concernant: urgence absolue pour le déplacement de la route "Zen Hohen Flühen" (11.11.2008) (5.115)
Dringliches Postulat der Grossräte Marcel **MANGISCH** (CVPO), Hans-Ulrich **WEGER** (CVPO), Klaus **RUSSI** (CSPO), Frank **WENGER** (Suppl.) (CSPO), Martin **BITTEL** (Suppl.) (CVPO), der Grossrätinnen Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO), Irmina **IMESCH-STUDER** (Suppl.) (CSPO), Franziska **SCHMID-SCHMID** (Suppl.) (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend: Höchste Dringlichkeit für die Strassenverlegung "Zen Hohen Flühen" (11.11.2008) (5.115)
19. Interpellation urgente du député Jean-Albert **FERREZ** et cosignataires concernant la gouvernance de la HES-SO (11.11.2008) (3.163)
Dringliche Interpellation von Grossrat Jean-Albert **FERREZ** und Mitunterzeichnenden betreffend Führung der HES-SO (11.11.2008) (3.163)
20. Interpellation urgente des députés Marcel **DELASOIE** (suppl.) (GRL), Franz **RUPPEN** (UDC/SVP), Felix **RUPPEN** (CVPO) et cosignataire concernant l'impôt sur la fortune – estimation des titres non cotés (11.11.2008) (1.281)
Dringliche Interpellation der Grossräte Marcel **DELASOIE** (Suppl.) (GRL), Franz **RUPPEN** (UDC/SVP), Felix **RUPPEN** (CVPO) und Mitunterzeichner betreffend Vermögenssteuer – Bewertung von Wertpapieren ohne Kurswert (11.11.2008) (1.281)
21. **Heure des questions / Fragestunde**

Le président:

Je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue pour cette dernière matinée de session de novembre.

Après la grande journée que nous avons vécue hier, nous avons aujourd'hui un programme un peu plus light, mais néanmoins avec plusieurs sujets d'intérêt.

Sans plus tarder, nous débutons avec le point 1 de l'ordre du jour.

Entrée en matière et lecture

1. DECISION

concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport double et de nouveaux locaux scolaires destinés à l'enseignement professionnel à l'école professionnelle de Martigny

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites für den Bau einer Zweifachturnhalle und von neuen Schulräumlichkeiten für den beruflichen Unterricht in der Berufsschule Martigny

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports / Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Président: Laurent Léger / Berichterstatterin: Franziska Schmid, Suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député (suppl.) Jérémie Rey (PDCC):

En ce début de matinée, en guise d'échauffement, nous vous proposons un footing martignerain.

Lorsque le canton du Valais a déposé, en 2003, à l'Office fédéral de la formation professionnelle (OFFT) une demande de subventionnement pour le projet de construction de locaux supplémentaires à l'école professionnelle de Viège, l'OFFT menaçait (menaces réitérées en 2005) de ne pas subventionner les nouveaux bâtiments et de réduire le forfait annuel versé au canton du Valais si le canton ne proposait pas de solutions concrètes afin que tous les apprentis valaisans effectuent des activités sportives régulières.

Afin d'éviter ce coup de barre financier de l'OFFT, le canton du Valais, par l'intermédiaire du DECS, a élaboré un projet de construction de salles de gymnastique sur l'ensemble des sites des écoles professionnelles.

N'oublions pas que le sport améliore la santé physique et psychique ainsi que le bien-être social, et exerce, de ce fait, une influence favorable sur la santé.

Tenant compte du rappel historique, la clause du besoin de construire une salle de sport double n'est plus à démontrer. Il est à préciser et à saluer le fait que la ville de Martigny mettra le terrain à disposition et qu'elle participera à raison de 10% du coût de construction, c'est-à-dire pour 959'900 francs.

Depuis l'an 2000, nous constatons une progression constante et importante des effectifs pour atteindre aujourd'hui plus de 1'200 apprentis à Martigny. Afin de pallier toutes ces augmentations, l'école professionnelle a créé de nouvelles salles à l'aide de cloisons provisoires. Ces locaux ne répondent pas aux normes actuelles. De plus, l'école professionnelle de Martigny loue des locaux à l'extérieur du bâtiment. Il va de soi que ces solutions ne peuvent être acceptables et gérables que comme des solutions provisoires, d'où le projet de créer quatre unités de salles de classe accompagnées de deux modules supplémentaires destinés à la réunion des maîtres ainsi qu'aux travaux de groupes.

Il est à relever avec satisfaction que ce projet respecte les normes en termes de construction adaptée aux personnes handicapées et qu'il remplit bien sûr les exigences en matière de standard Minergie.

Un crédit d'engagement de 9'598'996 francs nous est demandé pour la réalisation de cette nouvelle construction. Le montant à charge du canton est de 5'844'856 francs après la prise en compte de la subvention de la commune et de celle de la Confédération de 2'794'240 francs.

Après toutes ces considérations, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière et la lecture, et vous suggère, Chers collègues, d'enfiler vos trainings afin d'effectuer un sprint financier permettant d'améliorer une situation peu enviable et servant aussi à éviter de nouveaux retards.

Merci de votre appui en faveur des apprentis valaisans et compliments au DECS ainsi qu'à la commission qui nous proposent une excellente gymnastique financière.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer (CSPO):

Sowohl das Bundesamt für Berufsbildung als auch das Bundesamt für Sport verlangen, dass Lernende Sport treiben.

In unserem Kanton konnte dieser Forderung infolge Mangel an Turn- und Sporthallen für Lernende bis anhin nicht Folge geleistet werden.

Beim vorliegenden Beschlussentwurf geht es um den ersten Verpflichtungskredit für den Bau von Sport- und Schulinfrastrukturen an den Berufsfachschulen des Kantons Wallis.

Aufgrund der Zunahme der Anzahl Lernenden in Martinach (von 700 auf 1'200) reichen die bestehenden Schulräumlichkeiten nicht mehr aus, weshalb noch zusätzliche Klassenzimmer in den Neubau integriert werden.

Aus dem Entscheid des Bundesamtes für Berufsbildung geht hervor, dass für das gesamte Projekt (Sport- und Klassenzimmer) ein Subventionssatz von 37 Prozent zur Anwendung gelangt. Um in den Genuss dieser Bundessubventionen zu kommen, muss die Schlussabrechnung des Baus per 31.12.2013 beim Bund eingereicht und von diesem genehmigt sein. Zusätzlich wird noch die Minergiesubvention gewährt.

Der Baubeginn des vorliegenden Objekts ist für März/April 2009 geplant.

Die CSPO unterstützt dieses Projekt. Unsere Fraktion hat schon mehrmals Sportanlagen für Lernende gefordert, umso mehr als Sportunterricht im Bundesgesetz für Berufsbildung verankert ist.

Die CSPO ist für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre (GRL):

Nous voulons des apprentis avec un esprit sain dans un corps sain.

Raison pour laquelle nous devons nous prononcer quant au crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport ainsi que de nouvelles salles de classe pour l'école professionnelle de Martigny.

Le groupe radical-libéral est persuadé du bien-fondé de ce projet et accepte sans réserve ce crédit, d'autant plus que, afin de pouvoir bénéficier de la subvention fédérale, il doit être réalisé au plus tard pour 2013.

La clause du besoin est remplie tant sur le plan sportif afin de répondre à la loi fédérale que sur le plan scolaire avec quatre salles de classe pour l'enseignement des formations avec attestation.

Le groupe radical-libéral accepte ce crédit d'engagement, en rappelant une fois de plus que le principal objectif d'une formation professionnelle doit être, pour l'apprenti, l'acquisition des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession qu'il a choisie.

Merci.

M. le député (suppl.) Pierre Gualino (PDCB):

Le groupe PDCB s'est penché avec toute l'attention voulue sur ce message du Conseil d'Etat. C'est sans restriction que le groupe accepte l'entrée en matière pour l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport double ainsi que de nouveaux locaux pour l'enseignement professionnel.

J'aimerais profiter, à titre personnel, de remercier toutes les personnes qui oeuvrent pour le bien de nos professions. En effet, en ce qui concerne les métiers, la technique et les exigences sont devenues de plus en plus pointues, d'où le besoin accru en salles de classe et en matériel pédagogique.

En ce qui concerne le secteur du bâtiment, nous avons la chance depuis maintenant quelques années d'avoir un net regain d'intérêt pour nos professions. Cet intérêt implique le besoin constant d'un perfectionnement pratique et technique de nos métiers.

J'aimerais, cependant, revenir sur la décision de l'OFFT concernant le sport dans les écoles professionnelles. Je sais que ce n'est peut-être ni le lieu ni l'endroit et que l'on ne peut rien y faire, mais pas plus tard qu'hier, je discutais avec ma classe d'apprentis vitriers à l'école professionnelle de Morges sur la gymnastique à l'école. Leur avis a été unanime. Ils ne comprennent pas pourquoi ils doivent faire de la gymnastique une fois par semaine à l'école professionnelle. Et aussi étonnant que cela puisse paraître, ils n'en veulent pas de cette gym. Après réflexion, leur attitude se comprend. Comment peut-on obliger des jeunes – mais ici je parle pour certains métiers – à faire de l'activité physique en salle une heure par semaine alors que l'activité physique dans le bâtiment se fait tous les jours? Peut-être que lorsque l'on veut le bien des jeunes, il faut être plus à l'écoute de leurs besoins et de leurs envies.

Par contre, l'avantage de ce projet est la possibilité d'augmenter le nombre de classes et le nombre de lieux dédiés au sport en général. Donc, le canton et la commune de Martigny font une affaire.

Voilà, je répète donc que le groupe PDCB accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Lucia Näfen (CVPO):

Sport treiben gibt Energie, verbessert das physische, psychische und soziale Wohlbefinden. Sport beeinflusst die Gesundheit und Lebensqualität positiv. Sportunterricht muss deshalb allen Lernenden, jungen Erwachsenen geboten werden. Das sieht auch das Bundesgesetz so vor. Alle in Ausbildung stehenden jungen Leute sollen fit bleiben, auch die an der Berufsschule Martinach.

Daher ist dieses Projekt, der Bau der Zweifachturnhalle gerechtfertigt. Auch für die Gemeinde, welche sich mit 10 Prozent der Gesamtkosten beteiligt, und deren Vereine wird es eine Bereicherung darstellen. Sie können diese Sportinfrastruktur mitbenutzen.

Die vier Klassenzimmer sowie die zwei Gruppenräume sind dringend nötig. Die steigende Schülerzahl seit 1970 von 700 auf 1'200 weisen darauf hin. Die Provisorien sind unhaltbar geworden. Neue Bildungsverordnungen führen zu erhöhtem Platzbedarf für Attestausbildung und Informatikunterricht.

Die Dringlichkeit dieses Vorhabens ist gegeben: mehr Schüler, mehr Klassen, mehr Sportunterricht, mehr Infrastruktur.

Für die CVPO ist dieses Projekt unbestritten. Wir sind für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Camille Crettol (PS/AdG):

Ce matin, nous allons décider sur une première tranche d'un total de 55 millions environ. Cela va faire deux salles de sport et quatre salles de classe à Martigny. Suivront ensuite trois salles à Brigue, cinq à Sion, un peu plus de deux salles et demie à Viège. C'est un gros projet et ce gros projet va nous mettre, fin 2013, en conformité avec une loi fédérale de 1978 et va aussi, alors qu'une crise semble s'annoncer, nous servir d'un début de politique anticyclique pour le canton du Valais.

Le projet soumis par les architectes fait envie. Cela va donner un beau bâtiment moderne, semi-enterré, bien pensé pour les utilisateurs et qui remplit toutes les exigences: normes Minergie, antisismiques, accès aux handicapés, avec un toit végétalisé. Superbe!

Un petit bémol: les salles de sport seront séparées du bâtiment de l'école professionnelle de Martigny par la route cantonale, mais la nouvelle salle se trouve sur le chemin déjà employé par les jeunes de la gare au centre professionnel; donc pas trop de problèmes à ce niveau-là.

Les groupes PS/AdG et SPO soutiennent ce projet et cette entrée en matière avec quand même une question: pourquoi a-t-on fait si long pour mettre en route ce projet de salles de sport pour les apprentis? De 1978 à maintenant, cela fait quand même quelques années. Est-ce qu'il y a vraiment la volonté de donner des cours de sport dans cette filière de formation? Ou alors c'est autre chose? Merci.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP a pris connaissance du rapport et du message au sujet du projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport double et de nouveaux locaux scolaires à Martigny.

La construction de locaux scolaires est une nécessité au vu de l'augmentation des apprentis fréquentant l'école professionnelle. La salle de sport double, depuis l'arrêté de l'OFFT du 17 octobre 2001 fixant les règles de la pratique et de l'enseignement du sport dans les écoles professionnelles et depuis la pression financière de la Confédération sur l'Etat du Valais, la nécessité de sa construction n'est plus à démontrer.

Le projet que nous avons sous nos yeux est bon, facile d'accès et proche des transports publics.

Nous trouvons dommageable que le devis pour ces travaux n'ait pas été recalculé en prenant compte des augmentations réelles et prévisibles pour une construction en 2009 et devisée en 2007.

Nous sommes en harmonie totale avec l'article 5 du rapport de la commission qui demande, selon les dispositions légales, de faire appel aux entreprises valaisannes et, au passage, de relever la problématique des seuils minimaux pour les appels d'offres.

Le groupe UDC/SVP est pour l'entrée en matière et pour ce projet. Merci.

La discussion est close.

M. le député Laurent Léger (PDCB), président de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Je prends note avec satisfaction que tous les groupes entrent en matière sans proposition de modification.

La création de cette salle de sport est la première pierre de la construction des infrastructures sportives pour les apprentis.

Ce crédit d'engagement respecte notre décision prise lorsque nous avons accordé le crédit cadre en décembre 2007.

Comme vous avez pu le constater, ce projet bénéficie d'une subvention à l'objet de 37% de la part de la Confédération sous une condition: pour autant que le décompte soit déposé et admis au 31.12.2013.

Concernant le concept sport des apprentis, nous attendons de la part du chef du département, comme promis lors de la séance de la commission, une présentation de ce concept.

Je vous remercie pour votre entrée en matière.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Merci d'entrer en matière sur un projet important qui est coûteux, il est vrai, sur l'ensemble du canton du Valais, mais qui résoudra un problème évidemment, Monsieur le député Camille Crettol, qui date de très longtemps, et je répons en même temps au député (suppl.) Pierre Gualino puisque l'école professionnelle est liée partiellement avec l'économie et les cours ne durent qu'un jour, un jour et demi ou deux jours. Il était difficile d'intégrer la gymnastique à travers les cours. Alors, il n'y avait probablement pas une grande volonté de ces partenaires d'aller de l'avant. Les limites qui ont été mises par la Confédération nous ont pratiquement obligés de "prendre le taureau par les cornes" et de réaliser ces projets. Je peux donc comprendre que le projet ait duré longtemps mais, aujourd'hui, il est important de regarder le futur. Pour le futur, nous voulons construire ces bâtiments.

Si l'on dit qu'il ne faut pas de gymnastique pour les apprentis, ce n'est pas tout à fait exact parce que les travaux manuels, et c'est l'Office fédéral de la gymnastique qui le dit, ne sont pas forcément alliés avec le bien-être du jeune, et il est logique d'avoir un lien. D'ailleurs, nous voulons avoir une certaine souplesse dans l'organisation des cours puisque avec Pass-Sport, nous mettons en place un système avec les communes pour faire en sorte que les jeunes qui font déjà du sport dans des sociétés locales soient dispensés de ces cours. Nous avons une organisation souple que nous voudrions mettre en place. C'est la réponse que partiellement le député Laurent Léger a déjà reçue sur l'organisation future. Mais, je propose au député Laurent Léger, lors de la prochaine séance de la commission, de demander au chef de service de venir présenter de façon plus concrète à la fois l'organisation sur le terrain avec la commune de Martigny, puisque les locaux seront aussi à disposition de la commune de Martigny, et puis sur l'organisation de la mise en place de la gymnastique dans les écoles.

Le premier dossier qui a été envoyé, je crois, il y a deux ou trois jours au président de la commission nous donne déjà des réponses...., je l'ai reçu en tout cas, peut-être y a-t-il un problème de communication, mais, moi, j'ai reçu ce dossier et je vais demander au service qu'il l'adresse très rapidement au député Laurent Léger. Lors de la prochaine séance de la commission, nous pourrons aller plus en détail sur cette organisation. En fait, nous avons relativement du temps puisque la construction va se faire en 2009 et 2010. Nous pourrons tranquillement discuter de ces points.

Juste une précision. Dans le crédit cadre, nous n'avions pas prévu les cinq salles de classe, mais lorsque nous avons négocié avec la Confédération, celle-ci a été d'accord de les prendre dans le subventionnement selon l'ancien système. C'est la raison pour laquelle nous concrétiserons cette construction de salles de classe et cela nous permettra de ne pas avoir de location pour le futur.

Je voudrais remercier à la fois le président de la commission Laurent Léger de ce travail et l'ensemble de la commission.

Je vous remercie à la fois d'entrer en matière et, je l'espère, d'accorder ce crédit.

Je profite de l'occasion pour remercier l'école professionnelle à travers son directeur qui est à la tribune, ses professeurs et l'ensemble des entreprises qui sont des partenaires très efficaces dans la formation de nos apprentis.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous sommes au terme du débat **d'entrée en matière; celle-ci n'étant pas contestée, on peut la considérer comme acceptée.**

Comme le prévoit l'ordre du jour, nous allons procéder à la lecture de détail de cette décision.

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Titre et considérants, adoptés

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 109 voix, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 14 novembre 2008.

M. le député Laurent Léger (PDCB), président de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Je profite de remercier le Parlement pour l'acceptation à l'unanimité de ce projet.

Comme il est d'usage, je remercie aussi les membres de la commission pour leur travail, le chef du département et ses adjoints pour leur collaboration. Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Merci au président de la commission, merci à vous tous pour votre unanimité.

Une précision pour le député (suppl.) François Pellouchoud. En réalité, nous n'avons pas revalorisé parce que tous les dossiers qui sont à la Confédération sont faits sur la base de 2008. C'est la raison pour laquelle, par souci de transparence, nous voulions avoir l'unité dans nos chiffres.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat. Le point 1 de l'ordre du jour est ainsi traité.

Nous passons aux développements du DECS.

Développements / Entwicklungen:
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für
Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

2. POSTULAT

de la députée (suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO) et cosignataires
concernant le manque de places d'accueil pour la protection d'enfants et
d'adolescents (10.06.2008) (3.151)

POSTULAT

von Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend fehlende Aufnahmeplätze zum Schutz
für Kinder und Jugendliche (10.06.2008) (3.151)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer (CSPO):

Kinder in schwierigen Situationen müssen oft rasch fremd platziert werden und wenn möglich noch am gleichen Tag.

Die kantonale Dienststelle für die Jugend bietet dafür Gewähr. Die Realität sieht aber anders aus.

Im Oberwallis ist das Betreuungsheim "Anderledy" chronisch ausgelastet und bis die neue Einrichtung "Matteni" eröffnet wird, vergehen noch Jahre. Bis dahin dürfen wir nicht warten. Es muss dringend etwas geschehen.

Mit diesem Postulat fordern wir den Staatsrat auf, möglichst rasch Wege zu finden, um die nötigen Notaufnahmebetten im Oberwallis zu garantieren und für die Übergangszeit nach Alternativen zu suchen. Danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke, Frau Grossrätin (Suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

3. POSTULAT

des députés Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG), Pascal Rey (PDCC),
Patrick Rudaz (PDCC), Zita Burgener-Imoberdorf (suppl.) (CSPO),
Doris Schmidhalter-Näfen (SPO), Michelle Grandjean Böhm (PS/AdG),
Jacqueline Bovier (suppl.) (UDC/SVP) et Marcelle Monnet-Terrettaz
(PS/AdG) concernant: comment va le personnel enseignant? (11.06.2008)
(3.152)

POSTULAT

der Grossräte Gaël Bourgeois (Suppl.) (PS/AdG), Pascal Rey (PDCC), Patrick Rudaz (PDCC) sowie der Grossrätinnen Zita Burgener-Imoberdorf (Suppl.) (CSPO), Doris Schmidhalter-Näfen (SPO), Michelle Grandjean Böhm (PS/AdG), Jacqueline Bovier (Suppl.) (UDC/SVP) und Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) betreffend: Wie steht es um die Lehrpersonen? (11.06.2008) (3.152)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):

Inutile de rappeler ici que l'Etat du Valais est un employeur, un très important employeur.

Le postulat demande tout simplement un processus de ressources humaines relativement classique qui va, si vous l'acceptez, fonctionner par sondages.

Les buts sont relativement clairs. Il s'agit de faire un état des lieux sur l'état de santé du personnel enseignant actuellement, savoir de quoi l'on parle pour, ensuite, pouvoir prendre éventuellement des mesures ciblées, des mesures adéquates en toute connaissance de cause.

Ce rapport devra notamment contenir les principales difficultés qui sont aujourd'hui rencontrées dans les classes que ce soit en relation avec les élèves, les parents, les autorités scolaires, le département et également donner un bilan chiffré sur les absences des enseignants, ce pourquoi ils sont absents et également sur un état de santé global, si possible dans une optique de lier au stress que peuvent rencontrer les enseignants aujourd'hui.

Il ne s'agit pas, Chères et Chers collègues, que de n'avoir qu'un rapport de plus à classer dans nos armoires. Il s'agit bien de demander un rapport extrêmement ciblé, extrêmement précis qui nous permettra de faire la lumière sur une partie importante des employés de l'Etat du Valais. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

4. POSTULAT

des députées Véronique Barras-Martinet (PS/AdG), Marylène Volpi Fournier (SPO) et cosignataires concernant des ballons de foot en accord avec les droits humains (13.06.2008) (3.153)

POSTULAT
der Grossrätinnen Véronique Barras-Martinet (PS/AdG), Marylène Volpi Fournier (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Fussbälle und Menschenrechte (13.06.2008) (3.153)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Florian Chappot (PS/AdG):

Je prends la parole ici pour défendre ce postulat à la demande des auteures absentes Véronique Barras-Martinet et Marylène Volpi Fournier.

La globalisation ou la mondialisation amène le canton du Valais, comme tout autre personne morale ou physique, à acheter des biens provenant d'un autre pays européen, voire d'un autre continent.

Cette situation peut poser des problèmes éthiques. En effet, lorsque l'on achète un bien, en particulier dans des pays émergents, il y a des risques importants qu'ils soient produits dans des conditions ne respectant pas les droits humains, les conditions de travail ou l'environnement. Nous pouvons penser en particulier à ce sujet au travail des enfants.

Un petit exemple de ce que ne devrait pas faire l'Etat par une illustration dont quelques-uns d'entre vous se souviendront ou se rappelleront. En effet, avant l'Euro 2008, un des sponsors principaux, le Crédit Suisse, a offert 200'000 ballons aux enfants suisses. Le problème de ce coup de marketing, c'est que ces ballons avaient été fabriqués par des enfants au Pakistan pour quelques centimes. Ce scandale avait été dénoncé à l'époque par l'émission "10vor10".

Ce que demande le postulat qui vous est proposé aujourd'hui, c'est que les collectivités publiques se questionnent sur leur politique d'achat, plus pratiquement que les critères de conditions de fabrication soient ajoutés aux critères de qualité et de prix.

Si ce postulat s'adresse au DECS, c'est que, dans le domaine des équipements scolaires, un projet pilote pourrait être lancé en deux phases:

- dans un premier temps, ne plus permettre l'achat par les collectivités de ballons fabriqués par des enfants et
- dans un second temps, mener une réflexion pour améliorer l'éthique dans la politique d'achat du matériel des établissements scolaires de manière plus générale.

Ce dernier point peut sembler difficile à atteindre. Pourtant, l'association "La déclaration de Berne" est très active dans ce domaine et pourra renseigner le DECS pour identifier les régions producteurs ou secteurs d'activité critiques.

Je vous demande donc de faire bon accueil à ce postulat pour que les enfants valaisans continuent à s'amuser avec des ballons, tout en demandant au DECS de jouer le jeu d'une politique d'achat éthique.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Je renvoie la balle au député (suppl.) Claude Pernet qui souhaite combattre ce postulat.

M. le député (suppl.) Claude Pernet (PDCC):

Nous avons lu avec attention ce postulat et nous avons bien écouté votre intervention tant cette dernière est bien sûr liée à la sensibilité familiale qui sous-tend l'ensemble de notre action politique.

Le travail des enfants ne peut que choquer et interroger.

Doublement nous interroger puisque, comme vous l'avez relevé assez justement, nous faisons sans nous en inquiéter jouer nos enfants avec le travail des autres. C'est tout simplement inadmissible, comme le dirait l'ancien président de la Confédération Adolf Ogi, pour rappel aussi conseiller aux sports au secrétaire général des Nations-Unies.

Au départ de la triste réalité du travail des enfants, se niche la triste réalité de la pauvreté. C'est elle qui pousse les enfants à devoir contribuer à l'effort de vie, bien souvent de survie des familles et priver ces dernières de ces maigres revenus est souvent synonyme de sacrifices aussi démesurés.

J'aimerais citer à ce propos M^{me} Johnson, ministre du développement des droits de l'homme de la Norvège qui, lors d'une conférence organisée par l'OIT en 1997 déjà, relevait la chose suivante: "Le travail des enfants est à la fois une conséquence et une cause de la pauvreté. C'est pourquoi il nous faut des stratégies pour réduire la pauvreté si nous voulons éliminer la cause profonde du travail des enfants."

Les organisations actives dans ce domaine, mais peut-être que vous en connaissez d'autres, tendent, plutôt qu'à interdire le travail des enfants, à l'aménager pour permettre à ces derniers de s'instruire pour supporter l'effort de vie.

Du même programme, je lis: "Le programme d'action prévoit également les mesures suivantes: veiller à ce que les politiques sociales et économiques visant à combattre la pauvreté soient basées sur les besoins des familles et des communautés en prenant bien soin d'offrir aux familles des enfants travailleurs des possibilités d'emploi et des revenus durables."

A la lumière de ces enseignements, le code éthique de La Poste Suisse est, à notre sens, l'exemple caricatural des effets contraires de principes qu'on pourrait qualifier d'ethnocentriques, et je vous les lis, au point 4 du code éthique et social: "Nous ne tolérons pas le travail des enfants. Seuls peuvent être employés, les personnes qui ont dépassé l'âge de la scolarité ou sont âgées d'au moins 15 ans. Les adolescents entre 15 et 18 ans ne sont pas autorisés à effectuer des travaux susceptibles de nuire à leur santé, leur sécurité ou leur moralité."

Il est clair et sous-entendu qu'en Suisse, on partage bien entendu cette vision.

Donc, Mesdames et Messieurs, ne pensez-vous pas que la nécessité d'un concept global existe, mais qu'en la matière l'organe qui semble le mieux à même de le faire n'est ni le DECS ni le Grand Conseil ou les Chambres fédérales, mais plutôt l'OIT qui mène, depuis de

longues années, de profondes réflexions en la matière et qui avoue aussi, dans d'autres rapports, son désarmement à lutter contre ce phénomène. Et d'ailleurs pourquoi limiter cette réflexion au DECS et non à tous les départements?

Nous estimons que toutes les réflexions que nous faisons aujourd'hui devraient, par contre, être partagées avec les enfants de toutes les classes valaisannes, cela étant notre proposition que nous pourrions adresser ensemble à M. le conseiller d'Etat Claude Roch.

Nous nous opposons à votre postulat pour toutes ces raisons, mais restons vigilants sur cette problématique si importante.

Le travail des enfants reste, à notre point de vue, inadmissible. Partageant nos idées et nos valeurs avec nos enfants pour que le travail des enfants ne reçoive pas un ballon, nous lui décernons donc ceci (un carton jaune)! Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Monsieur le député (suppl.) Florian Chappot, vous demandez une deuxième prise de parole?

M. le député (suppl.) Florian Chappot (PS/AdG):

J'aimerais réagir quand même à l'intervention de mon préopinant.

Il est vrai que le DECS ne peut pas résoudre à lui tout seul le problème du travail des enfants. Par contre, il peut amener une petite goutte pour résoudre ce problème. En effet, si on considère que l'on n'achète plus des biens produits par des enfants, on va quand même aller dans le sens d'une diminution de leur travail.

La question du travail des enfants intervient effectivement dans l'existence même ou, disons, dans le fait que des familles puissent survivre. Il est vrai que les enfants participent probablement à la survie de certaines familles. Cependant, le problème, ce n'est pas qu'il faut faire travailler des enfants; c'est plutôt qu'il faut améliorer les conditions salariales des parents qui travaillent dans ces pays.

Pour revenir encore sur un dernier point, j'ai bien précisé que c'était un projet pilote. Le ballon est symbolique, comme vous l'avez dit. Donc, sur des actions comme celles-là, on peut, d'une part, sensibiliser les classes et, d'autre part, commencer à porter une réflexion sur une politique d'achats éthique que le canton se doit de porter.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Votre postulat étant combattu, nous allons procéder au vote.

Par 50 voix contre 49 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.153 de la députée Véronique Barras-Martinet.

Ce postulat est ainsi classé.

**5. POSTULAT
de la députée (suppl.) Lucie Rausis (PS/AdG) et cosignataires concernant
les étudiants élus à la députation (13.06.2008) (3.154)**

**POSTULAT
von Grossrätin (Suppl.) Lucie Rausis (PS/AdG) und
Mitunterzeichnenden betreffend Studierende im Grossen Rat
(13.06.2008) (3.154)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Lucie Rausis (PS/AdG):

Dans ce postulat, je demandais – et je parle à l'imparfait – que le DECS établisse des bases légales pour simplifier les demandes de congé des étudiants élus, qui sont souvent fastidieuses.

Alors, comme ce postulat ne semble pas réalisable puisque le canton ne peut pas établir des bases légales efficaces hors canton pour le secteur tertiaire, je le **retire** et j'en déposerai un autre qui demandera à la Chancellerie d'établir des formulaires que les étudiants puissent donner à leurs écoles. Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Nous prenons note du retrait de votre postulat.

**6. POSTULAT
du député (suppl.) Frank Wenger (CSPO) et cosignataires concernant
une amélioration du climat scolaire et d'apprentissage (13.06.2008)
(3.155)**

**POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Frank Wenger (CSPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Verbesserung des Schul- und Lernklimas (13.06.2008) (3.155)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Est-ce qu'il y a une demande de parole?

Ce n'est pas le cas.

Ce postulat n'étant pas combattu, il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Première lecture

7. LOI sur le contrôle de l'habitant

Erste Lesung

GESETZ über die Einwohnerkontrolle

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

Titre et considérant, adoptés.

Articles 1 à 8, adoptés.

Article 9

Proposition du groupe GRL par le député (suppl.) Jérôme Favez (pas développée):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 9

Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Jérôme Favez.

Die Kommission teilt die Sorge von Grossrat (Suppl.) Favez. Sie will aber auch künftige Entwicklungen von Formen der Dokumente berücksichtigen und **schlägt eine neue Formulierung vor**, indem usw. durch "namentlich" am Anfang des Satzes ergänzt wird.

Mit dem Einfügen des Wortes "namentlich" wird man der Forderung gerecht und die im Gesetz aufgezählten Dokumente können nur mit gleichwertigen Dokumenten ergänzt werden.

Article 9, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

Articles 10 à 16, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

La loi sur le contrôle de l'habitant est adoptée par 91 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Président der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Nur damit wir keinen formellen Fehler machen, beantrage ich im Namen der Kommission, gestützt auf Artikel 101 des Reglements, dieses Gesetz in einer Lesung zu behandeln.

Le président:

Je vous remercie, Monsieur le président de la commission.

La proposition est d'adopter cette loi en une seule lecture. Nous procédons au vote.

La lecture unique est acceptée par 97 voix.

Cette loi est ainsi adoptée de manière définitive.

Première lecture

**8. LOI
sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres de
personnes**

Erste Lesung

**GESETZ
über die Harmonisierung der Einwohnerregister und anderer amtlicher
Personenregister**

Base de travail:
NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 11, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

La loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres de personnes est adoptée par 91 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Zwei Sachen.

Erstens ein Dank, Dank an den Staatsrat und die verschiedenen Dienststellen, Rapporteur, die Kommission und allen, die diesen Gesetzen einstimmig zugestimmt haben.

Zweitens beantrage ich auch hier im Namen der Kommission, gestützt auf Artikel 101 des Reglements, dieses Gesetz in einer Lesung zu behandeln.

Le président:

C'est très volontiers, Monsieur le président de la commission, que je sou mets au Parlement votre proposition d'adopter cette loi en une seule lecture.

La lecture unique est acceptée par 93 voix contre 3.

Cette loi est ainsi définitivement adoptée.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Deux mots pour remercier le président de la commission, le rapporteur ainsi que tous les membres de la commission pour leur travail sur ces lois d'application du droit fédéral.

Je remercie aussi les services qui ont contribué à la préparation de ces textes de loi.

Vous dire, finalement, que si, effectivement, il y aura quelques dépenses supplémentaires avant tout orientées en direction des communes pour la mise en place du système et le lien de ces communes avec la plate-forme Sedex, dans une première phase, dans une deuxième phase, il y aura d'importantes économies pour les communes et pour le canton, et surtout une meilleure maîtrise des mouvements de population sur notre territoire.

Je vous remercie ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, d'avoir accepté à la quasi-unanimité (moins trois voix au dernier vote) ces deux textes légaux. Merci.

Traitements / Behandlungen:

Présidence / Präsidium

9. POSTULAT

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant la sécurité dans les tribunaux (13.02.2008) (6.026) (*en collaboration avec le DFIS*)

POSTULAT

der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend Sicherheit in den Gerichten (13.02.2008) (6.026) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite à ce postulat est sur vos pupitres.

Ce postulat est rejeté par le Conseil d'Etat.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

J'ai eu une petite discussion tout à l'heure avec M. le chef du département concerné au premier chef, c'est-à-dire celui que l'on pourrait appeler le ministre de la justice.

Si, comme il me l'a laissé entendre, finalement, le Conseil d'Etat est disposé à mettre ce postulat en œuvre, eh bien!, je vous épargnerai un développement, dont vous vous passerez volontiers j'imagine.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Ce n'est pas habituel, mais, parfois, il arrive des couacs.

La conclusion de la réponse écrite qui vous a été distribuée aujourd'hui sur ce postulat est erronée parce que, effectivement, le Conseil d'Etat reconnaît que les tribunaux,

selon leurs demandes, ont des besoins en sécurisation des locaux. C'est la raison pour laquelle bien sûr **le Gouvernement**, qui est responsable aussi de la mise à disposition de la justice des moyens nécessaires, **fera diligence à ce postulat et bien sûr l'accepte.**

Le président:

Cela change tout!

On prend ainsi note que **ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat.**

Il n'est pas combattu non plus dans la salle. Donc, Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous êtes satisfait. Parfait!

10. POSTULAT
du groupe UDC/SVP, par le député Edmond Perruchoud, concernant le
recueil systématique des lois (14.02.2008) (6.027) (*motion transformée en*
***postulat*)**
POSTULAT
der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud,
betreffend Systematische Gesetzessammlung (14.02.2008) (6.027) (*Motion*
***in ein Postulat umgewandelt*)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite du Conseil d'Etat vous a été distribuée.

Le Conseil d'Etat propose le rejet de ce postulat.

Alors, est-ce que cette fois-ci il est..., ici c'est bon!

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Dans la réponse à ce postulat, on apprend quand même certaines choses. On obtient quelques informations au sujet des intentions du Conseil d'Etat.

Il y a une chose que l'on peut dire, c'est qu'il est vrai que pour la plupart des professionnels, la publication par Internet a de plus en plus d'importance.

Alors, compte tenu en particulier de cet élément, **je retire volontiers ce postulat.**

Le président:

Merci, Monsieur le député. **Nous prenons note de votre retrait de ce postulat.**

11. POSTULAT
du groupe UDC/SVP, par le député Edmond Perruchoud, concernant le
Bulletin Officiel (14.02.2008) (6.028) (*motion transformée en postulat*)

POSTULAT
der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud,
betreffend Amtsblatt (14.02.2008) (6.028) (*Motion in ein Postulat*
***umgewandelt*)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat dans le sens de sa réponse écrite.

Il n'y a pas de demande de parole. Il semble que le postulant soit satisfait.

Traitement / Behandlung:

Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft
und Raumentwicklung (DVR)

12. POSTULAT
des groupes PDCB et PDCC, par le député Gabriel Luisier, concernant la
légalisation des fiches du plan directeur (07.10.2008) (4.133)

POSTULAT
der PDCB- und PDCC-Fraktion, durch Grossrat Gabriel Luisier,
betreffend Gesetzmässigkeit der Richtplan-Blätter (07.10.2008) (4.133)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Vous venez de recevoir la version finale de la réponse du Conseil d'Etat à ce postulat.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Les procédures relatives à l'adoption, la modification, voire l'abrogation des fiches du plan directeur sont claires. Elles se situent au niveau de la loi d'application cantonale et sont citées dans le postulat.

Les longues explications du département dans la réponse qu'apporte le Conseil d'Etat ne lui permettent cependant pas de se soustraire à la loi au nom d'une pratique qu'il a lui-même mise en place.

S'il est vrai que, initialement, le plan directeur avait été adopté in globo, toutes les modifications qui ont suivi ont, cependant, été faites par le seul Conseil d'Etat qui a, en quelque sorte, grugé le Grand Conseil de ses compétences.

Quelques exemples:

- la fiche V3.5 qui concerne les centres d'achat avec notamment la clause du besoin qui a été introduite;
- la fiche C15.2 concernant l'utilisation adéquate des zones à bâtir;
- une autre fiche qui concerne les débits résiduels;
- enfin, la fameuse fiche D1.3 concernant les résidences secondaires qui a dû être tout simplement et bonnement annulée.

Lors de l'examen de la fiche D10, le Grand Conseil a profondément modifié la fiche telle que présentée par le Conseil d'Etat pour le plus grand bien du tourisme et de l'économie.

Dans le cadre de la fiche D1.3, les mêmes explications qu'aujourd'hui avaient été apportées et, au bout, le Conseil d'Etat avait dû annuler les modifications, car elles étaient illégales.

Il en va de même pour de nombreuses fiches du plan directeur.

Monsieur le conseiller d'Etat, à votre décharge, je concède qu'il n'est pas facile de revoir le plan directeur aussi longtemps que l'actuel chef de service est encore en place. De larges pans de l'Administration et une majorité du Conseil d'Etat, je crois, partagent cet avis.

Nous vous demandons donc les choses suivantes:

Sur le fond, de donner un signe clair quant aux fiches qui mériteraient véritablement un examen parlementaire quant à leur contenu et à leur orientation, et qui contiennent un véritable potentiel d'amélioration et de facilitation des procédures pour les communes ou pour les projets privés. Je pense à celle du domaine skiable. Je pense à celle concernant les lignes à haute tension, dont le Parlement a déjà parlé. Je pense à celle des centres d'achat, etc.

Je vous demande également de nous dire comment vous allez traiter les dossiers où les préavis ou les PV ont été émis par vos services sur la base de fiches qui n'existent juridiquement pas.

Je vous demande donc de bien vouloir nous dire comment vous allez éviter un imbroglio juridique alors que les communes pourront simplement vous répondre: vos fiches ne sont pas en force.

Sur la forme, les obligations étant claires, je vous demande donc de voter ce postulat tel quel pour que le Conseil d'Etat applique les fiches en force et non pas celles qu'il a inventées. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Effectivement, votre postulat a été accepté par le Conseil d'Etat, mais dans le sens de sa réponse.

On prend note que vous voulez que l'on vote sur le texte exact de votre postulat.

Mais évidemment M. le conseiller d'Etat va intervenir à ce stade, avant le vote, malgré qu'on ait été un petit peu rapide ce matin.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

J'ai fait un petit sprint pour arriver à l'heure pour répondre à cette question qui est importante, je suis aussi de cet avis.

Je pense que, sur cette question, l'importance que je vois, c'est qu'on garde la structure comme elle est parce que, juridiquement, cette structure tient.

La seule chose qu'il faut analyser, c'est quand on doit décider sur la question d'une modification majeure ou d'une modification mineure de ces fiches, c'est là que notre pratique devrait être reconsidérée ou modifiée dans le sens de dire: dans le doute, on doit chaque fois remettre cette fiche au Grand Conseil, et accepter que dans le doute, s'il y a des discussions autour, ce qui est mineur ou majeur, de plutôt dire: *in dubio pro* Grand Conseil, et de dire: voilà, on met cette fiche, et comme cela vous avez l'occasion de vous exprimer sur cette fiche.

Mais dire aujourd'hui dans ce Parlement qu'il y a des fiches qui sont illégales et que, de ce fait, elles sont nulles, ce serait faire un autogoal parce que cela voudrait dire que si l'on doit reprendre ces fiches, et je considère que jusqu'à présent, selon notre approche, tout a été fait dans l'ordre et dans le respect du cadre légal qui est donné par la loi, par les décisions prises au Grand Conseil par le fait que vous avez accepté ce mode de faire tout au début..., pas vous, mais par les gens qui étaient avant vous dans cette salle. En fait, on ne peut pas dire qu'il y a des fiches qui sont vraiment nulles.

Mais, dans ce sens, parce que je vais arriver et je vais vous présenter ce projet territoire du canton du Valais pour développer quelle est notre vision, quelle est la vision du Conseil d'Etat sur le développement territorial des années à venir, de vous soumettre ce projet territoire Valais-Wallis sur lequel on peut faire un débat sur l'avenir du développement territorial de ce canton. En effet, le développement territorial de ce canton, c'est un des plus grands défis que je vois pour les années à venir. Je pense que le Grand Conseil devrait avoir l'occasion de se prononcer ou de faire un débat autour de ce sujet parce qu'il y a nécessité de le faire.

Dans ce cadre-là, il est évident que l'on devrait aussi réfléchir éventuellement si l'on doit changer les objectifs de l'aménagement du territoire suite à ce projet territoire Valais-Wallis, et dire: si on le change, si vous, Grand Conseil – parce que c'est votre compétence – changez les objectifs, appliquer cela après sur les fiches du plan directeur et modifier en conséquence aussi les fiches du plan directeur.

Mais, vouloir imposer qu'après, chaque fois que l'on fait une modification d'une des fiches, passer obligatoirement devant le Grand Conseil, cela voudrait dire qu'il y a des projets importants pour le canton qui sont bloqués, qui sont retardés, et cela ne peut pas être dans l'intérêt du canton du Valais.

Cela veut dire que cet outil du plan directeur, qui est en fait un outil administratif, doit rester un outil administratif, surtout dans la compétence du Conseil d'Etat. Mais dès qu'il y a des changements majeurs, dans le doute, je m'engage à soumettre ces fiches au Grand Conseil. Comme cela, vous aurez l'occasion de vous exprimer là-dessus.

Voilà ce que je peux vous dire.

Je vous propose ainsi de voter ce postulat dans le sens de la réponse que le Conseil d'Etat vous donne et que, moi, je vous ai donnée.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Vous êtes arrivé essoufflé, mais comme ancien libero du FC Salquenen, vous avez vite récupéré!

Une deuxième demande de parole de la part du député Gabriel Luisier.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Il est clair, il n'a jamais été question pour moi ici de demander que chaque modification passe devant le Grand Conseil; ce n'est pas un objectif, j'en conviens.

Par contre, ce que je dis, c'est que la loi, telle qu'elle est écrite aujourd'hui, l'exige.

Ce n'est pas mon souhait, c'est comme cela.

Ce qui se passe aujourd'hui, je vous donne le cas d'un centre d'achat. La fiche telle qu'elle est rédigée à ce jour mentionne que la clause du besoin doit être vérifiée. Cette obligation nouvelle a été mise. Je ne juge pas du fond. C'est sans doute une bonne chose que de l'avoir mise. Il n'en demeure pas moins que cette obligation n'a pas passé par une institution législative et n'a pas de force légale.

Je ne demande donc pas l'examen complet et systématique. Il faudra peut-être revoir la loi d'application cantonale pour éviter ces démarches fastidieuses. Je suis d'accord.

Par contre, ce que je vous demande, c'est d'éviter les imbroglios juridiques où les communes, les privés sont face à des décisions ou des préavis qui se basent notamment sur les fiches qui n'ont pas eu l'aval démocratique et qui sont frappées de nullité juridique. C'est tout.

Pour la suite des opérations, je peux vous rejoindre.

Mais, en l'état, il faudra faire quelque chose parce qu'il y a un hiatus.

C'est tout ce que je vous demande.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Si vous prenez la responsabilité de voter littéralement ce que les groupes PDCB et PDCC demandent, je peux vous dire que vous bloquerez des projets importants. Vous bloquerez des projets importants pour le développement de ce canton. Je peux vous dire que, finalement, ce serait de votre responsabilité si vous le faites ainsi.

Je vous rappelle qu'on peut faire les programmes de conjoncture n'importe où dans ce monde, mais si, nous, nous nous bloquons, si, nous, nous nous tirons une balle dans le genou, vous pouvez le faire, mais, moi, je ne le ferai pas.

Alors, je vous dis que si vous votez ce texte d'une manière littérale, cela créera des problèmes sérieux pour le développement de ce canton. Je vous le dis.

En même temps, je signale, et je signale très clairement, qu'on va reprendre des éléments et qu'on va analyser notre pratique. On va analyser comment on veut présenter les objets, les modifications des fiches pour vous donner plus d'importance, pour vous donner plus de possibilité. Je vais arriver en 2009..., mais je ne peux pas faire tout en une législature. Vous le comprenez. Alors, c'est aussi un pari sur l'avenir.

Merci de votre soutien.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Monsieur le député Gabriel Luisier, dernière prise de parole!

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Monsieur le président, je crois que l'on ne peut pas annoncer comme cela à la tribune qu'il y a des projets qui sont bloqués, sans en dire plus parce que, a contrario, j'en ai ici, on peut dire que grâce à ces fiches ou à cause de ces fiches, il y a des projets qui sont bloqués.

Alors, si vous voulez avoir des recours dans ce canton, il y a un imbroglio juridique invraisemblable, plongez-vous là-dedans! Mais je n'aimerais pas être à votre place!

Le président:

Très bien!

Donc, vous avez bien compris l'enjeu.

Le député Gabriel Luisier maintient son postulat selon les termes déposés.

Nous allons voter: c'est ou l'acceptation de ce postulat tel quel ou le rejet complet. On est bien au clair.

Par 76 voix contre 20 et 12 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 4.133 du député Gabriel Luisier.

Vous avez ainsi rejeté ce postulat au stade du traitement.

Encore une déclaration de M. le président du Gouvernement.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Le résultat que l'on a eu maintenant ne va pas changer notre attitude concernant ce que j'ai déclaré auparavant, c'est-à-dire qu'on va reprendre cette réflexion et on va reprendre aussi une analyse de notre pratique sur la question de modifications majeures ou mineures, et appliquer cette vision de dire: dans le doute, c'est à vous, au Grand Conseil, de prendre la décision sur la fiche.

Alors, ce résultat ne change rien dans notre attitude, dans l'attitude du Conseil d'Etat d'avancer dans ce sens et d'avancer dans le sens de la déclaration que j'ai faite.

Le président:

Très bien, Monsieur le président du Gouvernement, nous prenons note que vous acceptez quand même ce postulat dans le sens de la réponse telle que vous l'avez déposée.

Développements / Entwicklungen:

Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

13. POSTULAT

du député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO) et cosignataires concernant l'aménagement du territoire, sécurité alimentaire et effet de serre (10.06.2008) (4.128)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Grégoire Raboud (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Raumplanung, Ernährungssicherheit und Treibhauseffekt (10.06.2008) (4.128)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

14. POSTULAT

du député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO) et cosignataires concernant des outils pour l'aménagement du territoire (10.06.2008) (4.129)

POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Grégoire Raboud (SPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Raumplanungsinstrumente (10.06.2008) (4.129)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):

Permettez-moi de développer les deux postulats puisqu'il s'agit de la même problématique, même si l'on devra voter séparément.

Il s'agit de l'aménagement du territoire et je relève l'analyse pertinente de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina concernant l'urgence d'une réflexion globale sur l'aménagement du territoire.

Dans un contexte de crises énergétique et alimentaire, l'aménagement du territoire est un facteur déterminant. En effet, le sol est non seulement une ressource limitée et non extensible, mais rétrécit au profit de zones à bâtir et au détriment des zones agricoles. Avec une population en augmentation et des sols en diminution, il deviendra de plus en plus difficile de nourrir la population.

Comme je l'ai écrit, un aménagement du territoire incontrôlé (dézonage) et diffus (mitage du territoire) augmente la consommation d'énergie en favorisant les transports individuels et de plus en plus distants au détriment des terres agricoles productives.

Le premier rapport statistique de l'Office fédéral du territoire sur les zones à bâtir fait ressortir une réserve de zones à bâtir surdimensionnée par rapport aux besoins.

Les opposants à Rhône 3 mettent en avant la perte de terres agricoles (500 ha), mais le Valais agricole perd beaucoup plus de terres agricoles au profit de zones à construire et souvent diffuses. Le problème est qu'il est difficile d'obtenir des chiffres précis, car le Service cantonal de l'aménagement du territoire ne dispose pas de statistiques concernant les changements d'affectation des zones. Si vous demandez quelles sont les surfaces agricoles perdues au profit des zones à construire, on n'est pas capable de nous donner des statistiques. Lorsque je me tourne vers le Service de l'agriculture pour demander ces chiffres, on me répond qu'il faut les demander au Service de l'aménagement du territoire. Lorsque je les demande au Service de l'aménagement du territoire, on me dit d'aller les demander à Rhône 3. Lorsque je me tourne vers Rhône 3, on me dit qu'ils seraient très intéressés à obtenir ces chiffres auprès de l'aménagement du territoire.

Concernant mes demandes, dans le premier postulat, je demande au Conseil d'Etat une politique d'aménagement du territoire qui permette au canton d'apporter la meilleure contribution possible à la sécurité alimentaire et qui induirait aussi une diminution des gaz à effet de serre, une politique d'aménagement du territoire qui maintienne, dans la mesure du possible, les terres agricoles et qui restreigne le dézonage pour les zones à bâtir ou réserve le dézonage à des zones inappropriées des meilleures terres à l'agriculture.

Dans le second postulat, je demande au Conseil d'Etat d'élaborer des outils pertinents d'évaluation et de planification de l'aménagement du territoire justement concernant notamment les surfaces agricoles qui sont dézonées ainsi que les surfaces nouvellement

construites par année durant les trois dernières décennies, et puis d'élaborer ou d'adapter des critères de dézonage pour les communes, des critères qui, justement, prennent en considération les densités de construction. Le Valais est un canton où les zones à construire par habitant sont les plus élevées de Suisse, d'après les dernières statistiques, où la densité de constructions est relativement faible alors que la politique de l'aménagement du territoire fédérale vise à densifier ces zones de constructions.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Vos postulats sont combattus ou l'un des deux, Monsieur le député Jean-Daniel Bruchez, pourriez-vous le préciser?

M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):

Je combats les deux postulats.

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec toute l'attention requise les postulats 4.128 et 4.129 du député (suppl.) Grégoire Raboud et cosignataires concernant l'aménagement du territoire, sécurité alimentaire et effet de serre, et des outils pour l'aménagement du territoire.

Les changements climatiques et les émeutes de la faim sont des problèmes et des soucis que partage le groupe DC du Bas-Valais qui remercie le député (suppl.) Grégoire Raboud de nous les rappeler.

Par contre, si nous n'avons pas de problème sur le fond, nous nous inquiétons des différentes propositions mentionnées dans ces postulats à l'intention du Conseil d'Etat.

En effet, un aménagement du territoire incontrôlé (dézonage), comment cela est-il possible puisque les zones à bâtir doivent correspondre aux dispositions de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et que les communes peuvent faire un déclassement et/ou un changement d'affectation selon la fiche A1.3 pour l'attribution de zones à bâtir existantes à une autre zone adéquate, de préférence à la zone agricole.

Une politique d'aménagement du territoire qui maintient dans la mesure du possible les zones agricoles et restreint le dézonage, cette mesure existe déjà puisque la loi cantonale concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire précise, en son article 32, que les communes peuvent créer des zones agricoles protégées. Ces zones comprennent les terres agricoles qu'il y a lieu de préserver pour leur qualité ou leur cachet particulier. De plus, au sens de l'article 1 alinéa 2 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et de l'article 19 de l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire qui précise que, pour le canton du Valais, ce sont 7,350 ha de surfaces d'assolement qui doivent être garantis par des mesures d'aménagement du territoire afin de garantir des sources d'approvisionnement suffisantes pour notre canton.

Concernant les surfaces agricoles dézonées ces trois dernières décennies ainsi que les surfaces nouvellement construites par année durant ces trois dernières décennies, le groupe DC du Bas-Valais pense qu'une question écrite au Conseil d'Etat suffit et non pas un postulat.

Les communes proposent leurs plans de zones, les assemblées primaires les acceptent ou pas, les recours des privés ou des associations sont encore possibles et, ensuite, le Conseil d'Etat homologue lesdits plans de zones.

Donc, pour les députés DC du Bas-Valais, les mesures et les outils existent, il faut les utiliser et surtout préserver l'autonomie communale concernant son plan de zones en fonction de la population croissante ou décroissante.

Le groupe DC du Bas-Valais vous propose de classer, à ce stade, ces deux postulats.

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

Le philosophe Jean Romain, tout récemment, disait dans un éditorial du Nouvelliste qu'il existe trois types d'écologies: celle qui tient compte des besoins de l'homme, l'autre des animaux (j'ajouterai du style Brigitte Bardot) et celle du retour à la nature où l'homme est de trop.

Alors, je constate tout simplement que le député (suppl.) Grégoire Raboud a franchi le Rubicon ici lorsqu'il s'offusque, à juste titre, qu'on pourrait peut-être mieux utiliser les zones à bâtir (là, je le suis), mais lorsqu'il trouve tout à fait normal qu'on sacrifie 500 ha pour des moustiques et des grenouilles ou quelques libellules pour la troisième correction du Rhône, mais mon argument, et le député (suppl.) Grégoire Raboud le sait très bien, je lui ai donné un rapport de l'office fédéral qui dit clairement que l'élargissement du Rhône n'apporte que très peu de valeur écologique.

Donc, en quelque sorte, je combats tout simplement ces postulats puisqu'il a franchi le Rubicon et qu'il met la nature avant les besoins de l'homme.

Je vous remercie.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous allons procéder au vote pour chaque postulat de manière distincte.

Par 74 voix contre 24 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.128 du député (suppl.) Grégoire Raboud.

Par 73 voix contre 26 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.129 du député (suppl.) Grégoire Raboud.

15. POSTULAT
des députés Francine Zufferey Molina (suppl.) (PS/AdG) et Pascal Nicolo
(suppl.) (PS/AdG) concernant: promouvoir le Valais par le biais des
habitants du Valais (12.06.2008) (4.130)

POSTULAT
von Grossrätin (Suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG) und
Grossrat (Suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG) betreffend Walliswerbung
durch die Walliser Bevölkerung (12.06.2008) (4.130)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG):

Faire de l'habitant un ambassadeur privilégié de son canton, voici la raison principale de ce postulat.

La possibilité à chaque habitant de découvrir son canton à tarif réduit ou gratuitement pendant un week-end est une promotion originale pour le Valais. Du bord du lac jusqu'au pied des plus grandes montagnes, notre canton possède de nombreuses richesses: le plus vieil orgue du monde, le plus grand lac souterrain navigable du monde, de magnifiques glaciers, de grands barrages, des lieux aux paysages magnifiques remplis d'histoire.

Ces richesses doivent pouvoir être visitées par l'indigène indépendamment de ses moyens.

Cette opération donne gagnants:

1. le tourisme (promotion par l'habitant et par le contact direct avec son entourage);
2. les transports publics et remontées mécaniques (les utiliser une fois peut amener l'habitant à recommencer l'opération vers d'autres destinations);
3. les commerçants (avec un week-end découverte, les Valaisans investiraient des lieux et feraient également la publicité pour leurs établissements ou pour des produits locaux);
4. l'habitant (même avec peu de moyens, il peut découvrir des sites magnifiques).

Merci de soutenir ce postulat.

Le président:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Votre postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

16. MOTION

du député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP) concernant le centre de lavage: le respect du repos du dimanche (12.06.2008) (4.131)

MOTION

von Grossrat (Suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP) betreffend Waschanlagen und Sonntagsruhe (12.06.2008) (4.131)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

Le monde dans lequel l'on vit est un monde de travail, de rapidité, de stress et de pressions.

Le but de cette motion n'est ni plus ni moins que chaque homme et chaque femme habitant notre canton puissent bénéficier durant leur semaine d'un jour de tranquillité.

Ma motion n'a pas pour but d'attaquer ou de mettre en péril certaines stations de lavage. Il n'y a rien de personnel dans ma démarche. Si j'ai fait cette motion, c'est simplement que des personnes qui sont importunées sont venues frapper à ma porte.

Depuis une trentaine d'années, bien des entreprises ont dû déménager leurs locaux en zones industrielles, qui étaient auparavant situées hors zones résidentielles, mais qui, venu le temps de l'expansion des villes et villages, se sont vite retrouvées au centre de celles-ci.

Pour les stations de lavage, il en va de même que pour toutes les autres entreprises qui ont dû se résigner à abandonner leurs locaux initiaux en s'exportant quelques kilomètres plus loin, simplement parce que ces entreprises importunaient le voisinage.

Ma motion va bien moins loin que ce qu'ont subi ces entreprises, elle demande simplement qu'un jour par semaine, le dimanche, le jour où, en règle générale, nous sommes en famille, que ce jour-là elles soient fermées, et je parle uniquement de celles situées à moins de 20 mètres d'une habitation.

Beaucoup de bruit a été fait sur ma motion et j'en suis navré. Le bon sens aurait dû prévaloir depuis des années pour ces stations de lavage qui sont trop près des habitations.

Il est vrai que ma motion va prêter certaines personnes si elle trouve grâce devant ce Parlement. Mais, je pense que le bien commun doit toujours l'emporter sur le bien-être individuel, et c'est tout le but de ma motion.

Dans bien des cantons suisses, ces centres de lavage sont déjà fermés le dimanche.

Grâce à la radio, j'ai eu des contacts fructueux avec certains propriétaires de stations. Nos entretiens furent constructifs. Nous avons pu échanger nos vues. Je l'ai ai écoutés avec attention et nous en sommes arrivés que ma motion était très restrictive et qu'elle n'a aucune marge de manœuvre, et que celui qui aurait 20,10 mètres de distance pourrait ouvrir le dimanche et pas celui en aurait 19,80 mètres.

Partant de cet état de fait, je demande au Conseil d'Etat d'étudier une proposition allant dans ce sens et **je demande que ma motion soit transformée en postulat.**

Je vous remercie de votre attention et je vous demande ainsi d'appuyer mon postulat.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Donc, vous demandez la transformation de votre motion en postulat.

Votre motion étant combattue, est-ce que les députés souhaitant combattre la motion souhaitent aussi combattre le postulat?

Oui!

M. le député Willy Giroud (GRL):

C'est avec grand étonnement que le groupe radical-libéral a pris connaissance de cette motion, transformée en postulat par son auteur, déposée par un élu UDC et qui plus est entrepreneur indépendant, motion qui nous paraît une entrave manifeste à la liberté de commerce.

Imaginez-vous, Chers collègues, une interdiction d'ouvrir les boulangeries et autres kiosques à journaux le dimanche sous prétexte que les allées et venues bruyantes des citoyens en quête de nourriture spirituelle et corporelle troublent le repos dominical d'une partie de la population? Sans parler de la nourriture céleste, car afin de ne pas perturber la quiétude de quelques ouailles n'assistant pas à l'office divin, il faudrait également renoncer à faire résonner les cloches qui annoncent la messe du dimanche! Qui de l'œuf ou de la poule, qui de la boulangerie ou des résidants proches de celle-ci, ou qui de la station de lavage ou des villas environnantes était là avant l'autre? Ce n'est en tout cas pas par cette motion que nous allons répondre à ces interrogations.

Si nuisances sonores avérées il y a, le règlement approprié doit être appliqué et le contrevenant sanctionné, tout simplement.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les députés, Chers collègues, le groupe radical-libéral vous invite à donner un grand coup d'éponge à cette motion arbitraire et cela déjà au stade du développement.

Merci pour votre attention et votre soutien.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

Par cette motion, notre collègue demande que nous établissions une loi pour que certains centres de lavage soient interdits d'utilisation le dimanche et les jours fériés.

Le critère "à proximité des habitations" défini pour interdire l'utilisation de certaines stations de lavage nous semble très contestable et discriminatoire.

En outre, le motionnaire prend en référence une station de lavage en particulier qui, après renseignements pris, serait située dans sa commune de Fully. Sur la base de cette station,

il voudrait instaurer sur tout le territoire cantonal une interdiction de fonctionnement pour certaines stations de lavage.

Pour aller jusqu'au bout de sa logique, il devrait aussi introduire toutes les stations d'essence, les magasins, les cafés-restaurants et autres commerces proches des habitations et qui, par leur fréquentation, causent automatiquement quelques désagréments.

Actuellement, les stations de lavage doivent respecter et être conformes à certaines lois et certains règlements: loi en matière d'aménagement du territoire, loi sur les constructions, loi sur la protection de l'environnement, loi sur la police du commerce.

La fixation des heures d'ouverture est de la responsabilité des communes et apparaît dans les règlements de police communaux.

Cette motion propose donc que l'Etat se substitue aux communes, ce qui signifie une perte d'autonomie pour celles-ci. On a connu dans ce Parlement en d'autres circonstances les membres du groupe UDC plus prompts à défendre l'autonomie des communes qu'à la réduire.

Concernant la commune de Fully, celle-ci n'a pas attendu l'intervention de notre collègue pour proposer un nouveau projet de règlement de police. Celui-ci a été adopté par le conseil communal et est présentement examiné quant à sa conformité aux lois par le service juridique de l'Etat. Ce projet de règlement traite le cas des stations de lavage. Ce projet va passer devant le pouvoir législatif de Fully où, démocratiquement, les représentants de la population seront entendus et pourront modifier à loisir ce projet.

Nous pouvons donc estimer que le conseil communal de Fully a assumé ses responsabilités envers ses citoyens et que la démarche démocratique est démontrée sans que l'Etat doive s'imposer.

Pour toutes ces raisons, notre groupe combat cette motion à ce stade et nous vous demandons, Chers collègues, d'en faire de même.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Vous combattez la motion et le postulat, puisque l'auteur de cette motion l'a transformée en postulat?

Oui.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

"Si ton âne tombe dans un puits le jour du sabbat, le laisseras-tu mourir?"

Encore une interdiction pour le dimanche, mais où va-t-on dans le respect des libertés individuelles?

J'ose affirmer que la construction de ces centres de lavage a été mise à l'enquête et que les oppositions éventuelles devaient être faites à ce moment-là.

Quant à l'inconscient qui vient s'installer volontairement près d'une de ces stations, qu'en dire?

Ma liberté s'arrête où commence celle de mon voisin, et ce n'est pas d'y ajouter 20 mètres qui va y changer grand-chose.

Prenons garde de ne pas introduire des limitations à tous crins. On commence par le lavage des voitures. On continuera par la terrasse du café. Puis, ce sera la place de jeux pour les enfants qui sera interdite d'accès le dimanche et même, pourquoi pas, le parvis de l'église, pour finir par l'interdiction du discours de Nouvel An.

Allons, soyons beaux joueurs et accordons à nos voisins les libertés que, nous, nous espérons.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Je ne développerai pas ce que je voulais dire puisque cela a été dit par mes préopinants.

Je voudrais simplement préciser que c'était purement du ressort des conseils communaux, même si je comprends le souci du député (suppl.) François Pellouchoud d'éviter les nuisances du voisinage, mais cela doit se régler au niveau des conseils communaux.

Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous allons procéder au vote concernant cette motion transformée en postulat.

Par 69 voix contre 6 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 4.131 (transformée en postulat) du député (suppl.) François Pellouchoud.

Vous avez ainsi classé cette motion transformée en postulat.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

17. INTERPELLATION URGENTE

du groupe SPO, par le député German Eyer, concernant le programme cantonal d'impulsion conjoncturelle (11.11.2008) (4.136) (*en collaboration avec le DFIS*)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend kantonales Konjunktur-Impulsprogramm (11.11.2008) (4.136) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Die Wirtschaft funktioniert heute global. Man kann dafür oder dagegen sein, es ist eine Tatsache. Das zeigt uns die aktuelle Finanzkrise in aller Deutlichkeit mit dem globalen Dominoeffekt.

Nach Einschätzung des neu gewählten Präsidenten der USA befinden wir uns in der grössten wirtschaftlichen Krise seit Menschengedenken. Obama hat zweifelsohne Recht.

Die Krise wird den Export einbrechen lassen. Davon wird der Kanton Wallis mit der chemischen Industrie, der Maschinenindustrie und dem Tourismus besonders betroffen sein. Zudem wird in der Schweiz und auch im Wallis aus berechtigter Angst die Sparquote ansteigen. Dies wird innert kurzer Zeit zu weit höheren Arbeitslosenzahlen führen als bisher angenommen.

Der Bundesrat hat in dieser Woche ein Impulsprogramm mit 900 Millionen Franken aufgegleist. Angesichts der 68 Milliarden, die der Bundesrat für die UBS innert kürzester Zeit locker gemacht hat, ist das eidgenössische Impulsprogramm von knapp einer Milliarde ein Klacks. Es müsste eigentlich das Zehnfache sein.

Deshalb ist es jetzt absolut zentral, dass der Kanton selber aktiv wird.

Eine Kunst eines jeden Impulsprogramms ist es, den richtigen Zeitpunkt zu erwischen. Wir haben dabei Erfahrungen in den 90er Jahren sammeln können.

Das anfangs der 90er Jahre eingeleitete Impulsprogramm wurde genau zum richtigen Zeitpunkt eingeleitet. Die bevorstehende Rezession konnte wirkungsvoll abgefedert werden. Umgekehrt kam das öffentliche Impulsprogramm Ende der 90er Jahre zu spät weil die Politik zu lange zögerte. Es konnte die Rezession nicht verhindern und wurde erst wirksam als der Wirtschaftsmotor wieder lief.

Diese Erfahrungen zeigen: wollen wir in einem oder zwei Jahren nicht in eine empfindliche Rezession schlittern, muss der Kanton jetzt mit einer Investitionspolitik und einer Anreizpolitik für private Bauherren reagieren, damit die Wirtschaft nicht einbricht. Denn jede Wirtschaftskrise mit einer hohen Arbeitslosigkeit kostet die öffentliche Hand im Endeffekt mehr als jedes Impulsprogramm.

Deshalb fragen wir die Regierung mit dieser dringlichen Interpellation an, was der Kanton macht, um dem Programm des Bundes zusätzlich Schub zu verleihen und wie viel an Mitteln er zusätzlich bereitstellt.

Wir sind gespannt auf die Antwort der Regierung.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung und Staatsratspräsident:

Ich möchte vorerst Herrn Grossrat Eyer recht herzlich für diese brandaktuelle Frage danken, die ich gerne in drei Etappen beantworten möchte und zwar zunächst:

- eine kurze Einschätzung der Regierung über die Wirtschaftslage,
- dann die vom Staatsrat bereits ergriffenen Massnahmen und schliesslich
- denkbare neue Massnahmen.

Was die aktuelle Wirtschaftslage anbelangt, so sind die gegenwärtigen Probleme in der Tat auf die Finanzkrise zurückzuführen, welche wiederum zu einem Quasi-Stillstand des Wirtschaftswachstums oder gar zu einem negativen Wachstum im nächsten Jahr führen wird. Nach den vergangenen Wachstumswahren müssen wir uns jetzt also auf härtere Zeiten einstellen. Die zahlreichen Hiobsbotschaften in den Medien, aber auch das Damoklesschwert einer allfälligen und immer noch möglichen Grippepandemie, drücken auf die Konsumentenstimmung.

Der Motor des Schweizer Wirtschaftswachstums, der Export, ist – wie Sie das auch zu Recht festhalten – ins Stocken geraten. Dies bekommt auch die Walliser Industrie in Form von weniger vollen Auftragsbüchern zu spüren. Dem Binnenmarkt hingegen scheint es immer noch ziemlich gut zu gehen. Bei den Logiernächten im Wallis ist in den ersten drei Quartalen ein Wachstum von vier Prozent zu verzeichnen und die Branche blickt dem Jahresende mit Zuversicht entgegen. Das könnte sich allerdings in der zweiten Hälfte des nächsten Jahres ändern. Der Umsatz im Detailhandel ist ebenfalls erfreulich gut. Wir sind eigentlich in einer Situation in der der Export rückläufig ist. Das schlägt sofort durch, zum Beispiel auf die Zulieferbetriebe der Autoindustrie. Dort gab es sofortige Auswirkungen. Allerdings muss man natürlich auch sagen, dass wir was den Export als solchen betrifft, wenig Einfluss haben. Hingegen was die Konsumentenstimmung und die Kaufkraft der Walliserinnen und Walliser betrifft, haben wir mehr Instrumente, um diese hochzuhalten.

Wie sehen nun die laufenden Massnahmen zur Bekämpfung dieser Verlangsamung des Wirtschaftswachstums aus?

Auf finanzieller Ebene versorgen die Zentralbanken, darunter auch die Nationalbank, den Markt mit Liquidität und die Zinsen sinken. So haben auch mehrere Kantonbanken unlängst beschlossen, die Hypothekarzinsen zu senken.

Das Wachstum unserer Exportindustrie können wir – und das habe ich vorhin auch ausgeführt – nicht direkt beeinflussen, da dieses von der ausländischen Nachfrage abhängt. Wir können aber Massnahmen ergreifen, um den Binnenkonsum zu unterstützen, der immerhin zwei Drittel des nationalen und kantonalen Bruttosozialproduktes darstellt.

In diesem Sinne kann der Staatsrat – und Sie haben das eigentlich bereits in Ihrem Einführungsvotum zum Budget selbst lobenswert erwähnt – die Kaufkraft der Walliser Haushalte unterstützen und zwar durch die vorgezogene Ausmerzung der kalten Progression und das rückwirkend auf Anfang 2008. Damit wird das verfügbare Einkommen der Walliserinnen und Walliser um etwas mehr als 30 Millionen Franken erhöht.

In der Dezembersession werden Sie Gelegenheit haben ein zweites Steuererleichterungspaket zu prüfen und zu verabschieden, das namentlich Massnahmen zugunsten von Personen mit bescheidenem Einkommen und eine Erhöhung des Abzugs für Krankenkassenprämien enthält. Auch hier sprechen wir von etwa 30 Millionen Franken.

Mit der zweiten Massnahme des Staatsrats sollen umfangreiche öffentliche Investitionen ausgelöst werden. So haben wir in der integrierten Mehrjahresplanung 2009 bis 2012 Investitionen in der historischen Höhe von 210 Millionen Franken vorgesehen. Hinzu kommen – wie Sie das auch festgestellt haben, im Rahmen Ihres Einführungsvotums zum Budget – die so genannten Spezialfinanzierungskonti, die den Übertrag von Budgetbeträgen ermöglichen, die für bestimmte Investitionsprojekte zwar vorgesehen sind, aber nicht realisiert werden konnten. Diese Projekte behalten also ihre Finanzierung und können im kommenden

Jahr realisiert werden und zwar zusätzlich – und das möchte ich wirklich auch erwähnen – zu den bereits vorgesehenen Investitionen.

Und jetzt kommt das dritte Kapitel. Sie werden verstehen, dass dieses das schwierigste ist, um hier wirklich schon konkret Massnahmen anzukündigen.

Hier sprechen Sie zu Recht die Frage der energetischen Gebäudesanierungen an. Der Bund wird seine diesbezüglichen Massnahmen verstärken, auch wenn die Finanzierung und das Timing dieser Massnahme noch nicht genau feststehen. In diesem Rahmen werden wir im Staatsrat die Zweckmässigkeit ähnlicher Massnahmen zur Konjunkturstützung prüfen. So wären beispielsweise die Finanzierung eines kantonalen Energieprogramms oder auch die Innovationsförderung in den Unternehmen denkbar. Zwei Massnahmen, die eine nachhaltige Anreizwirkung hätten und mit den Bundesmassnahmen koordiniert werden könnten. Es gilt noch darauf hinzuweisen, dass auch die Walliser Unternehmen von diesen Massnahmen – und ich kenne konkrete Beispiele von Walliser Unternehmen – profitieren werden. Tatsache ist, dass der Bund die so genannten Arbeitsbeschaffungsreserven freigegeben hat. Durch diese Freigabe der Arbeitsbeschaffungsreserven, die ja in guten Zeiten angehäuft wurden und für schlechte Zeiten eben zur Verfügung stehen, werden zusätzliche Mittel den Unternehmungen zur Verfügung stehen, um Investitionen zu tätigen. Wir werden uns auch überlegen, zusätzliche Investitionen auszulösen, die einen Multiplikatoreffekt auf die Gemeinden oder andere Investitionen haben. Diese möchten wir auch für die Diversifizierung verwenden und zwar verteilt auf das gesamte Kantonsterritorium.

Der Staatsrat wird ausserdem wie angekündigt eine Arbeitsgruppe mit der Prüfung der Auswirkungen einer Konjunkturabkühlung auf die Finanzplanung einsetzen.

Damit, Herr Eyer, ist die Antwort noch nicht abschliessend. Ich hoffe, dass sie jedoch den Willen des Staatsrats zum Ausdruck gebracht hat, dass wir uns diesen Herausforderungen hinsichtlich einer gesunden Entwicklung unserer Wirtschaft stellen wollen. Ein Wille, den der Staatsrat und das Parlament gemeinsam auch im Rahmen des Tourismusgesetzes gezeigt haben. Das Tourismusgesetz ist ja gerade auch ein Konjunkturinstrument, um zusätzliche Mittel einzusetzen, Effizienzen auszuschöpfen und den Auftritt besser zu koordinieren. Das sind auch indirekte Konjunkturprogramme. Aber ich möchte nicht darauf zurückkommen. Und dies gilt auch für das Gesetz über die Regionalpolitik, denn auch hier werden wir Massnahmen treffen können, die uns vorwärts bringen. Also Sie sehen, wir gehen das Thema offensiv an, aber letztlich abschliessende Antworten kann ich heute noch nicht geben.

18. POSTULAT URGENT

des députés Marcel Mangisch (CVPO), Hans-Ulrich Weger (CVPO), Klaus Russi (CSPO), Frank Wenger (suppl.) (CSPO), Martin Bittel (suppl.) (CVPO), Graziella Walker Salzmann (CSPO), Irmina Imesch-Studer (suppl.) (CSPO), Franziska Schmid-Schmid (suppl.) (CVPO) et cosignataires concernant: urgence absolue pour le déplacement de la route "Zen Hohen Flühen" (11.11.2008) (5.115)

DRINGLICHES POSTULAT
der Grossräte Marcel Mangisch (CVPO), Hans-Ulrich Weger (CVPO),
Klaus Russi (CSPO), Frank Wenger (Suppl.) (CSPO), Martin Bittel
(Suppl.) (CVPO), der Grossrätinnen Graziella Walker Salzmann
(CSPO), Irmina Imesch-Studer (Suppl.) (CSPO), Franziska Schmid-
Schmid (Suppl.) (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend: Höchste
Dringlichkeit für die Strassenverlegung "Zen Hohen Flühen"
(11.11.2008) (5.115)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

C'est le remplaçant de M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet qui se trouve actuellement à l'inauguration d'un fameux tunnel dans la vallée de St-Nicolas – dont je tairai le nom pour ne pas prendre de risque!

Ce postulat urgent est en relation avec la **question 6 de l'Heure des questions des députés Hans-Ulrich Weger et Martin Bittel (suppl.) concernant "Zen Hohen Flühen" – c'est pour quand?**

Je ne sais pas, Monsieur le président du Gouvernement, si vous répondez aux deux en même temps?

Mais, il y a d'abord le développement du postulat.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO):

Beschlüsse fassen ist das eine, sie ausführen das andere.

Zur Erinnerung: am 15. Dezember 2005 haben Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen in diesem Saal, der Strassen- und Bahnverlegung "Zen Hohen Flühen" zugestimmt. Inzwischen liegen die Planentscheide und die Finanzierungsbeschlüsse auf allen Ebenen vor. Auch die Matterhorn Gotthard Bahn als mitbeteiligte Bauherrin hat grünes Licht gegeben.

Was nun dringend ansteht, ist die sofortige Ausführung dieses Bauprojekts. Wie Sie nämlich der Presse entnehmen konnten, kam es erst vor wenigen Tagen – wie das bereits mehrfach in der Vergangenheit der Fall war – erneut zu massiven Felsabbrüchen. Akute Lebensgefährdung der Strassen- und Bahnbenützer, massive Beschädigungen der provisorischen Schutzvorrichtungen und während Tagen unzumutbare Unterbrüche dieser einzigen und national bedeutungsvollen Verkehrsachse für den oberen Kantonsteil sind jeweils die Folge davon. Aus tourismuspolitischer aber auch aus sozioökonomischer Sicht ein unhaltbarer Zustand. Zu Recht wächst der Unmut in der Bevölkerung über diesen latenten Gefahrenzustand.

Meine Damen und Herren, alle neuen Tourismusstrukturen und Wertschöpfungsstudien über den Tourismus im Wallis nützen wenig, wenn bedeutende

Tourismusregionen wie das gesamte Aletschgebiet und das Goms nur unter Lebensgefahr auf Strasse und Schiene erreichbar sind.

Und wie will man einer Abwanderung in die grossen Zentren Einhalt gebieten, wenn die betroffene Bevölkerung oberhalb "Zen Hohen Flühen" über keine verkehrssichere Verbindung zum übrigen Kantonsteil verfügt?

Nun stehen Sie, werte Herren Staatsräte, in der Pflicht Ihre Verantwortung wahrzunehmen und dem legitimen Anspruch der Region Östlich Raron und Goms auf eine sichere Strassen- und Bahnverbindung Genüge zu leisten. Dies bedingt, dass das bereits im Februar 2008 ausgeschriebene Projektleitungsmandat nun raschestens vergeben wird, so dass der Spatenstich auch tatsächlich im Frühjahr 2009 erfolgen und das Bauprojekt innert kürzester Frist vollendet werden kann.

Geschätzte Herren Staatsräte, so schützen Sie wirkungsvoll Menschenleben und betreiben gleichzeitig nachhaltige Tourismus- und Wirtschaftspolitik.

In diesem Sinne danke ich Ihnen namens aller Betroffener für ein rasches Handeln mit "Eile ohne Weile".

Ich danke.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung und Staatsratspräsident:

Ich bin der Meinung, dass sich der ganze Staatsrat der Verantwortung bewusst ist und Sie in vielen Punkten Recht haben. Deshalb werden wir dieses Projekt jetzt auch mit dem entsprechenden Verantwortungsbewusstsein vorwärts treiben.

Trotzdem möchte ich hier eine geschichtliche Abfolge des Projektes geben.

Die Plangenehmigung für das Projekt "Strassen- und Bahnverlegung in Zen Hohen Flühen" erfolgte am 18. Oktober 2006. Gegen die Plangenehmigungsverfügung wurde keine Beschwerde erhoben, somit wurde das Projekt am 23. November 2006 rechtskräftig. Dies wurde den Standortgemeinden am 4. Dezember 2006 mittels Schreiben mitgeteilt. Das Plangenehmigungsverfahren wurde am 21. Februar 2007 durch den Verwaltungs- und Rechtsdienst des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt mit der Zustellung der Auflage- und Rodungsdossiers an die Standortgemeinden abgeschlossen.

Hinzu kommt die Verlegung der Swissgas-Leitung. Hierfür ist eine Spezialbewilligung des eidgenössischen Rohrleitungsinspektorats erforderlich.

Während des Winters 2007 wurde das Auflageprojekt "Verlegung der Gasleitung" erarbeitet. Dieses wurde am 16. Mai 2007 öffentlich aufgelegt. Gegen dieses Projekt ging eine Einsprache ein, die inzwischen behandelt und vom Einsprecher im September 2008 zurückgezogen wurde. Die Genehmigung des eidgenössischen Rohrleitungsinspektorats wird für Dezember 2008 erwartet.

Das Ingenieurmandat für die Erarbeitung des Ausführungsprojekts wurde am 1. Februar 2008 im offenen Verfahren ausgeschrieben. Die Vereinbarungen mit dem Kostenteiler zwischen der Matterhorn Gotthard Bahn Infrastruktur AG und dem Kanton Wallis sind im November 2008 unterzeichnet worden.

Betreffend die vorgebrachten Punkte können wir wie folgt antworten:

1. Dringliche Massnahmen

Die Instandstellungs- und Räumungsarbeiten sind bereits aufgenommen worden. Sie beinhalten die Reparatur der beschädigten Steinschlagschutznetze sowie die Räumung von zirka 3'000 Kubikmeter Material. Im Weiteren werden zur Sicherung der Strasse und der geplanten Bauarbeiten zusätzliche Steinschlagschutznetze in der Felswand installiert. Die Felswand wird permanent mittels Extensometern überwacht.

2. Ingenieurmandate

Das Ingenieurmandat für die Erarbeitung der nächsten Phasen (Erarbeitung Bauprojekt, Ausschreibung, Ausführungsprojekt, Ausführung und Inbetriebnahme) steht in der Vergabephase. Man kann also nicht das Mandat vergeben und zwei Tage später mit den Bauarbeiten beginnen. Das braucht eine gewisse Zeit, die mit der Konzeption verbunden ist. Ausführungsprojekt, Ausschreibung, Erarbeitung, Ausführung und Inbetriebnahme – das sind alles verschiedene Etappen, die ihre Zeit beanspruchen. Der Staatsrat wird im November 2008 – in diesem Monat – darüber entscheiden (Vergabe des Mandats). Sofern keine Einsprachen gegen diese Vergabe eingehen, erfolgt der Beginn der Planungsarbeiten im Januar 2009.

3. Programm

Die Ausschreibungen für das erste Los erfolgen im Verlaufe des Sommers 2009. Das ist kaum früher möglich, selbst beim besten Willen nicht. Der Baubeginn ist für Oktober 2009 vorgesehen.

Die Arbeiten zur Verlegung der Gasleitung beginnen im Februar 2009 und werden im Juni 2009 abgeschlossen. Erst wenn die Gasleitung verlegt ist und das Vergabeverfahren abgeschlossen ist, kann mit den eigentlichen Hauptarbeiten zum Projekt Strassen- und Bahnverlegung Zen Hohen Flühen begonnen werden.

Die Verlegung des Rottens kann jedoch nur bei Niedrigwasserstand des Flusses erfolgen. Daher können diese Arbeiten erst ab Oktober/November 2009 begonnen werden. Die Ausführungsarbeiten sind in zwei Losen, wie folgt, geplant:

Los 1

Ausführung ab Oktober 2009 bis Dezember 2010

- Verlegen des links-ufrigen Wanderwegs
- Rodungsarbeiten
- Verschiebung des Rottens
- Pfahlarbeiten für die Galerie
- Bau der Rauheitswand/Kolkschutz und Blockwürfen

Los 2

Ausführung ab März/April 2011 bis Dezember 2013

- Bau der Bahngalerie
- Verlegung der Bahn auf ihr neues Trasse
- Erstellen des Oberbaus der Strasse

- Verlegung des Strassentrassees
- Erstellen des Schutzdammes

4. Finanzielle Mittel

Die dafür notwendigen Finanzmittel sind vom Staatsrat für die Realisierung des Projekts Strassen- und Bahnverlegung im Budget vorgesehen und werden zur Verfügung gestellt.

Die bis heute ausgeführten Massnahmen haben ihre Funktionstüchtigkeit beim Ereignis vom 3. November 2008 unter Beweis gestellt. Obwohl zirka 3'000 Kubikmeter Material ausgebrochen sind, blieb die Strasse unbeschädigt.

Erst mit dem definitiven Projekt wird die optimale Sicherung dieses Strassenabschnitts erreicht werden. Das ist uns auch bewusst.

Wir nehmen in diesem Sinne Ihr Postulat gemäss der vorliegenden Antwort an.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Ce postulat n'est pas contesté.

Je donne à nouveau la parole au député Marcel Mangisch.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO):

Ich bedanke mich namens der Betroffenen für Ihre Ausführungen. Es freut mich natürlich auch, dass wir jetzt gewisse verbindliche Zusagen haben.

Ich bin auch dankbar für alle Massnahmen, die natürlich in der Vergangenheit getroffen worden sind. Aber ich muss vielleicht doch noch eine Präzisierung anbringen.

Es ist uns natürlich immer allen klar gewesen, dass das nicht innert zwei Tagen realisiert werden kann, aber Sie haben selber gesagt, es gibt da gewisse begrenzte Zeiten wo Bauarbeiten ausgeführt werden können vor allem bezüglich einer Verlegung des Rottens. Was einige Zeit in Anspruch genommen hat ist diese Vergabe des Projektleitungsmandats. Es sind immerhin sieben Monate seit der Angebotseröffnung vergangen und inzwischen hatten wir ja wieder einen Felssturz und wie Sie richtig gesagt haben, hatten wir ein Riesenglück, aber es kann ja auch anders kommen. Bisher hatten wir ja nur Glück.

Ich bin jetzt froh wenn diese Vergabe endlich stattfinden kann, denn wenn wir den Projektleiter nicht haben, können wir auch nicht mit dem Detailprogramm weiterfahren. Bezüglich Gasleitung nehme ich auch zur Kenntnis, dass die bereits im Frühjahr 2009 verlegt wird. Die Bewilligung ist ja nämlich doch schon längere Zeit laut meinen Angaben vorhanden. Also sollte das kein Problem mehr sein und ich bin auch froh, dass gewisse Bauetappen zusammengelegt werden können, damit wirklich alles unternommen wird, damit dieser Gefahrenzustand endlich behoben werden kann. Danke.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung und Staatsratspräsident:

Ich möchte dies wirklich nochmals betonen und das mache ich auch im Auftrag des zuständigen Staatsrats. Sie sprechen von Projektleitungsmandat. Das ist eben nicht nur ein Projektleitungsmandat. Das ist viel mehr. Da geht es darum, das Bauprojekt zu machen: die Ausschreibung, das Ausführungsprojekt, die Ausführung und Inbetriebnahme. Das geht über das Projektleitungsmandat hinaus, aber wie Sie zu Recht gesagt haben, ist es jetzt wichtig, dass man dieses Mandat vergibt, damit man vorwärts kommt in der Planungsarbeit und keine weiteren Verzögerungen erhält.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Ce postulat n'est pas combattu non plus par le plenum; il est ainsi transmis pour exécution au Conseil d'Etat.

19. INTERPELLATION URGENTE
du député Jean-Albert Ferrez et cosignataires concernant la gouvernance
de la HES-SO (11.11.2008) (3.163)
DRINGLICHE INTERPELLATION
von Grossrat Jean-Albert Ferrez und Mitunterzeichnenden betreffend
Führung der HES-SO (11.11.2008) (3.163)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Je m'exprime ici au nom de la délégation valaisanne à la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO qui, à l'instar de l'ensemble de la commission interparlementaire, attendait pour ce lundi 10 novembre des explications de la part du comité stratégique de la HES-SO, mais cette séance a été annulée au dernier moment; raison pour laquelle la commission est un petit peu plongée dans le doute.

Le contexte, vous le connaissez tous, et nous admettons volontiers qu'il est compliqué. La HES-SO est la plus grande haute école de Suisse; elle regroupe sept cantons, une vingtaine de sites et des filières dans quasiment tous les domaines HES. Les exigences fédérales en termes de reconnaissance HES ne sont pas simples à remplir. Et pour pimenter le tout, à l'intérieur même des sept cantons de la HES-SO, il y a des voix quelque peu discordantes qui commencent à se faire entendre et à compliquer la tâche des comités stratégiques.

Néanmoins, le Conseil fédéral a autorisé la prolongation de l'exploitation de la HES-SO avec un certain nombre de conditions, auxquelles il devait être répondu dans un rapport à

remettre au Conseil fédéral au 30 novembre. Ce rapport contiendra forcément les grandes lignes de ce que sera la HES-SO à l'avenir. Il est donc extrêmement important que ce document, même s'il n'a pas le poids d'une convention intercantonale, puisse quand même être porté à la connaissance en particulier de la commission interparlementaire de contrôle.

Cet engagement, la présidente des comités stratégiques l'a pris devant la commission lors de sa dernière séance le 29 septembre et puis, comme je vous le disais, la séance a ensuite été annulée.

Alors, nous comprenons que la tâche des comités stratégiques n'est pas facile. Nous comprenons que les comités stratégiques, qui fonctionnent sur le principe de l'unanimité, ne peuvent pas se mettre d'accord du jour au lendemain sur des sujets aussi importants que cela. Nous comprenons que les délibérations du comité stratégique ne puissent pas être étalées sur la place publique à un stade aussi précoce de ses discussions.

Néanmoins, le 30 novembre est bientôt là. Nous savons que le comité stratégique s'est réuni le 23 octobre pour préparer un avant-projet de décision qui devrait être finalisé le 28 novembre. Il nous semblait tout à fait logique d'avoir, entre ces deux dates, une information à la commission interparlementaire.

Les enjeux concernant l'avenir de la HES-SO et en particulier ceux des sites valaisans dans cette haute école de Suisse occidentale sont trop importants pour que l'on puisse simplement fermer les yeux et attendre qu'une solution tombe du ciel.

La commission interparlementaire de contrôle est la courroie de transmission entre cet organisme compliqué qu'est la HES-SO et les Parlements cantonaux. Nous ne voulons pas que cette courroie de transmission soit coupée et nous ne souhaitons en particulier pas que le comité stratégique coupe cette courroie de transmission parce que le risque de revoir chacun des Parlements cantonaux reprendre le leadership et jouer chacun sa carte individuelle est beaucoup trop important.

Pour toutes ces raisons, nous attendons avec impatience les explications et les éclaircissements de notre représentant au comité stratégique.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Il est vrai que depuis deux ans, la question de la gouvernance de la HES-SO se pose et les avis des cantons n'étaient pas unanimes.

Le canton du Valais a toujours été pour une ouverture et une certaine indépendance par rapport à l'école, comme les universités d'ailleurs ont pris leur indépendance par rapport aux cantons.

Comme vient de le dire le député Jean-Albert Ferrez, le 23 octobre ou début novembre, je crois, nous avons eu une séance à FÜRIGEN, où nous avons eu un accord puisque nous devons donner la réponse d'ici au 30 novembre à la Confédération. Le 28 novembre, une conférence de presse sera organisée à Lausanne pour donner les principaux éléments.

Ces principaux éléments sont les suivants:

- tout d'abord, l'intégration des domaines santé-social dans l'ensemble du système. Vous savez qu'aujourd'hui, nous avons deux organisations parallèles et nous en voulons une seule avec trois domaines de base et puis, ensuite, des filières;
- ensuite, une gouvernance politique au niveau supracantonal, ce qui existe déjà, mais nous voulons la maintenir avec un comité stratégique et des décisions prises d'un commun accord. Nous souhaitons avoir un vote à l'unanimité, ce qui pose des problèmes pour trouver des solutions cohérentes;
- nous voulons renforcer l'autonomie des HES-SO. C'est un problème sur lequel nous travaillons. J'ai demandé au directeur de notre école de nous faire, avant la fin de l'année, une proposition: comment, dans les conditions actuelles, nous pouvons donner plus d'autonomie à notre école et comment nous pouvons, à travers des contrats de prestations, résoudre les problèmes à la fois du canton du Valais, pour donner une plus-value cantonale, et ensuite les problèmes intercantonaux avec notre HES-SO;
- nous allons travailler avec des contrats de prestations. Chaque canton fera un contrat de prestations pour son école et puis la direction de la HES-SO devra résoudre avec les directeurs des sites ces contrats de prestations;
- évidemment un contrôle parlementaire étendu aux mandats de prestations. Nous arrivons donc à un système assez valaisan dans le concept;
- un contrôle de gestion unifié et renforcé. Ce contrôle de gestion nous paraît aussi important parce qu'il ne concerne pas seulement les questions quantitatives, mais aussi toutes les questions qualitatives, notamment les domaines. Nous voulons travailler par domaine, avoir des domaines cohérents sur la HES-SO et, ensuite, redescendre dans les sites avec les mêmes domaines et avoir une organisation par domaine;
- nous voulons un statut du personnel harmonisé et non pas unifié. Cela signifie que les conditions de base vont être les mêmes pour l'ensemble de la Suisse occidentale, notamment les conditions d'entrée, l'accès au rôle de professeur, mais on va maintenir le système d'employés cantonaux, indépendants ou pas, la liberté est donnée, mais nous ne voulons pas unifier les questions matérielles. En effet, nous aurions trop de problèmes à résoudre à court terme;
- nous voulons renforcer la conduite académique de la HES-SO avec des responsables de domaine, qui sont déjà plus ou moins nommés suivant l'avancement des travaux dans la HES-SO.

En ce qui nous concerne, comme je l'ai dit tout à l'heure, notre école peut entrer dans l'ensemble de ces conditions, mais je crois que nous devons moderniser la gouvernance y compris cantonale, simplifier nos procédures parce qu'elles sont beaucoup trop compliquées. Nous devons trouver un système rendant un peu plus d'autonomie à notre école, mais qui lui donne quand même des responsabilités plus grandes.

Alors, dans la planification qui est prévue, au 30 novembre 2008, rapport au Conseil fédéral. Le Conseil fédéral prendra position en mars 2009. Dès maintenant, nous allons adapter et faire un avant-projet de convention unique pour mai 2009, le résultat devrait être

fourni au comité stratégique en mai 2009. Une décision gouvernementale en 2009 et puis, ensuite, des procédures parlementaires entre 2009 et 2010 au niveau de chaque Grand Conseil des sept cantons concernés. Entrée en force de cette nouvelle convention en 2011.

Je crois que nous avons trouvé une solution cohérente et nous avons surtout trouvé une solution permettant de maintenir la qualité dans chaque site et qui trouve une stratégie de gouvernance pour l'ensemble des cantons formant la HES-SO.

20. INTERPELLATION URGENTE
des députés Marcel Delasoie (suppl.) (GRL), Franz Ruppen (UDC/SVP),
Felix Ruppen (CVPO) et cosignataire concernant l'impôt sur la fortune –
estimation des titres non cotés (11.11.2008) (1.281)

DRINGLICHE INTERPELLATION
der Grossräte Marcel Delasoie (Suppl.) (GRL), Franz Ruppen
(UDC/SVP), Felix Ruppen (CVPO) und Mitunterzeichner betreffend
Vermögenssteuer – Bewertung von Wertpapieren ohne Kurswert
(11.11.2008) (1.281)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

Monsieur le chef du Département des finances, je vous cède immédiatement la parole.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Les préoccupations des députés Marcel Delasoie (suppl.), Franz Ruppen et Felix Ruppen sont tout à fait légitimes puisqu'elles ont fait l'objet pas plus tard qu'hier d'une appréciation et d'une discussion au sein du comité de la conférence des directeurs des finances, dont je fais partie, et séance à laquelle j'ai assisté hier. J'avais donc pu faire le point de la situation avant cette discussion et je vous donne ici le fruit des réflexions valaisannes sur cette nouvelle directive.

L'estimation des titres non cotés est réglée par des instructions de la conférence suisse des impôts. Les instructions actuelles datent de 2005 et font l'objet de quelques adaptations. C'est la circulaire n° 28 qui met à jour ces adaptations. Ces instructions ont pour objectif une estimation uniforme dans l'ensemble des cantons des titres non cotés. Elles contribuent, ce faisant, à l'harmonisation intercantonale de la base de calcul de l'impôt sur la fortune. Pour nous, les Valaisans, notamment, il est très important d'avoir une base intercantonale uniforme en ce qui concerne le calcul de l'impôt sur la fortune. Pourquoi? Parce que c'est un indice qui rentre dans les calculs de la péréquation financière. On a donc avantage à avoir la même méthode de calcul dans tous les cantons; c'est une question d'équité. Et vous verrez pourquoi cela ne joue pas aujourd'hui.

Les adaptations apportées à l'ancienne instruction sont peu importantes et les modifications ne devraient avoir que des incidences très mineures sur la valeur fiscale des titres non cotés dans les cantons, dont le Valais, qui appliquent les règles standards recommandées par la Confédération. Actuellement, le Valais applique un taux de capitalisation de 6%. En revanche, l'application de cette nouvelle directive et instruction impliquera une augmentation de la valeur fiscale des sociétés non cotées dans les cantons, essentiellement alémaniques, qui prennent actuellement en considération des taux de capitalisation élevés (10% et supérieurs à 10%). Vous voyez la différence: il y a des cantons qui sous-estiment la valeur de leurs titres et le canton du Valais, comme la majeure partie des cantons suisses, ont un taux de capitalisation de 6% qui nous paraît raisonnable.

L'application de la circulaire n° 28 n'entraînera ainsi pas d'augmentation significative de la fortune fiscale pour les propriétaires d'entreprise valaisans. En revanche, l'assiette fiscale, sur laquelle est prélevé l'impôt sur la fortune, augmentera dans plusieurs autres cantons (chez nous, stabilisation, mais augmentation dans plusieurs autres cantons: Thurgovie, etc., en général des cantons plus développés au niveau industriel que le canton du Valais). Le canton du Valais pourrait indirectement en bénéficier bien sûr dans le cadre du calcul de la péréquation financière fédérale.

Sur la base de ces considérations, le canton du Valais n'est bien sûr pas prêt à suspendre l'entrée en vigueur de cette nouvelle circulaire, parce qu'on voit que l'effet est surtout ailleurs et plutôt en notre faveur. Une position similaire a été prise par le comité de la conférence suisse des impôts.

Hier, nous avons pris la même décision au niveau de la conférence des directeurs des finances, mais ici avec une exception, et c'est cette exception certainement qui vous intéresse, parce qu'il y a un point qui est contesté, de la prise en considération de la valeur substantielle lorsque la société n'a pas de rendement. Actuellement, jusqu'à aujourd'hui, on faisait deux fois la valeur de rendement, une fois la valeur substantielle divisées par trois et la nouvelle circulaire dit: une fois la valeur de rendement, une fois la valeur substantielle divisées par deux et, au cas où il n'y aurait pas de valeur de rendement, c'est-à-dire où l'entreprise est déficitaire, on prend le minimum: la valeur substantielle. Et ça bien sûr, ça peut poser des problèmes non seulement ailleurs, mais aussi chez nous puisque, à ce moment-là, on augmente la valeur fiscale de l'entreprise. On a soumis cet aspect-là à un nouvel examen au niveau fédéral, parce que l'on ne peut pas prendre des décisions tout seul et cette directive réexaminée n'entrera en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 2011. Donc, on va la remettre sur le tapis et la retravailler.

Pour le surplus, nous tenons à relever la proposition faite dans le cadre de l'examen en cours de la modification fiscale d'imposer à 60% la valeur des participations qualifiées pour l'impôt sur la fortune.

Et là vous savez très bien, Messieurs les députés et intervenants, que, ce faisant, l'imposition des propriétaires de société pourrait même prochainement encore baisser.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons ainsi fini avec les urgences et, pile à l'heure, nous pouvons aborder le dernier objet à l'ordre du jour de cette session.

21. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Question 7

du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Carole Furrer, concernant: la fin du DEWS?

TEXTE DEPOSE

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

La députée (suppl.) Carole Furrer me donne l'occasion ici d'aborder la question de la nouvelle structure de promotion exogène des cantons de la conférence des directeurs de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), soit effectivement des cantons de Suisse romande et de Berne, et je l'en remercie.

La contradiction qu'aurait pu y voir l'intervenante n'est, en effet, qu'apparente. La nouvelle structure de promotion intercantonale devra être opérationnelle au 1^{er} janvier 2010. Il n'y a donc pas de chevauchement financier.

De même et sur le fond, il faut souligner l'ambition et l'intérêt d'une telle structure de promotion commune aux cantons de la Suisse occidentale. Une action commune permettrait des synergies entre une promotion exogène aujourd'hui morcelée sur cet espace géographique entre trois structures:

- le DEWS qui réunit les cantons de Neuchâtel, Jura, Vaud et Valais,
- la collaboration Genève-Fribourg en la matière et
- l'action du canton de Berne.

Une telle collaboration s'inscrit également dans la volonté de nos cantons de Suisse occidentale de participer en tant que région forte à l'action de promotion économique de la Suisse à l'étranger que la Confédération veut confier à l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC).

Il convient aussi de préciser qu'un tel regroupement ne va pas de soi et implique un travail de mise e

Frage 5

von Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO) betreffend Englisch auf der Primarschulstufe

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Le député (suppl.) René Loretan nous questionne sur l'introduction de l'anglais à l'école primaire.

L'introduction de cette langue devrait être faite en 2013 pour l'ensemble des cantons, en tout cas pour le canton du Valais.

Pour la partie du Haut-Valais, nous travaillons avec six cantons (BL, BS, BE, FR, SO et VS). Deux conditions sont indispensables:

1. que ce dossier soit terminé et accepté par les conseillers d'Etat. La phase de cette consultation et de ces décisions se fera d'ici à la fin de l'année puisque je devrai recevoir, dans les semaines qui viennent, un dossier qui n'est peut-être pas définitif, mais qui va nous donner les bases du concept sur Passepartout, c'est-à-dire l'introduction de l'anglais à l'école. Ce dossier sera ensuite discuté, dès le début de l'année 2009 et durant l'année 2009, avec les associations professionnelles;
2. les plans d'études: "Deutschschweizer-Lehrplan" et "Plan d'études romand". Les deux sont en consultation actuellement. Il s'agit de coordonner ces plans d'études avec l'introduction de l'anglais notamment en cinquième année de l'école primaire. Ces dossiers sont discutés avec les enseignants puisque ceux-ci sont partie prenante des plans d'études. Nous avons, je crois, une cinquantaine d'enseignants qui font partie de ces dossiers sur les plans d'études.

Il n'est donc pas correct, pas juste de dire – c'est mon appréciation – que les enseignants ne sont pas informés. C'est vrai qu'ils n'ont pas la décision finale puisqu'elle n'est pas prise. Par contre, l'information est faite. D'ailleurs, ce matin a lieu une séance avec l'OLLO et LVO pour discuter notamment de l'introduction de l'anglais à l'école.

Dans la planification, nous prévoyons donc une décision du Conseil d'Etat pour la fin de l'année 2009 et, ensuite, un plan en 2009 pour la formation des enseignants pour le concept que nous mettrons en place.

La décision sera communiquée durant le printemps 2009 à l'ensemble de nos partenaires.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous passons au DTEE et c'est le remplaçant de M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet qui répond.

Question 1

de la députation du district d'Entremont, par le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), concernant les travaux de correction de la route du Grand-St-Bernard

TEXTE DEPOSE

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Les projets de correction de la route du Grand-St-Bernard en amont d'Orsières, acceptés par le Grand Conseil le 9 février 2000, concernent, d'une part, le tronçon Creuse – Fontaine-Dessous, dont la correction est devisée à 32 millions de francs, et, d'autre part, la déviation de Liddes, devisée à 43 millions de francs.

Sur le tronçon Creuse – Fontaine-Dessous, un octroi de contribution fédérale pour des travaux urgents a permis d'entreprendre, entre 2006 et 2008, la construction du pont de Laty ainsi que des travaux d'élargissement de la chaussée et de canalisations.

Les travaux planifiés pour la période 2009-2011 sont la réfection complète de la chaussée entre le virage dit "de la carrière" et le torrent de Pont Sec, travaux qui ont été adjugés en novembre 2008. La réalisation du viaduc et de la tranchée couverte de Pont Sec est, pour sa part, planifiée entre 2010 et 2014.

Suite au préavis négatif de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage, le projet de déviation de Liddes fait l'objet d'une refonte complète et sa nouvelle mise à l'enquête interviendra au plus tard en 2010.

Par ailleurs, les travaux de renforcement des piliers de la galerie d'accès au tunnel se poursuivent par étapes.

A terme, l'avenir de l'actuelle route principale suisse du Grand-St-Bernard sera fixé dans le cadre de la décision fédérale concernant les nouveaux réseaux routiers, attendue pour 2010. Cet axe routier devrait être élevé au rang de route nationale et repris par la Confédération.

Dans cette attente, le canton a décidé de ne pas rester inactif et de poursuivre les travaux planifiés.

Pour la suite, le Conseil d'Etat interviendra, avec force si nécessaire, en faveur de l'amélioration rapide de cet axe international.

Frage 6

**der Grossräte Hans-Ulrich Weger (CVPO) und Martin Bittel (Suppl.) (CVPO)
betreffend "Zen Hohen Flühen" – wann geht's endlich los?**

HINTERLEGTER TEXT:

Le président:

En ce qui concerne cette question, vous avez entendu la réponse tout à l'heure lors du développement de l'interpellation urgente 5.115.

Nous pouvons ainsi poursuivre.

Frage 12

**von Grossrätin Graziella Walker Salzmänn (CSPO) betreffend
Gefahrenkartierung**

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung und Staatsratspräsident:

Am 1. Januar 2008 ist das Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007 und dessen Verordnung vom 5. Dezember 2007 in Kraft getreten. Diese beiden gesetzgeberischen Erlasse regeln das Verfahren, welches die Gemeinden für die öffentliche Auflage und die

Genehmigung der Gefahrenzonenpläne zu befolgen haben. Diese Erlasse enthalten ebenfalls Hinweise auf Vorschriften, welche die Eigentumsbeschränkungen und die baulichen Anforderungen festlegen.

Mit dem Inkrafttreten dieser beiden gesetzgeberischen Erlasse wurde das Reglement vom 8. März 2006 aufgehoben.

Die Gefahrenzonenpläne werden auf der Basis der Gefahrenkarten erarbeitet. Letztere stellen technische Dokumente dar, welche nicht mit den Gefahrenzonenplänen zu verwechseln sind.

Auf diesen Grundlagen war die Gemeinde Evolène die erste, die dieses Verfahren im Laufe des Sommers 2008 einleitete. Gestützt auf diese Erfahrungen erarbeitet das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt derzeit eine Richtlinie, welche sämtliche technischen und juristischen Einzelheiten regelt. Diese Richtlinie soll den Gemeinden als Wegleitung dienen und tritt im Jahr 2009 in Kraft.

Frage 13

von Grossrätin Liliane Brigger (CSPO) betreffend Sicherheit und Rettungswesen im Stägjitschuggentunnel

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung und Staatsratspräsident:

In der Tat freut es mich jetzt diese Frage zu beantworten. Ich hätte es allerdings vorgezogen, diese Frage Frau Grossrätin Liliane Brigger anlässlich des Aperos, das heute stattfindet, direkt im Tunnel zu beantworten. Dann hätten wir einen gemütlichen Morgen verbringen können. Ich nehme trotzdem die Gelegenheit wahr, diese Frage zu beantworten.

Der Tunnel Stägjitschuggen wird am heutigen 14. November – wie gesagt – dem Verkehr übergeben.

Am 27. Oktober 2008 fand eine Feuerwehübung statt, welche durch das kantonale Amt für Feuerwesen organisiert und durchgeführt wurde.

An dieser Übung beteiligten sich die Stützpunktfeuerwehr Visp sowie die Feuerwehren von Stalden, St. Niklaus und Grächen. Weiter war auch die Sanität Oberwallis an der Übung anwesend.

Auf den Einsatz der Air Zermatt wurde aus Sicherheitsgründen verzichtet, weil die Übung in der Dunkelheit, d.h. ab 18.30 Uhr stattgefunden hat.

Ziel der Übung war es, neben der Schulung der Einsatzkräfte vor allem die sicherheitsrelevanten Installationen (z.B. Signalisierung, Ventilation, Übermittlung) im Tunnel zu testen.

Im Weiteren wurde der Tunnel mit allen Sicherheitseinrichtungen der ganzen Einheit der Kantonspolizei vorgestellt.

Question 2

**du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant les drogues:
quelle campagne avec l'argent des contribuables?**

TEXTE DEPOSE

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je m'exprime ici au nom de mon collègue Thomas Burgener, chef du DSSE, mais également au nom du Gouvernement.

Comme vous le savez, dans sa politique en matière de toxicomanie, le Conseil d'Etat s'appuie, depuis de longues années, notamment sur la Commission cantonale consultative de lutte contre les toxicomanies (Cocatox), qui est notre organe de réflexion, ainsi que sur la Ligue valaisanne contre la toxicomanie, qui est en quelque sorte notre bras opérationnel.

En Valais, la politique des quatre piliers (thérapie, prévention, réduction des risques et répression), soutenue par la Confédération, a toujours été mise en œuvre de façon très pragmatique. Les options concernant notamment l'ouverture de locaux d'injection, voire la prescription médicale d'héroïne sous contrôle médical n'ont jamais été retenues dans le canton pour de multiples raisons. Elles ne seront toujours pas d'actualité demain lors de l'application de la révision partielle de la loi sur les stupéfiants, telle qu'adoptée par les Chambres fédérales le 20 mars 2008. Cette révision ne fait qu'ancrer dans la loi une pratique éprouvée depuis plus de dix ans. Elle ne modifie en rien le statut du cannabis en renonçant à sa dépénalisation, tout en renforçant la protection de la jeunesse. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une initiative sur le chanvre a été lancée. La LVT s'est clairement opposée dès son dépôt, sans qu'il lui soit reproché de communiquer massivement sa position, probablement, Monsieur le député, parce qu'elle allait également dans votre sens, qui est aussi le mien.

Pour ce qui est du "soutien" du secrétaire général de la LVT à la révision de la loi sur les stupéfiants, le Conseil d'Etat constate que le secrétaire général n'a fait que transmettre la position du comité de la LVT en la matière. En effet, le comité de la LVT s'est prononcé, à l'unanimité, contre l'initiative sur le chanvre et pour la révision partielle de la LStup. Cette position s'inscrit d'ailleurs dans le sens du texte approuvé par les Chambres fédérales en mars 2008 et n'entraîne aucun changement significatif des engagements de tous les acteurs valaisans de la lutte contre les toxicomanies. En Valais, la révision de la LStup est soutenue par tous les partis, à l'exception de l'UDC. Au niveau national, tous les partis soutiennent le projet de révision, à l'exception de l'UDF et de l'UDC.

Signalons encore l'appui unanime de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales, de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé et des chefs des Départements de la santé des cantons de Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Jura et du Valais.

La position de la LVT n'a donc rien d'extraordinaire. Elle correspond à celle des autorités sanitaires et de tous les professionnels du canton.

Question 3

du groupe PS/AdG, par le député (suppl.) Florian Chappot, concernant la politique des quatre piliers, quel bilan pour le Valais?

TEXTE DEPOSE

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Monsieur le député (suppl.) Florian Chappot, je pense que la réponse que vous avez entendue tout à l'heure à la question du député Jean-Luc Addor devrait vous suffire, mais en fait, pour répondre à votre question, cela mériterait de prendre beaucoup plus de temps que simplement l'Heure des questions où l'on doit être très bref.

Mais, d'une manière générale, le bilan que l'on peut tirer en tout cas aujourd'hui de l'application dans le canton du Valais de la politique des quatre piliers, qui est en vigueur officiellement depuis 1997, est un bilan positif puisque, dans un premier temps, celle-ci a mis l'accent sur la thérapie, la prévention et la répression. La réduction des risques a été introduite suite à un temps d'observation, une sérieuse identification des besoins et de nombreuses discussions au sein de la Commission consultative de lutte contre les toxicomanies.

En Valais, la politique des quatre piliers se pratique de manière harmonieuse et l'articulation de la collaboration entre milieux de la thérapie et de la prévention n'a jamais posé de problème, tant leur complémentarité est évidente. La communication et le travail avec les milieux de la répression font des envieux au-delà de nos frontières valaisannes. Plutôt que de se tirer dans les jambes, tous les acteurs du réseau travaillent dans une constante recherche d'amélioration et d'efficacité, tout en respectant la mission spécifique de chacun des intervenants.

Question 8

de la députation du district d'Entremont, par le député Pascal Moulin, concernant les médecins de garde en Entremont, quelle organisation future?

TEXTE DEPOSE

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

La question de l'organisation du service médical de garde par les médecins de proximité et la pénurie annoncée en Suisse et non seulement en Valais de ces médecins surtout dans les régions décentralisées a déjà été examinée à plusieurs reprises ces dernières années par le Parlement qui a renforcé le cadre légal, notamment dans la loi sur les établissements et les institutions sanitaires et également dans la nouvelle loi sur la santé.

En la matière, plusieurs points ont nécessité des renforts:

- tout d'abord, la possibilité de subventionner, dans le cadre du Réseau Santé Valais, un service médical de garde dans les hôpitaux avec la collaboration de la Société médicale du Valais et des médecins de proximité;

- ensuite, un renforcement de l'obligation faite à certains professionnels de la santé d'assurer un service de garde;
- enfin, la création d'une commission cantonale de coordination pour le service de garde et la possibilité de subventionner, à titre subsidiaire, de manière temporaire ou permanente, le service médical de garde.

Sans attendre l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi sur la santé, en 2009, si la loi est acceptée par le peuple le 30 novembre prochain, un nouveau concept de service médical de garde a été mis sur pied par la Société médicale du Valais comprenant une nouvelle définition des régions desservies et l'intervention de médecins régulateurs basés à la centrale 144 permettant un meilleur tri et donc une gestion plus rationnelle des appels urgents.

Pendant une phase transitoire, des aménagements particuliers doivent encore être effectués dans certaines régions comme l'Entremont ou d'autres notamment pendant la saison touristique d'hiver.

En Entremont, des solutions sont étudiées à court terme pour soulager les deux seuls médecins tenus aujourd'hui d'assurer la garde. Comme par le passé, pour le court terme, la situation pourra certainement être résolue en grande partie, il faut le souligner, grâce à la bonne volonté et à l'engagement des médecins de proximité. Mais, cette situation n'est plus tenable et les partenaires (Société médicale du Valais, responsable médical du 144 et le Réseau Santé Valais) s'activent actuellement pour trouver des solutions durables qui passeront peut-être, comme dans la région de Verbier, par une collaboration et une participation des communes concernées.

La Société médicale du Valais, par son président, M. le député Marc-Henri Gauchat, peut également donner des renseignements plus détaillés pour la région d'Entremont.

Pour sa part, le Département de la santé a consacré une participation financière importante pour soutenir le projet pilote de régulation médicale (un million de francs à ce jour). Si la loi sur la santé est acceptée en votation populaire du 30 novembre prochain, il pourra également mieux soutenir le renforcement de la garde dans les régions sous de nouvelles formes actuellement à l'étude, par exemple, sous la forme de "maisons de garde".

Question 4

**de la députée Marylène Volpi Fournier et cosignataire concernant
l'aéroport/l'aérodrome de Sion**

(en collaboration avec le DET)

TEXTE DEPOSE

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Cette question touche essentiellement les problèmes économiques; c'est la raison pour laquelle c'est mon collègue, le président du Gouvernement, qui y répond.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Il est vrai qu'en 2006, le Conseil d'Etat avait accepté le postulat 4.032 dans le sens où il examinerait l'opportunité de constituer un groupe de travail pour traiter cette question. Nous n'avons pas formalisé un groupe de travail, mais il y a des personnes à l'interne de l'Administration qui s'occupent de ce dossier dans son contexte large.

Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat, le Grand Conseil et la ville de Sion ont concentré leurs efforts sur le nouveau plan sectoriel militaire en demandant notamment que la procédure d'adoption de ce plan soit suspendue pour ce qui est de la base aérienne de Sion, suspension obtenue. Nous avons aussi déposé toute une série de demandes auprès de la Confédération; elles sont toujours à l'examen. Mon collègue, le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, répondra à cet aspect dans la réponse à la question 10.

L'éventualité d'une participation de privés à la gestion de l'aéroport a également été discutée, notamment dans le cadre de Sion Expo, dans la mesure où ceux-ci seraient en mesure d'amener de nouveaux flux de trafic.

Suite à la rencontre du 13 octobre 2008 avec M. le conseiller fédéral Samuel Schmid, que je profite de l'occasion pour remercier de tout son travail, le Département de l'économie et du territoire, mon département, et le Département des finances, des institutions et de la sécurité, en collaboration avec la ville de Sion, ont estimé qu'il était devenu nécessaire, dans le contexte actuel, de procéder à une étude globale pour préciser l'ensemble des implications de l'aéroport militaire et civil de Sion, en tenant non seulement compte des retombées financières de l'aérodrome, mais également des conséquences des nuisances, en particulier de la moins-value des terrains touchés par le cadastre du bruit.

Comme vous le savez, des études ont déjà été réalisées par le passé, mais nous aimerions maintenant aller plus loin dans le contexte actuel, afin que nous puissions faire une appréciation politique plus complète concernant le futur de cet aéroport de Sion.

D'ailleurs, des discussions sont en cours à cet effet dans nos deux départements et à la ville de Sion pour attribuer les mandats utiles.

Question 9

du député Pascal Bridy (PDCC), concernant via securia

TEXTE DEPOSE

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Le député Pascal Bridy constate avec plaisir, et nous aussi, que le Valais, depuis 2004, se situe au niveau de la statistique des morts et blessés sur la route parmi les meilleurs, pour ne pas dire le meilleur, et cela est très réjouissant.

Les propositions actuellement soumises auprès des cantons et des associations actives dans le domaine de la sécurité routière par le DETEC, qui sont réunies dans un document qui porte le titre de "via securia", feront donc l'objet d'un examen approfondi.

Le Conseil d'Etat est chaque fois très attentif, avant tout lorsque l'on nous propose de nouvelles mesures, à l'applicabilité de ces mesures et à des mesures réalistes, conformes surtout avec le bon sens et qui n'ont pas des effets disproportionnés.

Nous ne sommes pas encore informés vraiment du détail des mesures proposées, ni de leur évolution, mais nous maintenons notre politique appliquée jusqu'à aujourd'hui, et bien sûr cela se fait en parfaite concordance avec la stratégie développée par notre police cantonale.

Question 10

du groupe GRL, par le député (suppl.) Olivier Delaloye, concernant l'aéroport militaire de Sion et son cadastre du bruit, où en sommes-nous?

TEXTE DEPOSE

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Suite à la rencontre, Monsieur le député (suppl.) Olivier Delaloye, du 13 octobre 2008 – vous remarquerez que l'on appelle cela "rencontre" et non pas "table ronde" –, la Confédération a invité les cantons concernés à se déterminer uniquement sur la planification des vols 2009 pour la saison estivale. Pour Sion, le Département fédéral de la défense avait envisagé trois hypothèses: fermeture totale en juillet et août – quand on dit "fermeture totale", c'est pas de vol en juillet et août – et deux autres variantes: une variante prévoyant des vols en juillet et l'autre variante des vols en août, en alternance avec Meiringen.

Dans sa séance du 5 novembre 2008, le Conseil d'Etat a confirmé sa position, qui a toujours été la même et qui a été respectée jusqu'à aujourd'hui, et qui est aussi celle du Parlement valaisan et de la ville de Sion, dans ce sens que nous demandons le respect absolu de la pause estivale pour les mois de juillet et août.

Il ne faut pas confondre la question de la planification annuelle des vols 2009 avec l'examen du concept de stationnement des forces aériennes sur l'ensemble du territoire suisse, autrement dit sur le nombre de bases aériennes en exploitation et opérationnelles. Aujourd'hui, vous le savez, seules trois bases aériennes sont en exploitation: il s'agit de Payerne, Meiringen et Sion.

Lors de la rencontre du 13 octobre 2008, le Département de la défense nous a simplement présenté trois variantes possibles:

- la première, celle que l'on connaît aujourd'hui: Sion, Payerne et Meiringen;
- la deuxième avec quatre bases aériennes: on y intègre Emmen;
- la troisième avec cinq bases aériennes: en y intégrant Emmen et Dübendorf.

Le département a également envisagé un stationnement à l'étranger.

Au printemps 2009, le Département fédéral de la défense informera les cantons sur les résultats des études, des analyses et des évaluations qui sont en train d'être menées concernant ces différentes variantes, et ces évaluations sont menées par le DDPS.

Mais, nous n'allons pas rester les bras croisés et, en plein accord d'ailleurs et en collaboration avec la ville de Sion, nous sommes en train d'examiner les différentes variantes étudiées par l'armée et d'en mesurer les conséquences du point de vue économique, environnemental, de la santé publique et de l'aménagement du territoire. Sur cette base, il nous appartiendra à toutes et à tous de prendre les décisions politiques qui s'imposent.

Pour ce qui est du cadastre du bruit, la procédure est actuellement suspendue dans l'attente des résultats de la Berne fédérale.

Il faut savoir aussi que nous discutons bien sûr en étroite collaboration avec la ville de Sion. D'ailleurs, les mandats qui devront être donnés dans ce sens-là le seront d'un commun accord.

Frage 11

**der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend Pensionskassen:
zwei Prozentzahlen genügen uns!**

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Alors, puisque deux pourcentages suffisent et que je les ai déjà donnés, il y a quelques jours, Monsieur le député German Eyer, et vous savez que je les ai donnés à toutes les sessions, ces pourcentages, il y a chaque fois eu des questions, avec une évolution, malheureusement, négative, mais c'est très volontiers que je réponds à votre question... pour autant que je retrouve le texte..., mais je crois que ces pourcentages, je les connais quasiment par-cœur: il s'agit de 61% pour la CPPEV et de 59,5% pour la CRPE, soit une baisse de 14,4 points pour la CPPEV depuis le 1^{er} janvier de cette année et une baisse de 12,5 points par rapport à la situation au 31 décembre 2007 pour la CRPE.

Les commentaires, je ne vais pas les refaire; je les ai faits lors de la discussion d'entrée en matière sur le budget.

Vous savez que, très prochainement, ces caisses de pension feront l'objet d'une communication, d'une décision pour avancer dans le processus de fusion, et là vous serez également informés comme députés et comme citoyens.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons ainsi terminé l'ordre du jour et ainsi la session de novembre.

J'aimerais, Mesdames et Messieurs les députés, juste vous rendre attentifs au fait que les interventions qui seront déposées à partir de maintenant auront beaucoup de peine à être développées, voire traitées durant cette législature. Cela dit uniquement pour votre information; bien sûr, vous pourrez toujours les déposer.

Voilà, il est 11 h 30, nous avons un petit peu d'avance sur le programme. Je suis très satisfait de vous offrir non pas l'apéro, mais un moment pour prendre l'apéro!

Je vous remercie de votre collaboration, de votre travail et vous donne rendez-vous au mois de décembre pour une aussi grande session! Merci.

La session ordinaire de novembre 2008 est officiellement close à 11 h 30.

LOI
sur le tourisme(deuxième lecture) *séance du 31 octobre 2008*

GESETZ
über den Tourismus (zweite Lesung) *Sitzung vom 31. Oktober 2008*

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Président de la commission : *Jean-Albert Ferrez*
Rapporteur : *Pierre-Olivier Bourban*

<p style="text-align: center;">Chapitre 4 (Finances), nouvel article</p> <p style="text-align: center;"><u><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></u></p> <p>Titre: Les sources de financement</p> <p>Il est prélevé les taxes et impôts suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">- taxe touristique sur l'hébergement,- taxe de promotion touristique,- impôt d'incitation sur les résidences secondaires. <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">4. Kapitel (Finanzen), neuer Artikel</p> <p style="text-align: center;"><u><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></u></p> <p>Titel: Finanzierungsquellen</p> <p>Es werden folgende Steuern und Abgaben erhoben:</p> <ul style="list-style-type: none">- Abgabe auf die touristische Beherbergung,- Tourismusförderungstaxe,- Lenkungsabgabe auf Zweitwohnungen. <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
--	--

Article 16	Artikel 16
<p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>¹...est perçu auprès de tous les propriétaires de logements surfaces utiles...</p> <p>²Le potentiel d'utilisation de la surface utile du logement, en fonction...</p> <p>Retirée en faveur de la nouvelle formulation de la commission (synchronisation avec le texte allemand) :</p> <p>¹...est perçu auprès de tous les propriétaires de structures d'hébergement.</p> <p>²Le potentiel d'utilisation de la structures d'hébergement, en fonction...</p> <p>Décision de la commission : acceptée avec nouvelle formulation</p> <p>Remarque : la commission de rédaction est chargée de répercuter ce changement dans le reste du texte si nécessaire</p>	<p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>¹... von allen Eigentümern von Wohnstrukturen nutzbaren Flächen...</p> <p>²Das Beherbergungspotential der nutzbaren Fläche von Wohnstrukturen nach Massgabe...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>Chapitre 4 section 1: titre</p>	<p>4. Kapitel 1. Abschnitt: Titel</p>
<p><i>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet Terretaz</i></p> <p>Taxe de promotion touristique</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p><i>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet Terretaz</i></p> <p>Tourismusförderungstaxe</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 16</p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet Terret-taz</u></p> <p>¹Une taxe cantonale de promotion touristique est perçue sur l'ensemble du territoire cantonal sur le chiffre d'affaires de toute personne physique ou morale en proportion de sa dépendance au tourisme et de son type d'activité commerciale.</p> <p>²Elle est prélevée par les communes qui en définissent les critères de pondération ou, sur délégation de compétences, aux régions touristiques.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 16</p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet Terrettaz</u></p> <p>¹Auf dem gesamten Kantonsgebiet wird eine kantonale Tourismusförderungstaxe auf dem Umsatz aller natürlichen oder juristischen Personen nach Massgabe ihrer Tourismusabhängigkeit und der Art ihrer Geschäftstätigkeit erhoben.</p> <p>²Sie wird von den Gemeinden erhoben, welche die Gewichtungskriterien festlegen. Die Kompetenz zur Erhebung kann an die Tourismusregionen delegiert werden.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 16 alinéa 3 (nouveau)</p> <p><u>Proposition du député (suppl.) Patrick Bérod et cosignataires</u></p> <p>Le montant de la taxe doit correspondre au besoin touristique régional et ne peut être confiscatoire.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p> <p style="text-align: center;">Article 16 alinéa 3 (nouveau)</p> <p><u>Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey</u></p> <p>Le montant de la taxe doit correspondre au besoin touristique local et ne peut être confiscatoire.</p> <p>retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 16 Absatz 3 (neu)</p> <p><u>Vorschlag von Grossrat (Suppl.) Patrick Bérod und Mitunterzeichnenden</u></p> <p>Die Höhe der Abgabe muss den regionalen Tourismusbedürfnissen entsprechen und darf nicht konfiskatorisch sein.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p> <p style="text-align: center;">Artikel 16 Absatz 3 (neu)</p> <p><u>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</u></p> <p>Die Höhe der Abgabe muss den lokalen Tourismusbedürfnissen entsprechen und darf nicht konfiskatorisch sein.</p> <p>zurückgezogen</p>

<p style="text-align: center;">Art. 16 (nouveau)</p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par le député German Eyer</u></p> <p>Toutes les installations utiles au tourisme paient un impôt touristique sur la valeur fiscale de leurs installations.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 16 (neu)</p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer</u></p> <p>Alle dem Tourismus dienenden Anlagen bezahlen auf den Steuerwert ihrer Anlagen eine Tourismussteuer.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Art. 16 à 20</p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par le député (suppl.) Stefan Andenmatten</u></p> <p>Supprimer et reprendre la section complète conformément à la 1^{ère} lecture, soit les art. 16 à 22 de la 1^{ère} lecture</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 16 bis 20</p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Stefan Andenmatten</u></p> <p>Streichen und Wiederaufnahme des gesamten Abschnitts gemäss 1. Lesung d.h. Art. 16 bis 22 aus 1. Lesung</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Chapitre 4 section 2 : titre</p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet Terrettaz</u></p> <p>Taxe au m² sur les résidences secondaires</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">4. Kapitel 2. Abschnitt: Titel</p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet Terrettaz</u></p> <p>Flächenabhängige Zweitwohnungstaxe</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

Article 17 Principe

Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet Terret-taz

¹Une taxe au m² est prélevée sur toute résidence secondaire du canton suivant des critères de pondération en fonction de la région où elle se trouve.

²La taxe est prélevée par les communes en fonction de la valeur déclarée de l'assurance incendie du bâtiment taxé.

Décision de la commission : refusée

Art. 17

Proposition du groupe SPO, par le député German Eyer

Supprimer sans le remplacer

Décision de la commission : refusée

Article 17 alinéa 1

Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor

La taxe est perçue auprès des ~~tous les~~ propriétaires: ...

Décision de la commission : acceptée

Artikel 17 Grundsatz

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet Terrettaz

¹Auf sämtlichen Zweitwohnungen im Kanton wird eine flächenabhängige Taxe erhoben, die je nach Standortregion gewichtet wird.

²Die Taxe wird von den Gemeinden nach Massgabe des deklarierten Feuerversicherungswerts des betreffenden Gebäudes erhoben.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 17

Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer

Ersatzlos streichen

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 17 Absatz 1

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor

Die Abgabe wird bei ~~allen den~~ Eigentümern erhoben für die:

Beschluss der Kommission: angenommen

Article 17 alinéa 1 lettre a

Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor

a) de lieux d'hébergement avec prestations hôtelières, ~~comme des soit les hôtels, des et les appartôtels, des résidences de tourisme et des emplacements de camping, des cabanes servant de refuge, des logements de groupe et des auberges de jeunesse;~~

Décision de la commission : refusée

Article 17 alinéa 1 lettre b

Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor

b) de résidences secondaires ~~ou de toute autre forme d'hébergement~~ dont ~~l'habitant le propriétaire~~ n'a pas son domicile fiscal dans la commune ~~ou qui n'est pas utilisé comme résidence principale par le propriétaire.~~

Décision de la commission : refusée

Article 17 alinéa 3 (nouveau)

Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor

Seules les bâtisses sises à l'intérieur de la zone des constructions sont assujetties.

Décision de la commission : refusée sous cette forme, cf. art. 18

Artikel 17 Absatz 1 Buchstabe a

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor

a) Beherbergung mit hotelmässigen Leistungen ~~wie d.h. Hotels, und Apparthotels, Tourismusresidenzen, Campingplätze, Schutzhütten, Gruppenunterkünfte sowie Jugendherbergen;~~

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 17 Absatz 1 Buchstabe b

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor

b) Zweitwohnungen ~~und alle anderen Formen der Beherbergung,~~ sofern ~~der Bewohner der Eigentümer~~ seinen Steuersitz nicht in der gleichen Gemeinde hat, ~~oder wenn die Wohnung nicht als Erstwohnung benutzt wird.~~

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 17 Absatz 3 (neu)

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor

Nur Bauten, die sich innerhalb der Bauzone befinden, unterliegen der Abgabe.

Beschluss der Kommission: in dieser Form abgelehnt, s. Art. 18

<p style="text-align: center;">Article 18 Exonérations</p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u></p> <p>Sont exonérées de la taxe au m² :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. tous les gîtes ou mayens qui ne sont pas atteignables toute l'année et ne sont pas utilisées à des fins touristiques 2. toutes les résidences secondaires dont la valeur d'assurance incendie est inférieure à Frs. 300'000.- <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Befreiungen</p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet Terrettaz</u></p> <p>Von der flächenabhängigen Taxe befreit sind:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Alle einfachen Unterkünfte oder Hütten, die nicht ganzjährig zugänglich sind und nicht zu touristischen Zwecken genutzt werden 2. Alle Zweitwohnungen, deren Feuerversicherungswert unter Fr. 300'000.- liegt. <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Art. 18 (nouveau)</p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par le député German Eyer</u></p> <p>¹ Le montant de cet impôt s'élève à 2 pour mille de la valeur fiscale de l'installation. Une région peut, avec l'accord de toutes les communes membres, augmenter l'impôt touristique jusqu'à 8 pour mille.</p> <p>² L'impôt touristique est déterminé par les assemblées primaires des communes membres.</p> <p>retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 (neu)</p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer</u></p> <p>¹ Die Höhe dieser Steuer beträgt 2 Promille des Steuerwerts der Anlage. Eine Region kann mit Zustimmung aller beteiligten Gemeinden die Tourismussteuer bis auf 8 Promille erhöhen.</p> <p>² Die Tourismussteuer wird von den Urversammlungen der beteiligten Gemeinden festgelegt.</p> <p>zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par le député David Théoduloz</u></p> <p>... d'un coefficient lié au type d'hébergement; - d'un coefficient lié à la valeur cadastrale</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat David Théoduloz</u></p> <p>... einen Koeffizienten für die Beherbergungsform; - einen Koeffizienten für den Katasterwert.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>... d'un facteur de localisation. - d'un coefficient lié au type d'hébergement.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>... einen Standortfaktor. - einen Koeffizienten für die Beherbergungsform.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Art. 18 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du député (suppl.) Stefan Zurbriggen</i></p> <p>Les communes...</p> <ul style="list-style-type: none"> - ... - de la surface brute de plancher utile au sens de la loi sur les constructions du nombre de lits ou surface exploitable des places à disposition pour les campings ; - ... <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag durch Grossrat (Suppl.) Stefan Zurbriggen</i></p> <p>Die Gemeinden...</p> <ul style="list-style-type: none"> - ... - die Bruttogeschossfläche im Sinne der Baugesetzgebung Anzahl der Betten oder bei Campingplätzen auf die Betriebsfläche Stellplätze; - ... <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>... de la surface brute de plancher utile au sens de la loi sur les constructions ou surface exploitable pour les campings; ...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p> <p>Nouvelle formulation de la commission pour l'art. 18 al. 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la surface brute de plancher utile au sens de la loi sur les constructions, à l'exception des surfaces communes ne servant pas à l'hébergement. Celles-ci sont fixées dans l'ordonnance. Pour les campings, la surface exploitable ; 	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>... die Bruttogeschossfläche im Sinne der Baugesetzgebung oder bei Campingplätzen auf die Betriebsfläche;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p> <p>Neue Formulierung der Kommission für Art. 18 Abs. 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • die Bruttogeschossfläche im Sinne der Baugesetzgebung, ausgenommen die Gemeinschaftsräumlichkeiten, die nicht der Beherbergung dienen. Diese werden in der Verordnung festgelegt. Bei Campingplätzen auf die Betriebsfläche;

<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 2</p> <p><u>Proposition du député Gabriel Luisier</u></p> <p>Le montant de la taxe de base est compris entre 10.- fr. et 30.- 50.- fr. par m². A l'intérieur...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Der Grundbetrag liegt zwischen 10.- Fr. und 30.- 50.- Fr. je m². Innerhalb einer Tourismusregion...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Art. 18 alinéa 2</p> <p><u>Proposition du groupe CVPO, par la députée Franziska Lutz-Marti</u></p> <p>Le montant ... est compris entre 10.- fr. et 30.- 40.- fr. par m².</p> <p>retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrätin Franziska Lutz-Marti</u></p> <p>Der Grundbetrag liegt zwischen 10.- Fr. und 30.- 40.- Fr. je m².</p> <p>zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 2</p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par le député David Théoduloz</u></p> <p>Le montant de la taxe de base est compris entre 10.- 1.- fr. et 30.- 50.- fr. par m². A l'intérieur...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat David Théoduloz</u></p> <p>Der Grundbetrag liegt zwischen 10.- 1.- Fr. und 30.- 50.- Fr. je m². Innerhalb einer Tourismusregion...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>...et 30.- fr. par m². A l'intérieur d'une région touristique le montant de la taxe de base est identique pour toutes les communes. Le conseil municipal...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>... und 30.- Fr. je m². Innerhalb einer Tourismusregion ist der Grundbetrag für alle Gemeinden identisch. Der Gemeinderat ist...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du député (suppl.) Patrick Bérod et cosignataires</i></p> <p>Le montant de la taxe de base est compris entre 10.- fr. et 30.- 25.- fr. par m².</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag von Grossrat (Suppl.) Patrick Bérod und Mitunterzeichnenden</i></p> <p>Der Grundbetrag liegt zwischen 10.- Fr. und 30.- 25.- Fr. je m².</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey</i></p> <p>Le montant de la taxe de base est compris entre 10.- 5.-fr. et 30.- 15.- fr. par m². ...</p> <p>retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</i></p> <p>Der Grundbetrag liegt zwischen 10.- 5.- Fr. und 30.- 15.- Fr. je m². ...</p> <p>zurückgezogen</p>

<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 3</p> <p><u>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</u></p> <p>Le conseil municipal, cas échéant d'entente avec la région l'association touristique de communes, fixe le facteur...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 3</p> <p><u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</u></p> <p>Der Gemeinderat legt, gegebenenfalls im Einvernehmen mit der Tourismusregion dem touristischen Gemeindeverband, für den...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 3</p> <p><u>Proposition du député Gabriel Luisier</u></p> <p>Le conseil municipal, d'entente avec la région, fixe le facteur...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 3</p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Der Gemeinderat legt, im Einvernehmen mit der Tourismusregion, für den...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 3</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Hérens-Conthey, par le député Daniel Porcellana</u></p> <p>Le conseil municipal, d'entente avec la région, fixe le facteur de localisation pour chaque lieu géographique entre 0.1 et 1.0.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 3</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Hérens-Conthey, durch Grossrat Daniel Porcellana</u></p> <p>Der Gemeinderat, im Einvernehmen mit der Tourismusregion, legt für den jeweiligen geographischen Ort einen Standortfaktor zwischen 0.1 und 1.0 fest.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey</i></p> <p>Le conseil municipal, d'entente avec la région, fixe le facteur de localisation pour chaque lieu géographique entre 0.1 et 1.0 2.0.</p> <p>retirée</p> <p>Nouvelle formulation de la commission pour l'art. 18 al. 3</p> <p>Le conseil municipal, d'entente avec la région, fixe le facteur de localisation pour chaque lieu géographique entre 0.1 et 1.0 ; pour les zones mayens et hors zone à bâtir, ce facteur peut être fixé à 0.0.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</i></p> <p>Der Gemeinderat, im Einvernehmen mit der Tourismusregion, legt für den jeweiligen geographischen Ort einen Standortfaktor zwischen 0.1 und 1.0 2.0 fest.</p> <p>zurückgezogen</p> <p>Neue Formulierung der Kommission für Art. 18 Abs. 3</p> <p>Der Gemeinderat, im Einvernehmen mit der Tourismusregion, legt für den jeweiligen geographischen Ort einen Standortfaktor zwischen 0.1 und 1.0 fest ; für die Maiensäss-Zone und ausserhalb der Bauzone kann dieser Faktor 0.0 betragen.</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 5</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 5</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

Article 18 alinéa 5

Proposition du député Gabriel Luisier

... pour les communes ~~qui ne font pas partie d'une région touristique ou~~ qui ne l'ont pas décidé.

Décision de la commission : refusée

Article 18 alinéa 5

Proposition de la députation PDC du district d'Hérens-Conthey, par le député Daniel Porcellana

Le Conseil d'Etat règle dans une ordonnance les dispositions d'exécution relatives aux modes de calcul, ainsi que les montants, facteurs et coefficients pour les communes ~~qui ne font pas partie d'une région touristique ou~~ qui ne l'ont pas décidé.

Décision de la commission : refusée

Article 18 alinéa 5

Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey

~~Le Conseil d'Etat règle dans une ordonnance les dispositions d'exécution relatives aux modes de calcul, ainsi que les montants, facteurs et coefficients pour les communes qui ne font pas partie d'une région touristique ou qui ne l'ont pas décidé.~~ Pour les communes qui ne font pas partie d'une région touristique, la taxe de base est fixée à 10.- fr. et le facteur de localisation à 0.1.

Artikel 18 Absatz 5

Vorschlag von Grossrat Gabriel Luisier

... für diejenigen Gemeinden fest, die ~~nicht Mitglied einer Tourismusregion sind oder~~ es nicht beschlossen haben.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 18 Absatz 5

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Hérens-Conthey, durch Grossrat Daniel Porcellana

Der Staatsrat legt auf dem Verordnungswege die Ausführungsbestimmungen für die Berechnung, den Abgabebetrag, den Standortfaktor sowie den Koeffizienten für die Beherbergungsform für diejenigen Gemeinden fest, die ~~nicht Mitglied einer Tourismusregion sind oder~~ es nicht beschlossen haben.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 18 Absatz 5

Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey

~~Der Staatsrat legt auf dem Verordnungswege die Ausführungsbestimmungen für die Berechnung, den Abgabebetrag, den Standortfaktor sowie den Koeffizienten für die Beherbergungsform für diejenigen Gemeinden fest, die nicht Mitglied einer Tourismusregion sind oder es nicht beschlossen haben.~~ Für diejenigen Gemeinden, die nicht Mitglied einer Tourismusregion sind, wird der Grundbetrag auf 10.- Fr. und der Standortfaktor auf 0.1 festgelegt.

retirée en faveur de la nouvelle formulation de la commission :

Pour les communes qui ne font pas partie d'une région touristique, la taxe de base est fixée à 20.- fr. et le facteur de localisation à 0.1.

Article 18 alinéa 6 (nouveau)

Proposition du groupe PDCC, par le député David Théoduloz

Le propriétaire qui justifie une location a droit à un rabais sur la taxe touristique sur l'hébergement.

Décision de la commission : refusée

Art. 18 alinéa 6 (nouveau)

Proposition du groupe CVPO, par la députée Franziska Lutz-Marti

Le montant de la taxe de base est indexé.

retirée

Article 18 alinéa 6 (nouveau)

Proposition de la députation PDC du district d'Hérens-Conthey, par le député Daniel Porcellana

Le propriétaire qui justifie une location a droit à un rabais sur la taxe touristique sur l'hébergement. Le conseil municipal est compétent pour fixer ce rabais.

Décision de la commission : refusée

zurückgezogen zugunsten der neuen Formulierung der Kommission:

Für diejenigen Gemeinden, die nicht Mitglied einer Tourismusregion sind, wird der Grundbetrag auf 20.- Fr. und der Standortfaktor auf 0.1 festgelegt.

Artikel 18 Absatz 6 (neu)

Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat David Théoduloz

Eigentümern, die eine Vermietung belegen können, wird ein Rabatt auf der Abgabe auf die touristische Beherbergung gewährt.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 18 Absatz 6 (neu)

Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrätin Franziska Lutz-Marti

Der Grundbetrag wird indexiert.

zurückgezogen

Artikel 18 Absatz 6 (neu)

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Hérens-Conthey, durch Grossrat Daniel Porcellana

Eigentümern, die eine Vermietung belegen können, wird ein Rabatt auf der Abgabe auf die touristische Beherbergung gewährt. Dieser Rabatt wird vom Gemeinderat festgelegt.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

<p style="text-align: center;">Chapitre 4 section 3: titre</p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u></p> <p>Impôt sur les transactions des résidences secondaires</p> <p>Décision de la commission : refusée</p> <p style="text-align: center;">Article 19 Principe</p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet Terrettaz</u></p> <p>Revenir au texte et articles de la première commission.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p> <p style="text-align: center;">Art. 19</p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par le député German Eyer</u></p> <p>Supprimer</p> <p>retirée</p>	<p style="text-align: center;">4. Kapitel 3. Abschnitt: Titel</p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet Terrettaz</u></p> <p>Handänderungssteuer auf Zweitwohnungen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p> <p style="text-align: center;">Artikel 19 Grundsatz</p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet Terrettaz</u></p> <p>Rückkehr zum Wortlaut und zu den Artikeln der ersten Kommission.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p> <p style="text-align: center;">Artikel 19</p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer</u></p> <p>Streichen</p> <p>zurückgezogen</p>
---	--

<p>Chapitre 4 section 4: Impôt d'incitation sur les résidences secondaires</p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet Terretaz</u></p> <p>Garder le texte de la section 4 de la deuxième commission.</p> <p>retirée par logique avec les votes précédents</p> <p>Chapitre 4 section 5 : Aides financières publiques</p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u></p> <p>Garder le texte de la section 5 de la première commission.</p> <p>retirée par logique avec les votes précédents</p> <p>Article 19 alinéa 4</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Hérens-Conthey, par le député Daniel Porcellana</u></p> <p>La taxe est perçue une fois par an par la commune compétente et versée à la région, respectivement au canton pour les communes qui ne sont pas membres d'une région touristique.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>4. Kapitel 4. Abschnitt: Lenkungsabgabe auf Zweitwohnungen</p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet Terrettaz</u></p> <p>Den Wortlaut des 4. Abschnitts der zweiten Kommission beibehalten.</p> <p>Im Einklang mit den vorangegangenen Abstimmungen zurückgezogen.</p> <p>4. Kapitel 5. Abschnitt: Öffentliche Finanzhilfen</p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet Terrettaz</u></p> <p>Den Wortlaut des 5. Abschnitts der ersten Kommission beibehalten.</p> <p>Im Einklang mit den vorangegangenen Abstimmungen zurückgezogen.</p> <p>Artikel 19 Absatz 4</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Hérens-Conthey, durch Grossrat Daniel Porcellana</u></p> <p>Die Abgabe wird von der zuständigen Gemeinde einmal jährlich erhoben und an die Tourismusregion, respektiv an den Kanton überwiesen, von Gemeinden, die nicht Mitglied einer Tourismusregion sind.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
---	--

<p style="text-align: center;">Article 19 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey</i></p> <p>La taxe est perçue une fois par an par la commune compétente et versée à la région, lorsque elle fait partie d'une région.respectivement au canton pour les communes qui ne sont pas membres d'une région touristique.</p> <p>retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 19 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</i></p> <p>Die Abgabe wird von der zuständigen Gemeinde einmal jährlich erhoben und an die Tourismusregion,respektiv an den Kanton überwiesen, wenn die Gemeinde Mitglied einer Tourismusregion ist.von Gemeinden, die nicht Mitglied einer Tourismusregion sind.</p> <p>zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 19 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>... et versée à la région, respectivement au canton pour les communes qui ne sont pas membres d'une région touristique.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 19 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>... und an die Tourismusregion, respektiv an den Kanton überwiesen, von Gemeinden, die nicht Mitglied einer Tourismusregion sind.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 19 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du député Gabriel Luisier</i></p> <p>... et versée à la région, respectivement au canton pour les communes qui ne sont pas membres d'une région touristique.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 19 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag von Grossrat Gabriel Luisier</i></p> <p>... an die Tourismusregion, respektiv an den Kanton überwiesen, von Gemeinden, die nicht Mitglied einer Tourismusregion sind.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 19 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du député Alain de Preux (PDCC)</i></p> <p>La taxe est perçue une fois par an par la commune compétente et versée à la région, respectivement au canton pour les communes qui ne sont pas membres d'une région touristique.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 19 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag von Grossrat Alain de Preux (PDCC)</i></p> <p>Die Abgabe wird von der zuständigen Gemeinde einmal jährlich erhoben und an die Tourismusregion, respektiv an den Kanton überwiesen, von Gemeinden, die nicht Mitglied einer Tourismusregion sind.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 19 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>La taxe est perçue une fois par an par la commune du lieu de situation de l'objet compétente...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 19 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>Die Abgabe wird von der zuständigen Gemeinde Standortgemeinde des Objekts einmal jährlich...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 19 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>La taxe est... et apparaîtra comme une rubrique spécifique sur le bordereau de l'impôt cantonal.</p> <p>retirée par logique avec les votes précédents</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 19 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>Die Abgabe wird... und erscheint auf der Kantonssteuerrechnung als eigene Rubrik.</p> <p>Im Einklang mit den vorangegangenen Abstimmungen zurückgezogen.</p>

<p style="text-align: center;">Article 20 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey</i></p> <p>Le produit de la taxe est utilisé pour le marketing touristique notamment pour assurer l'information, l'animation et la promotion touristique.</p> <p>retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 20 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</i></p> <p>Die Erträge dieser Abgabe werden für das Tourismusmarketing verwendet, namentlich für um die Information, die Gästeanimation und die Tourismuswerbung zu gewährleisten.</p> <p>zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Art. 20 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du député (suppl.) Stefan Zurbriggen</i></p> <p>Le produit... l'animation, et la promotion touristique et les infrastructures touristiques.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 20 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag durch Grossrat (Suppl.) Stefan Zurbriggen</i></p> <p>Die Erträge... die Gästeinformation, und die Tourismuswerbung und die touristische Infrastrukturen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 20 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>Le produit de la taxe est utilisé pour le marketing la promotion touristique, notamment l'accueil, l'information et l'animation et la promotion touristique.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 20 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>Die Erträge dieser Abgabe werden für das Tourismusmarketing die Tourismuswerbung verwendet, namentlich für den Empfang, die Information und die GästeAnimation und die Tourismuswerbung.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 20 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du député Gabriel Luisier</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 20 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag von Grossrat Gabriel Luisier</i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Art. 20 alinéa 2 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du député (suppl.) Martin Bittel</i></p> <p>Les moyens engagés sur place tiennent compte de manière appropriée des sites au sein desquels ces moyens sont générés.</p> <p>L'alinéa 2 devient l'alinéa 3 etc.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 20 Absatz 2 (neu)</p> <p><i>Vorschlag durch Grossrat (Suppl.) Martin Bittel</i></p> <p>Der Mitteleinsatz vor Ort erfolgt in angemessener Berücksichtigung der Standorte, in denen die Mittel generiert werden.</p> <p>Absatz 2 wird Absatz 3 usw.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 20 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 20 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 20 alinéa 2</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Hérens-Conthey, par le député Daniel Porcellana</u></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 20 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Hérens-Conthey, durch Grossrat Daniel Porcellana</u></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 20 alinéa 3</p> <p><u>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</u></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée (sans objet vu les votes précédents)</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 20 Absatz 3</p> <p><u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</u></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt (angesichts der vorangegangenen Abstimmungen gegenstandslos)</p>
<p style="text-align: center;">Chapitre 4 section 2: titre</p> <p><u>Proposition du député Jean-Pierre Rouvinez. (PDCC)</u></p> <p>Financement par les communes</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">4. Kapitel 2. Abschnitt: Titel</p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Jean-Pierre Rouvinez (PDCC)</u></p> <p>Finanzierung durch die Gemeinden</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

Article 21

Proposition du député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC)

Les communes membres d'une région **participent à son financement en fonction du chiffre d'affaires réalisés dans le tourisme par les entreprises domiciliées sur la commune et du nombre de postes de travail liés au tourisme.**

Le Conseil d'Etat règle dans une ordonnance les modalités de calcul du financement communal.

Décision de la commission : refusée

Article 22 Affectation

Proposition du député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC)

Le financement communal est affecté à la promotion touristique.

Décision de la commission : refusée

Article 22 alinéa 4

Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor

~~Les prestations liées à l'hébergement~~ Les sujets de droit soumis à la **taxe touristique sur l'hébergement** ne sont pas ~~soumises~~ assujettis à la taxe de promotion touristique.

Décision de la commission : refusée

Artikel 21

Vorschlag von Grossrat Jean-Pierre Rouvinez (PDCC)

Gemeinden, die Mitglied einer Tourismusregion sind, **beteiligen sich an deren Finanzierung nach Massgabe des im Tourismusbereich erzielten Umsatzes der auf dem Gemeindegebiet ansässigen Unternehmen sowie nach Massgabe der tourismusabhängigen Arbeitsplätze.**

Der Staatsrat regelt die Modalitäten für die Berechnung der Gemeindefinanzierung in einer Verordnung.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 22 Verwendung

Vorschlag von Grossrat Jean-Pierre Rouvinez (PDCC)

Die Gemeindefinanzierung wird für die Tourismuswerbung verwendet.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 22 Absatz 4

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor

Die ~~Beherbergungsleistungen~~ **Rechtssubjekte, die der Abgabe auf die touristische Beherbergung unterworfen sind**, sind von der Tourismusförderungstaxe befreit.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

<p style="text-align: center;">Article 23</p> <p><u>Proposition du député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC)</u></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 23</p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Jean-Pierre Rouvinez (PDCC)</u></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 24</p> <p><u>Proposition du député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC)</u></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 24</p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Jean-Pierre Rouvinez (PDCC)</u></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 24 alinéa 5</p> <p><u>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</u></p> <p>... par la commune compétente et versée à la région apparaîtra comme une rubrique spécifique sur le bordereau de l'impôt communal.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 24 Absatz 5</p> <p><u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</u></p> <p>... durch die zuständige Gemeinde erhoben und der Tourismusregion überwiesen erscheint auf der Gemeindesteuerrechnung als eigene Rubrik.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 25</p> <p><u>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</u></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 25</p> <p><u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</u></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Art. 25</p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par le député German Eyer</i></p> <p>Supprimer sans le remplacer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 25</p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer</i></p> <p>Ersatzlos streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 25</p> <p><i>Proposition du député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC)</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 25</p> <p><i>Vorschlag von Grossrat Jean-Pierre Rouvinez (PDCC)</i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 25 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey</i></p> <p>Le Conseil d'Etat fixe le montant de substitution, la région et la commune concernée entendues. Ce montant ne doit pas être inférieur à celui que la commune aurait obtenu par la perception de la taxe.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 25 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</i></p> <p>Nach Anhören der Tourismusregion und der betroffenen Gemeinde legt der Staatsrat den Substitutionsbetrag fest. Dieser Betrag darf nicht tiefer sein als der Ertrag aus der Tourismusförderungstaxe der betroffenen Gemeinde.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 26</p> <p><u>Proposition du député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC)</u></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 26</p> <p><u>Vorschlag von Grossrat Jean-Pierre Rouvinez (PDCC)</u></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 26 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</u></p> <p>Le produit de la taxe, respectivement du montant de substitution, est affecté...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 26 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</u></p> <p>Die Erträge aus der Tourismusförderungstaxe, respektive des Substitutionsbetrages, werden...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Art. 26 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par le député German Eyer</u></p> <p>Le produit de la taxe, respectivement du montant de substitution, est affecté à la promotion touristique.</p> <p>retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 26 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer</u></p> <p>Die Erträge aus der Tourismusförderungstaxe, respektive des Substitutionsbetrages, werden für das touristische Marketing verwendet.</p> <p>zurückgezogen</p>

<p style="text-align: center;">Article 26 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>... à la promotion touristique notamment à l'accueil, l'information et à l'animation.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 26 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>... werden für das touristische Marketing die Tourismuswerbung verwendet, namentlich für den Empfang, die Information und die Animation.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 26 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 26 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 27 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>... les communes membres d'une région touristique peuvent...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 27 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>... können die Gemeinden, die Mitglied einer Tourismusregion sind, zusätzlich...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 27 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du député Gabriel Luisier</i></p> <p>... les communes membres d'une région touristique peuvent...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 27 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag von Grossrat Gabriel Luisier</i></p> <p>... können die Gemeinden, die Mitglied einer Tourismusregion sind, zusätzlich...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Chaptire 4 section 3 : titre variante 1</p> <p><i>Proposition du député (suppl.) Laurent Tschopp (PDCC)</i></p> <p>Impôt d'incitation dissuasif sur les résidences secondaires</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">4. Kapitel 3. Abschnitt: Titel Variante 1</p> <p><i>Vorschlag von Grossrat (Suppl.) Laurent Tschopp (PDCC)</i></p> <p>Dissuasivabgabe auf Zweitwohnungen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Chapitre 4 Section 3 variante 2</p> <p><i>Proposition du député (suppl.) Laurent Tschopp (PDCC)</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">4. Kapitel 3. Abschnitt Variante 2</p> <p><i>Vorschlag von Grossrat (Suppl.) Laurent Tschopp (PDCC)</i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Section 3: Impôt sur les transactions des résidences secondaires (biffée par la deuxième commission)</p> <p><i>Proposition du député Gabriel Luisier</i></p> <p>Réintroduire les articles 29 à 32 selon première lecture.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">3. Abschnitt: Handänderungssteuer auf Zweitwohnungen (war von der 2. Kommission gestrichen worden)</p> <p><i>Vorschlag von Grossrat Gabriel Luisier</i></p> <p>Wiedereinfügung der Artikel 29 bis 32 gemäss erster Lesung.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 44 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</u></p> <p>La présente loi est soumise au référendum facultatif obligatoire (art. 31 al. 2 Cst-VS).</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 44 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</u></p> <p>Das vorliegende Gesetz unterliegt dem fakultativen obligatorischen Referendum. (Art. 31 Abs. 2 KV-VS)</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 44 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par le député David Théoduloz</u></p> <p>La présente loi est soumise au référendum facultatif obligatoire.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 44 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat David Théoduloz</u></p> <p>Das vorliegende Gesetz unterliegt dem fakultativen obligatorischen Referendum.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur les épizooties (première lecture)

AUSFÜHRUNGSGESETZ
des eidgenössischen Tierseuchengesetzes (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Article 4 alinéa 1	Artikel 4 Absatz 1
<i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Albert Pitteloud</i>	<i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Albert Pitteloud</i>
Les agents de la police des épizooties sont...les inspecteurs des ruchers, les gardes-chasse ainsi que...	Die Agenten der Tierseuchenpolizei sind...die Bieneninspektoren, die Wildhüter sowie...
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

LOI
sur le contrôle de l'habitant (première lecture)

GESETZ
über die Einwohnerkontrolle (erste Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission des institutions et de la famille
Kommission für Institutionen und Familienfragen

Article 9 alinéa 1	Artikel 9 Absatz 1
<u>Proposition du groupe GRL, par le député (suppl.) Jérôme Favez</u>	<u>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Jérôme Favez</u>
Tout habitant... (...convention de séparation, bail à loyer, etc.).	Jeder meldepflichtige... (...Trennungskonvention, Mietvertrag usw.).
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
Nouvelle proposition de la commission:	Neuer Vorschlag der Kommission:
Tout habitant... ou du ménage, notamment certificat d'état civil, jugement de divorce, convention de séparation et bail à loyer.	Jeder meldepflichtige...erweisen können, namentlich Zivilstandsausweis, Scheidungsurteil, Trennungskonvention und Mietvertrag.